PARIS

Registres

les

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1764

jusqu'en 179[illegible]

PARIS

REGISTRE

des Ceremonies extraordinaires de

l'Abbaye de S. Germain

[illegible]

R E G I S T R E



REGISTRE

Contenant les Procés Verbaux des Ceremonies Extraordinaires de l'Abbaye Royale de S.te Geneviève au mont de Paris

commencé en

1764

Procés Verbal

Contenant les ceremonies qui ont été observées lorsque Sa Majesté trés chretienne Louis XV: Roy de france et de Navarre Surnommé le Bien-aimé, a posé la premiere Pierre de la Nouvelle Eglise de S.te Genevieve le 6: Septembre 1764:

Fondation de l'Eglise et Abbaye dans le 6me Siecle

l'Eglise de S.te Geneviêve

à été batie au Commencement du 6.e Siecle sous l'invocation des Apôtres S.t Pierre et S.t Paul par Clovis premier Roy Chretien, à la Sollicitation de S.te Clotilde son Epouse, Reine de france, et de S.te Geneviéve, qui y ont choisi leur Sepulture, les corps du Roy Clovis, et de Clotilde Seconde du nom Sa fille, qui avoit Epousé Amalaric Roy des Gots, Prince Arien, et ceux de Thibault, et Gontaire Ses petits fils, y reposent encore, et les Reliques de S.te Clotilde premiere du nom, et de S.te Genevieve y sont conservées trés pretieusement dans deux chasses de vermeille

S.te Genevieve étant devenue dans la suite la Seconde Patronne, ou, Titulaire de cette Eglise, elle y est plus connüe presentement sous le nom de l'Eglise de S.te Geneviêve, que sous celui des apotres S.t Pierre, et S.t Paul

Les miracles que Dieu à operé par l'intercession de S.te Geneviêve, et qui s'y operent encore, attirent un si grand concours de peuple, que cette Eglise ne peût le contenir, principallement lorsque les Reliques de la Sainte sont exposées à la veneration des fidels pour obtenir de Dieu par son intercession un temps favorable aux biens de la terre, ou, la cessation des calamités publiques, ou, la guerison des maladies

17 Novembre 1744 — Reconstruction, ou, nouvelle Eglise

Louis: XV. Roy de france et de Navarre, surnommé à juste titre le bien-aimé en ressentit les Effets dans une maladie qu'il à essuyé à Metz, et qui avoit causé une consternation generale dans toute la france, Dieu ayant Exaucé les voeux, et les Prieres des françois en rendant une Santé parfaite à ce Monarque, il est venû à S.te Geneviêve le 17 novembre 1744 en rendre ses trés humbles actions de graces au Souverain arbitre de la vie, et de la mort, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Mesdames de france, les Princes et Princesses du Sang ont accompagné **S.M.** trés chretienne dans cette ceremonie; et la confiance qu'ils ont temoigné avoir dans la puissante Protection de S.te Geneviêve, à autorisé les Abbé, Prieur, et chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Geneviêve à presenter au Roy, une Requeste, par laquelle ils lui ont Exposé la vetusté de cette Eglise, et son insuffisance pour contenir un peuple si nombreux, et sur cette Requeste le Roy étant en son conseil à rendû un arrest le 9 Decembre 1754: par lequel il à ordonné qu'à compter du 1.er mars 1755, les billets des Trois lotteries qui se tirent chaque mois dans la ville de Paris seroient augmentés d'un 5.me, [illegible] demeureroient fixés à 24.s chaque billet, dont 2.s pour l'augmentation des lots, et les 2 autres sols pour la construction de la nouvelle Eglise de S.te Geneviêve.

Le S.r Soufflot architecte, et controlleur des batiments du Roy, depuis chevalier de l'ordre de S.t Michel, ayant été choisi pour la construction du nouvel Edifice, cet artiste celebre examina avec la plus grande attention le Local, et ne trouvant point d'Emplacement plus convenable, il choisit la grande cour de l'Abbaye, aprés quoi il dressa ses Plans, qui furent agrées du Roy, et signés par ce Prince

en consequence toutes les maisons qui étoient baties en cette cour, et appartenantes à l'Abbaye de Ste Geneviève furent detruites, et suivant l'usage qui se prattique pour la construction d'une nouvelle Eglise, lorsquon la transfere dans une autre place que celle ou elle étoit, la Benediction de ce nouveau terrein à été faite le 1er aoust 1758 avec les Prieres marquées dans le Rituel les fondements de cette nouvelle Eglise furent jettés l'année suivante, sur lesquels le Sr Soufflot à d'abord construit une Eglise souterraine, au dessus de laquelle s'éleve la grande Eglise, qui étant deja portée à une certaine hauteur, le ROY à bien voulû en poser la premiere pierre en personne

Cette grande ceremonie ayant été fixée au 6 Septembre 1764, les Abbé et chanoines Reguliers de Ste Geneviève de leur côté, et le Sr Soufflot du sien n'ont rien negligé pour la rendre des plus augustes, et recevoir le ROY avec toute la Pompe, et la Decence convenables.

Pour donner une idée de cette Eglise à S.M. le Sr Soufflot avoit formé en moëlons et plâtre la partie inferieure du batiment qui doit être élevé tout sur la place, que sur les Ruës au devant et à côté de la nouvelle Eglise, afin que le ROY d'un coup d'oeil pût juger de l'Etenduë, de la forme, et de l'Effet general de tous les dehors; il avoit aussi élevé en moëlons et plâtre jusqu'à 6 pieds de hauteur, ou environ, les colones du frontispice et du Porche, ainsi que celles des colonades interieures qui doivent regner au pourtour du Temple, tant pour soutenir les murs et les voutes, que pour procurer des degagements par les differentes portes, et une circulation en arriere de la foule que pouront occasionner quelques fois la devotion, et les ceremonies sous le dôme, dans les nefs, et les parties qui les avoisinent, il avoit egallement figuré en plâtre les grandes marches au dessus desquelles ces colonades sont élevées et les balustrades des especes de Tribunes que procurera cet Exhaussement, il en avoit usé de même à l'Egard des Piliers du Dôme et du soubassement de la chasse placé au centre de la croix grecque qui constitue la forme generale du Temple, et dont chaque croizillon, ayant prés de 50 toises de longueur sur plus de 40 de largeur dans oeuvre forme aussi une croix particuliere designée par ces colones isolées: au moyen de tous ces preparatifs, et des murs d'Enceinte, dans lesquels sont engagées les colones, élevés à 6 pieds d'hauteur, ou environ, il étoit facile d'appercevoir les differents Effets, et les percés multipliés, qui resulteront de la disposition de ces colonades tant dans la longueur, que dans la largeur, ainsi que dans les diagonales; et afin que le ROY pût aussi connoitre la hauteur de l'ordre corinthien, et des voutes interieures, le Portail de l'Eglise du côté de la Ruë St Jacques, par ou cette nouvelle Eglise aura sa principale Entrée, étoit peint dans les vraies et naturelles dimentions sur des chassis garnis de toiles, appliqués contre une charpente solide de 21 pieds d'Epaisseur en dedans et en dehors de l'Eglise sur 135 pieds de longueur, et 96 pieds d'hauteur; ces chassis contenoient 5 bas reliefs, celui du milieu representoit Ste Geneviève distribuant du Pain aux pauvres, d'un côté étoit represente le martire de St Pierre, et le ROY qui recoit le Plan de l'Eglise, et de l'autre côté le martire de St Paul, et le ROY posant la premiere Pierre, à un des angles du Dôme; le fronton etoit un grand tableau en bas relief representant le sacrifice de la messe, le Prestre élevant la Ste hostie, derriere lequel étoient à genoux les Diacre et Soudiacre, et à côté 2 portes-flambeaux, et plusieurs et differents personages de l'un et de l'autre sexe dans des Postures telles qu'il convient à des chretiens qui assistent au Sacrifice de la Messe: la frise contenoit l'inscription suivante

ſub. invoc. S. Genovefæ. D. O. M., à fun. excitavit LUD.XV

Le Sr Machi peintre du Roy, et de son academie Royale de peinture, et de sculpture avoit peint cet immense Tableau par parties avec une telle intelligence, qu'il étoit impossible de se persuader qu'il n'y

voit pas une distance réelle des colones isolées au mur de fond de ce porche, les reliefs ont été peints par le Sr. Calais, ainsi que celui qui étoit au dedans de l'Eglise qui representoit un buffet d'orgue, et aux Côtés au dessous, les doubles Lettres L entrelassées, formant la figure suivante, mais une feinte



avec autres ornements analogues à l'Edifice, on avoit dressé le terrein au devant et à coté de la nouvelle Eglise, et sablé la Route par laquelle le Roy devoit passer

Au commencement et vers les premiers jours du mois de Septembre est arrivé à Ste Geneviève M Desgranges maitre des ceremonies pour examiner le local, et après cet Examen ayant declaré que le Roy ne se transporteroit point sur la place de la nouvelle Eglise par le quarré de Ste Geneviève, on fit abbatre aussitôt deux murs de la cour de l'Abbaye pour ouvrir un passage, dresser des pieux destinés à recevoir des tapisseries, et sabler le chemin de la cour, et pour procurer à des amis et personnes de distinction la vue de cette Ceremonie, les chanoines reguliers avoient fait élever sur la partie du jardin de l'Abbaye du côté du midy deux amphiteatres dont les gradins multipliés et fort exhaussés pouvoient contenir deux mil Spectateurs, l'un desquels amphiteatre ils avoient destiné pour Messieurs de l'hotel-de-Ville, à qui ils avoient envoyé une certaine quantité de billets qu'ils avoient fait imprimer à cet Effet, ces amphiteatres étoient couverts de Banne et de pentes de Damais cramoisy pour garantir les Spectateurs de l'ardeur du Soleil

Les Piqueurs de leur côté avoient aussi dressé des amphiteatres, mais moins élevés pour placer les personnes de leur connoissance : tous ces amphiteatres et principallement ceux de l'Abbaye de Ste Geneviève étoient si solidement construits, qu'il n'est arrivé aucun accident : les Ecoliers du college de Montaigu avoient percé le toit du college, et fait plusieurs lucarnes pour voir cette ceremonie

Pour procurer des rafraichissements aux officiers du Roy le R. P. Prieur de l'Abbaye de Ste Geneviève avoit fait dresser quatre tables dont la moindre étoit de 40 couverts la premiere dans la salle des Hôtes pour les grands officiers du Roy, la 2e dans la salle des cardinaux pour les cent suisses, la 3e dans celle des Papes pour les gardes-du corps du Roy, la 4e dans celle des Abbés pour les Portes-chasses et officiers de la justice de Ste Geneviève, et une 5me dans le college de Lisieux pour les bas officiers des Gardes-françoises, toutes ces tables étoient garnies de toutes sortes de rafraichissements

Decouverte Entierre De la chasse de Ste Genevieve

Le R P Tresorier de son côté avoit decouvert entierrement la chasse de Ste Geneviève et fait tendre les tapisseries ordinaires, au bas desquelles il en avoit ajouté de verdure, il avoit aussi decouvert la chapelle de Ste Clotilde et exposé ses Reliques, mais sans les deplacer, attendû qu'on étoit prevenû que le Roy iroit droit du choeur à la nouvelle Eglise, sans monter dans le Rond-point; cette chapelle étoit aussi ornée de tapisseries de Damas : le maitre-autel et la chasse de Ste Geneviève étoient garnis de cierges comme au jour de la feste de Ste Geneviève, le Rond-point et le choeur étoient tapissés, comme aux Grandes festes, il avoit placé 3 tabourets pour le Rme Pere Abbé et ses 2 prestres assistans, il vouloit encore mettre des Tapis dans le choeur, mais les gens du Garde-meubles s'y sont opposés, ils avoient tendû la nef des tapisseries de la couronne, et avoient élevé un riche Dais au dessus de la place ou le Roy devoit s'arrester, avoient tendû un tapis de Savonnerie, sur lequel ils placerent un Prié-Dieu qui fût fourni par la maison sur lequel ils mirent un tapis de velour Rouge, avec des crepines d'or, et devant ce Prié-Dieu un fauteüil pour le Roy et un Pliant pour Monseigneur le Dauphin

5e Septembre 1764

Le mercredy 5 Septembre 1764 la Decouverte de la chasse de Ste Geneviève fût annoncée par une volée de toutes les cloches sur les 7 heures du Soir

6 Septembre 1764 Position de la 1ere Pierre de la nouvelle Eglise par le Roy

Le Jeudy 6 Septembre la même volée de toutes les cloches fut repetée après les 9 coups de

l'Angelus à 5 heures du matin, l'oraison finie, la communauté recita les 4 petites heures, et à huit heures la grand-messe, et vers ce tems arriverent M. le marquis de Villeroy capitaine des Gardes en fonction, M. le Duc de Choiseul à la tête des Suisses, M. le Marechal Duc de Biron à la tête des Gardes françoises, pour reconnoître les lieux, et regler la marche pour aller de l'ancienne Eglise à la nouvelle et marquer à chacun son Poste.

La communauté ayant été avertie par le son de la cloche, se rendit sur les 10 heures et demie au chapitre ou les Prestres, les chanoines reguliers externes qui etoient venus pour cette ceremonie, les Etudians, et les Novices se revetirent chacun d'une chappe, les Porteurs de la chasse de S.te Genevieve se placerent dans une chapelle du Rond-point, tandis que le R.me Pere Charles-François Delorme Abbé de cette Abbaye etoit monté au Tresor pour y prendre ses habits pontificaux, d'où il sortit pour se rendre à la nef dans cet ordre, il etoit precedé des Porte benitier, et Thuriferaire, d'un Soudiacre en tunique portant la croix qu'accompagnoient deux acolytes, des 2 chantres dont le premier avoit son baton cantoral, suivis d'un prestre en chappe portant la vraie croix entre 2 autres acolytes, et du porte crosse en chappe qui marchoit après, et ensuite le R.me Pere Abbé qui etoit accompagné de 2 prestres assistans en chappes, et suivi par le porte-mitre, et les 2 portes livre et bougie[r], Tous se sont rendus en cet ordre sous l'orgue, ou il y avoit un fauteuil pour le R.me Pere Abbé et la communauté étoit rangée en haye dans la nef, et comme le nombre pouvoit monter à 160 personnes, plusieurs chanoines reguliers s'etoient placé où ils avoient pû.

Le Roy étoit deja venu à S.te Genevieve le 17 novembre 1744, comme on l'a dit cy devant, et les officiers des menus plaisirs avoient mis des banquettes dans la nef, et une barriere au devant de la principalle Porte de l'Eglise, ce qu'ils n'ont pas fait cette année; mais le R. P. Tresorier y avoit suppléé en mettant des bancs depuis le jubé, jusqu'à la porte de l'Eglise, et les entrepreneurs des batiments de la nouvelle Eglise avoient posé des Barrieres à la porte de l'Eglise.

Arrivée du ROY

6 Septembre 1764

S. M. est arrivée de Choisy sur les 11 heures, accompagnée de M. le Dauphin, et des Seigneurs suivans, savoir M. l'Archeveque de Reims grand aumonier de france. M. l'Eveque de Senlis, M. le Prince de Turenne, M. le Prince de Beauvau, M. le Prince de Tingry, M. le Duc de Gontaut, M. le Duc de fleury, M. le marquis de Beringhen 1.er Ecuyer, M. le marquis d'Entragues, M. le Duc de Chevreuse Gouverneur de Paris. M. le comte De S.t florentin, M. le marquis de Marigny. M. Bignon commandeur des ordres du Roy, Prevost des Marchands, à la teste de la Ville, M. De Sartine lieutenant General de Police, Le Roy avoit passé par les Rues d'Enfer, de S.t Thomas, de S.t Jacques, et de S.t Etienne des Grées, qui etoient bordées par les gardes françoises, et les gardes suisses, au bruit du canon, des boëtes, des cloches et des acclamations publiques, il fût reçû à la Descente de son carrosse par M. le Duc de Chevreuse qui eût l'honneur de le complimenter, ainsi que M. les Prevost des marchands et Echevins: Etant entré dans l'ancienne Eglise il y fût Reçû au son des cloches par le R.me Pere Abbé qui lui presenta l'eau benite, lui donna la vraye croix à baiser à genoux sur un carreau, l'encensa, et eût l'honneur de le complimenter, la teste nuë, mais la crosse à la main; la harangue finie, le chapitre rentra dans le choeur dans le même ordre qu'il avoit gardé pour venir à la nef, l'orgue se fit entendre, et le R. P. Mercier bibliotequaire de l'Abbaye, saisit avec l'agrément de M. le marquis De Villeroy cet instant pour Supplier Sa Majesté de vouloir bien lui dire si elle se proposoit de voir la Bibliotheque, à quoi le Roy ayant repondû avec bonté qu'il la verroit, le P. Bibliotequaire sortit de l'Eglise pour aller ordonner les preparatifs necessaires; cependant le Porte benitier le Soudiacre et les 2 acolythes se placérent dans l'avant Sanctuaire au bas de la statuë de S.t Denis, et le Thuriferaire avec le Prestre portant la vraie Croix se rendirent au Tresor, la communauté se placea dans les stalles du choeur l'Abbé et ses assistans precedés de 2 autres acolythes monterent à l'avant Sanctuaire du côté droit, et le Roy se placea sur le

Prie-Dieu qui lui avoit été preparé avec un fauteüil, et M. le Dauphin sur un Pliant. l'organiste ayant cessé de toucher l'orgue, l'Abbé recita les prieres accoutumées pour la reception de S. M. après lesquelles les chantres entonnerent l'antienne de Ste Geneviève **O Fœlix.** qui fut chantée par le choeur, accompagné des Serpens, l'Abbé dit ensuite l'oraison de la Ste qui étant finie, les chantres entonnerent le **V. Domine, salvum fac Regem**, que l'orgue continua, et qui fut repeté 3 fois, et à la Seconde, le Porte-benitier, le Soudiacre portant la croix et les 2 acolythes se mirent en marche pour aller à la nouvelle Eglise; les Porteurs de la chasse, ayant chacun un cierge à la main suivirent le Soudiacre et ensuite le clergé après ce Verset, les chantres entonnerent l'hymne **Veni Creator**, qui fut continué par l'organiste qui ne cessa que lorsque le Roy fut sorti de l'ancienne Eglise, et qui dura fort long tems, la Procession étant composée d'environ 160 chanoines reguliers comme il a été dit cy devant, tous en chappes et qui marchoient deux à deux parmi lesquels étoient quatre chanoines reguliers de l'Abbaye de St Victor à qui on avoit accordé la permission de se joindre à ceux de l'Abbaye de Ste Geneviève et de la congregation, mais en simples collets sans rabat. la Procession passa dans le cloitre, de la sous la colonade, et ensuite au bas de l'escalier de la Bibliotheque et suivit la Route sablée qui longeoit le flanc de l'Eglise et de la Place qui conduisoit au portail prèsté de la nouvelle Eglise, et se rendit au nouveau batiment, le Roy marchoit après l'Abbé de Ste Geneviève derriere lui M. le Dauphin, et les autres seigneurs cy devant nommés.

La procession étant sortie de l'ancienne Eglise, les chantres entonnerent le pseaume. **Quam dilecta Tabernacula.**

Lorsque Sa Majesté passa devant les differents amphiteatres, il en partit à la fois, ainsi que des maisons voisines, même des lucarnes que les ecoliers du college de Montaigu avoient pratiqué dans le toit du college, ainsi qu'il a été dit, les acclamations les plus vives et les plus expressives du plaisir que causoit la presence du plus cheri des Roys, qui en se retournant pour marcher vers le portail, en apperçut la representation, dont elle parut satisfaite, tant pour l'ordonnance, que pour l'execution

Parvenû dans la nouvelle Eglise, le Roy en examina la disposition, dont il pouvoit juger par les murs d'enceinte déja conduits à une certaine hauteur, par les colones isolées, et generalement par tout ce qui avoit été construit tant en platre, qu'en moëlons

On avoit placé dans une grande partie du pourtour de l'Eglise 200 Tailleurs de Pierres, en vestes, tabliers, et bas blancs, ayant leurs marteaux ornés de Rubans de diverses couleurs. et des cocardes au chapeau, què leurs avoient été fournis par l'Abbaye de Ste Geneviève, comme ils etoient élevés au dessus des nefs, ils formoient un spectacle fort agreable

Le Roy se rendit ensuite à un des Piliers du Dôme prés le choeur qui est du coté de l'Evangile, pour y poser la premiere Pierre, et auprés duquel on avoit placé un Prie-Dieu, et au dessus une banne pour le garentir des ardeurs du Soleil, on y avoit aussi preparé tous les instruments necessaires à la ceremonie

Le Roy étant sur son Prie-Dieu, le clergé chanta les litanies des Saints et pendant la ceremonie les Pseaumes, et Prieres indiquées par le Rituel, après lesquelles Litanies, et tandis que le clergé chantoit les pseaumes, Sa Majesté prit des mains de M. le comte de St Florentin ministre et secretaire d'Etat une medaille d'or, deux d'argent et trois de Bronze qui avoient eté remises au ministre dans un bassin d'argent par les r Decôte directeur de la monnoye des medailles, qu'il mit dans une boëte de bois de cedre: ces médailles representent d'un côté le chef du Roy, et de l'autre l'Edifice de la nouvelle Eglise vuë de face, autour sont les mots **Pietas Augusta**, et au bas en plus petits caracteres ces autres mots, portés de l'autre part

Novi Sanctæ Genovefæ Templi primum Lapidem posuit anno M. DCC. LXIV

Le Roy reçut ensuite des mains de M. le marquis de Marigny commandeur de ses ordres, lieutenant General de l'orleanois, directeur et ordonnateur General des batiments du Roy, la lame de bronze sur laquelle est gravée l'inscription suivante.

quod

à Clodovæo francorum primo Rege

Christiano

Basilica sanctorum Petri, & Pauli

memoriæ dicata;

B. Genovefæ Sepulcro, Reliquiis,

& à pluribus jam sæculis nomine insignita

vetustate collaberétur

LUDOVICUS. XV.

singulari erga civitatis Patronam pietate

novam hanc

non procul à vetere ampliorem

splendidioremque Extrui jussit

primumque hic lapidem posuit

anno M. DCC. LXIV

La Boëte de cedre avec les medailles et la lame de Bronze fût renfermée dans une autre boëte de plomb, et le tout fut placé par les mains du Roy, midy sonnant, dans une enclave pratiquée à l'une des premieres Pierres du Pillier +, on couvrit tout de suite cette enclave d'une dalle de Pierre preparée à cet Effet qui pesoit quatre milliers, sur laquelle l'Abbé de S.te Geneviève traça cinq croix avec un ciseau d'acier poli, fait Exprés

+ ~~de l'evangile~~ a gauche du coté de l'evangile la place pour du chœur de l'eglise

Le S.r Jean-baptiste Guisieux Expert juré et controlleur de l'Edifice tenoit une auge d'argent dans laquelle étoit preparé le mortier pour sceller cette Pierre, et une truëlle d'argent qu'il donna au S.r Soufflot, celui cy à M. le Marquis de Marigny, qui les presenta au Roy en lui baisant la main, le Roy jetta du mortier sur la Pierre, ou sont renfermées les medailles, autour de laquelle fut incrustée une bande de fer de cornette pour plus de sureté des medailles, le Roy frappa avec un marteau, dont le manche étoit de vermeil, un des coins d'Ebenne, appliqué le Plomb, et Lorsque tout parût en place, les Poseurs achevrent l'ouvrage, pendant que le clergé chantoit le Te Deum au bruit des ~~Boëtes~~ et le son des Cloches

M. le Dauphin assista à côté du Roy à toute cette ceremonie pendant tout le temps de laquelle se faisoit entendre la musique des Gardes françoises, et des Suisses.

Le Roy toujours accompagné de M. le Dauphin descendit dans la basse Eglise par l'Escalier tournant aux pieds des Piliers qui doivent porter le Dôme, il examina avec attention la construction de cet Edifice souterrain dont il parût satisfait., il remonta ensuite dans l'Eglise superieure et en parcourut une partie, tandis que le clergé se mettoit en marche. M. le Dauphin aiant pris le chemin pour retourner aux carrosses du Roy S.M. le rapella et lui dit qu'elle alloit à la bibliotèque de l'Abbaye, M. le Dauphin rejoignit aussitost S.M. qui repassa devant les amphiteatres dont les acclamations redoublerent, et qui fut accompagnée par le R.P. Mercier de la bibliotèque, ou elle resta prés d'une heure, et ou elle vit avec satisfaction quelques livres rares et curieux, aussi bien que les marbres, Bronzes, Medailles, et autres Morceaux pretieux du Cabinet.

Pendant ce tems l'Abbé qui étoit allé quitter ses habits pontificaux, et prendre la Mozette vint avec les principaux chanoines reguliers rejoindre le Roy qui fit à plusieurs l'honneur de leur parler, et qui examina aussi des desseins de la nouvelle Eglise que le Sr. Soufflot y avoit porté, et qui furent presentés par M. le Marquis de Marigny.

Le Roy s'étant mis à la fenestre qui donne sur les travaux pour en voir la disposition et l'étendüe, les acclamations redoublerent avec une nouvelle vivacité, et ces acclamations continuerent egallement pendant la Route que Sa Majesté reprit pour la 3.e fois, aprés être descendüe de la Bibliotèque pour remonter dans ses carosses qui l'attendoient sur la place de la nouvelle Eglise, elle jetta une seconde fois ainsi que M. le Dauphin un coup d'oeil sur les amphiteatres qui leur parurent trés bien ordonnés, S.M. en partant temoigna avec bonté la satisfaction qu'elle avoit eue tant des ouvrages, que de la ceremonie. en montant dans ses carrosses les Ecoliers du college de Montaigu recommencerent de toutes leurs forces par leurs lucarnes, leurs acclamations, et Sa Majesté pour leur temoigner combien ces acclamations lui avoient été agreables leur accorda 8 jours de congé.

Le R. P. Bernard chanoine Regulier de la congregation, Prieur-curé de Nanterre dependant de l'Abbaye de Ste. Geneviève, et superieur du college de Nanterre de fondation Royale eût l'honneur de presenter au Roy deux odes imprimés l'une sur la construction, et l'autre sur la pose de la premiere Pierre de la nouvelle Eglise

M. Le Roy historiographe de l'Academie Royale d'architecture et membre de l'institut de Boulogne a profité de cette occasion et eût aussi l'honneur de presenter à Sa Majesté un livre intitulé histoire de la disposition et des formes differentes que les chretiens ont données a leurs Temples depuis le Regne de Constantin Legrand, jusqu'a nous. à la fin de cet ouvrage, est une planche gravée trés curieuse, representant des Plans et Elevations de divers temples chrétiens depuis la basilique de Ste. Sophie, jusques et compris les Eglises nouvelles de Ste. Geneviève, et de la Madelaine de la ville leveque.

Comme S. M. remontoit dans ses carrosses, ou l'Abbé de Ste. Geneviève la reconduisoit, on à tiré plusieurs Boëtes, et on à sonné une derniere volée de toutes les Cloches de l'Abbaye. le capitaine des gardes s'étant aperçu que le grand aumonier, l'aumonier ordinaire vouloient accompagner le Roy, il les fit retirer pour laisser cet honneur a l'abbé de Ste Geneviève, [illegible] il eut donc l'honneur d'accompagner, et seulement seul S.M jusqu'a son carosse.

1764

Pour temoigner au Public combien l'Abbaye de S.te Geneviève a été sensible à l'honneur que Sa
Majesté lui avoit fait en venant poser en personne la premiere Pierre de la nouvelle Eglise, et
en même tems pour prier le Seigneur de conserver à la france des jours aussi précieux que ceux
d'un Roy qui merite l'amour de tous ses sujets, le Reverendissime Pere Abbé ordonna que la
chasse de S.te Geneviève demeureroit entierement decouverte pendant 3 jours, pendant lesquels on
feroit un salut aprés complies pour la conservation de S. M. et de son Auguste famille.,
il y a eu un grand concours de peuple pendant ces trois jours que la chasse est restée découverte

Tous les instruments et ustanciles qui avoient servi à la ceremonie appartenoient de droit
à l'Architecte, mais M.r Soufflot les deposa immediatement aprés la ceremonie dans le Tresor de
S.te Geneviève pour y être conservés comme un monument precieux de la Pieté du Roy et de
la grace qu'il a faite à l'Abbaye et à l'Architecte en daignant poser de ses mains la premiere Pierre
de cet Edifice. et ne doivent servir dans la suite, que de l'Agrement du Roy, et le consentement du chapitre

Le Dimanche suivant 9 Septembre 1764 le Reverendissime Pere Abbé, accompagné du
Procureur, et du Bibliotequaire de S.te Geneviève aussi bien que de M. Soufflot se rendirent à
Versailles pour faire au Roy leurs trés humbles remerciments, ils eurent l'honneur d'être presentés
à S. M. par M. le comte de S.t Florentin, le Roy leur donna en cette occasion des temoignages
d'une bonté particuliere, ainsi que Monseigneur le Dauphin, auquel ils eurent aussi l'honneur de
presenter leurs respects.

De tout ce que dessus, et des autres parts, J'ai secretaire du chapitre, dressé le present
Procez verbal, Paris. valoir, et pour servir ce que de raison: fait à Paris les Jours et
an susdits,

R. e Lorme   f. Thomas   f. Chaubert

Mercier Bibl.re de S. Geneviève

Regnier
Secretaire du chapitre

Changement de Breviaire

Changement de Breviaire & de Ceremonial

le Chapitre General assemblé en l'Abbaye de Ste Genevieve, au mois de Septembre, 1763 a fait un decret sur le changement de Breviaire, conçu en ces termes.

Sur la representation faite par la Chambre des Rits du vœu de toute la Congregation au sujet de la confection ou adoption d'un nouveau Breviaire, a cru devoir prendre cette affaire en consideration se conformant aux vües et aux intentions du feu pape Benoit XIV. de glorieuse memoire et souhaitant d'ailleurs epargner a la Congregation une surcharge considerable, il a jugé a propos d'adopter le Breviaire de Paris, en y inserant le propre des Saints chanoines Reguliers, les Leçons reduites en une juste longueur, les festes semidoubles au Rit simple, et les autres a proportion. Ce qui est dit du Breviaire doit s'entendre egalement du Missel, du Rituel, des Processionaux, de tout le chant, et de la maniere d'officier au chœur, en quoi le Chapitre general recommande particulierement la decence et l'uniformité deffendant a aucun de nos confreres de se singulariser, mesme sous pretexte de plus grande regularité et d'attachement aux anciens usages.

En consequence de ce Decret, on a travaillé a faire un Suplement au breviaire Parisien, dans lequel on a inseré les festes des Saints chanoines reguliers pour toutes les maisons de la congregation, et un office particulier pour les maisons, ou l'on fait les 40 heures, qu'on a joint au breviaire Parisien, et qui au moyen de ce Suplement pour la congregation, ce Breviaire a esté intitulé BREVIARIUM Canonicorum Regularium Ordinis S. Augustini Congregationis Gallicanæ. &c.

quant à la maison de Ste Genevieve, on a fait un propre des Saints dont on fait la feste dans cette abbaye, qui etant fournie suffisament par l'acquisition qu'elle a faite de Missels, Graduels, antiphoniers, psautiers, et Processionaux, de livres necessaires pour faire et celebrer l'office divin suivant le Rit Parisien, plusieurs prestres de cette maison ont presenté au Rme Pere Charles-François Delorme abbé de Ste Geneviève et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de France une Requeste par eux signée tendante à ce qu'il lui plût ordonner que dorenavant au lieu de reciter le breviaire Romain, on recita celuy de Paris avec le Suplement qu'on y avoit adjouté, a quoi ayant consenti, on a commencé a se servir de ce Breviaire le jour des cendres 20 fevrier 1765.

Il paroit par le decret du chapitre General cy dessus transcrit, que son intention n'a pas été d'adopter purement et simplement le Breviaire Parisien, mais aussi les ceremonies Parisiennes, elles ont aussi été adoptées par l'Abbaye de Ste Geneviève; mais, comme pour les observer, le Sanctuaire étoit trop étroit pour y

place, lorsque le R.me Pere Abbé officie pontificallement, deux prestres assistants, un diacre, et un Soudiacre d'office, six induits, un porte crosse, un porte mitre, un Thuriferaire, un porte-livre, un porte bougie, quatre acolythes un maitre des ceremonies, et à l'Evangile un Soudiacre en chappe portant la grande croix, et aprés l'offertoire pour tenir la Patenne dans un plat d'argent, couvert d'un voile de calice, quatre portes flambeaux au temps de l'Elevation, un second Thuriferaire avant la communion, on à élargi le Sanctuaire en otant la partie de la balustrade qui faisoit face au choeur, et par ce moyen le Sanctuaire s'est trouvé assés spatieux pour contenir tous ces ministres de l'autel; on à deplus prattiqué dans ce Sanctuaire deux niches, ou, chaires pontificales. dans l'une desquelles, qui est celle du coté de l'Epitre se place le R.me Pere Abbé. lorsqu'il officie à vespres, et à matines, quand on les chante en entier, ensorte qu'on officie presentement dans l'Abbaye de S.te Genevieve, comme à la cathedralle, c'est a dire que le R.me Pere Abbé de S.te Genevieve officie, comme M. l'Archeveque, avec le même nombre de ministres, le R.P. Prieur comme M. le Doyen de la cathedralle, et les autres Prestres comme les Semainiers de Notre-Dame, on observe par consequent dans l'Eglise de S.te Genevieve le même Rit et les mêmes ceremonies qu'à la Metropolle

On ne raportera pas icy ces ceremonies en detail, pour en avoir une idée on peut consulter le ceremonial Parisien qui est imprimé, et qu'on suit presentement à la lettre sans rien omettre, l'ordre et la marche des Processions qui se font les festes solemnelles dans le cloître, ou dans l'Eglise, étant aussi conformes au Rit parisien, il sera facile d'en concevoir une idée, par ce qu'on va dire de ces processions, lorsqu'on en fait pour des calamités publiques.

Regnier

Saluts et Processions pour calamités publiques

Saluts, & Processions
pour calamités publiques

Depuis l'introduction du Rit Parisien, les Saluts et Processions au dedans l'Eglise se font toujours aprés vespres, et ordinairement aprés complies par le Semainier, meme les festes d'Abbé etc.

Auparavant que la communauté entre au choeur pour chanter vespres, ou, complies, le R.P. Tresorier a soin d'attacher la Relique de S.te Genevieve sur un brancard, qu'il pose sur le maitre autel, avec 2 cierges à côté Sur la fin de vespres et complies, le Semainier, 2 chantres, 3 Etudiants in Sacris dont 2 sont destinés pour porter la Relique, le 3.e pour porter la croix, un Thuriferaire, et 4 acolythes montent au tresor, le Semainier, les 2 chantres et les 3 Etudiants prennent des chappes, le Turiferaire, et les acolythes, prennent des surplis, s'ils n'en ont, etant habillés, ils reviennent au choeur, le Turiferaire marche le premier, aprés lui le Soudiacre portant la croix avec 2 acolythes, ensuite les 2 Etudiants destinés pour porter la Relique, avec les 2 autres acolythes, qui sont suivis des 2 chantres, et du Semainier, le Turiferaire, le Soudiacre portant la croix, et les 2 acolythes qui l'accompagnent se placent sous le candelabre, et restent debout, les 2 Etudiants destinés pour porter la chasse, montent a l'autel, et se mettent a genoux sur la derniere marche, les 2 chantres, et le Semainier vont se placer au banc des chantres, et y demeurent debout, avec 2 autres Etudiants destinés pour chanter les litanies et qui se mettent entre les chantres et l'aigle, les vespres, ou, complies etant finies, le choeur se met à genoux, les 2 Etudiants entonnent les litanies <u>Aufer à nobis</u> etc aprés qu'ils ont chanté, <u>Sancta Maria</u> tous ceux qui etoient à genoux, se levent, les 2 Etudiants destinés pour porter la Relique de S.te Genevieve, montent a l'autel, et la mettent sur leurs Epaules, les 2 acolythes prennent les chandeliers qui etoient à coté, et ensuite on fait la procession au dedans de l'Eglise, le Thuriferaire marche le premier au milieu, les 2 acolythes ensuite, aprés eux les novices, le Soudiacre portant la croix, les suit, et il est suivi par le Semainier, les 2 chantres, et le grand chantre en habit de choeur marchants au milieu, aprés eux les Etudiants entre lesquels et les prestres sont les porteurs de la Relique de S.te Genevieve que les 2 autres acolythes accompagnent, aprés les Prestres le R.me Pere abbé, ou le president, viennent ensuite les porteurs de la chasse, chacun un cierge a la main, precedés de leur clerc qui marche au milieu, portant le gros cierge de la confrairie la procession etant arrivée auprés de la chasse, y fait une Station, le Soudiacre portant la croix se place, vers le Tresor, les 2 Etudiants portant la Relique avec les 2 acolythes qui l'accompagnent dans la chapelle de S.te Clotilde, la face tournée vers la chasse de S.te Genevieve, les 2 Etudiants chantant les litanies, aux pieds des colones, et derriere eux les

Semainier entre les 2 chantres, qui entonnent, ou l'un d'eux une antienne de S.te Genevieve, pendant laquelle le Semainier encense la chasse de S.te Genevieve, l'antienne finie, les 2 Etudians continuent les litanies, et après qu'ils ont chanté Sancta Genovefa, ora pro nobis la procession retourne au choeur qui chante les hymnes, repons, antiennes et versets marqués dans un mandement, ou banquette mise à cet effet à la porte latine, et l'Etudiant portant la croix avec les 2 acolytes qui la rejoignent au pied du Sanctuaire, retournent au Tresor, les 2 autres Etudiants deposent la relique de S.te Genevieve sur le maître autel, et retournent egalement au Tresor, tous reprennent leurs habits de choeur, et retournent à leurs places, et à leurs stalles, ce qu'on devoit chanter etant fini, le Semainier entre les 2 chantres devant l'aigle chante l'oraison propre aux circonstances, sans autres oraison, et par cette unique oraison finit le Salut.

Si ce Salut et procession doivent être chantés un jour de feste solemnelle, comme par exemple un jour de la feste de la Dedicace de cette Eglise, auquel jour on chante après complies un salut particulier, on omet cette année le salut de la dedicace, comme le Deprofundis qui le suit

Regnier

Benedictions des cendres et Rameaux

Benediction & Distribution des Cierges, Cendres & Rameaux.

La Benediction des cierges, ~~des cendres~~ et des Rameaux, se fait au maître autel par le R.me Pere abbé en habits Pontificaux, les cierges et les Rameaux sont distribués au choeur, par deux novices et quant à la distribution des cendres, le R.me Pere abbé entre 2 prestres assistants, se place dans sa stalle ordinaire, et les Prestres, Etudiants et novices de son coté viennent les uns après les autres, et après s'estre mis se mettent a genoux dans la stalle basse vis à vis celle du R.me Pere abbé, et les mains jointes ils recoivent les cendres, Le R. P. Prieur ayant une etolle au col, et dans sa stalle, les distribue de la meme facon, aux prestres, novices et Etudiants, et tous les deux tant aux freres convers, qu'au Suisse et aux huissiers de l'Eglise a mesure qu'ils se presentent devant l'un ou l'autre pour recevoir les cendres dont la benediction se fait a la banquette des chantres, le tout suivant le Rit Parisien

Regnier

Solemnités des festes

Solemnité des Festes

Le changement de Breviaire a aussi occasionné un changement dans la solemnité des festes, qui consiste principallement en ce que la feste de l'Annonciation qui etoit feste de Prieur, est devenue feste d'Abbé, celles de S.te Clotilde, et de la translation de S.te Genevieve, qui etoient festes d'Abbé, sont presentement festes de Prieur, ainsy que celle des Reliques qui se celebrent le second dimanche après Pasques, qui etoit seulement feste de Souprieur et les festes de la 2.e ferie de Pasques, et de Pentecoste, et celle de S.t Etienne le lendemain de Noel, qui etoient festes de Prieur, sont devenues festes de Souprieur, ainsy que la feste de S.te Anne qui n'etoit cy devant que de Semainier, sans orgue, ni chantre, et les 3.e ferie de pasques et de pentecoste la feste de S.t Jean l'Evangeliste, sont devenues festes de Semainier

On porte presentement chappes tous les jours à la messe et a Vespres, les jours, ou festes semidoubles et au dessus il y a 2 chantres, 2 acolytes, et les jours de ferie et des saints qui ne sont que du Rit simple, il n'y a a la messe et a vespres qu'un chantre, qui se promene tantost d'un coté et tantost de l'autre, et pour le dire en un mot l'office divin se fait a S.te Genevieve comme à la cathedralle, avec le nombre d'officiers suivant la solemnité des festes

Ceremonies de la Cathedrale

Pour les Jours de Ste. Geneviêve, des Rameaux & la Veille de l'Ascension.

Ceremonies de la Benediction des Rameaux & veille de l'ascension

Toutes les fois que la cathedralle va processionellement en quelques Eglises de Paris, elle fait toujours porter un ou deux Reliquaires, et lors qu'elle vient à Ste. Genevieve, deux, ou, quatre Etudiants in Sacris montent au Tresor avec 2 ou 4 acolytes les Etudiants se revetent chacun d'une chappe, et les acolytes leurs surplis et chandeliers prennent sous l'orgue ce Reliquaire, ou ces 2 Reliquaires et vont les deposer dans la chapelle proche le Tresor,

La cathedralle est receue à la porte de l'Eglise par la communauté rangée en haye dans la nef avec l'eau benite, et l'encens et au son des cloches et de l'orgue, les 2 plus anciens prestres chanoines reguliers tenant chacun un encensoir, et placés sous l'orgue, encensent la croix, les Reliques, et les dignitaires de la cathedralle, tandis que 2 autres prestres presentent l'eau benite aux entrans, les chanoines reguliers sont revetus de chappes, lorsque la cathedralle fait porter ses reliques a la procession lorsque M. l'archeveque est à la teste de sa cathedralle, il est receu par M. l'Abbé qui lui presente l'eau benite, un acolyte met par terre un coussin sur lequel M. l'archeveque se met a genoux, M. l'Abbé lui presente la vraye croix à baiser, estant relevé, il est encensé de 3 coups par les 2 anciens prestres, il est ensuite conduit au choeur, il occupe la place de Mr l'abbé avec tapis et coussin, la cathedralle se place du meme côté et ocupe les stalles hautes et basses, le chapitre de Ste. Genevieve se place de l'autre côte

Le jour de Ste. Genevieve

la cathedralle chante la grand-messe conjointement avec le chapitre de Ste. Genevieve, la messe est celebrée par Mr l'Abbé en habits pontificaux, et cette messe est chantée tant en plein chant, qu'en musique avec l'orgue, le chantre de la cathedrale, sans baton cantoral, chante l'introite avec le chantre de Ste. Genevieve qui à son baton, cet introite est chanté en plein chant, le Kyrie est chanté par l'orgue, la musique et le plain chant alternativement, le chantre de la cathedralle, va antonner le Gloria in excelsis a Mr l'abbé qui est chanté entierement avec l'orgue et le plain chant le graduel est chanté en plein chant, l'alleluia par 4 chantres de la cathedralle sous le candelabre, la reprise et la fin en musique, le credo la prose comme le Kyrie est chanté entierement en musique, l'offertoire par l'orgue seul, le Sanctus et l'agnus en plein chant, o Salutaris aprés l'elevation en musique, ainsy que le ℣ Domine salvum fac regem pendant qu'on chante l'agnus Dei deux Etudiants en surplis presentent des pains benits dans 2 bassins d'argent couverts d'une serviette, a tous les chanoines et officiers de la cathedralle, par un accord fait entre les chapitres de la cathedralle, et de Ste. Genevieve, conceu en ces termes

Super propositione factâ per Dominum Chastellin Canonicum parisiensem dicentem Dominum Cardinalem de la Rochefoucault Abbatem Commendatarium et Religiosos Monasterii divæ genovefæ in Monte parisiensi rogare Dominos velle consentire in posterum, ut panes Stæ Genovefæ benedicti, distribui soliti Dominis et aliis beneficiatis, habituatis, clericis et officiariis Ecclesiæ Parisiensis die festo Stæ Genovefæ tertiâ Januarii in Refectorio ejusdem Monasterii, post orationes ibidem fieri solitas non fiant amplius dictæ orationes et Distributiones panis in

dicto Refectorio ut obviet Scandalo et confusioni, que fiunt post hac hujusmodi Distributiones panis in Choro dictæ Ecclesiæ S.tæ Genovefæ Post Agnus dei Missæ et presentationem osculi pacis, per aliquem Religiosorum dicti Monasterii, cui requisitioni Domini annuerunt eamque approbaverunt.

In processionibus Rogationum fient distributiones assuetæ in Choro dictæ Ecclesiæ S.tæ Genovefæ durante Missâ. Actum in Capitulo Parisiensi anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo quarto, Die Martis vigesimâ quintâ Junii in crastino festi Nativitatis divi Joannis Baptistæ. Baudouin signavit.

l'Expedition de cet acte en papier, est dans une boëte de chesne, intitulée en Rouge, Paris et en noir, les communautés, dans une feuille de papier fort, sur laquel est écrit en Rouge, Paris et en noir le chapitre de Notre-Dame.

il paroit par cet acte que de tems immemorial on donnoit a Messieurs de la cathedralle des pains benits qui se mangeoit au refectoire, l'acte cy dessus transcrit, et de l'autre part raporte les raisons de ce changement.

M l'Archeveque de Paris ne vient point a S.te Genevieve le jour de sa feste, ni la veille de l'ascension

le Dimanche des Rameaux

La cathedralle vient faire la Benediction des Rameaux dans l'Eglise de S.te Genevieve, cette Benediction est faite par M l'Archeveque, ou, en son absence, par M. le Doyen; M. l'archeveque se trouve a cette procession lorsqu'il est a Paris, et en santé, il est reçu en la maniere marquée a la page precedente il occupe la place de M notre abbé, il monte ensuite a l'autel, et fait la benediction des Rameaux au coin de l'autel, parmi lesquels il y a toujours une palme pour lui, le R.P. Tresorier, aidé d'un Etudiant distribuent les rameaux a Messieurs les chanoines, habitués et officiers de la cathedralle, la Distribution faite, un thuriferaire, et 2 acolytes suivis des soudiacre et Diacre montent au jubé pour chanter l'Evangile. le Diacre demande la Benediction a M.r l'archeveque auparavant; l'Evangile chanté le soudiacre donne le livre de l'Evangile a baiser a M. l'archeveque, que le Diacre encense ensuite, M. l'archeveque de sa place assis sur un fauteuil posé en la nef, donne la Benediction au predicateur, les ~~deux~~ clergés de la cathedralle et de S.te Genevieve assistent au sermon, après lequel M. l'archeveque ~~se~~ donne la Benedictions et retourne avec son clergé ~~retournent~~ au choeur les Enfans de choeur entonnent les litanies, et tous s'en retournent sans être reconduits, les Etudians qui avoient pris les Reliques a la porte de l'Eglise, les reportent au meme endroit, et avec les memes ceremonies qu'auparavant, pendant ce tems on commence l'office divin

La Veille de l'ascension

La cathedralle est reçue a la porte de l'Eglise, comme il a été dit cy devant; elle occupe le coté droit du choeur, entend la messe chantée par les seuls chanoines reguliers de l'abbaye de S.te Genevieve, pendant laquelle on donne à ces messieurs des pains benits, conformement a l'acte cy dessus et de l'autre part transcrit.

Regnier

Ceremonial

Receptions du Roy de la Reine, et famille Royale

Pour la Reception, du Roy, de la famille Royale les Princes, et Princesses du Sang de clergé de frances, les nonces, les chapitres, et communautés

Reception du Roy, et de la Reine et de la famille Royale

Le Roy, la Reine, Mgr le Dauphin, et Mesdames de france venant ensemble a Ste Genevieve, on decouvre la chasse
de Ste Genevieve en entier, on la decore comme le jour de sa feste, on tapisse le choeur, on decouvre aussi les Reliques
qui sont dans la chapelle de Ste clotilde, dont on expose la chasse sur l'autel, il faut mettre un Prie-Dieu couvert d'un
tapis et coussin, et si le Roy, la Reine, ou autre de la famille ont devotion de la baiser, 2 prestres en Estolle la portent
soit au Roy, soit a la Reine, ou prince et princesse de la famille Royale,

En 1744 le 17 Novembre le Roy, la Reine et la famille Royale sont venus remercier le Seigneur du retablissement de la
santé du Roy, outre les tapisseries du Nord petit qui representent les actes des apotres, on en avoit encore a foule d'autres
qui descendoient jusqu'a terre sans neantmoins fermer les entrées des chapelles, il y avoit 17 cierges a l'autel
a la place du candelabre le major des gardes avoit fait mettre par les officiers du garde meuble du Roy un dais de velour rouge
aux armes de france, et sous ce dais de velour un Prie-Dieu de 5 pieds de long, elevé sur une estrade de 2 pieds couvert d'un
tapis avec des carreaux, et 2 fauteuils, le tout de velour rouge et crepines d'or, ensuite des fauteuils il y avoit plusieurs Planches
et carreaux de meme etoffe tant pour Mgr le Dauphin et mesdames de france que pour les Princes et Princesses du Sang
on avoit fait une Estrade dans le jubé pour y placer les musiciens du Roy qui sont venus au nombre de 70 ou environ
Les Pilliers de la nef etoient tapissés jusqu'a la corniche d'en haut
Les menuisiers du Roy avoient prattiqué une espece de barricade depuis la porte du choeur jusqu'a celle de l'Eglise, le long
de laquelle regnoit des 2 cotés un banc avec son dossier couvert de moquette Rouge, ils avoient encore fait une autre barricade
en enceinte hors la porte de l'Eglise a hauteur d'appuy seulement de la profondeur d'environ 7 a 8 pieds.

Led. jour 17 novembre 1744 la communauté etant avertie que le Roy devoit arriver incessamment, descendit pour prendre des
chappes, le Rme Pere abbé ayant pris ses habits pontificaux se rendit sous l'orgue, avec le nombre d'officiers marqués a la page 4
du present Registre

Mesdames de france arriverent les Premieres le Rme pere abbé la mitre en teste les salua profondement, et auroit du leur
faire un compliment au sentiment Meme de M. le Duc d'orleans, qui les conduisit au choeur

La Reine arriva peu après, etant entrée, 2 valets de pied etendirent aussi tot un tapis et mirent dessus un carreau de
velour Rouge, après avoir receu de l'eau benite, elle se mit a Genoux soutenue par 2 Ecuyer, elle baisa la croix que lui
presenta le Rme Pere abbé, et après l'avoir encensée, la crosse en main il lui fit un compliment, après lequel M. le Duc
d'orleans la conduisit a sa place

Sur le midy et demi arriva le Roy accompagné de M. le Dauphin, qui fut receu avec les memes ceremonies que la Reine
Le tout au son des cloches et de l'orgue après les compliments, la communauté rentra au choeur occupa les stalles hautes, le Rme
Pere abbé y conduisit le Roy, et monta a l'avant sanctuaire et recita les Prieres la face tournée vers leurs majestés qui avoient
chacune un fauteuil, les Prieres auroient eté chantées, mais les musiciens commencerent aussi tot le Te Deum qui dura
pendant la messe que celebra un des aumoniers, au ~~[illegible]~~ de laquelle 6 novices ont porté 6 flambeaux 3 sont venus par
le chemin ordinaire, et les 3 autres par derriere l'autel pour ne point passer devant leurs Majestés, et au Pater ils sont
retourné par le meme chemin qu'ils etoient venus. après avoir fait tous en allant qu'en retournant une profonde inclination au Roy
et a la Reine, Dans ce meme tems le Rme pere abbé accompagné de ses officiers et de chanoines reguliers portant 4 bassins
de vermeille, sur lesquels il y avoit des boëtes de carton remplies de Pains de Ste Genevieve et repandus sur ces bassins qui
etoient a demi couverts de serviettes fines, a presenté au Roy 4 boëtes de ces pains, 3 a la Reine, 2 a Mgr le Dauphin, et 2
a chaque Dame de france et est retourné ensuite au choeur, ou il etoit deja après les Prieres pour le Roy et la Reine
Le R. P. Prieur a presenté des boetes aux Princes et Princesses du Sang et aux Seigneurs et Dames de la Cour. La
messe finie le chapelain a porté le corporal a baiser au Roy

Sur la fin de cette messe le soudiacre en chappe, accompagné des 2 acolytes avec leurs cierges a costé de la croix que
portoit le soudiacre, est descendu dans la nef a eté suivi par la communauté qui s'y est rangée en haye, le Rme Pere abbé a
accompagné le Roy jusqu'a la porte de l'Eglise, et etant monté en carrosse avec M. le Dauphin, M. le Duc d'orleans est
retourné au choeur pour accompagner la Reine, que le Rme pere abbé qui etoit resté a la porte de l'Eglise, a salué profondement
la Reine estant partie, M. Le Duc d'orleans est encore retourné au choeur pour conduire Mesdames de france, que le Rme
Pere abbé a salué aussi, Pendant ce tems on a sonné une volée des 10 cloches et l'organiste a repeté sur son orgue les
plus beaux morceaux du Te Deum, et dont on lui a fait compliment

Lorsque le Roy vient sans la Reine, on le recoit de la maniere trouvée page 4 du present Registre.
on observe le meme ceremonial pour la Reine, excepté que le R^me. Pere abbé la harangue la mitre sur la teste. Regnier

Receptions de Mg^r le Dauphin, et Madame la Dauphine

Reception de Mg^r Le Dauphin, et Madame la Dauphine et les Dames de france

on les recoit en chappes surtout la premiere fois quils viennent a Ste Genevieve, excepté qu'on ne met point de dais au dessus du Prie-Dieu, comme pour le Roy et pour la Reine, Mg^r et Madame la dauphine etant venu plusieurs fois a Ste Genevieve, ils ont eté receus en surplis et aumusses, mais le R^me pere abbé toujours en habits pontificaux, et les haranguant quelques fois la mitre sur la teste, mais on decouvre toujours la chasse de Ste Genevieve en entier, on met au dessus un dais, les rideaux a coté le choeur est tapissé comme aux plus grandes festes, et 13 cierges au maitre autel, on fait aussi des Baricades dans la nef, ou au moins des bancs couvert de tapis, on decore egallement la chapelle de S^te clotilde, dont on pose la chasse sur l'autel, quand on est averti que les Princes, ou Princesses monteront a cette chapelle, et 2 prestres en estoles la portent pour lors a baiser

Regnier

Reception du clergé de france

Reception des clergé de france

Comme il est rare que nosseigneurs du clergé de france se trouvent assemblés dans le tems que la chasse de Ste Genevieve est entierement decouverte pour des calamités publiques, il est rare aussi quils viennent en corps faire une station a Ste Genevieve, on ne trouve dans les Registres de l'Abbaye depuis plus de cent ans, qu'une seule Reception de ces prelats, on peut conclure de cette reception dequelle maniere on doit les recevoir
Le lundy 2 juillet 1725 Messieurs les agents du clergé de france vinrent avertir que nosseigneurs du clergé viendroient faire une station le mercredy suivant, et ajouterent que le clergé ne vouloit aucune Reception
Le mercredy 4 juillet 1725 Messieurs les agents du clergé se rendirent de bonne heure a Ste Genevieve et dirent que l'intention de nosseigneurs du clergé etoit qu'on ne les receut pas en chappes, qu'on ne leurs donna point d'encens, qu'on ne mit point de carreaux dans le choeur, qu'on ne leur donna pas de croix a baiser, qu'on ne leur presenta pas meme de l'eau benite
Donc on doit les recevoir en chappes, leurs presenter l'eau benite, leurs donner la croix a baiser, les encenser, et mettre des carreaux dans le choeur
Cependant la communauté avertie de l'aproche de nosseigneurs du clergé, descendit en surplis et aumusses dans la nef et se mit sur 2 lignes. Nosseigneurs du clergé etoient precedés des R.R. PP. augustins qui portoient une image de Notre-Dame. Messieurs les archeveques et eveques suivoient tous en rochet et camail, Messieurs les deputés du second ordre en manteaux longs et en bonnets quarrés fermoient la marche. Nosseigneurs du clergé firent une station dans le choeur pendant laquelle les R.R. PP. augustins chanterent plusieures antiennes, et le president de l'assemblée dit les oraisons, ce qui dura un quart d'heure, ensuite ils firent le tour de la chasse, et traverserent le choeur en sortant au son de l'orgue et des cloches, comme lors qu'ils etoient arrivés. Pendant la station la communauté de Ste Genevieve resta toujours en haye dans la nef, et ne se retira que lorsque tout le clergé de france fut sorti

Regnier

Receptions des chapitres et communautés

Reception des chapitres et communautés

1° on sonne 2 volées des 4 cloches l'une a l'entrée et l'autre a la sortie, et au son de l'orgue et en habits de choeur
Messieurs du chapitre de la Ste Chapelle sont receus par une vingtaine de chanoines reguliers, et lorsque M^r. le tresorier est a la teste, le R. P. Prieur lui fait un compliment en entrant
Les chapitres de S^t honoré, de St Marcel, St Mederic, S^te opportune de St Louis du Louvre, les Premontrés, les chanoines reguliers de S^te catherine de la culture, sont receus par 12 chanoines reguliers, sans compliment
Les R.R. PP. de l'oratoire et Benedictins de l'Abbaye de St Germain sont receus par toute la communauté et le R^me pere abbé lors seulement que le R. P. General est a leur teste, on recoit de meme M^rs de l'Université

Reception de l'hotel de ville

L'hotel de Ville

Regnier

M^rs de l'hotel de ville sont receus par toute la communauté, avec compliment, le 1er et le dernier jour des neuvaines le R^me Pere abbé, en son absence, un de ses assistants, ou le R. P. Prieur leurs fait un compliment, et sont reconduits par une partie de la communauté

Regnier

Enterrement d'un Domestique

Inhumation de domestiques

Le mardy 2 Avril 1765 a été inhumé sur les 6 heures du soir après les vespres des morts chantées dans la chapelle de la misericorde par un chanoine regulier de cette abbaye, dans l'ancien cimetiere de lad. abbaye le corps de françois Desanois domestique de cette maison decedé le premier dud. mois agé de 32 ans.

Regnier

Enterrement d'un chanoine Regulier externe pendant la semaine Ste

Inhumation d'un chanoine

3 Avril 1765 Le mercredy de la semaine sainte 3 avril 1765 est decedé dans l'Abbaye de Ste Geneviève le R. P. jacques Trouvain prestre chanoine regulier de la congregation de france qui demeuroit dans le Prieuré de St Thomas du mont aux malades dans la 64e année de son age, et la 47e de profession parmi lesd. chanoines reguliers, cette mort a été annoncée le lendemain jeudy saint 4 avril de lad. année après les petites heures par 3 volées des 2 bourdons precedés des glas, après le chant des tenebres la levée de son corps a été faite par le Rme Pere Charles-François De Lorme abbé de cette abbaye et superieur general des chanoines reguliers de lad. congregation, accompagné de ses officiers ordinaires, et revêtu de ses habits pontificaux, les vespres des morts ont été chantées le corps present, et ensuite porté au caveau du chapitre, ou il a été inhumé, sans sonnerie, parceque après le Gloria in excelsis de ce jour, on ne sonne plus les cloches, comme il n'etoit point capitulant de cette maison, elle ne lui a accordé que les prieres qu'elle fait pour les chanoines reguliers de la Province, la maison du prieuré de St Thomas du mont aux malades, lui a sans doute accordé et fait les prieres et services qu'elle fait pour ceux qui decedent dans la maison.

Regnier

Transport de corps

Transport de corps

8 Avril 1765 La famille de La Rochefoucault a choisi sa sepulture dans l'Abbaye de Ste Geneviève depuis que Mgr le cardinal De la Rochefoucault qui a mis la Reforme en cette maison, y a été inhumé:

Le corps de très haute et très illustre Adelaïde-Emilie De la Rochefoucault, y a été inhumé le lundy de Pasques 8 avril 1765 sur les 10 heures du soir, agée de 19 ans 6 mois, fille de deffunt très haut et très illustre Jean-Baptiste-Louis-Frederic De la Rochefoucault Duc d'Anville, Lieutenant General des armées navales et des Galeres de france, et de très haute et très illustre Loüise-Elizabeth De la Rochefoucault Duchesse d'Anville sa veuve, lad. Adelaïde-Emilie De la Rochefoucault decedée à Paris en l'hotel De la Rochefoucault sis rue de Seine fauxbourg St Germain, Parroisse de St Sulpice le 6 avril aud. an; son corps a d'abord été conduit a St Sulpice sa Parroisse, ou y a chanté les vespres des morts, le corps present et ensuite il a été transporté en l'eglise de Ste Geneviève par Mr le curé de St Sulpice, et a été reçu par toute la Communauté en habits de choeur, a la teste de laquelle etoit le Rme Pere Charles-François De Lorme abbé de cette abbaye en habits pontificaux avec 2 chantres en chappes, et ses autres officiers, après les compliments en langue vulgaire qui se font dans de pareilles circonstances, le corps de la deffunte a été posé sur un mausolée a 4 colonnes avec les armes de la famille posé entre l'aigle et le haut des chaises, entouré d'un grand nombre de cierges autour dud. mausolée qui etoit de satin blanc, et lequel luminaire a été fourni par la famille, on a chanté le R. Libera me du breviaire et chant parisien, le Rme Pere abbé etant aux pieds du corps, a chanté l'oraison non intres après laquelle au son des cloches le corps de la deffunte a été porté dans l'eglise souterraine, et inhumé dans le caveau, tandisque le choeur chantoit le R. qui dormiunt, tous les chanoines reguliers ayant un cierge a la main, l'oraison dite, on a chanté un Deprofundis en fauxbourdon; c'est la premiere fois que ce pseaume a été chanté de cette façon, cette inhumation a été faite en presence de très haut, et très illustre Louis-Antoine-Auguste Comte de Rohan-Chabot marechal des camps et armées du Roy beaufrere de la deffunte, et de très haut, et très illustre Louis-François-Armand De la Rochefoucault Duc d'Estissac, chevalier des ordres du Roy et Grand-maitre de la Garde Robbe oncle de la deffunte, après le Deprofundis tous les assistants ont jetté de l'eau benite sur la fosse.

De tous ce que dessus a été dressé le present Procez verbal, pour servir et valoir ce que de Raison.

f. De Lorme f. Hamo f. Chaubert

Regnier

1765

Mort d'une Princesse

Mort de Mademoiselle de Sens

19 Avril 1765 — Mademoiselle de Sens, Elizabeth-Alexandrine de Bourbon Condé étant decedée dans son hotel Rue de Grenelle faubourg de S.t Germain le R.me Pere Charles-François Delorme abbé de S.te Geneviève deputa 4 chanoines reguliers pour aller rendre les derniers devoirs à cette princesse, ce qui fut executé le 19 Avril 1765

Regnier

Mort et inhumation du R. P. Beyras

Mort du R. P. Beyras 4 Juillet 1765 — Le Jeudy 4 Juillet 1765 est decedé le R. P. Pierre-Charles Depeyras prestre chanoine regulier de la congregation de france ancien Prieur-curé de la Paroisse et du college Royal de Nanterre, et depuis Prieur-curé de S.t Vaast de La ferté milon, benefice dependant de l'Abbaye de S.te Geneviève, Son corps a eté inhumé dans le caveau du chapitre apres une messe solemnelle chantée par le R.me Pere Abbé cy dessus nommé le lendemain vendredy 5 Juillet 1765 lad. grande Messe precedée la veille des vespres et office des morts, et avec les ceremonies ordinaires.

Regnier

DECOUVERTE & DESCENTE DE LA Chasse de S.te Geneviève

Decouverte [illegible] de la chasse de S.te Geneviève pour la santé de M.gr le Dauphin et suitte

Procés Verbal

contenant les ceremonies observées a la descouverte & descente de la chasse pour le retablissement de la santé de MONSEIGNEUR le DAUPHIN

12 Novembre 1765 — La Santé de Monseigneur le Dauphin, etoit devenue si chancelante au mois de Novembre mil sept cent soixante cinq, que le ROY, pour conserver un Prince si precieux à l'Etat tant par ses qualites personnelles, que par son Eminente Pieté, prit la resolution de recourir au souverain arbitre de la vie, et de la mort, pour lui demander par l'intercession de S.te Geneviève le retablissement de la santé d'un fils unique qui lui etoit si cher; en consequence il fit adresser une lettre de cachet au Reverendissime Pere Abbé de l'Abbaye de S.te Geneviève au mont de Paris, datée de fontainebleau du 12 novembre 1765, pour lui faire savoir qu'il souhaittoit que la chasse de S.te Geneviève fut decouverte le lendemain dès la pointe du jour. cette Lettre etoit conçuë en ces termes

La copie de cette Lettre, est portée de l'autre Part

De par Le Roy.

" **Cher et bien amè**. dans l'Etat ou est nôtre très cher fils le Dauphin
" Nous avons recours à l'intercession de S.te Geneviève pour demander à Dieu la guerison d'un Prince qui nous est
" cher, et à l'Etat, et nous vous faisons cette lettre, pour vous dire que nous souhaittons que la chasse de cette Sainte
" soit découverte demain à la pointe du jour, Si n'y faites faute, car tel est nôtre plaisir. donné à fontainebleau
" le 12 9bre 1765. signé Louis, et plus bas Phelypeaux, et au dos est ecrit A notre cher et bien amé l'Abbé
" General de sainte Geneviève.

M. le comte De S.t florentin ministre d'Etat, ecrivit aussi en même tems au R.me Pere Abbé de S.te Geneviève la lettre dont suit la teneur

A fontainebleau le 12 9bre 1765

"
12 9bre 1765 " Monsieur
" Je dois vous donner avis que dans l'Etat ou est Monseigneur le Dauphin, le Roy desirant avoir recours à l'intercession
" de S.te Geneviève pour demander à Dieu la guerison de ce Prince. S. M. souhaitte que la chasse de cette Sainte
" soit decouverte demain à la pointe du jour, vous recevrez plus particulierement ses ordres par le Parlement en la
" forme ordinaire, et cependant S. M. me charge de vous marquer qu'elle attend de votre Zele et de vôtre Pieté
" que vous executerez demain matin ses intentions par la decouverte de la chasse, et que vous ferez des Prieres
" dans votre communauté pour le retablissement de la santé de ce Prince si cher au Roy et dont la
" conservation est si precieuse
Je suis tres parfaitement Monsieur, Votre très humble et très affectionné serviteur. signé S.t florentin
" et au bas de la page. M l'Abbé de S.te Geneviève

. Ce ministre ecrivit encore à M le premier President du Parlement de Paris, et à M. le Procureur General pour rendre un arret qui ordonna cette découverte de chasse

Toutes ces lettres ont ete aportées à Paris pendant la nuit du 12 au 13 novembre 1765 par un courier du cabinet, et pour ne point aporter de retard à la découverte de la chasse de S.te Geneviève. M. le Procureur General du Parlement de Paris, ecrivit au R.me Pere Abbé de S.te Geneviève, dont suit la copie

" Monsieur
13 9bre 1765 " J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre du Roy, que M. le comte de S.t florentin vient de m'adresser, je ne
" doute point que vous ne vous conformiez aux intentions de Sa Majesté en faisant decouvrir ce matin
" à la pointe du jour la chasse de S.te Geneviève, je vous ecris en consequence de concert avec M le premier President
" afin de suppléer autant qu'il est en nous aux formalités que l'heure ne nous permet pas de remplir en ce
" moment, j'ai l'honneur d'etre avec un respectueux attachement
" Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur, signé Joly de fleury
" ce 13 novembre 4 heures du matin

Quoique cette lettre de M le Procureur General porta qu'il envoyoit au R.me Pere Abbé la lettre que le Roy lui avoit fait adresser par M. Le comte de S.t florentin, elle n'etoit pas cependant jointe à celle qu'il ecrivoit

En attendant que le Parlement rendit un arrest suivant la coutume, le R.me Pere Charles-françois De Lorme Abbé de l'Abbaye de S.te Geneviève au mont de Paris, et superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de S.t Augustin, congregation de france, chef et General des chanoines Reguliers de l'ordre du val des Ecoliers, donna ordre au R. P. tresorier de cette Abbaye de decouvrir entierement la chasse de S.te Geneviève.

Le choeur, le Rond-point et les Pilliers des Tribunes étoient deja ornés de tapisseries pour la feste de la Dedicasse de l'eglise de S.te Geneviève qui devoit se celebrer le Dimanche 17 novembre; il ne s'agissoit donc plus que de decouvrir entierrement la chasse de la Sainte, d'elever au dessus le Dais avec les tapisseries qui l'accompagnent

et de placer le nombre ordinaire en pareil cas de cierges autour de la chasse, ce qui fut executé le mercredi 13 Novembre 1765 sur les 6 heures du matin.

Cette decouverte entiere de la chasse a été annoncée au public par le son de toutes les cloches de l'Abbaye de Ste Geneviève; cette sonnerie commence par les 4 petites cloches seules pendant environ 5 a 6 minuttes et sans cesser, on sonne les 4 grosses cloches, pendant environ un quart d'heure, ces dernieres cessantes, les 4 petites continuent encore pendant environ 5 a 6 minuttes, ainsy cette sonnerie commence par les 4 petites, continuent avec les grosses, et finissent comme elles ont commencé.

Messieurs de la justice de Ste Geneviève, et les porteurs de la chasse furent invités de se trouver á la messe solemnelle par laquelle devoit commencer la solemnité de cette decouverte, les uns et les autres se sont rendus à cette invitation, et ont assisté a cette messe qui a été celebrée par le Rme Pere abbé en habits pontificaux, comme aux plus grandes festes, avant la celebration de laquelle M. Dufranc greffier en chef du Parlement, aporta l'arrest qui ordonnoit cette decouverte, dont suit la copie.

» ## Extrait des Registres du Parlement

12 Novembre 1765 » Vû par la cour la Requeste presentée par le Procureur General du Roy, contenant que Monsieur le
» Premier President et lui Procureur General du Roy, auroient recû chacun une lettre de Monsieur le comte
» de St Florentin Secretaire d'Etat, par laquelle il leur mandoit que dans l'état ou se trouvoit Monsieur le Dauphin
» la Piété du Roy l'engageoit á avoir recours á l'intercession de Ste Geneviève, et á desirer que la chasse de cette
» sainte fut decouverte, que la diligence avec laquelle il avoit ordre de faire partir cet exprés, ne lui donnant pas
» le tems d'avoir recours aux formalités qui doivent s'observer en pareil cas, que Monsieur le premier President
» auroit, s'il lui plait pour agreable de suppléer avec lui Procureur General du Roy, pour ce que le
» Parlement aura à faire, et qu'il ajoutoit seulement que le Roy desiroit que suivant quelque forme que
» ce soit, que ses intentions fussent executées le treize du present mois de Novembre á la pointe du jour, que les
» moment ou Monsieur le premier President et lui Procureur General du Roy, ont receus ces lettres, ne
» leurs auroient donné pour obeir aux ordres du Roy, que le tems de mander aux Abbé et Religieux de
» Ste Geneviève, de faire decouvrir la chasse de cette sainte, afin que le concours et la ferveur du peuple de
» cette grande ville accoutumée depuis long tems á recourir dans les malheurs publiques á l'intercession de
» cette sainte pût obtenir par son secours la conservation d'un Prince si cher au Roy, et á l'Etat.

» A CES CAUSES Requiert le Procureur General du Roy qu'il plût á la Cour
» arrester et ordonner, que conformément aux Mandements qui seront donnés par Monsieur l'archeveque de
» Paris, il sera fait des Prieres publiques pour le retablissement de la santé de Monsieur le Dauphin, pendant
» lesquelles la chasse de Ste Geneviève demeurera decouverte, lad. Requeste signée du procureur General du Roy.
» Ouï le raport de Me claude Tubert conseiller, tout consideré. LA COUR a arresté et ordonné,
» que conformement aux Mandements qui seront donnés par l'archeveque de Paris, il sera fait des Prieres
» publiques pour le retablissement de la santé de Monsieur le Dauphin, pendant lesquelles la chasse de Ste
» Geneviève demeurera decouverte, ce qui sera mandé aux Abbé et Religieux de lad. Abbaye par
» l'un des secretaires du Roy servant en la cour, fait en Parlement le douze Novembre mil sept
» cent soixante et cinq. Signé Dufranc, avec paraphe

La Grande Messe a été celebrée par le Reverendissime Pere Abbé de Ste Geneviève en habits pontificaux suivant le Rit Parisien, qui s'observe en cette Abbaye depuis le jour des cendres de cette année comme il a été dit page 9 du present Registre, on a chanté la messe intitulée dans le missel Parisien pro infirmo, immediatement aprés laquelle le Reverendissime Abbé, a fait le Mandement suivant, dont copie est portée de l'autre part

MANDEMENT
du
REVERENDISSIME ABBÉ DE L'ABBAYE
de Ste Geneviêve &c.
qui ordonne des prieres pour le retablissement de la santé DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN

13 9bre 1765 » CHARLES-FRANÇOIS DE LORME

» Abbé de l'Abbaye Royale de Ste Geneviêve au mont de Paris, dependante immediatement du St Siege, et Superieur General
» des chanoines Reguliers de la congregation de france, aux chanoines de notre Abbaye, et à toutes autres personnes dependantes
» de nôtre jurisdiction Abbatiale, SALUT. hatons nous M.T.C.F. de desarmer le bras du
» tout puissant déja levé pour nous chatier. la france est menacée du coup le plus funeste. le triste etat ou se trouve reduit
» Monseigneur le Dauphin, demande de nous les Prieres les plus ferventes, pour obtenir le prompt
» retablissement d'un Prince que le ciel avoit accordé à nos voeux dans les jours de sa misericorde, et qu'il à comblé
» de ses dons les plus precieux pour faire nôtre bonheur, et pour nous servir de model, d'un Prince cher à l'Etat
» par ses excellentes qualités, et à la Religion, par son eminente Pieté; Recourons avec autant de Zele, que de
» confiance à la puissante Protection de notre Sainte Patrone. SA MAJESTÉ par les ordres dont
» elle nous à honoré, reclame son intercession, dont elle à Eprouvé elle même les Effets dans les facheux Evenements qui ont
» pensé nous la ravir. secondons ses desirs, suivons son Exemple. Puisse Geneviêve, sensible à nos allarmes
» faire passer Efficacement jusqu'au Trône du tout puissant, et les cris de la foi du plus tendre de tous les Peres, et nos
» ardentes supplications pour le retablissement de son Auguste fils Puisse nôtre Monarque bien-aimé entendre
» bien tôt ces paroles consolantes adressées par le Sauveur du monde à cet officier de l'Evangile. Votre fils
» se porte bien (Jean 4); allez, je le rend à votre foi, à votre tendresse, et aux voeux de tout votre Peuple
» A CES CAUSES, pour Nous conformer aux ordres du Roy, et à l'arrest de ce jour rendû par
» la cour de Parlement, et en même tems satisfaire à nôtre propre Zele, Nous ordonnons que la chasse de Ste Geneviêve,
» Patrone de Paris et du Royaume, sera découverte aujourd'huy, dont la ville sera avertie par le son de toutes les
» cloches de nôtre Abbaye, que le meme jour on celebrera une Messe Solemnelle à neuf heures du matin, que pendant
» que la chasse demeurera decouverte, on dira au grand autel des messes depuis cinq heures du matin, jusqu'á midy, que
» quatre chanoines Reguliers de cette Eglise feront successivement des Prieres, selon l'ordre qui leur sera marqué, devant
» lad. chasse, hors le tems des messes qui seront celebrées au maitre autel; que tous les jours, il sera fait à l'issuë des
» complies une Procession dans l'Eglise et un Salut, ou on chantera 1.° les Litanies qui commencent par ces mots
» Aufer a nobis. 2.° le clergé étant rentré dans le choeur, le Trait Domine non secundum
» l'Antienne de la Ste Vierge O Maria, l'hymne Spes magna Gentis, trois fois le V.
» Domine salvum fac Regem, avec le Gloria patri, l'antienne de la Paix
» Deus meminerit. le V. et l'oraison marquée au processional pro Infirmo. Donné à
» Paris en nôtre Abbaye Royale de Sainte Geneviêve le 13 novembre 1765 signé Delorme abbé de Ste Geneviêve,
» et plus bas, Par mon Reverendissime Abbé, signé Requier secretaire du chapitre, avec Paraphe

Ce Mandement à été executé de point en point, tant pour les basses Messes celebrées au maitre autel, et les Saluts aprés complies, que pour les Prieres ordonnées être faites devant la chasse de Ste Geneviève, par les Prestres, Etudiants et Novices aux heures indiquées par un Tableau que le Rd Prieur de Ste Geneviève avoit fait mettre à cet effet à l'Endroit ordinaire, appellé communement la porte Latine.

Pendant tout le tems que la chasse est demeurée entierement decouverte, l'office divin à été sonné et celebré les jours ordinaires comme aux festes doubles majeures, et encore avec plus de solemnités les jours au dessus des doubles majeures

Ce Salut à toujours été chanté sans aucun changement depuis le 13 novembre jusques et compris le 16 Decembre 1765, avec les ceremonies detaillées cy devant pages 10 et 11, par le Prestre en semaine, même le jour de la Dedicasse, quoiqu'office double, et qu'il y eut un salut particulier pour ce jour là, duquel il n'a été fait aucune memoire, on n'a point non plus psalmodié le De profundis, et le Salut du jour de la Dedicasse n'a pas été remis à un autre jour, parceque la chasse de Ste Geneviève est restée ainsi decouverte, que descendüe, jusqu'au 20 decembre, comme il sera dit cy aprés.

La feste de la Dedicasse de l'Eglise de Ste Geneviève arrivée cette année le 17 Novembre, auquel jour tomboit le penultiéme Dimanche avant l'avent, jour destiné pour cette feste, à été celebrée en la maniere ordinaire, le Rme Pere Abbé à officié pontificallement à tout l'office, à l'Exception du salut qui à été fait par le semainier

Dans l'aprés diner, le Rme Pere Abbé à été averti par le Secretaire de l'Hôtel-de-Ville, que Messieurs les Prevost des Marchands et Echevins avoient resolû de faire une neuvaine à Ste Geneviève pour le Retablissement de la santé de M. le Dauphin, qui commanceroit par une messe solemnelle, et qu'ils assisteroient tous les jours pendant cette neuvaine à la Grande Messe

18 Novembre 1765 Le lundy 18 novembre 1765 premier jour de cette neuvaine, Messieurs les Prevost des marchands et Echevins de l'Hotel-de-Ville avec les autres officiers, qui avoient envoyé dans la matinée un luminaire avec les Ecussons aux armes de la ville, sont arrivés sur les 9 heures du matin, ils ont été reçûs a la porte de l'Eglise (sans croix ni chandeliers) par la communauté en habits de choeur rangée en haye dans la nef à la teste de laquelle etoit le Rme Pere Abbé aussi en habits de choeur, qui les à complimenté en adressant la parole à M. le Prevost des Marchands, qui à repondû par un autre compliment; ces Messieurs ont été conduits dans le choeur par la communauté, et de la dans des salles, tandis qu'on chantoit Sexte. Le R. P. Prieur leur à tenû compagnie pendant ce tems, et les à prevenû que l'Abbaye de Ste Geneviève ayant jugé à propos d'adopter le Breviaire, et le Rit Parisiens, elle avoit été obligée d'elargir le Sanctuaire, en otant une balustrade qui etoit entre le sanctuaire et l'avant Sanctuaire, et de l'un et de l'autre, ne faire qu'un seul Sanctuaire, dans lequel etoient prattiquées 2 niches, que dans celle du côté de l'Evangile, on avoit mis un fauteuil, avec un Prie-Dieu, couvert d'un tapis avec un coussin pour M. le Prevost des marchands, deux chaises de chaque côté du fauteuil pour Messieurs les Echevins, et que pour placer les autres officiers, on avoit prattiqué de ce même côté de l'Evangile une Estrade de niveau avec le Sanctuaire lesquels officiers ne seroient separés de Messieurs les Prevost des marchands et Echevins que par une grille à hauteur d'appuy, qu'outre les chaises posées sur cette Estrade, on en avoit encore mis autour de la balustrade qui entoure le maitre autel, pour les officiers que cette Estrade ne pourroit contenir, ces messieurs ont parû contents de cet arrangement,

Aprés Sexte, et avant que le Rme Pere abbé qui devoit chanter cette messe revetû de ses habits pontificaux monta à l'autel, ces Messieurs ont été conduits à l'eglise par le R. P. Prieur au son de l'orgue et des cloches, Messieurs les Prevost des marchands et les Echevins se sont placés auprés de la niche, et les autres officiers sur l'Estrade qui etoit couverte d'un tapis, Mrs les officiers de la justice de Ste Geneviève, étoient placés sur leur banc ordinaire du coté de l'Epitre dans le Sanctuaire, vis à vis Mrs les Prevost des marchands et Echevins, et Messieurs les porteurs de la chasse dans les stalles basses du choeur, et sur des Bancs posés autour du tombeau de clovis, au pied duquel etoit posé leur gros cierge qu'ils ont coutume de faire porter aux Processions qui se font dans l'Eglise

après cette messe solemnelle, chantée par le R.me Pere Abbé en habits pontificaux, Messieurs de l'hotel-de-ville ont été reconduits à leurs carrosses par le R. P. Prieur, par le cloître et la colonade, et en les reconduisant ils lui ont temoigné qu'ayant pris la resolution d'assister tous les jours à la grande Messe pendant cette neuvaine, on leur feroit plaisir de ne la commencer qu'a 9 heures et demie, afin qu'ils eussent le tems de tenir leur bureau, ce qui leurs a été promis, et tenu avec plaisir.

Les mardy 19, mercredy 20, jeudy 21, vendredy 22, samedy 23, dimanche 24 et lundy 25 novembre 1765: Messieurs de l'hotel-de-ville ont assisté regulierement à la grande Messe, mais on ne les a point reçus comme le premier jour.

Le mardy 26 novembre 1765 dernier jour de la neuvaine, ces Messieurs ont été reçus comme le premier jour, et ont été complimentés par le R.me Pere Abbé, après ce compliment, il a pris ses habits pontificaux, et a chanté la grande Messe à laquelle ont assisté M.rs de la justice de S.te Genevieve, et porteurs de la chasse en leurs places ordinaires, la messe finie, le R. P. Prieur et quelques chanoines reguliers ont reconduits Messieurs de l'hotel de ville à leurs carrosses.

Le mercredy 11 Decembre 1765 Messieurs de l'université sont venus en corps faire une station dans l'église de S.te Genevieve, ils ont été reçus avec les ceremonies detaillées page 15 de ce Registre. /.

Descente de la chasse pour la santé de M.gr le Dauphin et suite

Descente de la Chasse de S.te GENEVIEVE

16 Decembre 1765 La santé de M. le Dauphin s'affoiblissant de plus en plus, le Roy envoia pendant la nuit du 15 au 16 decembre 1765 un courier du cabinet chargé de 3 lettres dattées de fontainebleau du 16 desd. mois et an, ecrites par M. le comte de S.t florentin, la premiere adressée à M. le premier President du Parlement de Paris, la 2.e à M. le Procureur General, et la 3.e au R.me Pere Abbé de S.te Genevieve; ce ministre mandoit aux uns et aux autres que S.M. souhaittoit que la chasse de S.te Genevieve fût descendüe dès le matin s'il étoit possible. La Lettre adressée au R.me Pere Abbé de S.te Genevieve étoit conçuë en ces termes.

a fontainebleau le 16 Decembre 1765

» Mon très Reverend Pere

» l'Etat de Monseigneur le Dauphin devenant de moment à autre plus inquietant, le Roy desire que la chasse
» de S.te Genevieve soit descendüe dès ce matin, s'il est possible, j'ecris en consequence à M.r le premier President et à
» M.r le Procureur General, afin que le Parlement rende l'arrest necessaire en pareille circonstance, et qu'il prenne les
» autres mesures qui sont d'usage, je suis très parfaitement
» Mon très Reverend Pere Votre très humble et très affectionné serviteur signé S.t florentin

Le R.me Pere Abbé ayant communiqué cette lettre au R. P. Prieur, celui cy se transporta aussi tôt chez M. le premier President pour prendre les mesures necessaires et observer les formalités convenables en pareilles circonstances et qui consistoient principallement à savoir 1.o si l'Arrest que le Parlement alloit rendre dans la matinée pour la descente de la chasse de S.te Genevieve n'ordonneroit pas aussi en même tems qu'elle seroit portée en procession et en 2.e lieu, que comme la garde de cette chasse seroit confiée à Messieurs du châtelet suivant l'usage, il faudroit attendre qu'ils se fussent rendus a S.te Genevieve avant que de la descendre, le Roy souhaittant que cette chasse fût descendüe dès le matin.

M. le premier President s'etant fait representer les anciens arrests qui avoient ordonné que la chasse de S.te Genevieve seroit descendüe, et en ayant trouvé un rendu en pareille conjoncture le 19 novembre 1664: qui avoit ordonné cette descente pour le retablissement de la santé de la Reine, sans ordonner qu'elle seroit portée en Procession, repondit que l'Arrest que le Parlement alloit rendre, seroit semblable en tout à celui du 19 novembre 1664, sans autre condition, puisque S.M. souhaittoit cette descente pour un semblable sujet, et que les lettres qu'elle avoit fait ecrire ne faisoient aucune mention de Procession, que pour l'ordonner, il faudroit un ordre precis du Roy

et même un arrest particulier qui l'ordonnat, qu'en attendant que celui que le Parlement alloit rendre fût expedié, l'Abbaye de S.te Geneviève fit les diligences necessaires pour que la chasse fût descenduë sitôt que Messieurs du châtelet seroient arrivés.

Le R. P. Prieur ayant fait raport de cette conversation au R.me Pere Abbé, celui cy ordonna aussitôt au R. P. Tresorier de mettre la chasse de S.te Geneviève dans une disposition à être descenduë dans la matinée, et de faire annoncer au publique cette descente par le son de toutes les cloches de l'Abbaye. Cette maniere d'annoncer une descente de la chasse, ne differe en rien de celle d'annoncer une decouverte entierre, elle est specifiée cy devant page 19 avec cependant cette difference, que pour annoncer une descente de la chasse, Messieurs du chatelet doivent envoyer des fanfarres et trompettes, qui montent au clocher, et qui font entendre le son de ces instruments avant qu'on sonne les cloches; ces memes fanfarres et trompettes descendent ensuite de la tour du clocher, se placent soit a l'orgue, soit au jubé et se joignent au son des cloches et de l'orgue, dans le tems qu'on descend la chasse, ce qui ne s'est pas pratiqué cette année, sous le pretexte qu'on descendoit la chasse pour une triste cause, mais on n'a jamais descendu la chasse de S.te Geneviève que pour des calamités publiques ainsi ce n'est pas precisement à cause du sujet pour lequel on descend la chasse que se fait entendre cette harmonie, mais c'est parceque les Parisiens regardant S.te Geneviève comme leur ange tutelaire ils conçoivent une certaine joie de la voir descendre parmi eux, dans l'esperance qu'ils ont qu'elle voudra bien presenter au tout puissant leurs voeux et leurs prieres pour detourner de dessus leurs têtes les fleaux dont ils sont menacés, c'est donc la premiere fois que ces fanfarres et trompettes ne se sont point fait entendre, lorsqu'on a descendu la chasse, et pour s'en convaincre, on peut consulter les anciens procés verbaux de la descente de la chasse, et Messieurs du chatelet en sont convenu, comme on peut le voir par la lecture du procez verbal qu'ils ont fait de leur côté de cette descente de chasse, et dont copie sera transcritte à la fin et avant la signature de ce present procés verbal,

Tandisque se faisoient les preparatifs pour la descente de la chasse, on manda M.rs de la justice de S.te Geneviève, et les porteurs de la chasse de se trouver à cette ceremonie, et on reçut l'arrest du Parlement dont suit la teneur.

Extrait des Registres du Parlement

16 Decembre 1765 » Vû par la cour la Requête à elle presentée par le Procureur General du Roy, contenant que
» l'Etat de la maladie de Monsieur le Dauphin, obligeoit de recourir au Remede du ciel pour obtenir
» le retablissement de sa santé, et comme la coutume à toujours été dans les pressantes necessités de
» l'Etat, lorsque les personnes de la famille Royale sont en quelque danger d'implorer l'intercession
» de S.te Geneviève Patronne de cette ville, et du Royaume, en faisant descendre sa chasse, et attendu
» que les processions et autres ceremonies ordinaires, ne peuvent pas se faire, étant necessaire d'obtenir
» un prompt soulagement de la maladie de Monsieur le Dauphin, et le Roy aiant temoigné qu'il
» desiroit ardemment et avec beaucoup de zele que la chose fut faite promptement et sans remise
» Requeroit que sans tirer à consequence pour l'avenir, il fut ordonné que la chasse de S.te Geneviève
» seroit descenduë, et demeureroit exposée, et que toutes les eglises de Paris iroient en procession pour la
» visiter, suivant les Mandements qui en seroient delivrés par le sieur Archevêque de Paris
» et que pendant le tems qu'elle demeureroit exposée, tant lad. chasse, que toutes les portes de lad. eglise
» seroient gardées par les officiers du châtelet, et par telles autres personnes qu'il plairoit à la cour y
» commettre, ainsy que cela a été prattiqué lors de la maladie de la Reine en 1664, et 1666. Ouy le

" Rapport de Mr Joseph-Marie Terray conseiller, tout considéré La Cour ayant égard à lad. Requête, et
" sans tirer à conséquence pour l'avenir a ordonné et ordonne que lad. chasse de Ste Geneviève sera descendue
" pour être exposée au peuple, et visitée par les processions de toutes les Eglises tant seculieres, que regulieres de cette
" ville et fauxbourgs de Paris, suivant les mandements qui leurs en seront delivrés par l'archevêque, et que pendant
" le tems qu'elle demeurera exposée, elle sera gardée, ensemble les portes de lad. Eglise et abbaye par le lieutenant
" civil qu'elle a commis à cet effet, qui s'en chargera envers les Religieux de lad. abbaye, ce qui sera mandé aux
" abbé et Religieux de lad. abbaye par un des secretaires du Roy servant en la cour. fait en Parlement
" le seize Decembre mil sept cent soixante cinq. Signé Dufranc avec Paraphe

Ce même arrest fut envoyé le même jour Lundy 16 Decembre 1765 à Mr le Lieutenant civil à huit heures du matin avec une lettre de Mr le Procureur General, ayant pris lecture de l'un et de l'autre, Mr le Lieutenant civil en instruisit aussi tot Messieurs le Lieutenant criminel et Procureur du Roy qui se rendirent chez lui sur le champ, et de la accompagnés du Sr Jardin Greffier en chef du chatelet en l'abbaye de Ste Geneviève, ou ces messieurs furent reçus par des chanoines de cette abbaye, et les officiers de sa justice, et conduits dans une grande salle ou étant arrivés, Mr Danjou Bailli du Bailliage de lad. abbaye representa à ces messieurs que toutes les fois que la chasse de Ste Geneviève avoit été descendue, soit qu'elle eut été portée en Procession, ou non, Messieurs du chatelet s'étoient engagés, par un acte signé d'eux, de ne la point perdre de vüe jusqu'à ce qu'elle fut remontée et remise en sa place ordinaire, ce qu'il justifioit par plusieurs actes semblables qui lui avoient été confiés à cet effet par le secretaire du chapitre de lad. abbaye.

Mr le Lieutenant civil ayant connu par la lecture de ces actes, que Messieurs les avocats du Roy du chatelet Mr le lieutenant criminel de Robbe courte, Mr le chevalier du guet, les commissaires au chatelet, et les huissiers audianciers devoient se trouver aussi à Ste Geneviève pour la garde de la chasse, il ecrivit aussi tot à Mr le lieutenant criminel de Robbe courte, à Mr le chevalier du Guet, aux Sindics des commissaires, et Mr le Procureur du Roy ecrivit en même tems à messieurs les quatre avocats du Roy et aux huissiers audianciers du chatelet, pour se rendre le plus promptement qu'ils pourroient en l'abbaye de Ste Geneviève, et y faire leur service auprès des magistrats, et Mr le chevalier du Guet fut averti de faire venir une quantité suffisante du Guet pour la garde de l'eglise et de l'abbaye.

Mr le Lieutenant civil, fit part de ces arrangements au Sr Rme Pere Abbé qui étoit venu en la salle, ou ils etoient, et après les avoir salué, il retourna au Tresor pour s'habiller pour la grande Messe qu'il devoit celebrer, il fut suivi par ces messieurs, precédés de deux huissiers audianciers, savoir les magistrats revetus de leurs Robbes rouges, Mr le Lieutenant criminel de Robbe courte avec son habit de ceremonie et son baton de commandement, Mr le chevalier du Guet avec son baton de commandement, et les Sindics des commissaires en Robbes noires, ainsi que le Greffier en chef, et furent placés sur des Sieges rouges tant dans le sanctuaire du côté de l'Evangile, que sur l'estrade à coté, ou on avoit mis des chaises de Tapisserie, et Messieurs de la justice de Ste Geneviève vis à vis Messieurs du chatelet en leur place ordinaire, et mrs les Porteurs de la chasse dans le choeur suivant la coutume on commença aussi tot la grande Messe qui fut celebrée par le Rme Pere Abbé en habits pontificaux, pendant laquelle les autres magistrats et officiers du chatelet arriverent successivement et se placerent du côté de l'Evangile.

La grande Messe étant finie, le clergé se retira, Messieurs du chatelet se rendirent dans la salle, ou ils avoient été introduits d'abord, et signerent l'acte d'engagement, dont suit la teneur

16 Decembre 1765 " Nous soussignés Alexandre-françois-Jerôme D'argouges de fleury, chevalier, conseiller
" du Roy en ses conseils, maitre des Requestes ordinaire de son hôtel, Lieutenant civil de la ville, Prevoté et vicomté de
" Paris
Augustin Testard Du Lys, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant criminel du
" chatelet
" Jean-baptiste-françois De La Porte conseiller du Roy, et son avocat au chatelet
" Claude-françois-Bernard Moreau, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, Procureur de
" Sa Majesté, en la ville, Prevoté et vicomté de Paris, et cour d'Eglise, premier juge conservateur des
" droits Privileges des Marchands, negotiants, fabriquants et artisans de lad. Ville
" françois-antoine De flandre de Brunville,
" Octavien-nicolas Souchet,
" et Marie-Joseph Marquet,
Avocats du Roy.

» Jean-Louis Durand Lieutenant criminel de Robbe courte de Paris
» Nicolas-Louis Le Roy De Roquemont, chevalier de l'ordre Royal Militaire de St Louis
» conseiller du Roy en ses conseils, chevalier capitaine du Guet de lad. Ville
» Et les commissaires Mouricault, Vial De Machurin, Le Blanc, et Le Maire, assistés de
» Charles-Marc-antoine Jardin conseiller du Roy, Greffier en chef dud. Châtelet
» **Jurons**, et affirmons, et promettons aux venerables Religieux, Abbé, Prieur et couvent
» de l'Abbaye Royale de Ste Geneviève de cette ville de Paris, de garder, selon nôtre devoir, et office
» la chasse de Ste Geneviève, et de ne l'a point perdre de Vuë, tant qu'elle sera descendüe, et jusqu'à
» ce qu'elle soit remise en sa place ordinaire En foy de quoy, nous avons signé ces presentes, et icelles
» ont été signées par nôtre Greffier en chef. fait à Ste Geneviève le 16 Decembre 1765 et ont signé
» ainsi, signé D'argouges, Testart Du Lys, Moreau, De La Porte De Meslay, De flandres De Brunville,
» Soufflet et Marquet, Durand, Le Roy de Roquemont, Mouricault, Vial de Machurin, Le Blanc;
» Le Maire, et Jardin Greffier en chef

Le clergé rentra ensuite dans l'Eglise, ou étoit deja rendu le Rme Pere Abbé en chappe et étolles violettes, entre deux prestres assistans aussi en chappes de pareille couleur, a genoux sur la derniere marche de l'autel, avec les porte mitre et porte crosse, porte livre et porte bougie, derriere eux se placerent dabord les prestres, parmi lesquels il y en avoit deux en aubes et étolles croisées, 4 autres en surplis et étolles pendantes ensuite les Etudiants, et les novices, tous nuds pieds et nuds testes, sans exception, les Prestres, Etudiants et novices s'étant prosternés dans le Sanctuaire, la face contre terre, Le Rme Pere abbé etant a genoux avec ses assistans, à entonné le premier des psaumes penitentiaux, en presence de Messieurs du chatelet, qui etoient placés dans le Sanctuaire du coté de l'Evangile, Messieurs de la justice de Ste Geneviève dans le meme sanctuaire, du côté de l'Epitre, vis à vis Mrs du chatelet, et Messieurs les portes chasses dans le choeur, tous á genoux, et d'un peuple trés nombreux, les 7 psaumes penitentiaux avec les litanies des Saints ont eté psalmodiés a basse voix, et d'un ton lugubre, les Versets et oraisons qui sont ensuitte ont eté recités d'un meme ton par le Rme Pere abbé, aprés lesquelles, la face tournée du costé des prosternés á dit encore plusieures oraisons, marquées dans le Rituel, et aprés le <u>Confiteor</u> recité par les prosternés, le Rme Pere abbé, dit le <u>Misereatur</u>, et l'<u>indulgentiam</u> ordinairement et tenant la main droite étendüe sur le clergé prosterné, recita une formule d'absolution Generale aussi marquée dans le rituel, aprés laquelle, tous se leverent, les 2 prestres en aubes et étolles croisées monterent à la chasse, par 2 echelles posées des 2 cotés des colones qui la soutiennent, et qui etoit enveloppée d'un drap, crainte qu'il ne se detacha quelques diaments qui auroient pu se perdre, ou s'écrasser en tombant et qui etant denuée du grand nombre de cierges qui l'environnoient auparavant, faisoit un Spectacle conforme au triste sujet, pour laquelle on la descendoit: les personnes qui etoient sur la voute, l'ayant soulevée au moyen d'une mouffle, les 2 prestres en aubes et étolles croisées la pousserent hors de la balustrade de fer, et les 4 autres prestres en surplis et étolles pendantes ayant pris les cordons qui etoient attachés aux pieds de la chasse, la tirerent et la poserent aux pieds de la colonade sur 2 tretaux sur lesquels il y avoit un drap; pendant qu'on la descendoit ainsy au son de toutes les cloches, auquel les fanfarres devoient se joindre avec les trompettes, l'organiste toucha son orgue, et la chasse posée sur ces tretaux, tandis qu'on otoit le drap qui l'enveloppoit, le premier chantre entonna un Repons en l'honneur de la Sainte, que le clergé qui etoit debout et dans le Sanctuaire continua avec les serpens, le drap etant oté les 4 prestres en surplis et étolles, la chargerent sur leurs Epaulles, et la porterent sur l'autel de Ste clotilde, qui etoit paré à cet effet, cette chasse qui pese au moins cinq cent, n'auroit pû etre transportée par ces 4 prestres, si on ne leur avoit presté la main, on en mettoit 6 anciennement, et meme 8 suivant les anciens procés verbaux

La chasse de Ste Geneviève etant posée sur l'autel de Ste Clotilde, le Rme Pere Abbé se rendit aux
pieds de l'autel avec ses prestres assistans, et autres officiers, on chanta un second Repons qui fut suivi d'une
oraison, après laquelle le Rme Pere abbé monta à l'autel, la baisa, après lui ses 2 prestres assistans, les 6 prestres
qui avoient aidé à la descendre, et qui se placerent aussitot des 2 côtés de la chasse, trois d'un côté, et trois de l'autre
ensuite les prestres, après eux les bas officiers de l'autel, qui furent suivis par les Etudiants, les novices et les freres
convers, ensuite Mr le Lieutenant civil, Mr le Lieutenant criminel, Messieurs les gens du Roy Mr le Lieutenant
criminel de Robbe courte, Mr le chevalier du Guet, les Sindics des commissaires, le Greffier en chef, les huissiers
audianciers, Messieurs les officiers de la justice de Ste Geneviève, l'inspecteur de la police, et enfin Messieurs les
Porteurs de la chasse, sans cierges à la main, quoique cependant en 1694. ils en eussent chacun un,

Cette ceremonie, pendant laquelle on à encore sonné une volée de toutes les cloches, étant achevée, Mrs
du chatelet se sont retirés dans la salle ou on les avoit conduits d'abord, et Mr le Lieutenant civil à prevenu Mr le
chevalier du Guet de faire les dispositions convenables, pour que la chapelle de Ste Clotilde, sur l'autel de laquelle la chasse de
Ste Geneviève etoit posée, le Reste de l'Eglise, et même les portes de l'Abbaye fussent gardées avec sureté et decence de
maniere que sans tumulte le public pût avoir un libre accés, en consequence Mr le chevalier du Guet posta des officiers
et archers du Guet aux 2 Entrées de la chapelle, et deux sentinelles, la bayonnette au bout du fusil, et le chapeau sur la
teste aux deux côtés de la chasse, il fut encore reglé par Mr le Lieutenant civil conjointement avec les officiers de
l'abbaye de Ste Geneviève, a la teste desquels etoient principallement le Rme Pere Abbé, et le R. P. Prieur, que les Processions
et communauté Religieuses, et même en general tous ceux, de quelque Rang, dignité et Etat qu'ils fussent, qui se presenteroient
pour faire leurs Prieres devant la chasse, entreroient par le côté de l'Epitre, et sortiroient par le côté de l'Evangile; ensuite
Ces Messieurs ont diné en l'Abbaye de Ste Geneviève avec les superieurs et officiers de la maison, et tous les officiers de
la justice de Ste Geneviève, après le diner Messieurs du chatelet sont retourné à l'Eglise, et se sont placés auprès de la
chasse, Mr le Lieutenant civil du coté de l'Epitre, Mr le Lieutenant criminel du côté de l'Evangile, ces deux
principaux Magistrats etant toujours par ce moyen les plus proches des 2 cotés de la chasse, Messieurs les
Gens du Roy, ainsi que Monsieur le Lieutenant criminel de Robbe courte, Mr le chevalier du guet, les
commissaires du chatelet, le Greffier en chef, et les huissiers audianciers se placant indifferemment tantôt
d'un côté, tantôt de l'autre suivant les circonstances, toutesfois suivant leur Rang, et lorsque Monsieur
le Lieutenant de Police s'est presenté (ce qui est arrivé très souvent) on lui à par deference donné
seance auprès de Mr le Lieutenant civil,

Dans cet après diner, le Rme Pere Abbé de Ste Geneviève, à fait un Mandement, conçu en ces termes

16 Decembre 1765

MANDEMENT du

REVERENDISSIME ABBÉ &c.

qui ordonne la descente de la Chasse de Ste Genevieve & des prieres publiques pour la santé de Monseigneur le DAUPHIN

CHARLES-FRANÇOIS DELORME
Abbé

» Abbé de l'Abbaye Royale de Sainte Geneviève au mont de Paris, dependante immédiatement du Saint
» Siege, et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de France, aux chanoines de Notre
» Abbaye, et à toutes autres personnes dependante de notre jurisdiction abbatialle SALUT. le Ciel
» semble se fermer à nos voeux M.T.C.F. l'Etat de Monseigneur le Dauphin devient
» de moment en moment plus critique. le Roy ce Roy si aimé et si digne de l'être, plongé dans la plus
» profonde tristesse, la famille Royale Eplorée, et abbatue, toute la cour consternée du danger qui menace une
» tête si precieuse à l'Etat et à la Religion, quel Spectacle M.T.C.F. pour un Peuple si attaché à
» ses Princes! pouvez vous vous le figurer sans être attendris? mais ne nous bornons pas à des sentiments
» que la nature seule doit inspirer. le Seigneur veut être sollicité, pressé. il aime qu'on lui fasse une sainte
» violence, et que l'on frappe, jusqu'à l'importunité, à la porte de sa misericorde, comme cet ami de notre
» Evangile (Luc 11) ce ne fût que par la perseverance de sa foy et ses cris redoublés, que l'aveugle de Jericho,
» obtint sa guerison, du Sauveur du monde. imitons ces models M.T.C.F. la force du coup
» dont nous sommes menacés, suffit pour nous y porter. l'Exemple de Nôtre Monarque nous en fait un
» devoir de coeur, et de Religion. SA MAJESTE par des ordres de ce jour, à recours à
» un moyen que sa pieté autant que sa tendresse lui à inspiré, elle demande que la chasse de Sainte Geneviève soit
» descendue et exposée de plus prés à la devotion de son peuple. Cette puissante protectrice, si tendre
» jusqu'à present pour les malheurs de l'Etat, et en particulier pour la maison Royale, va paroitre au
» milieu de Nous. approchons nous en avec confiance: mais redoublons nôtre foy, et l'instance de nos
» Prieres. touchée de nos larmes et de nos gemissements, elle fera de nouveaux Efforts pour desarmer le bras
» Vengeur de Dieu, et dissipera nos vives et justes allarmes.

» A CES CAUSES pour nous conformer aux ordres du Roy, et à l'Arrest de ce
» jour rendû par la cour du Parlement, et en même tems satisfaire à nôtre propre Zele, NOUS
» ordonnons que la chasse de Sainte Geneviève Patrone de Paris et du Royaume, sera descendue cejourd'huy
» à l'issue de la Messe solemnelle, avec les Prieres et les ceremonies accoutumées, et sera exposée à la
» Veneration des fidelles sur l'autel de la chapelle dite de Sainte Clotilde, que quatre chanoines Reguliers
» de cette Eglise feront successivement des Prieres selon l'ordre qui leur sera marqué devant lad. chasse,
» hors le tems des Messes qui seront celebrées jusqu'à midy au grand autel, que tous les jours il sera celebré
» à l'issue de complies un salut, ou on chantera 1° un repon tiré de l'office de Sainte Geneviève
» 2° le Trait Domine non secundum, l'Antienne de la Sainte Vierge O Maria
» l'hymne Spes magna Gentis. trois fois le ℣. Domine salvum fac
» Regem, avec le Gloria Patri, l'antienne de la Paix, Deus meminerit. le ℣
» et l'oraison marquée au Processional, pro Infirmo.
» Donné à Paris en notre abbaye Royale de Ste Geneviève le 16 Decembre 1765. signé fr Delorme, abbé de Ste
» Geneviève, et plus bas, Par Mon Reverendissime Abbé, signé fr Reguier avec Paraphe.

Les vespres ce jour là ont été chantés a 4 heures, et les complies à 5 heures 3 quarts: pour le ℟ qui n'étoit pas indiqué par le Mandement, on à chanté le 3e ℟ du premier nocturne pris dans l'office pour le jour de Ste Geneviève, qui commence par ces mots. Virtutes non quaslibet.

En 1664 le salut dans une pareille conjoncture avoit été chanté aux Pieds de la chasse de Ste Geneviève et comme on croioit qu'on le chanteroit dans la circonstance presente au même endroit, on avoit posé un lutrin avec un livre de chant aux pieds des colones de marbres sur lesquelles est posée la chasse de la Sainte: mais le Rme Pere Abbé decida, conjointement avec le R. P. Prieur, que pour plus de Decence et de commodité il seroit chanté dans le choeur, ce qui à été executé pendant le tems que la chasse de Ste Geneviève est restée sur l'autel de la chapelle de Ste Clotilde. ...

Depuis le jour, jusqu'a celui que la chasse de Ste Genevieve à été remontée, et remise en sa place ordinaire, on n'a point fait de Processions au dedans de l'Eglise après complies, ci il eût été impossible d'en faire tranquillement et avec decence, ni même de chanter le Salut auprès de la chasse, à cause de l'affluence du Peuple.

Après le premier Salut, Messieurs du chatelet s'étant retirés dans la grande salle, ont deliberé si on laisseroit baiser la chasse au peuple, l'affirmative a eû lieu après les raisons deduites pour et contre, et pour eviter la confusion que cette permission auroit pû causer, il fut reglé, que le peuple suivroit tant pour entrer, que pour sortir, la même route que les Processions, c'est a dire qu'il entreroit par le coté de l'Epitre, et sortiroit par celui de l'Evangile;

Mr le Lieutenant civil étoit determiné à passer au moins une partie des nuits auprès de la chasse, et se faire relever par quelqu'uns de Messieurs du chatelet, tandis qu'il iroit se reposer un moment; mais sur la representation qui lui fut faite que les portes tant de l'Eglise, que de l'Abbaye seroient exactement fermées depuis 9 heures du soir au plustard, jusqu'a 5 heures du matin, excepté cependant les archers du Guet et les sonneurs qui devoient se rendre avant 5 heures les uns pour se placer aux portes pour les garder, et les autres pour sonner, les portes ne seroient ouvertes au public, qu'après l'arrivée de quelqu'un de Messieurs les magistrats, Mr le Lieutenant se rendit a ces raisons, et regla que quatre commissaires au chatelet demeureroient dans l'Abbaye pendant la nuit, et se releveroient tour a tour pour garder la chasse, et que Messieurs les magistrats et autres officiers s'y trouveroient toute la journée jusqu'à la clôture des portes, ou ensemble, ou successivement

Les choses etant ainsi arrestées, Mr le Lieutenant civil, et Messieurs les autres Magistrats du chatelet se retirerent chacun à leur hotel sur les 9 heures du soir

Ces arrangement ayant pris en presence et conjointement avec les Abbé, Prieur et chanoines Reguliers de Ste Genevieve, ceux cy pour procurer quelques commodités à ceux qui devoient garder la chasse nuit et jour, ont entretenu un feu tant dans l'appartement qu'occupoit cy devant feu Mgr le Duc d'orleans sis entre les Eglises de Ste Genevieve, et de st Etienne, et dans lequel on peut entrer par l'Eglise même de ste Genevieve, que dans les salles de la maison, qui a toujours été eclairée les nuits, afin que ces Messieurs pussent aller se chauffer de tems à autre, et n'ayant pas de lits suffisament pour ceux qui voudroient se reposer; pour y suppléer, ils ont mis des matelas avec des couvertures dans les salles, posés sur des sofas et chaises de tapisseries, ils ont encore fournis des rafraichissements aux archers qui gardoient les portes pendant tout le tems que la chasse est demeurée descendue, durant lequel tems, Messieurs les Magistrats et principaux officiers du chatelet ont diné dans l'Abbaye, avec les superieurs

Pour executer de point en point le mandement du Rme Pere Abbé qui ordonnoit des Prieres devant la chasse, hors le tems des Messes, le R. P. Prieur fit un tableau dans lequel il avoit assigné tant aux Prestres, qu'aux Etudians et novices les heures auxquelles ils devoient se trouver auprès de la chasse nuit et jour pour y reciter le Pseautier

Comme l'Arrest du Parlement pour la Descente de la chasse portoit qu'elle seroit visitée par les Processions de toutes les Eglises tant seculieres, que Regulieres de la Ville et fauxbourgs de Paris, suivant les Mandements qui leurs en seroient delivrés par M. l'archeveque, pour se conformer à cet Arrest, Mgr l'archeveque fit le mandement dont suit la teneur

16 Decembre 1765

MANDEMENT
de M. l'Archevêque de Paris

qui ordonne des Processions Generales a l'Eglise de Sainte Genevieve pour demander à Dieu, par l'intercession de cette Sainte, le retablissement de la santé de Monseigneur le Dauphin

" CHRISTOPHE DE BEAUMONT Par la Misericorde Divine, et par
" la grace du saint siege apostolique, Archeveque de Paris, Duc de saint cloud, Pair de france, commandeur
" de l'ordre du saint Esprit, Proviseur de Sorbonne &c. aux archiprestres de Ste Marie-Madelaine, et de St Severin

» SALUT & BENEDICTION. Nos Freres, nos sacrifices n'ont pas
» encore flechi le coeur de Dieu, nos allarmes sur la Santé de Monseigneur le Dauphin augmentent de jour en jour
» Redoublons nos voeux et notre confiance; qui sait si le seigneur ne se laissera pas
» toucher par nos gemissemens, et n'accordera pas à notre perseverance la conservation d'un
» Prince qu'il nous donna dans sa misericorde, et dans lequel nous admirons tant de vertus? pouvent-elles paroitre avec
» plus d'Eclat, qu'au milieu des souffrances par lesquelles il plait à Dieu de l'éprouver? les grands Exemples que ce
» Prince nous donne, sont pour nous une leçon bien touchante de la Resignation avec laquelle nous devons nous soumettre
» aux volontés du Seigneur.

Jonas chap III V. 9

» Le Roy rempli d'une confiance particuliere envers Sainte Geneviève, a desiré que sa chasse fut descendüe
» pour être exposée à la veneration des fideles, et les exciter à recourir avec plus de ferveur à l'intercession de cette
» puissante Protectrice de la capitale: Nous nous empressons de seconder de tout notre pouvoir les pieuses intentions
» de Sa Majesté.

» A CES CAUSES Nous avons ordonné et ordonnons, que tout le clergé séculier et
» Regulier de la ville et des fauxbourgs de Paris, ira processionnellement en l'Eglise de Sainte Geneviève du mont, et Nous
» avec nos venerables freres les Doyen et chapitre de notre Eglise Metropolitaine, avec lesquels nous en avons conferé
» nous commencerons demain mardy 17 du present mois à huit heures du matin, et y celebrerons une messe solemnelle, à
» l'égard des autres processions, pour eviter la confusion que leur concours pourroit occasionner, elles marcheront dans l'ordre
» aux jours et heures cy dessous

» Si vous Mandons de signifier incessament ces presentes à tous Doyens, chanoines, chapitres, Abbés, Prieurs, curés, et
» autres superieurs des Eglises, et monasteres de cette ville, et fauxbourgs de Paris, à ce qu'ils n'en ignorent. Enjoignons aud.
» sieurs curés, ou à leurs vicaires, de faire assembler leurs Paroissiens, et de les exhorter à faire en leur particulier des
» Prieres, aumônes, et autres bonnes oeuvres extraordinaires pour la même intention. Donné à Paris en notre
» Palais archiepiscopal le seize Decembre mil sept cent soixante cinq, signé + christophe archev. de Paris, et plus bas,
» par Monseigneur, signé De la Touche avec paraphe.

Ordres des Processions

» le mardy matin 17 decembre l'Eglise Metropolitaine avec ses 4 filles ira processionnellement y celebrer la messe a 8 heures.

» le meme jour mardy 17
» a 11 heures...... la Madelaine, en la cité, S. Severin
» a 11 heures et demie... St Nicolas du chardonnet, les penitens de nazareth
» le mardy après midy
» a 1 heure... St Hilaire, les Religieux de la Mercy
» a 1 heure et demie... St andré des arcs, les capucins de St Jacques
» a 2 heures... St Louis en l'isle, les jacobins St honoré
» a 2 heures et demie.. St Medard, les cordeliers
» a 3 heures... St Jacques du haut pas, les Mathurins
» a 3 heures et demie... St Cosme, St Landry
» a 4 heures... St Pierre des arcis, Ste Marine
» mercredy matin
» a 7 heures... S. Pierre de chaillot, les penitens de belleville
» a 7 heures et demie... St Josse, les augustins de la place des Victoires
» a 8 heures... St honoré, les carmes Billettes
» a 8 heures et demie... St Jacques de la boucherie, les minimes de chaillot
» a 9 heures... St Sulpice, les carmes de la place Maubert
» a 9 heures et demie.. St Nicolas des champs, les jacobins du noviciat
» a 10 heures... le chapitre St Marcel, avec St Martin et St hipolithe
» a 11 heures.. St Louis des invalides, les minimes de la place Royale
» a 11 heures et demie... les premontrés reformés, les enfans Rouges
» Mercredy après midy
» a 1 heures... St Jacques de l'hopital, les penitens de Picpus
» a 1 heure et demie.. St Barthelemy, les feuillans rue St honoré
» a 2 heures... St Eustache, les augustins fauxbourg St Germain
» a 2 heures et demie... St Gervais, les capucins de la rue St honoré
» a 3 heures.. l'hopital de la Trinité, Ste Catherine de la culture

le d. jour mercredy 18 après midy
a 3 heures et demie... l'hopital du St Esprit, les jacobins Rüe St Jacques
a 4 heures.. St Sauveur, l'hopital des petites maisons
Jeudy matin
a 7 heures... St Pierre aux boeufs, St Magloire
a 7 heures et demie.. la madelaine de la ville l'Eveque, les Recollets
a 8 heures.. St Jean du cardinal le moine, les Religieux de St antoine
a 8 heure et demie. St Laurent, la Salpetriere
a 9 heures. St Germain l'auxerois, Ste croix de la Bretonnerie
a 9 heures et demie... S. Jean en Grève, les capucins du marais
a 10 heures... Sainte opportune, les quinze vingts
a 10 heures et demie... les innocens, la Pitié
a 11 heures.. St Lazare, les Blancs Manteaux
Jeudy après midy
a 1 heure... St Roch, les Benedictins anglois
à 1 heure et demie... notre-Dame de bonne nouvelle, les feuillantines de l'ange Gardien
à 2 heures.. St Leu, Ste Croix en la cité
a 2 heures et demie... St Marguerite
a 3 heures... St Louis du Louvre, les premontrés, Rue haute feuille
a 3 heures et demie... St Philippe du Roule, St Martin des champs
A 4 heures... St Etienne du mont St Germain le vieux
Lequel sort chanter, porte de l'autre part.

» En allant à l'Eglise de S.te Geneviève, on chantera l'hymne *Veni Creator*, ensuite les Repons des processions Generales,
» et celui de sainte Geneviève, *Fecit quod placuit Deo*. Etant arrivés dans lad. Eglise, on chantera
» l'Antienne de sainte Geneviève *Benedixit te Dominus*, avec le verset *omnia ossa*, et
» l'oraison *Deus qui ancillam tuam*, à laquelle on joindra celle *pro infirmo*. —
» *Omnipotens sempiterne Deus*, en y inserant suivant la Rubrique *pro famulo*
» *tuo Ludovico Delphino infirmo*. et en s'en retournant, on chantera les Litanies des Saints.

Toutes ces processions et communautés designées dans ce Mandement sont venues faire leurs stations aux jours, et heures indiquées par ce Mandement, et ne pouvant entrer par la grande porte de l'Eglise à cause de la foulle du peuple qui remplissoit toute la nef, et s'empressoit d'entrer pour aller baiser la chasse, on fut obligé de faire passer ces Processions par la porte de la maison, la cour, la colonade et le cloitre.

Parmi ces Processions, il y en à que l'Abbaye de S.te Geneviève reçoit à la porte de l'Eglise, les unes en corps, et les autres par deputation, lorsqu'elles avertissent de leur arrivée, Tels sont les chapitres de la sainte chapelle, de S.t Honoré, de S.t Marcel, de S.t Louis du Louvre, de S.t Medéric, de S.te opportune, et Parmi les Reguliers, les chanoines Reguliers de S.te catherine de la culture, et les Premontrés, Le corps de l'université, les R.R. P.P. de l'oratoire, et les R.R. P.P. Benedictins, la maniere de les Recevoir est detaillée cy devant page 15 du present Registre: mais l'affluence du peuple qui obsedoit l'Eglise et la maison n'a pas permis de les Recevoir toutes, on n'a Recu que les plus considerables qui avoient averti des jours et heures qu'elles arriveroient, comme il sera dit cy aprés

17 Decembre 1765 Le Mardy 17 Decembre 1765, aprés les 9 coups sur le gros bourdon, pour l'*Angelus* du matin, il a été sonné une volée de toutes les cloches de l'Abbaye, cette volée a été repetée tous les matins à pareille heure les mercredy 18, jeudy 19 et vendredy 20 decembre 1765,

Messieurs Jouhet et Marquet avocats du Roy sont arrivés a 5 heures du matin, parmi un peuple innombrable dont une partie avoit passé la nuit, pour etre des premiers, pour aller baiser la chasse, et Messieurs les Lieutenants civil et criminel sont arrivés sur les 8 heures

La cathedralle, à ~~laquelle~~ la tête de laquelle etoit Mg.r l'Archeveque est arrivée sur les 9 heures, et à été recue par tous les chanoines Reguliers, qui avoient à leur teste le R.me Pere Abbé, avec les ceremonies ordinaires detaillées page 12 du present Registre excepté cependant qu'on avoit oublié de prendre des chappes, ce qui devoit etre, attendu qu'elle avoit 2 Reliquaires que 4 chanoines reguliers revetus de chappes ont porté depuis la porte de l'Eglise, jusqu'à la chapelle, proche le Tresor, La cathedralle à chanté une Grande à laquelle M. l'Archeveque à officié pontificallement, et pour laquelle messe, Messieurs de la cathedralle avoient fait aporter des ornements. Messieurs du chastelet ont entendu cette messe mais en leur place auprés de la chasse de S.te Geneviève, et Messieurs de la justice de S.te Geneviève dans le Sanctuaire, en leur place ordinaire

La cathedralle, pour signaler son Zele, auroit souhaitté celebrer cette messe le jour même de la descente de la chasse de S.te Geneviève, et en consequence elle avoit mandé ses quatre filles dont quelqu'unes s'etoient deja mises en marche l'Abbaye de S.te Geneviève, en étant avertie, Representa que l'ordre du Roy pour cette descente etant adressé au R.me Pere abbé c'etoit aux chanoines reguliers de cette abbaye à commencer, et que d'ailleurs les ceremonies et formalités qu'on doit observer dans une pareille circonstance etoient trop longues pour qu'on pût chanter ce jour la deux grandes messes dans la matinée. Ces representations etoient trop bien fondées pour que la cathedralle ne s'y rendit pas: et mais voulant donner l'exemple aux Parroisses et communautés de Paris, elle est venue la premiere le lendemain de la descente de la chasse chanter une grande Messe, qui à été suivie immediattement par celle de l'Abbaye de S.te Geneviève, qui a commencé sur les onze heures et demie, et a été chantée par le R.d P. Prieur avec les ornements de la cathedralle qu'elle avoit laissé a cet effet, et avoit même prié qu'on s'en servit. on a chanté ce jour la et les 3 suivants, la messe dont l'introit commence par ces mots. *Nisi conversi fueritis*, a laquelle ont assisté, comme aux trois suivantes, Messieurs de la justice de S.te Geneviève, et Messieurs les Porteurs de la chasse, au moins une partie des uns et des autres

La communauté de S.te Geneviève n'est sortie du Refectoire ce jour la qu'un peu avant 2 heures, et cependant les Vespres, les complies et le Salut, auquel se sont trouvés, ainsi que les jours suivants quelqu'uns de Messieurs les Porteurs de la chasse ont été chantés aux heures ordinaires

Le R.me Pere Abbé à recu deux deputations dans l'aprés diner de ce meme jour mardy 17 decembre 1765: la premiere de la part de Messieurs les chanoines et chapitre de la Sainte chapelle de Paris qui ont envoyé Messieurs les Abbés Dechaluz, et Conty-Hargicourt vicaire General de M.r le Tresorier, pour savoir si le lendemain ils pourroient venir chanter une grande Messe, ce qui leur à été accordé avec plaisir, en les priant cependant de ne venir qu'aprés 9 heures du matin parce que la Parroisse de S.t Etienne du mont voulloit chanter une à 7 heures, et ensuite les chanoines Reguliers du Prieuré de S.te catherine de la culture, ainsi qu'ils l'avoient demandé, et qu'on leur avoit accordé.

La Seconde Deputation etoit de la part de Messieurs de l'Université de Paris, qui avoient aussi la devotion de venir chanter une grande Messe le lendemain, ou le surlendemain, quoiqu'ils fussent deja venus faire une station le 11 du même mois. Le R.me Pere Abbé leur repondit qu'on leur accorderoit volontiers cette demande, si on pouvoit trouver une heure convenable pour cela, mais que la chose etoit impossible pour le lendemain, attendu qu'on devoit chanter quatre grandes Messes dans cette matinée, que pour le surlendemain, on apprehendoit que Monseigneur le Dauphin ne fut plus en vie, parceque les bulletins qu'on envoioit tous les jours de Fontainebleau à Paris annonceoient qu'on n'attendoit presque plus que l'heure et le moment de sa mort: sur ces reflexions Messieurs les deputés de l'Université prirent la resolution, comme le R.me Pere Abbé le leur avoit conseillé, d'assister le lendemain à la grande Messe qui avoit été demandée par le corps des marchands de vin de la Ville de Paris, qui avoient pris la resolution de faire une Neuvaine à S.te Geneviève pour le retablissement de la santé de M.gr Le Dauphin, qui devoit commencer par une Messe solemnelle, que lui Abbé leur avoit promis de celebrer pontificalement, pour laquelle le corps des Marchands de vin avoient envoyé un luminaire, et fait imprimer des billets d'invitation, le R.me Pere Abbé ajouta encore, et representa a ces Messieurs Deputés de l'université que si tout le corps vouloit assister à cette Messe, il seroit impossible d'assigner à tous une place convenable, le choeur de l'Eglise de S.te Geneviève n'etant pas assés spatieux pour les placer tous honorablement, puisqu'outre le corps des Marchands de vin, Messieurs les Porteurs de la chasse occupoient les stalles basses, et les bancs mis autour du tombeau de clovis depuis l'aigle, jusqu'au sanctuaire. Ces deputés repondirent à ces objections qu'ils ne viendroient qu'au nombre de quarante personnes, et pour examiner le locale, et quelles places ces Messieurs pourroient être placés, se transporterent dans le choeur, ayant compté les stalles hautes et basses du coté de l'Epitre, representerent que M.r le Recteur pourroit occuper la premiere, Messieurs les Doyens des facultés et les Procureurs des nations les suivantes jusqu'a la coupe, et que les autres se placeroient tant dans les stalles basses de ce meme côté que sur des bancs qui seroient posés depuis l'entrée du choeur a droite, jusqu'à l'aigle, ce qui fut accordé et ainsy reglé.

18 decembre 1765 Le Mercredy 18 Decembre 1765 Messieurs les Magistrats et officiers du chatelet se sont rendus dès le matin à l'Abbaye de S.te Genevieve, Messieurs De la Porte et Debruwille avocats du Roy, arrivés a 9 heures ont trouvé meme concours de Peuple que la veille, ces Messieurs ont entendu de la chapelle de S.te clotilde, les grandes messes qui ont eté celebrées au maitre autel la Premiere a eté chantée par la Paroisse de S.t Etienne du mont, la 2.e par nos confreres du Prieuré de S.te catherine de la culture.

Dans cette matinée M. Le Duc de Bourbon-condé est venu faire une station auprès de la chasse, comme on avoit eté prevenu un instant avant son arrivée, le R. P. Tresorier, fit placer pour ce prince dans la chapelle de S.te clotilde un fauteuil avec un Prie-Dieu et un coussin, il fut reçu par la porte par quelques chanoines reguliers, et par eux conduit auprès de la chasse de S.te Genevieve, qu'il baisa après sa prière, il se retira ensuite dans une tribune pour entendre une basse Messe, ou il resta jusqu'à la fin de celle que chantoient les chanoines Reguliers du Prieuré de S.te catherine de la culture, le R.me Pere Abbé alla le saluer dans cette tribune, et après la messe il fut reconduit a son carosse par le R. P. Prieur, et quelques chanoines Reguliers de la maison de S.te Geneviève

La Grande Messe que chantoient les chanoines Reguliers du Prieuré de S.te catherine, n'etoit pas encore achevée, lorsque Messieurs de la S.te chapelle arriverent, on les conduisit d'abord dans des salles en attendant que la grande Messe qu'on chantoit fut achevée, après laquelle ils se rendirent, à la grande porte de l'eglise, ou ils furent reçus avec l'eau benite et au son des cloches par 12 chanoines reguliers à la tete desquels etoit le R. P. Prieur, qui les complimenta en adressant la Parole à M.r le Tresorier qui repondit par un autre compliment après lequel l'orgue se fit entendre, et ensuite conduits au choeur

Pendant que M.rs de la S.te Chapelle chantoient leur grande Messe, M.rs de l'université sont arrivés, ils ont été conduits dans les salles de la maison en attendant que la grande Messe que chantoient M.rs de la S.te Chapelle fut achevée, après laquelle M.rs de l'université se sont rendus à la grande Porte de l'Eglise et ont été reçus comme ils l'avoient été le 11 du meme mois, avec les mêmes ceremonies, ils ont été placés dans le choeur, comme il avoit été reglé la veille

Messieurs les marchands de vin de la ville de Paris sont arrivés entre 9 et 10 heures et ont été placés partie dans le choeur avec messieurs les porteurs de la chasse, et partie sur des chaises posées dans le Rond point proche et attenant la balustrade, qui entoure le maitre autel.

La Grande Messe à été celebrée par le R.me Pere Abbé en habits pontificaux, à laquelle ont assisté M.r le Lieutenant General de Police, qui est venu tous les jours a S.te Genevieve tant que la chasse à été descendüe, et M.r le Procureur du Roy ils etoient placés dans le sanctuaire du côté de l'Evangile, et vis à vis eux, Messieurs de la justice de S.te Genevieve, Messieurs les autres Magistrats du Châtelet ont entendu cette grande Messe a la chapelle de S.te Clotilde, après l'Agnus Dei les 2 Thuriferaires ont encensé M.r le Recteur,

Les R.R. P.P. Benedictins de l'Abbaye de S.t Germain des Prez sont venus par deputés dans l'après diner de ce même jour Mercredy 18 decembre 1765 demander la permission de celebrer le lendemain une messe solemnelle, ce qu'on leur à accordé avec plaisir

Ce meme jour le R.me Pere Abbé à recue une lettre du confesseur de Madame la Dauphine, dont suit la teneur

„ Madame la Dauphine m'ordonne de prier de sa part Monsieur l'Abbé de S.te Genevieve de faire toucher cette chemise à la chasse
„ de cette Sainte Patronne, dans l'intercession de laquelle elle à la plus grande confiance.
„ J'ai l'honneur d'estre de Monsieur l'Abbé avec respect
„ du cabinet de mad.e Le très humble et très obeissant serviteur. signé Soldini confesseur de Madame la Dauphine, et des Princes
„ la Dauphine
„ a font. 18 X.bre 1765
„ M. le D. à passé une très mauvaise nuit il y a eü du delire et la nuit actuellement il est un peu moins mal

Le R.me Pere Abbé fit toucher lui même à la chasse le linge qu'on y avoit envoyé et chargea le messager de la Reponse à la lettre qu'il avoit recüe

19 decembre 1765 Le jeudy 19 Decembre 1765 M.r Marquet avocat du Roy est venu le premier a 5 heures du matin, le peuple s'est porté en foule auprès de la chasse, et après lui les autres Magistrats du chatelet

Les R.R. P.P. Benedictins de l'Abbaye de S.t Germain des Prez sont arrivés entre 8 et 9 heures du matin, ils ont été reçus a la porte de l'Eglise avec le ceremonial detaillé page 15 du present registre, ils avoient a leur teste leur Superieur General, ils ont chanté une grande Messe avec les ornements d'Abbé d'hyver, ils avoient plusieurs induits

Le R. P. Prieur de l'Abbaye de S.te Genevieve à chanté celle de la communauté à laquelle ont assisté Messieurs du corps des marchands de vin de la Ville de Paris, en si grand nombre, qu'ils n'occupoient pas seulement les stalles et bancs de M.rs les porteurs de la chasse, qui ne les remplissoient pas en entier et les chaises posées près la Balustrades du maitre autel, mais encore les Tribunes

20 decembre 1765 Le vendredy 20 Decembre 1765. M.r De la Porte premier avocat du Roy est arrivé a 5 heures avant les autres Magistrats, le peuple s'est empressé d'entrer dans l'Eglise, et d'approcher de la chasse, ce qui s'est pû faire avec encore plus d'ordre que cy devant, parcequ'il n'y avoit plus de Processions, les 3 jours destinés à cet effet par M l'archeveque de Paris, etant ecoulés

La Grande Messe à été celebrée par le R. P. Prieur, à laquelle ont assisté Messieurs du corps des Marchands de vin de la ville de Paris, mais pas en si grand nombre que le jour Precedent.

M le Lieutenant General de Police, et M.r le Procureur du Roy, qui avoient assisté à une autre grande Messe aux Peres de l'oratoire pour la fin de la neuvaine commencée dans cette Eglise par les six corps des Marchands le jeudy 12, ont conduits les deputés desd. six corps des marchands auprès de la chasse, et leur ont procuré l'avantage de la baiser

Mort de M.gr le Dauphin

Mort de monseigneur le Dauphin

20 Decembre 1765 Dans l'après diner de ce Même jour Vendredy 20 Decembre 1765 est arrivé un Courier du Cabinet chargé d'une lettre de M. le comte de S.t florentin adressée au R.me Pere Abbé qui lui annoncoit la mort de Monseigneur le Dauphin en ces termes

„ a fontainebleau le 20 X.bre 1765
„ Mon très Reverend Pere
„ Monseigneur le Dauphin à succombé à l'Etat dangereux dans lequel il étoit, je crois devoir vous faire part de ce triste
„ evenement. Sa Majesté est persuadée que vous unirez vos Prieres à celles des autres communautés pour le repos de
„ l'ame de ce Prince
„ Je suis toujours très parfaitement
„ Mon très Reverend Pere Votre très humble, et très affectionné serviteur signé De S.t florentin
„ M. l'Abbé de S.te Genevieve

Cette mort ayant aussi été annoncée à M. le premier President, par le meme courier, le Parlement rendit aussitot un arrest pour remonter la chasse de S.te Genevieve, et la remettre en sa place ordinaire, dont c'est la copie.

» ## Extrait des Registres du Parlement

20 Decembre 1765

» Vû par la cour la Requête presentée par le Procureur General du Roy, à ce qu'il plût à la cour ordonner
» que la chasse de S.te Genevieve sera aujourd'huy remise en son lieu ordinaire en la maniere accoutumée, lad.
» Requête signée du Procureur General du Roy. oui le Raport de M.e claude Tudert, conseiller, tout consideré
» La cour ordonne que la chasse de S.te Genevieve sera aujourd'huy remise en son lieu ordinaire en la
» maniere accoutumée. fait en Parlement le vingt decembre mil sept cent soixante cinq
» Collationné sur la minutte étant au Greffe de la cour par Nous Ecuyer conseiller secretaire du Roy
» maison couronne de france, l'un des quatre anciens servans près la cour de Parlement signé Dufranc
» avec Paraphe

Sur les 5 heures du soir M.r Dufranc se rendit à S.te Genevieve, et remit une expedition de cet arrest à M.r le Lieutenant civil, et une autre expedition du meme Arrest au R.me Pere Abbé, après en avoir conferé, le R.me Pere Abbé ordonna au R. P. Tresorier de mettre la chasse en etat d'etre remontée après les complies, on en avertit Messieurs de la justice de S.te Genevieve, et messieurs les Porteurs de la chasse. M.r le Lieutenant civil chargea en meme tems M.r le chevalier du Guet de faire fermer les portes du choeur et des bas côtés, après avoir fait sortir une foule de Peuple qui vouloit etre present lorsqu'on remontroit la chasse, les complies etant finies, Messieurs les Magistrats et officiers du chatelet ont eté tous baiser la chasse, ensuite les mesures pour remonter la chasse prises par les ouvriers appellés à cet Effet, le R.me Pere Abbé revetu de ses habits pontificaux, comme pour les vespres entre 2 prestres assistans et ses autres officiers s'est rendû aux pieds du maitre autel, les huissiers de l'Eglise ont aporté la chasse de S.te Genevieve de dessus l'autel de la chapelle de S.te clotilde, et l'ont posée sur des treteaux mis au bas des 4 colones, et l'ont enveloppée d'un drap, crainte qu'il ne se perdit quelques diamants pendant qu'on chantoit les complies

Observation

La chasse de S.te Genevieve devoit etre raportée de dessus l'autel de S.te clotilde par des prestres en Etolles, et 2 autres prestres en aubes et Etolles croisées devant monter au mausolée pour la recevoir, cela s'est toujours pratiqué ainsy suivant les Procés verbaux des années 1664, 1694 et 1725.

Tandis qu'on remontoit la chasse, le choeur à chanté une antienne de la sainte, le R.me Pere Abbé a chanté l'oraison Messieurs du chatelet etoient placés des deux côtes de ces colones, ainsy la chasse à été remontée en leur presence et de leur consentement, et remise en sa place ordinaire, après le repon, Messieurs du chatelet sont rentré dans le choeur se sont placés du côté de l'Evangile, Messieurs de la justice de l'autre côté, et M.rs les porteurs de la chasse dans le choeur, Les chantres ont antonné un Deprofundis pour le repos de l'ame de deffunt M.gr le Dauphin, qui a été chanté en fauxbourdon, à la fin duquel, le R.me Pere Abbé à chanté l'oraison

Cette ceremonie terminée, M.r le Lieutenant civil, M.r le Lieutenant Criminel, Messieurs les Gens du Roy, M.r le Lieutenant criminel de Robbe courte, M.r le chevalier du Guet, les sindics des commissaires, et le greffier en chef, precedés des huissiers audianciers, ont passé dans une salle interieure de l'Abbaye, ou ils ont reçû leur decharge en la forme suivante

20 Decembre 1765

» Nous soussignés frere charles-francois Delorme, Abbé de S.te Genevieve, et
» Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, frere Gerard Romo
» premier assistant dud. R.me Pere Abbé, et Prieur de lad. Abbaye, frere Louis Chaubert second
» assistant, frere Etienne Vialet troisième assistant, frere Simon-René Decourtoux procureur de
» lad. Abbaye, Reconnoissons que la chasse de sainte Genevieve à été gardée en la maniere ordinaire

" par Messieurs les officiers du châtelet denommés en l'acte de l'autre part, et par Nous remise en leur presence en son
" lieu et place accoutumée. fait en lad. Abbaye de Sainte Geneviève au mont de Paris, sur les sept heures du soir le
" Vendredy vingt decembre mil sept cent soixante cinq. Signé Delorme avec paraphe, homo, f chaubert, Viallet, et
" Decourtoux avec paraphe

Cette decharge est à la fin, et sur la même feuille que l'engagement dont copie est cy devant transcritte pages 24 et 25.

Service solemnel pour le repos de l'ame de Mgr le Dauphin et suitte

Service Solemnel

Pour le repos de l'ame de feu Mgr. Le Dauphin.

31 Decembre 1765 Tandis qu'on faisoit l'acte de decharge cy dessus et de l'autre part transcrit, le R.me Pere Abbé de S.te Geneviève fit part à Mr Le Lieutenant civil de la resolution qu'il avoit prise de faire un Service Solemnel pour le repos de l'ame de deffunt Monseigneur le Dauphin, et ajouta qu'il esperoit que ces Messieurs qui avoient été si exacts à garder la chasse de S.te Geneviève pendant la maladie de ce Prince, voudroient bien couronner cet oeuvre en assistant à ce Service, le jour en fut fixé au mardy 31 Decembre, ne pouvant être fait avant ce tems a cause des festes de Noël

Le Lundy 30 Decembre 1765 ce Service a été annoncé au public sur les 7 heures du soir par 3 volées des 4 grosses cloches, qui furent repetées le lendemain après les 9 coups pour l'Angelus du matin;

Quoique la chasse de S.te Geneviève fut remontée et remise en sa place ordinaire, comme le jour de sa feste approchoit qui tombe le 3 janvier, elle n'etoit cependant couverte que d'un taffetas verd parsemé de fleurs d'or, et les tapisseries de l'eglise n'etoient pas otée, on ne put donc tapisser l'eglise en noir, on se contenta dans ces circonstances de mettre un devant d'autel noir, de couvrir le Sanctuaire de drap noir, de mettre des fauteuils et chaises de pareille couleur, et d'elever sur le tombeau de clovis, un lit de Parade servant de Mausolée sur lequel etoient posés les armoiries les cordon d'ordre du Prince deffunt, avec une couronne, le tout couvert de crespes noirs, et un grand nombre de cierges autour de la representation. on invita a ce Service Messieurs de la justice de S.te Geneviève, et Messieurs les porteurs de la chasse,

Le Mardy 31 Decembre 1765 la grande Messe a été celebrée par le R.me Pere Abbé en habits pontificaux à laquelle ont assisté Messieurs les Magistrats du chatelet, ils ont eté placés dans le sanctuaire, du coté de l'evangile, Messieurs de la justice du côté de l'epitre vis à vis Messieurs du chatelet, et Messieurs les porteurs de la chasse qui etoient tous en pleureuses en leur places ordinaires.

après la grande Messe, on a chanté le **Libera** avec les ceremonies ordinaires, et pour lequel on avoit distribué des cierges, et le psaume **De profundis** en fauxbourdon, pendant lequel Service, on a sonné plusieurs volées de toutes les cloches de l'Abbaye, par ou a fini cette triste et lugubre ceremonie

De tout ce que dessus et des autres parts a été dressé le present Procès verbal, auquel on a ajouté ce qui suit;

f. De Lorme f. homo f. Chaubert

Regnier

Copie du Proces Verbal fait par Messieurs du Chatelet De la Descente de la Chasse de St Genevieve.

Procès Verbal

de Messieurs du Chatelet Concernant ce qui s'est passé a la descente De la Chasse de Ste Genevieve En l'année 1765.

Le Lundy 16. du mois de decembre 1765. a huit heures du matin Mr le Lieutenant Civil a reçu une Lettre de Mr Le Procureur General pour luy donner avis qu'Enconsequence des ordres de Sa Majesté arrivés de fontainebleau pendant la Nuit, La Grande chambre du Parlement venoit de rendre un arrest portant que la Chasse de Ste Genevieve Exposée depuis plusieurs jours a la devotion des Citoyens seroit dans le moment descendue au Sujet de la maladie de Monsieur Le Dauphin, Sur quoi mond. Sr Le Lieutenant Civil a fait prevenir Mr Le Lieutenant Criminel, et Mr Le Procureur du Roy qui sur le Champ se sont rendus chez Mr Le Lieutenant Civil, ce Magistrat Leur a fait part de L'arrest du Parlement qui venoit de luy etre apporté dont la teneur suit.

Extrait des Registres du Parlement

Vu par la Cour &c. Cy devant transcrit Page 23.

Apres En avoir pris Lecture Mr Le Lieutenant civil, Mr le Lieutenant Criminel et Mr Le Procureur du Roy ont determiné de se transporter heure presente en L'abbaye de Ste Genevieve afin de remplir Les Intentions de Sa Majesté et se Conformer En ce qui pouvoit dependre de luy aux dispositions de L'arrest du Parlement, ils se sont fait accompagner par le Sr Jardin Greffier en Chef du Chatelet qui s'est trouvé chez Mr le Lieutenant Civil, arrivés a lad. abbaye de Ste Genevieve, ils y ont été reçus par les Officiers de la justice de Ste Genevieve dans une des Salles principalles de lad. abbaye; Cependant ils ont crû devoir aussi faire prevenir de leur arrivé Mr L'abbé de Ste Genevieve qui les est venû trouver dans lad. Salle et leur a fait Connoitre qu'il se disposoit aussy de Son Coté a Executter ce qui Luy avoit été prescrit; mais qu'il ne pouvoit S'en acquitter qu'au prealable Les Magistrats Susnommés et quelques autres officiers du Chatelet qui n'etoient point Encore presents ne se fussent Chargés par un acte Enforme de Depot de la Chasse, ainsy qu'il a été d'usage immemorial En pareil Cas, et qu'il a été observé notamment en 1664. Lorsque La Chasse fut descendue à L'occasion de la maladie de la Reyne Epouse de Louis 14. on En pourroit citer aussy un autre Exemple En L'année 1666. à L'occasion de la maladie de La Reyne Mere, L'acte de 1664. ayant été raporté, Mr Le Lieutenant Civil a Ecrit à Mr Le Lieutenant Criminel de Robbe Courte, Mr Chevalier du guet, aux Sindics des Commissaires de venir Le Joindre à L'abbaye de Ste Genevieve.

Mr Le Procureur du Roy a Pareillement Ecrit a Messieurs Les Quatre avocats du Roy a la même fin, Les huissiers audienciers du Chatelet ont été aussi mandés pour venir faire Leur Service auprès des Magistrats, Tous ceux qui

pouvoient être necessaires ayant été prevenus, ces Messieurs precedés de deux huissiers audianciers, sçavoir Les Magistrats revetus de Leurs Robbes Rouges, Mr le Lieutenant Criminel de Robbe Courte avec son habit de Ceremonie et son baton de Commandement Mr Le Chevalier du Guet avec son baton de Commandement et les Sindics des Commissaires en Robe noire ainsy que le Greffier en Chef se sont rendus en L'Eglise de Ste Genevieve, Ils se sont placés dans le Choeur près de la balustrade sur des sieges rouges du Côté de l'Evangile, Ils y ont d'abord Entendu La grand messe celebrée par Mr L'abbé de Ste Genevieve a l'issue de cette messe Ils ont signé l'acte redigé en la forme suivante.

Nous soussigné &c. Cy Devant Transcrit Page 24.

Aussitot Mr L'abbé et toute La Communauté de Ste Genevieve rentrés dans le Choeur Pieds Nuds s'y sont prosternés Le Visage Contre Terre, dans cet Etat Ils ont psalmodié les sept pseaumes penitentiaux et les Litanies, après quoy La chasse a été descendue avec les Ceremonies ordinaires & portée sur L'autel d'une Chapelle derriere le Choeur ditte La Chapelle de Ste clotilde La descente avoit dû etre annoncée au Peuple par les Jurés Trompettes dans la Gallerie du Clocher.

Et Lors Messieurs les officiers du Chatelet devenus otages de lad. Chasse s'en sont emparé pour la garder et ne la pas perdre de vue Jusqu'a ce qu'elle soit remontée, Mr L'abbé de Ste Genevieve et son clergé a eté admis a la baiser, Ensuitte Mr Le Lieutenant Civil, et Mr le Lieutenant Criminel, Messieurs Les Gens du Roy, Mr le Lieutenant Criminel de Robbe Courte, Mr le Chevalier du Guet, Les Sindics des Commissaires, Le Greffier en chef, Les huissiers audianciers, et Les officiers de la Justice de Ste Genevieve se sont acquitté de ce pieux devoir, ainsy que le Sr de la Jenniere Inspecteur de Police ayant le departement du Quartier et survenu tant pour concourir en ce qui pouvoit dependre de luy et Etablir ladécence et la tranquilité, que pour etre aux ordres des Magistrats, Il a eté suivi par ceux des membres de la Confrairie des Porteurs de la Chasse de Ste Genevieve qui avoient pû être avertis, après quoy Les Magistrats pour laisser au peuple la Liberté de satisfaire sa devotion se sont assis suivant Leur Rang aux deux Cotés de L'autel ou la Chasse Etoit Exposée, Mr le Lieutenant Civil a prevenu Mr Le Chevalier du Guet de faire les dispositions convenables pour que la Chapelle, le Reste de L'Eglise, et même Les Portes de L'abbaye fussent gardés avec sureté et décence de maniere que sans tumulte Le Public put avoir un Libre accès; en consequence Les officiers et archers du Guet ayant eté postés par Mr le Chevalier du Guet aux deux Entrées de la Chapelle ainsy que deux sentinelles La Bayonnette au bout du fusil aux deux Cotés de la Chasse, Il a eté reglé par Mr le Lieutenant Civil que les processions des paroisses et Communautés Religieuses et même en generale tous ceux de quelque rang, dignités, et Etats qu'ils fussent qui se presenteroient entreroient par le Coté de l'Epitre ou etoit placé Mr Le Lieutenant Civil, et sortiroient par le Coté de L'Evangile ou Mr Le Lieutenant Criminel avoit pris place, ces deux principaux magistrats Etant toujours par ce Moyen les plus proches des deux Cotés de la Chasse, Mrs Les Gens du Roy, ainsy que Mr le Lieutenant Criminel de Robbe Courte, Mr Le Chevalier du Guet, Les Commissaires du Chatelet, Le Greffier en Chef, et les huissiers audianciers se placeant indifferemment tantot d'un Coté tantot de l'autre suivant les

Circonstances toutes fois suivant leur Rang; Mais Lorsque M.r Le Lieutenant General de Police qui n'est point compris dans l'acte s'est presenté, ce qui est arrivé très souvent, on Luy a par deferance donné séance auprès de M.r le Lieutenant Civil. cet ordre ainsy Etabli les choses se sont passés avec la plus grande Tranquilité, tout le reste de la Journée quoiqu'avec une affluance incomprehensible de personnes de tous rangs de tous Etats et de touttes professions, Le Salut a été dit sur les 5 heures et demie.

Cependant comme Le temps que La Chasse devoit demeurer descendue ne pouvoit etre determiné Les Magistrats sont convenus

1.° que les portes de l'Eglise seroient chaque jour fermées sur les 9 heures du Soir en presence d'Eux tous et rouvertes a 5 heures du Matin par l'ordre de l'un d'Eux qui conviendroit de s'y rendre a cette heure la et de devancer les autres qui ne tarderoient a le suivre.

2.° que pendant La Nuit il n'Entreroit personne dans l'Eglise; mais que suivant les arrangements que les Commissaires du Chatelet Etabliroient Entre Eux, il en resteroit toujours 4. à tour de rolle auprès de la Chasse avec les Religieux Nommés par la Communauté de S.te Genevieve pour psalmodier sans interruption jour et nuit, et cela independament d'un pareil nombre de Commissaires qui seroient toujours auprès de la Chasse, avec les Magistrats pendant le reste de la journée. cette police a été exactement observée comme on peut le reconnoitre par l'Etat annexé au present Procès verbal.

3.° Que pendant Le jour à Commencer depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du Soir les Magistrats ne s'absenteroient Jamais tous en même tems, et que ceux qui seroient obligés de quitter La Chapelle quelques moments soit pour prendre quelque repos, ou quelque Nourriture, soit pour vacquer à des affaires indispensables, ne le pourroient faire que dans la certitude de la presence des autres.

Cela convenu ces Messieurs se sont retirés a 9 heures et demie passée.

Du Mardy 17.

Ce jour les portes de l'Eglise de S.te Genevieve ont été ouvertes à 5 heures du matin par les ordres de Messieurs Joncher et Marquet avocats du Roy; un Peuple innombrable dont une partie avoit passé la nuit sur la place a été admis a baiser la Chasse; Les autres Magistrats s'y sont rendus successivement; M. L'Archeveque de Paris a la tête de son chapitre de l'Eglise metropolitaine acompagné de ses quatre filles a celebré une grande Messe au Choeur, et Ensuitte est venu faire sa priere auprès de la Chasse, il a ouvert les processions qui au terme de son mandement s'y sont rendus successivement. la messe de la Communauté de S.te Genevieve a été chantée M.rs les officiers du Chatelet l'ont entendue de la chapelle de S.te Clotilde d'où ils n'ont point desemparé, les processions n'ont point discontinué pendant toute la journée, Le salut a été dit vers les 5 heures et les portes fermées a la meme heure que le jour precedent.

Du Mercredy 18.

Ce jour les portes de l'Eglise de S.te Genevieve ont été ouvertes a 5 heures du Matin

1765

par les ordres de M.rs Delaporte, et de Beunville avocats du Roy, meme concours que le jour precedent, Il y a eu quatre grandes messes chantées dans le choeur, que les Magistrats ont entendues de la chapelle de S.te Clotilde, La premiere par le Clergé de S.t Etienne Du mont, la deux.e par les Religieux du prieuré de S.te Catherine, La troisieme par le Chapitre de la S.te chapelle, et la quatrieme par La Communauté de S.te Genevieve; Cependant Les processions ont continué soir et matin: Vers les 3 heures aprés midy Il est arrivé un Courrier depeché de fontainebleau par Mad.e La Dauphine et adressé par M. L'abbé de S.te Genevieve avec un pacquet contenant une Chemise de M.r Le Dauphin pour faire toucher a la chasse, ce dont M.r L'abbé de S.te genevieve s'est acquitté sur le Champ aprés en avoir prevenu les Magistrats otage de la chasse. Le Peuple qui en a été instruit a temoigné sa Sensibilité sur une acte de religion aussy touchant de la part de la Princesse, Le courrier avoit fait une singuliere diligence ayant justifié qu'il etoit parti a midy et demie de fontainebleau, on Il est retourné tout de suitte, le Salut a été dit et les portes de l'eglise ont été refermées a L'heure ordinaire.

Du Jeudy 19.

Ce jour les portes de L'Eglise de S.te genevieve ont été ouvertes a 5 heures du Matin par les ordres de M. Marquet avocat du Roy, Le Peuple s'est aussytôt porté en foule auprés de la chasse, Les processions s'y sont rendues, Il y a eu une premiere grand-messe celebrée, dans le choeur par les Religieux Benedictins de l'abbaye S.t Germain, et la Seconde par M. L'abbé de S.te Genevieve avec sa Communauté: Comme cette messe avoit été demandée par le Corps des Marchands de vin de la ville de Paris, M. Le Lieutenant General de Police, et M. le Procureur du Roy, ont quitté La Chapelle S.te Clotilde pour passer dans le Choeur assister a la grande messe, ou Ils se sont placés au Coté de l'Evangile aprés quoy Ils sont retournés dans la d. Chapelle S.te Clotilde auprés de la Chasse pour y introduire Le corps des Marchands de vin qu'ils ont cependant laissé preceder par l'université, qui en Corps M.r le Recteur a la teté, avoit assisté a la même grand messe et par consequent devoit avoir le pas, ont avoit pareillement eu l'attention pendant cette Grand-messe de faire occuper le bas du Choeur par l'université, le Corps des Marchands de vin n'etoit placé qu'autour des balustrades du d. Choeur, Le reste des processions qui n'etoient point venu les deux jours précédents n'y dans la matinée de celuicy, ont abordé la chasse, ainsy qu'une foule de monde innombrable qui se Renouvelloit Sans cesse. Le salut a été dit a L'heure ordinaire, Les portes de l'Eglise ont été fermées a L'heure marquée, & M.rs se sont retirés.

N.a l'auteur de ce procesverbal s'est trompé de jour, c'est le mercredy 18 que M.rs du corps des marchands de vin ont assisté a la messe qu'ils avoient demandé, qui a été celebrée par le R.me Pere abbé, et le jeudy 19 par le R. P. Prieur

Du Vendredy 20.

Ce jour Les portes de L'Eglise de S.te Genevieve ont été ouvertes a 5 heures par les ordres de M.r Delaporte premier avocat du Roy; Le peuple s'est empressé d'Entrer dans l'Eglise et d'approcher de la chasse, ce qui s'est pu faire avec Encore plus d'ordre que Cy devant parcequ'il n'y avoit plus de processions, Les 3 jours destinés à cet Effet par M. L'archevesque de Paris Etant Ecoulés; La grand-messe a été Celebrée par les Religieux de l'abbaye S.te Genevieve M. Le Lieutenant general de police et M.r le Procureur du Roy qui avoient assisté à une autre grand-messe aux Peres de l'oratoire pour la fin de la Neuvaine Commencée dans cette Eglise par les six corps des Marchands Le jeudy 12. ont conduit les deputés des d. six Corps des

Marchands auprès de la châsse et leur ont procuré l'avantage de la baiser.

Cependant dans ce moment le bruit a commencé a se repandre de la mort de Monsieur Le Dauphin, cette nouvelle paroissoit certaine et publique dans Paris cependant L'affluance de peuple n'a pas diminué; les Magistrats sont toujours demeuré auprès de la châsse comme ils l'avoient pratiqué les jours precedents jusqu'à 5 heures après midy, que le Sieur Dufranc Secretaire de la Cour est arrivé a la Chapelle et a remis a Mr. Le Lieutenant Civil L'expedition d'un arrest de la grande Chambre du Parlement dont la teneur Suit.

Extrait des Registres du Parlement.

Vu par la Cour &c. cy devant Transcrit Page 33.

En Consequence Mr. le Lieutenant Civil a fait inviter Mr. L'abbé de St. Genevieve de se rendre auprès de luy, et luy ayant fait part de l'arrest cy dessus il lui a recommandé de donner ses ordres en ce qui pouvoit le regarder pour faire relever la châsse, il a chargé en même temps Mr. Le Chevalier du Guet de faire fermer les portes du Choeur et des bas Cotés, Elles l'ont été aussi tot, et dans cet instant Les Magistrats et officiers du chatelet qui avoient été de garde auprès de la châsse, ont été tous la baiser, Ensuitte les mesures pour remonter La châsse ont été promptement prises par les ouvriers qui avoient été appellés a cet Effet, et au milieu des prieres d'usage en pareil cas dittes par M. L'abbé en habits pontificaux, assisté de Son clergé la châsse a été remise en Son lieu et place, après quoy ces Messieurs sont rentrés dans le Choeur ou ils ont assisté au deprofundis chanté en fauxbourdon, Suivi d'une oraison pour le repos de L'ame du prince.

Cela terminé Mr. le Lieutenant Civil, Mr. le Lieutenant Criminel, Mrs. Les Gens du Roy, Mr. le Lieutenant Criminel de Robbe Courte, Mr. Le Chevalier du Guet, Les Syndics des Commissaires, et le Greffier En Chef, precedé des huissiers audianciers ont passé dans une Salle interieure de l'abbaye ou ils ont reçu leur décharge de la part de Mr. L'abbé de St. Genevieve et de ses Religieux a donée au premier acte En la forme cy dessous

Nous Soussigné frere Charles francois De Lorme abbé de Ste. genevieve &c. cy dessus Ecrit Page 33. et 34.

Après quoy ces Messieurs se sont separés Mr. le Lieutenant Civil, Mr. le Lieutenant Criminel, M. Le procureur du Roy, et Mr. Le Greffier En chef sont monté dans le Carosse de Mr. Le Lieutenant Civil pour aller ensemble, chez Mr. le Premier President luy rendre Compte de tout ce que dessus, Mr. le Chevalier du Guet les y avoit precedé, ils y ont trouvé M. Le procureur General au quel ils en ont Egalement fait part. Enfin Il a été arreté par ces Messieurs que de tout ce qui s'etoit passé, Il Seroit dressé le present procès verbal pour après avoir Eté Signé par Eux et deposé au Greffe Civil du Chatelet servir ce que de Raison. Les Magistrats ont pensé qu'il pouvoit être Utile de perpetuer de la maniere la plus autentique la memoire d'une Ceremonie relative a un Evenement qui En mettant toute la france dans le plus grand deuil a été une occasion pour le peuple de paris de donner les preuves les plus Eclatantes de ses Sentiments de Religion et de Son amour pour le Sang de ses Roys./.

Gratification — Pour dedommager l'Abbaye de Ste. Genevieve des Depenses faites par Elle faites a l'occasion de cette decouverte et descente de châsse, M. le controlleur General, a fait delivrer une ordonnance sur le Tresor de trois mil livres, qui ont été touché par le R. P. Blouerau

Service pour le R. P. Deboirvaux

21 Decembre 1765

Service pour le repos de l'ame du R. P. Deboirvaux

Le R. P. Jean-baptiste Isaac Foudrier DeBoirvaux, est decedé le 16 Novembre 1765 et a été Inhumé le 18 et on a remis à faire son service après que la chasse de Ste Geneviève qui etoit entierement decouverte pour la maladie de Mgr Le Dauphin, seroit recouverte, elle a été ensuite descendue et remontée le vendredy 20 decembre et le samedy 21 Decembre 1765, on a chanté une grande Messe pour le repos de son âme, a laquelle le Rme Pere Abbé a officié en habits pontificaux

Regnier

Demission de la cure d'Epinay

1766 20 fevrier

Demission du Prieuré-cure de Ste Genevieve d'Epinay sous Senart par le R. P. Pierre DeBougainville

Pardevant les conseillers du Roy notaires au chatelet de Paris soussignés, fut Present frere Pierre DeBougainville prestre chanoine Regulier de l'ordre de St Augustin, congregation de france, Prieur-curé de Sainte Geneviève d'Epinay sous Senart, demeurant ordinairement aud. Prieuré-cure, étant de present à Paris en l'Abbaye de Ste Geneviève au mont de cette ville, en bonne santé de corps et sain d'Esprit, memoire et jugement ainsi qu'il est apparu aux notaires soussignés par ses discours

Lequel a fait, dicté et nommé ausd. notaires soussignés, ce qui suit Savoir qu'il se demet par ces presentes purement et simplement entre les mains de Monseigneur l'Archevêque de Paris dud. Prieuré-cure de Ste Geneviève d'Epinay, ses appartenances et dependances, pour y être pourvû par mond. seigneur archeveque telle personne capable qu'il appartiendra sur la nomination et presentation de Mr l'Abbé de Ste Geneviève collateur dud. Prieuré-cure en sad. qualité d'Abbé de lad. Abbaye, consentant que toutes provisions en soient Expediées et delivrées, jurant et affirmant qu'en ces presentes, il n'est intervenu, ni interviendra aucun dol, fraude, simonie, ni autre paction vicieuse et illicite et contraire aux dispositions canoniques

Duquel present acte lecture a été presentement faite par l'un des notaires soussignés, l'autre present aud. frere DeBougainville lequel a dit bien l'entendre et y persevérer, à Paris en l'Etude de Me Bellanger l'un desd. notaires, ou led. frere DeBougainville s'est exprés transporté, ou, Me Nau notaire pour ce mandé s'est rendu l'an 1766 le 20 fevrier 11 heures du matin, et a signé la minutte des presentes demeurée aud. Me Bellanger notaire, signé Nau et Bellanger avec paraphes, en marge est ecrit scellé led. jour et an [illegible] et paraphe

Nomination a la cure d'Epinay et lettre

Nomination et Presentation par M. l'Abbé de Ste Geneviève du fr Pierre Muguet pour le Prieuré-cure de Ste Geneviève d'Epinay

A Monsieur le grand Archidiacre de Brie en l'Eglise de Paris

Le Prieuré-cure de Ste Geneviève d'Epinay sous Senart, diocese de Paris, membre dependant de l'Abbaye Royale de Ste Geneviève au mont de Paris, ordre de St Augustin, congregation de france, actuellement vacant par la demission pure et simple passée devant Me Bellanger l'un des notaires soussignés qui en a la minutte et son confrere le 20 fevrier dernier, du frere Pierre DeBougainville prestre chanoine Regulier desd. ordre et congregation dernier titulaire, et paisible Possesseur dud. Prieuré-cure, duquel, en cas de vacance, la nomination et presentation appartient à Mr l'Abbé de lad. Abbaye de Ste Geneviève en sad. qualité d'Abbé de lad. Abbaye, A Vous, Monsieur la representation, et l'intronisation en votred. qualité de Grand archidiacre, A Monseigneur l'Archevêque de Paris la provision, l'institution, et toutes autres dispositions canoniques à cause de sa dignité Archiepiscopale

Nous charles-francois DeLorme Abbé de l'Abbaye Royale de Ste Geneviève au mont de Paris, superieur General des chanoines reguliers de l'ordre de St Augustin, congregation de france bien informé des bonnes vie, moeurs, capacité, doctrine, et Experience du frere Pierre Muguet, prestre chanoine Regulier desd. ordre et congregation, Vous avons nommé et presenté, nommons et presentons par ces presentes la personne dud. frere Pierre Muguet prestre chanoine Regulier desd. ordre et congregation, pour être pourvû dud. Prieuré-cure de Ste Geneviève d'Epinay sous Senard, Vous priant, et requerant, Monsieur, de lui accorder vos lettres de representation et d'intronisation sur ce necessaires a fin qu'en vertu d'icelles, des presentes, et du visa de Monseigneur l'Archeveque de Paris, il puisse prendre Possession dud. prieuré-cure de Ste Geneviève d'Epinay, et ensuite en jouir aux honneurs, fruits, proffits, et emoluments y attachés, nos droits et ceux d'autruy conservés

Fait et donné en notred. Abbaye de Ste Geneviève au mont de cette Ville en la presence des conseillers du Roy notaires

4 Mars 1766

au chatelet de Paris soussignés l'an 1766 le 4 mars avant midy, et avons signé avec lesd. notaires ces presentes et leur minutte demeurée à Me Bellanger l'un d'iceux, et sur ces presentes avons mis et apposé les armes de lad. abbaye de Ste Geneviève, signé Delorme, Armet et Bellanger avec paraphes, en marge sont lesd. armes de lad. abbaye de Ste Geneviève en cire d'Espagne rouge, au bas desquelles est écrit scellé lesd. jour et an. Ex. bis et paraphé

Representation, Provisions, et intronisation

Franciscus-Bruno Tandeau presbyter, sacræ facultatis Parisiensis doctor, socius Sorbonicus, et in ecclesiâ metropolitanâ Parisiensi archidiaconus Briæ. Notum facimus nos recepisse litteras collationis, seu provisionis prioratûs-curatûs sanctæ Genovefæ de Spineto, vulgo Epinay, diocesis Parisiensis in nostro archidiaconatu per illustrissimum ac reverendissimum D. Dominum De Beaumont archiepiscopum Parisiensem fratri Petro Muguet presbytero canonico regulari ordinis S. Augustini congregationis Gallicanæ concessas, nobisque directas formam quæ sequitur continentes.

8 Mars 1766

Christophorus De Beaumont miseratione divinâ, et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ, Parisiensis archiepiscopus, Dux S. Clodoaldi, Par Franciæ, Regii ordinis S. Spiritûs commendator, Sorbonæ provisor. &c. Dilecto nostro fratri Petro Muguet presbytero canonico regulari ordinis S. Augustini congregationis Gallicanæ expresse professo, Salutem, et Benedictionem. Prioratum-curatum sanctæ Genovefæ de Spineto in Briâ, vulgo Epinay, nostræ diocesis, cujus occurrente vacatione, nominatio et præsentatio, seu jus nominandi et præsentandi, ad Abbatem monasterii Sæ Genovefæ in monte Parisiis, representatio autem et intronisatio, ad venerab. Dnum archidiaconum Briæ, collatio vero, provisio, et quævis alia dispositio ad Nos respective spectant et pertinent, liberum nunc et vacantem per demissionem puram et simplicem fratris Petri De Bougainville presbyteri eorumdem ordinis et congregationis illius ultimi possessoris pacifici, juxta instrumentum coram Bellanger et socio ejus in castelleto Parisiensi notariis, de die vigesimâ mensis februarii proxime elapsi factum, ac per nos admissam Tibi, qui formulario Alexandri VII pure et simpliciter subscripsisti, aliàs que sufficienti, capaci et idoneo, debite et litteratorie præsentato, et representato, contulimus et donavimus, conferimusque et donamus, ac de illo, illiusque juribus et pertinentiis universis providimus, et providemus per præsentes, curam animarum tibi committentes ad onus personalis et continuæ in eâdem residentiæ, ac statutorum diœcesanorum observationis. Quocirca Venerab. Do archidiacono Briæ, vel ejus vicario, præsentium tenore mandamus, quatenus te, vel procuratorem tuum legitimum nomine tuo, et pro te in dicti prioratûs-curati, illiusque jurium, et pertinentium universorum, corporalem, realem et actualem possessionem ponat et inducat, seu poni et induci faciat, et mandet, ut moris est adhibitis solemnitatibus assuetis, jureque cujuslibet salvo. Datum Parisiis in palatio nostro archiepiscopali, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii archiepiscopatûs nostri subscriptione anno Dni 1766, die vero mensis Martii septimâ, præsentibus ibidem Magistris Francisco Gouvenic presbytero collegialis ecclesiæ S. Marcelli Parisiis canonico, et Ludovico-Mariâ Gillot laïco, Parisiis commorantibus testibus ad præmissa vocatis, et nobiscum in præsentium minutâ signatis. Signatum Christophorus archiepiscopus Parisiensis. de Mandato illmi et Revmi D. Dmei Parisiensis archiepiscopi. Delatouche

Quibus quidem litteris nobis, ut præfertur directis, et jure installandi, seu intronisandi ad nos spectante, et pertinente, primo presbytero mandamus quatenus dictum fratrem Muguet, seu procuratorem pro eo, in dicti prioratûs-curati d'Epinay, illiusque jurium et pertinentium universorum corporalem, realem et actualem possessionem ponat et inducat, ut moris est, cum solemnitatibus assuetis. Datum Parisiis sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione anno Domini 1766 die vero mensis Martii octavâ, præsentibus ibidem Remigio Maillot et Francisco Harel Parisiis commorantibus testibus ad præmissa vocatis, et nobiscum signatis in minutâ præsentium. Signé f. Tandeau archidiaconus Briæ, et plus bas, de Mandato venerab. Dni archid.ni signé Loisel avec paraphe, et en marge est le sceau

Procés Verbal de prise de Possession

10 Mars 1766

L'An mil sept cent soixante six le dixieme jour de Mars avant midy en la presence de Nous Angelique-François Bellanger conseiller du Roy notaire au chatelet de Paris soussigné, etant maintenant en ce lieu d'Epinay sous Senard, Diocese de Paris, et des temoins cy aprés nommés, frere Pierre Muguet Prestre chanoine Regulier de l'ordre de St Augustin congregation de France

demeurant

demeurant ordinairement en l'Abbaye de Ste Geneviève au mont de Paris, étant aussi aujourd'huy aud Epinay,
pourvû par Mgr l'Archevêque de Paris sur la nomination de Mr l'Abbé de Ste Geneviève au mont de Paris
et representation de Mr le grand archidiacre de Brie en l'Eglise de Paris, du Prieuré-cure de Ste Geneviève
d'Epinay sous Senard, comme vacant par la demission pure et simple du frere Pierre Desbongamelle prestre
chanoine regulier dud ordre et congregation, dernier titulaire et paisible possesseur dud Prieuré-cure, en
vertu des Provisions accordées aud frere Muguet par mond seigneur archevêque de Paris, contenuës au
Mandement d'intronisation de Mre François-Bruno Tandeau docteur en théologie de la faculté de Paris et grand
archidiacre de Brie en l'Eglise de Paris, en datte du 8 du present mois, le tout duement signé, contresigné, scellé et
en bonne forme, a led frere Muguet été par frere Simon-René Decourtoux prestre chanoine regulier desd
ordre et congregation, procureur de la maison de Ste Geneviève, étant ce jour aud Epinay, mis en la possession corporelle,
réelle et actuelle dud Prieuré-cure et Eglise parroissialle de Ste Geneviève d'Epinay sous Senard, et de tous ses droits
appartenances et dependances, par la libre entrée en l'Eglise dud Prieuré par la principalle porte, prise d'eau benite,
prieres à Dieu faites à genoux devant le maître autel de lad Eglise, baiser dud. autel, toucher du tabernacle, du pupitre,
des fonds baptismaux, de la chaire à prêcher, et du confessional, son des cloches, séance en la place affectée aud Sr Prieur,
chant du Te Deum, exhibition et lecture desd Provision et intronisation à l'instant rendues aud frere Muguet, et par
les autres ceremonies et formalités en pareil cas requises et accoutumées, à laquelle prise de possession lüe et publiée à
haute et intelligible voix par nousd notaire soussigné, presence desd temoins cy aprés nommés, personne ne s'est opposé
dont acte, fait et passé en l'Eglise prieuralle et parroissialle dud. Epinay sous Senard lesd. jour et an, en presence de
Mre François Andrieu prestre curé de Brunoy, Mr claude-charles Nouët avocat au Parlement, Prevost de Brunoy
et dud Epinay, jean-bernard Tamponet marguillier, antoine Vaudard, charles Goudart, claude Lacroix, antoine
Lacroix le jeune, charles Goudard le jeune, Thomas Lacroix, Toussaint Goudart, antoine Lacroix, Pierre Goudart, jacques
Roux, Pierre Perot, jean-baptiste Cheviquoy, et denis Lacroix, tous habitans dud. Epinay, et encore en la presence
de Mre jean-baptiste Stourm, prestre Doyen de la collegialle de Carignan, y demeurant ordinairement, et des Sr Joseph
Thiriet ancien chirurgien major des troupes du Roy demeurant à Brunoy, étant tous deux ce jour aud Epinay, temoins
à ce requis et appellés qui ont signé avec led frere Muguet et autres susnommés et nousd notaire, à l'exception neantmoins
de ceux desd habitans cy dessus et cy aprés nommés qui ont declaré ne savoir ecrire ni signer de ce interpellés par
nousd notaire en presence desd temoins, savoir charles Goudard le jeune, Thomas Lacroix, Toussaint Goudard, antoine
Lacroix, Pierre Goudard, Jacques Roux, Pierre Perot, Jean-baptiste Cheviquoy, et Denis Lacroix, ainsy qu'il est
dit en la minutte des presentes demeurée à nousd notaire, signé Bellanger avec paraphe, en marge est ecrit,
scellé led jour 24 bre et paraphé

Tous ces actes ont eté insinués au greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de Paris le vingt cinq mars
mil sept cent soixante six, et controllé le meme jour, signé Gervais avec paraphe
Et a eté payé savoir pour la demission 4l 5s pour la nomination 15s pour l'intronisation 3l 15s pour la prise de
possession 3l. Total 9l 15s

Tout ce que dessus et des autres parts a eté copié sur les originaux qui ont eté communiqués, par moi soussigné
Secretaire du chapitre, pour servir et valoir ce que de raison

Regnier

3 Mars 1766
Decouverte par devant de la chasse pour le retablissement de la santé de la Reine

Decouverte par devant de la chasse de S.te Geneviève
Pour le retablissement de la santé de la Reine

La Reine de france étant tombée malade après la mort de Mgr Le Dauphin, et le bruit s'en étant repandu le R.me Pere charles-françois De Lorme Abbé de cette Abbaye de S.te Geneviève au mont de Paris ordonna de decouvrir la chasse de S.te Geneviève par devant pour demander a Dieu par son intercession la Guerison de cette pieuse Reine, et de chanter pendant 3 jours un Salut après complies.
Le 3 mars 1766 cette decouverte fut annoncée par le Bourdonnement des 2 gros Bourdons, qu'on a bourdonné pendant complies pour annoncer ce Salut, et en outre il ordonna que dans son Eglise, tous les prestres qui y celebreroient la S.te Messe, après les oraisons occurrentes, ils ajouteroient la collecte, la secrette, et la postcommunion intitulées dans le Missel pro infirmo, en y ajoutant suivant la Rubrique, famulâ tuâ, Mariâ Reginâ infirmâ, ce qui a été Executé jusqu'au parfait retablissement de la santé de la Reine.

f. De Lorme f. Romo f. T. F. aubert

Regnier

Mort de M. le maréchal De Noailles

Juin 1766

Service Solemnel
Pour le Repos de l'Ame de Mgr le Marechal de Noailles, Pair de france

Le juin 1766 est decedé en son hôtel à Paris M.r Le Marechal Duc de Noailles, pair de france, quatre chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Geneviève ont été deputés pour aller jetter de l'eau benite au deffunt qui a été enterré dans la chapelle de feue S. Em.ce le cardinal de Noailles son frere, archeveque de Paris dans la cathedralle apres une grande Messe solemnelle a laquelle ont assisté les RR PP. assistans et autres chanoines reguliers de lad.e abbaye

Les services importans que M. Le Marechal de Noailles a rendus de son vivant tant aux chanoines reguliers de la congregation de france, qu'a l'Abbaye de S.te Geneviève en particulier, ont engagé les abbé, Prieur et chanoines reguliers de lad.e abbaye, pour temoigner leur Reconnoissance, de faire dans leur Eglise un service solemnel pour le repos de l'ame du deffunt, le jour en ayant été fixé de concert avec la famille, au 4 juillet 1766, ils firent aussi tot imprimer des billets d'invitation dans la forme suivante :

M

» Vous êtes prié de la part de Messieurs les Abbé, Prieur, chanoines Reguliers et chapitre de l'Eglise Royale de
» Sainte Geneviève du mont, de leur faire l'honneur d'assister au service qu'ils celebreront dans leur Eglise, le vendredy 4 juillet
» 1766, à dix heures du matin, pour le repos de l'ame de feu M. le Marechal Duc de Noailles, pair de france
» Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît

Requiescat in pace.

Le choeur et le Rond-point furent aussitot tendus en noir avec les chapelles qui sont autour du sanctuaire on eleva sur le tombeau de clovis un mausolée sur lequel furent posées les marques de dignité de feû M. le marechal Duc de Noailles, et un grand nombre de cierges alentour, dans l'avant sanctuaire des chaises et ployants, un tapis avec coussin dans la premiere stalle, et plusieurs coussins de coté et d'autre, et au devant de l'eglise une tenture de 4 a 5 lais

Ce service à été annoncé la veille sur les 7 heures du soir par 3 volées des grosses cloches et le lendemain a 5 heures du matin par 3 autres volées des 10 cloches

La Grande Messe à été celebrée par le R.[me] Pere charles-françois De Lorme abbé de cette Abbaye en habits pontificaux, assisté de Prestres assistants, Diacre, soudiacre d'office et induits, a laquelle M.[r] le Duc de Noailles son fils, et messieurs les fils de M. le comte de Noailles ont assisté, ils occupoient les premieres stalles du choeur en entrant a droite, M. le comte de Noailles n'ayant pû assister à ce service, parcequ'il en faisoit celebrer un a versailles pour le meme sujet; comme on avoit envoyé plusieurs billets d'invitation a ce service a plusieurs communautés, le R.P. General de l'oratoire, des R.R. P.P. Benedictins, plusieurs prestres de la doctrine, et chanoines reguliers de l'Abbaye de st victor ont assisté à ce service, et autres Religieux tant benedictins que d'autres ordres après la grande Messe, il à été chanté un libera pour lequel on a donné des cierges, pendant lequel, et le de profundis chanté en fauxbourdon,

De tout ceque dessus, et de l'autre part a été dressé led. Procès verbal, pour servir et valoir ceque de Raison

J. Chaubert

Requier

Refonte, & Benediction d'un Bourdon

Refonte de bourdon et benediction

Le Second des deux Bourdons qui ont été fondûs le 13 Juillet 1751 ayant été cassé le 16 novembre 1754 veille du jour de la Dedicasse de l'Eglise de S.[te] Geneviève lorsqu'on sonnoit le Te Deum de Matines, les Abbé, Prieur et chanoines Reguliers de cette Eglise assemblés capitulairement le 12 May 1766 arreterent d'un commun consentement, que sans attendre que la nouvelle Eglise qui se construit actuellement fût paracheveé, on feroit refondre ce Bourdon, et qu'il seroit augmenté de 8 milliers de metail, afin qu'il se trouva d'un ton plein et majeur au dessous de celui qui est actuellement dans le clocher, ensorte que ces deux Bourdons pussent former les tons de Re, Ut, ou, ce qui est le même, les tons de La, Sol

Cette resolution prise, et signée par tous les capitulans, ils choisirent les sieurs Michel-Philippes Desprez, Jean-charles Gaudiveau, Louis Gaudiveau et claude-Bernard Heban maitres fondeurs, pour faire cette refonte et firent un marché par écrit avec eux, par lequel il fût stipulé entre autres articles que ces fondeurs se chargeroient de choisir et faire venir la quantité de Rosette de Suede, et d'Etain fin qui seroit necessaire pour l'augmentation de ce bourdon, qui seroit payée, suivant l'estimation qui en seroit faite par l'Abbaye de S.[te] Genevieve qui ne leur fourniroit que la place pour cette refonte, sans Nourriture, ni fournitures quelconques. il fut encore stipulé dans ce marché que si ce nouveau bourdon ne se trouveroit pas être du ton, ni de la pesanteur de 16 à 17 mil, il seroit refondû à leurs frais et depens, sans augmentation du prix fixé par ce marché à la somme de 7290.#

Ce marché ainsi conclu, signé et arresté par les parties, on indiqua aux fondeurs la même place qui avoit deja servi aux refontes precedentes proche un angar dans le jardin de l'Abbaye.

Les fondeurs creuserent aussitot cette place pour faire les moules non seulement pour ce bourdon mais encore pour d'autres cloches qu'ils avoient entrepris de fondre tant pour la metropole de Paris que pour d'autres cloches pour differentes Eglises, avec la permission du chapitre.

Tandis que ces fondeurs travailloient aux moules de ces cloches qu'on leurs avoit permis de fondre avec le Bourdon en question, et a retablir les anciens fourneaux, les Abbé, Prieur et chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Genevieve qui souhaittoient ardemment que le Roy et la Reine leurs fissent l'honneur de nommer ce Bourdon comme Parein et marreinne, firent toutes leur demarches necessaires auprès de leurs Majestes pour obtenir leur agrément, le Roy ayant acquiescé à leurs très humbles supplications, les fondeurs poserent aussitot sur le moule du bourdon l'inscription suivante.

je m'apelle Loüis-Marie, j'ai été fondû en 1766; j'ai eû pour Parein LOUIS le bien-aimé xv du nom ROY de France, & de Navarre, & pour Mareine MARIE Leczinka Princesse de Pologne REINE de France, & de Navarre, & j'ai été Beni par le Reverendissime Pere Charles-Francois DeLorme Abbé de S.te Geneviêve, & Superieur General des Chanoines Reguliers de la Congregation de France.

Les fondeurs ont mis en outre les images d'un crucifix et de S.te Genevieve, le Portrait du Roy avec les ecussons, ou, armoiries du Roy, de la Reine et de l'Abbaye de S.te Genevieve et au bas de ce Bourdon

Michel-Philippes Desprez, Jean-Charles Gaudiveau, Loüis Gaudiveau, & Claude-Bernard Heban m'ont fait

Pendant ce tems les fondeurs recurent de Suède, la quantité de 10136 livres pesant de Rosette, et la quantité de 3015 livres pesant d'Etain fin; on cassa ensuite le petit bourdon, et les morceaux ayant été pesés, ils se sont trouvés monter à 8090 livres, qui joints à la Rosette de Suède et à l'Etain fin, le tout a fait la quantité de 21241 livres de matiere, que les fondeurs ont mis dans le fourneau pour mesler ces differentes matieres, les en ayant retirées en lingots, ils les ont cassé et remis dans le fourneau qu'ils ont allumé le jeudi 28 aoust 1766 jour de la feste de S.t Augustin à 4 heures du matin.

Benediction du Metail

23 Aoust 1766 La matiere étant fondue et en état d'estre coulée, les fondeurs vinrent prier le R.me Pere Abbé de benir le metail avant de le couler, il étoit environ 9 heures du matin, tems auquel l'office divin devoit commencer pour la grande Messe, a laquelle il devoit officier pontificalement à cause de la solemnité de la feste l'office canonial fut donc differé au moins d'une demie heure: les chanoines Reguliers avertis de cette ceremonie se rendirent au choeur, et precedés d'un soudiacre en surplis portant la croix, accompagné de deux acolytes portant leurs chandeliers, devant lesquels marchoit un novice portant le Benitier, et suivis du R.me Pere Abbé en mozette, se transporterent sur le terrein, et chanterent les antiennes, pseaumes et Reponse marqués dans le Rituel Parisien pour cette ceremonie les novices chanterent les versets, et le R.me Pere Abbé les oraisons, après lesquelles les fondeurs lui presenterent une longue perche pour enfoncer un

un tuileau qui fermoit le passage par lequel le metal devoit couler, aidé par les fondeurs, qui après 4 ou 5 minuttes voyant par le metal qui restoit, et ne doutant plus de leur reüssite, prierent le R.me Pere Abbé d'entonner le Te Deum en actions de graces, ce qu'il fit, quoique le Rituel ne l'ordonna pas cet hymne fut continué par les chanoines Reguliers en retournant au choeur, et la grande Messe fût chantée aussitôt precedée de Tierce, et suivie de Sexte, ce qui dura jusqu'a midy et demi, ou environ

Ce petit bourdon suivant les anciens procez verbaux de Refonte avoit de largeur en bas prenant de pince à pince 5 pieds 8 pouces 6 lignes et demie, et de hauteur en dedans en prenant d'une Regle posée sur 2 pinces et montant jusqu'au cerveau interieur 4 pieds 7 pouces 6 lignes et ne pesoit, (comme il á été dit de l'autre part) que 8090 livres pour le faire plus fort, on y à donc ajouté 10136 Livres de Rosette de Suede, et 3015 livres d'Etain fin, la Rosette á couté 14309.tt 6.s 8.d á raison de 28.s 4.d la livre, et l'Etain fin 378.tt á raison de 24.s la livre, ces deux sommes font ensemble 14687.tt 6.s 8.d la quantite de Metail employée pour cette refonte etoit de 21241 Livres, il en est resté 4000. le Dechet á 4 pour cent etant de 855 livres, il resulte que ce Bourdon doit peser 16386 livres ou environ. ayant été tiré de terre, il s'est trouvé avoir 7 pieds 2 pouces de haut, y compris les anses, et sans les anses 5 pieds 11 pouces et de Diametre 7 pieds 2 pouces et 3 lignes, il á donc de largeur plus que l'ancien 1 pied 6 pouces 6 lignes, et de hauteur 1 pied 3 pouces 9 lignes.

Pour savoir s'il seroit du ton qu'on le demandoit, les charpentiers dresserent dans le jardin, une charpente á laquelle il fut suspendû, on l'a tinté á plusieurs et differentes reprises avec celui qui est dans le clocher, alternativement en presence des Abbé et chanoines Reguliers de lad.te Abbaye de S.te Geneviêve, et de plusieurs musiciens, et il s'est trouvé être tel qu'on le souhaittoit.

Aux termes de l'acte capitulaire du 12 may 1766, il devoit etre pesé avant que d'être tetû, on avoit aporté a cet effet et dressé une Romaine, mais sur la representation faite par M.e Jean-Baptiste Buisieux Expert juré et voyer de cette Abbaye de S.te Geneviève, que cette Romaine n'etoit pas juste, le bourdon n'a point été pesé.

il ne s'agissoit plus que d'en faire la Benediction qui auroit été faite par le R.me Pere charles-françois Delorme ainsy qu'il est porté sur l'inscription mise autour de ce bourdon. mais comme il convenoit de prendre jour avec leurs Majestés pour cette ceremonie, et que la cour étoit á compiegne, cette Benediction á été differée jusqu'a son retour et remise au mois de Decembre. Pendant cet interval, le second Generalat du R.me Pere Delorme étant expiré et suivant les Regles et constitutions des chanoines Reguliers de la congregation de france ne pouvant plus être continué dans cette place, le chapitre General desd. chanoines Reguliers s'etant assemblé dans l'Abbaye de S.te Geneviève le 11 septembre 1766 á nommé, choisi et élu pour Abbé et superieur General le R.me Pere Etienne Viallet, qui á fait cette benediction ainsi qu'il sera dit cy après

S. M. ayant fixé le 18 Decembre 1766 pour cette ceremonie, et ayant fait savoir aux chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Geneviève qu'il seroit representé par M. le Duc Daumont premier Gentilhomme de la chambre, et la Reine par Madame la comtesse de Noailles sa Dame d'honneur, les chanoines Reguliers ont travaillé aussitot aux preparatifs necessaires pour cette ceremonie

Decoration du Choeur

Decouverte de la chasse de S.te Geneviève par le devant

Le choeur et le Rondpoint etoient tapissés comme aux plus grandes festes, et les Pilliers des Tribunes entourés de Tapisseries aux armes de france, le maitre autel garni de 13 cierges, avec le devant d'autel et tapisseries, la chasse de S.te Geneviève decouverte par devant avec une quarantaine de cierges, les candelabres aussi garnis de cierges, et au bas des marches du sanctuaire, on avoit mis un banc couvert d'un tapis de velour Rouge, 2 coussins et 2 fauteuils de meme Etoffes avec des galons et franges d'or pour les Parrein et Marreine.

Decoration de la Nef

La Benediction de ce Bourdon devant être faite dans la nef, on y avoit élevé une charpente de 18 pieds de haut sur 15 de large, á laquelle on suspendit le Bourdon avec son batant qui avoit été forgé dans le jardin, et qui etoit de la pesanteur de 490 livres, et comme il avoit plus de largeur que la principale porte de l'Eglise, on fut obligé d'elargir cette porte. La charpente etoit revetue en dedans et au dehors en damas cramoisi, sur lequel on avoit mis des Bandeaux

de Galons d'or, les deux faces étoient cintrées par des Rideaux relevés en festons avec des glands d'or, au dessous desquels regnoit une pente de velour cramoisi, gallonée et festonnée avec une crepine d'or formant le Dais

Le Bourdon qui étoit habillé d'une chemise couverte d'une riche Etoffe de drap d'or et argent, relevé avec des glands d'or aux endroits des onctions, étoit suspendu par des courroïes cramoisi et or

Cette charpente étoit surmontée d'une Piramide, ou, clocher. exagone, dans lequel le Bourdon paroissoit suspendu, et qui étoit revêtu en Etoffe cramoisi marqué de galons d'or sur tous les pans, et de Baneaux sur chaque face, garnis les uns de Rosettes, et les autres de fleurs de Lys, au dessus de cette piramide, ou clocher, qui portoit 17 pieds de haut, étoit un globe bleu, sur lequel on avoit marqué en or les trois fleurs de Lys surmonté d'une couronne representant les armes du Roy

Au côté droit étoit une figure qui representoit la Religion, et au côté gauche une autre figure representant la france

La Nef étoit tendue à 30 pieds de haut avec une tres belle Tapisserie representant les actes des apôtres de 3 aunes et demie de haut, et au dessous une pente d'Etoffe cramoisi gallonée et brodée en or, et argent, garnie d'une crepine d'or qui marioit avec cette tapisserie des Rideaux de taffetas cramoisi relevés en festons avec des glands d'or

Le jubé et les 2 côtés des orgues etoient couverts de Tapis de velour cramoisi galloné en or, les Pilastres étoient tendus en damas cramoisi gallonés de Baneaux en or

Toutes les arcades étoient fermées par une bariere à hauteur d'apuy couvertes en tapis semés de fleurs de Lys d'or

l'on avoit rangé dans les 2 bas côtés 600 pieds de banquettes pour asseoir le Peuple, et dans l'interieur de la Nef, on avoit mis pour les personnes de Distinction un Rang de chaises le long des Barrieres, derriere lequel étoit un autre Rang de Banquette pour le clergé

Les 2 chapelles de la nef étoient ornées comme aux plus grandes festes avec des devants d'autel brodés en or et argent, garnies chacune de 6 chandeliers et d'une croix d'argent

Entre ces 2 chapelles au dessous du grand crucifix sur une estrade étoit placé un fauteuil de velour semé de fleurs de Lys d'or pour le Reverendissime Pere Etienne Viallet Abbé de cette Abbaye de Ste Genevieve, et aux 2 côtés des chaises de velour pour les 2 prestres assistans, Diacre et Soudiacre d'office, il y avoit des Tabourets pour les induts, Porte-crosse, Porte-mitre, Porte livre et bougie et thuriferaire, qui etoient placés à droite du Rme Pere Abbé,

De ce même côté droit proche le bourdon étoit placé un fauteuil de velour rouge avec des galons et crepines d'or, et un Carreau, ou coussin pour le Parrein; à gauche et vis à vis pareils fauteuil et coussin pour la marreine

Entre le Rme Pere Abbé et le Parrein, étoit une credence sur laquelle étoient posés les livres d'Epitre et Evangile, un benitier, 3 Goupillons, le St Crême, une navette, 3 encensoirs, un Rechau, une jatte de mie de Pain, une autre de boules de cotton, et des serviettes avec les 2 chandeliers des acolythes

Pendant qu'on faisoit ces preparatifs, le R. P. Decourtoux Procureur General de la Congregation, et cy devant de la maison de Ste Genevieve fit imprimer des brochures, ou, livrets contenant les psaumes, antiennes, Epitres et Evangiles et les rubriques qui s'observent en pareilles ceremonies suivant l'usage de Paris qui furent distribués à tous ceux qui devoient assister a cette Benediction, il fit aussi imprimer des billets d'invitation à cette ceremonie, à laquelle furent invités Messieurs de la justice de Ste Genevieve, et Messieurs les Porteurs de la chasse

S.M. ayant donc fixé le jour de cette ceremonie au jeudy 18 decembre 1766, elle fut annoncée le mercredy 17 sur les 7 heures du soir par une volée de toutes les cloches de l'Abbaye, qui fut repetée le lendemain à 5 heures du matin après les 9 coups pour l'angelus sur le Bourdon qui étoit au clocher,

La Grande Messe à été chantée ce jeudy 18 decembre sur les 8 heures du matin, apres laquelle la communauté alla diner au refectoire, pendant lequel tems le R. P. Tresorier decouvrit la chasse de Ste Genevieve, et l'orna ainsy que le maitre autel, et mis le banc, ou, Prie-Dieu au bas des marches du Sanctuaire, ainsy qu'il a été dit cy devant

Benediction du Bourdon

Les chanoines Reguliers ayant été avertis par le son de la cloche sur les 11 heures et demie

de l'arrivée des Parrein et Marreine, se rendirent aussitot au chapitre, et s'etant revetus ainsy que les novices des belles chappes du Tresor, se transporterent auprés de la grande porte de l'Eglise, suivis du Porte croix, avec les 2 acolytes, et du Reverendissime Pere Etienne Viallet Abbé de l'Abbaye de Ste Genevieve, et Superieur des chanoines Reguliers de la congregation de france en habits Pontificaux, et ses officiers cy devant nommés, ou il trouva M. le Duc de Vilquier fils de M. Le Duc Daumont que sa Santé n'avoit pas permis de venir en personne, et qui fut representé par Mr son fils reçu en Survivance de premier Gentilhomme de la chambre, et Madame la comtesse De Noailles, ausquels il presenta l'eau benite, leur donna la croix á baiser, étant á Genoux sur des carreaux, s'etant relevé, il les encensa l'un aprés l'autre, et leur fit á chacun un compliment en particulier dans lesquels il s'etendit beaucoup sur les vertus du Roy et de la Reine, les congratula sur l'avantage qu'ils avoient d'aprocher si souvent de leurs Majestés, et d'estre temoins des bonnes qualités du Roy et de la Reine, dont ils etoient les parfaits imitateurs, la mitre en teste, et la crosse en main, aprés lesquels compliments, il les conduisit á leur fauteuils, au son de l'orgue et des cloches, les chanoines reguliers remonterent aux places qui leur etoient destinées sur des Banquettes proche les 2 chapelles de la nef. Le Rme Pere Abbé s'etant placé sur son fauteuil, il se leva, et demanda aux Parrein et Marreinne quel nom ils souhaittoient qu'on donná a ce Bourdon, ils repondirent que c'etoit celui de Loüis - Marie, aprés l'imposition de ce nom, le Rme Pere Abbé fit la Benediction de ce bourdon, et observa toutes les ceremonies marquées dans le Mt parisien, pendant lesquelles des fanfarres et trompettes qui etoient placés á l'orgue se faisoient entendre de tems á autre la Benediction étant achevée le Rme Pere Abbé presenta des boites de pain de Ste Genevieve aux Parrein et Marreine, et les RR. PP. Decourtoux, [redacted] Mercier en distribuerent á M. Le Comte de Noailles, Messieurs ses fils, á Madame La Duchesse de Duras fille de Mr Le Comte de Noailles et á plusieurs autres personnes de distinction, pendant cette distribution les Parrein et Marreine furent conduits au Prie-Dieu posé au bas des marches du sanctuaire, les chanoines reguliers s'etant placés dans leurs stalles, on chanta une antienne de Ste Genevieve, avec le V. et l'oraison par le Rme Pere abbé, aprés laquelle, il finit la ceremonie par une Benediction pontificalle, le R. P. Mercier ayant demandé aux Parrein et Mareinne, et á la famille de Mr Le comte de Noailles s'ils souhaittoient voir la Bibliotheque, ils accepterent volontiers cet offre, en consequence il les conduisit á la Bibliotheque, ou le Rme Pere abbé alla les rejoindre, et en sortant, on les reconduisit a leurs carrosses.

Le Dimanche suivant 21 Decembre 1766 Le Rme Pere Abbé, accompagné des RR. PP. Decourtoux Mercier et autres, alla á Versailles pour remercier leurs Majestés de l'honneur qu'ils avoient bien voulu faire á l'Abbaye de nommer ce Bourdon, leurs majestés leur firent l'accueil le plus favorable

De Tout ce que dessus, et des autres parts, á été dressé ce proces verbal pour servir et valoir ce que de raison, les jours et an susdits. /.

Regnier

Decouverte de la chasse de Ste Genevieve pour le Retablissement de la Santé de Mad.e la Dauphine

Decouverte

de la chasse de Ste Genevieve par devant pour le Retablissement de la Santé de Madame la Dauphine

La mort de Monseigneur le Dauphine avoit été si sensible à Madame la Dauphine qu'étant tombée dangereusement malade, Le Roy écrivit a M l'archeveque de Paris d'ordonner des Prieres publiques dans son Diocese pour demander a Dieu le retablissement de la Santé d'une Princesse si chere à la france, en consequence M l'archeveque ordonna que le St Sacrement seroit exposé dans toutes les Eglises de Paris pendant trois jours pour obtenir le retablissement de la Santé de cette Princesse

l'Abbaye de Ste Genevieve n'étant point sujette à la jurisdiction Episcopale, parcequ'elle releve immediattement du St Siege, le Reverendissime Pere Etienne Viallet abbé de l'Abbaye de Ste Genevieve, ordonna de son coté, que suivant la coutume, et privileges de son abbaye, on decouvriroit la chasse de Ste Genevieve par devant, qu'on feroit une neuvaine, qui commenceroit par une grande Messe qu'il chanteroit pontificalement, et à laquelle seroient invités suivant l'usage Messieurs les porteurs de la chasse de cette Patronne de Paris

Cette decouverte fut annoncée au publique le 9 Mars 1767 par le son des cloches de lad. abbaye et le lendemain 10 on commencea une neuvaine par une grande messe, qui fut celebrée par le Rme Pere Etienne Viallet Abbé de Ste Genevieve en habits pontificaux, à laquelle furent invités et assisterent M.rs de la justice et les Porteurs de la chasse de Ste Genevieve,

Dés le 9 Mars, le Reverendissime Pere Abbé composa le Mandement conçû en ces termes

MANDEMENT

du Reverendissime Abbé de l'Abbaye Royale de Ste Genevieve de Paris
Dependant immediatement du Saint Siege
qui ordonne des Prieres Publiques pour le retablissement de la Santé de Madame la Dauphine

ETIENNE VIALLET Abbé de l'Abbaye Royale de Ste Genevieve au mont de Paris dependante immediattement du St Siege, et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, aux chanoines de notre Abbaye et à toutes autres personnes soumises à notre jurisdiction Abbatiale Salut. les sentimens de tristesse et de crainte que nous inspire l'etat de souffrance, ou se trouve Madame la Dauphine, sont trop profondement gravés dans nos coeurs: les motifs de Respect, d'affection, et de Reconnoissance qui occasionnent et justifient nos allarmes, font sur nous une impression trop vive pour ne pas interesser le ciel en sa faveur, et demander avec instance au Seigneur la guerison de ses maux: Cette illustre Princesse, penetrée de la pieté la plus tendre, remplie de cette vertu heroïque que la Religion communique aux ames nobles, vertu que toute la france admire, s'est distinguée en tout tems, et se distingue encore par une soumission genereuse aux ordres de la providence, et une fidelité perseverante aux Regles de l'Evangile. l'amour et la constance inebranlable qu'elle à fait paroitre dans les circonstances les plus facheuses la rendent vraiment digne de notre attachement et de notre estime. combien de fois ne l'a-t'on pas vu prodiguer sa vie, et se devouer a la mort pour la conservation de son Auguste Epoux que nous pleurons encore, et dont la perte, ainsi qu'elle le temoignoit étoit irreparable? il est donc de notre devoir d'adresser à Dieu les voeux les plus ardens pour le retablissement d'une Santé qu'elle à si genereusement sacrifiée au bien

de l'Etat, dans la confiance qu'il se rendra sensible à nos Prieres, et qu'il s'attendrira sur le sort d'une si glorieuse Victime.

A CES CAUSES Nous ordonnons que demain Mardy, dix, mars, il soit commencé une neuvaine solemnelle devant la chasse de Ste Geneviève, laquelle sera à cet effet decouverte par devant, que le même jour on celebrera pour l'ouverture de la neuvaine une messe solemnelle à dix heures du matin, que des aujourd'huy au soir, et demain a 5 heures du matin, la Ville sera avertie de l'ouverture de cette neuvaine par le son de toutes les cloches de notre Abbaye, et que tant que la chasse restera decouverte, il sera fait à l'issue de complie une Procession dans l'Eglise, et un salut, ou l'on chantera la litanie **Aufer á nobis**, l'antienne de Ste Geneviève **Respice**, l'antienne **Ave Regina Cœlorum**, trois fois le ℣ **Domine Salvum fac Regem**, avec le **Gloria Patri**, l'antienne de la paix **Deus meminerit**, le ℣ et l'oraison **pro infirmis**, marqués au Processional. pag. xcviij et xcvij.

Donné à Paris en notre Abbaye Royale de Ste Geneviève le 9 mars 1767 signé fr Viallet, abbé de Sainte Geneviève, et plus bas Par mon Reverendissime Abbé, signé fr Regnier, secretaire du chapitre

Outre cette messe solemnelle, et les saluts après complie, le Rme Pere Abbé avoit ordonné que tous les Prestres, qui celebreroient la messe dans l'Eglise de Ste Geneviève, diroient après les memoires occurentes l'oraison secrette et postcommunion intitulées dans le missel, pro infirmis. ce qui á l'exactement observé jusqu'au 13 Mars 1767, qu'il á plu á Dieu d'appeller á lui Madame la Dauphine, dont le corps á été conduit a Sens ou elle á été inhumée á ~~coté~~ de Mgr le Dauphin son auguste Epoux, et la chasse de Ste Geneviève fut recouverte le meme jour.

De ce que dessus et de l'autre part á eté dressé ce procés verbal pour servir et valoir ce que de Raison

Regnier

Decouverte par devant de la chasse pour la santé de la Reine

Decouverte de la chasse de Ste Genevieve

par devant pour demander á Dieu par son intercession la Guerison de la Reine

3 Mars 1768

Depuis la mort de Monseigneur le Dauphin, la santé de la Reine sa mere s'est alterée a un point, qu'elle á allarmé toute la france, dés l'année derniere, M l'archeveque de Paris ayant ordonné que les Prestres de son Diocese diroient á la messe la collecte, la secrette et la postcommunion par une ordonnance du 3 mars 1766, le Rme Pere Etienne Viallet abbé de Ste Genevieve ordonna de son côté qu'on feroit une neuvaine dans son Eglise, pendant laquelle tous les Prestres qui diroient la messe, ajouteroient ces memes collecte, secrette et post communion, quoiqu'alors, comme l'observoit dans son ordonnance M l'Archeveque, que la maladie de la Reine ne presenta pas de danger, Mais la santé de la Reine etant devenue plus inquiétante en 1768, il ordonna des Prieres de quarante heures avec Exposition du St Sacrement,

Le Reverendissime Pere Abbé de Ste Genevieve ordonna de son côté que la chasse de Ste Genevieve seroit decouverte par devant, qu'il seroit faite une neuvaine qui commenceroit par une Messe solemnelle a laquelle il officieroit en habits Pontificaux, qu'il seroit chanté un Salut tous les jours après complies, qu'après les litanies Aufer de retour au choeur, on chanteroit le trait Domine non secundum, l'antienne de la Ste vierge comme cy dessus

cette neuvaine fut annoncée le 3 mars 1768 par le son des cloches, et la Reine s'étant trouvée mieux, cette neuvaine á fini le 11 mars 1768.

2.e Decouverte pour le Même Sujet

La Santé de la Reine s'alterant de Plus en plus, et devenant encore plus Dangereuse le Rme Pere Etienne Viallet Abbé de Ste Genevieve pour se conformer aux intentions de S.M. qui souhaittoit qu'on fit encore des Prieres Publiques pour le Retablissement de la Santé de la Reine, ordonna que la chasse de Ste Genevieve seroit decouverte par devant pendant 3 jours pendant lesquels on diroit à la messe les collecte, secrette et post communion des infirmes, et qu'après complies il seroit fait un Salut sans procession, auquel on chanteroit le Repon pour les infirmes avec les antiennes de la Ste Vierge, de Ste Genevieve, le ℣ pour le Roy, et l'antienne pour la paix, et qui se termineroit par un ℣ et l'oraison des infirmes

Cette decouverte de la chasse fut annoncée le 21 may par le bourdonnement des 2 grosses cloches sur les 9 heures du matin, et le 3e jour après complies, la chasse de Ste Genevieve a été recouverte

Mort de la Reine et Suitte

Mort de la Reine

La Reine de france est decedée à Versailles le vendredy 24 juin 1768 sur les 10 a 11 heures du soir, et de versailles son corps a été transferé à St Denis en france le samedy 2 Juillet suivant, sans avoir été aporté au Louvre à Paris, suivant l'usage, on ne transporte point les corps des Roys et Reines de france, mais seulement ceux des Princes et Princesses du Sang Royal, qui sont censés demeurer au Louvre, comme leur demeure ordinaire

Service Solemnel

Pour le Repos de l'Ame de la Reine

25 Juin 1768

Le Roy sensible à la perte qu'il venoit de faire par la mort de la Reine, et ne pouvant plus temoigner cette sensibilité que par des Prieres, ecrivit aussitot à Mr l'archeveque de Paris pour lui ordonner de faire faire des Prieres publiques pour le repos de l'ame de cette pieuse Reine, dans les termes suivants.

Lettre du Roy

„ Mon Cousin, la vive douleur que je ressens de la mort de la Reine mon Epouse, et
„ compagne, ne peût être soulagée que par le secours de la Providence, et par la ferme Esperance, dans
„ laquelle je suis, qu'elle a voulu couronner la haute vertu, et la constante piété qui ont accompagnés toutes
„ les actions de sa vie : elles ont encore plus particulierement éclatés dans la longue maladie, à laquelle elle
„ vient de succomber : et comme c'est par mes Prieres, et par celles de mes peuples, qui partagent l'affliction
„ dont mon coeur est penetré, que je dois demander à Dieu le repos de son âme, et la consolation
„ dont j'ai besoin, je vous ecris cette lettre, pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez recue, vous ordonniez
„ des Prieres publiques dans l'etendue de votre Diocese, et que vous invitiez à celles qui seront faites dans
„ vôtre Eglise, les corps qui ont coutume d'assister à ces tristes ceremonies, et m'assurant que vous me
„ donnerez dans cette occasion des marques de votre Zele et de vôtre Pieté ordinaire. je Prie Dieu qu'il
„ vous ait mon cousin en sa sainte, et digne garde. fait à Marly le 25 juin 1768 signé Louis
„ et plus bas, Phelypeaux. et au dos est ecrit a mon cousin l'archeveque de Paris, Duc de St Cloud, pair
„ de france, commandeur de l'ordre du St Esprit.

En consequence de cette Lettre, M. l'Archeveque de Paris à fait le Mandement suivant

MANDEMENT

de Monseigneur l'Archevêque de Paris

30 Juin 1768 » **Christophe De Beaumont**... Archevêque de Paris &c
» il plaît à la Divine Providence, Mes Très cheres freres, de nous éprouver par les coups les plus sensibles
» pour des cœurs françois. Nous avons vû tomber successivement, et presque sans interruption les têtes les plus
» augustes et les plus chères. quelle perte que celle qui vient de rouvrir la source de nos larmes et replonger la
» nation dans la douleur la plus amere!
» Le ciel nous enleve, M. T. C. f. une **Reine**, dont les vertus, encore plus que le sang, nous penetroient
» de respect et de veneration! une **Reine** dont l'idée se confondoit, en quelque sorte, dans nos esprits, avec celle de la
» Piété même! Placée par une Providence speciale, sur le premier thrône de l'univers, pour l'édification des
» peuples et le soulagement des malheureux, jamais l'éclat du Diadême ne lui fit perdre de vûe le neant des
» grandeurs humaines. elle comprit que le salut est l'unique chose necessaire, et que la mort qui brise les sceptres,
» ne laisse aux Rois, dans le tombeau, comme au dernier de leurs sujets, que leurs bonnes, ou leurs mauvaises actions.
» au milieu de la pompe qui l'environnoit, elle ne vit que son Dieu, et l'obligation d'accomplir sa loi. son amour pour lui
» fut le principe de sa charité envers les hommes. durant l'espace de 43 ans qu'elle à été sur le thrône, elle n'a cessé de faire
» tout le bien qui étoit en son pouvoir, et son cœur fut encore plus grand que ses bienfaits. fille d'un Roi sage et
» bienfaisant, qui fut l'admiration de son siecle et les délices des peuples qu'il eût à gouverner; Mere d'un Prince, la
» plus belle esperance de la nation, dont il auroit fait un jour le bonheur et la gloire; il manquoit à l'épreuve de sa
» vertu d'avoir à soutenir, presqu'en même tems la perte de ces deux objets de sa tendresse; et avec quelle humble
» resignation n'en à t-elle pas fait le sacrifice aux volontés de celui, qui tient entre ses mains la vie des hommes, et
» le sort des empires
» Ayons donc M. T. C. f. à l'exemple de notre auguste Monarque, ayons une ferme confiance que le
» Seigneur, en appellant à lui cette Pieuse Reine, à voulu couronner la haute vertu et la constante piété qui ont accompagné
» toutes les actions de sa vie. hâtons nous de satisfaire pour elle à la justice divine, et d'expier par la ferveur de nos Prieres
» les restes d'imperfections qui pourroient encore suspendre son bonheur éternel. puisse le sang de **JESUS Christ**, qui va
» couler sur nos autels pour le repos de son ame, repandre en même tems dans le cœur du Roi les consolations qu'il nous
» invite de demander pour lui au Pere des misericordes! Puissions nous, par les merites infinis de ce sang adorable,
» source de toute grace et de toute benediction, obtenir la conservation d'un Monarque si cher à ses peuples, si necessaire
» à leur bonheur; et celle de toute son auguste famille
» A ces causes pour nous conformer aux pieuses intentions de Sa Majesté, et après en avoir conferé avec
» nos venerables freres les Doyen, chanoines et chapitre de notre église metropolitaine, Nous ferons Vendredy prochain,
» premier du present mois, à dix heures du matin un service solemnel dans notre église Metropolitaine pour le
» repos de l'Ame de la **Reine** Nous ordonnons qu'ensuite dans toutes les églises seculieres et regulieres de
» la ville et fauxbourgs de Paris, il sera celebré le plutôt qu'il se poura, et au jour le plus convenable pour chaque
» église, un service solemnel à la même intention: dans toutes les autres villes et bourgs de notre Diocese où il y à
» un nombre suffisant d'ecclesiastiques, il sera pareillement chanté un service solemnel, et dans chaque église de
» la campagne, on dira seulement une messe basse. enjoignons à tous les Prestres seculiers et reguliers
» demeurans dans notre Diocese, de celebrer chacun une messe basse pour le repos de l'Ame de la **Reine**, et
» de demander à Dieu dans leurs sacrifices la conservation et la consolation du **Roi**, et de toute la famille
» Royale. enjoignons pareillement à tous les ecclesiastiques de nos seminaires, à tous les religieux qui ne sont
» point encore Prestres, à toutes les religieuses et filles de communauté de notre Diocese, de faire une communion
» pour les memes intentions. Nous exhortons enfin les fideles de tout sexe et de toute profession, de joindre
» leurs prieres et leurs aumones aux sacrifices des Prestres. Et sera notre present Mandement lû et
» publié aux prônes des Paroisses. Donné à Paris en notre Palais Archiepiscopal le 30 juin 1768

Signé + Christophe, Archev. de Paris

et plus bas par Monseigneur

Signé De la Touche avec paraphe

1768

4 Juillet 1768

Le Reverendissime Pere Etienne Viallet Abbé de l'Abbaye de S.te Geneviève au mont de Paris, et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, instruit des intentions du Roy, penetré d'ailleurs de Reconnoissance des Bienfaits de leur Majestés envers lad.e Abbaye, a ordonné de son côté qu'il seroit celebré un Service solennel dans son Abbaye pour le repos de l'âme de la Reine, auquel seroient invités les Princes du Sang, les Eveques les Magistrats de l'hotel de ville, les curés de Paris, et les Religieux de tous les ordres par des Billets qui ont été imprimés, et conçus en ces termes.

M

,, VOUS etes priés de la part des Abbé, Prieur, chanoines Reguliers, et chapitre de l'Abbaye
,, Royale de Sainte Geneviève au mont de Paris, d'Assister au Service Solennel qu'ils
,, celebreront mardy cinquieme jour du mois de Juillet 1768 à dix heures du matin, pour le repos
,, de l'Ame de la Reine

Requiescat in pace

Le T.R.P. Claude Compain Prieur de lad.e Abbaye de S.te Geneviève et second assistant du d. R.me Pere General, ordonna au R.P. Tresorier d'orner l'eglise le plus decemment que faire se pourroit, et deputa un chanoine Regulier de lad.e Abbaye pour faire marché avec un juré-crieur pour tendre l'Eglise en noir avec des Ecussons aux armes de la Reine, elle fut decorée ainsy qu'il suit

Decoration de l'Eglise

Le Portail

il y avoit 6 Lez au dessus de la porte de l'Eglise garnis de trois bandes de velour, celle du milieu avoit 3 grands Ecussons aux armes de la Reine, et les 2 autres bandes d'Ecussons plus petits, La tenture descendoit jusqu'a terre des 2 cotés de la porte d'Entrée

La nef

Les Piliers de la nef couverts en noir, et etoient surmontés de 5 Lez avec des Ecussons aux chiffres de la Reine

Le Jubé en dehors

Le Jubé tendu en noir depuis le crucifix jusqu'en bas, les 2 chapelles avoient chacune un devant d'autel en noir et 4 chandeliers chacune, d'argent, ou moins argentés

Le choeur

Le choeur etoit pareillement tendu en noir ainsy qu'il suit, savoir 6 Lez au dessus des Tribunes avec une ouverture pour les personnes qui devoient se placer dans les tribunes, toute la boiserie du choeur jusqu'a l'appui des stalles, les 6 Lez etoient garnis de 2 bandes de velour avec des Ecussons, une autre bande de velour au milieu avec des grands Ecussons. l'aigle couvert d'un drap noir, Les 6 premieres chaises de chaque côtés couvertes en noir avec des coussins

Le catafalque

Sur le tombeau de clovis etoit la representation avec le drap mortuaire de l'Abbaye de S.te Geneviève aux armes de lad.e abbaye, dans un lit de parade, et sur la representation une couronne fermée avec un crespe, et 40 cierges autour du catafalque

Le maitre autel

Il y avoit 14 cierges sur le maitre autel, et le Sanctuaire couvert d'un tapis avec des chaises couvertes en noir, depuis le Sanctuaire jusqu'au tombeau de clovis

Le Rond Point

Le Rond point tendu en noir comme aux fêtes d'Abbé, les chapelles avoient un devant d'autel noir garnis de cierges, et la chapelle de S.te clotilde tendue entierement en noir, sur les 6 Lez du

1768
4 juillet

Rond point etoient attachés des Ecussons aux armes de france au deffaut de celles de la Reine.
Tandis qu'on travailloit a orner ainsy l'Eglise, le R.me Pere Etienne Viallet a fait et composé un mandement dont suit la teneur.

MANDEMENT

Du Reverendissime Abbé de l'Abbaye Royale De S.te Geneviève de Paris

Dependante immediatement du Saint Siège
qui ordonne la celebration d'un service solemnel pour le repos de l'ame de la Reine

» Frere Etienne Viallet Abbé de l'Abbaye Royale de S.te Genevieve au
» mont de Paris, dependante immediattement du S.t Siege, et Superieur General des chanoines Reguliers
» de l'ordre de S.t Augustin congregation de france, Aux chanoines de Notre Abbaye, et à toutes autres
» personnes dependantes de notre jurisdiction Abbatiale. Salut. quel juste motif n'avons nous
» pas. M. C. f. de repandre des Larmes? la mort, aussi inexorable à nos prieres, qu'insensible à
» nos besoins, vient de nous enlever un model instructif de toutes les vertus, une Reine plus respectable par
» la solidité de sa piété et son Zele pour la Religion, que par l'antiquité de sa naissance, et le merite
» distingué de ses Ayeux; une Reine que la providence n'avoit élevé au plus haut degré de gloire
» et qu'elle n'avoit enrichi des Tresors de la grace, que pour être l'Exemple le plus éclatant de la perfection
» chretienne, l'appui des bons, la protectrice des foibles, la ressource des malheureux, et le bonheur de tous les
» sujets. fidelle à une vocation si sainte, et si noble, cette illustre Princesse s'appliqua constament à
» se faire de ses devoirs la Regle inviolable de ses desirs; persuadée dés sa plus tendre jeunesse de
» l'instabilité des Grandeurs humaines, incapables d'honorer la noblesse de son coeur et de combler ses voeux, elle
» apprit et mis son plaisir à s'en detacher, et à consacrer à l'auteur de son être toutes les inclinations de son
» ame. l'humilité, cet abbaissement interieur et volontaire qui procure au juste cette innocente tranquilité
» et cette élevation sublime, source d'une parfaite sagesse, et d'une heureuse immortalité; l'humilité, dis-je
» qui la portoit sans cesse à s'aneantir aux yeux de Dieu, la rendoit superieure aux plus legeres
» impressions de la vanité, même dans ce sejour de seduction ou l'orgueil triomphe presque toujours
» et l'unissoit intimément au souverain Bien. sa soumission sincère et son attachement au plus
» aimable des Epoux et au plus aimé des Rois; sa tendresse pour une auguste famille qu'elle s'est
» plû à former à la vertu par ses conseils, et à édifier par sa conduite, en nous rappellant le souvenir
» agreable des sentiments pieux, et du gouvernement sage des clotilde et des Batilde, lui meritoient
» l'estime et la veneration des Grands, et lui attiroient l'amour des Peuples. Avec quelle profusion cette
» Reine charitable ne repandoit-elle pas les biens dont elle ne se croyoit que dispensatrice? semblable
» à la femme forte, elle ouvroit chaque jour sa main liberale à l'indigent (prov. c. 31 V 20); elle
» donnoit, parcequ'elle étoit extremement sensible, et qu'elle aimoit les miserables, et elle les aimoit parceque
» l'image de la Divinité qu'ils representent, et le sang du Sauveur dont ils sont teints, les embellisoit, et
» les rendoit agreables à ses yeux. Nous la pleurons, Mes chers freres; mais qu'il ne nous suffise pas
» aujourd'huy de montrer des Regrets steriles, et d'arroser son tombeau de nos pleurs; quelques sujets que
» nous ayons de croire qu'elle est entrée dans la celeste Sion, et qu'elle y possede l'assemblage invariable d'une
» felicité accomplie, felicité dont la douce Esperance la soutenoit au milieu des plus cruelles souffrances.
» Convaincus neanmoins que nous portons le tresor de la vertu dans des vases d'argile (2. cor c. 4

4 juillet

» et que les oeuvres les plus meritoires en apparence, sont souvent mélées de quelque imperfection
» presque inseparables de la fragilité humaine, unissons nos prieres à celles de l'eglise, reclamons
» dans nos sacrifices les merites infinis du sang de Jesus Christ, afin que le Seigneur
» dont la misericorde est sans bornes, daigne pardonner à cette pieuse Princesse les fautes dont
» elle pourroit être coupable, et la mettre en possession de l'heritage éternel

» A ces causes pour suivre les intentions de Sa Majesté, Nous celebrerons mardy
» prochain, cinquième du present mois, en nôtre Eglise Abbatiale, un service solemnel pour le
» repos de l'ame de la Reine, lequel service sera precedé la veille du chant de l'office des morts,
» exhortant lesd. chanoines, et toutes autres personnes dependantes de Nôtre jurisdiction, de joindre
» leurs prieres et leurs bonnes oeuvres au sacrifice que nous offrirons en ce jour. fait et
» Donné en nôtre dite Abbaye de Sainte Geneviève, le quatriéme juillet mil sept cent soixante huit
» signé fr Viallet, Abbé de Sainte Geneviève, et plus bas, par ordre du Reverendissime Abbé.
» signé fr. Regnier, secretaire du chapitre.

Sonnerie

Ce service a eté annoncé le lundi quatre juillet, par le son des cloches de l'Abbaye de Ste Geneviève, qui ont été sonnées en la maniere qu'il se pratique à la metropole de Paris

Nouvelle maniere de sonner pour les morts

A midy après l'Angelus, on a tinté le gros bourdon à trois differentes reprises de cinquante coups chacune.

Les Vespres du jour ont été chantés à l'heure ordinaire qui ont été suivis de complies

A quatre heures et demie, on a tintés, ou, clinquallés les 4 petites cloches, aux trois quarts, et à l'avant quart pour cinq heures

a 5 heures precise, on a sonné les 8 cloches en volée avec le bourdon, et crainte d'accident, on a attaché au batant 2 cordes que deux sonneurs tiroient chacun de leurs cotés, on a chanté les vespres des morts, pendant lesquelles on a tinté en clinquallement les 4 petites à 3 reprises

Pendant le magnificat, il a été sonné une seconde volée de toutes les cloches,

Un nocturne des vigiles, ou, matines des morts a été chanté, pendant lequel on a tinté en clinquallement les 4 petites cloches, et une volée de toutes les cloches pendant le dernier repons

Les vigiles chantées la communauté est allée au refectoir pour le souper, après lequel sur les six heures et demie, les sonneurs ont clinquallé les 4 petites cloches, aux trois quarts, et à l'avant quart pour 7 heures, ce tintement ou clinquallement a été suivi d'une volée de toute les cloches.

Mardy 5 juillet

5 juillet 1768

Le mardy 5 juillet l'angelus du matin a été sonné avec le bourdon, on a ensuite clinquallés les 4 petites cloches, et ensuite une volée de toutes les cloches

Le meme jour a 6 heures et demie, on a tinté le bourdon a 3 reprises differentes comme le jour precedent à midy, ce qui a été repeté a 8 heures, à 9 heures et demie on a encore tinté, ou clinquallé les 4 petites, ce qui a été repeté aux trois quarts et a l'avant quart pour 10 heures que l'office devoit commencer, cependant on n'est entré au choeur que vers les dix heures et demie, parceque dans les billets d'invitation on n'avoit pas eu la precaution de mettre que l'office commenceroit à Dix heures <u>precises</u>, lorsqu'on n'insere pas ce mot, de <u>precises</u>. les invités s'imaginent que l'office ne commencera qu'une heure après celle indiquée par les Billets; l'office divin ayant été differé d'une grande demie heure, l'entrée du choeur a été annoncée par le son de toutes les cloches,

Cet office a été commencé par le chant des laudes des morts, pendant lesquelles on a encore clinquallé les 4 petites cloches à 3 differentes reprises. sur la fin desquelles

1768

56

il a été sonné une volée de toutes les cloches, ensuite a commencé la grande Messe qui a été
celebrée par le R.me Pere Etienne Viallet en habits pontificaux, quatre chantres de la cathedralle
ont chanté le trait, le maître des Enfans de choeur de S.t Etienne etoient placés avec les Enfans etoit
placé devant l'aigle avec les chantres de l'Abbaye, la prose des morts a été chantée a 4 parties
et a l'Elevation les Enfans de choeur ont chanté Pie Jesu &c
pendant la prose, il a été sonné une volée de toutes les cloches, et une derniere pendant le libera
qui a été suivi du Deprofundis en fauxbourdon.

à cette messe ont assisté entre autres personnes par deputés les chanoines reguliers de S.t Victor, ils
etoient placés dans le sanctuaire du coté de l'Evangile sur des chaises couvertes en noir qui avoient été destinées
pour M.rs de l'hotel de ville qui avoit promis d'y assister par deputés, les R.R. P.P. Benedictins de S.t Germain
de S.t Martin, des blancs manteaux placés avec un comte de Lyon dans les hautes stalles du choeur du coté de
l'autel, les premieres stalles etoient destinées pour les Eveques si aucun y venoit, M.rs de l'oratoire, de S.t honoré
de l'institution, les mathurins, et des deputés d'autres ordres.
M.rs de la justice etoient placés dans le sanctuaire du costé de l'Epitre, et M.rs les porteurs de la chasse en
pleureuses dans le Rond point sur des chaises de paille.

Le Reverendissime Pere Viallet ne s'est pas contenté qu'on fit ce service solemnel dans son eglise, comme
Superieur General des chanoines reguliers, il a encore ordonné qu'on en fit un dans chaque maison de la congregation
suivant une lettre circulaire, dont suit la teneur

Mes Reverends Peres et mes Très chers freres

» Je ne puis douter que la mort de la Reine n'excite vos regrets les plus amers, et que vous ne vous empressiez de mesler
» vos larmes avec les nôtres. quel sujet n'avons nous pas en effet d'estre penetrés de la douleur la plus vive, en voyant
» cette Religieuse Princesse ceder malgré sa constance à la violence de ses maux et disparoître à nos yeux? le ciel
» qui l'avoit placée sur le throne pour être un spectacle digne de notre admiration et de notre amour a reglé le
» nombre de ses jours, non sur l'ardeur sincere de nos voeux, mais sur la perfection de sa charité et le thresor de merites
» que sa patience lui a acquise intimement convaincuë de la sainteté du christianisme, pleinement instruite
» de ses devoirs, appliquée à les remplir avec exactitude, cette pieuse Reine mettoit toute sa gloire a offrir
» humblement ses hommages au souverain Etre, a edifier les peuples par la pratique fidelle de toutes les
» vertus, et à faire servir ses richesses à sa propre sanctification, en les sanctifiant par ses largesses. il n'est
» donc aucun de nous, Mes Reverends Peres, et mes Très chers freres, qui ne doive avec la plus ferme
» confiance s'interresser à son salut, et implorer le seigneur en sa faveur, afin qu'il daigne l'admettre à
» la participation des biens eternels qu'il reserve à ceux qui l'aiment. C'est pour satisfaire à une obligation
» si essentielle, fondée sur la justice, et la reconnoissance, que nous vous prions avec instance par cette
» lettre, de celebrer au premier jour vaquant un service solemnel, auquel les non prestres auront soin de
» communier, et d'offrir en particulier le saint sacrifice pour le repos de son ame. nous vous supplions d'ailleurs
» d'adresser sans cesse à Dieu vos prieres pour la conservation du Roi, et de son auguste famille
» Je suis avec une parfaite estime, et un attachement sincere
» Mes Reverends Pere et mes très chers freres
Votre très humble et très affectionné serviteur. signé f. Viallet
» A Paris de l'Abbaye de S.te Genevieve
le 8 juillet 1768

Pequier

Mort de Notre S.t Pere, Clement XIII

Service Solemnel
Pour le Repos de l'Ame de notre S.t Pere Le Pape
Clement XIII:

On ne trouve point dans les anciens Registres que l'Abbaye de S.te Genevieve ait jamais fait aucun Service pour les papes deffunts, ou si elle en a fait, on ne les a point inscrit sur les Registres, quoiqu'il en soit, Mg.r Le Nonce de Clement de XIII ayant demandé à M.r l'Abbé de S.te Genevieve si on ne feroit pas un Service dans son Eglise pour le dernier mort, il lui a repondu qu'il en seroit fait un, auquel Son Excellence ayant promis d'y assister, le jour en fut fixé au Lundy 13 Mars 1768 qui etoit cette année le lendemain du dimanche de la Passion, comme l'Abbaye de S.te Genevieve n'avoit pas les armoiries de Clement XIII elle fit faire des Tiarres sur des cartons,

Decoration de l'Eglise

il y avoit au dessus du Portail 3 lez de velour noir, sur lesquels etoient attachez des cartons representant la Tiare, Le choeur fut tendu en noir depuis les Tribunes jusqu'aux Stalles, avec pareils cartons representant des Tiares, comme sur les pans du lit posés sur clovis avec le drap mortuaire de velour aux armes de l'Abbaye, sur cette representation etoit une Tiare de carton, et aux pieds une croix a 3 croisillons, ou, croix Triple et 16 cierges autour, le Sanctuaire etoit tapissé en noir, avec des fauteuils couverts en noir, le maitre autel etoit garni de 13 cierges a l'ordinaire —

Ce Service fut annoncé le dimanche de la Passion sur les 7 heures du Soir par 3 Volées des grosses cloches qui fut repetée le matin a 5 heures

La Grande Messe a eté chantée sur les dix heures par Monseigneur l'Archevêque de Lyon, avec les prestres assistants, Diacres, Soudiacres et les induts ordinaires

Le trait par 4 chantres de S.t Etienne, la Prose a 4 parties, avec les chanoines reguliers, et les enfants de choeur de S.t Etienne, à l'elevation a eté chanté par les memes en musique, le Pie Jesu après l'absoute, le Deprofundis a eté chanté en fauxbourdon,

A cette messe ont assisté Son Excellence Monseigneur le Nonce, Mg.r l'Eveque de Auxerre ils etoient placés dans les tribunes, son Excellence avoit un coussin et un tapis de velour, ils ont diné a S.te Genevieve avec M.r l'Abbé et les autres Superieurs. pendant ce Service, et l'absoute, ou libera, on a sonné plusieures volées des grosses cloches et du Bourdon —

quoiqu'on n'ait point fait imprimer de billets d'invitation à ce Service, l'Eglise de S.te Genevieve etoit cependant remplie de beaucoup de monde

De tout ce que dessus a eté fait ce Procez verbal pour servir et valoir ce que de Raison — — —

Reguier

Mort du T. R. P. De Belleisle, et de son frere

27 Mars — Mort de 2 freres chanoines reguliers

Le lundi de Pasques 27 Mars 1769 sont decedés en 5 minuttes de tems le T. R. P. Louis-Sebastien-Joseph
Michel De Belleisle prestre chanoine Regulier et premier assistant du R.me Pere Abbé de l'Abbaye de S.te
Genevieve, et superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, et le frere antoine-Emile Michel
De Belleisle son frere, clerc et aussi chanoine regulier, l'un et l'autre jouissants d'une santé assez foible, et qui avoient
souhaitté de leur vivante de vivre et mourir en meme tems, (ce que Dieu leur à accordé, fait qui n'a point vraiment peu contristé la maison
de S.te Genevieve) comme ils sont morts l'un et l'autre sur les trois heure après midy ce qu'on etoit occupé a celebrer les
festes de Pasques, les services et enterrements de ces deux chanoines reguliers ont été reglés et executés ainsy qu'il suit
Le mardy de Pasques 28 mars 1769 après nones ont eté recités les vespres des morts a basse voix, l'oraison à eté
commune pour les 2
Les vespres et complies ont eté chantés sur les 2 heures, et sur les 4 heures ont chanté les 3 nocturnes pour les morts avec
les laudes, ces 2 freres ont eté mis dans une même bierre, le R P assistant à droite, et son frere à gauche, une etolle
sur la droitte de la bierre, et separés par une planche
Le mercredy 29 mars, quoique dans l'octave de Pasques, la grande Messe à eté chantée et celebrée par le R.me Pere
Abbé et superieur General, avec une oraison commune dans laquelle cependant on à distingué la qualité des personne
après la messe, l'oraison Non intres commune pour les deux, après laquelle ils ont eté conduits au lieu de leur
sepultures, dans la même Bierre
Les festes de Pasques ont eté, sans doute, la cause qu'on n'a pas fait imprimer des billets d'invitation à ce service,
on à invité par simples billets ecrits à la main les communautés, et surtout celles avec lesquelles il y à communication
de Prieres, et entre autres les Benedictins, et plusieurs Religieux de differents ordre
Le 1.er estoit dans la 67.e année de son age et le second dans la 65.me ce qui fait environ 2 ans de difference cette double
mort (si on peut la qualifier telle) à paru extraordinaire au publique, et il s'est trouvé beaucoup de monde à cette
inhumation
Comme les statuts et Reglements de la congregation Exigent qu'on fasse autant de services qu'il y a de mortés
après les festes de Pasques il à encore eté celebré une seconde grande messe, precedée des vigiles des morts, et l'oraison a eté
commune pour les Deux
De tout ce que dessus à eté dressé le present procés verbal pour servir et valoir ce que de raison

Regnier

Demission du Prieuré-cure de Vauves

Demission de la cure de Vauves — 1.er 7bre 1769

Par Acte passé devant M.e Bernard notaires au chatelet de Paris presents temoins le premier
Septembre 1769, Pierre-Alexandre Souclay prestre chanoine Regulier de l'ordre de S.t Augustin
congregation de france, pourvû dud.t Prieuré curé en a faite une demission pure et simple entre les
Mains de Monseigneur l'Archeveque de Paris pour y etre pourvû par le collateur dud.t Benefice, laquelle
demission à ete acceptée par mond. Seigneur Archeveque de Paris

Nomination aud.t Prieuré-cure

En consequence de cette Demission le R.me Pere Etienne Viallet Abbé de l'Abbaye de S.te Genevieve au
mont de Paris, Superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de S.t Augustin congregation de france
à nommé à ce Prieuré-cure Le frere antoine-Alexandre Souclay prestre chanoine Regulier Profes
desd. ordre et congregation par acte qui est resté au Greffe de l'Archevesché, en consequence de laquelle nomination
adressée a M.r l'archidiacre de Josas, a fait sa representation à mond Seigneur l'archeveque, dont suit la
teneure
» Joannes-Petrus Delafage presbiter, Vicarius Generalis per illustris viri Dni Joannis-antonii-Benedicti
» Brunonis De Malaret presbyteri, insignis, et Metropolitanæ Ecclesiæ Parisiensis canonici, necnon in eâdem
» Ecclesiâ archidiaconi de Josayo Noverint omnes nos recepisse litteras institutionis, seu Provisionis Prioratus-curati
» seu Parochialis Ecclesiæ Sancti Remigii vulgo de Vauves Diæcesis Parisiensis in archidiaconatu nostro, per ill.um ac
» Rev.m D.D.um archiepiscopum Parisiensem fratri antonio-alexandro Souclay presbytero canonico Regulari ordinis
» S.ti augustini, congregationis Gallicanæ expresse professo, concessas, nobis directas, formamque sequitur continentes
» Christophorus de Beaumont, miseratione divinâ, et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ, Parisiensis archiepiscopus,
» Dux S.ti clodoaldi, Par franciæ, Regii ordinis S. spiritûs, commendator, Sorbonæ Provisor &c.

13.7bre 1769

" Dilecto nostro fratri antonio-Alexandro Souesay presbytero canonico Regulari ordinis S.ti Augustini
" congregationis Gallicanæ expresse professo Salutem et Benedictionem. Prioratum-curatum S.ti
" Remigii vulgo de Vanves nostræ Diœcesis, cujus occurrente Vacatione, Nominatio et præsentatio, seu jus
" nominandi et præsentandi ad Abbatem monasterii S.tæ Genovefæ Parisiis dicti ordinis S.ti Augustini —
" Congregationis Gallicanæ, Repræsentatio autem, et Institutio ad Venerab. Dnum archidiaconum de
" Josayo, Collatio vero, Provisio, et quævis alia Dispositio ad nos respective Spectant et pertinent, liberum nunc et
" Vacantem per puram et Simplicem dimissionem fratris Alexandri Souesay, illius ultimi possessoris pacifici
" in manibus nostris, juxta actum seu instrumentum publicum coram Bernard in castelleto Parisiensi
" Notario et testibus die prima præsentium mensis et anni factam, et per nos admissam, Tibi qui formulario
" Alexandri VII pure et Simpliciter Subscripsisti, aliasque Sufficienti, Capaci et idoneo ac debite et
" Litteratorie præsentato et repræsentato contulimus et Donavimus, conferimusque et Donamus, ac de illo illiusque
" juribus et pertinentiis universis providimus, et providemus per præsentes, curam animarum tibi —
" committentes ad onus personalis et continuæ in eâdem residentiæ, ac statutorum Diœcesanorum
" observationis; quocirca prædicto venerabili Dno archidiacono de Josayo, vel ejus vicario præsentium
" tenore mandamus quatenus te, vel Procuratorem tuum legitimum nomine tuo et pro te in dicti —
" Prioratus-curati de Vanves, illiusque jurium et pertinentium universorum corporalem, realem, et
" actualem possessionem ponat et inducat, seu poni et induci faciat et mandet, ut moris est, adhibitis
" Solemnitatibus assuetis, jureque cujuslibet salvo. Datum Parisiis in palatio nostro archiepiscopali, Sub
" Signo Sigilloque nostris, ac Secretarii archiepiscopatus nostri Subscriptione, anno Dni 1769 die vero
" mensis Septembris quarta, præsentibus ibidem mag.is francisco Gouenvic presbytero Ecclesiæ collegiatæ
" S.ti Marcelli Parisiis canonico, et ludovico-Mariâ Gillot laico Parisiis commorantibus testibus ad
" præmissa vocatis, et nobiscum in minuta præsentium signatis (sic signatum) + chr. Arch. Parisiensis. (et
" infra) de Mandato ill.mi ac Rev. DD Parisiensis Archiepiscopi (signatum) Dehalouze cum Syngrapho et Sigillo
" Quibus quidem Litteris nobis, ut præfertur Directis, et jure installandi ad nos Spectant et pertinent —
" Primo presbytero mandamus quatenus dictum fratrem antonium-Alexandrum Souesay seu
" Procuratorem pro eo in corporalem, realem et actualem Possessionem dicti Prioratus-curati. Seu
" Parochialis Ecclesiæ S.ti Remigii de Vanves ac jurium et pertinentium ejus universorum ponat et
" inducat, Servatis Servandis. Datum Parisiis Sub Signo nostro, Sigillo dicti Dni archidiaconi de
" Josayo, ac Secretarii Ejusdem archidiaconatus Subscriptione anno Dni 1769 die vero mensis Septembris
" quinta præsentibus magistris Gabriele-nicolao Bernard et Genlio Lebitre presbyteris Parisiis
" commorantibus testibus ad præmissa vocatis, et nobiscum in minutâ præsentium signatis (sic
" signatum) Lafaye Vic. Gnlis. ensuitte est écrit insinué au greffe des insinuations Ecclesiastiques
" du Diocese de Paris le treize Septembre mil sept cent Soixante neuf, et controllé le même jour Reçu
" trois livres quinze sols, signé chauveau avec paraphe, et plus bas De Mandato, (signatum) Pingot

Et par acte reçu par Bernard le mercredy Six Septembre mil sept cent Soixante neuf
Led. frere antoine-alexandre Souesay a été mis en Possession corporelle, Réelle et actuelle
dud. Prieuré-cure de St Remy de Vanves, en presence des Principaux Parroissiens y denommés
et des temoins appellés à cet Effet, led. acte signé Bernard dans l'Expedition qui en a été delivrée
Insinuée par chauveau au greffe des insinuations Ecclesiastiques et controllé le 13 Septembre 1769

Ce que dessus Extrait et collationné par moy Soussigné Prêtre chanoine Regulier
de l'ordre de St augustin, congregation de france, pour Servir et Valoir ce que de Raison
a Paris le Douze Decembre 1769

Regnier
Secretaire du chapitre

11 janvier

Provisions de chancelier de Ste Genevieve et suite

Provisions de Chancelier

En l'université de Paris, pour le R. P. Alexandre-Guy Pingré Prestre chanoine Regulier de l'ordre de St Augustin, congrégation de france

Frater Stephanus Viallet Abbas Ecclesiæ Sanctæ Genovefæ Parisiensis ordinis canonicorum Regularium Sancti Augustini ad Ecclesiam Romanam nullo medio pertinentis, et canonicorum Regularium congregationis Gallicanæ dicti ordinis Præpositus Generalis. Dilecto nobis in christo filio fratri Alexandro-Guidoni Pingre presbytero canonico Regulari Præfatorum ordinis, et congregationis Salutem in Domino. Cancellariam ejusdem Ecclesiæ Nostræ Sanctæ Genovefæ, et universitatis Parisiensis, cujus Vacatione adveniente, collatio, Provisio, institutio, et omnimoda Dispositio ad Nos pro nostrâ Abbatiali Dignitate pleno jure Spectant, et pertinent, liberam nunc et vacantem per Promotionem Dilecti item nobis in christo filii fratris Claudii Rousselet presbyteri canonici Regularis dictorum etiam ordinis, et congregationis expresse Professi, dictæ Cancellariæ ultimi et immediati Possesoris pacifici ad Prioratum Claustralem Sancti Ludovici de culturâ in urbe Parisiensi, Sivdemque liberam demissionem, tibi præsenti et acceptanti, tanquam sufficienti, capaci et idoneo ad dictam Cancellariam obtinendam Regendam et Exercendam contulimus, et Donavimus, conferimus et Donamus, ac de illâ cancellariâ Suisque juribus, honoribus et pertinentiis universis Promovimus, et promovemus per Præsentes — Quocirca amplissimos et sapientissimos viros Dominos Rectorem Procuratores Nationum, et Magistros florentissimæ Studiorum universitatis Supplicamus quatenus te, vel Procuratorem tuum legitimum nomine tuo et pro te in Possessionem corporalem, Realem et actualem dictæ Cancellariæ Suorumque jurium universorum ponant et inducant, seu poni et induci faciant, aut mandent, aut alter eorum ponat et inducat, Recepto prius à te, aut Procuratore tuo juramento in talibus fieri et præstari Solito, ac Servatis Solemnitatibus consuetis. Datum Parisiis Sub Signo Sigilloque nostris, ac Secretarii nostri chirographo in præfatâ Sanctæ Genovefæ abbatiâ, die undecimâ mensis Januarii anno Domini millesimo Septingentesimo Septuagesimo.

f Viallet

De Mandato Rmi Patris Abbatis

Regnier

Reception du R. P. Pingré par l'université de Paris en qualité de chancelier de lad. université

12 fevrier

Ces provisions expédiées en parchemin, ayant été délivrées au R. P. Pingré, il a aussitot rendu visite à Mr le Recteur de l'université, aux Procureurs des Nations, et aux professeurs, les a prié de lui indiquer un jour pour sa reception; ces Messieurs ayant fixé ce jour au lundy 12 fevrier 1770, le R. P. Pingré a remis ses provisions a Mr le Greffier de l'université, et le lundy 12 fevrier, il s'est rendu dans la grande salle du college de Louis Legrand a environ dix heures du matin, accompagné des Tres Reverends Peres [illegible] Delarocheboulière(?), Prieur de l'Abbaye de Ste Genevieve, premier assistant du Rme Pere Viallet, Louis Chaubert second assistant, Barthelemy Mercier Abbé de l'Abbaye Royale de St Leger de Soissons, et de plusieurs autres chanoines Reguliers de lad. Abbaye de Ste Genevieve, ou se sont trouvé aussi plusieurs de Messieurs de l'academie des sciences que le R. P. Pingré qui est un des membres

de ce corps, avoit invités par des billets imprimés, de lui faire l'honneur d'assister a sa reception

Le R. P. Pingré orné du chaperon de docteur sur l'epaule gauche, s'est placé sur le banc le plus proche du Throne de Mr le Recteur, qui ne l'occupoit pas alors, mais qui etoit a l'entrée de la salle sur un banc fermé, et etoit en habits de ceremonie, les chanoines reguliers de l'Abbaye de Ste Genevieve etoient placés tant auprés du R. P. Pingré, que sur des bancs vis avis.

L'ouverture de cette admission s'est faite par un discours en latin qu'a prononcé Mr le Recteur dans lequel aprés avoir exposé le sujet de cette assemblée, il á fait connoitre le droit qu'avoit le Rme Pere Abbé de l'Abbaye de Ste Genevieve de fondation Royale, et dependante immediatement du St Siege, de nommer un chancelier dans l'université de Paris, il á exposé ensuite qu'elles étoient les fonctions et Privileges du chancelier, il s'est ensuite etendû sur la maniere dont les Grades, dont il a raporté l'origine, attribuée á lad. Abbaye, s'y étoient conservées de tems immemorial, et parlant ensuite du Recipiendaire, il a dit qu'il avoit regenté les humanités, la Philosophie et la Theologie dans plusieures maisons dependantes de l'Abbaye de Ste Genevieve dont il etoit aussi bibliotequaire, qu'il s'etoit acquité de ces differents Emplois avec aplaudissement, que tel etoit le sujet proposé et nommé par Mr l'Abbé de Ste Genevieve pour remplir les fonctions de chancelier, son discours fini, il á appellé le R. P. Pingré, en disant accedat cancellarius,

Le R. P. Pingré s'est avancé aussi tot au milieu de l'assemblée ou il á prononcé un discours en latin, adressant la parole á Mr le Recteur, a Mrs les Procureurs des Nations, á Messieurs les Professeurs, et á toute l'assemblée, dans lequel aprés avoir fait l'eloge de ses predecesseurs, il a fait connoitre les avantages que l'université par son aplications aux sciences, procuroit tant á la Republique des Lettres, qu'a la Religion, et a fort exalté son zele á combattre les heretiques et á maintenir la saine Doctrine de l'Eglise

Le Sindic de l'université s'est levé ensuite, et á prononcé aussi un discours sur les Etudes, leur origine, la maniere de les cultiver et de les entretenir, parlant ensuite du Recipiendaire, il a dit qu'ayant quitté la Regence, il s'etoit apliqué a l'Astronomie, qu'il avoit dabord eté agregé á l'Academie des sciences de Rouen, ensuite á celle de Paris dont il étoit actuellement un des membres, qu'il etoit l'auteur du traité de l'Etat du ciel, qu'il avoit eû l'honneur de le presenter au Roi, qui en avoit été si content et si satisfait qu'il l'avoit destiné jusqu'a deux fois pour passer les mers, afin d'eclaircir des points sur le cours des astres, qu'il avoit fait une Relation de ses voïages et de ses remarques presentée a S. M. qui l'avoit fort goutée et approuvée

Ce Discours fini, le Greffier de l'université á fait lecture des Provisions données par Mr l'Abbé de Ste Genevieve au R. P. Pingré, aprés laquelle Mr le Recteur á dit qu'il ne s'agissoit plus que d'aller aux voix; aussi tot les Procureurs des Nations, et les professeurs de l'université se sont retirés pour conferer ensemble et conferer ensemble sur l'admission dud. R. P. Pingré en qualité de chancelier de l'université, etant rentrés ensuite dans la salle, le Procureur de la nation de france á raporté les sentiments de sa nation, et aprés un eloge en peu de mots du Recipiendaire, a declaré qu'elle l'admettoit avec plaisir en qualité de chancelier, ce qui á été aussi accepté par les nations de Picardie, de Normandie, et d'Allemagne

Sur ces raports Mr le Recteur á declaré que le R. P. Pingré etoit reçu en qualité de chancelier avec l'agrement et l'aplaudissement de l'université; le R. P. chancelier s'etant approché de Mr le Recteur, et s'etant placé á sa droite, a remercié ces messieurs en peu de mots, a presté le serment accoutumé, qu'il á signé, a prié Mr le Recteur d'accorder un congé a Mrs les Professeurs, ce qu'il á fait, et ainsy á fini cette seance qui á duré environ deux heures

Arnault de la Therbonnerie   L'abbé Mercier

J. Chaubert   Vervoort

Lefebvre   [illegible]   [illegible] Chancelier

Regnier   J. Lejeune

1770

7 Avril 1770

Jubilé pour l'exaltation d'un nouveau Pape

Jubilé

de Notre S.t Pere le Pape Clement XIV

Le Samedy sept Avril 1770: le chapitre assemblé au son de la cloche en la maniere ordinaire le R.me Pere Etienne Viallet Abbé de cette Abbaye de S.te Geneviève y Presidant, a annoncé que Notre S.t Pere le Pape Clement XIV ayant accordé un Jubilé pour son Exaltation au Souverain Pontificat. ce Jubilé commenceroit le lundy de la Semaine Sainte 9 du même mois par une Messe Solemnelle du S.t Esprit a laquelle il officieroit pontificalement

Le Dimanche des Rameaux huit Avril 1770 ce Jubilé á été annoncé au public par une volée des 4 grosses cloches a 4 heures et demie du soir

Le Lendemain Lundy 9, on á dit une basse messe au maitre Autel a 5 heures et un quart on est entré au choeur a dix heures, aprés nones le R.me Pere Abbé revêtu de ses habits pontificaux accompagné de ses officiers ordinaires, est monté a l'autel, s'étant mis á Genoux sur la derniere marche de l'autel, á entonné l'hymne Veni Creator qui á éte chantée par le choeur et l'orgue, pendant laquelle le R.me Pere Abbé est resté á Genoux avec tous ses officiers, sans aucun Encensement, immediattement aprés la derniere strophe, les chantres ont entonné l'introite de la messe du S.t Esprit suivant le Rit Parisien, et on a observé les memes ceremonies qu'aux festes d'Abbé solemnelles, il n'y avoit cependant que dix cierges sur le maitre autel, et l'on n'y avoit point decouvert la chasse de S.te Genevieve pardevant, ni exposé les autres chasses comme il s'étoit prattiqué en 1751 mais en cette année, c'etoit un jubilé pour l'annee Sainte, et la chasse de S.te Genevieve et les reliques avoient eté decouvertes dés avant la Semaine Sainte, on ne les á exposées á la veneration du public que le Samedy Saint 14 avril, et elles sont restées decouvertes jusqu'au dimanche de quasimodo 22 avril, inclusivement, depuis le Samedy S.t jusqu'aprés les complies du dimanche 22 on a allumé 16 cierges á la chasse de S.te Genevieve, pendant les grand offices et 9 seulement hors ce temps, et ce jubilé á éte terminé aprés les complies du dimanche de quasimodo sans aucune autre ceremonie.

De ce que dessus á éte dressé le Present Procés verbal pour servir et valoir ce que de Raison

Pingré[illegible]

1770

16 may 1770

Mariage de Mgr le Dauphin

Mariage de Monseigneur le Dauphin

Rejouissances Publiques

Le 16 may 1770 Louis-Auguste de france Dauphin, petit fils de Loüis XV Regnant, Roy de france et de Navarre, à Epousé dans la chapelle du chateau à versailles l'Archiduchesse Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne, Soeur de l'Empereur

Par une ordonnance de Police rendue dés le 5. de ce Mois, il Etoit Enjoint aux habitans de la ville et fauxbourg de fermer leurs boutiques, et d'illuminer le soir les fenestres de leurs maisons le jour du mariage, et le jour que la ville feroit tirer un feu d'artifice,

l'Abbaye de Ste Genevieve tant pour satisfaire à cette ordonnance, et plus particulierement par son inclination naturelle à temoigner son Zele pour la famille Royale, et n'ayant aucune fenestre sur la Rue, qu'une trés simple et trés petite fenestre sur la Rue, à placé sur le clocher, et sur le devant de la porte cochere d'Entrée une quantité de Lampion, qui ont brulé toute la nuit, et ont été apercus de trés loing ce qu'elle à reiteré le 30 desd mois et an, jour auquel la ville à fait tirer un feu d'artifice des plus brillants dans la place ou est la statuë de Louis XV derriere les Thuilleries ou il y a eü une si grande affluance tant d'habitans, que d'Etrangers que plusieurs y ont eté Etouffez et beaucoup de Blessés,

Regnier

Mariage de Mgr le comte de Provence

1771

14 May 1771

Mariage de Monseigneur le Comte de Provence

Le 14 May 1771 Louis-Stanislas-Xavier de france à Epousé dans la même chapelle du Chateau de versailles la Princesse Marie-Josephe-Louise de Savoye,

en Rejoüissance de ce Mariage la ville de Paris à fait tirer un feu d'artifice en la Place de Greve le 3 Juin suivant, par des ordonnances de Police, les boutiques ont été fermées ces jours avec ordre d'illuminer ces 2 jours les fenestres des maisons,

l'Abbaye de Ste Genevieve, à mis des Lampions sur la porte d'Entrée ces 2 jours

Regnier

Mort de S. A. S. Mg^r le Comte de Clermont

Mort de M^r le comte de Clermont

16 juin 1771

Louis de Bourbon condé (Comte de clermont) est decedé à Paris en son chateau Rué de la Roquette, fauxbourg S^t antoine, le Dimanche 16 juin 1771, et le Mardy 18 du meme mois quatre chanoines Reguliers à la teste desquels etoit le T. R. P. Menault Delacharboniere premier assistant du R^me Pere Etienne Viallet abbé de Ste Genevieve et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, se sont transporté chez le Prince pour lui rendre les derniers devoirs, son corps à eté porté a Montmorancy lieu de la sepulture des Princes de condé, et son coeur à eté deposé au Prieuré Royal de St Louis de la culture, et Reçu par le R^me Pere Etienne Viallet, dont Procez verbal à eté dressé, et est resté aud. Prieuré de St Louis

Requier

Service Solemnel

6 juillet 1771
Service pour le repos de l'ame de Mr Desartre

Pour le repos de l'ame de Mre Pierre-Jacques Desartre prêtre Docteur en Theologie et ancien grand vicaire de Montpellier

Le Samedy six juillet mil sept cent soixante onze, le chapitre assemblé au son de la cloche en la maniere ordinaire, le R^me Pere Etienne Viallet abbé de cette Abbaye de Ste Genevieve au mont de Paris, Superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de St Augustin, congregation de france, apres une Exhortation, a dit que personne ne pouvoit ignorer l'attachement sincere que Mre Pierre-Jacques Desartre, prestre Docteur en theologie et ancien grand Vicaire de Montpellier, avoit toujours eu pour la maison de Ste Genevieve dont il avoit donné des preuves non suspectes depuis plusieurs années, qu'il venoit tres souvent dire des messes surtout les dimanches et festes à la decharge de la Sacristie, sans avoir jamais voulu en retirer aucune Retribution, que par son testament il laissoit à lad. abbaye de Ste Genevieve sa chapelle consistante en plusieurs ornements de differentes couleurs avec un bassin, une cuvette et Burettes de vermeil et qu'il pensoit qu'il seroit à propos de faire en cette abbaye un service solemnel pour le repos de son ame, la proposition ayant été agréée d'une voix unanime, le jour en à eté fixé au lundy huit du meme mois de juillet,
Le service à eté annoncé le dimanche cinq sur les 7 heures du soir par trois volées des quatre grosses cloches, precedées de 9 coups sur la plus grosse desd. quatre cloches.
Le lundy jour du service, a quatre heures trois quarts, on à sonné les glas, et ensuite trois volées desd. cloches il y avoit dix cierges sur le maitre autel, la representation sur clavis entourée de 8 cierges, on à allumé le candelabre de la ville pour cette messe, on avoit mis des sieges couverts de noir pour les personnes qui devoient assister à ce service, la Messe à été chantée par le T. R. P. Menault Delacharboniere premier assistant et Prieur de lad. abbaye avec prestre assistant et induts, à la fin de laquelle on à fait l'absoute pourquoy on a distribué des cierges tant aux chanoines reguliers qu'aux personnes qui ont assisté à ce service

Mort de Mr. Le Duc De chevreuse Gouverneur de Paris

Octobre 1771

Le Rme Pere Etienne Viallet Abbé de cette Abbaye de Ste Genevieve au mont ayant apris la mort de Mr Le Duc De chevreuse Gouverneur de Paris arrivée le Octobre 1771, deputa aussitot quatre chanoines Reguliers prestres, pour rendre les derniers devoirs au deffunt de la part de lad. Abbaye, qui se sont transportés le 10 octobre à l'hotel, ou il est decedé, ou ayant apris que le corps du deffunt n'etoit point exposé, ayant demandé par son testament d'estre inhumé sans ceremonie, ces quatre deputés se sont fait inscrire, et sont revenus sur le champ à lad. Abbaye

Regnier

Augmentation et Benediction de cloches

Augmentation, & Benediction de Cloches

20 Octobre 1771

La grosse cloches des quatre Petites, ayant été cassée en 1771 le R. P. Prieur de l'Abbaye de Ste Genevieve prit la Resolution de concert avec les chanoines reguliers de lad. Abbaye, non seulement de la faire refondre, mais comme il restoit encore quatre mil pesant de matiere de la Refonte du gros bourdon qui à été benit le 18 decembre 1766, ainsi qu'il à été dit cy devant page 44 de ce Registre, de se servir de ce metail pour augmenter le nombre des cloches et en faire refondre trois, savoir cette grosse des 4 petites, et deux autres au dessus ensorte qu'on pût avoir 10 cloches, qui formeroient 10 tons differents, mais tous d'accord, et distinguer par la la solemnité des festes

Les chanoines Reguliers de l'Abbaye de Ste Genevieve ayant apris que les R.R. PP. Benedictins de l'Abbaye de St. Germain des Prez faisoient refondre dans l'enceinte de cette Abbaye, un de leur bourdon, ont leur rendit visite, pour les prier de consentir que l'Abbaye de Ste Genevieve profita de cette occasion pour la refonte de ces 3 cloches, ce qu'ils accorderent avec plaisir: ils avoient choisis pour fondeurs les Sr Gaudiveau et consors qui avoient refondu le Bourdon de l'Abbaye de Ste Genevieve, mentionnés en lad. page 44 de ce registre, avec lesquels il fut fait un marché pour la refonte de ces 3 cloches, dans lequel on a stipulé qu'ils les refonderoient et les rendroient d'accord avec les autres cloches.

La matiere étant dans le degré de chaleur pour être coulée, Le T. R. P. General des Benedictins, en avertit les chanoines reguliers de se transporter sur les lieux pour y faire la benediction, il fut prié de faire lui meme cette ceremonie. ayant insisté qu'elle fut faite par un chanoine Regulier le R. P. tresorier de lad. l'Abbaye de Ste Genevieve s'étant transporté sur les d. lieux, fit cette Benediction.

Ces trois cloches ayant été aportées en l'Abbaye de Ste Genevieve, elles furent Examinées surtout pour le ton, par des musiciens, et les 2 seules cloches entre les 4 grosses et les 4 petites se sont trouvées être du ton qu'on demandoit, et la troisieme qui devoit etre la plus grosse des 4 petites, n'ayant point été recuë, parcequ'elle n'étoit pas du ton convenable Les fondeurs se sont engagé à la refondre à leurs frais à la 1ere fonte qu'ils feroient, et de la rendre du ton qui s'accorda avec les 2 recuës et la 2e des 4 petites

1771 Sur chaque cloche sont en relief un crucifix, et les armes de l'Abbaye de Ste Genevieve, sur l'une l'image de Ste Genevieve, et sur l'autre l'image de Ste Clotilde, et autour sont gravés ces mots, sur l'une : Je m'apelle Genevieve, sur l'autre, Je m'apelle Clotilde, et sur les deux J'ai été fonduë en Septembre 1771 : J'ai été benie par le R. P. Etienne Viallet abbé de Ste Genevieve et Superieur General des chanoines Reguliers de la Congregation de france.

Pour faire cette ceremonie, le R. P. Tresorier de l'Abbaye de Ste Genevieve avoit construit un autel au fond de la salle des actes, qui étoit tapissée en partie, ce qui formoit une espece de Sanctuaire, qui étoit terminé par une Poutre à laquelle étoient suspenduës les deux cloches qui devoient êtres benies, sans autres ornements qu'un cordon attaché au batant pour les tinter suivant le rit, et sans Parrein, ni maraine.

Tout étant disposé pour cette ceremonie, les chanoines reguliers de l'Abbaye de Ste Genevieve, precedés d'un soudiacre qui portoit la croix, accompagnée de deux acolytes, se sont rendus en lad. salle le dimanche 20 octobre 1771 après les Vespres, et le Rme Pere Etienne Viallet en surplis et aumusse seulement a fait la Benediction de ces deux cloches, les Diacre et Sudiacre etoient en tuniques, Etolle et Manipule, et quelque simple qu'ait été cette Benediction, on a cependant observé toutes les ceremonies prescrittes par le Rituel Parisien,

De Tout ce que dessus, et de l'autre part a été dressé ce Procés verbal pour servir et valoir ce que de raison

Regnier

Mort de M. le curé de St Etienne et suite

1772

Mort, &, Funerailles du R. P. Jean-Nicolas Regnault Curé de St. Etienne

L'An mil sept cent soixante douze le Mercredy vingt six fevrier, Les Abbé, Prieur, et chanoines Reguliers de l'Abbaye de Ste Genevieve au mont de Paris ayant été avertis sur les sept heures et demie du soir, par le Domestique, que le Sr Puisieux voyer de lad. Abbaye, et controlleur du batiment de la nouvelle Eglise de Ste Genevieve, avoit envoyé exprés que le R. P. Jean-Nicolas Regnault chanoine Regulier, et curé de la Parroisse de St Etienne du mont à Paris, qui depend de lad. Abbaye etoit mort subitement, le T. R. P. Loüis Chaubert Prieur de lad. Abbaye, accompagné du P. Regnier Procureur des censives, se transporta aussi tot dans la maison dud. Sr. curé, pour s'en rendre certain de cette mort, où étant arrivés, ils se disposoient de monter à l'appartement dud. Sr curé, une servante, ou femme qui leur avoit ouvert la Porte, voulut les empecher de monter a l'Appartement, disant qu'on saignoit actuellement du Pied le Sr curé, et qu'elle avoit ordre de ne laisser entrer Personne : sans avoir egard, a ce que disoit cette femme, qui n'etoit point la Domestique dud. Sr curé, qui ne s'etoit fait servir que par des hommes, ou, garçons, Lesd. T. R. P. Prieur, et Lesd. P. Regnier, monterent au second

appartement, où, on leur avoit dit qu'étoit led. S.r curé, qu'ils trouverent couché dans son lit, et à son côté le chirurgien, qui lui avoit ouvert la veine du bras, et la jugulaire, sans qu'il en fut sorti du sang mais comme il avoit fait mettre sur le corps des serviettes chaudes, la chaleur qu'elles avoient procuré au corps, en fit sortir une certaine quantité de sang, et assés suffisante pour ensanglanter les draps du lit.

Plusieurs Ecclesiastiques, entre autres, le vicaire de la Paroisse de St Etienne, quelqu'un des Marguilliers, et autres Personnes étoient auprès du feu qui s'entretenoient de l'Etat actuel dans lequel se trouvoit led. S.r curé, mais le chirurgien ne le quittoit pas, il lui tâtoit tantot le visage, tantot le poux, et tantot l'Estomac, dans l'Esperance sans doute, qu'il donneroit quelque signe de vie, vû l'abondance de sang qui etoit sorti par les veines qu'il avoit ouvertes, n'en ayant donné aucun, le corps se refroidissant de plus en plus, ayant suivant son art des preuves certaines que le S.r curé étoit veritablement mort, et l'ayant assuré positivement. Le P. Regnier dit aussitot, que puisqu'il etoit mort en effet, et qu'il n'y avoit plus d'Esperance, il alloit avertir M.r le Bailli de S.te Genevieve pour apposer les scellez sur les Effets du deffunt, et pour la conservation des creanciers si aucuns il y avoit.

Parmi les Personnes tant Ecclesiastiques, que Laïcs, etoit le S.r commissaire Le Maire en habits bourgeois, qui endossa aussitot une Robbe de Palais, et dit qu'il étoit commissaire au chatelet et qu'il avoit en cette qualité la Prevention sur les officiers du bailliage de l'Abbaye de S.te Genevieve, mais il étoit aussi en contravention, 1.o il devoit s'assurer de la mort du s.r curé avant que de se presenter pour apposer les scellez, 2.o il ne devoit paroitre qu'en habit decent, c'est à dire Revêtu de sa Robbe de Palais avec un collet, ou Rabat, or il n'a pris ces habits qu'après que le chirurgien eût declaré que le S.r curé étoit veritablement mort, on doutoit donc encore qu'il fut mort, et un commissaire, ni autre Juge, ne doit se presenter pour apposer les scellez sur les Effets d'un defunt, qu'après avoir été assuré de sa mort, or le S.r commissaire Lemaire s'étoit rendu chez le s.r curé de St Etienne sans êtres certain qu'il fut mort réellement, et ne doit paroitre qu'en Robbe et Rabat,

Cette question a été jugée par un arrêt rendu le 2 Septembre 1761 contre un commissaire du chatelet de Paris, à l'occasion d'un scellé apposé par ce commissaire, chez le curé de Mont[illegible] quelques moments avant sa mort, et cet Arrest enjoint aud. commissaire de ne se point presenter dans les maisons pour y apposer le scellé, qu'il ne soit certifié par des gens dignes de foi que les malades sont decedés (et suivant meme quelques Legistes, qu'on ait deja sonné pour le defunt) et de ne se presenter qu'en habit decent avec Robbe et Rabat. Or la mort du curé de St Etienne n'étoit pas encore certaine lorsque le S.r commissaire Lemaire est arrivé au presbytere pour apposer les scellés, car quoiqu'il ne soit point
[sorti de sang lorsqu'on lui a ouvert les veines, ce sang neantmoins est venu ensuite avec assés d'abondance presque les draps du lit etoient remplis de sang: il étoit peut etre deja mort avant même qu'on l'eût saigné: mais cette mort n'étoit pas bien constatée, puisque le S.r Le commissaire Lemaire n'a endossé sa Robbe et pris son Rabat qu'après que le chirurgien eut declaré, que le s.r curé etoit veritablement mort.

De tout ce que dessus il en resulte deux choses la 1.ere qu'on avoit pris la Resolution de cacher cette mort aux chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Genevieve, qui ne l'aurent après que le lendemain si M.r Buisson, architecte expert-juré, et leur voyer n'avoit pas envoyé son domestique pour les avertir que le bruit couroit que le S.r curé de St Etienne leur confrere étoit mort subitement. La 2.e que si le Bailly, ou le Lieutenant de l'Abbaye de S.te Genevieve s'étoient presentés en habit decent, lorsque le chirurgien annonca la certitude de sa mort, et qu'ils eussent trouvé en habit bourgeois le S.r Le commissaire le Maire, ils auroient eû la Prevention sur lui, il auroit allegué en vain, qu'il étoit arrivé avant eux, ils auroient été en droit de le meconnoitre, n'étant pas en habit decent, ils ne l'auroient reconnû comme commissaire qu'autant qu'il auroit endossé sa Robbe de Palais, et même en prenant le sens de l'arrêt mentionné cy dessus, ils auroient pu croiser ses scellés, ce que auroit pu faire un Reglement.

Vers les huit heures du soir Le R. P. Lefebvre chanoine Regulier de lad. Abbaye, travaillant à la Procure, ou Procureur en second se transporta aussi dans la maison presbyterale, etant monté au

premier Etage il en trouva tous les appartements ouverts, il y entra, s'imaginant que c'étoit le Lieu ou Etoit Led S.r curé de S.t Etienne, il fut fort surpris de n'y trouver que des Personnes inconnues qui s'emparoient de différents Effets, tels que des Registres, et Papiers; ces personnes étoient Eclairées par deux femmes qui se disoient Domestiques dud S.r curé (on ne vouloit donc refuser la porte qu'aux chanoines reguliers de l'Abbaye de S.te Geneviève, quoiqu'héritiers et Seuls heritiers du deffunt) Le B. Lefebvre fit remettre ces Effets ou ils avoient été Pris, fit fermer les fenestres et les volets de cet appartement, en ferma lui meme la porte, et monta, muni de cette clef au second Etage, ou il trouva le meme nombre de personnes mentionnées de l'autre part, il remit la clef aud.t commissaire en se plaignant du peu d'ordre qu'il mettoit dans son operation, et declarant qu'il avoit trouvés les appartements du premier Etage ouverts, que chacun y Entroit, emportoit ce qu'il Jugeoit à Propos, et que la maison Etoit pour ainsi dire, abbandonnée au Pillage, il remit la clef au 9.r commissaire, en lui enjoignant de ne la remettre à personne

Le S.r Saussais l'un des marguiliers de la fabrique de S.t Etienne qui étoit alors Present, sur la Plainte dud B. Lefebvre voulant s'assurer si on n'avoit rien détourné dans l'appartement du premier Etage, demanda la clef aud S.r commissaire, qui la lui ayant remise, descendit du second appartement accompagné de Plusieurs Personnes et entre autres des BB. Régnier, Lechantre, et Lefebvre, du cuisinier et du Domestique du deffunt, et étant entré dans le premier appartement et la chambre qu'occupoit ordinairement led S.r curé, et dans laquelle etoit sa Bibliotheque, il ouvrit les tiroirs du Bureau, et parut surpris de ne trouver dans aucun de ces tiroirs, une bourse que le deffunt avoit coutume d'y enfermer, qu'il disoit contenir l'argent qu'il distribuoit journellement aux Pauvres de sa Parroisse mais un des Domestiques dud S.r curé lui dit que quelques fois son maître reportoit cette Bourse dans sa chambre à coucher, chacun se retira dans l'Esperance de trouver cette bourse dans lad chambre lors de la Levée des scellez, et la clef du premier fut rendüe aud.t commissaire

Les scellez ayant été apposés sur tous les meubles fermants à clef qui se sont trouvés dans la chambre du coucher du deffunt, il fut faite une description des autres meubles et Effets qui étoient en Evidence sur lesquels on n'a point apposé le scellé

Le B. Lefebvre s'aperceût que dans cette description, il n'etoit pas fait mention d'une montre dud S.r curé, il n'y avoit alors que dix Personnes dans cette chambre, savoir Les BB. Lechantre, et Lefebvre, Le S.r commissaire et son clerc, Le S.r Saussais Marguilier, un Ecclesiastique de la Parroisse, revetu de son surplis tenant un Breviaire sous le bras, Le frere Henry Religieux convers de lad Abbaye de S.te Geneviève, et le S.r Boulain chirurgien demeurant en lad Abbaye, le cuisinier et le Domestique du deffunt; Tous declaroient avoir Eû, il n'y avoit pas longtems, la montre en question pendüe à un clou dans un cabinet à côté de l'Alcove ou gissoit le deffunt, on y regarda, le clou seul étoit resté: comme on avoit retiré de ce cabinet plusieurs vetements, tels que soutannes, Rochets, Manteaux &c pour les renfermer dans une chambre dont la Porte seroit scellée, pour eviter un trop grand detail, le B. Lefebvre crüt alors que cette montre avoit été enlevée par megard avec les vetements, il donna ordre au domestique du deffunt et à ceux qui avoient aidé à les transporter, d'examiner si elle ne se trouveroit point parmi ces hardes, ou vetements, ou dans quelques Poches, ne s'y trouvant point trouvée Le S.r Saussais, dit en termes Exprès

Nous ne sommes que dix ici, nous avons tous vû cette montre, il n'y a qu'un de nous qui puisse l'avoir, il faut nous fouiller tous,

a ces mots le susd. Ecclesiastique qui s'étoit introduit dans la chambre du deffunt sous pretexte de passer la nuit auprès de lui, fit entendre au S.r Saussais par un signe, qu'il savoit ou étoit cette montre, et à l'instant il passa dans l'Antichambre avec led S.r Saussais, à qui il la remit en le Priant de ne point le faire connoitre pour voleur: Le S.r Saussais lui conseilla de se retirer, il n'en fit Rien, et rentra dans la chambre avec beaucoup de Sang froid, Le S.r Saussais le suivit, et pour sauver l'honneur de cet Ecclesiastique, il dit

Messieurs n'ayez plus d'inquietude, ne cherchez pas davantage la montre, c'est moy qui suis le voleur, la voila, et ayant tiré à Part le B. Lefebvre, il lui dit de se meffier de cet Ecclesiastique, que c'étoit lui qui lui avoit remis la montre

Le commissaire étant fini ses operations dans cette chambre, comme on se disposoit à decendre au premier Etage, pour y apposer Egalement les scellez, le B. Lefebvre s'aprocha

de cet Ecclesiastique, et lui demanda s'il comptoit passer la nuit auprès du deffunt, il lui repondit d'un ton ferme et assuré que c'etoit son intention, et qu'il avoit été envoyé ad hoc par M.r le Vicaire, le P. Lefebvre lui fit entendre, qu'il pouvoit se retirer et qu'il y placeroit quelqu'un, l'Ecclesiastique (si neantmoins on peut l'appeller tel, car on ignore s'il etoit seulement tonsuré mais il etoit en sotane et surplis) lui repliqua, qu'il n'avoit point d'ordre à recevoir de lui, et qu'il ne reconnoissoit d'autres maitres que M.r le Vicaire : comme il ajoutoit l'insolence à la fripponerie, le P. Lefebvre prit le parti de le chasser sur le champ, le conduisit jusque dans la rüe, et donna ordre aux domestique du deffunt de lui refuser la porte, quelque pretexte qu'il allegue

Aprés cette expulsion le P. Lefebvre retourna auprés du S.r commissaire pour suivre les operations du scellé qui ne finirent qu'a deux heures du matin, les freres convers de l'Abbaye de S.te Genevieve, et le garcon chirurgien qui y demeure, ont passé les nuits auprés du deffunt jusqu'au jour de son inhumation

Le P. Regnier s'etoit retiré sur les 8 heures et demie, ou, environ pour faire imprimer des billets d'invitation aux service et enterrement du defunt, tant au nom des Abbé, prieur, et chanoines reguliers de lad.e Abbaye que de Messieurs les Marguilliers de la Paroisse de S.t Etienne du mont, dont on a tiré 600 Exemplaires pour étre envoyés à Messieurs les curés de Paris, aux communautés, et aux parents et amis du deffunt

Sonnerie

Le jeudy 27 fevrier 1772 la mort du P. curé de S.t Etienne à été annoncée au Public sur les sept heures du matin par le son des quatre grosses de l'Abbaye de S.te Genevieve, et les 4 de la Paroisse de S.t Etienne du mont par trois volées precedées des glas, qui ont été repetées le meme jour à midy et a 7 heures du soir, et le vendredy egalement, et le samedy le matin seulement a 7 heures du matin

Office

Le Vendredy 28 fevrier 1772 les chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Genevieve se sont transporté en corps dans l'Eglise Paroissialle de S.t Etienne du mont sur les 4 heures aprés midy, et y ont chanté les vigiles et laudes des morts, ausquels á officié en habits pontificaux le R.me Pere Etienne Viallet Abbé de lad.e Abbaye de S.te Genevieve, et superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, accompagné de ses officiers ordinaires

Grande Messe, &. Inhumation

Le samedy 29 fevrier 1772, les chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Genevieve suivis du R.me Pere Abbé de lad.e Abbaye en mozette et croix pectorale se sont rendus dans l'Eglise Paroissialle de S.t Etienne du mont sur les dix heures et demie du matin, et etant precedés par le clergé de S.t Etienne en trés grande nombre, ayant tous un cierge à la main, et par vingt quatre enfans de la pitié portant des flambaux, á été faite la levée du corps qui etoit exposé dans une salle du presbytere, tendue en noir, et gardé par des soldats de la garde françoise, et le corps entouré de 16 cierges, il á été conduit d'abord dans l'Eglise de S.te Genevieve, qui etoit ornée comme aux festes des morts, et exposé sur le tombeau de clovis ; aprés un Repon chanté, le clergé de S.t Etienne est sorti du choeur par la porte collateralle du coté de la maison, a passé sous le cloitre

la chapelle de la misericorde, et la colonade, par la grande cour, et la principalle porte de l'Abbaye l'affluance du peuple n'ayant pas permis aux clergés de sortir par la principale Porte de l'Eglise de Ste Genevieve

Le corps du deffunt sur lequel etoit le Poil de l'Abbaye de Ste Genevieve à été porté par les bedauts de la Parroisse de St Etienne, quatre chanoines de l'Abbaye en portoient les coins, et conduit dans son Eglise Parroissiale par les Rües St Etienne des grais, de St Jacques, par la Place de Cambray, et les Rües St Jean Debeauvais, des Noyers et de la montagne Ste Genevieve, arrivé a St Etienne, il á été deposé sur 4 Tretaux sous un lit de Parade dans le choeur de lad. Eglise, et autour du corps une vingtaine de cierges posés sur des chandeliers d'argent

Plusieurs chanoines Reguliers comme representant le deuil, etoient placés dans les premieres stalles du choeur les autres etoient assis sur des chaises dans la nef avec les Ecclesiastiques de la Parroisse : La Grande Messe á été celebrée par le Rme Pere Abbé en habits Pontificaux, assisté de ses officiers ordinaires, et chantée par les 2 clergés, des chanoines reguliers de Ste Genevieve regissants les choeur; et les Prestres de St Etienne faisant les fonctions faisant les fonctions de Souchantres á l'offertoire, au trait et á la prose, après la messe, et les Prieres ordinaires par le celebrant, pour l'Inhumation, le corps du deffunt a été descendu dans un caveau sous le choeur, ou il git en attendant la resurrection Generale

De tout ceque dessus et des autres parts, á été dressé le present Procez verbal, pour servir et valoir de ceque de raison, les jours et an susdits

f Viallet f Revoire pr pellissier

f. Chaubert f Pezé C. Gillet Cordier Valy

f Lejeune Le Chantre

Lefevre Egasset

Regnier

4 Mars 1772

Nomination à la Cure de St Etienne

Le 4 Mars 1772, Le Reverendissime Pere Etienne Viallet Abbé de l'Abbaye de Ste Geneviève de Paris, et Superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de St Augustin congregation de france, Par acte en langue latine passé devant Me Delafrenaye notaire au chatelet de Paris, a presenté a M le grand archidiacre de Paris le frere François-Gabriel Secrée Depeneveen, Prestre chanoine Regulier desd ordre et congregation, pour être pourvu par Mgr l'Archeveque de Paris de la cure de St Etienne du mont dont suit la copie

Venerabili Domino archidiacono de Josaio in Ecclesia Parisiensi seu vicario vestro Generali Salutem in D.

Nos Stephanus Viallet Abbas monasterii S. Genovefæ in monte Parisiensi, et Præpositus Generalis canonicorum regularium ordinis S. Augustini congregationis Gallicanæ, ad curam Sti Stephani in eodem monte Diœcesis Parisiensis, cujus vacatione occurrente, præsentatio et nominatio, seu jus præsentandi, et nominandi ad nos ratione dignitatis nostræ abbatialis, representatio vero et institutio ad vos, propter vestrum archidiaconatum, collatio autem, provisio, et quævis alia dispositio ad illustrissimum et Reverendissimum Dominum Dominum archiepiscopum Parisiensem spectare et pertinere dignoscuntur, liberam nunc et vacantem per obitum fr Nicolai Regnault presbyteri canonici regularis S. Augustini dictæ congregationis Gallicanæ illius curæ ultimi possessoris pacifici, Dilectum nostrum fr. franciscum Gabrielem Secrée Depeneveen, presbyterum canonicum regularem Ejusdem ordinis S. Augustini congregationis Gallicanæ, nec non hodiernâ die parochum in Ecclesia [illegible] juxta urbem [illegible] tanquam capacem, sufficientem et idoneum ad dictam curam obtinendam, regendam et Gubernandam, harum serie litterarum vobis nominavimus et præsentavimus, nominamusque, et præsentamus, vos obnixe precantes quatenus præsentatum nostrum præfato illustrissimo et Reverendissimo Domino Dño archiepiscopo Parisiensi representare litterasque [illegible] representationis desuper necessarias concedere seu fieri et Expediri mandare velitis et dignemini. Datum Parisiis coram consiliariis Regis notariis in castelleto Parisiensi subsignatis in dicto monasterio S. Genovefæ anno 1772 &c Signé Pr ensuite est l'insinuation au greffe des insinuations Ecclesiastiques le 7 mars 1772 signé Chauveau

Suit l'Extrait de Mgr l'archeveque

Christophorus &c visis præsentibus litteris nominationis et præsentationis ad curam seu Parochialem Ecclesiam S Stephani in favorem fratris francisci-Gabrielis Secrée Depeneveen .. factarum die 4 præsentium anni a Rdo fr Stephano Viallet abbate harum ce nominationis et præsentationis actum concedimus datum 9 martii 1772 signé par Mgr et contresigné et [illegible]

Voiez la suitte a la page 76

Mort, &, Funerailles du R. P. Charles Malterre Prieur-Curé de Rôny

Le Jeudy vingt six Mars mil sept cent soixante douze, est decedé dans le Prieuré-Cure de Rosny sous Montreüil le R. P. Charles Malterre, chanoine regulier de la congregation de france; comme ce Prieuré-cure depend de l'Abbaye de S.te Genevieve au mont de Paris, nos chanoines Reguliers de cette Abbaye, ont fait apposer ce meme jour le scellé sur les meubles et effets du deffunt pour la conservation tant des deposts qui pourroient se trouver dans ce presbytere que des sommes dües à ses creanciers.

Sonnerie

L'Abbaye de S.te Genevieve avoit deputé un de ses membres, non seulement pour faire apposer les scellés, mais encore pour donner les ordres necessaires pour l'inhumation, cette mort a eté annoncée dès le jeudy par plusieurs volées des 4 cloches precedées des Glais, ces volées ont eté repetées le lendemain matin, a midy et au soir

Le deputé a ecrit a Messieurs les curez voisins pour les prier d'assister à l'enterrement qui fut fixé pour le samedy 28 dud. mois, il a fait venir de Paris 60 cierges tant gros que petits pour le maitre autel, autour du corps, et pour Messieurs les ecclesiastiques qui se trouveroient à cet enterrement, et comme cette Parroisse n'avoit pas d'ornements suffisants, le R. P. Tresorier de S.te Genevieve a envoyé chappes, chasubles, tuniques et le poële

Office, Grande-Messe, &, Inhumation.

Le samedy vingt huit on a chanté l'office des morts entre sept et huit heures du matin pendant lequel, et après il a eté celebré des messes basses pour le repos de l'ame du deffunt tant par des chanoines reguliers, que par Messieurs les curés et vicaires des Parroisses voisines

la Levée du corps a eté faite entre 10 et 11 heures, la grande Messe chantée par les chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Genevieve, qui ont porté chappes, après laquelle le corps du deffunt a eté inhumé dans le choeur de cette eglise Parroissiale.

Harlot

Lequier

Deliberation de la Faculté des Droits

Grades pour les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de S^te. Geneviêve

30 Mars 1772 Le Lundy trente Mars mil sept cent soixante douze a quatre heures de Relevée, Messieurs de la faculté de
droit devant se rendre par Deputation à l'Abbaye de Ste Geneviève cejourd'huy, un de leurs officiers est venu
avertir que les Deputés de la faculté alloient arriver, les Abbé, assistant, Prieur et Secretaire du Regime se
sont rendus à la salle dite de la Reine, et le Procureur de la maison à été recevoir a la Porte Messieurs
les Deputés, et les a conduits à la salle. La Deputation étoit composée de Messieurs Bouchaud Doyen, Martin
Sauvage, et Delabonnetes, M.r le Doyen etoit le premier, les autres selon leur Rang, tous revetus des habits de
Docteurs: Tous ces Messieurs étant assis, M.r Le Doyen à porté la Parole, et annonçant l'objet de la Deputation
à remis à M.r l'Abbé de Ste Geneviève la Deliberation, dont suit l'Extrait

Le 25 fevrier 1772 Tous les membres de la faculté ont été convoqués pour deliberer de quelle maniere
ils pourroient temoigner leur Reconnoissance à l'Abbaye de Ste Geneviève qui n'a pas peu contribué au
nouvel Edifice des Ecoles de lad. faculté: après avoir pris l'Avis de tous ceux qui se sont trouvés à cette
assemblée au nombre d'une vingtaine de Personnes, composée des Docteurs honoraires, antecesseurs,
censeur, questeur, Syndic et Docteurs, tous denommés par Noms, Surnoms, et qualités

Lad. faculté à decidé et statué, que les Abbé, Prieur, et Procureur de l'Abbaye de Ste Geneviève —
presenteroient tous les trois ans, un chanoine de lad. Abbaye pour prendre Gratis, et sans frais
les grades de Bachelier, et Licencié ès droits.

Ces Messieurs proposerent ensuite de vouloir bien leur prester, soit la chapelle de misericorde
soit l'Eglise de l'Abbaye pour les messes de la compagnie dans le cours de l'Année, ce qui leur à été accordé,

Tous ces Messieurs ont été reconduits avec les mêmes ceremonies par la même personne, après quoy
on a dressé le present Procès verbal, qui à été lû et signé

Du jeudy deux Avril 1772 à onze heures du Matin —

2 Avril 1772 Le Reverendissime Pere Abbé, les assistants, Prieur et Procureur de l'Abbaye de Ste Geneviève se sont
rendus au lieu des anciennes Ecoles, ils ont été reçus par Messieurs les Doyen, Professeurs et aggregés
qui les ont conduits dans la salle de l'Assemblée

M.rs l'Abbé de Ste Geneviève, assistants, Prieur et Procureur, et Messieurs les Professeurs et aggregés tous
assis sur des fauteuils autour du bureau de Deliberation

M.r l'Abbé de Ste Geneviève a remercié M.rs de la faculté de Droit

M.r Le Doyen à repondu au compliment, après quoy il à été de nouveau question de la concession de la
chapelle de misericorde, ou de l'Eglise toutes les fois que la faculté en auroit besoin pour l'acquit des
messes de la compagnie: on à promis à ces messieurs que l'Abbaye de Ste Geneviève s'empresseroit toujours
à obliger la faculté dans toutes les occasions: M.rs les Abbé, assistants, Prieur, et Procureur se sont ensuite
levés et ont été reconduits par tous les Docteurs et aggregés: ainsy s'est terminée l'Assemblée, dont procès
verbal lû et signé les jour et an que dessus. Signé f. Viallet, f. Chaubert, Marlot, et Regnier secretaire du chapitre

N.^a ce que dessus à été porté dans le Registre des actes capitulaires commencé le 13 janvier 1747
pages 394: 395 et 396: quoique cette Deliberation ne soit pas un acte capitulaire, cette Deliberation, dont on n'a
rapporté qu'un Extrait est copiée en entier sur ce registre des actes capitulaires, et le Secretaire du chapitre soussigné
a placé l'original de cette Deliberation, parmi les titres de l'Abbaye de Ste Geneviève,

Regnier

Nomination au Prieuré-Cure de Ste Geneviêve de Rôny

Par Acte passé devant Me Delafrenaye et son confrere Nottaires au chatelet de Paris le quatre avril 1772 Appert le Rme Pere Etienne Viallet Abbé de l'Abbaye Royale de Ste Genevieve au mont de Paris superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de St augustin, congregation de france Avoir Presenté a Monsieur le grand Archidiacre de Paris la Personne de frere charles-joseph-Desiré Vervoort, prestre chanoine regulier desd ordre et congregation pour etre pourvu du Prieuré-cure de Ste Genevieve de Rôny sous Vincennes, Vaccant par la mort de M. Charles Malterre vivant aussi Prestre chanoine regulier desd ordre et congregation, dernier Prieur et paisible Possesseur des Prieuré-cure et Eglise Parroissiale de Ste Genevieve de Rosny &c.

Cet acte n'a point été communiqué au Secretaire du chapitre de l'Abbaye de Ste Genevieve, mais il est en la meme forme, que celui du Prieur-curé de Ste Genevieve d'Epinay sous Senart, mentionné cy devant page 40, il n'y a que les dattes, le nom du Prieur-curé et de l'Eglise.

En consequence de cette Nomination, ou Presentation, Mr le grand archidiacre a fait sa representation a Mgr l'Archeveque de Paris,

Voiez un model de ces Lettres de representation page 41. il n'y a de difference que les noms de Mr le grand archidiacre, du Pourvu du benefice et le nom du Benefices ces Lettres sont dattées des 8 et 9 avril aud an, insinuées au greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de Paris le 15 avril 1772

Copie du Proces verbal de Prise de Possession dud Prieuré cure et Eglise Parroissiale de Ste Genevieve de Rosny par led P. Devervoort

11 Avril 1772 L'An mil sept cent soixante douze le Samedy onzieme jour d'Avril avant midy en la presence de Nous jean-Pierre Delafrenaye l'ecuyer avocat au Parlement, Conseiller du Roy, notaire au chatelet de Paris soussigné, étant maintenant en ce lieu de Rony Diocese de Paris et des temoins cy aprés nommés, frere charles-joseph-Desiré Vervoort prestre chanoine regulier de l'ordre de St augustin congregation de france demeurant ordinairement en l'Abbaye de Ste Genevieve au mont de Paris Etant aussi ce jour en ced. lieu de Rony, pourvû par Monseigneur l'Archeveque de Paris sur la Nomination de Mr. l'Abbé de Ste Genevieve au mont de Paris, Representation de Monsieur Le Grand archidiacre de l'Eglise de Paris du Prieuré-cure et Eglise Parroissiale de Ste Genevieve de Rony comme vacant par le decés du frere charles Malterre prestre chanoine desd ordres et congregation dernier Prieur et paisible Possesseur desd Prieuré-cure et Eglise Parroissiale de Ste Genevieve de Rony en Vertu des Provisions accordées aud frere Desiré Vervoort par mond seigneur archeveque de Paris, contenües au mandement d'intronisation de Mre jean-baptiste-Gabriel Lecoigne Delaunay grand archidiacre en l'Eglise de Paris en datte du 9 avril present mois, le tout duement signé, contresigné, scellé en bonne et düe forme, le led. frere Desiré Vervoort, été par frere Sebastien Regnier Prestre chanoine Regulier desd ordre et congregation demeurant ordinairement en lad Abbaye de Ste Genevieve, étant ce jour en ced lieu de Rony mis en Possession corporelle, réelle et actuelle dud. Prieuré-cure et Eglise Parroissialle de Ste Genevieve dud Rony, et de tous ses droits appartenances et dependances par la libre entrée en l'Eglise dud Prieuré par la Principale Porte d'icelle, touche de lad Porte, prise d'eau beniste, Prieres á Dieu faittes á Genoux devant le maitre autel de lad Eglise, baiser dud autel, touche du Tabernacle, du Pupitre, des fonds baptismaux, de la chaire á precher et du confessional son des cloches, seance en la Place affectée aud Sr Prieur, chant du Te Deum laudamus

Exhibition et lecture desd. Provisions, intronisation, à l'instant rendue aud. frere Desiré Vervoort, et par les autres ceremonies et formalités en pareil cas requises et accoutumées, à laquelle Prise de Possession lue, publiée à haute et intelligible voix par nous dit notaire soussigné, presents lesd. temoins et après nommés, Personne ne s'est opposé, dont a été fait et passé en l'Eglise Prieuralle et Parroissialle dud. Rosny lesd. jour et an, en Presence de R.me Pere Etienne Viallet, abbé de S.te Genevieve, Louis Chaubert premier assistant, Nicolas Rigobert Marlot Procureur de lad. Abbaye, de M.re Barthelemy Mercier, Abbé de S.t Leger de Soissons, de Pierre Meguet Prieur-curé d'Epinay, de claude Moutelot Prieur de S.t Louis Delacouture de Paris, de Oudart Chapperon, Prieur de Livry, Pierre-charles Brouet, Boullanger Marguillier, jean-jacques Maulegard vigneron Marguillier, M.e Marcel Cottereau Prevost dud. Rosny, Etienne Bureau Lieutenant et Sindic Toussaint Bureau Vigneron ancien marguillier, jean Cartier Greffier dela Prevosté, claude Ancelin chantre Jean Guerin vigneron, françois Gadebled sous-chantre, jean-françois Ancelin huissier en la Prevosté, jean-Louis Bureau receveur des amandes delad. Prevosté, jean-baptiste Joigneau ancien Marguillier, frere Jacques-michel Dallor bibliotequaire de S.te Genevieve, antoine Delaroche loudun secretaire de M.r le General, et jean-Laurent Lefebvre sous procureur de S.te Genevieve, M.re jean-jaques Truineau Delamorandière prestre desservant dud. Rosny, etant tous aud. lieu de Rosny

et encore en la presence de M.re Etienne-Genevieve Quoynat Prieur-curé de Villemomble y demeurant étant ce jour aud. Rosny, et du S.r ferdinand Delespine commissaire des Guerres au departement Duquesnoy de present à Paris logé à l'hotel de Bretagne Rue croix des Petits champs Parroisse S.t Eustache étant ce jour en led. lieu de Rosny temoins à ce requis et appellés, qui ont signé avec led. parties et autres sus nommés, et Nousd. notaire la minutte des Presentes demeurée aud. M.e Delafrenay notaire soussigné, signé Delafrenay avec Paraphe, en marge est Ecrit Scellé led. jour cron [illegible] et plus bas et encore Ecrit Insinué au greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de Paris le quinze avril mil sept cent soixante douze et controllé le meme jour R 3.tt signé Chauveau avec Paraphe

Extrait et collationné par moi soussigné secretaire du chapitre delad. Abbaye de S.te Genevieve

Regnier

23 Avril 1772

Mort, & Enterrement du R.P. Bernard Prieur-Curé de Nanterre

Le Reverend Pere Jean-Baptiste Bernard prestre chanoine regulier dela congregation de france qui avoit été pourvu de la cure de Nanterre sur la nomination du R.me Pere Louis Chambers Roy abbé de S.te Genevieve du 15 decembre 1758, est decedé aud. Nanterre le 23 avril 1772: sa mort ayant été annoncée a l'Abbaye de S.te Genevieve, l'on a deputé 4 chanoines reguliers delad. Abbaye, pour assister a son Enterrement, qui se sont rendus aud. nanterre la ont chanté l'office des morts conjointement avec nos confreres de la maison de Nanterre, l'office des morts, le R.P. Souprieur a chanté la grande messe après laquelle led. R.P. Bernard a été inhumé dans le choeur dela Parroisse de S.t Maurice de Nanterre.

30 May 1772

Nomination à la Cure de Nanterre

Le 30 May 1772 le Reverendissime Pere Etienne Viallet abbé de S.te Genevieve a Presenté à M.r l'Archiadre le R.P. françois Pasquier Prestre chanoine Regulier de l'ordre de S.t Augustin, congregation de france, pour être pourvû par M.gr l'archeveque de Paris du Prieuré-cure et Eglise Parroissialle de S.t Maurice de Nanterre, qui en a pris Possession, c'est tout ce que j'ai fait le soussigné

Regnier

Reblanchissage de la Maison

Le R. P. Marlot Procureur de l'Abbaye de Ste Geneviève, voulant faire reblanchir la maison et ayant appris que les RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de St Denis en france avoient fait reblanchir leur Eglise se transporta dans le mois de Juin 1772 a St Denis pour examiner le blanchissage en ayant paru content il s'informa du nom et demeure des ouvriers qui avoient fait ouvrage il les manda quelques jours, après il marché avec eux pour reblanchir la maison de Ste Geneviève et Etant convenu de prix avec eux, ces ouvriers ont commencé le 5 Juillet a reblanchir le refectoire ce qui a duré depuis le 6 jusqu'au 11 de ce mois, et pendant ces 5 jours la communauté a diné en la salle d'hote ou on avoit placé des tables, ce qui n'a pas empeché qu'on n'ait fait la lecture de l'Ecriture Sainte, et autres pendant les premieres table, les Domestiques ont servi la communauté pendant tout le tems soir et matin, mais seulement les 1res tables

Regnier

Mort de Mgr l'Ancien Chancel.er

13 Juillet 1772 Le Rme Pere Etienne Viallet Abbé de Ste Geneviève ayant appris que Monseigneur Guillaume De Lamoignon de Blancmenil cy devant chancelier de france etoit decedé dans l'hotel de la chancellerie deputa 4 chanoines reguliers de lad. Abbaye le 13 Juillet 1772 pour aller jetter de l'eau benite au deffunt, ils apprirent que par son Testament ou derniere volonté il avoit ordonné que 24 heures après son decès, on l'enterre sans ceremonie, ce qui avoit été executé le jour precedent

Regnier

Mort du R. P. Gersaint

14 Juillet 1772 Le 14 Juillet 1772 est decédé sur la Paroisse de St Germain l'auxerrois le R. P. Etienne-Jean Gersaint Prieur de Melinay, Mr le curé de cette paroisse se transporta aussitot en l'Abbaye de Ste Geneviève pour savoir s'il seroit enterré sur cette Paroisse, ou si on le transporteroit a Ste Geneviève les Superieurs ayant decidé qu'il seroit enterré sur cette Paroisse, le R. P. Procureur de l'Abbaye de Ste Geneviève, alla trouver le clerc de la Paroisse pour regler les ceremonies, et faire un enterrement honeste, ce qui fut executé le 15, il y avoit 8 cierges autour du corps, environ 16 ou 20 prestres chacun un cierge a la maison et 12 Enfans Bleus, 4 chanoines reguliers de l'Abbaye representoient le Deuil
le tout a couté 192# 15s

Service

17 Juillet 1772 Et le vendredy 17 dud. Mois de juillet, il a été chanté une grande messe dans lad. abbaye de Ste Geneviève, annoncé la veille a 7 heures du soir comme pour un obit, on y avoit invité les parents du deffunt qui s'y sont trouvés, les hommes etoient placés dans le choeur, et les Dames au Tribune, le R. P. Souprieur a chanté la grande Messe, au lieu du R. P. Prieur qui etoit incommodé

Regnier

21 Aoust 1772

76

Prise de Possession Civile de la Cure de St Etienne du Mont

Le R. P. françois-Gabriel Secrée DeBenevern, nommé à la cure de St Etienne du mont, suivant les lettres de nomination, transcrittes cy devant page 70 de ce Registre, n'ayant pu obtenir de Monseigneur l'archevesque de Paris sur un requisitoire verbal, ses Lettres de Provisions pour la cure de St Etienne, s'est la partie de faire au Prelat un requisitoire en forme, dont suit la teneure

Requisitoire

En la Presence des conseillers du Roy, Notaires au chastelet de Paris soussignés

frere françois-Gabriël Secrée DeBenevern, prestre chanoine Regulier de l'ordre de St Augustin, congregation de france, Prieur-curé de l'Eglise de saint Cheron lez chartres, où il demeure ordinairement, et à present en cette ville en l'Abbaye de Ste Genevieve, nommé et presenté par M. l'Abbé de Ste Genevieve à la cure de St Etienne du mont, et diocese de cette ville de Paris, suivant et par acte devant Me Delafrenaye qui en a gardé la minutte et son confrere notaires à Paris le quatre mars dernier presente année mil sept soixante douze, insinué le sept du même mois au greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de cette ville et controllé le même jour par Chauveau, et dont à été donné acte par Monseigneur l'Archevêque de Paris le neuf du même mois par acte au pied de l'Expedition de lad. nomination, led. acte aussi insinué aud. Greffe des insinuations Ecclesiastiques cejourd'huy, comme lad. cure vaccante par le decez de frere Nicolas Regnault, prestre chanoine Regulier desd. ordre et congregation dernier Titulaire, et paisible Possesseur de lad. cure

S'est transporté Pardevant illustrissime et Reverendissime Seigneur Monseigneur Christophe DeBeaumont archevesque de Paris Duc de St Cloud, Pair de france, commandeur de l'ordre du St Esprit, et proviseur de Sorbonne en son Palais archiepiscopal en cette ville

A l'Effet de très humblement supplier, et Requerir mond. Seigneur Archevêque de Paris de vouloir bien en consequence de la susd. nomination et presentation, et de lad. acceptation dont à été donné copie en tête de l'Expedition des presentes luy faire Expedier ses lettres d'institution, Provision et autres sur ce necessaires et en pareil cas requis et accoutumées

Et Etant arrivé aud. Palais Archiepiscopal, et parlant au suisse de sa Grandeur, à été dit par led. suisse qui n'a voulu declarer son nom de ce requis, repondit que sad. Grandeur étoit de Present en sa maison de conflans, et led. Suisse à refusé pareillement de signer sa reponse

Dont et de ce que dessus à été requis acte par led. frere Depernevern aud. Notaires soussignés, en consequence led. frere Depernevern à aussi requis lesd. Notaires de se transporter avec lui au même instant en lad. maison de sa Grandeur à conflans à l'Effet de faire à sad. Grandeur parlant à sa personne la signification et Requisitions cy dessus ennoncées fait et passé à Paris aud. Palais Archiepiscopal en la loge dud. suisse l'an mil sept cent soixante douze le Vingt un Aoust sur l'heure de midy et à led. Sr Depernevern signé la minutte des Presentes demeurée à Me Delafrenaye l'un des Notaires soussignés, signé Vau et Delafrenaye avec paraphe: en marge est écrit scellé led. jour et ans. [illegible] et paraphe

21 Aoust 1772 Et led. jour Vingt un Aoust aud. an mil sept cent soixante douze sur les deux heures de Relevée au mandement et Requisitoire dud. frere Secrée Depernevern portés au Procès verbal des autres parts et cy dessus lesd. Notaires soussignés se sont transportés avec led. frere Secrée DeBernevern, denommé, Domicilié et qualifié aud. Procès verbal dont l'Expedition est cy dessus et des autres parts à ce present en la maison de Mond. Seigneur Archevesque de Paris sise aud. conflant proche lad. ville de Paris, ou Etant et parlant à mond. Seigneur archevesque de Paris trouvé par lesd. Notaires en son salon d'assemblée

Led. frere Secrée Depernevern auroit très humblement supplié et requis mond. Seigneur archevêque de Paris de vouloir bien en consequence des nomination, Presentation et acte de lad. Nomination Enoncées aud. Procès verbal dont l'Expedition est des autres parts dont lecture à été presentement faite a mond. Seigneur par l'un desd. notaires, l'autre present, luy faire Expedier ses lettres d'institution, Provision, et autres sur ce Necessaires en pareil cas

Reponse de M. l'Archevêque

à quoi a été fait Reponse par mond. Seigneur Archevêque, qu'il ne pouvoit accorder les lettres d'institution et Provision demandées, et a mond. Seigneur declaré n'Etre point dans l'usage de signer ses Reponses, quoique de ce faire Requis par lesd. notaires soussignés

Laquelle Reponse led. frere Secrée Depernevern à pris pour refus et à protesté de se pourvoir par toutes voyes de droits dues et legitimes en semblable cas, et de tout ce que dessus a requis lesd. Notaires soussignés qui le lui octroyé

le present acte, duquel, ainsi que de celui étant des autres parts, il a été laissé a mond. Seigneur archevêque copie, ensemble desd. actes de nomination et mention d'insinuation d'iceluy et acte donné de lad. nomination et mention de l'insinuation de ce dernier, le tout parlant comme dessus.
fait et passé aud. conflans en la maison de mond. seigneur archevêque susd. les jour, an et heures que dessus, et a led. frere Secré Depenneveru signé avec lesd. Notaires, ainsi qu'il est dit en la minutte des presentes demeurée aud. Me Delafrenaye notaire, étant ensuite de celle dont Expedition est des autres parts, signé Nau et Delafrenaye avec paraphes, et en marge est écrit, scellé led. jour et an [illegible] et paraphé.

Led. frere françois-Gabriel Secré Depenneveru a presenté requeste au Parlement expositive des faits cy dessus, de l'autre part, et page 70 de ce registre, sur laquelle est intervenu l'Arrest dont suit la copie

Arrest du Parlement, qui permet aud. Sr Depenneveru de prendre Possession civile de la cure de St Etienne

31 Aoust 1772 Loüis par la grace de Dieu Roy de france et de Navarre, au premier huissier de notre cour de Parlement, ou autre notre huissier, ou sergent sur ce requis Savoir faisons que vû par notred. cour la requête presentée par françois-Gabriel Secré Depenneveru prestre chanoine Regulier de l'ordre de St augustin, congregation de france nommé à la cure de St Etienne du mont à Paris à ce qu'il plut à notred. cour recevoir le suppliant appellant comme d'abus du refus d'institution de Provision fait par M. l'Archevêque de Paris sur la nomination et presentation du suppliant à la cure de St Etienne du mont lad. nomination faite par Monsieur l'Abbé de Ste Genevieve le quatorze Mars mil sept cent douze, et acceptée par M l'archevêque le neuf dud. mois, led. Refus constaté par acte passé devant Delafrenaye et son confrere notaires au chatelet de Paris le vingt un aoust present mois, tenir l'apel pour bien relevé, permettre d'intimer audience, et cependant ordonner que le suppliant se retirera devant le Primat pour avoir lettres d'institution sur la nomination susénoncée, comme aussi autoriser le suppliant à prendre Possession dud. benefice pour la conservation de ses droits. Vû aussi les pieces attachées à lad. Requeste signée Lorgery avocat, conclusions de notre Procureur General, oüi le raport de Me Pierre Bourgeon conseiller, tout consideré

Notredite cour reçoit le suppliant appellant comme d'abus, tient l'apel pour bien relevé, lui permet de faire intimer qui bon lui semblera sur led. appel, sur lequel les parties auront audiance au premier jour; et cependant permet au suppliant de se retirer pardevers le Primat pour obtenir de lui lesd. lettres d'institution et Provision sur la nomination susnommée, et par provision lui permet de prendre Possession dud. benefice pour la conservation de ses droits. Mandons mettre le present arrest à execution, de ce faire te donnons pouvoir. Donné en notred. cour de Parlement le trente un Aoust l'an de grace mil sept cent soixante douze et de notre Regne le cinquante septieme. collationé signé floury, Par la chambre signé Vandive, scellé extraordinairement ce trente un aoust mil sept cent soixante douze signé Tissel

Prise de Possession Civile de la cure de St Etienne

1er Septembre 1772 L'An mil sept cent soixante douze le mardy premier Septembre, heure de midy

En vertu d'un Arrest du Parlement du jour d'hier trente un aoust, collationé signé floury, par la chambre Vandive et scellé extraordinairement le meme jour signé Tissel

Et au requisitoire de Sr françois Hutel prestre chanoine Regulier de l'ordre de St Augustin, congregation de france Prieur-curé de la Parroisse de Bignay diocese de Xaintes, demeurant ordinairement de present en cette ville en l'Abbaye de Ste Genevieve au mont de lad. ville, au nom et comme Procureur de frere françois-Gabriel Secré Depenneveru prestre chanoine Regulier de l'ordre de St augustin, congregation de france bachelier en droit, nommé à la cure de St Etienne du mont de cette ville, et Prieur-curé de [illegible] les chartres, fondé de la Procuration dud. Sr Depenneveru specialle à l'effet des Presentes, passée devant Me Delafrenaye l'un des notaires soussignés et son confrere le vingt cinq aoust dernier, le brevet original de laquelle, duement scellé est demeuré annexé à la minutte des Presentes après avoir été dud. Sr Hutel signé et paraphé en presence des notaires soussignés

Les conseillers du Roy notaires au chatelet de Paris soussignés se sont transportés avec led. Sr Hutel aud. nom à la principale Porte de l'Eglise Parroissialle de St Etienne du mont de cette ville donnant sur la place du quarré, dite de Ste Genevieve à l'effet par led. Sr Hutel aud. nom et pour led. Sr Depenneveru, prendre Possession Civile de lad. cure de St Etienne du mont actuellement vacante par le decés du frere Nicolas Regnault prestre chanoine regulier desd. ordre et congregation dernier possesseur de lad. cure, à laquelle led. Sr Depenneveru a été nommé par M. l'Abbé de Sainte Genevieve par acte passé devant led. Me Delafrenaye qui en a gardé la minutte et son confrere notaires à Paris le quatre mars dernier insinué le sept du même mois au greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de cette ville controllé le meme jour par [illegible], et dont a été donné acte par Monseigneur l'archevêque de Paris le neuf du

1772 du même mois par l'écrit étant au pied de l'Expédition de lad.e Nomination, icelui dernier acte insinué aud. Greffe des insinuations Ecclésiastiques de cette ville le vingt un aoust dernier, sur laquelle nomination et en consequence d'icelle led. S.r Depenneveru auroit fait à mond. Seigneur Archevêque de Paris la requisition de son visa, et de ses Lettres de Provision, et d'institution suivant et par acte passé devant led. M.e Delafrenaye, qui en a gardé la minutte et son confrere notaires à Paris le vingt un aoust dernier, qui constate le refus fait par mond. Seigneur Archevêque de donner led. Visa, Pourquoi led. S.r Depenneveru se seroit pourvû au Parlement, et auroit obtenu l'Arrest cy devant datté et Enoncé, qui lui permet par provision de prendre Possession de lad. cure pour la conservation de ses droits »

Et Etant, comme il est dit cy devant, devant la principalle porte de lad. Eglise Paroissialle de S.t Etienne du mont de cette ville, lesd.s Notaires soussignés ont mis led. S.r hutel aud. nom et pour led. S.r Depenneveru en possession civille de lad. cure de S.t Etienne du mont de cette ville par la libre entrée de lad. Eglise, Prise d'Eau benite, Prieres à Dieu par lui faites au maitre autel, baiser dud. maitre autel, touché dud. Tabernacle, touché du Pupitre, seance en la Place curialle, touché des fonts baptismaux, son de cloches, et par les autres ceremonies en pareil cas requis et accoutumés, à laquelle Prise de Possession, personne ne s'est opposé, Lecture faite à haute et intelligible voix de lad. nomination, requisition, arret, cy devant dattés et Enoncés ensemble et des Presentes

Dont et de tout ce que dessus led. S.r hutel aud. nom et pour led. S.r Depenneveru à requis actes aud. notaires soussignés, qui lui ont octroyé le present pour servir et valoir aud. S.r Depenneveru ce que de raison –

Dont acte fait et passé en lad. Eglise Paroissialle de S.t Etienne du mont de cette ville en presence des S.r Laurent Lemonnier Bourgeois de Paris y demeurant quarré de S.te Genevieve Paroisse S.t Etienne du mont, Nicolas Savary avocat en Parlement demeurant à Paris quarré de S.te Genevieve Paroisse S.t Etienne du mont, S.r Charles-Alexandre Buisson architecte et entrepreneur de batiments de S.te Genevieve demeurant à Paris Rüe S.t Etienne des Grez Paroisse S.t Etienne du mont, S.r Alexandre-Etienne Deleste entrepreneur du Pavé de Paris y demeurant Rüe neuve S.t Laurent Paroisse S.t Nicolas Deschamps, S.r Claude-Jacques-Charles Beauvillain architecte entrepreneur de batiments de S.te Genevieve demeurant à Paris, quarré de S.te Genevieve Paroisse S.t Etienne du mont qui se sont trouvés en lad. Eglise les jour et heure que dessus, et ont signé la minutte des presentes demeurée aud. M.e Delafrenaye l'un des notaires soussignés

Suit la Teneur de lad. Procuration

Pardevant les conseillers du Roy, notaires au chatelet de Paris soussignés fut Present M.re françois-Gabriel Secré Depenneveru Prestre chanoine Regulier de l'ordre de S.t Augustin congregation de france, Bachelier en droit, nommé à la cure de S.t Etienne du mont de cette ville, et Prieur-curé de l'Abbaye de S.t Cheron de Chartres y demeurant ordinairement, étant de Present à Paris logé à l'Abbaye de S.te Genevieve au mont de cette ville

Lequel à fait et constitué pour son Procureur General et Special S. françois hutel prestre chanoine Regulier dud. ordre de S.t augustin congregation de france, Prieur-curé de la Paroisse Du Biguay diocese de Xaintes

Auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom, et d'après les formalités necessaires et observées, Prendre Possession Réelle et corporelle de la cure de S.t Etienne du mont, à laquelle led. S.r constituant à été nommé par M. l'Abbé de S.te Genevieve, à cet Effet observer toutes les formalités ordinaires et accoutumées, faire dresser tous Procès verbaux de lad. Prise de Possession, et passer à cet Effet tous actes necessaires, et Generallement faire pour lad. Prise de Possession soit du Spirituel, soit du temporel l'un, ou l'autre separement, et conjointement tout ce que le cas requerera Exprimé ou non Exprimé en ces presentes, Promettant l'avouer, obligeant –

fait et passé à Paris en l'Etude l'An mil sept cent soixante douze le vingt cinq Aoust et à signé, ainsi signé Secré Depenneveru avec Nau et Delafrenaye tous deux notaires avec Paraphes, en marge est Ecrit Scellé led. jour et an R. cent son sols avec Paraphe

» Le Brevet original de lad. Procuration signé et Paraphé est demeuré annexé à la minutte de l'acte de prise
» de Possession, dont Expedition est des autres parts, le tout demeuré aud. M.e Delafrenaye l'un des notaires
» soussignés signé Nau et Delafrenaye en marge est Ecrit Scellé led. jour et an R. [illegible] et Paraphé –

En consequence de l'Arrest cy devant copié, Le R.P. Depeneveru s'est retiré devers Monseigneur l'Archevêque de Lyon, Primat des Gaules, qui lui a accordé Les Provisions dont suit la Teneur)

17 Septembre 1772

» Antonius De Malvin De Montazet Divinâ Providentiâ, et Sanctæ Sedis apostolicæ
» auctoritate Archiepiscopus et comes Lugdunensis, Galliarum Primas
» Dilecto nobis in christo fratri francisco-Gabrieli Secrée De Peneveru Presbytero, canonico
» Regulari ordinis Sancti Augustini congregationis Gallicanæ, nec non hodiernâ Die Parocho in
» Ecclesiâ Sancti Cheronis juxta urbem carnutum .. Salutem in Domino
» Curam Regularem seu Parochialem Ecclesiam sub invocatione Sancti Stephani de monte
» Parisiis, liberam nunc et vacantem per obitum fratris Nicolai Regnault Presbyteri, canonici
» Regularis ejusdem ordinis Sancti Augustini dictæ congregationis Gallicanæ, ad quam Nominatus et
» Præsentatus fuisti Domino De Malaret Archidiacono De Josaico, in Ecclesiâ Parisiensi, per Venerabilem
» fratrem Stephanum Viallet, monasterii Sanctæ Genovefæ in monte Parisiensi Abbatem, et

» Præpositum Generalem canonicorum Regularium dicti ordinis Sancti Augustini,
» Congregationis Gallicanæ, ad quem dictum Venerabilem fratrem Stephanum Viallet, ratione
» Dignitatis suæ Abbatialis nominatio et Præsentatio Dictæ Curiæ Regularis pertinent
» ut dictus Dominus DeMalart ad obtinendam dictæ curiæ, seu Parochialis Ecclesiæ
» Canonicam institutionem, Vice suâ repræsentaret illustrissimo et Reverendissimo Domino
» Domino Parisiensi Archiepiscopo, qui quidem Visis litteris nominationis et præsentationis
» ad dictam Curam Regularem in tui favorem factarum die quartâ Mensis Martii
» præsentis anni, à dicto Venerabili fratre Stephano Viallet dicti Monasterii Sanctæ
» Genovefæ et debite insinuatarum, harum nominationis et Præsentationis actum tibi
» concessit, die nonâ ejusdem mensis Martii præsentis anni, quique postea à te Supplicite
» requisitus, ut tibi dictam institutionem canonicam denegavit, ut patet ex instrumento
» die Vigesimâ primâ Mensis Augusti proximè Elapsi, per Magistros Delafrenaye et
» Confratrem, notarios in Castelleto Parisiensi, confecto, super quâ denegatione appellatione
» tanquam ab Abusu à te emissâ in curiâ Parlamenti Arresto dictæ curiæ dato die
» Trigesimâ Primâ Mensis Augusti præsentis anni, ad nos ratione Dignitatis nostræ
» Primitialis remissus fuisti, ut prædictas litteras institutionis, seu Provisionis requireres,
» Cui requisitioni Annuentes NOS de tuâ Pietate, integritate morum, Prudentiâ, et
» doctrinâ certiores facti, Prædictam curam Regularem, seu Ecclesiam Parochialem Sancti
» Stephani de monte Parisiis, tibi, qui formulario subscripsti, contulimus et conferimus, ac
» de illâ, illiusque juribus universis Providimus et Providemus per Præsentes, quocirca
» Primo Notario apostolico Regio desuper requirendo Madamus quatenus te, vel procurato-
» rem tuum pro te in prædictæ Curæ Regularis, seu Parochialis Ecclesiæ corporalem
» Realem et actualem Possessionem, illiusque jurium universorum Ponat et inducat,
» ut moris est adhibitis Solemnitatibus assuetis.
» Datum Parisiis, ubi negotiorum causâ versamur in Palatio nostro Abbatiali Sancti
» Victoris die decimâ Septima mensis Septembris anno Domini millesimo Septingentesimo
» Septuagesimo Secundo sub Signo, Sillisque nostris, nec non Secretarii nostri subscriptione, presentibus
» Guillelmo Desprez, Regis et cleri Gallicani Typographo, et Augustino-Martino Lottin Serenissimi
» Delphini, urbisque Lutetiæ Parisiorum Typographo, testibus ad præmissa vocatis et nobiscum in
» matrice originali subsignatis. ainsy signé + Ant. Lugd. plus bas est écrit, de Mandato Signé
» Bazile secre, et à coté insinué et controllé au greffe des insinuations Ecclesiastiques du diocese de Paris
» le quinze octobre mil sept cent soixante douze Recu 3.tt signé chauveau avec Paraphe, et en marge en
» cire d'Espagne Rouge, est le cachet des armes de Monseigneur l'archevesque de Lion

Suit la teneure du Procez verbal de la Prise de Possession

16 octobre 1772 Aujourd'huy Vendredy seize octobre mil sept cent soixante douze sept heures du Matin en vertu d'un arest du Parlement du trente un aoust dernier, collationné signé flouy, par la chambre Vandive, et scellé Extraordinairement le meme jour, signé Ussel et au requisitoire du frere françois-Gabriel Secte Debennevern prestre chanoine Regulier de l'ordre de saint Augustin, congregation de france, Bachelier en droit nommé et pourvû de la cure de St Etienne du mont de cette ville, ainsi qu'il sera cy aprés énoncé, et Prieur-curé de St cheron les chartres, y demeurant ordinairement, Etant ce jour en cette ville au presbitere de lad. Parroisse St Etienne du mont

Les notaires à Paris soussignés se sont transportés avec led. frere Debennevern en l'Eglise Parroissialle de St Etienne du mont de cette ville, à l'Effet par led. frere Debennevern de prendre Possession réelle, actuelle, et corporelle de lad. cure de St Etienne du mont vacante par le decéds du frere Nicolas Regnault prestre chanoine Regulier dud. ordre et congregation dernier titulaire et paisible Possesseur de lad. cure, à laquelle led. frere Debennevern a été nommé par Monsieur l'Abbé de Ste Geneviève par acte passé devant Me Delafrenaye l'un des notaires soussignés qui en a gardé la minutte, et son confrere notaires à Paris le quatre Mars dernier insinué le sept du meme mois au greffe des insinuations Ecclesiastiques du diocese de Paris

et controllé le même jour par Chauveau, et dont á été donné acte par Monseig. l'Archevêque de Paris le neuf du même mois par Ecrit étant au pied de l'Expedition de lad. nomination, et icelui dernier á été insinué aud. Greffe des insinuations Ecclesiastiques de cette ville le vingt un aoust dernier, sur laquelle nomination et en consequence d'icelle, led. frere De Bennevern auroit fait á mond. Seigneur l'Archevêque de Paris la requisition de son visa et de ses lettres de Provision et d'institution suivant et par acte Passé devant led. Me Delafrenaye qui en á gardé la minutte et son confrere notaires á Paris le vingt un aoust dernier qui constate le refus fait par mond. Seigneur archevêque de Paris de donner led. visa, pourquoy led. frere Debennevern se seroit pourvû au Parlement et auroit obtenu l'Arrest, devant datté et énoncé qui lui auroit permis par provision de prendre Possession civile de lad. cure, lui auroit permis de se retirer pardevers Mr le Primat pour obtenir de lui ses lettres d'institution et de Provision sur lad. Nomination laquelle á été prise par led. frere Depennevern par son fondé de Procuration spéciale á cet effet suivant et par acte passé devant led. Me Delafrenaye qui en á gardé la minutte et son confrere notaires á Paris le premier septembre dernier, insinué aud. Greffe des insinuations le douze du même mois.

Sur toutes lesquelles Pièces led. frere Debennevern á obtenu de Monseigneur l'Archevêque de Lyon en qualité de Primat des Gaulles, ses lettres de Provision et d'institution de lad. cure, datté du dix-sept dernier, insinuées le jour d'hier

En vertu de toutes lesquelles Pièces led. frere De Bennevern á été par frere André-Charles Bourin chanoine Regulier de la congregation de France, et Abbé de Notre-Dame du val des Ecoliers au Liege y demeurant de present á Paris logé á l'Abbaye de Ste Geneviève pour ce present mis en la Possession réelle, actuelle et corporelle de lad. cure de St Etienne du mont de cette ville par la libre entrée en lad. Eglise Parroissialle de St Etienne, Prise d'eau benite, Prieres á Dieu faites au pied du maitre autel, baiser d'icelui, touche du tabernacle, du Pupitre des fonds baptismaux, de la chaire á precher et du confessional, seance en la place curialle, son des cloches, chant de l'hymne Te Deum laudamus et par toutes les autres ceremonies en pareil cas requises et accoutumées, a laquelle Prise de Possession personne ne s'est opposé, lecture faite á haute et intelligible voix de toutes les Pièces cy devant dattées et énoncées en presence des presentes, dont et de tout ce que dessus led. frere Debennevern a requis acte aud. notaires soussignés qui lui ont octroyé le present pour lui servir, et valoir ce que de raison.

Dont acte fait et passé en lad. Eglise Parroissialle de St Etienne du mont de cette ville en presence de Mre Pierre Bitter prestre licentié es loix premier vicaire de la Parroisse St Etienne du mont, Sr Pierre-Charles Marin commis greffier du chatelet et tour St Bernard demeurant á Paris Rüe des boulangers Parroisse St Nicolas du chardonnet, Sr Jacques Roche commis aux batiments de Ste Geneviève demeurant cloitre de Ste Geneviève, Parroisse St Etienne du mont, Charles-François Duplessis [illegible] demeurant á Paris Rüe neuve et Parroisse St Etienne du mont, Mre Thomas Noel Nally prestre chanoine Regulier d'Irlande habitué en l'Eglise de Ste Geneviève, demeurant á Paris Rüe St Etienne des Grez Parroisse St Etienne du mont, Pierre [illegible] [illegible] demeurant Rüe des amandiers, Parroisse St Etienne du mont, Henry-Nicolas Sicklin suisse de la Parroisse de St Etienne du mont demeurant en lad. Eglise, et autres persones qui étoient en lad. Eglise led. jour, an, et heure que dessus, et ont signé la minutte des presentes, demeurée aud. Me Delafrenaye l'un des Notaires soussignés, signé Nau et Delafrenaye avec Paraphe, en marge est ecrit scellé led. jour et an [illegible] et paraphé et plus bas est ecrit. insinué au Greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de Paris le dix sept octobre mil sept cent soixante douze et controllé le même jour Reçu trois livres signé Chauveau avec Paraphe

Ce que dessus et des autres Parts á eté copié sur les Expeditions en Papier par moi, soussigné Prestre chanoine Regulier de l'Abbaye de Ste Geneviève et secretaire de chapitre pour servir et valoir ce que de Raison á Paris le vingt deux Janvier mil sept cent soixante treize

Regnier

1773

28 Janvier 1773

Service Solemnel

Pour le Repos de l'Ame du R. P. Superieur General de l'oratoire –

Le R. P. Loüis De Thomas Delavalette Superieur General de l'oratoire, étant decedé a Paris Messieurs de l'oratoire ayant invité les Superieurs de la maison de Ste Genevieve, et les chanoines reguliers de l'Abbaye d'assister a son Enterrement, le Rme Pere Abbé de Ste Genevieve y a assisté avec ses assistants, et comme il y a association de Prieres entre Messieurs de l'oratoire et l'Abbaye de Ste Genevieve, ayant resolu de faire un Service solemnel pour le Repos de l'ame du deffunt et en ayant fixé le jour au jeudy 28 Janvier 1773, elle deputa deux chanoines Reguliers pour Prier Messieurs de l'oratoire tant de la maison de St Honoré, que de celle de l'institution et de St Magloire d'assister a ce service qui fut annoncé le mercredy sur les 7 heures du soir par 3 volées tant des Bourdons, que des 4 grosses cloches, ce qui fut repeté le lendemain aprés les 3 coups pour l'Angelus

Le jeudy 28 la communauté est entrée au choeur pour cette messe solemnelle qui a été chantée par le Rme Pere Raymond Revoire Abbé de lad. Abbaye de Ste Genevieve, et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de France in pontificalibus accompagné de ses officiers ordinaires, a neuf heures et demie, La Prose Dies irae a été chantée alternativement par un Enfant de choeur de St Etienne, et les chanoines reguliers de lad. Abbaye, a l'Elevation deux Enfants de choeur ont chanté le Pie Jesu et le Pseaume De profundis aprés l'absoute a été chanté en fauxbourdon. l'Entrée du choeur a été sonnée par le gros Bourdon, on a aussi sonné 3 volées tant des Bourdons que des 4 grosses cloches. dont été dressé le present Procez verbal les jour et an susd.

F. Revoire

Regnier

Mort de Dame Anne-Loüise de Noailles

20 May 1773

Le 20 May 1773 sur l'avis qu'on avoit eu la veille du Decez de Dame Anne-Louise De Noailles, Veuve en premieres nôces de Jean-François Macé Le Tellier marquis de Louvois, et en secondes de Jacques-Hipolite Mancini Mazarini, dit marquis de Mancini et Mere de M. Le Tellier marquis De Courtanvaux: Les Premier assistant, Procureur General, chancelier et Procureur de l'Abbaye de Ste Genevieve se sont transportés vers une heure et demie a l'hotel de Louvois pour complimenter Mons.r Le Marquis De Courtanvaux qui s'est trouvé absent, et pour jetter de l'eau benite sur le corps de la deffunte – de ce que dessus a été dressé ce proces verbal les jour et an susdits –

Regnier

Secretaire du chapitre

Reception
de Monseigneur le Dauphin
&
de Madame la Dauphine

Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine ayant pris la Resolution de faire leur premiere entrée dans la ville de Paris, et de la commencer par des actes de Pieté et de Religion en venant entendre la messe à Notre-Dame, et faire leurs Prieres a Ste. Genevieve

Un major des Gardes françoises, Grande croix de St. Louis, accompagné de plusieurs chevaliers du meme ordre et d'un Sergent qui lui servoit de Secretaire, se transporta aussi tot à Paris pour examiner les lieux par lesquels Le Prince et la Princesse devoient passer, et s'arrester

Etant entré dans l'Eglise de Ste. Genevieve, après l'avoir considerée, on leurs montra les endroits ou seroient placées Mgr. le Dauphin et Mde. la Dauphine tant dans le choeur, que dans la chapelle de Ste. Clotilde, et les lieux par lesquels on les conduiroit à la Bibliotheque, et la nouvelle Eglise, si le Prince et la Princesse souhaitoient les voir

Un fourier des Gardes du corps étoit venu le jour precedent, et avoit demandé au R. P. Marlot procureur de l'Abbaye de Ste. Genevieve, s'il y avoit assez d'Ecuries, ou une place suffisante pour mettre les chevaux de ces Messieurs en attendant l'Arrivée de ct. Prince et princesses; il lui repondit que ces Messieurs se placeroient dans le quarré de Ste. Genevieve, qui est assez spatieux pour les contenir

Le jour de cette ceremonie ayant été fixé au mardy 8 juin 1773 Mr. Le Duc De la Vrilliere en donna avis au Rme. Pere Raymond Revoire Abbé de lad Abbaye de Ste. Genevieve, par la lettre dont suit la teneure

à Vlles Le 1er Juin 1773.

Mon R. P.

Je crois devoir vous prévenir que Mr. Le Dauphin et Madame la Dauphine doivent aller à Paris le huit de ce mois faire leur priere à Ste. Geneviève, après avoir entendu le même jour la Messe à notre-Dame; vous voudrés bien prendre les mesures nécessaires pour les recevoir dans votre église de la maniere que Mr. de Dreux vous l'expliquera.

Je suis très parfaitement

Mon R. P.

Votre très humble
et très affné Serviteur
Signé
Le duc de La Vrilliere.

8 juin 1773

M. le grand maître des cérémonies écrivit aussi au R.^me^ Père Abbé en ces termes

à Paris le 2. Juin 1773.

Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine devant, Monsieur, venir à Paris mardi prochain 8. du present mois, et devant aller au sortir de Notre-Dame à l'église de S^te^. Geneviève, j'ai l'honneur de vous en prévenir, et celui d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

signé Dreux g^d^. M^tre^. des Cerem.^ies^

Comme le Pavé du quarré de S^te^. Geneviève étoit defectueux en plusieurs endroits, et qu'il y avoit beaucoup de trous occasionés par les Pierres qu'on y avoit dechargées pour la construction de la nouvelle Eglise de Ste Geneviève, et que par un jugement rendu contradictoirement le 21 Juin 1697 par les Presidents Tresoriers de france de la Generalité de Paris, il avoit été dit que le Pavé seroit retabli par les entrepreneurs du Pavé de Paris, le R. P. Prieur curé se rendit chez M. le Lieutenant General de Police, et le priat de donner des ordres pour racomoder le Pavé, il lui repondit qu'il faloit s'adresser pour cela au bureau de la Ville, qui le renvoyat au bureau de Mr Trudaine, auquel il communiquat le jugement de MM. les tresoriers de france, Le R. P. Prieur curé avoit tout lieu d'esperer, que Mr Trudaine donneroit ses ordres pour le Retablissement de ce Pavé, comme il avoit été retabli en 1744. Mais Mr Trudaine ne voulut point deferer à ce jugement, sous plusieurs pretextes, premierement parcequ'il avoit été rendu, sans tirer à consequence ni que le retablissement puisse nuire ni prejudicier à la propriété pretendue par les abbé, Prieur, chanoines reguliers et chapitre sur lad. Place, secondement en ce qu'il n'étoit pas sur l'Etat du Roy Mr Trudaine s'est contenté de faire racomoder le Pavé depuis l'encoignure de la Rue des sept voyes jusques vis à vis la maison qui appartient aux heritiers du s^r^ Besse, et de faire jetter du sable dans les trous et sur le Pavé du quarré de Ste Geneviève.

Decouverte entierre de la Chasse de S^te^. Geneviève

Tandis qu'on sollicitoit le retablissement de ce Pavé le Tresorier de l'Abbaye de Ste Geneviève, se mit en devoir de decouvrir en entier les chasses qui sont dans cette Abbaye, et de decorer l'Eglise le plus decemment qu'il seroit possible, le tout a été executé ainsi qu'il suit,

D'abord il a decouvert la chasse de S^te^. Geneviève, au dessus de laquelle il mit le Dais surmonté d'aigrettes ou Bonnets panachés, dont S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere d'orleans a fait present à lad. Abbaye en 1743 dont est fait mention et Description dans le Registre des ceremonies Extraordinaires depuis 1740 jusques et compris 1765: page 111, avec les tentures qui accompagnent ce dais, et comme elles ne couvrent pas en entier les fenestres du Rond point, et qu'il en reste encore deux, il les ferma avec des Rideaux de Taffetas Rouge, et mit autour de cette chasse la meme quantité de cierges qu'on a coutume d'y mettre le jour de la feste de cette Sainte Patronne de Paris et deux lustres à côté, et au dessus des colonnes de marbre qui soutiennent cette chasse un drap, ou tapis Blanc parsemé de fleurs.

Decouverte des Reliques de la Chapelle de S^te^. Clotilde

Le Tresorier decouvrit ensuite les Reliques qui sont dans le retable de la chapelle de Ste Clotilde au dessus duquel, il mit le Dais et la tenture de taffetas Rouge parsemé de fleurs de lis, qu'il releva en festons et orna cette chapelle de tapisseries qui descendoient jusqu'au Pavé de cette chapelle, il garnit cet autel de cierges, posa la chasse de S^te^ clotilde, avec 4 flambeaux, ou cierges sur cet autel qui étoit couvert d'une nape a dentelles, et sur le pavé deja tapissé, un Prié-Dieu, couverts de velours Rouge deux coussins, et deux fauteuils pour Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine, fournis par les Menus, et des Pliants pour les seigneurs et Dames qui accompagnerent leurs Altesses Royales et sur cet autel, deux Etoles pour les deux Prestres qui devoient porter la chasse de S^te^ clotilde pour la donner a baiser aux Princes et a la Princesse

8 Juin 1773

Decoration du Rond-Point

Le Rond-point étoit deja orné des Tapisseries representants les actes de S.t Pierre et de S.t Paul qui avoient été posées pour la feste du S.t Sacrement arrivée le 10 Juin 1773 et qui devoient rester jusqu'après la feste de S.t Pierre et de S.t Paul qui tombe le 29 du meme mois, Le R. P. Tresorier en adjouta encore d'autres qui descendoient Jusqu'au Pavé, sans cependant couvrir les chapelles collaterales, il fit mettre encore quelques morceaux de tapisserie au tour de la fenestre de la Tribune de l'appartement qu'a occupé cy devant Monseigneur le Duc d'orleans 1.er Prince du Sang, laquelle fenestre donne sur le maitre autel, la chasse de S.te Genevieve, sur le Rond point et sur partie du choeur

Decoration du Maitre-Autel, &, du Sanctuaire

Dans les festes solemnelles, Le maitre-Autel est toujours garni de 13 cierges, on en mit encore 4 sur les gradins le Devant d'autel etoit du drap d'or dont S. M. a fait present avec les chasuble, tuniques et chappes à l'occasion de la Refonte du gros bourdon, dont le Roy a bien voulu honorer cette Abbaye en consentant d'en etre Parain avec la feue Reine, page de ce Registre 44 et suivantes, Le R. P. Tresorier avoit posé sur les marches du Sanctuaire le beau tapis qui sert aux grandes festes, et qui couvre tout le Sanctuaire, et descend jusqu'au choeur, Mais les menus en ont fourni un des plus magnifiques, qui couvroit egalement le sanctuaire, sur lequel etoit posée une credence, et le fauteüil du R.me Pere Abbé, posé du coté de l'Epitre contre la balustrade avec les pliants ou tabourets pour les deux prestres assistants

Decoration du Choeur

Le choeur, comme le Rond-point etoit aussi orné des tapisseries ordinaires representant le mariage de clovis 1.er Roy chretien avec S.te clotilde, qui avoient eté posées aux memes fins que celles du Rond point: au bas des marches du Sanctuaire, etoit un Prié-Dieu couvert de velours Rouge, avec 2 coussins, 2 fauteuils pour Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine, et des Pliants pour les seigneurs et les Dames qui les accompagnoient, et le Pavé couvert de Tapis,

Les piliers des Tribunes etoient entourés de tapisseries de verdures, qui furent otées, et en leur place on en mit d'autres, fournies par les menus, aux armes de france

Le candelabre qui etoit posé entre le tombeau de clovis et le sanctuaire, fut ôté, parcequ'en restant en sa place il se trouvoit posé au dessus de la teste de Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine

on descendit et on decouvrit celui qui est suspendu à la voute de l'Eglise, entre l'aigle et le tombeau de clovis dont l'hotel de ville a fait present à l'Eglise de S.te Genevieve en 1754, ainsi qu'il est dit dans le Registre cy devant mentionné page 281:

Decoration de la Nef

Les deux autels qui sont a coté, de la porte d'Entrée du choeur, Etoient garnis chacun de six chandeliers d'argent avec une croix aussi d'argent au milieu de ces chandeliers, Les Pilliers entourés de Tapisserie: Le Pavé depuis l'Entrée du choeur, jusqu'environ les trois quarts de la nef couvert de Tapis,

Les menuisiers du Roy avoient construit une Espece de Barricade depuis l'Entrée du choeur, jusque sou l'orgue, le long de laquelle etoit de chaque coté, et tout proche les Pilliers un banc avec son dossier couvert de moquette Rouge, ils avoient fait aussi une autre Barricade, ou Enceinte hors la Porte de l'Eglise a hauteur d'apuy de la Profondeur d'environ 7 a 8 pieds, fermée par une porte pour empecher la foule de passer, et comme ils avoient oté le tambour, on decouvroit dès la grande porte, les 2 autels de la nef, au dessus de cette grande porte, etoit un tapis, ou tapisserie parsemée de fleurs

Tout Etant ainsy Disposé, cette decouverte de la chasse de S.te Genevieve fut annoncée au Public le lundy 7 Juin a sept heures du soir par une volée de toutes les cloches, qu'on sonna ainsy qu'il suit, on a commencé par les 4 petites cloches pendant environ 3 ou 4 minuttes, ensuite par les 6 grosses cloches, conjointement avec les quatre petites, les grosses cloches ayant cessé les Petites ont continué pendant encore quelques minuttes, après lesquelles on a sonné les 2 bourdons, les 4 petites continuant toujours, et n'ont cessé qu'un peu avant les bourdons qui ont achevé cette volée qui a duré une demie heure

Le Mardy 8 Juin après les 9 coups sur le gros Bourdon, pour l'angelus du matin, il a eté sonné une Pareille volée de toutes les cloches qui a durée jusqu'a la demie, après laquelle on a recité les 3 petites heures

La Grande Messe, precedée de nones a été chantée a 9 heures, après laquelle la communauté
est allée au Refectoire pour le diner
Les cent Suisses et les gardes françoises sont arrivés a peu prés a cette heure, les huissiers ont été
placés dans le quarré du costé de l'Abbaye de Ste Genevieve, et les gardes du corps du costé du cimetiere
de St Etienne,
ensuite deux aumoniers de leurs altesses Royales en Rochette et manteaux, après eux Mr
le Lieutenant General de Police, qui a encore visité les lieux qui devoient conduire Mgr le Dauphin
et Madame la Dauphine à la bibliotheque, croyant qu'après la ceremonie, ils y monteroient
sur les une heure sont arrivé MM les mareschaux de france, De Richelieu et De Biron
et en meme tems Mrs de la justice de Ste Genevieve, qui ont été placés sur leur banc posé
contre la grille du costé de St Etienne, et Messieurs les porteurs de chasse dans la chapelle
de St Augustin,
La communauté ayant été avertie par le son de la cloche, les Prestres, Etudiants, et novices se sont
rendus au chapitre, et s'etant revetus de chappes, ils ont été se placer dans la nef.
Le Reverendissime Pere Raymond Revoire, Abbé et Superieur General s'est
rendu en meme tems dans la Sacristie des chanoines Reguliers, ou il a été revetu de ses
habits pontificaux, et s'est rendu dans la nef,
marchoient les huissiers, ensuite un Prestre en
le Thuriferaire et Porte benitier en surplis,
un morceau de la vraye croix sur un carreau
chappe portant la croix dans laquelle est incrusté
portant leurs chandeliers, suivoit le Rme Pere
de velour Rouge entre deux acolythes en surplis
precedé de deux acolythes en surplis avec leurs
Abbé entre deux prestres revetus de chappes,
aussi en chappe. cette marche étoit
chandeliers, il etoit suivi de ses Portes crosse et Mitre
portant chacun un coussin de velour Rouge sur
fermée par deux novices en surplis
Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine
lesquelles devoient s'agenouiller
Le Soudiacre en chappe portant la croix
lors qu'on leur presenteroit la croix a baiser,
du costé de St Etienne, et le Rme Pere Abbé
de la procession se sont placés à l'entrée du choeur
jusque sous l'orgue,
s'est avancé avec les officiers, et le Porte benitier et Livre
de St Etienne, et 4 Ecclesiastiques
en meme tems sont entré le maitre des Enfans de choeur
qui ont pris des chappes en la sacristie, et sont resté dans
ou chantres de la meme Paroisse,
le choeur devant l'aigle avec les Enfants de choeur de St Etienne,

Arrivée

8 Juin 1773

de Monseigneur le Dauphin, et de Madame la Dauphine

Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine ne sont arrivés qu'a une heure trois
quarts, ils ont été recus d'abord dans le quarré en descendant de leur carrosse par MM. le gouverneur
de Paris, Le Prevost des Marchands, et le Lieutenant General de Police, et sous le portail par
MM. les Mareschaux De Richelieu et de Biron, au son des tambours, des cloches et de l'orgue
Etant Entré dans l'Eglise, le Rme Pere Abbé, leur a presenté l'Eau benite, les 2 novices ayant posé par
terre les coussins qu'ils tenoient, et leurs altesses Royales s'etant mis à Genoux, le Rme Pere Abbé leur
a presenté la croix a baiser, s'etant relevés, il les a encensé, Puis ayant pris sa crosse, et sans quitter
sa mitre, comme il est d'usage, et comme il se pratique a Notre-Dame, il leur a fait le compliment dont
suit la teneure, en adressant la Parole, à Monseigneur le Dauphin seul, comme c'est aussi l'usage
pendant lequel les tambours, et l'orgue ont cessé

Monseigneur

Quel gage plus certain de votre pieté que le motif qui conduit en ce jour vos pas
aux pieds de nos autels! Redevable à l'être suprême, vous venez déposer en
son sein tous les temoignages de votre reconnoissance, et rendre au Roi des
Rois le juste tribut de vos hommages! quelle consolation plus sensible pour
les ministres du Seigneur! quel exemple plus édifiant pour un peuple innombrable
qui accourt en foule sur vos pas pour unir ses prieres aux vôtres, exprimer les

sentimens de sa joie et de son respect, et admirer en vous des vertus qui assurent de plus en plus son repos et sa felicité !

Uni par des liens sacrés à une auguste Princesse qui fait le bonheur de la France et l'admiration de l'Europe. Tout concourt à l'allegresse commune de ce jour. Les vœux que vous venez porter l'un et l'autre en nos Temples, sont ceux de la nation entière. Allons en demander à Dieu l'accomplissement par l'intercession de la glorieuse Patrone dont les cendres précieuses presque aussi anciennes que la Monarchie françoise reposent en ce saint lieu, et y sont reverées depuis tant de siecles.

Monseigneur le Dauphin a repondu ce qui suit

Monsieur Je vous remercie des vœux que vous voulez bien faire pour nous

les complimens finis, l'organiste a continué a toucher son orgue, le Soudiacre portant la croix est rentré dans le chœur, a été se placer sur le Sanctuaire du coté de St Etienne, les chanoines reguliers l'ont suivis, se sont placés dans les hautes stalles, le Rme Pere Abbé avec ses officiers a conduit le Prince et la princesse au Prie-Dieu qui leur etoit preparé au bas des marches du Sanctuaire, leurs aumoniers se sont placés a coté d'eux pour leurs presenter leur livre, les seigneurs qui les accompagnoient ont occupé les stalles basses du costé droit, et les Dames a gauche, le Rme a recité les prieres accoutumées, sans mitre, placé du coté de l'Epitre l'organiste ayant cessé, les chantres ont entonné l'antienne de Ste Genevieve, que le chœur a continué les enfans de chœur de St Etienne ont chanté le V. le Rme Pere Abbé l'oraison, les chantres ont ensuite entonné le Psaume 127 Beati omnes du 5me ton, qui a été continué par l'orgue et le chœur pendant lequel le Rme Pere Abbé a presenté a leurs Altesses Royales de boëtes de Pain de Ste Genevieve, on en a presenté ensuitte aux Seigneurs et Dames qui les accompagnoient

Sur la fin du Psaume, Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine, et Madame la Dauphine sont monté a la chapelle de Ste Clotilde, et etant placés a leur Prie-Dieu, les deux Prestres assistants ayant pris chacun une etole, ont pris sur l'autel la chasse de Ste Clotilde, qu'ils ont presenté a baiser au Prince et à la Princesse, tandis que les chantres ont entonné l'antienne de cette Sainte, qui a été suivi d'un Vers et par les enfans de chœur de St Etienne, et de l'oraison par le Rme Pere Abbé; comme on s'est apercu que Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine retournoient a leur carosse, le Soudiacre portant la croix, s'est rendu a la nef, il a été suivi de toute la communauté qui s'est rangée dans la nef en haye, le Rme Pere Abbé et ses officiers les ont reconduit jusqu'a la grande porte de l'Eglise

on auroit chanté le Salvum fac Regem, mais on n'en a pas eu le tems,

Le Prince et la Princesse ont eté diner au Louvre, et ont passé devant les ecoles de droit, ou leur carosse s'est arresté un moment pour considerer le Portail de la nouvelle Eglise, au front de laquelle on avoit mis la veille une Piece de marbre noir sur laquelle etoit gravée ce qui suit.

D O M

sub. in. S.tæ Genovefæ : Lud. XV

De tout ce que dessus et des autres parts a été dressé le present Procès verbal pour servir et valoir ce que de Raison et le 15 dud. mois et an le Rme Pere Abbé et Superieur General accompagné du R. P. Mallot est allé en cour remercier Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine de l'honneur qu'ils avoient fait a l'Abbaye de Ste en y venant faire leurs prieres a Ste Genevieve

F. Levoire — Dubois — M[illegible] — Herbin — Chaubert — Pellissieux — Egresset — Duchesne — Mallot — Lefebvre — Jaly — Pasquier

27 juin 1773

Mort

du Reverendissime Pere General des Capucins

Le Reverendissime Pere Aimé De Lamballe ministre General de tout l'ordre des freres mineurs capucins, et en cette qualité Grand d'Espagne, est decedé dans la maison des RR. PP. capucins de la Rüe St Honoré le 17 may 1773: Les RR. PP. capucins de cette maison, avoient envoyé à l'Abbaye de Ste Genevieve des billets d'invitation pour assister à ses funerailles, ces billets ayant été rendus trop tard, il n'a pas eté possible de s'y rendre à cette invitation mais le R. P. premier assistant et le R. P. Procureur General, ont eté a la maison des RR. PP. capucins leurs temoigner la part qu'on prenoit à la perte qu'ils avoient faite en la personne de leur Rme Pere General, et les RR. PP. capucins ayant envoyé un billet pour assister au service qui devoit etre celebré solemnellement le mercredy 23 juin 1773 en leur Eglise. l'Abbaye de Ste Genevieve à deputés trois ou quatre chanoines pour assister, ce qui a eté executé De ce que dessus à eté dressé le Procez verbal pour servir en tems et lieu

Herbin · Dubois · Rhaubert · Regnier

14 juillet 1773

Reception

de Madame

Madame (Marie-Adelaïde-Clotilde-Xavier) de France, animée du meme Esprit de Pieté et de Religion que Monseigneur le Dauphin son frere, et suivant son Exemple, à eu Egalement la Devotion de venir faire ses Prieres à Ste Genevieve, le jour en ayant eté fixé au mercredy 14 juillet 1773. M. Le Duc De la Vrilliere en donna avis au Rme Pere Raymond Revoire Abbé de l'Abbaye de Ste Genevieve dès les premiers jours du mois de juillet dans les memes termes que celle qui est transcrite dans ce Registre page 82: et aussitot le Rme Pere Abbé donna ordres de faire decouvrir en entier la chasse de Ste Genevieve, et de decorer l'Eglise, comme elle l'avoit eté pour la Reception de Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine, ce qui à eté executé, comme il est marqué cy devant pages 83 et suivantes, a l'Exception toutes fois, qu'au lieu des tapisseries qui accompagnent le Dais qu'on met au dessus de la chasse, on a mis des Rideaux aux fenestres du Rond-point de taffetas Rouge relevés en feston, sans lustres à coté de la chasse, et de tapis dans la nef, au surplus le reste de l'Eglise etoit decoré, comme il est dit cy devant, cette decouverte de chasse à eté annoncée au Public comme la precedente, par le son de toutes les cloches le mardy 13 a 7 heures du soir, et le lendemain a 5 heures du matin et l'office canoniale chanté comme le Mardy 8 Juin de cette année ——

14 Juillet 1773

Arrivée de Madame

Madame est arrivée sur les une heure et demie, et a été reçue a l'entrée de l'église sous le jubé au son des tambours, de l'orgue et des cloches par la communauté en chappes à la teste de laquelle étoit le R.me Pere Abbé revetu de ses habits pontificaux, et avec les mêmes cérémonies que Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine, après lesquelles le R.me Pere Abbé, la mitre en teste et tenant sa crosse, lui a fait le compliment suivant

Madame.

Animée de la piété la plus tendre, vous venez offrir a Dieu en ce jour les premices d'une education chretienne, et nous prouver en votre auguste personne, que la religion est de tous les ages comme de tous les Etats, vous venez visiter un Temple autrefois élevé par les soins de Clothilde dont vous portez le nom. Ses cendres qui y reposent avec celles de Genevieve protectrice de la france, sont l'objet du culte et de la veneration des peuples. Combien n'y ajoute pas encore l'exemple edifiant que vous leur donnez en ce moment? puissent les Saintes que vous venez invoquer faire agréer a Dieu, les vœux d'une princesse dont les jours c'ont si precieux a la Nation et ne s'écoulent deja que pour son edification et son bonheur.

Madame a repondu en ces termes, je vous suis bien obligée de votre compliment, je me recommande à vos prieres elle a été ensuite conduite a son Prie-Dieu au son de l'orgue, qui ayant cessé les chantres ont entonné l'antienne de S.te Genevieve, un enfant de chœur de S.t Etienne a chanté le V. et M. l'Abbé l'oraison, Madame est montée ensuite a la chapelle de S.te Clotilde, dont elle a baisé la chasse tandis qu'on chantoit l'antienne de cette Sainte Reine, l'enfant de chœur à chanté le V. et M.r l'Abbé l'oraison, après laquelle on a chanté avec l'orgue <u>Domine salvum fac Regem</u>, et ensuite elle a été reconduite a son carosse,

M.r l'Abbé lui ayant demandé si elle monteroit à la Bibliotèque, Madame a repondu, <u>je suis bien sensible à votre attention, mais je ne puis pas aller à votre Bibliotèque</u>, elle a fait entendre qu'elle viendroit un jour pour la voir

Le Dimanche 25 Juillet le R.me pere Abbé est allé a Versailles avec le P. Prieur pour remercier Madame de l'honneur qu'elle avoit fait de venir a l'Abbaye, ils en ont eté très bien reçus

De tout ce que dessus, et de l'autre part a été fait le present procez verbal les jour et an sus d.ts

f. Revoire — Hertin — Miron

Thaubert — Chevalier — Dubois — Du Chesne

Pellissier — Naly — Egrestet

Harlot

Lefebvre

Regnier

23. Juillet 1773

Mort

du Superieur Vicaire General de l'étroitte observance de cluny

Le 23 Juillet 1773 est decedé le Tres Reverend D. D. claude Baudinot Superieur Vicaire General de l'étroitte observance de cluny, dans le Prieuré de St Martin des champs. Les RR. PP. Benedictins ayant envoyé des billets d'invitation a son Enterrement qui devoit se faire le lendemain, le Rme. Pere Revoire Abbé de Ste Genevieve et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, ne pouvant s'y trouver á cause de la Diette, a deputé quatre chanoines reguliers de l'Abbaye de Ste Genevieve, a la teste desquels etoit Mr le Prieur de lad. Abbaye, qui ont assisté au convoy, service et Enterrement dud. DD. claude Baudinot, Dont a eté dressé ce present Procez verbal

Chevalier

Regnier

6 Septembre 1773

Reception

de Monseigneur le Comte & de Madame la Comtesse de Provence.

Comme on étoit Prevenu que Monseigneur le comte, et Madame la comtesse de Provence devoient faire egalement leur premiere Entrée dans la Ville de Paris, et de la commencer comme Monseigneur le Dauphin, et Madame la Dauphine en venant entendre la messe á la cathedralle, et faire leur Prieres a Ste Genevieve, immediattement aprés le Retour de S. M. de compiegne, on n'avoit point detendu les Tapisseries qui representent le mariage de clovis Premier Roy chretien, avec Ste clotilde, qu'on a coutume de tendre dans les grandes Solemnités qui se celebre et dans l'eglise de Ste Genevieve.
Le jour de cette ceremonie, ayant eté fixée au 6 Septembre 1773: M. le Duc Delavrillière en donna avis au Rme. Pere Raymond Revoire, Abbé de lad. Abbaye de Ste Genevieve par sa Lettre dattée du 21 aoust de lad. année, comme il avoit fait pour la Reception de Mgr le Dauphin, et Mad. la Dauphine, et pour Madame, (ces Lettres sont conservées au chartrier)

1773

6 septembre 1773

Le R.me Pere Abbé donna aussitot ses ordres au R. P. Tresorier de decouvrir en entier la chasse de S.te Genevieve, et d'orner l'Eglise, comme il s'etoit prattiqué pour la Reception de M.gr Le Dauphin et Madame la Dauphine, cequi á été Executé de point en point, mais comme les tapis que les officiers des menus ont coutume de fournir n'etoient pas encore arrivés de compiegne, celui quôn met devant le maitre autel, á été remplacé par celui de l'Abbaye de S.te Genevieve, qui peut aller de Paire avec celui que les menus avoient fourni pour la Reception de Monseigneur le Dauphin, et de Madame sa Soeur.
Cette Decouverte de la chasse á été annoncée comme les deux precedentes, la veille de l'Arrivée de Monseigneur le comte, et Madame la comtesse de Provence sur les 7 heures du soir, et le lendemain apres l'Angelus, avec cette difference, que contre l'ordinaire, les volées ont commencé par les grosses cloches, au lieu de commencer par les 4 petites cloches, qu'on a sonné que 3 ou 4 minuttes aprés que les grosses avoient été mises en branle, mais au surplus ~~les~~ 4 petites n'ont cessé qu'un instant avant les 2 bourdons, qui ont été sonnés aprés les grosses cloches.
Le 6 Septembre sont arrivés sur les 10 heures les Suisses et les gardes françoises qui ont été placés dans le quarré de S.te Genevieve, comme pour la Reception de Monseigneur le Dauphin, et de Madame, et sur le midy, M.M. les Marechaux de France, M. de Biron, et de Richelieu, et les autres personnes denommées page 85. plus 4 aumoniers en Rochets et Manteaux avec M. l'Eveque de

Arrivée

de Monseigneur le Comte & Madame la Comtesse de Provence

Sur les une heure aprés midy sont arrivés á la porte de l'Eglise de S.te Genevieve Monseigneur le comte, et Madame la comtesse de Provence, ou ils ont été Reçus par le R.me Pere Abbé de S.te Genevieve, revetu de ses habits pontificaux, et les chanoines Reguliers de lad. Abbaye en chappes de la meme maniere, et avec les mesmes ceremonies, que Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, et Madame leur Soeur et belle soeur, M.r l'Abbé leur a fait le compliment dont suit la teneur

Monseigneur
Quel jour plus heureux pour nous que celui qui Vous conduit en ce lieu et nous permet d'assurer de nos respects et de nos hommages, un Prince et une Princesse dont nous admirons les Vertus; il nous retrace les temoins de la Pieté et de la Religion qui les animent; il nous rappelle celui ou Votre Auguste Ayeul daigna nous honorer de sa Présence (à la Marge le 6. 7.bre 1764 le Roi vint poser la premiere Pierre de la nouvelle Eglise de S.te Genevieve) et vint au milieu des Acclamations de son Peuple poser la premiere Pierre d'un temple qui s'eleve par les soins et qui deja s'annonce comme un des plus beaux monuments de l'Europe; Quelle Epoque plus precieuse pour nous, plus digne de notre reconnoissance et de nos Voeux les plus ardents, Puissent ces Voeux etre secondés des Prieres de la Sainte que vous venés invoquer; Puisse Genevieve veiller toujours sur Vos jours et sur ceux d'un Monarque qui s'etudie à en relever de plus en plus le culte et dont la magnificence et les bontés seront a jamais gravées dans nos Coeurs.

Le Prince a repondu en substance qu'il rendroit compte au Roy des sentiments dont on etoit penetrés pour S. M. et qu'il la prioit de continuer sa protection á l'Abbaye de S.te Genevieve, et qu'il lui accordoit la sienne.
Ensuite Les Prince et Princesse ont été conduits a leur Prier-Dieu, posé au bas des marches du Sanctuaire, au son des cloches, de l'orgue et des Tambours, Le R.me Pere Abbé etant monté au Sanctuaire, a Recité les Prieres ordinaires, aprés lesquelles les chantres ont annoncé une antienne de S.te Genevieve, qui á été continuée par le choeur, et les chantres de S.t Etienne qui etoient aussi en chappes

1773 et 1774

6 7bre 1773

un des Enfans de chœur de S.t Etienne a chanté le ℣ qui a été suivi de l'oraison chantée par M. l'Abbé, Les Prince et Princesse etant monté dans la chapelle de S.te Clotilde des 2 prestres assistants leur ont presenté la chasse de S.te Clotilde, dont on a chanté une antienne, avec le ℣ et l'oraison, et comme ils retournoient au chœur, on a chanté le ℣ Dñe salvum fac Regem avec l'orgue, après lequel le R.me Pere Abbé a donné la Benediction, qui a terminé cette ceremonie, la communauté s'est rendue à la nef et est restée jusqu'après la sortie des Seigneurs et Dames qui accompagnoient Mg.r et Madame la comtesse de Provence, ausquels on avoit presenté des Pains de S.te Genevieve pendant leur Station.

Et Le 12 du meme mois M.r l'Abbé a été remercier les Prince et Princesse de l'honneur qu'ils avoient fait a l'Abbaye en venant faire leurs Prieres a celle S.te Patrone de Paris.

De tout ce que dessus, et des autres parts a été dressé le Procès verbal pour servir et Valoir ce que de Raison. /. Revoire Dubois Chaubert

Bertin Chevalier Du Chesne Naly pellissier

Espessel

Harlot Regnier

Service Solemnel

1774

Pour le Repos de l'Ame d'un Pere, ou, d'une Mere d'un Abbé de l'Abbaye de S.te Genevieve lorsqu'ils decedent pendant le Generalat du R.me Pere Abbé et Superieur General de la congregation

9 fevrier 1774

Lorsque le Pere, ou, la Mere de M.r l'Abbé de S.te Genevieve decedent quand il est encore en Place, l'Abbaye de S.te Genevieve fait un Service Solemnel sous le Rit de Grand Solemnel pour le repos de leur ame, ce Service est annoncé la veille du Service sur les 7 heures du soir par trois volée des 4 grosses cloches, precédées de 9 coups sur la plus grosse des quatre cloches, qui se repetent le lendemain à 5 heures du matin, après les 9 coups pour l'Angelus. on garnit le maitre autel de 13 cierges, on decend le grand candelabre, qu'on garnit egalement de cierges, on met le beau draps mortuaire aux armes de l'Abbaye sur le tombeau de Clovis, et 12 cierges sur leur chandeliers autour de cette representation, l'avant Sanctuaire est couvert d'un Tapis noir; le banc des chantre est couvert en noir, avec un Tapis de meme couleur entre le banc et l'aigle, M.r Le Prieur officie a cette messe, avec 4 induits

Madame la veuve Revoire, Mere du R.me Pere Raymond Revoire, Abbé de S.te Genevieve et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation, est decedée a Lyon dans le courant du mois de xbre dernier, et le 9 fevrier 1774 l'Abbaye de S.te Genevieve a chanté une messe solemnelle pour le repos de son ame, cette messe a été celebrée par le semainier, M.r Le Prieur de cette Abbaye etant indisposé ce jour la, il n'y avoit point d'induits, après la messe, on a chanté un Libera le semainier, en chappe a dit les oraisons, avec l'eau benite et l'encens.

Regnier

Service Solemnel

12 fevrier 1774

Pour le repos de l'ame d'un visiteur de france, decedé dans une maison de sa Province, ou même dans une Maison qui n'est pas de sa Province

La mort d'un visiteur de la Province de france, arrivant, soit qu'il meure dans une maison de cette province soit qu'il meure dans une maison d'une autre Province, on fait un service solemnel pour le repos de son ame, precedé de la Recitation de l'office des morts, ce service est du Rit solemnel majeur, Mr le Prieur de l'Abbaye de Ste Genevieve officie à ce service, avec 4 indulés, le service est annoncé la veille sur les 7 heures du soir par trois volées des 4 grosses cloches, precedée de 9 coups sur la plus grosse, qui se repetent le lendemain a 5 heures du matin après les 9 coups pour l'Angelus.

Le T. R. P. Louis-claude Lecourageux, visiteur de la Province de france, et Prieur de l'Abbaye de Ste Barbe en auge, qui est de la Province de Bretagne, est decedé dans cette maison le.

Et le 12 fevrier 1774 après la Recitation faite la veille de l'office des morts, a été celebrée par le T. R. P. Prieur de cette abbaye avec 4 indulés une messe solemnelle du Rit de solemnel majeur, cette messe a été annoncée la veille 13 fevrier par 3 volées des 4 grosses cloches precedées de 9 coups sur la grosse des 4 cloches, repetées le lendemain, jour de cette Messe solemnelle, sur les 5 heures du matin après les 9 coups pour l'angelus le maitre autel etoit garni de 10 cierges, et autour de la representation 8 cierges sur autant de chandeliers après la messe a été faite l'absoute en la maniere ordinaire.

Regnier

Service Solemnel

20 Mars 1774

Pour le repos de l'Ame d'un chanoine Regulier, Prieur-curé d'une Paroisse dependante de l'Abbaye de Ste Genevieve, et à la nomination du Rme Pere Abbé de cette Abbaye

Le R. P. Jean-françois henry Marion, Prestre chanoine Regulier de la congregation de france Prieur-curé de la Paroisse de Ste Genevieve de Jossigny en Brie, y est decedé le Dimanche de la Passion 20 Mars 1774: Et le mardy 22 dud. mois et an, il a été celebrée pour le repos de son ame dans l'Abbaye de Ste Genevieve une Messe solemnelle par le T. R. P. Prieur de cette Abbaye sous le Rit de solemnel mineur avec 4 indulés, cette messe a été precedée de la Recitation des vespres, d'un nocturne et des Laudes des morts, et a été annoncée par 3 volées des 2 grosses cloches le lundy 21 dud. mois et an repetées le lendemain a 5 heures du matin, il y avoit 6 cierges au maitre autel, et autant autour de la representation, et comme le deffunt etoit capitulant de cette Abbaye en sa qualité de Prieur-curé de Ste Geneviève de Jossigny, on a sonné les 2 bourdons pour le libera qui se chante après la grande messe.

Regnier

4 Avril 1774

Nomination au Prieuré-Cure de S.te Geneviève de Jossigny.

Copie de cette Nomination et Presentation

A Monsieur le grand Archidiacre de Brie en l'Eglise de Paris, ou, Monsieur son vicaire General

Le Prieuré-cure de S.te Geneviève de Jossigny, Diocese de Paris, membre dependant de l'Abbaye Royale S.te Geneviève au mont de cette ville, ordre des chanoines Reguliers de S.t Augustin congregation de france, Etant actuellement vacant par le Decès de frere Jean-françois-henry Marion, Prestre chanoine Regulier desd. ordre et congregation, dernier Titulaire, et paisible Possesseur dud. Prieuré-cure duquel, en cas de vaccance, la nomination et presentation appartient à M.r l'Abbé de lad. Abbaye de S.te Geneviève au mont de cette ville, en sad. qualité d'Abbé de lad. Abbaye, A Vous Monsieur la Representation, et l'intronisation à cause de votre qualité de grand Archidiacre de Brie en lad. Eglise Metropolitaine de Paris, et à Monseigneur l'Archeveque de Paris la Provision, l'institution, et toutes autres dispositions canoniques à cause de sa Dignité archiepiscopale.

Nous Raymond Revoire Abbé de lad. Abbaye au mont de cette ville, et Superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de S.t Augustin congregation de france, demeurant en lad. Abbaye de S.te Geneviève.

Bien informé des bonnes vie, moeurs, capacité, Doctrine, et experience du frere Germain Meslan prestre chanoine Regulier desd. ordre et congregation, vous avons nommé et presenté, nommons et presentons par ces presentes la personne dud. frere Germain Meslan pour être pourvû du Prieuré-cure de S.te Geneviève de Jossigny, vous Priant et Requerant, Monsieur de lui accorder vos Lettres de representation et intronisation à ce necessaires, afin qu'en vertu d'icelles et des Presentes, il puisse prendre Possession dud. Prieuré-cure de S.te Geneviève de Jossigny revenus, et emoluments y attribués, nos droits, et ceux d'autruy reservés.

Ce fut fait et donné par nousd. Abbé en lad. Abbaye de S.te Geneviève en la presence des conseillers du Roy notaires au chatelet de Paris soussignés et en l'Etude de M.e Delafrenaye l'un d'Eux l'an 1774 le 4 avril avant midy, et avons signé ces Presentes, et leur minutte demeurée aud. M.e Delafrenaye l'un des notaires soussignés, sur lesquelles presentes nous avons mis et apposé le cachet des armes de lad. Abbaye. signé f. Revoire Abbé de S.te Geneviève et Guespereau et Delafrenaye, en marge est Ecrit scellé led. jour et an et plus bas est Ecrit. insinué au greffe des insinuations Ecclesiastiques du diocese de Paris le 5 avril 1774 et controllé le même jour Reçu 5.tt signé chauveau avec paraphe

Sur ces lettres, M.r l'archidiacre a donné ses lettres de Representation, et Mg.r l'archeveque de Paris celles de Provisions, en consequence desquelles led. F.r Meslan a été mis en Possession dud. Prieuré-cure suivant le Procès verbal dud. M.e Delafrenaye le mercredy Avril 1774

On auroit fait une copie, ou au moins un Extrait de ces deux dernieres Lettres, et dud. Procès verbal de mise en Possession si on les avoit communiqués au soussigné

Regnier

1774

DECOUVERTE, &, DESCENTE DE LA

Châsse de S.te Geneviève
pour le Retablissement de la Santé du

ROY
&

SERVICES SOLEMNELS
pour le Repos de son Ame

L'Abbaye de S.te Geneviève se disposoit a decouvrir entierement la châsse de S.te Geneviève, pour la reception de Monseigneur le Comte, et Madame la comtesse d'Artois, qui devoient faire leur Entrée publique dans Paris, en venant faire leur Prieres à S.te Geneviève, après avoir entendû la messe à la cathedralle,

Le jour de cette ceremonie en avoit été fixé au mercredy 4 may 1774, et M. Le Duc Delavilliere. ministre et secretaire d'Etat en avoit donné avis au R.me Pere Abbé de cette Abbaye, par une lettre dont
25 Avril 1774 Suit la teneur   a V.lles le 25 avril 1774

» Mon Reverend Pere
» Je crois devoir vous prevenir que M. Le comte, et Madame la comtesse D'Artois doivent aller à Paris le
» quatre du mois prochain faire leur Priere a S.te Geneviève, après avoir Entendû le même jour la messe à
» Nôtre Dame, vous voudrez bien prendre les mesures necessaires pour les recevoir dans votre Eglise de la maniere
» que M. le M.is de Dreux vous l'expliquera
» Je suis tres parfaitement
» Mon Reverend Pere ...   Votre très humble et très aff.né Serviteur. Signé le Duc Delavilliere
» au bas est ecrit
» M. L'abbé de S.te Geneviève

M. le marquis de Dreux n'a point Ecrit a M. l'Abbé de S.te Geneviève comme l'annonçoit la lettre de M. le Duc Delavilliere, et cependant le Tresorier de l'Abbaye de S.te Geneviève, sans attendre cette lettre de M. le marquis de Dreux en consequence de celle de M.r Le Duc Delavilliere dont il avoit été instruit par M.r l'Abbé se mit en Etat de Decouvrir la châsse de S.te Geneviève, il avoit déja mis un Dais sur la châsse le vendredy 29 avril, lorsque sur les 7 heures du soir de ce même jour, le bruit se repandit dans Paris que le Roi étoit dangereusement malade et que M. l'Archevêque de Paris avoit ordonné les Prieres, qu'on appelle, de 40 heures avec Exposition du S.t Sacrement dans toutes les Eglises de Paris pour demander à Dieu le retablissement de la Santé d'un Roi si cher à son Peuple,

Le R.me Pere Raymond Revoire Abbé de lad. Abbaye de S.te Geneviève, et Superieur General des chanoines R.x Reguliers de l'ordre de S.t Augustin congregation de france, chef et General de tout l'ordre du val des ecoliers ordonna de son coté le meme jour par un Ex Mandato que tous les Prestres qui celebreroient la messe dans l'Eglise de S.te Geneviève, après les commemorations occurrentes, y ajouteroient l'oraison, la secrette et la Postcommunion, intitulées dans le Missel, pro infirmo. pour demander aussi à Dieu le Retablissement de la Santé du Roy,

30 Avril 1774

Decouverte pardevant de la Châsse

Le Samedy 30 Avril 1774 M. Le Duc Delavilliere Ecrivit a M.r l'Abbé une seconde lettre pour lui donner avis que l'Entrée de Monseigneur le comte D'artois etoit differée, la lettre etoit concue en ces termes

" Mon Reverend Pere
" Je vous donne avis que l'Entrée de Monseigneur le comte D'artois à Paris qui devoit avoir lieu le
" quatre du mois prochain, est differée a cause de la maladie du [illegible]
" Je suis très parfaitement
" Mon Reverend Pere Votre très humble et très affné serviteur, signé le Duc de la Villiere
" et au bas de la page, Mr l'Abbé de Ste Genevieve.

Mr l'Abbé de Ste Genevieve ayant Receu cette Lettre, et ayant appris que Mr l'Archeveque de Paris avoit rendu une seconde Ordonnance, pour continuer pendant 9 jours les Prieres de 40 heures, Ordonna de son côté que la chasse de Ste Genevieve seroit decouverte pardevant, qu'il seroit fait une neuvaine qui commenceroit par une Messe Solemnelle qu'il celebreroit en habits Pontificaux, à laquelle seroient invités Messieurs de la Justice du Bailliage de Ste Genevieve, et Messieurs les Porteurs de la chasse suivant l'ancien usage, qu'après complies on feroit tous les jours un Salut et une procession dans l'Eglise, a laquelle seroit portée la petite Relique de Ste Genevieve, et qu'on feroit les Prieres qui seroient indiquées et specifiées, cy-après . . . .

La chasse de Ste Genevieve à eté decouverte pardevant le meme jour 30 Avril 1774 à 8 heures du Soir pendant les matines.

1er May 1774 Le Dimanche premier jour du mois de May 1774 feste des Apotres S. Philippes et S. Jacques — l'Angelus du matin a été sonné a 5 heures precises a l'ordinaire, et un quart d'heure après la decouverte de la chasse a été annoncée au Public par une volée de toutes les cloches de l'Abbaye: cette volée a commencé, suivant l'usage ordinaire par les 4 petites cloches, ensuite par les 6 grosses et enfin par les bourdons, et a fini par les 4 petites qu'on a continué a sonner, pendant même qu'on sonnoit les 6 grosses, et les 2 bourdons.

La grande Messe, et les vespres ont été chantées et sonné à l'ordinaire, ainsi que l'Eau benite, et la Procession qui se fait les dimanches dans le cloitre avant la grande Messe et avant complies le Tresorier de l'Abbaye de Ste Genevieve, ayant attaché sur un brancard l'image en argent de Sainte Genevieve, au pied de laquelle est une dent de la sainte attachée sur un coussin de velour, avoit posé sur le maitre autel, cette Relique, et 2 cierges a coté, sur des chandeliers aussi d'argent.

Les complies ont eté sonnés et chantés a 5 heures, pendant lesquels on a bourdonné 2 fois, et une 3e pendant la procession, les premiers jours, car sur la fin, on à sonné 2 grosses cloches pendant la Procession, comme il se pratiquoit anciennement, et sur la fin des complies, le semainier, deux chantres trois Etudiants dont 2 Diacres, et le 3e Soudiacre, avec 4 novices sont monté au Tresor, et ensuite le semainier les 2 chantres, et les 3 Etudiants s'étant Revetus chacun d'une chappe violette sont retournés au choeur, le Soudiacre portant la croix de la Procession, entre 2 acolythes en surplis, et leurs chandeliers s'est placé au bas des marches du sanctuaire sous le premier candelabre, les 2 Diacres, et les 2 acolythes en surplis et sans chandeliers se sont mis à Genoux sur la derniere marche du maitre autel, et le semainier et les 2 chantres se sont placés devant l'aigle, les complies etant finies, le semainier avec les 2 chantres ont entonné les Litanies Aufer a nobis qui ont été chantées alternativement avec le choeur, et les serpents, debout, et sans se mettre à Genoux, a cause du temps Paschal, les chantres ayant chanté Sancta Maria, les 2 acolythes qui etoient a coté de la croix, ont commencé la procession et en meme temps les 2 Diacres qui etoient a l'autel, ont pris la petite Relique de Ste Genevieve, et l'ont mise sur leurs Epaules, les novices ont suivi les 2 premiers acolythes, après eux le Soudiacre portant la croix suivi immediattement par le semainier et les 2 chantres, les 2 Diacres portant l'image de Ste Genevieve, marchoient entre les Etudiants et les Prestres, accompagnés des 2 acolythes qui avoient pris les 2 chandeliers qui etoient a coté de la Relique, a la fin Marchoit le Rme Pere Abbé suivi de Mrs les Porteurs de la chasse chacun un cierge à la main, et precedés par leur clerc qui portoit leur gros cierge

La procession étant arrivée aux pieds de la chasse y a fait une station, les chantres ont entonné une antienne de Ste Genevieve qui commence par le mot Respice que le choeur a continué, pendant laquelle le semainier a encensé la chasse, sans addition de Vset ni d'oraison, les 2 Diacres portant l'image de Ste Genevieve suivis des acolythes, se placoient anciennement aux pieds de la chasse, avec les Etudiants et novices qui chantoient les litanies, et le semainier entre les deux chantres derriere le maitre autel

1774 il falloit donc alors que les Etudiants portant l'image de S.te Genevieve, et les 2 acolytes se rangeassent de coté pour donner lieu au semainier d'encenser la chasse, et pour eviter cet inconvenient, ils se sont placés et se placeront dans la suite avec le porte croix, et les acolytes dans la chapelle de S.te clotilde

l'antienne [illegible] ostice etant finie, les chantres ont repris les litanies, et apres avoir chanté aux pieds de la chasse Sancta [illegible] novefa qu'on chante toujours dans cet endroit, la procession est retournée au choeur dans le meme ordre qu'elle avoit commencé, et tous etant rentrés dans le choeur, on y a chanté 1.° le trait Domine non secundum, et au ℣ adjuva nos le clergé sans se mettre a genoux, la face tournée, comme au commencement des litanies, tournée du coté de l'autel, les chantres ont antonné 2.° l'hymne de S.te Genevieve Spes magna gentis 3.° l'antienne de la S.te vierge O Maria, 3 fois le ℣ Domine salvum fac Regem, avec le Gloria Patri, et l'antienne de la Paix Deus meminerit, le Novice choriste a chanté le ℣ miserere mei Domine quoniam infirmus sum, et le semainier l'oraison pro infirmo, à laquelle ce jour la seulement, il en a ajouté plusieures autres

Le salut depuis ce jour, jusques et compris le 9 may 1774 a eté chanté avec les memes ceremonies, et plusieurs de Messieurs les porteurs de chasse y ont assisté, mais on n'a dit que la seule oraison des infirmes il s'est toujours fait après les complies, et pour lequel on a toujours bourdonné jusqu'à 2 fois, et pendant la procession a compter du 6 may, au lieu de bourdonner, on a sonné en volée 2 des grosses cloches, comme il s'etoit toujours pratiqué et comme il se doit pratiquer

2 may 1774 Le lundy 2 may 1774 la Grande messe a eté chantée par le R.me Pere Abbé en habits pontificaux, mais de couleur violettes, cette messe etoit celle inscritte dans le missel Parisien pro infirmo, et comme dans ce missel pour le tems pascal, il n'y a pour le graduel qu'un seul Alleluia, on a chanté pour le second celui de la messe intitulée dans le meme Missel pro tempore schismatis qui revenoit aussi a la circonstance presente, on y a encore ajouté une prose composée expres pour cette circonstance, cette messe a eté chantée avec l'orgue et les serpents, du rite de solennel majeure, ainsi on y a chanté le Gloria in excelsis, et le credo, et on a allumé le cierge pascal, il y avoit 13 cierges à l'autel, et le grand candelabre qui en contient 10. M.rs de la justice de S.te Genevieve y ont assisté avec M.rs les Porteurs de la chasse, ceux cy ont aussi assisté a toutes les messes et saluts jusqu'après la chasse remontée et remise en place ainsi qu'il sera dit cy après

3 May 1774 Les mardy 3 et Mercredy 4 May 1774 l'office s'est fait a l'ordinaire, en ajoutant l'oraison pour les infirmes

Decouverte entierre de la Châsse

4 May 1774 Le Mercredy 4 Mai 1774 M. le Duc Delavilliere ecrivit une 3.e lettre a M.r l'Abbé de S.te Genevieve, pour decouvrir entierement la chasse de S.te Genevieve, concüe en ces termes.

A Ver.lles le 4 May 1774

» Monsieur

» Je dois vous donner avis que quoique l'etat de sa Maj.té n'ait rien d'inquietant cependant elle desire avoir recours
» à l'intercession de S.te Genevieve pour demander à Dieu le retablissement de sa santé, sa Maj.té souhaitte que la
» châsse de cette sainte soit decouverte, vous recevrez ses ordres plus particulierement par le Parlement en la
» forme ord.re et cependant sa Maj.té me charge de vous marquer qu'elle attend de votre zele et de votre pieté
» que vous executerez ses intentions le plustot possible, et que vous ferez des prieres dans toute votre communauté
» pour obtenir de la bonté divine le retablissement d'une santé si chere a tous les peuple
» Je suis très parfaitement
» Monsieur Votre très humble et très aff.né serviteur, Signé Le Duc Delavilliere
» et au bas de la 1.ere page M. l'Abbé de S.te Genevieve

Sur les 8 heures du soir de ce meme jour trois secretaires du Roi servant en la cour du Parlement, [illegible] Guet se transporterent a S.te Genevieve pour avertir que le Parlement, suivant les ordres qu'il en avoit recus de la cour, alloit rendre un arret pour decouvrir la chasse de S.te Genevieve dans le jour meme, que M. le premier President avoit deja mandé des conseillers pour rendre cet arret, ils s'informerent ensuite de quelle maniere cet arret seroit signifié, on leur montra le proces verbal mentionné dans ce Registre page 19 dans lequel est transcrit l'arret du Parlement du 12 novembre 1665 qui avoit ordonné que la chasse seroit decouverte pour la maladie de feu Monseigneur le Dauphin, et ils y virent que cet arret avoit eté aporté sans autres formalités par M. Dufranc Greffier en chef du Parlement, ayant pris lecture de cet arret, ils temoignerent que celui que le parlement alloit rendre seroit concue dans les memes termes, on leur representa que si l'arret que le parlement alloit rendre etoit datté de ce jour 4 may, il seroit bien difficile de pouvoir l'executer le jour meme, parcequ'on n'avoit pas sous la main les ouvriers necessaires pour decouvrir la chasse, ni les sonneurs pour annoncer au public cette decouverte, Mais qu'ils pouvoient assurer M.rs du Parlement que son arret seroit executé dès le lendemain matin sur les 5 heures au plustard, ces messieurs repondirent que suivant toutes les apparences l'arret seroit datté de ce jour, parceque M. le 1.er president avoit deja fait avertir plusieurs de Messieurs du Parlement pour rendre cet arret

M. Le Procureur General, et les Secretaires du Roi Servant en la cour, etant Ecuries ou fait Reflexion que le Roi etant attaqué de la petite verolle, cette maladie pouvoit le conduire precipitamment et tout à coup au tombeau, et que le cas arrivant, on pourroit accuser et taxer de negligence les chanoines Reguliers de l'Abbaye de Ste Genevieve, on prit le parti de deputer sur le champ deux chanoines Reguliers de cette Abbaye auprés de M. Le premier President du Parlement, pour lui faire les memes representations, et lui dire que si on sonnoit pendant une nuit avancée toutes les cloches de l'Abbaye, la ville de Paris pourroit etre allarmée, ces Deputés trouverent effectivement plusieurs conseillers du Parlement, avec lesquels M.r Le premier President redigeoit l'Arrest, et on leur repondit que de pareilles raisons ne devoient point retarder l'execution de l'Arrest, et qu'il falloit executer sur le champ les ordres du Roi

Cependant on travailloit sans relache à la decouverte entiere de la chasse, et on avoit eu la precaution d'avertir les sonneurs, resolu de prendre les premiers venus, et meme les domestiques de la maison, au defaut des sonneurs ordinaires.

Les deputés de l'Abbaye de Ste Genevieve ne sont revenus qu'un peu avant 11 heures du soir ayant rendu compte de leur commission, et de la reponse de M. le premier President, on a reveillé la communauté pour assister à cette decouverte

Les 3 Secretaires de la cour et le premier huissier, sont arrivés a 11 heures et demie, et ont remis entre les mains l'arrest du Parlement, dont suit la teneur

4 May 1774

ARRÊT

du Parlement

qui ordonne que la chasse de Ste Genevieve sera decouverte

Extrait des Registres Des Parlement

» VU par la cour la Requete presentée par le Procureur General du Roy contenant que dans les
» maladies qui affligent la maison Royalle, l'usage à toujours été d'implorer Sainte Geneviève
» Patronne de cette ville et du Royaume, et de faire decouvrir sa chasse, que le Roy ayant dans tous
» les tems donné des Preuves de sa devotion et de sa pieté envers Sainte Geneviève, vient de faire
» connoitre d'une maniere precise ses intentions à son Procureur General, qui egalement penetré
» du desir de remplir les volontés du Roy, et d'accelerer tous les instants qui pourroient contribuer
» au soulagement de sa santé, croit que c'est le cas d'ordonner sans aucun delai que la chasse de
» Sainte Geneviève soit decouverte A CES CAUSES requeroit le Procureur General du Roy
» qu'il plut à la cour ordonner que la chasse de Sainte Geneviève sera decouverte, et que conformement
» aux Mandements qui seront donnés par m. l'archeveque de Paris, il sera fait des Prieres publiques
» pour le Retablissement de la santé du Roy, lad. Requete signée du Procureur General du Roy,
» oüi le raport de M.e Louis Jacques Laugelé conseiller, tout consideré LA COUR à arresté et
» ordonné que conformement aux Mandements qui seront donnés par l'Archeveque de Paris
» il sera fait des Prieres publiques pour le retablissement de la santé du Roy, pendant lesquelles la
» chasse de Sainte Geneviève demeurera decouverte, ce qui sera mandé aux Abbé et Religieux de
» lad. Abbaye par un des Secretaires du Roy servant en la cour. fait en Parlement le quatre may
» mil sept cent soixante quatorze. Collationé, signé Dufranc avec Paraphe

Lecture faite de cet arret, et tout etant disposé, on a averti la communauté par le son de la cloche du Dortoir pour descendre au choeur, ou ont eté conduits ces Messieurs du Parlement qui avoient aporté cet arret, pour être temoins de son execution, et en certifier la cour, Le premier chantre en surplis et aumusse etant placé devant l'aigle a entonné le [illegible] Virtutes non quasi [illegible] qui à eté continué par le choeur et suivi d'une oraison,

La cette Decouverte à eté annoncée au Public aussitot l'arrivée de M.rs les secretaires et huissier par le son de toutes les cloches et de la meme maniere que la premiere decouverte par devant de la chasse

Le R.me Pere Abbé a fait un mandement pour cette decouverte, dont copie de l'autre part.

4 May 1774

MANDEMENT

du Reverend.^{me} Abbé de Ste Geneviève

qui ordonne que la chasse sera decouverte entierement, et qu'on fera des Prieres Publiques pour le retablissement de la santé du Roy.

» RAYMOND REVOIRE Abbé de l'Abbaye Royale de Ste Genevieve
» au mont de Paris, dependante immediatement du Saint Siege, et Superieur General des chanoines Reguliers
» de la congregation de france; aux chanoines de notre Abbaye, et à toutes autres persoñes dependantes de
» notre jurisdiction Abbatiale Salut. quelle triste nouvelle M.T.C.F. se repand parmi nous, et vient
» tout à coup exciter notre douleur et nos larmes! tout retentit dans la capitale du bruit de la maladie de notre
» auguste monarque, dans le moment ou elle devoit avoir le bonheur de recevoir dans son sein le dernier des
» petits fils de Louis le Bien aimé. Nous mêmes M.T.C.F. devions partager la joye publique, deja la
» Decoration de nos temples annonçoit une solemnité qui devoit se passer toute entiere pour nous en actions de Graces
» et de Reconnoissance. Mais helas! les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes; et souvent
» au lieu des cris d'alegresse et de joye, il ne veut que des accens tristes et lugubres, que de jours passés dans le
» Deuil et dans l'affliction. Adorons M.T.C.F. ses desseins sur nous, quelques rigoureux qu'ils soient. Nos
» infidelités l'irritent hatons-nous de le flechir, et Revenons, tandis qu'il est encore tems. le coup dont nous
» sommes menacés. Dieu ne rejette pas un cœur contrit et humilié: la Priere faite avec foi, est celle qu'il
» Ecoute. c'est avec ces dispositions M.T.C.F. que nous devons nous presenter au pied de ses autels, pour
» desarmer son bras vangeur, et pour obtenir la prompte Guerison d'un Prince qui aime autant ses peuples, qu'il
» en est tendrement aimé.
» A ces causes, pour nous conformer aux ordres du Roi, et à l'Arrest de ce jour rendu par la cour de Parlement
» et à nous notifié sur les onze heures du soir, et satisfaire en même tems à notre propre Zele. Nous ordonnons
» que la châsse de Ste Geneviève, Patronne de Paris, et du Royaume, sera presentement decouverte, dont la Ville
» sera avertie par le son de toutes les cloches de notre Abbaye; que demain on celebrera une messe solemnelle
» à neuf heures du matin; que pendant que la chasse demeurera decouverte, on dira des messes au grand Autel
» depuis cinq heures du matin, jusqu'à midy; que quatre chanoines Reguliers de cette Eglise feront successivement
» des Prieres selon l'ordre qui leur sera marqué devant la chasse, hors le tems des messes qui seront celebrées
» au maitre Autel; que tous les jours il sera fait à l'issue des complies une Procession dans l'Eglise et un salut
» ou on chantera 1° les litanies, qui commence par les mots aufer à nobis &c ce sont les mêmes Prieres designées a
» la page 96 (on avoit omis dans ce mandement l'antienne de la Ste Vierge O Maria, qu'on a coutumé a chanter)
» Donné a Paris en notre Abbaye Royale de Ste Geneviève le 4 may 1774. signé fr Revoire, Abbé de Ste Geneviève
» et plus bas, par mon R.^{me} Abbé, signé fr Requin secretaire du chapitre avec Parafe

5 may 1774 Le Jeudy 5 may 1774 et les jours suivants jusques et compris le 10 may, après l'Angelus du matin sonné, on a Bourdonné jusqu'à 3 fois, et quoique la feste de la conversion de St Augustin qu'on celebre en cette Abbaye sous le Rit de solemnel mineur tomba ce même jour, cependant, après une messe basse dite au maitre autel a 5 heures un quart, la grande Messe a eté chantée par M. l'Abbé en habits pontificaux, et etoit la même, et avec les mesmes ornements que le Jeudy precedent, et a laquelle ont assisté Messieurs de la Justice du Bailliage de l'Abbaye et les Porteurs de la chasse, et les saluts après complies ont eté chantés avec les Prieres, antiennes, Litanies, comme le 1.er may, avec cette difference cependant que les litanies ont eté chantées par 2 novices, au lieu des 2 chantres qui etoient en chappe, comme il s'etoit pratiqué cy devant, et c'est jusques et compris le 10 may, et que dès le lendemain au lieu de Bourdonner pour la Procession, on a sonné suivant l'ancien usage 2 des 6 grosses cloches, mais on a toujours Bourdonné pendant les complies, jusqu'à 2 fois, ou 2 reprises

Le même jour dans l'après diner, Messieurs de l'hotel de ville, ont donné avis qu'ils avoient formé le dessein de faire une neuvaine a Ste Geneviève pour le retablissement de la santé du Roy qui commenceroit le lendemain et qu'ils viendroient en corps entendre cette messe, pour laquelle ils ont envoyé un luminaire non seulement pour ce jour la, mais encore pendant cette neuvaine, ayant resolu d'assister pendant tout ce tems à la grande messe qu'ils prioient qu'elle fut dite a 9 heures, pour avoir le tems ensuite de tenir Bureau

6 may 1774 Le vendredy 6 may 1774 premier jour de cette neuvaine Messieurs les Prevost des marchands, et echevins de la ville avec les autres officiers, sont arrivés a 9 heures au son d'une volée des 2 Bourdons, ils ont eté Reçus à la porte de l'Eglise par toute la communauté en habits de chœur, rangée en haye dans la nef sans croix, ni eau benite, comme le 18 novembre 1765 (page 21 de ce Registre) ils ont eté complimentés par M. l'Abbé adressant la Parole à M.^r le prevost des Marchands qui a repondu au compliment, et de la

conduits au son des cloches (l'organiste devoit aussi toucher son orgue) dans l'avant sanctuaire, où on avoit mis un Prié-dieu couvert d'un Tapis de Velour avec un coussin pour M. le Prevost des marchands et des chaises pour Messieurs les Echevins.

Les chanoines Reguliers ont chanté Sexte tandis que M. l'Abbé s'habilloit pour la grande messe qu'il a celebrée en habits Pontificaux, qui étoit la même que le jour précedent, mais il s'est servi pour cette messe des ornements de la ville, et tous les cierges étoient garnis des Ecussons aux armes de la ville et tous ces cierges ont toujours été allumés pendant les grandes messes qui ont été chantées depuis et les saluts qui ont été faits, Messieurs de la justice du baillage auroient assisté à cette messe s'ils en avoient été prevenus.

Après cette messe qui auroit due estre suivie du psal Exaudiat avec le choeur et l'orgue, comme le 18 Aoust 1744 (page 127 du Registre precedent) M.rs de l'hotel ont été Reconduits au son de l'orgue et des cloches par la communauté jusqu'au portail de l'Eglise.

Après cette grande Messe, il en a été chantée une seconde sur les 11 heures à la requisition de M.rs de la faculté des droits, qui y ont assisté en corps, et ont entré par la grande porte de l'Eglise, cette messe, à laquelle M. Desardines Lieutenant General de Police, a assisté, a été chantée par M. le tresorier avec diacre soudiacre induts, et autres officiers de la maison, tant chanoines reguliers que novices.

M.rs de l'hotel-de ville ont été reçus au son des bourdons les 7: 8 et 9 May par deux chanoines reguliers qui les ont attendu à la porte de la maison, les ont conduits en une salle en attendant que commencea la grande Messe, après laquelle les mêmes chanoines Reguliers les ont reconduits à leurs carrosses au son des Bourdons.

7 May 1774 Le samedy 7 may 1774, on a chanté la messe du jour avec l'oraison pro infirmo

8 May 1774 Le dimanche 8 may 1774 on a chanté la messe du dimanche avec l'oraison des infirmes, la Distribution de l'Eau beniste a été faite pendant Tierce, et on n'a point fait de Procession avant la grande Messe tant à cause de l'affluence du peuple, que pour eviter le ceremonial qu'il eut fallu observer tant à cause de Messieurs de l'hotel de ville, que des Porteurs de la chasse.

9 may 1774 Le lundy 9 may, premier jour des Rogations, après Primes on a fait la Procession à l'ordinaire et la grande messe a été chantée à 9 heures.

Dans l'après dinée, M. l'Archevesque de Paris a deputé un Ecclesiastique pour faire savoir qu'il avoit dessein le lendemain de venir chanter une grande Messe avec la cathedralle et ses 4 filles, qui se rendroient processionellement avec les Reliques, comme le jour de la feste de S.te Geneviève, après plusieurs propositions de part et d'autre, on est convenu que sans tirer à consequence pour l'avenir l'abbaye de S.te Genevieve chanteroit sa grande Messe à 7 heures, afin que la cathedralle put chanter la sienne à 9 heures, d'ailleurs on ne pouvoit pas prevoir le cas suivant

Descente de la Châsse

Ce même jour lundy 9 may 1774: sur les 7 heures du soir, M. l'Abbé receut une 4.e Lettre de M.r le Duc Delavrillière dont suit la copie

9 May 1774

à Vers.lles le 9 may 1774

» Mons.r R. Pere

» l'Etat du Roy devenant plus dangereux la Piete de Sa Maj.té la porte à souhaiter que la chasse

» S.te Geneviève soit descendüe dès ce soir s'il est possible, je le mande à M. le premier President et à

» M. le Procureur General affin que le Parlement puisse rendre l'Arrest necessaire à cette circonstance

» et prendre les autres mesures qui sont d'usage suivant ce qui s'est pratiqué en 1664.

» Je suis tres parfaitement

» Mons.r R. Pere — Votre très humble, et très affectioné serviteur

» M. l'Abbé de S.te Genevieve — signé Le Duc Delavrillière

ARRÊT

du Parlement

Extrait des Registres du Parlement

» Vû par la cour la Requête presentée par le Procureur General du Roy, contenant que la piété du Roy envers
» Ste Genevieve, l'ayant determiné à Recourir à son intercession, la chasse a été découverte, que l'intention de Sa Majesté étant
» qu'elle soit descendüe et exposée, le Procureur General s'empresse d'executer ses volontés, et requeroit qu'il plût à la cour ordonner
» que la chasse de Ste Genevieve sera descendüe et demeurera exposée, et que toutes les Eglises de Paris iront en procession pour
» la visiter, suivant les mandements qui en seront delivrés par Monsieur l'Archevêque de Paris, et que pendant le tems qu'elle
» demeurera exposée, tant lad. chasse, que toutes les portes de l'Eglise seront gardées par les officiers du chatelet, et par telles
» autres personnes qu'il plaira à la cour commettre, laquelle s'en chargera envers les Religieux de lad. Abbaye, ce qui sera
» mandé aux Abbé et Religieux par un des Secretaires du Roy servant en la cour, Oüi le Raport de Me Pierre
» Bourlier conseiller, tout consideré. La cour ayant Egard à lad. Requête a ordonné, et ordonne que lad.
» chasse de Ste Genevieve sera descendüe pour être exposée au Peuple, et visitée par les Processions de toutes les Eglises tant
» seculieres, que regulieres de cette ville et fauxbourgs de Paris, suivant les Mandements qui leur en seront delivrés
» par l'Archevêque, et que pendant le tems qu'elle demeurera exposée, elle sera gardée ensemble les portes de lad.
» Eglise et Abbaye par le Lieutenant Civil qu'elle a commis à cet Effet qui s'en chargera envers les Religieux de lad. abbaye
» ce qui sera mandé aux Abbé et Religieux de lad. Abbaye par un des Secretaires du Roy servant en la cour. fait en
» Parlement le neuf May mil sept cent soixante quatorze, collationné Babaud et signé Dufranc avec paraphes.

Cet Arrest a été aporté sur les 8 heures du soir par un Greffier du Parlement qui a attendu que Mrs du chatelet fussent arrivés, ils ne sont arrivé qu'a 9 heures, ils ont été Receus dans une salle par M l'Abbé, secr assistant, Prieur, et plusieurs chanoines Reguliers de l'Abbaye, le Greffier du Parlement a presenté d'abord l'arrest pour être remis ensuite a M. l'Abbé par M. le Lieutenant civil, Lecture en ayant été faite, Mr le Bailly du bailliage de Ste Genevieve, qui etoit present avec le Procureur fiscal, et M. Degaulle qui avoit été commis Greffier en l'absence du Greffier ordinaire, a Representé a Messieurs du chatelet, qu'avant de descendre la chasse, il etoit prealable qu'ils s'engageassent par ecrit de garder la chasse, et de ne la pas perdre vüe, tant qu'elle seroit descendue, comme il s'etoit toujours pratiqué en pareilles circonstances, et M. Degaulle leur a presenté l'acte dont suit la copie qu'ils ont signé, dans le sanctuaire, pendant qu'on descendoit la chasse, ainsi que le porte le Procez verbal de Mrs de la justice cy après transcrit

Promesse de M. du Châtelet.

9 May 1774 » Nous soussignés, Jean-françois Dufour chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maitre des Requestes
» ordinaire de son hôtel, Lieutenant civil de la ville Prevôté et vicomté de Paris
» Me charles-Simon Bachois de Villefort, chevalier conseiller du Roi en ses conseils, Lieutenant criminel du chatelet
» Pierre-françois-xavier foullon de Doué, premier avocat du Roi aud. chatelet
» claude-françois-Bernard Moreau, chevalier conseiller du Roy en ses conseils, Procureur de sa Majesté en
» la ville, Prevôté et vicomté de Paris, et cour d'Eglise, premier juge conservateur des droits, Privileges des marchands
negotiants, fabriquants, et artisans de lad. ville
» henry-c Jean-baptiste Daguesseau Defresne, second avocat du Roy aud. chatelet
» charles-henry feydeau, marquis de Brou, troisième avocat du Roy aud. chatelet
» Philippes-Marcel Bazar Dequincy, chevalier, conseiller du Roy, en ses conseils, Lieutenant criminel de Robbe courte
de Paris
» Joseph-firmin Lelaboureur chevalier, Lieutenant colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre Royal et militaire
» de St Louis, chevalier capitaine du Guet, et commandant la garde de Paris
» Et les commissaires Simon Lechenu, Lemonnier, Mallet, Lemaire, et Sirebeau assistés de charles-Marc-antoine
» Jardin conseiller du Roy, greffier en chef dud. chatelet
» Jurons, et affirmons et Promettons aux venerables Religieux, Abbé et convent de l'Abbaye Royale de Ste
» Genevieve de cette ville de Paris, de garder selon nôtre devoir et office la chasse de Sainte Genevieve, et de ne
» la point perdre de vüe, tant qu'elle sera descendüe, et jusqu'a ce qu'elle soit remise en sa place ordinaire
» En foy de quoy nous avons signé ces presentes, et icelles ont été signées par notre Greffier en chef fait a Ste
» Genevieve ce neuf may mil sept soixante quatorze, ainsi signé Dufour &c

Pendant qu'on dressoit cet acte, et qu'on mettoit la chasse en Etat d'être descendüe, on a reveillé la communauté pour se trouver a cette descente, et observer les ceremonies accoutumées, un des Sonneurs a sonné la cloche du dortoir pendant plus d'un quart d'heure et peu de tems après une des 4 grosses cloches, aussi pendant un quart d'heure, Environ les 11 heures du soir sont arrivés les trompettes de la ville, Prevôté et vicomté de Paris, et en consequence des ordres de Messieurs les magistrats, Etant montés sur la tour

pour annoncer la Descente de la chasse, ce qu'ils ont fait en la maniere designé en leur Procès verbal dont suit la teneur.

Procès Verbal des Trompettes

» L'An mil sept cent soixante quatorze le lundy neuf may, En consequence des ordres de Messieurs les
» Magistrats du chatelet, Nous soussignés claude-Loüis Amberzar, jean-Loüis Amberzar, et antoine
» Amberzar, jurez trompettes ordinaires du Roy, de la ville Prévoté et vicomté de Paris y demeurant
» Ruë du fauxbourg St Denis, Paroisse St Laurent, et de Claude-Loüis Ansiaux ancien trompette
» de la Gendarmerie Rue St Martin, Paroisse St Nicolas sommes transportés entre neuf et dix heures
» du soir en la maison Abbatialle des chanoines Reguliers de Ste Geneviève, ou nous avons trouvé
» Messieurs les Magistrats et Monsieur Marlot Religieux Procureur de l'Abbaye qui nous a
» communiqué et donné les ordres de monter sur la Tour pour y sonner de la trompette, et
» annoncer au Peuple la Descente de la chasse de Ste Geneviève attendu la maladie de sa Majesté
» Loüis quinze, ce que nous avons fait dans l'ordre suivant I.ent avons sonné trois appelles differentes,
» après nous avons donné ordre aux sonneurs, ainsi qu'il nous etoit enjoint de sonner la cloche
» nommée le dessus 2.ent nous avons sonné l'assemblée, et ensuite fait sonner deux cloches ensemble
» Et pour la 3.me fois nous avons sonné les trois couplets de la charge, et après quoy nous avons fait
» sonner toutes les cloches en grande volée, a l'instant nous sommes descendu pour aller à la tribune
» vis à vis la chasse, ou y etant nous avons sonné la marche Royale avec le bruit de guerre
» alternativement avec l'orgue et le choeur qui chantoit les hymnes et Prieres ordonnées lors de la
» descente de la chasse, jusqu'à la Benediction et fin de la ceremonie, après quoy nous sommes retirés de
» l'agrement de Messieurs les magistrats et de Monsieur Marlot Procureur qui a signé avec nous
» le present Procès verbal qui a été fait et dressé ce jour et an et dont nous avons laissé copie du Present
» Signé Marlot, J.L Amberzar, A. Amberzar, amberzar, et Ansiaux.

Prieres & Ceremonies pendant la Descente

Tandis qu'on sonnoit cette volée de toutes les cloches, Messieurs les Magistrats du chatelet, ont été conduits a l'Eglise et placés dans le sanctuaire du coté de l'Evangile, Messieurs de la justice du coté de l'Epitre, et Messieurs les Porteurs de la chasse dans le Rond point, chacun un cierge a la main, Mr l'Abbé de Ste Geneviève est monté au Tresor, avec ses officiers ordinaires, et huit prestres chanoines Reguliers destinés pour recevoir la chasse de Ste Geneviève, et la porter sur l'autel de la chapelle de Ste Clotilde, Mr l'Abbé revetu d'une etolle et chasuble violette avec une mitre blanche, les 2 prestres assistants, et les porte mitre et crosse ont endossés chacun une chappe de pareille couleur, les 8 prestres en aubes et etolle violette blanche croisée, les porte livres et bougie en surplis sont sortis du Tresor, pour se rendre au pied du maitre autel, et Mr l'Abbé et ses deux assistants s'etant mis à genoux sur la derniere marche de l'autel, et les autres officiers, et les Prestres, Etudiants et novices etant montés au sanctuaire nuds testes et nuds pieds s'etant prosterné la face contre terre, le premier chantre a entonné le premier des psaumes penitentiaux qui ont eté continués avec les autres psaumes de la penitence les litanies de tous les saints d'un ton lugubre, Mr l'Abbé a recité toutes les oraisons qui sont ensuite des Litanies, lesquelles finies, les prosternés ont dit le confiteor Mr l'Abbé le misereatur et l'indulgentiam etant tourné du coté des prosternés et tenant la main droite etendue sur eux a recité une formule d'absolution Generale, marquée dans le Rituel, et a suivi tout ce qui est marqué dans ce Rituel. après cette absolution Generale, les chanoines Reguliers, prestres et Etudiants et novices sont descendus au choeur en leurs places ordinaires.

Deux des huit prestres qui etoient en aubes et etolles croisées, sont monté a la chasse par deux echelles posées à coté des colonnes de marbre qui soutiennent la chasse. et les Personnes qui etoient sur la voute l'ayant soulevée par le moyen d'un mouffle les deux prestres l'ont poussée, ou tirée hors la Balustrade et les six autres Prestres en aubes et etolles qui etoient resté aux pieds des colones sur lesquelles est placée la chasse, tiroient les cordons de soye attachez aux pieds de la chasse, crainte qu'en heurtant contre les colones, elle ne fut Bosselée, ou que quelques Diamants dont elle est ornée ne vinssent a se detacher.

Cette Descente s'est faite au son des cloches, de l'orgue et des trompettes, et etant descendue elle a été d'abord posée sur 2 Tretaux pour retirer le drap qui l'envelopoit, et les coussins qu'on avoit a ses cotez et tandis qu'on les retiroit le grand chantre a entonné le Repons Virtutes

nonquaslibet, qui a été continué alternativement avec le chœur, l'orgue et les trompettes, pendant lequel Repon, les prestres qui étoient en aubes et étolles, et toujours nuds têtes et nuds pieds, l'ont portée sur l'autel de la chapelle de S.te Clotilde qui etoit ornée et garnie de cierges à cet effet. la chasse etant posée sur cet autel, M.r l'Abbé ses 2 prestres assistants, les 8 en étolles et aubes, ont été saluer et baiser la chasse, ils ont été suivis par tout le clergé de S.te Genevieve et après lui Messieurs du chatelet, Messieurs de la justice de S.te Genevieve, Messieurs et les Porteurs de la chasse, et enfin par le peuple qui étoit alors dans l'église.

M.rs du chatelet ayant mis des gardes à coté de la chasse pour veiller sur ceux qui venoient la saluer et la baiser, se sont placés sur des chaises proche l'autel, et des deux cotés, et les chanoines reguliers se sont retiré dans leurs chambre, mais quatre prestres qui avoient aidé à la descendre s'étant placés des 2 cotés de l'autel, ont commencé a reciter le Pseautier, qui a été continué en se relevant les uns et l'autre suivant l'ordre qui leur avoit été prescrit, nuit et jour, jusqu'au moment qu'elle a été remontée, à sa place.

Monsieur le Lieutenant Civil, après une legere collation à couché dans l'infirmerie des Superieurs et ce meme jour, il a fait le mandement suivant

9 May 1774

MANDEMENT

du Reverend.me Abbé de S.te Geneviève

qui ordonne que la chasse de S.te Geneviève sera descendue, pour le meme sujet

» RAYMOND REVOIRE Abbé de l'Abbaye Royale de S.te
» Geneviève au mont de Paris, dependante immediatement du Saint Siege, et Superieur General des chanoines
» Reguliers de la congregation de france; aux chanoines de notre Abbaye, et à toutes autres personnes dependantes
» de notre Jurisdiction Abbatiale
» Salut
» Depuis le moment ou nous avons été instruits de la maladie de notre auguste Monarque, nous ne cessons Mes
» Tres chers freres de demander à Dieu sa guerison. Eh! combien ne doit pas etre fondée en nous l'Esperance
» de l'obtenir, si nous considerons les puissants motifs qui nous portent à la solliciter LOUIS le Bien-aimé
» le chef et le Pere des françois, couché sur un lit de douleur, livré à toutes les Rigueurs d'une maladie qui fait
» tout craindre pour ses jours, et qui l'approche à chaque instant de la nuit du tombeau; la famille Royale
» Eplorée, la cour dans le Deuil, tout le Royaume dans la consternation; quel Spectacle, Mes très chers
» freres pour des cœurs Patriotiques! quelle necessité pour des chretiens par Priere, de demander jusqu'à
» l'importunité meme? voila la juste cause de nos Supplications, et de nos frequentes assemblées devant
» le Seigneur. Seroit il donc sourd et insensible à des Gemissements que la Religion commande, et qui
» naissent du devoir et du Respect! Voudroit-il frapper sans retour un coup aussi douloureux
» pour la nation en la personne du Prince qu'il lui à donné pour Regner sur elle. Ah Mes très
» freres, ayons plutot la confiance, que Dieu ne veut que nous montrer le bras qui vouloit nous punir.
» C'est lui qui à mis dans le cœur du Roi cette Resignation parfaite à sa volonté, si digne du fils
» aîné de l'Eglise. c'est lui qui lui à inspiré de recourir aux Sacrements Etablis dans la loi nouvelle
» pour etre la consolation du chretien, comme ils en sont la vie. Si Sa Majesté demande la
» Prorogation de son Exil sur la Terre, c'est pour l'adoucissement du nôtre, et pour le bonheur de ses
» Peuples; et c'est par une suite de ces sentimens que sa pieté le porte à desirer que la chasse de S.te Geneviève
» soit descendue, et à implorer, par de nouvelles instances, la Protection de la sainte, que les Rois ses predecesseurs
» ont tant de fois invoquée avec succès. Eh! déja Mes très chers freres, Dieu ne semble-t'il pas vouloir mêler
» à l'amertume des Epreuves la douceur de ses consolations. car au milieu de la tristesse qui nous accable
» n'avons nous pas la satisfaction de voir dans nos temples une multitude de personnes de tout age, de tout sexe
» et de toute condition unir leurs voix aux nôtres, repandre avec larmes leur âme devant le Seigneur,
» former les vœux les plus ardens pour la conservation d'un Roi si cher à son Peuple, pour le bien de l'Etat

» dont il est le Pere, pour la felicité de la famille Royale, dont il est l'ame et le soutien. Si Mes très chers
» freres, le Pere des Lumieres forme lui même dans nos cœurs ces bonnes pensées, ces saintes inspirations
» c'est qu'il a sans doute des vues de misericordes sur nous, des pensées de Paix, et non d'affliction. S'il
» afflige, il console; s'il frappe, il Guerit. S'il mene quelques fois jusqu'aux portes de la mort, il sait aussi en
» rappeller, et n'abandonne que ceux qui mettent hors de lui leur confiance. Pour nous Mes très chers freres
» nôtre Esperance n'est que dans le Seigneur, c'est a lui seul que nous devons adresser ces Paroles de
» l'Evangile, Seigneur, celui que vous aimez est malade, et lui seul peut nous faire cette Reponse consolante
» cette infirmité ne va pas a la mort; elle n'est que pour la Gloire de Dieu, et afin que le fils de Dieu soit
» Glorifié
» A ces Causes, pour nous conformer aux ordres du Roi, et à l'Arrest de ce jour rendu par
» la cour de Parlement, a nous notifié cette nuit, et satisfaire notre Propre Zele: Nous ordonnons
» que la chasse de S.te Genevieve, Patronne de Paris, et du Royaume, Sera descendüe aujourd'huy: avec les
» Prieres et ceremonies accoutumées, et sera exposée à la veneration des fideles sur l'autel de la chappelle
» dite de S.te Clotilde, que quatre chanoines Reguliers de cette Eglise feront successivement jour et nuit des
» Prieres devant la chasse, hors le tems des messes que l'on dira au grand Autel, et pendant les offices
» que tous les jours il sera fait à l'issüe des complies un Salut ou on chantera 1.° un Repons de
» l'office de S.te Genevieve 2.° le trait Domine non secundum, l'antienne de la sainte vierge O Maria
» l'hymne Opes magna Gentis, trois fois Domine salvum fac Regem avec le Gloria Patri, l'antienne
» de la Paix Deus misereatur le V et l'oraison pro infirmo
» Donné à Paris, en notre Abbaye Royale de S.te Genevieve le 9 may 1774. Signé Recomme a la page 98
Monseigneur l'Archeveque de Paris en conformité de l'Arrest du Parlement, cy devant transcrite
a fait le meme jour 9 may 1774 le mandement suivant.

MANDEMENT

9 May 1774 de Monseigneur l'Archevêque de Paris
qui ordonne des Processions Generales à l'Eglise de S.te Genevieve pour demander à Dieu par
l'intercession de cette Sainte, le retablissement de la Santé du Roi.

» CHRISTOPHE DE BEAUMONT par la Misericorde
» Divine, et par la grace du saint Siege apostolique, Archeveque de Paris, Duc de Saint cloud
» Pair de france, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, Proviseur de Sorbonne &c
» Aux archiprêtres de Sainte Marie Madelaine, et de S.t Severin Salut et Benediction
» A peine avons nous eté instruit, Mes tres chers freres du danger qui menace
» la Nation dans la personne Sacrée du Roi, que nous avons invité a Recourir aux
» Prieres les plus ferventes, pour Desarmer le bras du Tout puissant. le ciel propice à nos
» voeux, à déja rappellé plus d'une fois nôtre auguste monarque des Portes du Tombeau
» pour le rendre à nôtre amour; Pourquoi ne pourions nous pas Esperer aujourd'huy, que
» les mêmes voeux, et les mêmes Gemissemens nous obtiendrons la même Grace
» Empressons nous donc. M. T. C. f. de demander au Seigneur, avec de nouvelles
» instances la conservation d'une vie si chere, et si pretieuse à l'Etat. la Pieté dont
» le Roi vient de donner des temoignages si touchants, doit ranimer notre confiance
» il a demandé les sacremens de l'Eglise, et il les a receus avec les sentiments de la foi la

» plus parfaite, de la plus vive componction, et de la Resignation la plus entiere à la volonté de Dieu
» Puissent des dispositions si chrétiennes flechir le Seigneur irrité contre Nous! puisse ce Dieu de bonté, jetter sur le
» Roi qui est son christ un regard de clemence, et de misericorde, et par la donner à la France desolée une
» nouvelle Preuve de la Protection singuliere dont il lui à si souvent fait ressentir les Effets (protector noster aspice,
» Deus et respice in faciem christi tui. Ps. 83 10)
» Le Roi rempli d'une confiance particuliere envers Sainte Genevieve, à desiré que sa chasse fût descendüe pour être
» Exposée à la veneration des fidelés, et les Peuples à recourir avec plus de ferveur à l'intercession de cette puissante
» Protectrice de la capitale; Nous nous Empressons de seconder de tout notre pouvoir les pieuses intentions de sa majesté
» A CES CAUSES Nous avons ordonné et ordonnons, que tout le clergé Seculier et Regulier de la ville et
» des fauxbourgs de Paris, ira processionellement en l'Eglise de Ste Genevieve du Mont, et Nous avec nos Venerables
» freres, les Doyen et chapitre de notre Eglise Metropolitaine, avec lesquels nous en avons conferé: nous commencerons
» demain mardy dix du present mois à huit heures du matin et y celebrerons une messe Solemnelle. A l'Egard des
» autres Processions, pour eviter la confusion que leur concours pourroit occasioner elles marcheront dans l'ordre
» aux jours et heures cy dessous.
» Si Vous Mandons de signifier incessamment ces Presentes à tous Doyens, chanoines chapitres, Abbés, Prieurs, curés
» et autres superieurs des Eglises et Monasteres de cette ville et fauxbourgs de Paris, a cequils n'en ignorent, Enjoignons
» auxdits sieurs curés, ou à leurs vicaires, de faire assembler leurs Parroissiens pour les accompagner dans leurs
» Processions, et de les Exhorter à faire en leur Particulier des Prieres, aumônes et autres bonnes oeuvres Extraordinaires
» pour la même intention. Donné à Paris le neuf May mil sept cent soixante quatorze. Signé ✝ christophe, Arches.
» de Paris, et plus bas par Monseigneur, Signé De la Touche avec Paraphe

Ordre des Processions

le mardy matin 10 May.

» L'Eglise Metropolitaine avec les quatre filles, ira processionellement y celebrer la messe à 8 heures
» le mardy matin 10 May
» à 11 heures la madelaine de la cité S. Severin
» a 11 heures et demie St nicolas du chardonnet, les Peres
» penitens de Nazareth
» le mardy après midy
» a 1 heure St Hilaire, les Religieux de la merci
» a 1 heure et dem. St André des arcs, les capucins St Jacques
» a 2 heures St Louis en l'isle, les Jacobins St honoré
» a 2 heures et demie St Medard, les cordeliers.
» a 3 heures St Jacques du haut pas, les Mathurins.
» a 3 heures et demie St cosme, St Landry
» a 4 heures St Pierre des arcis, Ste Marine
» Mercredy matin
» a 7 heures St Pierre de chaillot, les penitens de belleville
» a 7 heures et dem. St Josse, les augustins de la place des
» Victoires
» a 8 heures St honoré, les carmes Billettes
» a 8 heures et demie St Jacques de la Boucherie, les
» minimes de chaillot
» a 9 heures St Sulpice, les carmes de la place Maubert
» a 9 heures et demie St nicolas des champs, les jacobins
» de noviciat
» a 10 heures St Paul, les Prestres de l'oratoire St
» honoré, les grands Augustins
» a 10 heures et demie le chapitre St Marcel avec
» les Parroisses de St Martin, et de St Hippolite
» a 11 heures St Louis des invalides, les minimes
» de la place Royale
» a 11 heures et demie les Premontrés reformés

Mercredy après midy
a 1 heure St Jacques de l'hopital, les penitens de Picpus
a 1 heure et demie St Barthelemy, les feuillans St honoré
a 2 heures St Eustache, les augustins fauxbourg St Germain
a 2 heures et dem. St Gervais, les capucins de la Rüe St honoré
a 3 heures l'hopital de la Trinité.
a 3 heures et demie, l'hopital du St Esprit, les jacobins Rue St Jacques
a 4 heures St Sauveur, l'hopital des petites maisons
Jeudy matin
a 7 heures St Pierre aux boeufs St Magloire
a 7 heures et demie la Madelaine de la ville l'Eveque et les Recolets
a 8 heures St Jean du cardinal le moine, les Religieux de St antoine
a 8 heures et demie St Laurent, la Salpetriere
a 9 heures St Germain l'auxerrois, Ste croix de la Bretonnerie
a 9 heures et demie St jean en Greve, les capucins du marais
a 10 heures Ste Opportune, les quinze Vingt
a 10 heures et demie les innocens, la Pitié
a 11 heures St Lazare, les Blancs manteaux
Jeudy après midy
a 1 heure St Roch, les Benedictins anglois

Jeudy après midy, suite

à 1 heure et demie, Notre-Dame de bonnes nouvelles et les feuillans de l'Ange Gardien

à 2 heures St Leu, Ste croix en la Cité

à 2 heures et demie Sainte Marguerite.

à 3 heures St Louis du Louvre, les premontrés et les Bons hommes de Passy

à 3 heures et demie St Philippes du Roule, St Martin des champs

à 4 heures St Etienne du mont, S Germain le Vieux

En allant a l'Eglise de Ste Genevieve on chantera l'hymne Veni creator ensuite les Repons des Processions Generales, et celui de Ste Genevieve fecit quod placuit Deo. Etant arrivé dans lad. Eglise, on chantera l'Antienne de Ste Genevieve Benedixit te Dominus avec le Vers et omnia ossa, et l'oraison Deus qui ancillam tuam, a laquelle on joindra celle pro infirmo, omnipotens sempiterne Deus en y inserant suivant la Rubrique pro famulo tuo Ludovico Rege nostro infirmo, et en s'en retournant les Litanies des Saints.

Parmi ces Processions il n'y est que l'Abbaye de Ste Genevieve, (Recoit) et pour lesquelles on sonne les grosses cloches, voiez la page 15 de ce Registre.

10 May 1774 — Le mardy 10 May 1774 l'Angelus du matin à été sonné par 9 coups sur le gros Bourdon, qu'on a ensuite Bourdonné avec le second par trois differentes reprises; après l'oraison on à recité les 3 petites heures, après lesquelles on à fait la Procession pour les Rogations pendant laquelle on a sonné a l'ordinaire, et immediatement après, on a chanté la grande messe qui à été celebrée pontificalement par M. l'Abbé, et cette messe etoit la meme que les 2 et 5 may, mais au lieu de violet on s'est servi des ornemens de la ceinture du Roy.

Le meme jour 10 may 1774 la cathedralle a la tete de laquelle etoit M. l'Archeveque avec ses 4 filles, et 2 chasses de Reliques, est arrivée a 9 heures et demie, on les a recu a la porte de l'Eglise au son des cloches et de l'orgue et en chappes, quatre Diacres en chappes ayant mis les Reliques sur les Epaules, les ont portées dans la chapelle proche le Tresor, 2 prestres ont presenté de l'eau benite a ces messieurs et les 2 premiers assistants ont encensé les Reliques, et les dignitaires en passant; M. l'archeveque ayant pris de l'eau benite qui lui à été presentée par M. l'Abbé, 2 novices ont mis à terre sur un coussin, sur lequel M. l'Archeveque s'etant mis a Genoux M. l'Abbé lui a donné a baiser la croix dans laquelle est dans morceau de la vraie croix, s'etant relevé il a été Encensé par les 2 assistants, le porte croix avec les 2 acolythes est retourné au choeur, on on a conduit ces messieurs qui se sont placés dans les stalles hautes et Basses des deux coté, M. l'Archeveque à été conduit dans la sacristie, et ayant pris ses ornemens pontificaux il à celebré la messe qui à été chantée par la musique, a laquelle ont assisté M.rs de l'hotel-de ville qui ont eté recus à la porte de la maison par 2 chanoines reguliers qui les ont conduit dans une salle en attendant qu'on commenca la grande messe, après laquelle M. l'Archeveque ayant quitté ses habits pontificaux, est retourné au choeur, et ensuite suivi de son nombre clergé à été baiser la chasse dans la chapelle dite de Ste clotilde, ou etoient de coté et d'autre M.rs les Magistrats du chatelet qui gardoient la chasse.

Mort du ROI

10 May 1774 — Le même jour 10 May 1774 sur les 6 heures du soir: M.r le Lieutenant civil à Recû la nouvelle de la mort du Roy arrivée à Versailles sur les 3 heures après midy, par un chevalier du Guet, il en a donné avis aussitot a M. l'Abbé de Ste Genevieve, qui à ordonné au Tresorier de l'Abbaye de prendre les mesures necessaires pour remuer la chasse, et comme on ne pouvoit la remuer qu'en vertu d'un arrest du Parlement, on a attendu cet arrest jusqu'a 9 heures du soir. cet arret n'arrivant point, Messieurs les avocat et Procureur du Roi se sont transporté chez M. le Premier President du Parlement, qui leur à dit qu'il n'avoit point encore recu d'ordre de la cour pour rendre cet arret, et cependant il leur promit que quand même on ne lui enverroit pas cet, il rendroit cet arret le lendemain sur les 6 heures du matin sur le bruit commun que le Roi etoit mort. Ces Messieurs etant de retour et ayant communiqué la Reponse

ces Magistrats prirent la Resolution d'attendre jusqu'au lendemain, et de continuer a garder la chasse pendant la nuit, comme si on eut ignoré cette mort; qui etoit cependant si publique dans Paris, que M.rs de la Justice de S.te Genevieve, et les Porteurs de la chasse ne doutant point qu'on allait remonter la chasse, s'etoient rendus dans l'Abbaye pour assister, selon leur devoir, a cette ceremonie, et ayant apris que la chasse ne seroit remise en place que le lendemain matin, se sont retirés chez eux vers les 10 a 11 heures du soir, et les chanoines Reguliers ont continué a reciter le psautier.

Ces Messieurs du chatelet ont pris leur repas à la salle des hotes pendant ces 2 jours, alternativement, une partie venoit a la premiere table, et l'autre à la seconde, en sorte qu'ils ne perdoient pas de vue la chasse de S.te Genevieve, ils ont recommandé que le lendemain on n'ouvrit les portes de l'Eglise et de la maison qu'après que ceux de ces Messieurs qui se sont retirés chez eux, seroient de retour, et qu'on auroit aporté l'arrest qu'on attendoit,

Le mardy 10 may second jour des Rogations, la Paroisse de S.t Paul qui à coutume de venir chanter ce jour la une Grande messe, après laquelle il y a une predication, n'est point venue, ni la cathedralle le mercredy veille de l'asension.

Le mercredy 11 may 1774 les portes de l'Eglise et de l'Abbaye quoique fermées, n'ont point empeché l'office divin, les chanoines reguliers après les Petites heures, ont fait la Procession, mais on n'a pas sonné pour cette Procession.

Remonte de la Châsse

11 may 1774 Le mercredy 11 may 1774 veille de l'Ascension, est arrivé sur les 7 heures du matin un Greffier du Parlement avec l'Arrest pour remonter la chasse, conçu en ces termes.

ARRÊT

du Parlement

Extrait des Registres du Parlement

›› VU par la cour la Requeste presentée par le Procureur General du Roy, a ce qu'il plut à lad. cour
›› ordonner que la chasse de Sainte Genevieve sera aujourd'huy remise en son lieu ordinaire en la maniere
›› accoutumée, lad. Requeste signée du Procureur General du Roy; oüi le rapport de M.e Pierre Bourleyzon
›› Conseiller, tout considéré LA COUR ordonne que la chasse de Sainte Genevieve sera aujourd'huy
›› remise en son lieu ordinaire, en la maniere accoutumée. fait en Parlement le onze May mil
›› sept cent soixante quatorze, collationné, signé Dufranc.

Le Greffier du Parlement qui à aporté cet arret, à dit a Messieurs du chatelet, qu'a peine messieurs les avocat et Procureur du Roy qui etoient venus la veille chez M.r le Premier pour le Prier de rendre cet arrest, etoient sortis de son hotel, qu'il avoit recu les ordres de la cour, de le rendre, qu'il avoit eté rendu le 10 may qu'ayant fait Reflexion que l'arrest portant que la chasse seroit remontée le meme jour et que la chose etant impossible, attendu que la nuit etoit trop avancée, ils avoient rayé la datte du 10 et mis celle du onze may, et a montré la minutte de cet arret, qui etoit effectivement du 10, et en marge du onze et Paraphée par ceux qui l'avoient rendu, ce greffier a remis l'arret a M.r Le Lieutenant civil qui l'a remis entre les mains de M. l'Abbé pour être deposé aux archives de l'Abbaye comme les deux precedents.

Lecture faitte de cet arrets on a averti la communauté pour se trouver a cette ceremonie, M.rs les Magistrats du chatelet, et de la justice de S.te Genevieve, ont eté conduits au choeur avec le greffier qui a aporté l'arret led. M.rs les porteurs de la chasse, deja assemblés dans le Rond point, tous etant placés savoir M.rs du chatelet du coté de l'evangile, M.rs de la justice de S.te Genevieve du costé de l'Epitre, M. l'Abbé de S.te Genevieve revetu d'une Etolle, et chappe violette, avec les officiers ordinaires, s'est placé au bas des marches du Sanctuaire et aussitot M.rs les Porteurs de la chasse, l'ont prise sur leurs Epaulles, et l'ont placée sur les trebaux qui etoient posé au bas des colonnes, et pendant qu'on l'attachoit pour la remonter, on à chanté l'antienne Regnum avec le V.et l'oraison de la Sainte, et la chasse à eté remise en sa place, et avant de la monter M.r le Lieutenant à retiré le bouquet dont la Reine Marie de Medicis a fait present, et il l'a remis au Tresorier de l'Abbaye pour etre conservé dans le Tresor, suivant l'usage. Ensuite on a chanté un De profundis pour le repos de l'ame du feu Roy.

Pendant toute cette ceremonie, on a sonné en volée la grosse cloche des quatre Pretres
La chasse etant remontée et remise en sa place, Messieurs les magistrats du chatelet se sont retirés dans une salle, et au bas de leur engagement, on leur a donné la Reconnoissance suivante.

Reconnoissance

11 May 1774 » Nous soussignés Raymond Revoire Abbé de Ste Geneviève et Superieur General des
» chanoines reguliers de l'ordre de St Augustin, congregation de france, frere Philemon-Joseph
» Dubois premier assistant, frere Louis Chaubert second assistant, frere Charles Chevalier troisième
» assistant et Prieur de lad. Abbaye, et frere Jacques-Augustin Gerbin Procureur General, frere
» Nicolas-Robert Marlot Procureur de la maison et frere Jacques Pelissier Tresorier de lad. Abbaye
» Reconnoissons que la chasse de Ste Geneviève a été gardée en la maniere ordinaire par Messieurs
» les officiers du châtelet denommés en l'acte des autres parts, et par Nous remise en leur presence
» en son lieu et place accoutumés. fait en lad. Abbaye de Ste Geneviève au mont de Paris sur les
» sept heures du matin le mercredy onze may mil sept cent soixante quatorze. signé Revoire abbé,
» Dubois, Chaubert, Chevalier, Gerbin, Marlot et Pelissier

Cet acte est la suite de celui du 9 may precedent, cy devant transcrit, et dont on a donné une copie, signée desd. Sr Abbé, Prieur, et chanoines reguliers, servant d'un double, a Messieurs les Magistrats du chatelet, auxquels on a fait part de la Resolution prise par lesd. Srs de Geneviève de faire dans leur Eglise un service solemnel pour le repos de l'ame du feu Roy, auquel ces Messieurs du chatelet ont promis d'assister, pourvû qu'il se fit un lundy, mais on n'a pas fixé alors le jour de ce service. et ces Messieurs se sont retirés et ont été conduits par M. l'Abbé, et autres chanoines reguliers jusqu'a leurs carrosses.

Messieurs de la justice du Bailliage de la justice de Ste Geneviève, sont resté dans la salle et ont jugé à propos, de faire un Procès verbal, tant de la Descente de la chasse, que de sa remise en place, et dont suit copie.

Procés Verbal

de Messieurs les officiers du Bailliage de l'Abbaye de Ste Geneviève

» l'An mil sept cent soixante quatorze le lundy ~~[illegible]~~
» ~~[illegible]~~ neuvieme jour de May neuf heures du soir Nous Charles-Michel
» Basly avocat au Parlement, Bailly du Bailliage Royal de Ste Geneviève au mont de Paris et Anne-Claude
» Dupy Procureur au chatelet de Paris, et Procureur fiscal dud. Bailliage, assisté de François Degaulle
» avocat au Parlement, Greffier commis dud. Bailliage. Sur l'avis qui nous a été donné de la part de
» Monsieur l'Abbé de Ste Geneviève, Nous sommes à l'instant transporté en lad. Abbaye, ou etant
» arrivés y avons trouvé M. Dufranc Greffier au Parlement, lequel a exhibé à mond. Sr l'Abbé
» la grosse de l'Arrest du Parlement qui ordonne que la chasse de Ste Geneviève sera descendüe
» et confiée à la garde de Monsieur le Lieutenant civil qui s'en chargeroit envers l'abbaye de
» Ste Geneviève; quelque tems après, Monsieur le Lieutenant civil et autres officiers du chatelet
» Etant arrivés, on est entré dans l'Eglise, Monsieur le Lieutenant et les officiers qui l'accompagnoient
» placés dans le sanctuaire du côté de l'Evangile, et Nous vis à vis du coté de l'~~Epitre~~, après les
» Prieres accoutumées, pendant qu'on faisoit descendre la chasse vers les onze heures du soir
» Nous avons passé du colé ou etoient M. le Lieutenant civil et les officiers du chatelet qui
» l'accompagnoient et avons presenté à mond. Sr le Lieutenant civil l'acte par lequel il se
» chargeoit de la garde de la chasse envers lad. Abbaye aux termes de l'arrest du Parlement
» cy dessus datté, lequel acte a été a l'instant signé par mond. Sr le Lieutenant civil M. Bargois
» De Villefort Lieutenant criminel, Joullon de Doué premier avocat du Roy, Moreau Procureur
» du Roy, Daguesseau de fresne, second avocat du Roy, Feydeau marquis de Brou troisieme avocat
» du Roy, Bazar de quincy Lieutenant criminel de Robbe courte, Le Laboureur chevalier, capitaine
» du guet, et commendant la garde de Paris, et les commissaires chenu le chene, Laumonier
» Maillac, Lemaire et Sirbaut, assistés de M. Jardin, Greffier en chef dud. chastelet
» Ensuite la chasse ayant été descendüe et placée sur l'autel de la chapelle de Ste Clotilde, mond. Sr le
» Lieutenant civil, et les officiers qui l'accompagnoient denommés aud. acte sont passés dans
» lad. chappelle pour veiller à la garde de lad. chasse conformement aud. arrest, et Nous nous
» sommes retirés et avons de tout ce que dessus fait et dressé le present Procès verbal, pour servir et
» valoir ce que de raison, et avons signé avec led. Procureur fiscal et led. commis Greffier. signé
» Basly, Dupy et Degaulle greffier commis

» Et le Mercredy onze desd. mois et an sur les sept heures du matin, Nous Bailly juge susd. et led. Sr.
» Procureur fiscal assistés dud. Greffier commis, ayant été avertis de la part de Mond. Sr. l'Abbé de Ste
» Geneviève, nous nous sommes aussitot transportés en lad. Abbaye, ou étant arrivés y avons trouvé
» led. Mr. Dufrane Greffier au Parlement, lequel a remis à Mond. Sr. l'Abbé la grosse d'un Arrest du
» Parlement rendu cejourd'huy, qui ordonne que la châsse sera remontée et remise à sa place
» ordinaire; dans le moment mond. Sr. l'Abbé ayant donné les ordres necessaires, nous sommes passés
» dans l'Eglise et dans les places par nous occupées le jour de la Descente, et après les prieres ordinaires
» la châsse a été remontée et mise en sa place accoutumée en la presence de mond. Sr. le Lieutenant
» civil, de Messieurs les officiers du chatelet qui l'accompagnoient et de nous. Ce fait mond. Sr. Le
» Lieutenant, les d. officiers du châtelet et nous, sommes sortis de l'Eglise et trouvé dans une Salle de
» l'Abbaye, mond. Sr. l'Abbé les RR. PP. Dubois, Chaubert chevalier, premier, second et troisieme
» assistants, Herbin Procureur General, Marlot Procureur de la maison de Ste Geneviève et Pellissier
» Tresorier de lad. Abbaye ont signé un acte contenant leur Reconnoissance que la châsse
» avoit été gardée en la maniere ordinaire par Messieurs les d. officiers du châtelet denommés en
» l'acte de l'autre part de lad. Reconnoissance, et remise par mond. Srs. de Ste Geneviève en son lieu et
» place accoutumées, après quoy mond. Sr. le Lieutenant civil, les officiers du châtelet qui l'accompagnoient
» et Nous nous sommes retirés, et avons de tout ce que dessus dressé le present Procès verbal pour
» servir et valoir ce que de raison, et avons signé avec led. Procureur fiscal, led. Greffier commis,
» Signé Basly, Dupy et Degaulle Greffier commis.

Service Solemnel

Pour le Repos de l'Ame de feu Louis XV Roi de france et de Navarre

Ce Service auquel Messieurs du chatelet avoient promis d'assister, comme il a été dit cy devant pourvû que ce fut un Lundy, ne pouvoit donc être celebré qu'un Lundy, Le Dimanche 15 may 1774, le chapitre ayant fait attention que des deux Lundis, après celui du lendemain 16 may, l'un tomboit le Lundy de la Pentecoste et l'autre le lendemain de la feste de la Trinité, jour auquel Messieurs du chatelet doivent aller au Parlement, et faire ensuitte une grande Tournée par la ville, que le 3e Lundy tomboit encore dans l'octave de la feste du St. Sacrement, que par consequent il eut fallu remettre ce Salut jusqu'au Lundy 11 du mois de Juin, on prit la resolution de faire ce Service le Lundy 16 may. Cette Resolution prise, on fit aussitot imprimer des billets d'invitation conçus en ces termes

M.

Vous êtes Priés de la part des Abbé &c comme a la page 53, excepté que [illegible] pour le Roi, avec la datte du jour.

Tandis qu'on imprimoit ces Billets, on manda un des crieurs jurés pour procurer les tentures necessaires pour orner l'Eglise, et n'ayant pû les fournir que le Soir, les ouvriers Tapissiers travaillerent toute la nuit a decorer l'Eglise.

Decoration de l'Eglise.

Le Rondpoint fut tendu en noir depuis les colones de la chasse de Ste Geneviève jusqu'en bas et fermoient l'entrée des chapelles qui sont dans le Rondpoint

Le choeur depuis la corniche des Pilliers, jusqu'aux stalles, on avoit seulement laissé une ouverture assés grande, pour que les personnes qui seroient placées aux Tribunes pussent voir les ceremonies; a chaque Pillier du choeur, il y avoit des Paubeches a trois branches chacun garnis de bougies

La nef a été pareillement tendue en noir, depuis le grand cruisier jusqu'au fond de la

autels qui sont situés des deux côtés de la grande porte d'entrée du choeur

Le Portail depuis la Rose jusqu'en bas, et sur ces tentures étoient attachés des Ecussons aux armes de france, parmi lesquels il y en avoit trois plus grands que les autres surmontés d'une couronne, l'un posé aux pieds de la chasse de Ste Geneviève, le second au bas du grand crucifix, et le troisième au dessus de la porte d'entrée de l'Eglise

Catafalque

Sur le tombeau de clovis, étoit posé le catafalque a quatre colones, sur les pans duquel étoient egalement des Ecussons aux armes de france, la representation couverte d'un drap de velour noir aux armes de l'Abbaye de Ste Geneviève relevées en bosse d'or, sur laquelle étoient une couronne Royale, posée sur un coussin de velour noir, couverte d'un crespe, avec les cordons de l'ordre du St Esprit aussi couverts d'un crespe, et autour trois rangs ou degrés garnis de quarante chandeliers d'argent avec autant de cierges.

Maitre autel et Sanctuaire

il y avoit 18 cierges au maitre autel, un tapis noir des andoir depuis le devant d'autel jusqu'au tombeau de clovis, plusieurs chaises et tabourets, le banc des acolytes, indulté, fauteuil du Rme Pere Abbé le tout couvert en noir, le grand candelabre garni de ses cierges et l'aigle couvert d'un tapis noir.

Sonnerie

ce Service a été annoncé dès la veille dimanche 15 may 1774 sur les 7 heures du soir, par 50 coups sur le gros bourdon, ensuitte par 3 reprises differentes de clinquallement des 4 petites cloches suivi de 50 autres coups sur le gros bourdon, et un misercre après de 50 autres coups sur le second bourdon, et 3 volées tant des grosses cloches, que des 2 bourdons, ce qui a été repeté le lendemain lundy 16 may après l'angelus du matin a 5 heures du matin, avec cette difference qu'après les 50 coups sur le bourdon, on a clinquallé une fois les 4 petites, ensuitte 50 coups sur le second bourdon ensuitte le clinquallement de 4 petites, enfin par 50 coups sur le bourdon et le clinquallement des 4 petites, suivi de 3 volées des bourdons et grosse cloches, ce qui dure environ une demie heure

Grande Messe

La communauté est entrée au choeur pour chanter cette messe après l'arrivée de Messieurs du chatelet, entre 10 et 11 heures, elle a été precedée d'une des petites heures; Messieurs du chatelet étoient placés dans le sanctuaire, il y avoit un prie Dieu, fauteuil et coussin en noir, pour Mr le lieutenant civil, des chaises et tabourets pour les autres officiers, du coté de l'Epitre Mr de la Justice de Ste Geneviève, la grande messe a été chantée par le Rme Pere Abbé avec ses officiers ordinaires, les chantres et enfans de choeur de St Etienne y ont assisté, la prose a été chantée a 4 parties, le Pie Jesu par les enfans de choeur, on a sonné plusieurs volées pendant cette messe, qui a été suivie de l'absoute avec les ceremonies ordinaires, et le profundis en fauxbourdon, on a reconduit Mrs du chatelet a leur carrosse, ainsy a fini cette ceremonie, dont a été dressé le present procès verbal

Verwoort Pr. curé de Rosny, chevalier, Revoire, Bertin, Rogier, Dubois, Miron, Levert, Deschamps, Vialon, Regnier, Petitsieux

Service Solemnel

Pour le Repos de l'ame de N. S. P. le Pape CLEMENT XIV

17 decembre 1774 Le Chapitre ayant pris la Resolution de faire un Service Solemnel pour le repos de l'Ame de notre S.t Pere le Pape Clement XIV, comme il en avoit fait un pour Clement XIII ainsi qu'il est dit page 57 de ce Registre, le Reverendissime Pere Raymond Revoire se transporta le Mercredy 14 decembre 1774 à l'hotel de Son Excellence Monseigneur le Nonce, non seulement pour lui faire part de cette Resolution et d'assister a ce Service, mais meme de chanter la grande Messe, ce prelat parut sensible à cette demarche, et promit d'y assister avec ses officiers, mais il declara qu'il ne chanteroit pas cette Grande Messe, Le Reverendissime le pria ensuite de lui declarer le jour que ce Service pourroit se faire pour sa plus grande commodité, S. E. le fixa au Samedy 17 du d. mois de Decembre, et aussitot on fit imprimer des Billets d'invitation a ce Service qui furent envoyés par la petite Poste a Messeigneurs les Eveques qui etoient à Paris, à la cathedralle, aux curés de Paris, aux communautés d'hommes, et a d'autres personnes de condition, ces Billets etoient conçus en ces termes.

M

Vous etes priés de la part des Abbé Prieur Chanoines Reguliers et Chapitre de L'abbaye Royale de sainte Genevieve au Mont de Paris, dependante Immediatement du saint siege; d'assister au service Solemnel Qu'ils célébreront samedy dix-septieme Jour du mois de décembre 1774, à dix heures precises du Matin, pour Le Repos de L'ame de N. S. P. Le Pape Clement XIV

Requiescat in pacé

Ce Service à été annoncé au public le vendredy seize décembre par 40 coups sur le bourdon, par 3 reprises entremeslées du quinquallement des 4 petites cloches, comme il s'etoit prattiqué pour le Service du feu Roi Louis XV le lundy matin ~~lundy~~ 16 may 1774 à 5 heures du matin, et 3 volées des 4 grosses cloches, on n'a pas sonné les Bourdons, parcequ'il y a un qui à eté cassé au mois de novembre precedent, il l'etoit deja esté auparavant ce qui à eté repeté le lendemain après l'Angelus du matin

Decoration de l'Eglise

Le maitre autel l'etoit garni de 13 cierges comme aux festes D'Abbé, un tapis noir descendoit depuis le devant d'autel, jusqu'au bas des marches du Sanctuaire, Sur les 2 niches qui sont dans le Sanctuaire, on avoit mis un devant d'autel noir avec une croix Blanche, au milieu, il y avoit un fauteuil noir, un Prie-Dieu avec un coussin aussi en noir pour Son Excellence Monseigneur le Nonce, et des chaises et fauteuil aussi en noir pour la suite, &c

Le choeur etoit tapissé depuis les tribunes jusqu'aux stalles, Sur lesquelles du coté de l'Epitre etoit un tapis noir avec des coussins pour messeigneurs les Eveques qui assisteroient à ce Service, et ou s'est placé Mg.r l'ancien Eveque de Troyes, l'aigle etoit aussi couvert d'un tapis noir.

Catafalque

Le Catafalque etoit posé sur le tombeau de clovis, au tour duquel l'etoient 3 gradins avec 40 chandeliers d'argent aux pieds une croix a 3 croisillons, sur la representation, une Tiare couverte d'un crespe, et aux quatre coins, l'etoient posés 8 petits écussons representant une tiare, avec les clefs de S.t Pierre en sautoir, Au dessus de ~~dedans~~ la principalle porte d'entrée de l'eglise deux lez de drap noir, avec 4 écussons semblables a ceux du Catafalque

Monseigneur le Nonce est arrivé sur les dix heures et demie le Samedy 17 decembre 1774, a son

arivée on a sonné les glas, comme la veille pour annoncer ce service, il a été conduit dans une salle, tandis que les chanoines reguliers chantoient nones, après lesquelles le R.^me Pere Abbé en habits pontificaux avec le nombre ordinaire de ses officiers a chanté cette messe, a laquelle a assisté son Excellence placée dans le sanctuaire du costé de l'Evangile, et Messieurs ses officiers ont été placés sur des chaises dans le sanctuaire, et Mg.r l'ancien Eveque de Troyes s'est placé sur les stalles hautes le plus proches du sanctuaire,

On a chanté la messe Respice Deus, deux chanoines reguliers prestres faisoient chantres, et 4 autres ont chanté le Trait avec les chantres de S.t Etienne, avec les enfans de choeur ont assisté a cette messe, et ont chanté la Prose, en 4 parties, et le Recit par un novice; a l'elevation les enfans de choeur au lieu de Pie Jesu, ont chanté Miseremini mei saltem vos amici mei qui a été continué en musique par les chantres de S.t Etienne,

Après la messe pendant laquelle on a sonné plusieures volées des grosses cloches, on a fait l'absoute avec les ceremonies ordinaires, on a chanté le R. Libera, et le De profundis en faux bourdon son Excellence a été reconduite avec Messieurs ses officiers dans une salle, et ont diné avec les superieurs.

De tout ce que dessus, et de l'autre part a été fait ce procès verbal pour servir et valoir, ce que de raison. ?.

f. Revoire   Herbin   Hhaubert   Chevalier   Duboes   Miron   Regier   Bosheron   pellissier   L Leverd   Dalon   Greppet   Vervoort Curé de Rosny.   Dechantre   Lefebvre   Reguier

Service du bout de l'An du f. françois

1775 6 mars 1775 Le service a été fait le lundy 6 Mars 1775; le dimanche precedent sur les 7 heures du soir on a sonné 3 volées de 2 cloches precedées de 9 coups, et le lundy matin pareille sonnerie après les 9 coups pour l'oraison du matin, la grande Messe a été chantée par le semainier, après laquelle on a fait l'absoute dans le chapitre, il y avoit 4 cierges autour de la representation

Reguier

Reception de Monseigneur le Comte d'Artois

7 Mars 1775 Ce Prince avoit déja pris la Resolution de venir faire sa Priere a Ste Genevieve, immediatement, ou peu de tems après Monseigneur Le Comte et Madame La Comtesse de Provence (a present Monsieur et Madame) mais la mort de Louis XV Roy de france et de Navarre leur ayeul arrivée au mois de Mai de l'Année derniere, ne lui ayant pas permis de s'acquitter de ce devoir envers la Patronne de Paris cette Ceremonie, a été fixée au 7 Mars 1775. M. le Duc Delavrilliere, ministre et secretaire d'Etat en donna aussitot avis au Reverendissime Abbé de l'Abbaye de Ste Genevieve par la lettre dont suit la teneur

A Vlles le 19 fevrier 1775

Mon Rd P.

Je crois devoir vous prevenir que M. le Comte d'Artois doit aller a paris le sept Mars prochain faire sa priere a Ste Genevieve apres avoir entendu le meme Jour La Messe a Notre Dame vous voudrez bien prendre les Mesures necessaires pour Recevoir ce prince dans votre Eglise de la maniere que Monsieur le Marquis de dreux vous l'expliquera

Je suis tres parfaitement

Mon Rd P.

Votre tres humble et tres affne serviteur
signé le duc de lavrilliere

au bas en Ecrit M. labbé de Ste Genevieve

En consequence de cette Lettre, Le Rme Abbé donna ordre de Decouvrir entierement la chasse de Ste Genevieve, et de faire les memes Preparatifs qui avoient eté faites pour la Reception de Monseigneur le Dauphin, et Madame La Dauphine (a present Roy et Reine de france) au mois de Juin 1773, ce qui a eté Executé de point en point par le R. P. Belissier Tresorier de lad. Abbaye, comme il est plus au long detaillé pages 83 et suivantes de ce Registre,

Cette Decouverte de la chasse a eté annoncée au Public par le son de toutes les cloches de l'Abbaye a l'exception des bourdons, attendu que des 2 il y en a un qui a eté cassé l'Année derniere, le lundy 5 mars 1775 sur les 7 heures du soir, avec cependant cette difference que sur la representation faite par le maitre sonneur qu'il etoit difficile d'accorder les grosses cloches tandis qu'on sonnoit les 4 petites, cette volée a commencé d'abord par les 4 petites cloches pendant environ un demi quart d'heure, qu'on n'a sonné qu'après que les grosses cloches ont eté mises

d'accord et en train de sonner, et cette volée a fini par les 4 petites a l'ordinaire;
il n'est d'usage de recommencer cette volée de toutes les cloches et de la meme maniere que
la precedente après les 9 coups pour l'Angelus du matin a 5 heures precises, mais soit parceque
pendant le caresme, on dit les 3 petites heures après l'oraison, pour lesquelles on sonne une cloche
suivant la solemnité de la feste qu'on celebre ce jour la, soit parceque quand il y a un obit
ou un anniversaire, pour lesquels on a coutume de sonner 3 volées de 2 ou des 4 grosses cloches
pour distinguer la presente solemnité de ces obits, ou anniversaires cette volée pour la decouverte
entiere de la chasse, n'a eté sonnée le mardy 7, après celles pour Prime, Tierce et Sexte, elle n'a eté
sonnée qu'entre six et sept heures du matin, et ces 2 volées des cloches à duré chacune environ
une demie heure.

Le mardy 7 Mars 1775 la grande messe pour la communauté a ete chantée a 8 heures du
matin, precedée de Nones, et suivie des vespres, après l'absoute dont est fait mention page 111.

Monseigneur le comte d'Artois est arrivé a Ste Genevieve après midy et demie,
il a eté reçu à la principalle porte de l'Eglise par toute la communauté rangée en haye
dans la nef au son des cloches, a la teste de laquelle etoit le Rme Abbé en habits pontificaux
et les chanoines reguliers revetus des plus belles chappes de l'Abbaye,
Etant arrivé le Rme Abbé lui à presenté l'Eau benite, lui à donné la belle croix a baiser, et
la mitre en teste, et la crosse en main, lui a fait le compliment dont suit la teneur

Monseigneur

Il est enfin arrivé ce moment heureux qui nous procure l'honneur de vous rendre
nos hommages. Nous ne rapellerons pas icy les tristes circonstances qui l'avoient
eloigné; nous nous livrons tout entier a la joye que nous inspire la presence d'un prince frere du
Roi, amy comme lui de la justice, bienfaisant comme lui et qui vient en ce jour
faire au tout puissant l'humble hommage de ces mêmes vertus que nous admirons
en lui: cet acte de Religion, Monseigneur, trace à ses ministres leurs devoirs,
determine leur voeux pour votre auguste personne, et pour celle de l'illustre princesse
qui vous est unie par les liens les plus sacrés, et qui deja prepare à la France
des jours d'allegresse, et d'action de grace; si cette flateuse esperance nous rend moins
sensible au regret de ne pouvoir en ce même jour les premier assurances de notre profond
respect, elle nous invite à prier avec plus de ferveur pour l'entier accomplissement
de vos desirs, qui en ce point sont les mêmes que ceux de la nation; puisse la sainte que
vous venez invoquer les presenter au seigneur, et vous en obtenir tout les effets pour votre
felicité et pour la notre.

Le Prince ayant repondu gratieusement à ce compliment, l'organiste a touché son orgue au son
duquel, et des cloches, et meme des tambours, Monseigneur à eté conduit au bas des marches du
sanctuaire, sur un prie-dieu couvert d'un tapis de velour, et fauteuil que les memes avions aporté,
le Rme Abbé a recité les prieres accoutumées en pareilles circonstances, après lesquelles le grand chantre
a antonné l'antienne de Ste Genevieve, sur la fin de laquelle il est monté à la chapelle de Ste clotilde ou il y
avoit aussi un prie-dieu, et un fauteuil, il à baisé cette chasse que lui ont presenté les deux prestres
assistants du Rme Abbé, pendant lequel tems on a chanté au choeur l'antienne de cette sainte
reine de france, le Prince est revenu ensuite en sa premiere place, avec ses aumoniers, M.
le marechal de Broglie et les autres officiers; de retour en sa place, on a chanté Domine salvum
fac Regem: le Rme a donné ensuite la benediction pontifical, après laquelle Monseigneur
est monté à la Bibliotheque, et a consideré le cabinet des Medailles, a paru en etre fort content

Pendant tout le tems que le Prince a passé à la Bibliotèque qui a duré plus d'une demie heure les chanoines Reguliers sont restés au chœur en chappes, et Monseigneur y étant retourné il a été conduit par toute la communauté jusqu'à la principalle porte de l'Eglise au son de l'orgue, des cloches et des tambours. M.rs de la justice, et les Porteurs de chasse, ont assisté à toute cette ceremonie

cette ceremonie achevée la communauté est allée diner au refectoire, il étoit alors deux heures

quelques jours, apres cette ceremonie, le R.me Pere abbé, accompagné de R. P. Charlot Procureur se sont transporté à Versailles pour remercier le Prince de l'honneur qu'il avoit fait à cette Abbaye en y venant faire sa Priere, pour implorer la Protection de S.te Geneviève par l'intercession de laquelle, le Seigneur avoit exaucé ses Prieres, puisque Madame la comtesse d'Artois étant deja enceinte n'avoit pu accompagner le Prince dans cette ceremonie,

f Revoires
Chevalier Galliot
Charlot Naly Bospheron Miron
f Lejeune Dechantre Cognet
Delaire Regier
Regnier Pingré Levoré
f Diancour

Service Solemnel

du bout de l'An de LOUIS XV:

13 May 1775

Les Abbé, Prieur et chanoines Reguliers de cette Abbaye de S.te Geneviève ne pouvant plus temoigner à feu Louis XV Roy de france et de Navarre leur parfaite Reconnoissance de la Protection dont il les a honoré pendant sa vie et notamment de la construction de la nouvelle Eglise de S.te Geneviève, que par leurs Prieres pour le repos de son âme, ont pris la resolution de celebrer un Service Solemnel du bout de l'an, dans leur Eglise, et en ont fixé le jour au Samedy 13 May 1775 —

Ce Service a été annoncé au Public le vendredy 12 sur les 7 heures du soir, de la meme maniere que pour le Service qu'ils ont celebré le 16 may de l'année derniere, page 108 de ce Registre.

Decoration de l'Eglise

il y avoit au portail de l'Eglise 2 lez de drap noir garnis de 2 Rangs de Petits Cussons aux armes de france surmonté d'un plus grand aux memes armes. Les grandes Tapisseries des festes solemnelles etoient couvertes d'un drap noir, le catafalque, le maitre autel, et les 3 chappelles du Rond point, etoient ornés comme le jour du grand Service qui a été celebré pour le meme Roy le 16 may de l'année derniere, avec cette difference qu'il n'y avoit point d'Cussons ni lustres sur les tapisseries du chœur, mais un seul grand Cusson derriere la chasse de S.te Geneviève, mais il y a avoit de Petits à tous les cierges du maitre autel, à ceux des acolytes et du catafalque on n'a point fait imprimer de billets d'invitation, ni prié personnes à ce Service, parce qu'on en faisoit de semblables non seulement dans les chapitres, mais meme des Parroisses, plus ou moins solemnels.

La Prose de la messe qui a été celebrée par le R.me Pere Abbé en habits Pontificaux, a été chantée par les chanoines reguliers tout uniment, attendu que M.r le curé de S.t Etienne de concert avec les marguilliers de cette Parroisse ont envoyé leurs enfans de chœur cette messe solemnelle a été suivie de l'absoute à l'ordinaire mais la sonnerie etoit la meme qu'au premier Service du 16 may de l'année derniere page 108 de ce Registre, à ce Service ont assisté deux chantres de S.t Etienne qui y avoient été invités par M.r le Tresorier pour aider à soutenir le chœur,

De ce que dessus a été dressé le present Procès verbal pour servir ainsi que de Raison, les jours et an susd.t

Herbin Pingré f Revoires
Chevalier f Lejeune Galliot
Delaire Bospheron Miron
Rogier
L'Diancour Naly Dechantre
Cognet Levoré
Regnier

Mort de Madame la Douairiere de Conty

29 May 1775 Le 27 May 1775 est decedée en son hotel a Paris Louise Elizabeth De Bourbon condé née à versailles le 22 Novembre 1693, Mariée le 16 juillet 1712 a Louis Armand, Prince de Conty veuve le 4 May 1727: quatre chanoines Reguliers de cette maison ont eté deputés pour aller lui rendre les derniers devoirs et jetter de l'eau Benite le lundi 29 May vers les quatre heures du soir, ces deputés se sont rendu a l'hotel de Madame la Douairiere ils ont eté introduits dans la chapelle ardente, ou etoit deposé le corps de la Princesse, un heraut d'armes a crie M^rs les Deputés de l'Abbaye Royale de Ste Genevieve, à l'instant la Dame d'honneur qui etoit assise aux pieds du corps a droite, et les officiers à la gauche se sont levés, ainsi que les Prestres preposés pour prier autour du corps, un officier á presenté le goupillon a l'un de ces deputés, qui ayant fait une inclination devant le corps de la Princesse, a jetté de l'eau benite, puis s'est detourné a droitte pour saluer la Dame d'honneur, ensuitte a gauche pour faire le meme salut aux officiers, a recité a voix basse, ainsi que les autres Deputés le Psaume Deprofundis et l'oraison quaesumus a repris le goupillon a jetté une seconde fois de l'eau benite sur le corps en reiterant les memes inclinations, ce qu'ont fait pareillement les trois autres deputés, et se sont ensuite retirés.

[illegible] [illegible] Biancourt

Service Solemnel

Pour le Repos de l'Ame de R. P. Antoine Bronod ancien Procureur de l'Abbaye de Ste Genevieve du mont a Paris

2 Juin 1775 Lorsqu'un chanoine Regulier demeurant dans une maison de la congregation de france, qui est de la Province de france, vient a decedér, l'Abbaye de Ste Genevieve, suivant et pour satisfaire aux constitutions recite les vespres, un nocturne, et les laudes des morts qui sont suivis d'une grande messe du Rite semidouble: Le R. P. Antoine Bronod prestre chanoine Regulier cydevant Procureur de l'Abbaye de Ste Genevieve, depuis Prieur de St Lazare de Blois, est decedé la nuit du lundy 22 au mardy 23 May 1775 dans la maison du Prieuré de St Eloy de Longjumeau, qui est de la Province de france, l'Abbaye de Ste Genevieve devoit donc suivant ces constitutions chanter une grande Messe pour le repos de l'ame du deffunt du Rite semidouble, sans autres solemnités, et sans y inviter les Parents du deffunt: mais par consideration tant pour le deffunt que pour la famille de Mrs Bronod qui a procuré a la congregation trois sujets, et son attachement à lad. congregation, la grande Messe a eté celebrée pour le semidouble, et du Rite double, cette messe a eté celebrée le 2 juin 1775 à laquelle on a invité les Parents du deffunt qui s'y sont trouvés, il y avoit 6 cierges au maitre autel, et 6 a la representation sur laquelle avec le beau drap mortuaire aux armes de l'Abbaye, et des fauteuils couverts de drap noir pour les Dames, et un tapis dans le sanctuaire pour les Messieurs, après la messe a eté faite l'absoute, avec l'eau benite et l'encens, et le Psaume Deprofundis chanté en fauxbourdon, Et de ce que dessus a eté dressé par le secretaire du chapitre, ad perpetuam Rei memoriam

Regnier

Decouverte pardevant de la Chasse de Ste Geneviève pour le Sacre du ROY

11 juin 1775

LOUIS XVI *Roi* de france et de Navarre, ayant fixé au Dimanche 11 Juin 1775, feste de la Ste Trinité, le jour de son Sacre à Reims à l'imitation de ses predecesseurs, Mr l'Archevêque de Paris fit aussitôt un Mandement (dont un imprimé est au chartrier) par lequel il ordonna des Prieres Publiques dans l'étendue de son archevêché pour cette Auguste ceremonie avec Exposition du Très Saint Sacrement, à la fin duquel il a fait imprimer les trois oraisons suivantes qu'on ne trouve ni dans les Missels, ni dans les Breviaires, ni dans les Processionaux, et que pour cette raison, on a transcrites ainsi qu'il suit

Orationes pro consecratione Regis

Adsit Ludovico Regi nostro, quaesumus, Misericordissime Pater, Sancta Dei Genitrix immaculata Virgo Maria, Sanctique tui Apostoli omnesque electi tui, et assidua precum eorumdem intercessione famulum tuum jugiter foveant, ac strenuum et idoneum efficiant ad Regendum plebem et populum tuum, quem, tu Domine, pretiosissimo Christi filii tui Sanguine Redemisti; qui tecum, et cum Spiritu Sancto vivit, et gloriatur et Regnat Deus per infinita Secula Seculorum. Amen.

Deus omnium bonorum dator, divinorum munerum dignitatum piissimus Distributor, adesto precibus, et invocationibus nostris, et immittere digneris super famulum tuum Ludovicum Regem nostrum, spiritum tuum de Caelis quem hodierna die in filium effudisti qui illuminet, doceat, et gubernet eum ad regendum populum tuum, et ad perficiendam in omnibus voluntatem tuam.

Unctionem sanctificationis tuae Regi nostro Ludovico reuniri quaesumus Domine, qui per manus Samuelis Prophetae tui famulis Regem et Prophetam David oleo benedictionis tuae unxisti, de cujus postmodum semine, filium tuum Dominum et Deum nostrum Jesum Christum ex intemerata Virgine carne progenitum, admirabili prorsus dispensatione ad salutem redemtionem misisti in mundum; qui vivis et regnas Deus. Amen.

L'Abbaye de Ste Geneviève n'expose jamais le St Sacrement que le jour, et pendant l'octave de la feste-Dieu, mais toutes les fois qu'on fait des Prieres publiques pour quelque cause que ce soit, on Decouvre la chasse de Ste Geneviève soit entierement soit seulement par devant, suivant l'exigence des cas,

Le Rme Abbé de Ste Geneviève pour se conformer à cet usage, a ordonné que dans les circonstances presentes, on decouvrît la chasse pardevant et qu'on fit dans cette Abbaye des Prieres à l'occasion du Sacre du ROI, et a fait le Mandement dont suit la teneur, qui a été imprimé en placard et in 8°. et dont plusieurs imprimés sont au chartrier,

MANDEMENT du Révérendissime Abbé de Sainte Genevieve

qui ordonne que la Chasse de Sainte Genevieve sera decouverte pardevant et qu'on fera des prieres a l'occasion du Sacre du Roy

11 Juin 1775

RAIMOND REVOIRE Abbé de l'Abbaye

Royale de Sainte Geneviève au mont de Paris, dépendante immédiatement du Saint Siège, et Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la congrégation de France; aux chanoines de notre Abbaye, et à toutes autres personnes dépendantes de notre Jurisdiction Abbatiale: Salut. Le Roy que le ciel nous a donné, Mes très-chers frères est à la veille de recevoir l'onction Sainte; tout est disposé pour son sacre et cette pompeuse Cérémonie va se renouveller dans le lieu même, où Clovis renonçant au culte des faux Dieux, se soumit avec toute sa nation au joug salutaire de la croix. Depuis cette heureuse Epoque vous le sçavez, **M.T.C.F** la lumière de l'évangile n'a point cessé de luire sur nous; et nos Rois, à l'envi, ont sans interruption professé et protégé cette Religion sainte dans laquelle nous avons le Bonheur de vivre. Ils ne sont plus connus dans les annales de l'Eglise, que sous la denomination de Rois très-Chrétiens et de fils aînés de l'église &c: que n'ont il pas fait pour mériter ces titres glorieux?

Si le dépôt des précieuses vérités prêchées à Clovis est transmis jusqu'à nous; si préférés à tant de nations encore assises dans l'ombre de la mort, nous n'avons pas éprouvé le malheur de celles qui y sont retombées par le schisme ou l'hérésie si nous sommes encore entés sur l'olivier franc; si enfin nous jouissons paisiblement dans l'Eglise des biens que cette tendre mère offre à ses enfans, n'est-ce pas aux exemples de vertu, à la piété et au zele de nos Rois que nous en sommes redevables? n'est-ce pas parce que fideles à la Religion du serment qu'ils ont fait de protéger l'Eglise, exacts à remplir les engagemens qu'ils ont pris au pieds des autels dans la ceremonie de leur sacre, de l'écouter et de la deffendre, et éclairés sur les vrais intérêts de leurs peuples ils ont crû ne pouvoir mieux concourir à leur bonheur, qu'en affermissant chaque jour parmi eux, le regne de Jesus-christ? ou plutot n'est-ce pas parce que Dieu qui tient en sa main le coeur des Rois, a veillé specialement sur la France, en ne lui donnant pour maistres, que des princes pénétrés des vérités de l'Evangile et disposés à n'user de l'autorité souveraine qu'ils avoient reçu de lui, que pour la conservation de la foi et de la sanctification de ses Elus?

Quelles actions de Graces, **M.T.C.F**, n'exigent donc pas de nous des vérités si consolantes? Et quelle part ne devons nous pas prendre à la ceremonie qui se prépare et qui interesse si sensiblement, et le Roi et la nation? Entrons un moment en esprit dans le temple destiné au couronnement de notre auguste monarque; quel spectacle il nous presente: le trône et l'Autel offrent aux yeux d'un peuple immense, tout ce qu'il ont de plus majestueux et de plus imposant pour donner plus de solemnité à la fête qui les rassemble. les ornemens de la Royauté consacrés par la Benediction de l'Eglise, pour en sanctifier l'usage; les princes et les Grands du Royaume, presens et temoins de l'alliance nouvelle que le chef de la nation veut contracter avec elle

1775

LOUIS au milieu de ce temple tantot devant des mains vers le ciel, comme un autre Salomon, pour attirer les Benedictions celestes Sur lui et Sur Son Royaume; tantot prosterné dans le Sanctuaire, pour faire au Roi des Rois l'humble hommage de tout ce qu'il est, et Reconnoitre qu'il ne Régne que par lui; tantot comme l'ange du Seigneur et la seconde majesté après Dieu, assis sur un trône de Gloire, étendant avec Bonté Sur Son peuple Son Sceptre & la main de justice, Symboles de la protection qu'il lui accorde de la Sagesse qui preside a Ses loix; quel Spectacle encore une fois.

M.T.C.F. Et que ne nous prescrit-il pas? Il est ordonné à tous d'obeir aux puissances Superieures (1) il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre, resister aux puissances, c'est resister à l'ordre de Dieu (2) on doit leur être soumis non-seulement par la crainte des chatiments, mais aussi par devoir de conscience. Avec quel empressement ne devons nous pas accomplir ces devoirs? ou plutot quel obligation plus étroite, quel devoir plus indispensable, que de nous renouveller dans les Sentimens de fidélité et d'amour pour un prince qui regnant déjà sur nous par le droit de Sa naissance, et sur nos coeurs par celui de Ses vertus, va nous devenir encore plus cher, lorsque nous allons le considérer d'une Maniere plus particuliere, comme l'oint ou le christ du Seigneur?

1 Paul epist ad Rom. cap 13. v 1

2 ibidem v 5

Je vous conjure avant toute autre chose écrivoit S. Paul à Thimothée (3) de faire des supplications, des Prieres des demandes, des actions de graces, pour tous les hommes, pour les Rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible, et tranquille dans toute sorte de Piété et d'honnêteté « Nous addressons nos Prieres dit tertulien » apol. cap. 30, pour le Salut des Empereurs, au Dieu éternel, au Dieu veritable, au Dieu vivant, qui est le Seul au-dessus » d'eux, et après qui [illegible] les premiers .... et nous demandons pour eux une longue vie, un Empire heureux, une nombreuse » posterité, des armées pleines de courage, un senat fidele, un peuple attaché à ses devoirs, une paix universelle »

(3) Epist Paul. ad timoth. cap. 2 v 1

Voila, M.T.C.F. ce que nous devons ~~[illegible]~~ demander et ce qui doit faire en particulier l'objet de nos voeux, pour un prince dont la piété, les heureuses dispositions, la bienfaisance, les intentions droites, et l'amour pour Son peuple, ont tant de fois excité nos acclamations et fait benir le jour qui l'a vû monter Sur le trone. prions aussy M.T.C.F., pour la Reine Son auguste Epouse, et demandons a dieu qu'il Repande Sur lui et Sur l'autre toutes les Benedictions qu'ils desirent eux-mêmes à tous ceux qui vivent sous leurs loix; qu'il veille avec Soin a la Conservation de leurs jours precieux; qu'enfin il les fasse croitre chaque jour devant lui en grace et en Sagesse.

A CES CAUSES et pour unir nos Prieres à celles qui doivent Se faire dans toutes l'Etendüe de ce diocèse, Nous ordonnons que la chasse de Ste Genevieve Sera decouverte pardevant ~~[illegible]~~, le Samedy 10 juin au Soir, veille de la ceremonie du Sacre, deuxième jour après complies, il sera fait une procession et un Salut annoncé par le Son de toutes les cloches de l'Abbaye. on chantera d'abord l'Antienne de sainte Genevieve Despice; a la procession alternativement avec l'orgue, l'hymne ~~[illegible]~~ [illegible] oraison [illegible] Beaurre [illegible] [illegible] V. Domine salvum fac Regem R/ et exaudi nos oraison Deus omnium bonorum dator [illegible] [illegible] sanctificationis [illegible], sous une Seule conclusion.

+ Après la procession Sera chanté dans le ~~choeur~~ choeur l'antienne de Ste Clotilde

Le Dimanche onze Juin. jour de la cérémonie, à toutes les messes qui Seront célébrées dans notre Eglise abbatiale, on ajoutera pour troisieme oraison celle qui

Sont intitulées dans le missel pro rege ... quaesumus ... et nous célébrerons solennellement la Grande messe. le soir après complies on fera un Salut, auquel on chantera le Répons operata est, l'Antienne, lorsque l'Antienne de Ste Clotilde cum invocaret le ℣ ... L'oraison ... a Sti Ludovico Regi nostro le Psaume ... Regi Da le ℣ ... les oraisons Deus omnium ... ✕ ... sanctificationis tuae

Donné à Paris en notre abbaye Royale de Sainte Geneviève le 8 Juin 1775 &c

Ce Mandement a été exécuté de point en point, la chasse de Ste Geneviève a été découverte par dessus de laquelle on a mis le Dais, avec les rideaux de Damas Rouge, parsemés de fleurs de lys, outre les 5 cierges du Candelabre, et les 4 des vierges qui environnent la chasse, on a mis encore une douzaine de cierges ou bougies

Cette découverte a été annoncée au public à midy précis après les coups sur le gros Bourdon pour l'Angelus par une volée de toutes les cloches, et Mrs les porteurs de chasse ont été invités à toute la ceremonie par des billets qu'ils ont fait imprimer. les vespres ont été chantés a 3 heures suivant la solemnité de la feste, les complies a 5 heures pendant lesquelles on a Bourdonné les 2 grosses cloches, qu'on a sonné en volée pendant la procession énoncée dans le Mandement du Rme Abbé

Le Dimanche 11 juin 1775 feste de la Ste Trinité, après les 9 coups sur le Bourdon pour l'Angelus du matin, on a encore sonné une volée de toutes les cloches, qui a duré une demie heure. La grande Messe, qui était celle de la Trinité avec les oraison, secrette et post communion, intitulées dans le Missel pro rege sous une seule conclusion, a été celebrée par le Rme Abbé en habits pontificaux, il y avait 13 cierges a l'autel, le grand candelabre garni de ses cierges, et celui de Mrs les porteurs de chasse au pied du tombeau de clovis; cette grande Messe a été precedée de la procession qui se fait tous les dimanches, et les grandes festes, Mrs les porteurs de la chasse avoient chacun un cierge à la main, on a sonné une volée de toutes les cloches pendant cette procession, station à la nef comme aux festes d'Abbé, Mrs de la justice ont assisté a cette procession, et à la grande Messe et ont diné au refectoire, et le soir après complie a été chanté le salut indiqué par le Mandement, sans procession dans l'Eglise, le Rme Pere Abbé en habit de choeur, a chanté les oraisons,

De tout ce que dessus, et des autres parts, a été dressé ce present procès verbal, pour servir et valoir ce que de raison

f Revoire — Regier — Vall — Chevalier — Lejeune — Diancourt — Dechantz — Leroux — Brunet — Sergeat — Cypesset — Marlot — Regnier

29 Juin 1775

TE DEUM

en Actions de Graces du Couronnement du ROI

Le 29 Juin 1775 Jour de la feste des apotres St Pierre et St Paul, après les vespres le Rme Pere Abbé toujours en habits pontificaux, a entonné l'hymne Te Deum qui a été continué par l'orgue et le choeur, tandis qu'on le chantoit en musique à la cathedralle, ensuite duquel on a chanté aussi avec l'orgue le Psaume Exaudiat, et trois fois Dne salvum fac Regem, le ℣ et l'oraison en actions de Graces du couronnement du Roy la sonnerie pour la feste a servi d'annonce, mais on a repeté une volée des cloches pendant cette ceremonie qui a été terminée ainsi que les vespres par la Benediction pontificale,

Mort d'un fr. Convers veille St Augustin

Le Dimanche 27 Aoust 1775 est decedé entre midy et une heure Jean-Baptiste Tuppin, dit Augustin, les vespres ont eté
chantées a l'ordinaire, le R^me a officié pontificalement; sur les 7 heures la mort du f. Augustin à eté annoncée par 3 voléés et
des grosses cloche precédées de 9 coups sur la plus grosse desd. 2 cloches ce qui à eté repeté le lendemain après l'Angelus du matin
Le Lundy 28 jour de la feste de St Augustin, l'office s'est fait à l'ordinaire. les complies ont eté psalmodiées a 5 heures, ensuite s'est faite
la Levée du corps par M^r le Prieur de Ste Genevieve exposé sur le tombeau de clovis, les vespres des morts ont eté chantés solemnellement
après lesquels, le corps du deffunt a eté inhumé dans le caveau du chapitre au son desd. 2 cloches,
Le Mardy 29 on a psalmodié un nocturne avec les laudes des Morts, et le mercredy 30 à eté chantée une Messe solemnelle par le R^d
Prieur avec induits
Et le Dimanche 3 Septembre 1775 après les complies psalmodiées, on a chanté avec l'orgue le salut qui se fait tous les ans le jour
de la feste de St Augustin. De ce que dessus à eté dressé le present pour servir et valoir ce que de Raison.

f. Revoire

Regnier

Mort de R. P. De la Rocheloudun

Pendant la tenuë du Chapitre general

25 Septembre L'an Mil sept cent soixante quinze le lundy 25 septembre est decedé dans l'abbaye de Ste Genevieve le R. P. Antoine De la Rocheloudun, Pretre chanoine regulier de l'ordre de S^t augustin, Congregation de france, Prieur de l'abbaye de St Berthelemy de Noyon. Cette mort a été annoncée au public l'après d^inner par trois volées des 4 grosses cloches precedée de glas, qui ont été répetées le lendemain à cinq heures du matin, après les vespres du lundy on à recité à basse voix les vespres des morts les complies ont été psalmodiées à 5 heures, après lesquelles on à chanté les 3 nocturnes des vigiles des morts, avec les laudes, qui ont duré jusqu'à 6 heures 3 quarts. Le mardy 26 septembre 1775 on est entré au chœur a 8 heures du matin, apres tierce le R^me Pere Raymond Revoire, abbé de S^te genevieve et supperieur general des d. chanoines Reguliers, revetu de ses habits pontificaux, accompagné de ses officiers comme dans les fêtes solemnelles, a fait la levée du corps qui etoit deposé dans le chapitre, a chanté ensuite la messe des morts, a laquelle ont assisté les deputés du chapitre général, avec les chanoines Reguliers de la d. abbaye de S^te genevieve, après cette messe le corps du d. deffunt a été inhumé dans le caveau du chapitre de la d. abbaye, 4 chanoines Reguliers du nombre des deputés au chapitre général portoient les 4 coins du Poële, et tous les chanoines Reguliers avoient un cierge a la main, tant dans le tems de la levée du corps que pour l'enterrement du d. deffunt pendant laquelle messe, et l'inhumation du d. deffunt on a sonné comme pour un chanoine Regulier de la Maison.

Le deffunt étant de la province de champagne 4 prieurs de cette province portoient les 4 coins du poële

De tout ce que dessus a été dressé le présent procés verbal, pour servir et valoir ce que de raison, fait les jour et an susd. f. Revoire

Regnier

Reception de Madame La Comtesse D'Aartois

25 Septembre

Monseigneur le comte d'Artois à Epousé Marie-Therese, Princesse de Savoye le 16 Novembre 1773. ils avoient resolu de faire leur entrée à Paris en venant entendre la messe à Notre-Dame, et leurs Prieres à Ste Genevieve peu de tems après leur mariage. mais Louis XV Roy de France et de Navarre leur ayeul, Etant tombé malade de la maladie dont il est mort cette ceremonie à été remise, jusqu'après le Deuil Expiré, pendant lequel laps de tems, Madame la comtesse est devenüe Enceinte, cette Grossesse à determiné Monseigneur le comte d'Artois à venir seul faire sa Priere a Ste Genevieve après avoir entendu la messe à la cathedralle le 7 mars 1775 ainsy qu'il est porté dans ce Registre, page 112. Madame la comtesse son Epouse est accouchée d'un Prince que Louis XVI son oncle à fait appeller Duc d'Angouleme et à peine Madame la comtesse à été relevée de ses couches, que son premier soin à été d'en rendre a Dieu ses actions de Graces en venant Entendre la Messe à la cathedralle, et sa Priere a Ste Genevieve, cette ceremonie avoit été d'abord fixée au Lundy 25 Septembre 1775. Mr De Malsherbes en avoit donné avis à Mr l'Abbé de Ste Genevieve par la lettre dont suit la copie

a Versailles le 14. 7bre 1775

Je crois devoir vous prévenir. Mon Reverend Pere, que Madame La Comtesse d'artois doit aller a paris, le 25 de ce mois, faire sa priere a Ste Genevieve, apres avoir entendue la Messe a Notre dame, vous voudrez bien prendre les mesures necessaire pour Recevoir Cette Princesse dans votre Eglis. Suivant L'usage.

On ne peut etre plus parfaitement que je le suis Mon Reverend Pere. Votre tres humble et tres obeissant serviteur signé Malzerbes

En consequence on avoit decouvert publiquement la chasse de Ste Genevieve, qui avoit été annoncée au publique le dimanche 24 Septembre par ~~[illegible]~~ volées de toutes les cloches de l'Abbaye de Ste Genevieve en la maniere ordinaire (comme il est dit page 19 de ce registre) ce qui a été repeté le lundy 25: et les menuis avoient deja posé des banquettes dans la nef: mais la Princesse s'étant trouvée incommodée la nuit precedente, Mr Malsherbes ministre d'Etat, en donna avis a Mr l'Abbé de Ste Genevieve, par la lettre dont suit la copie.

a Versailles le 25 7bre 1775

Je vous previens Mon Reverend Pere que Madame La Comtesse D'artois S'etant trouvé incommodé ne fera point aujourd'huy son entrée a Paris

On ne peut être plus parfaitement que je le suis Mon Reverend pere Votre tres humble et tres obeissant Serviteur signé Malzerbes

Cette Lettre ayant eté rendue à Mr l'Abbé, Le Procureur de la maison, partit aussitot pour Versailles, porter des Pains de Ste Genevieve à la Princesse et lui temoignat la part que prendroient a son indisposition, Mr l'Abbé, et tous les chanoines Reguliers de l'Abbaye de Ste Genevieve, et on lui dit que cette ceremonie etoit differée pour peu de jours, et qu'elle pourroit se faire le mardy 3 octobre—

Madame la comtesse d'Artois, ayant été promptement établie, Mr Malzerbes écrivit a Mr l'Abbé de Ste Geneviève, que la ceremonie se feroit le 30 Septembre, et sa lettre etoit conçuë en ces termes

A Versailles le 27 7bre 1775

Je vous donne avis Mon Reverend Pere que Madame la Comtesse d'artois se rendra a paris samedy prochain 30 de ce mois, cette princesse partira de Versailles sur les 9 heures du matin.

On ne peut etre plus parfaitement que je le suis Mon Reverend Pere votre tres humble et tres obeissant serviteur signé Malzerbes

Le vendredi, 29 Septembre sur les 7 heures du soir, on à sonné une volée de toutes les cloches, qui à été repetée le samedy 30 sur les 7 heures du matin, on à oté le voile qui etoit sur la chasse de Ste Geneviève, la chapelle de Ste Clotilde etoit tapissée, sa chasse posée sur l'autel, le tout à été executé, comme à la reception de Mgr le comte, et madame la comtesse de Provence (a present Monsieur et Madame).

Madame la comtesse d'Artois est arrivée un peu avant une heure après midi, elle a été receue a la porte de l'Eglise par Mr l'Abbé en habits pontificaux avec les ceremonies ordinaires, et tous les chanoines Reguliers tant ceux qui composoient le chapitre General, que ceux du chapitre de cette Abbaye, en chappes de choeur, Mr l'Abbé lui a donné l'eau benite, la Princesse à genoux sur un coussin, à baisé la croix, à été encensée, par Mr l'Abbé, qui ayant repris sa crosse, et la mitre en teste, lui à fait le compliment suivant

Madame

Il nous tardoit de nous acquitter envers vous du juste tribut de nos hommages, nous nous tirons flatés de vous les voir partagés avec l'auguste prince qui vous est uni: mais le ciel en en retardant l'heureux moment, a voulu accroitre notre joie, et combler nos desirs prévenus de ses faveurs vous venez Madame vous prosterner aux pieds des autels vous venez dans ce temple en rendre vos actions de graces a l'Etre supreme, et encore tendre et chretienne, vous venez y former les vœux les plus ardents pour les jours d'un prince dont la naissance perpetue pour le bonheur de la france le sang des Bourbons qui lui est si cher quelle epoque plus interressante pour la nation, plus propre a exciter ces cris d'allegresse et d'acclamations qui accompagnent partout vos pas et nous animes de ces memes sentimens patriotiques, que pourions nous faire dans ce moment de plus conforme a l'esprit de pieté qui vous conduits en ces lieux, que de supplier la Sainte qui y est honorée de prendre sous sa protection et la mere et le fils, daigné a jamais par son intercession le Dieu tout puissant combler toujours l'un et l'autre de ses graces et de ses Benedictions,

Madame la comtesse d'Artois, est arrivée donc a Ste Geneviève un peu avant deux heures, elle à été conduite au choeur au son des cloches et de l'orgue, après avoir fait sa priere au bas du sanctuaire, elle est montée a la chapelle de Ste Clotilde dont on lui à donné la chasse à baiser, après les prieres accoutumées, elle à été reconduite a son carosse par Mr l'Abbé et tous les susnommés,

quelques jours après cette ceremonie Mr l'Abbé accompagné de M. le Prieur ... s'est transporté a Versailles pour remercier la Patronne de Paris, ils en ont été tres bien receus

princesse de l'honneur qu'elle avoit fait a l'Abbaye en venant faire ses prieres

† Revoire

Regnier

1775

16 octobre 1775

Service Solemnel

Pour le Repos de l'Ame de Mgr l'Archevesque d'Arles

Mr Jean-Joseph Chapelle Dejumilhac Archevesque d'Arles, a assisté en qualité de commissaire du Roy aux chapitres Generaux des chanoines Reguliers de l'ordre de St Augustin congregation de france, qui se sont tenus en l'Abbaye de Ste Genevieve du mont à Paris ès années 1769 et 1772, en vertu des lettres de cachet, qui sont transcrittes dans les Procès verbaux de ces chapitres, il est decedé cette année a Paris, et a été inhumé a St Sulpice, et le Roy a jugé à propos de lui substituer pour le chapitre General de cette année 1775 M. Jerôme-Marie Champion de Cicé Evesque de Rhodez

Ce chapitre General a jugé à propos de faire un Service Solemnel pour le Repos de l'Ame dud Seigneur archevesque d'Arles, ce service a été fixé au lundy 16 octobres, jour de l'octave de la feste de St Dietrice et a été annoncé le dimanche 15 sur les 7 heures du soir par 3 volées des grosses cloches dont la premiere a été precedée de 9 coups sur le gros Bourdon, lesquelles 3 volées ont été repetées le lundy 16 après l'Angelus du matin

Decoration

il y avoit 13 cierges au maitre Autel, + un tapis noir qui descendoit, jusqu'aux derniers marches, un fauteuil, un Prie-Dieu couvert d'un tapis noir pour Monseigneur l'Evesque de Rhodez, des chaises pour Mrs ses grand vicaire et secretaire dans le Sanctuaire du coté de l'Evangile, et autres fauteuils pour chaises pour les Personnes de la famille, un lit au dessus de deux 2 degrez chargez de 36 cierges, sur la representation, une mitre blanche couvert d'un crespe, le cordon bleu sur un coussin et aux pieds du catafalque, une croix, et une crosse couvertes aussi d'un crespe, entre autres Parents qui ont assisté a ce Service, etoit Mr Dejumilhac frere du deffunt et gouverneur de la bastille.

La communauté est entrée au choeur pour la grande Messe a 11 heures, qui a été precedée de Sexte, la Grande-messe a été celebrée par le Rme Abbé en habits pontificaux, avec le nombre d'officiers comme aux festes solemnelles, tous les capitulants du chapitre General ont assisté a cette messe, après laquelle s'est fait l'absoute en la maniere prescritte par les Rubriques, et Mgr l'Evesque de Rhodes, ses officiers, Mr le gouverneur de la bastille, et autres ont diné à la salle d'hôtes

De ce que dessus a été fait ce procès verbal pour servir et valoir ce que de raison, les jours et an susd.

Requier [signature]   f. Revoire

Occurrence de 2 Morts

Mort du R. P. Boucar

fevrier 1776 Le R. P. Simon-Etienne Boucar, ancien Prieur du Prieuré de Notre-Dame d'Hennemont près St Germain en Laye et Curé de St Leger, étant tombé malade chez Mr Dumaige son beaufrère Procureur au Chatelet de Paris rue des mauvaises Paroles, Paroisse St Germain l'Auxerrois, et sa maladie devenant sérieuse, Mr Dumaige en donna avis au R. P. Leverd chanoine Regulier de l'Abbaye de Ste Geneviève le Dimanche 11 fevrier 1776 qui se transporta aussi tôt chez le malade, et l'ayant trouvé en Danger, il envoya aussitôt un exprès pour en avertir Le R. P. Chevalier Prieur de l'Abbaye de Ste Geneviève, qui se rendit sur le champ chez le malade, où il trouva le chirurgien, qui lui dit que la maladie n'étoit pas seulement dangereuse, mais pressante, qu'il n'y avoit pas de tems à perdre pour lui faire recevoir les sacrements, que le malade n'avoit pas 3 ou 4 heures à vivre, Mr Le Prieur de Ste Geneviève determina le malade à se confesser, et à se preparer à recevoir les sacrements, il lui demanda le nom de son confesseur, il lui repondit que c'étoit le Prieur de Nanterre, le tems ne permit pas qu'on l'avertit pour l'entendre en confession, ni même d'envoyer chercher un autre confesseur, Mr Le Prieur de Ste Geneviève l'ayant entendu en confession dans ce cas de nécessité, il fit avertir le Porte-Dieu de la Paroisse d'apporter sur le champ le St Viatique et l'Extrême onction, à peine le malade étoit-il muni de ces sacrements, qu'il rendit le dernier soupir on en donna aussitôt avis au Rme Abbé de Ste Geneviève, qui délibera avec ses assistants si on demanderoit que le corps du deffunt fut aporté en l'Abbaye de Ste Geneviève, pour être inhumé avec les autres chanoines Reguliers de cette Abbaye, ou s'il seroit inhumé dans l'Eglise de cette Paroisse, comme le R. P. Gervaise Prieur de Melinay, qui étant mort sur cette même Paroisse en juillet 1772 (page de ce Registre 75) il fut decidé en cette assemblée, que le R. P. Boucar seroit enterré dans l'Eglise de cette Paroisse, cette Resolution prise Mr Le Prieur de l'Abbaye de Ste Geneviève alla trouver le clerc de la Paroisse de St Germain l'Auxerrois, avec lequel il convint, qu'il y auroit 27 prestres pour assister à ce convoy, compris le confesseur, ou l'on comprenant, avec 12 Enfants bleus pour porter les flambeaux et qu'il se feroit le lundy 12 fevrier entre 4 et 5 du soir, cette resolution prise Le Rme Abbé de Ste Geneviève, conjointement avec Le R. P. Prieur ont nommé 8 chanoines Reguliers de cette Abbaye, pour assister à cet enterrement, dont 4 ont porté les coins du poële arrivés à la Paroisse le confesseur s'est placé dans le choeur à main gauche dans la 1ere Stalle, et les chanoines reguliers representant le Deuil dans les stalles suivantes du même coté, les frère, beaufrère, Parents et amis du deffunt ont occupé les premières Stalles dans le choeur du coté de l'Epitre, on a chanté les vespres des morts qui ont été suivis des prières accoutumées, on a ensuite conduit le corps du deffunt à coté du choeur à gauche, les ceremonies achevées, les 8 chanoines reguliers qui avoient suivi le corps à la sepulture, avant les parents du deffunt, ayant jetté de l'eau benite sur le corps, se sont rangés en haye pour saluer les parents et amis du deffunt, ils les ont salué à leur tour, et de là se sont transportés chez le beaufrère du deffunt pour les compliments en tel cas requis, et ils les ont averti, qu'on feroit un Service solemnel pour le repos de l'Ame du deffunt, auquel ils les ont prié d'assister, on en avoit d'abord fixé le jour au mercredy 14 fevrier mais ce jour étant determiné pour le service de Mr Le Cardinal de la Rochefoucault, celui du R. P. Boucar à été remis au jeudy 15 fevrier pour lequel l'Abbaye de Ste Geneviève a fait imprimer une centaine de billets d'invitation, dont elle en a envoyé 72 au beaufrère du deffunt pour être envoyés à ses Parents et amis.

Grande Messe

15 fevrier Le jeudy 15 fevrier 1776 La Grande Messe pour le repos de l'Ame du deffunt a été celebrée par Le R. P. Chevalier Prieur de cette Abbaye avec l'ornement de Prieur, on a allumé 6 cierges, le sanctuaire tapissé en noir, avec des banquettes pour les messieurs du coté de l'Evangile, les Dames étoient placées au bas des marches du sanctuaire du même coté, il y avoit 6 chandeliers au tour du tombeau de clovis sur lequel étoit le poële noir ordinaire, le celebrant avoit un prestre assistant, les étudiants ont fait les fonctions de Diacre Soudiacre et chantres, après la grande Messe, on a fait l'absoute et le Profundis en faux bourdon, sans autre sonnerie que pour cette grande messe, f Revoire

Chevalier

Regnier

Mort du R. P. Feru

Comme on se disposoit a ~~celebrer~~ [illegible] l'ancien Prieur de N. D. d'Hennemont, le R. P. Nicolas Feru Prieur
Titulaire de Notre-Dame de Beauchamps et auparavant Procureur de l'Abbaye de Ste Genevieve, ou il etoit depuis 2 ou 3 ans
attaqué d'une longue maladie pendant laquelle on lui avoit administré les derniers Sacrements est decedé le mercredy 14
fevrier 1776 sur les 10 heures du matin, on auroit pu l'Interrer le lendemain 15 après une messe solemnelle, mais ce
jour etoit pris pour le service de l'Ancien Prieur d'Hennemont, et les billets d'invitation etoient deja distribués, on a remis
le convoy au jeudy 15. sa mort a ete annoncée le mercredy 14 après midy en la maniere accoutumée, le jeudy les vespres du
jour ont ete chantées a 2 heures et demie, on a recités ensuite celle des morts a 4 heures on a psalmodié les complies, pendant
lesquels le R^me Abbé sortant revetu de ses habits pontificaux, a fait la levée du corps qui a été posé sur le tombeau de clous
on a chanté les 3 nocturnes avec les laudes des morts, après lesquels le corps du deffunt a été enterré dans le caveau
sous le chapitre, ce qui a duré jusqu'a 6 heures et demie, et le lendemain vendredy 16 fevrier, on a chanté une Messe
solemnelle pour le repos de l'Ame du deffunt, qui a été celebrée par le R^me Abbé en habits pontificaux, après
laquelle on a fait l'absoute dans le chapitre,

J. Revoire — Chevalier

Regnier

JUBILÉ
de
L'ANNÉE SAINTE

1776 Le Jubilé universel de l'Année Sainte n'étoit accordé dans les 14 premiers
siecles de l'Eglise, que tres rarement. En 1300: Boniface 8 voulût qu'on ne celebrât que de 100 ans en 100
ans: Clement 6 ordonna que ce fût de 50 ans a 50 ans. Vrbain 6 voulût qu'on le celebrât tous les
30 ans, et Sixte 4 tous les 25 ans: le dernier ayant été accordé par Benoist 14 en 1750: le suivant
tomboit donc en 1775: comme il commence toujours precisement a la 25me année et que les Papes ne l'accordent pour les
autres fidels que l'année suivante, Clement 14 d'heureuse, et sainte memoire, avoit annoncé ce jubilé
par des Lettres Pontificales publiées dans tout l'univers, et avoit dessein d'ouvrir a Rome les portes saintes, selon
l'usage, la veille même de la Nativité de Notre Seigneur Jesus Christ, mais ayant été prevenu par une mort
prematurée, Pie 6 qui a été élu pour lui succeder au souverain Pontificat le 15 fevrier 1775 sacré, et
couronné le 22 desd. mois et an, a continué et consommé l'oeuvre que son predecesseur avoit commencé, et dont
l'execution avoit été suspendue, et suivant sa bulle donnée a Rome a St Pierre l'an de l'incarnation de notre
Seigneur 1775 le 8 des calendes de Janvier, et de son Pontificat l'an premier, ce jubilé a commencé a Rome
le 26 fevrier par l'ouverture des portes sacrées, et a duré jusqu'a la feste de Noel, jour auquel ces portes saintes
ont été fermées, pendant lequel tems non seulement tous les fidels de l'un et de l'autre sexe de la ville de Rome, mais
une multitude innombrable de fidels de tous pays se sont rendus en cette ville et ont comblé de joye Notre St Pere le
Pape, par la vivacité de leur foy, leur zele, leur exterieur, leurs demarches, le chant des cantiques, des hymnes, des
pseaumes et autres bonnes oeuvres ce qui a determiné Sa Sainteté a ouvrir le Tresor des indulgences
a tous les fidels de l'un et de l'autre sexe, en quelque partie du monde qu'ils se trouvent, unis de communion, et soumis
au St Siege, dans le terme de 6 mois a compter de la publication de lad. Bulle, qu'il adresse a tous les Patriarches, Primats,
Archeveques, Eveques, et autre Prelats ordinaires des lieux, ou exerçant legitimement une jurisdiction ordinaire locale

En consequence de cette Bulle, Monseigneur l'Archevêque de Paris a fait un Mandement le 6 mars 1776, par lequel, pour gagner ce jubilé il ordonne

1° que le jubilé commencera le lundi 11 par le Veni Creator et une messe solemnelle du St Esprit qui sera celebrée dans son Eglise Metropolitaine et dans toutes les Eglises stationales, et qu'il sera annoncé dès 7 heures du matin par le son des cloches de toutes lesdites Eglises; qu'il durera pendant 6 mois à compter dud. jour; il exhorte les fidels des villes, faubourgs et banlieue ecclesiastiques de Paris de se mettre en etat de le gagner pendant les 2 premiers mois &c

2°. il declare que les conditions prescrittes par le St Pere pour participer à l'indulgence du jubilé sont 1° de se confesser avec un vrai et sincere repentir de ses fautes. 2° de visiter avec pieté et devotion pendant 15 jours, ou consecutifs, ou interrompus 4 des Eglises designées par lui pour stations, et de reciter en chaque visite de chacune desd. Eglises 5 fois l'oraison dominicale et la salutation angelique pour l'exaltation de la Ste Eglise notre mere, l'extirpation des heresies, l'union et la concorde des Princes catholiques, le salut et la tranquilité du peuple chretien. 3° de recevoir la Ste communion avec la pureté de coeur et la preparation qu'exige cet auguste Sacrement

3° que tous les curés du Diocese, ainsi que tous les Prestres approuvés de lui par ecrit, ou de ses grands vicaires, à l'exception de ceux qu'il jugera à propos de restraindre les pouvoirs, pourront entendre en confession toutes les personnes qui s'adresseront à eux pour le jubilé les absoudre dans le for de la conscience, et pour une fois seulement, des cas et des censures reservés au St Siege, ou à lui, et commuer leurs voeux, s'il y a des raisons legitimes pour le faire, et s'ils ne sont pas du nombre de ceux qu'excepte la bulle de Sa Sainteté. que les Religieuses même exemptes pourront aussi s'adresser pour la confession du jubilé, à tels desd. curés et confesseurs qu'elles trouveront à propos de choisir, pourvû toutesfois qu'ils soient approuvés par ecrit pour entendre les confessions des Religieuses, que les confesseurs auront, à l'egard des Religieuses, tous les pouvoirs qui leur sont attribués cy dessus par raport aux personnes seculieres

4° Monseigneur l'archevêque designe pour stations dans Paris, outre l'Eglise Metropolitaine les autres Eglises de la ville de Paris et de ses faubourgs, dont la liste est imprimée à la suite du Mandement, et ordonne par cet article que tous les fideles de lad. ville, de ses faubourgs et de la banlieue ecclesiastique, seront obligés, pour gagner le jubilé, de visiter l'Eglise Metropolitaine, et 3 autres de celles qui se trouveront designées dans lad. liste, à l'exception toutes fois des personnes dont il est fait mention dans la bulle de Sa Sainteté, Le Reste de cet article ou n° concerne les Religieuses, et filles de communauté qui sont obligées de garder la clôture par leur état

5° cet article concerne les habitans des autres villes du Diocese de Paris, et ceux de la campagne

6° il reduit les 15 jours de visites prescrittes par lad. Bulle à 5 jours en faveur des chapitres, paroisses, communautés d'hommes tant seculieres que regulieres, &c qui feront les stations processionellement, ensorte qu'ils satisferont par chaque jour de station faites processionellement à 3 jours de stations faites en particulier, et que ceux qui auront assisté à une, ou plusieures processions ne seront pas obligés d'assister à toutes les 5, mais qu'ils puissent achever en particulier le nombre des stations prescrittes par la bulle &c

7° cet article concerne les confesseurs pour dispenser les fideles en tout ou partie de la visite des Eglises stationales

8° cet article porte que quoiqu'il suffise pour gagner le jubilé de reciter les prieres ordonnées par la bulle, il exhorte d'y joindre les prieres, ou quelqu'unes des prieres contenues dans un petit livre imprimé par son ordre, et de prier pour notre St Pere le Pape, le Roy, la Reine toute la famille Royale, et pour lui

9° que la communion pour le jubilé pourra se faire dans tel jour, et telle Eglise du Diocese qu'on voudra choisir, le restant concerne les enfans qui n'ont pas encore fait leur premiere communion

10 cet article regarde les voyageurs

11° qu'on pourra exposer dans les Eglises stationales la vraie croix et autres Reliques, mais qu'on ne changera rien dans lesd. Eglises pour tout le reste, qu'elles seront parées selon le rit et l'usage du diocese

12° que quoique la bulle ne prescrive point d'aumones pour gagner le jubilé, il exhorte ses diocesains d'en faire et particulierement à l'hotel-Dieu, à l'hopital General, aux enfans trouvés dont les besoins sont extremes, et les pauvres familles qui sont en grand nombre dans les paroisses de Paris

13° cet article concerne les confesseurs

14° enfin que la cloture du jubilé se fera le onze septembre par le Te Deum qui sera chanté dans la metropole et dans toutes les autres Eglises stationales du diocese, et qui sera suivi d'un salut et de la Benediction du tres St Sacrement

Eglises designées pour les stations du jubilé

A Paris

Notre-Dame	St Pierre des arcis	St Leu	Le cardinal le moine	St Severin	St Germain l'auxerrois
St Denis du Pas, et St Jean-Baptiste	Ste croix en la cité	St Josse	St Louis en l'isle	St Benoit	St Eustache
l'hotel-Dieu	Les Barnabites	Les SS innocens	St hilaire	St Etienne des Grès	Les quinze vingt
Les Enfans trouvez de la ville et du faubourg	St Germain le vieil	Ste opportune	Ste Geneviève du mont	St Jacques du haut pas	St honoré
St Pierre aux boeufs	St Merry	St Jacques de la boucherie	St Etienne du mont	St Cosme	St Roch
Ste Marine	Le St Esprit	La Madeleine près le temple	Religieuses de la congregation	St André des arcs	St Pierre de chaillot
St Landry,	St Jean en Grève	St Nicolas des champs	St Victor	St Germain des prés	La ville l'evêque
La madeleine en la cité	St Gervais	Les filles du Sauveur	les nouveaux convertis	St Sulpice	les annonciades
St Barthelemy	N.D. de bonne-nouvelle	St Laurent	La Pitié	les premontrés de la croix rouge	Total 76 Eglises stationales
	St Sauveur	Ste Marguerite	La Salpetriere	Ste Valere	
	La trinité	L'hopital St anastase	Bicêtre	l'hopital de la charité	
	St Jacques de l'hopital	St Paul	St Marcel	Le bon Pasteur	
		l'ave Maria	St Martin du cloître	Les petites maisons	
		St Nicolas du chardonnet	St hypolite	Les incurables	
			St Medard	Les invalides	
			Ste Pelagie	les nouvelles catholiques	
				St Philippes du Roule	

1776:

Procés Verbal

Contenant ce qui s'est observé dans l'Eglise de S.te Geneviève à l'occasion du grand jubilé donné pour ce Royaume par Notre S.t Pere Le Pape Pie VI et qui a été ouvert pour Paris le 11 Mars 1776 qui etoit la 3.e semaine de caresme

La Bulle dont l'Extrait est porté a la page 125 de ce registre ayant été envoyée au R.me Pere Raymond Revoire Abbé de cette Abbaye, et Superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de S.t Augustin congregation de france, chef et General des chanoines Reguliers de l'ordre du val des Ecoliers, avec le Mandement de M.gr l'Archeveque de Paris dont l'extrait est a la page precedente le Dimanche 10 Mars 1776, qui etoit le troisieme du caresme, il assembla le chapitre de lad.e Abbaye le lundy 11 dud.t mois, apres les 3 petites heures, et fit lecture de la Bulle seulement, qui fut suivie d'une exhortation à ce sujet, il ordonna ensuite au Tresorier de Decouvrir pardevant la chasse de S.te Geneviève avec les autres Reliques qui sont dans la chapelle de S.te clotilde, et d'exposer sur le grand ou le maitre autel la belle croix dans laquelle est un morceau de la vraie croix, et de l'accompagner de 2 cierges, de faire annoncer la decouverte de la chasse de S.te Geneviève par le son de toutes les cloches, en la maniere accoutumée, et il avertit la communauté qu'il chanteroit pontificalement une Messe precedée de l'hymne Veni Creator et que pour gagner le jubilé on feroit 3 processions aux jours qu'on trouveroit les plus commodes, pour cela comme il s'etoit pratiqué en 1725 et 1750: que la chasse de S.te Geneviève, et les autres Reliques resteroient exposées à la veneration du public pendant les 2 mois que devoit durer le jubilé dans la ville de Paris /

En consequence le Tresorier de lad.e Abbaye a decouvert la chasse de S.te Geneviève, pardevant, mais n'ayant pas eu le tems suffisant pour faire monter le petit dais Rouge, il y a supplée par un baldaquin, dont on se sert ordinairement toutes les fois qu'on decouvre cette chasse pardevant, et il n'y a pas mis d'autre pendant cette decouverte, qui a duré 2 mois, pendant lesquels on a allumé les 2 cierges à coté de la vraie croix, et 6 devant la chasse de S.te Geneviève depuis cinq heures du matin jusqu'a 8 heures du soir ou environ, avec cette difference neantmoins que pendant les grands offices, c'est a dire la messe et les vespres, on a allumé devant la chasse de S.te Geneviève, surtout les festes solemnelles qui se sont rencontrées pendant ce tems jusqu'a 17 cierges. Ensuite il a paré le maitre autel pour la messe solemnelle qui devoit se chanter ce meme jour pour l'ouverture du jubilé, comme aux festes les plus solemnelles, et sur les 7 heures du matin il a fait annoncer au public cette decouverte de chasse par le son de toutes les cloches de l'Abbaye, ce qui auroit du estre fait le Dimanche precedent suivant l'usage de cette Abbaye dans pareilles circonstances sur les 7 heures du soir, avec d'autant plus de raisons, que la cathedralle meme avoit annoncé par ses bourdons la solemnité du lendemain

11 mars 1776: Le lundy 11 Mars 1776 après nones sur les 10 heures du matin, le R.me Abbé revetu de ses habits pontificaux, avec le nombre ordinaire de ses officiers, excepté qu'il n'y avoit que 4 induts au lieu de 6 attendu le tems de caresme, etant monté a l'autel, a entonné l'hymne Veni Creator qui a été continué jusqu'a la fin avec l'orgue et le choeur, et a chanté la messe votive du S.t Esprit avec le Gloria in excelsis, et le credo, le grand chantre n'a point officié a cette messe a cause du tems de caresme, comme il se pratique pendant ce tems a la cathedralle, deux prestres ont porté chappes a cette messe, qui etoient le gros Rouge d'hiver, comme les Prestres assistants, Diacre, soudiacre, portes crosse et mitre, et les induts, au surplus on a observé les memes ceremonies qu'aux festes solemnelles qui se celebrent hors le tems de caresme

12 Mars 1776 La cathedralle: Le mardy 12 Mars 1776 Le secretaire du chapitre de l'Eglise metropolitaine a donné avis que Monseigneur l'Archeveque de Paris à la teste de son chapitre devoit commencer sa premiere station par l'Eglise de S.te Geneviève, ou il se rendroit sur les 3 heures après midy, ce secretaire avoit ajouté dans sa Lettre, qu'il falloit le recevoir et son chapitre avec l'eau benite, l'encens, et en chappes, et de la meme maniere qu'on les recoit le jour des Rameaux, auquels jours on aporte les chasses, ce qui ne s'etoit point pratiqué dans les tems des jubilés Le Tresorier de l'Abbaye de S.te Geneviève, a cru d'auparavant conferer avec M.rs du chapitre, et en presence de M.rs les Doyen et Tresorier de l'Eglise cathedralle, on est convenu avec eux, qu'on les recevroit ainsi qu'il suit, et conformement aux Procés verbaux pour les jubilés de 1739 et 1751, en consequence, il a fait parer le maitre autel du drap d'or, il a mis le tapis qui descend jusqu'au bas du sanctuaire, un double rang de bancs des 2 cotés des stalles, un tapis violet a la premiere stalle avec un coussin de pareille etoffe pour Monseigneur l'Archeveque, a l'aigle le livre ouvert pour l'Antienne de S.te Geneviève, et le collectaire au second pupitre pour l'oraison Les choses ainsi preparées sur les 3 heures et demie La communauté avertie au son de la cloche s'est rendue dans la nef en habits de choeur, et rangée en haye des 2 cotés, Le R.me Abbé en habit de choeur s'est placé auprés de la porte de l'Eglise a droite sous le jubé, 2 novices en surplis, tenant l'un le benitier, et le goupillon de l'autre se sont placé des 2 cotés sous le jubé entre M.r l'Abbé d'un coté, et le premier assistant de l'autre pour presenter l'eau benite au clergé, qui est entré dans l'Eglise au son des grosses cloches de l'Abbaye, lorsque Monseigneur l'archeveque est entré un novice a mis par terre un coussin, sur lequel le Prelat s'etant mis a genoux, M.r l'Abbé lui a presenté la belle croix a baiser, qui a ete reportée aussitot sur le maitre autel, M.r l'Abbé a conduit Mg.r l'archeveque jusqu'a la premiere stalle du choeur, tandis que les chanoines Reguliers Prestres, et étudiants et les novices se sont retirés dans leurs chambres, et n'ont plus paru, Les prieres etant achevées le clergé de la cathedralle au son d'une seconde volée des grosses cloches est sorti par la nef, et a eté faire sa 2.e station dans l'Eglise de S.t Etienne, ainsi on n'a point encensé ni le clergé, ni Monseigneur l'Archeveque, parce qu'ils n'avoient point aporté leurs Reliques comme aux jours des Rameaux et la station des Rogations. après leur sortie, on a eteint les 6 cierges du maitre autel, qu'on avoit allumé pour cette ceremonie

13 Mars 1776 Les RR PP carmes de la place Maubert: Le Mercredy 13 Mars 1776 les RR PP carmes de la place Maubert sont arrivés sur les 9 heures du matin pour faire leur station, sont entrés dans le choeur, leurs prieres achevées ils ont fait le tour de la chasse, après lequel ils sont entré dans l'Eglise de S.t Etienne pour faire une autre station par la porte de communication des deux Eglises

14 Mars 1776 — Les minimes de Chaillot

Le Jeudy 14 Mars 1776 Les RR PP Minimes de Chaillot appellés les bons hommes a sont venus faire une station, c'est les 4 heures du soir, la porte du choeur ne s'étant pas trouvée ouverte, ils ont fait leur station dans la nef, ils ont fait le tour de la chasse et sont sortis par la porte collateralle

16 Mars — S.t Louis en l'Isle

Le Samedy 16 Mars 1776 La Parroisse de S.t Louis en l'Isle est venue à midy et demi faire sa station, elle est entrée dans le choeur a fait le tour de la chasse, et a passé du côté du chapitre pour s'en retourner

Ce meme jour, la communauté étant avertie au son de la cloche, s'est rendue au choeur a 3 heures moins un quart, et a chanté les complies pendant lesquels on a bourdonné les 2 grosses cloches, après le soudiacre de semaine portant la croix precedé d'un novice portant le benitier avec le goupillon l'un et l'autre en habit de choeur se sont placés au bas des marches du sanctuaire, le grand chantre a antonné l'antienne de S.t Pierre et de S.t Paul, qui commence par les mots 1ste chant 2 novices ont chanté le V.t un autre a presenté le livre au R.me Abbé qui a chanté l'oraison après laquelle le grand chantre à antonné le 1.er des pseaumes penitentiaux qui ont tous été recités Recto Tono, et la Procession s'est mise en marche, le Suisse et 2 huissiers etoient a la teste, ensuite le porte benitier et le soudiacre suivis des novices, etudiants et prestres, le maitre des ceremonies au milieu, il n'y avoit point d'acolytes à côté de la croix, ainsi les novices marchoient immediatement après la croix, il n'y avoit point non plus de porte livre, mais un novice etoit chargé de presenter le collectaire a M.r l'Abbé pour chanter l'oraison convenable. on a sonné une volée de 4 grosses cloches au sortir de la procession, et une autre à notre retour, ce qui s'est egalement prattiqué aux autres processions, on s'est rendue a la cathedralle dans le meme ordre, malgré le mauvais tems, par les rues de la montagne, place Maubert, rue Gallande, rue du petit chastelet, et la rue neuve Notre Dame, on a trouvé les portes du choeur ouvertes et 6 cierges allumés sur le maitre autel ainsi qu'il avoit ete convenu avec M.rs de la cathedrale, et suivant ce qui s'étoit pratiqué en 1726 et 1751: le soudiacre portant la croix et le porte benitier se sont placés au bas des marches du sanctuaire, ce qu'ils ont toujours observé dans toutes les eglises ou l'Abbaye a ete faire des stations, et dans toutes ces eglises les chanoines reguliers ont toujours occupés les stalles hautes et basses, et M.r l'Abbé la 1.ere place a droite en entrant; pour ne pas toujours repeter la meme chose les chanoines reguliers, s'étant donc placés dans la cathedralle toutes les stalles, le grand chantre s'est placé devant l'aigle et a antonné l'antienne de la S.te Vierge avec les 2 chapes Sub tuum praesidium laquelle finie 2 novices ont chanté le V.t et le R.me Abbé l'oraison. le novice qui avoit le collectaire le lui ayant presenté à cet effet, ensuite le clergé s'étant mis a genoux, le grand chantre, seul teste et debout a recité à haute et intelligible voix 5 fois l'oraison Dominicale, et 5 fois la salutation angelique, après lesquels on est sorti du choeur de la cathedralle par la grande porte, en continuant sur le meme ton, les pseaumes penitentiaux

Sortant de la cathedralle, on est entré dans l'eglise de l'Hotel-Dieu, ou on nous a reçu au son des cloches. il y avoit 6 cierges allumés au maitre autel, etant placés et occupant toutes les stalles, le grand chantre a antonné l'antienne de S.t Jean-Baptiste patron de cette eglise après le V.t et l'oraison, le grand chantre a recité comme à la cathedralle 5 fois le pater et 5 fois l'ave maria, le choeur repondant amen a chaque fois, et en sortant on a encore sonné une volée des cloches de cette eglise,

Dela reprenant la rue neuve notre-Dame, passant sous le petit chatelet, remontant la rue S.t Jacques, et la continuant dans la rue S.t Etienne des Grés, en continuant la psalmodie des pseaumes penitentiaux, on est entré dans l'eglise de S.t Etienne du mont, pour y faire la 3.e station M.r le curé de cette eglise qui depend de l'Abbaye de S.te Genevieve s'est trouvé a la porte de cette eglise en chappe et etolle, avec plusieurs de ses ecclesiastiques aussi en chappes, avec l'encens et l'eau benite, rangés en haye dans la nef, et les bedeaux qui les precedoient, on a sonné une volée en entrant et une autre en sortant, M.r le curé a accompagné M.r l'Abbé jusque dans la 1.ere stalle, ou il y avoit un tapis et un coussin, M.r l'Abbé s'étant placé dans cette stalle, M.r le curé à occupé la 1.ere a gauche, ce qu'il n'auroit pas du faire, car quoique membre du chapitre en qualité de curé de S.t Etienne il ne faisoit pas alors membre du clergé de S.te Genevieve, le grand chantre a antonné l'antienne de S.t Etienne patron de cette eglise, qui a ete continuée par le choeur et les serpents, suivie du V.t et de l'oraison du saint, et après la recitation des 5 pater et 5 Ave, on est sorti par la porte du choeur, et M.r le curé à accompagné M.r l'Abbé de S.te Genevieve jusqu'au portail dans la nef, etant resté les memes ecclesiastiques, M.r le curé a accompagné M.r l'Abbé au son des cloches des 2 eglises, après le troisieme Respice

La 4.e station s'est faite dans l'eglise de S.te Genevieve, dans laquelle on est entré au son des cloches, qui auroit due estre faite par une benediction le V.t et l'oraison de S.te Genevieve on a recité les 5 pater et 5 ave, comme dans les autres stations

(le 19 du mois) les processions suivantes pontificales, comme aux secondes et quatrieme Processions

Le Dimanche qui etoit le 4.me dimanche de caresme, sont venues faire des stations a S.te Genevieve,

17 Mars 1776 — La villette — S.te Marguerite — Conflans

1.o La Parroisse de la Villette dont le curé est chanoine regulier, et affilie a la maison de S.te Genevieve, est arrivée sur les 4 heures du soir, on avoit allumé les 6 cierges du maitre autel, elle est entrée dans le choeur, et a fait le tour de la chasse, on n'a point sonné parce qu'il n'avoit pas averti

2.o la Parroisse de S.te Marguerite du faubourg S.t antoine, suivoit immediattement celle de la Vilette, et a fait aussi le tour de la chasse

3.o celle de conflans a succedé a la precedente

18 Mars 1776 — S.t hilaire — college du Plessis

Le Lundy 18 mars 1776 il est venu dans la matinée deux Processions pour faire leur station

La 1.ere La Parroisse de S.t hilaire est venue à 8 heures du matin, après leur station dans le choeur ils ont fait le tour de la chasse

La 2.e le college du Plessis est venu immediattement après S.t Hilaire,

Seconde Procession

Le Lundy 18 mars s'est faite la seconde après les complies comme le Samedy 16 mars, étant arrivés à la cathedralle par les memes Rües que le Samedy, comme le chapitre de la sainte chapelle occupoit le choeur, on est resté dans la nef jusqu'à la fin de la station de ce chapitre, lequel etant sorti, on est entré dans le choeur, ou tout s'est passé comme le 1.er jour, tandis qu'on faisoit les prieres, les RR PP benedictins de l'Abbaye de S.t Germain, sont resté dans la nef, ce qui à été cause que nous sommes sortis du choeur par la porte collaterolle, et ayant fait le tour du Rond Point, passant devant la chapelle de la S.te Vierge, nous sommes sorti par la nef, et de la a l'hopital des Enfans trouvés, ou s'est placé dans le sanctuaire, comme on a pû

Sortant de cette eglise dans laquelle on a chanté une antienne, et après les prieres accoutumées, nous nous rendus par les Rues neuve N D le petit chastelet, la Rue S.t Jacques et celle de S.t Etienne des grés nous sommes arrivés dans l'eglise de ce chapitre, au son des cloches, on s'est faite cette 3.e station, qui a commencé par une antienne de S.t Etienne, ensuite les 5 pater et ave, au son d'une seconde volée, on s'est rendu dans notre eglise ou s'est faite la 4.e station comme le lundy 16 Mars

Le 18 — Clichy

Le d. jour Lundy 18 Mars 1776 est arrivée sur les 3 heures, La Parroisse de Clichy la Garenne qui n'a pu entrer dans le choeur a cause des complies qu'on chantoit alors, elle a fait sa station dans la nef sans chant, et a fait le tour de la chasse

Les Jacobins — St Pierre aux boeufs

Les R.R. PP. Jacobins de la Rue St Dominique sont venus a 3 heures et demie, vers la fin des complies, qui étoient a 5 heures et demie est la Parroisse de St Pierre aux boeufs

Les R.R. PP. de l'oratoire

Les R.R. PP. de l'oratoire de la Rue S. honoré suivoient la Parroisse de St Pierre aux boeufs, on les auroit reçu s'ils avoient averti on auroit sonné 2 volées pour eux, s'ils eussent averti, l'Abbaye de Ste Genevieve auroit pris un autre jour pour sa Seconde Procession, on l'auroit fixé a une autre heure, ils revenoient de la cathedralle, lorsque nous y allions, ils ont eu la politesse de s'arrester pour nous laisser passer, quoique la Rue fut assez large pour passer les 2 Processions

19 Mars 1776

Le Mardy 19 Mars 1776 Les cy après nommés sont venu faire leurs stations dans l'apres diner

St Marine

1° La Parroisse de St Marine a 2 heures apres midy

Les minimes de la place Royale

2° Les Minimes de la place Royale a 2 heures et demie

Les Mathurins

3° Les Mathurins qui avoient a leur Teste leur superieur General, qui s'est placé dans la 1re place des stalles basses a droite en entrant et ces Religieux ne sont pas monté dans les hautes stalles

Les grands Augustins

4° Les grands Augustins sont arrivés a 3 heures et demie

Les quinze vingt — St Medard

5° Les quinze vingt sont arrivés a 4 heures

6° La paroisse de St Medard qui depend de l'Abbaye de Ste Genevieve est arrivée apres les quinze vingt, on a sonné 2 volées des grosses cloches suivant l'usage

Les chanoines Reguliers de St Louis

7° Les chanoines Reguliers du Prieuré Royal de St Louis nos confreres sont arrivés pendant que la Parroisse de St Medard faisoit sa station, et dans le meme Tems arrivoit la Parroisse de St Eustache precedée d'une multitude innombrable de Parroissiens qui occupoit tout le quarré et dont plusieurs étoient déja entrés dans la nef, qui a empeché qu'on ne reçut ces confreres par deputés comme on etoit convenu, avec l'eau benite, et comme la Parroisse étoit déja entrée dans la nef, on a fait passer ce chapitre de St Louis par la maison, et l'a été conduit au choeur ou il a fait sa station, on a sonné 2 volées des grosses cloches Les Portes fermées, ils ont été obligés de sortir par la maison, en 1751 ils s'étoient joints a nous et avoient fait leur jubilé avec nous, et cette année, ils les ont fait en particulier

St Eustache . .

8° La Parroisse de St Eustache est entrée dans le choeur aussitot, elle etoit precedée par les Enfans du depot des gardes francoises habillés du petit uniforme, on les a placés dans le choeur sous deux Tignes.

Mgr le Duc de Bouffiere

Monseigneur le Duc de Bouffiere a suivi cette Procession et comme on etoit averti, on avoit mis un Prie-Dieu au bas des marches du sanctuaire, il n'a pas jugé a propos de s'y placer, il s'est placé parmi le Peuple, sur les marches du sanctuaire, il avoit été reçu a la porte de l'Eglise par Mr Le Prieur en l'absence de Mr l'Abbé avec l'eau benite, Mr Le Prieur s'est mis a genoux a ses cotés la accompagné en faisant le tour de la chasse avec plusieurs chanoines Reguliers et ils l'ont reconduit jusqu'a la porte de l'Eglise, ou ils l'avoient reçu.

20 Mars.

Le Mercredy 20 Mars 1776 sont venues faire leurs stations, Les Processions suivantes, Savoir

St Jacques de la Boucherie

1° La Parroisse de St Jacques de la Boucherie, est arrivée a neuf heures du matin

St Gervais

2° La Parroisse de St Gervais est arrivée a 10 heures un quart, qui a retardé de quelques minuttes notre office pour la grande messe

Les carmes Billettes

3° La communauté des carmes billettes est arrivée a 3 heures après midy

St Germain des Prez

4° Les Religieux Benedictins de l'Abbaye de St Germain des Prez, auxquels s'étoient joints les Benedictins de la maison des blancs manteaux, sont arrivés a 3 heures et demie, et comme on etoit averti qu'ils viendroient a cette heure, Tous les chanoines Reguliers de cette abbaye se sont rendus dans la nef pour les Recevoir, deux Novices ayant chacun un benitier et le goupillon, ont presenté l'eau benite de chaque Costé, et Mr l'Abbé de Ste Genevieve etoit a la teste de sa communauté, on a sonné une volée de 4 grosses cloches et une seconde a leur sortie, Mr l'Abbé a conduit leur superieur General, jusqu'a sa place, ou on avoit mis un tapis et un carreau pour ce superieur General, qui a été reconduit jusqu'a la porte de l'Eglise, quant aux autres chanoines reguliers, ils se sont retirés dans leurs chambres, après la Reception de ces Messieurs

La Ste chapelle

5° Pendant que les Religieux de l'Abbaye de St Germain faisoient leur station, sont arrivés Messieurs les chanoines de la Ste Chapelle qui auroient été reçus avec l'eau benite au moins par deputation, mais ils n'avoient point averti, on a été obligé de se restraindre a 2 volées des 4 grosses cloches, l'une a leur entrée, et l'autre a leur sortie

St Paul

6° La Parroisse de St Paul est arrivée a 4 heures pour faire sa station

Mme la Duchesse de chartres

7°. Madame la Duchesse de chartres accompagnée de ses Dames, et de sa livrée, est arrivée a 5 heures du soir pour faire sa station en notre Eglise, station qu'elle a faite dans la nef, on lui a presenté un coussin, qu'elle a refusé, elle est entrée ensuite dans le choeur, et de la elle a été faire une station dans l'Eglise de St Etienne, Mr le curé de cette Parroisse l'a reçue en entrant dans son Eglise, ces Prières achevées il l'a engagé a faire le tour derriere son choeur, et de la elle s'est transportée avec sa suite sur le terrein de la nouvelle Eglise de Ste Genevieve, et Mr Le Prieur de l'Abbaye de Ste Genevieve a eu l'honneur de l'accompagner avec plusieurs chanoines Reguliers qui s'étoient joints a lui

21 Mars

Troisième Procession.

Le Jeudy 21 Mars, Les R.R. PP. Benedictins celebrant ce meme jour, la feste de St Benoit leur patriarche, l'Abbaye de Ste Genevieve qui avoit resolu d'aller faire une station dans leur Eglise, vouloit differer a y aller un autre jour, non seulement a cause de la solemnité de cette feste, mais encore parce qu'ils devoient enterrer un Religieux de cette maison, cet Enterrement etoit la principale cause pour laquelle l'Abbaye de Ste Genevieve vouloit differer a un autre jour a aller faire une station dans cette Abbaye, Les Benedictins en ayant été avertis, ils ont écrit aux chanoines reguliers de Ste Genevieve, et leurs ont fait savoir, que leur Eglise seroit libre ce jour la a 4 heures du soir, qu'ils differeroient même leur Enterrement s'il le falloit, que d'ailleurs cet Enterrement ne se feroit que sur les 6 heures du soir, et que puisque l'Abbaye de Ste Genevieve avoit choisi ce jour la pour aller chez eux, ils prioient et invitoient par cette Lettre de ne pas remettre a un autre jour cette station, qu'ayant resolu de nous recevoir en corps, on prendroit peut etre un jour, ou ils seroient absents. En consequence de cette invitation,

Ce jeudy 21 Mars, on a chanté les complies a l'ordinaire, apres lesquelles, on s'est mis en marche, et passant par la Rue St Etienne des grecs, traversant la Rue St Jacques enfilant celle des cordiers, la Rue de clugny la place de Sorbonne, Rue de Richelieu Rue de la harpe, entrant en celle des Cordeliers, on a fait la 1re station dans l'Eglise de St Cosme, ou on a trouvé 4 cierges allumés au maitre autel il y avoit un tapis a la 1re stalle, on a sonné une volée des cloches a l'entrée et une a la sortie, il n'y avoit ni cure ni clergé avant les 5

1re station a St Cosme

5 Pat. et 5 Avé, on a chanté une antienne des Patrons de cette Eglise, Le ℣. et l'oraison

21 Mars

Sortant de l'Eglise [illegible] comme nous avons notre marche par la Rue d[illegible] [illegible] en passant par celles des boucheries, et S.te Marguerite
nous sommes entrés par la grande porte cochere de cette Abbaye, et les 2 cours [illegible] esquelles est une grille, et arrivés à la principale
porte de l'Eglise de cette Abbaye nous avons été reçûs par tous les Religieux qui la composent, rangés en haye, ayant leur superieur
General à leur teste, deux des plus anciens presentoient l'eau benite, leur suisse et leurs huissiers gardoient l'entrée de l'Eglise, le maitre des
Ceremonies a conduit M.r l'Abbé de S.te Geneviève, pour lequel on avoit mis un tapis et un coussin a droite du thrône abbatial, et dès l'instant de
notre entrée on a sonné une premiere volée des grosses cloches et c'est à l'occasion de la feste de S.t Benoist [illegible] par consideration, l'orgue de [illegible]
son orgue et M.r l'Abbé de S.te Geneviève [illegible], le grand chantre de S.te Geneviève a antonné l'antienne du Patron de cette Eglise, après le [illegible]
et M.r l'Abbé a chanté l'oraison, ensuite un Prestre a Recité les 5 Pater et les 5 ave, après lesquels nous sommes sortis [illegible]
l'orgue et d'une volée des cloches de cette Abbaye, et avons trouvés tous les Religieux de cette Abbaye Rangés en haye dans la nef, qui avoient allumés
Les 6 cierges du maitre autel, pour cette station

3.e Station

Cette 2.e Station etant terminée nous sommes sortis par la même porte, et passant par les Rues S.t Benoist, Jacob, du colombier, de seine
et de Bussy, et etant entrés dans la Rue S.t André des arcs, nous avons fait une troisieme station dans l'Eglise de la Paroisse de S.t André
M.r Le curé de cette Paroisse etoit a l'entrée de cette Eglise a droite, et M.r son vicaire a gauche, precedés de leur bedaux, ont presenté de l'eau benite
on a sonné une volée de leurs cloches en entrant et une seconde en sortant, le grand chantre de S.te Geneviève a antonné l'antienne de S.t André
Les novices ont chanté le V. et M.r l'Abbé l'oraison, ensuite on a recité les 5 Pater et les 5 ave, [illegible] Messieurs les curé et vicaire qui avoient fait allumer
les 6 cierges du maitre autel, nous ont attendu a la porte de leur Eglise pour nous saluer en sortant

De la Rue de S.t André, nous avons passé sur le pont S.t Michel pour aller faire la 4.e Station a la cathedrale, par les Rues du marché neuf
et neuve Notre Dame
arrivés a la cathedralle, nous avons trouvé les 6 cierges du maitre autel allumés, etant entrés dans le choeur le grand chantre a antonné
l'antienne [illegible], un chanoine regulier prestre etant devant l'aigle a Recité les 5 Pater et 5 ave, et nous sommes sortis par la
grande porte du choeur, pour revenir à notre Eglise par les Rües neuve Notre Dame, le petit chastelet, les Rues du Petit Pont, S.t Jacques et
[illegible] de la nouvelle Eglise qu'on batit, Rentrés dans notre choeur au son des 4 grosses cloches, le grand chantre à antonné
l'antienne de S.te Geneviève [illegible], un novice a chanté le V. et M.r l'Abbé l'oraison de la sainte, il etoit 7 heures moins un quart
Comme on avoit fini les pseaumes penitentiaux en entrant a la cathedralle, on a chanté les litanies des Saints en revenant a S.te Geneviève

Ce meme jour 21 Mars 1776, il est venu 3 Processions pour faire leurs stations, a savoir

Les capucins du marais

1.° Les capucins du marais sont venus vers les 3 heures, ils ont fait leur station dans la nef, parceque nous chantions alors complies, ils ont fait le tour
de la chasse,

Les feuillants

2.° Les RR.PP feuillants

Paroisse de S.t Marcel

3.° la Paroisse de S.t Martin, qui est dans le cloitre du chapitre de S.t Marcel
ces 2 dernieres Processions ont fait leur station dans notre choeur

22 Mars
Madame la princesse Damballe

Le Vendredy 22 Mars 1776 Madame La Princesse de Lamballe est venue à une heure et demie après midy faire une station dans notre Eglise
qu'elle à faite dans la nef, dès qu'on en fût averti, M.r Le Prieur de cette abbaye, avec 3 autres chanoines Reguliers en habits de choeur furent la recevoir à
la porte du chapitre, elle alla ensuite a S.t Etienne, et fut conduite ensuite par ces chanoines reguliers, à la nouvelle Eglise

college d'harcourt
Les Premontrez

Le même jour le college d'harcourt est venu faire sa station, et à fait le tour de la chasse
Les chanoines Reguliers Premontrez tant de la Rüe hautefeuille que ceux du petit marché de la croix Rouge joints ensemble sont venus
faire leur station peu après le college d'harcourt, comme ils n'avoient point avertis, on n'a point sonné pour eux, et on ne les pas
Reçûs meme par deputés, voir dans le Registre precedent page 218.

23 Mars
Bagnolet

Le Samedy 23 Mars 1776 sur les 7 heures du matin, est arrivée la Paroisse de Bagnolet, M.r Le curé de cette Paroisse a dit
une basse messe au maitre autel, on à crû devoir cette Exception, aux circonstances, et à l'affluence du Peuple

hopital du S.t Esprit

Ce meme jour 23 mars, à 3 heures après midy, l'hopital du S.t Esprit avec les Enfans bleus, est venu en procession faire une Station

24 mars 1776
S.t André des arcs

Le Dimanche 24 Mars 1776, qui etoit le Dimanche de la Passion, La Paroisse de S.t André des arcs, ou, arts, après notre grande
Messe, est arrivée pour faire une station a S.te Geneviève, M.r Le Prieur de cette Abbaye, et plusieurs chanoines de lad abbaye, ont eté recevoir
le clergé, 2 novices ont presenté de l'eau benite, a droite et a gauche, on a crû devoir cette politesse a M.r Le curé de cette Paroisse, qui nous a receus
ainsy qu'il est dit cy dessus, mais on n'a sonné, ce qu'on ne fait que pour les chapitres, et nos Paroisses de S.t Etienne et de S.t Medard, ou pour des
communautés telles que les RR.PP Benedictins de l'Abbaye de S.t Germain &c.

25 Mars 1776
Arcueil

Le Lundy 25 Mars est venue la Paroisse d'Arcueil, faire une station sur les 4 heures après midy,
Le même jour 25 Mars jour de l'Annonciation, Madame la Duchesse de chartres est venuë pour la seconde fois faire une station dans notre

Mad.e La Duchesse de chartres

Eglise, qu'elle à faite dans la nef, on a eté avertis trop tard de son arrivée pour aller la Recevoir, comme on n'auroit pas manqué de faire
si on eut eté averti plustot

Les innocents

Led jour 25 Mars, comme nous entrions au choeur pour chanter complies, est arrivée La Paroisse des innocents, n'ayant pû entrer au
choeur, elle a fait sa station dans la nef, et à fait le tour de la chasse

26 mars 1776
Belleville

Le mardy 26 mars 1776, est arrivée sur les 7 heures du matin la Paroisse de Belleville qui à fait sa station dans la chapelle des
Reliques

Le cardinal le moine

Le meme jour sur les 8 heures, est venu en station le college du cardinal le moine, qui à fait sa station dans le
choeur

college de la marche

Ce meme jour a 10 heures et demie, comme nous etions deja au choeur, Le college de la marche est venu processionellement qui à fait
sa station partie dans la nef, et partie dans la chapelle des Reliques

Les grands cordeliers

comme nous entrions pour complies, et faire une quatrieme Procession, sont arrivés les grands cordeliers avec la
confrairie de Jerusalem, ils ont fait leur station dans la chapelle des Reliques

Mardy 26 Mars 1776

Led. jour Mardy 26 Mars 1776, après les complies chantées comme les 16. 18 et 21 de ce mois à la même heure et l'antienne des apotres S.t Pierre et S.t Paul, comme aux jours precedents, on s'est rendû dans le même ordre, et passant par les Rües de la montagne, Gallande, du Petit pont, et Rue neüve notre Dame, à la cathedralle dans le choeur de laquelle etoit la Paroisse de S.t Medard qui y faisoit une station, ce qui a fait rester la Procession de S.te Genevieve dans la nef pendant quelques minuttes la Paroisse de S.t Medard etant sortie par une porte collateralle, nous sommes entré dans le choeur par la grande porte, les 6 cierges du maitre autel etant allumés, on a chanté l'Antienne de la S.te Vierge, ensuite on a recité les 5 et 5 comme aux precedentes stations, nous sommes sortis par la grande porte du choeur, pour aller faire la 2.e Station à S.t Severin, par les Rues neüve notre Dame, ~~petit~~ Petit pont, et S.t Jacques, mais etant arrivés vis a vis la Rue S.t Severin, nous avons apercû que la Paroisse de S.t Medard qui nous avoit precedé à la cathedralle, entroit dans l'Eglise de S.t Severin, quoiqu'on eût prevenû M.rs les Ecclesiastiques de S.t Severin, que nous irions faire une station dans leur Eglise, on a envoyé un de nos suisses avertir M.r le curé de S.t Benoist que nous ferions une station dans son Eglise, et de la Rue S.t Jacques, entrant par la Rue des Mathurins, et ensuite dans le cloitre S.t Benoit, nous avons trouvé a la porte de cette Eglise M.r le curé en Etolle et plusieurs Ecclesiastiques, qui nous ont recûs au son des cloches, les 6 cierges du maitre autel allumés: après avoir chanté l'Antienne de S.t Benoist, ~~avec~~ le V. et l'oraison, et recité les 5 Pater et 5 Ave, pour abreger le chemin, nous sommes sortis par la porte collateralle reprenant notre Route, par la Rüe S.t Jacques, et passant par la place de cambray et la Rue du puits certain, nous sommes entré dans l'Eglise de S.t Hilaire, ou M.r le curé de S.t Hilaire et M.r son Vicaire prevenûs dès la veille de notre arrivée nous ont presenté l'eau benite, tandis qu'on sonnoit les cloches de cette Paroisse, après l'antienne le V. et l'oraison du Patron de cette Eglise, et la Recitation des 5 Pater, et 5 Ave, sortant de cette Eglise, nous avons encore été salués par M.rs les curé et vicaires au son d'une seconde volée de leurs cloches

2.e Station a S.t Benoist

3.e Station a S.t Hilaire

4.e Station [illegible]

La 4.e Station s'est faite dans notre Eglise, ou nous nous sommes rendûs par les Rües des sept voyes, et le quarré de S.te Genevieve au son de nos cloches, après l'Antienne de S.te Genevieve, le V. et l'oraison de la S.te et les 5 et 5 s'est terminée cette Procession,

Observations

° On observera que ces Processions 1.ere 2.e et 4.me Processions se terminant par la 4.e station dans notre Eglise, M.r l'Abbé auroit pû les terminer par une benediction pontificale, quoique non revetû de ses habits pontificaux, comme il se pratique le jour de son Election,

° Dans ces 4 premieres Processions, plusieurs chanoines Reguliers, prestres et Etudiants et même les novices se croisoient en sortant de chaque station, ceux qui avoient la droite en entrant dans une Eglise, la reprenant en sortant, d'autres ne se croisoient point, d'ou il arrivoit qu'il y avoit quelques fois plus de chanoines Reguliers d'un coté que de l'autre, et le maitre des ceremonies etoit obligé d'en faire passer d'un coté a l'autre et comme la cathedralle ne croise point ainsi: il fut resolû qu'a la derniere Procession qui restoit à faire, on ne se croiseroit plus et que chacun resteroit du coté ou il se trouveroit, soit a droite soit a gauche, a l'exception seulement de M.r l'Abbé qui ne s'etant point croisé se trouvoit dans le cours des Processions tantot à droite, tantot a gauche, or dans une procession publique, le President doit toujours estre a droite, et celui qui preside en second lieu, doit toujours etre a gauche. comme M.r le curé d'une Paroisse est toujours a droite, et M.rs les vicaires toujours a gauche, et quant aux autres Ecclesiastiques, ils marchent comme ils se trouvent.

le mercredy 27 Mars 1776 les Benedictins de S.t Martin des champs

Le Mercredy 27 Mars 1776 les RR. PP. Benedictins de S.t Martin des champs auxquels ceux de S.t Denis de la chartre, etoient joints sont venus à 4 heures de releveé faire une station dans notre Eglise, comme ils avoient prevenû, ils ont été recûs par deputation avec l'eau benite selon l'usage, on a sonné a leur entrée et sortie, allumé les cierges du maitre autel, et ceux de la chasse de S.te Genevieve, on ne les a point reconduit ce n'est point l'usage ny pour aucuns chapitres, ni corps de communauté

M. le marechal de noailles

Ce même jour dans la soirée, M. le marechal de Noailles est venû aussi faire une station, comme il n'avoit point averti, on ne la pas sonné

Jeudy 28 Mars 1776

Cinquiesme, et derniere Procession

Le jeudy 28 mars s'est faite la 5.me et derniere Procession, les complies ont été chantées comme les autres jours de Processions a 2 heures trois quarts, après lesquelles le grand chantre à entonné l'Antienne des apotres S.t Pierre et S.t Paul isti sunt Sancti laquelle finie avec le V. et l'oraison, comme le 1.er jour de Procession, ce qui s'est aussi pratiqué aux 3 precedentes. on a sonné une volée des 4 grosses cloches, de notre Eglise nous nous sommes rendûs en passant devant la fontaine de S.te Genevieve, et les Rües Bordette et Mouffetard dans l'Eglise de S.t Medard, paroisse dependante de l'Abbaye et desservie comme celle de S.t Etienne du mont par un chanoine Regulier de la congregation de france, nous avons trouvé le curé de cette paroisse à l'entrée de son Eglise en Etolle, qui à presenté l'eau benite, et

1.ere Station a S.t Medard

un Ecclesiastique, qui encensoit les entrants chanoines Reguliers, tandis qu'on sonnoit une volée des cloches de cette Paroisse, M.r le curé a conduit M.r l'Abbé de S.te Genevieve à la 1.ere stalle du choeur, ou il avoit fait mettre un tapis et un carreau, et il s'est placé dans la premiere stalle basse, le grand chantre à entonné l'Antienne du Patron de cette Eglise, et après le V. chanté par un novice et l'oraison par M. l'Abbé, on a recité 5 et 5 fait allumer les 6 cierges du maitre autel, ~~[illegible struck-through passage]~~ M.r le curé qui etoit resté dans cette stalle basse pendant cette station, a accompagné M.r l'Abbé de S.te Genevieve, jusqu'a la principalle porte de son Eglise, on à sonné une 2.e volée de toutes les cloches, et M.rs les Ecclesiastiques de cette Eglise ne se sont pas trouvés pour nous recevoir, parcequ'ils etoient en Procession

Sortis de l'Eglise de S.t Medard, nous avons remonté la Rue Mouffetard, jusqu'a la Rue d'orleans, entrant en celle de la en celle du jardin, et ensuite celle de S.t Victor, nous sommes entrés dans l'Eglise de cette Abbaye, ou à sonné une volée des grosses cloches à notre entrée et avons trouvé M.r le grand Prieur et les chanoines Reguliers de cette Abbaye Rangés en haye dans la nef, qui nous ont recûs avec l'eau benite, les 6 cierges du maitre autel etoient allumés et les Reliques posées sur une table avec cierges allumés, un tapis et un carreau pour M.r l'Abbé de S.te Genevieve a la premiere stalle du choeur, on a chanté d'abord l'antienne de S.t Victor, qui a été entonnée par le grand chantre de l'Abbaye de S.te Genevieve, après le V. chanté par un novice et l'oraison par M.r l'Abbé, on a recité 5 Pater, et 5 Ave, la station finie, M.rs de S.t Victor ont fait sonner une 2.e volée de leurs cloches à notre sortie, et ces Messieurs etoient restés pour nous conduire jusqu'a la porte de leur Eglise

Etant sortis de S.t Victor nous avons continué notre Marche par la Rüe S.t Victor, et sommes entré dans l'Eglise de S.t Nicolas du
Chardonnet par la porte qui donne dans lad. Rue S.t Victor, où nous avons trouvés, M.rs les Superieurs du Seminaire qui desservent cette
Parroisse, (M.r le curé étant hors d'état de faire ses fonctions seculé) nous ont reçus en chappes et presenté l'Eau benite, au son d'une premiere volée de
leurs cloches, le plus ancien de ces Superieurs, qui étoient au nombre de 4 après avoir presenté a M.r l'Abbé, il lui donna le goupillon pour en (l'encensé)
jetter au peuple qui suivoient notre Procession ce qu'il fit, comme le choeur de cette Eglise etoit occupé par la Parroisse de S.t Martin sise dans le cloitre
S.t Marcel, nous fumes obligés de rester dans la nef, mais pendant peu de tems, puisque la station de S.t Martin allant finir comme nous entrions
et on fit sortir cette Parroisse par un des cotés du choeur pour nous laisser le choeur libre, il y avoit 6 cierges allumés au maitre autel, et les superieurs
ont conduit M.r l'Abbé a la premiere stalle, ornée d'un tapis et d'un coussin, le grand chantre a entonné l'Antienne de S.t Nicolas, le novice a chanté le
verset, et M.r l'Abbé l'oraison, et après la recitation des 5 Pater et 5 Ave, nous sommes sortis du choeur, et de la par celle de l'Eglise qui en est la
principalle, quoique collateralle donnant dans la Rüe des bernardins, ces Superieurs qui étoient resté dans le choeur pendant notre station, ont reconduit
M.r notre Abbé jusqu'a la porte de leur Eglise, tandis qu'on a sonné une 2.e volée de leurs cloches
De la Rüe des bernardins nous sommes rentrés dans celle de S.t Victor, et continuant notre Route par la place Maubert, et les Rües Gallande,
du Petit pont, le parvis et [illegible], et Rue neuve notre Dame, nous sommes entrés dans la cathedralle, le choeur étoit ouvert et les 6 cierges du grand
autel allumés, après l'Antienne de la Sainte Vierge Sub tuum praesidium, le V. chanté par un novice, l'oraison par M.r l'Abbé et la Recitation des
5 Pater et 5 Ave, 2 novices ont commencé les Litanies des Saints, ausquels le clergé avec nos 2 Suisses qui sont toujours venus avec nous
et chanté les antiennes des S.ts Patrons de chaque Eglise, ont repondu a chaque verset des Litanies et reprenant la Rüe neuve notre dame, passant par le
petit chastelet, suivant les Rües du Petit Pont, S.t Jacques et S.t Etienne des Grais, nous sommes arrivés en notre Eglise au son des 4 grosses cloches
on a terminé ces Processions et Stations, par l'Antienne de S.te Geneviève, l'espère, un novice a chanté le Verset, et M.r l'Abbé l'oraison
il étoit environ 7 heures du Soir
Ces 4 dernieres Processions se sont faites par un beau tems, et quoique (au lieu des processions faites en 1751 pour pareilles circonstances, pour
lesquelles on avoit pris 6 Suisses, pour faire ranger le monde) nous n'eussions que notre Suisse ordinaire a notre teste avec 2 Suisses d'Eglise, toutes ces 5
processions se sont faites avec toute la Decence qu'on pouvoit exiger, il s'est trés peu d'embarras, si on rencontroit quelques Processions en chemin, l'une
passoit a droite, et l'autre a gauche, la seule de M.rs de l'oratoire S.t Honoré s'est arrestée pour nous laisser passer, on s'est salué reciproquement mais
d'une petite inclination de teste seulement, quant aux autres Processions qu'on a rencontré en chemin, l'une comme on vient de le dire passoit a
droite, l'autre a gauche, et chaque procession continuoit son chant, ou sa psalmodie sans se saluer
quelques jours après le Tresorier de l'Abbaye de S.te Geneviève, et un chanoine Regulier de lad. Abbaye ont été Remercier de la part du chapitre Messieurs
de Notre-Dame, les curés, et communautés, de la politesse avec laquelle ils nous avoient reçus, et le Tresorier a fait de plus des gratifications aux Sonneurs des
differentes Eglises, où nous avons eté faire nos Stations

31 Mars — Le 31 Mars 1776 Dimanche des Rameaux la cathedralle est venüe suivant son usage faire la Benediction des Rameaux, elle a été reçue par
les chanoines Reguliers de S.te Geneviève en chappes avec l'encens à cause des Reliques qu'elle fait porter a cette procession, Monseig.r l'archevêque a été Reçu par
M.r l'Abbé qui lui a presenté l'Eau benite, la croix a baiser, la l'encensé et conduit a la 1.re stalle du choeur, il a fait la benediction des Rameaux, et d'une Palme
le tout s'est passé comme de coutume

Lundy 1.er avril — Le Lundy 1.er avril, il est venu 2 Processions en Station
College de Lisieux — 1.° Le college de Lisieux est venu à 4 heures du Soir
S.t Landry — 2.° la Parroisse de S.t Landry est arrivée à 5 heures et demie
couverte la chasse le mercredy S.t 3 avril — Le Mercredy Saint 3 avril 1776 on a couvert la chasse, et les Reliques, parcequ'alors toutes les Eglises sont occupées du mistere de la mort
et Passion de Notre Seigneur, et les Eglises sont en deuil
decouverte de la chasse Samedy 6 avril — Le Samedy Saint 6 Avril 1776 on a decouvert la chasse et les Reliques pour la continuation du Jubilé, mais sans aucune ceremonie extraordinaire
Le Lundy de Pasques 8 Avril 1776 est venüe chanter une grande Messe suivant l'usage, la Parroisse de S.t Pierre des arcis
sur les 10 heures, l'Abbaye avoit chanté la sienne à 8 heures du matin, mais on ne parlera plus que de celles qui sont venües en Station
9 Avril 1776 — Le mardy de Pasques 9 Avril 1776, il est venu 3 Processions pour le Jubilé
Montrouge — 1.° La Parroisse de Montrouge est venue à 7 heures du matin
Bonnenouvelle — 2.° celle de Bonnes nouvelles est venüe à 4 heures du Soir
S.t Cosme — 3.° celle de S.t Cosme et S.t Damien, est arrivée à 5 heures du Soir
10 Avril S.te croix en la cité — Le mercredy 10 Avril 1776 est venue faire une Station, la Parroisse de S.te croix en la cité a 5 heures du Soir
11 avril — Le jeudy 11 Avril 1776 sont venues en Station les 2 Processions suivantes
College des Grassins — 1.° Le college des Grassins est venü Processionellement ~~Le college des Grassins~~ à 10 heures et un quart, tems de notre grande messe
il a fait sa station dans la nef, ensuite le tour de la chasse
Les capucins Rue S.t Jacques — 2.° Les capucins de la Rüe S.t Jacques à 2 heures après midy
12 Avril Les Petites maisons — Le vendredy 12 Avril 1776 l'hopital des petites maisons est arrivé pour sa Station à 4 heures du Soir
14 Avril — Le Dimanche de quasimodo 14 Avril 1776, il est venu 5 Processions pour faire leurs Stations
Passy — 1.° La Parroisse de Passy est arrivée à 4 heures du Soir
Gentilly — 2.° celle du grand Gentilly à 5 heures et demie
Le gros caillou — 3.° celle du gros caillou, après celle de Gentilly,
S.t Germain Le vieil — 4.° celle de S.t Germain Le vieil ensuite
La madelaine en la cité — 5.° Enfin la Parroisse de la madelaine en la cité sur les 6 heures
Cette Succession de Processions ont été cause que nous avons chanté les complies dans la chapelle de la misericorde
15 avril S.t Magloire — Le Lundy 15 Avril 1776 est venü faire une Station à 8 heures du matin Le Seminaire de S.t Magloire
Les Picquepuces de Vincennes — 2.° Les Picquepuces du bois de Vincennes sont venus à 2 heures ~~[illegible]~~
Les jacobins Rue S.t Jacques — 3.° Les Jacobins de la Rüe S.t Jacques sont venus à 3 heures et demie
La Parroisse S.t Benoist — 4.° La Parroisse de S.t Benoit est arrivée à 4 heures 3 quarts à été Recue avec l'eau benite, et par quelques chanoines Reguliers a nous
en consideration de la Reception qu'elle nous avoit faite le 26 du mois precedent

Lundy 15 avril 1776 les jacobins de la Rue St Honoré St Nicolas des champs

5° ce même jour lundy 15 Avril 1776 Les Jacobins de la rue St Honoré sont arrivés à 5 heures, comme la parroisse de St Benoît sortoit du choeur après sa station

6° La Parroisse de St Nicolas des champs est arrivée, comme nous allions au choeur chanter complies, ce qui nous à obligé d'aller les chanter dans la chapelle [illegible] l'hotel Royal des invalides

Le mardy 16 Avril 1776 l'hotel Royal des invalides

Le mardy 16 Avril 1776 l'hotel Royal des invalides est venu processionellement faire une station dans notre Eglise, comme ces Messieurs avoient fait savoir, qu'ils viendroient à 3 heures et demie, pour leur laisser le choeur libre, on étoit entré au choeur pour y chanter vespres à 2 heures 3 quarts, mais ils sont arrivés dès le second pseaume tambour battant, ce qui ne nous à pas empeché de continuer les vespres, ces messieurs étoient au nombre de 2500, rangés sur 2 lignes deux à deux sur chaque ligne, qui étoit par consequent de 4 chaque ligne, a leur teste étoit une compagnie d'invalides portant la bayonette au bout du fusil avec des Tambours et un fifre qui suivoient la croix de l'hotel, venoient ensuite les autres invalides sans armes, ayant seulement une Epée, et vers tête ensuite le drapeau à costé des officiers, après lui marchoit le clergé precedé d'une belle croix de vermeil que 2 invalides armés accompagnoient l'Etat major suivoit Mr leur curé, tous ces invalides se sont placés dans le rond point, mais le clergé et l'Etat major étoient placés dans le choeur, et le remplissoit de façon, que le Prestre qui devoit dire les 5 Pater et les 5 Ave, a été obligé de monter à la tribune tous ont fait le tour de la chasse de Ste Genevieve,

Observations

l'hotel des invalides étoit venu faire une station a Ste Genevieve le 18 May 1751 dans une pareille circonstance, et nous n'avions pas sonné, pour cette Procession, on n'a point sonné non plus cette année, cependant la cathedrale à fait sonner cette année mais seulement on dit que c'est la premiere fois que ces messieurs ont été processionnellement à Notre-Dame,

St jacques de l'hopital

7° Le chapitre de St Jacques de l'hopital est venu à 4 heures et demie, on n'a point sonné pour ce chapitre, n'étant que chapelains

St Medericy

8° La parroisse de St Medericque, ou St Mery est venuë à 5 heures, on auroit dû sonner, parceque le chapitre de St Mery étoit joint à la parroisse, ou, la parroisse au chapitre, mais nous n'avons point été prevenüs de cette procession

capucins de la Rue St honoré

9° les RR PP capucins de la Rue St honoré sont venus à 5 heures et un quart,

le Mercredy 17 Avril

Le mercredy 17 Avril 1776 sont arrivés pour leur stations, 4 Parroisses, ou, Processions

Vaugirard . . . . . .

1° La Parroisse de vaugirard, est arrivée à 8 heures et demie du matin

les petits augustins . . . .

2° Les Petits augustins du faubourg St Germain dans l'après dîner à 4 heures

les petits Peres de la place des victoires

3° Les Petits Peres de la place des victoires à 5 heures

St Leu . . . . .

4° La Parroisse de St Leu à 6 heures

le jeudy 18 Avril. St Martin cloître St Marcel

Le jeudy 18 Avril 1776 La Parroisse de St Martin dans le cloître St Marcel, qui étoit deja venuë le 21 Mars dernier, est venu faire une station

Vendredy 19 Avril la Parroisse d'ivry

Le Vendredy 19 Avril 1776 La Parroisse d'Ivry est venuë chanter une grande Messe à 7 heures du matin, après laquelle elle à fait une station pour le jubilé

2e Dimanche après Pasques feste des Reliques 21 Avril 1776

Le Dimanche deuxieme après Pasques 21 Avril 1776, feste des Reliques de l'Abbaye de Ste Genevieve, ayant été prevenus que dans l'après dîner des Parroisses de St Nicolas du chardonnet, St Jean en Greve et St Etienne du mont viendroient faire une station dans notre Eglise, on à chanté les vespres à 2 heures et demie, et le Salut qui se chante ce jour là après complies à été remis au dimanche suivant

Parroisse et Seminaire de St Nicolas du chardonnet

La Parroisse et Seminaire de St Nicolas du chardonnet est arrivée à 3 heures et demie, elle à coutume de venir tous les ans ce même dimanche avec les Enfans qui ont fait leur premiere communion, et on sonne à son arrivée une volée des grosses cloches, les Politesses qu'elle nous à faites le 28 Mars dernier nous a engagé à deputer une douzaine de chanoines Reguliers pour la recevoir à l'entrée, et on a sonné une volée des 4 grosses cloches (qu'elle a coutume meme de payer) moins a cause de sa station, que parceque c'est un usage

St Jean en Greve

La Parroisse de St Jean en Greve est arrivée dans le tems que nous chantions complies, elle à attendu qu'elles fussent finies pour faire sa station

St Etienne du mont

La Parroisse de St Etienne du mont dependante de notre Abbaye est arrivée à 6 heures, on à sonné 2 volées pour cette parroisse l'une en entrant, et l'autre en sortant

Lundy 22 Avril

Le Lundy 22 Avril 1776 il est venu 4 Processions pour faire leur Stations

Bagneux

1° La Parroisse de Bagneux est arrivée ~~la Parroisse de Bagneux~~ à 7 heures et demie, après la station pour le jubilé, elle à chanté une grande Messe

le college de Louis Le Grand

2° Le college de Louis le Grand est venu faire une station a 4 heures du matin

la Parroisse de St Laurent

3° La Parroisse de St Laurent est arrivée à 4 heures et demie

St Pierre des arcis . .

4° La Parroisse de St Pierre des arcis est venue à 5 heures

Le Mardy 23 Avril

Le Mardy 23 Avril 1776, il est venu 6 Processions pour le jubilé

Lay

1° La Parroisse de Lay est arrivée pour faire une station à 8 heures du matin, et à chanté ensuite une grande Messe au choeur

St Jacques du haut pas

2° La Parroisse de St Jacques du haut pas est venuë à 3 heures après midy. Les vespres ont été chantés à la chapelle du cloître

St hipolitte

3° La Parroisse de St hipolitte est arrivée à 4 heures

St Josse

4° La Parroisse de St Josse est venuë à 4 heures et demie

St Sulpice

5° La Parroisse de St Sulpice est arrivée à 5 heures, avec un peuple innombrable, que pour Eviter le tumulte et l'embarras on a ouvert les portes du cloître, après leur station, et le tour de la chasse, ce peuple est sorti par le cloître, et la porte de l'aumonerie, cette Procession a duré 2 heures. Nous avons chanté complies dans la chapelle du cloître

la Mercy

6° La communauté des Religieux de la mercy s'est trouvé en concurrence avec la Parroisse de St Sulpice, et tandis qu'elle sortoit par le cloître, ces Religieux de la mercy sont entrés dans le choeur ou ils fait leur station

1776

Mercredy 24 avril — Le Mercredy 24 avril 1776 sont venues en station les 3 processions suivantes

Les petites écoles de S. Sulpice — 1° Les petites écolles des enfans de la paroisse de S. Sulpice au nombre de 5 a 600 : conduits par les freres des [illegible] sont venus dans l'apres dîner faire leurs prieres dans la nef et ont fait le tour de la chasse

St Barthelemy — 2° La paroisse de S. Barthelemy est arrivée à 5 heures à fait sa station dans le chœur

Auteuil — 3° celle d'auteuil dont nous sommes seigneurs est arrivée en meme tems que celle de S. Barthelemy est entrée aussi au chœur, les cierges de l'autel allumés

Jeudy 25 avril Neuilly — Le jeudy 25 avril 1776 il n'est venu que la seule paroisse de Neuilly et est arrivée à 9 heures du matin, apres sa station, et ayant desiré de chanter une grande Messe, elle l'a chanté dans la chapelle de la misericorde

Dimanche 28 avril — Le Dimanche 28 avril 1776, qui etoit le 3me apres Pasques il est venu 3 processions

Issy — 1° La paroisse d'issy est venüe dans le tems que nous chantions nos vespres

Arcueil — 2° celle d'arcueil est venüe en meme tems, ces 2 paroisses ont fait leurs stations dans la nef et ensuite le tour de la chasse

St Sauveur — 3° La paroisse de St Sauveur est venue à 6 heures, à fait sa station dans le chœur, et ensuite le tour de la chasse

Lundy 29 avril Vincennes — Le lundy 29 avril 1776 est arrivée a 6 heures du matin la paroisse de Vincennes, après avoir fait sa station pour le jubilé, elle a chanté une grande Messe au chœur

Mardy 30 avril Montreuil — Le mardy 30 avril 1776 dès les 5 heures du matin, est venue la paroisse de ~~[illegible]~~ Montreuil, après avoir fait sa station pour le jubilé, elle a chanté une grande Messe au chœur

Mercredy 1er may 1776 — Le Mercredy premier May 1776 jour de la feste de S. Jacques et S. Philippes, il est venu 5 processions

Clamart — 1° La paroisse de clamart est arrivée dès les 4 heures du matin, après sa station pour le jubilé faite dans le chœur, elle y a chanté une grande Messe

Belleville — 2° La paroisse de Belleville est venüe à 6 heures, après sa station pour le jubilé elle à aussi chanté une grande messe au chœur

Vanves — 3° La paroisse de vanves à coutume de venir tous les ans le 1er jour de may chanter une grande messe, cette année elle à joint sa station à cette grande messe, elle n'est arrivée qu'a 7 heures et demie

Arcueil — 4° celle d'Arcueil est venüe à 8 heures, elle à fait sa station dans le chœur, mais voulant aussi chanter une grande Messe, elle la chanté dans la chapelle du cloitre, parceque la grande messe de vanves n'etoit pas achevée, et qu'apres elle, est arrivée la suivante

Conflans — 5° celle de conflans etant arrivée à 8 heures et demie, elle à fait sa station au chœur, ou elle a chanté aussi une grande messe

Dimanche 5 may ~~Gentilly~~ — Le Dimanche 5 May 1776 qui etoit le 4e après Pasques, ~~La paroisse de [illegible]~~ La paroisse de Gentilly le grand, ou le grand Gentilly, est venüe faire sa station à 5 heures du soir

Lundy 6 may fontenay aux Roses — Le lundy 6 May 1776 La paroisse de fontenay aux Roses etant arrivée à 5 heures et demie du matin, a commencé par chanter une grande messe et à fait ensuite sa station

Mardy 7 may — Le Mardy 7 may 1776 sont venues 2 processions

Villejuif — 1° La paroisse de villejuif est arrivée à 7 heures du matin, à chanté une grande Messe au chœur, et a fait sa station ensuite

Chevilly — 2° celle de chevilly à suivi immediatement celle de villejuif et après une grande Messe, à fait aussi sa station

Jeudy 9 May — Le jeudy 9 May 1776 Les RR. PP. Recolets sont venus faire leur station à 3 heures pendant nos vespres, ils l'ont fait dans la chapelle des Reliques et sont sortis par le bas coté du chœur a gauche.

Recouverte de la chasse de Ste Genevieve, et des Reliques

Le jeudy 9 may 1776 on à recouvert la chasse de Ste Genevieve et des Reliques à 6 heures du soir, à cause d'un Service dont mention à la page suivante et suivant le Mandement de Mgr l'archevêque de Paris dont l'extrait au commencement de ce procès verbal, il exhorte les fideles des ville, fauxbourgs et banlieue Ecclesiastique de se mettre en état de gagner le jubilé pendant les 2 premiers mois, l'ouverture de ce jubilé ayant commencé le lundy [illegible] mars 1776, les 2 mois expiroient que le 11 may de cette même année, on n'auroit recouvert la chasse et les Reliques que le 11 may, ceux qui n'avoient pas encore fait leurs stations et qui avoient devotion d'y venir faire une dans l'Eglise de Ste Genevieve avoient lieu d'esperer de trouver la chasse et les Reliques decouvertes, au surplus depuis le 9 may jusqu'au 11, il n'est venu que la paroisse suivante

Vendredy 10 may 1776 Paroisse de Boulogne — Le Vendredy 10 May 1776 est arrivée la paroisse de Boulogne à 7 heures du matin, elle à fait sa station et chanté une grande messe au chœur

S'il arrive quelques autres paroisses hors la banlieue Ecclesiastique qui aient devotion de venir en station a Ste Genevieve, comme elles peuvent le faire, puisque le jubilé doit durer jusqu'au 11 septembre de cette année, on n'en tiendra pas Registre, en attendant la cloture du jubilé, on en reste à ce qui est écrit jusqu'à ce jour, dont procès verbal, pour servir et valoir ce que de Raison, fait et conclud Le [illegible] jour et onze ~~[illegible]~~ May mil sept cent soixante seize.

L. Revoire — De Lorme — Saly — Pialory — J. Lejeune — Bergeat — Regnier

1776
10 Mars

Anniversaire de Loüis XV

Le Vendredy 10 May 1776 on a celebré l'Anniversaire du feu Roy Louis XV, qui a eté annoncé la veille a 7 heures du soir par 3 volées du gros bourdon, precedées des Glas, et le lendemain a 5 heures du matin, la grande Messe a eté chantée a 10 heures du matin sur le lit solennel par le Semainier avec les ornements de Velours, mais sans induts, il y avoit 13 cierges au maitre autel a chacun desquels il y avoit une armoirie, ainsy qu'a ceux du lit de parade, avec 2 Estrades sur lesquelles il y avoit 24 cierges, la couronne Royale et les cordons des ordres Royaux couverts de crespe etoient posés sur la representation, depuis le maitre autel jusqu'aux marches du Sanctuaire Regnoit un tapis noir, on avoit posé un pareil tapis sur les sieges qui etoient dans le sanctuaire, après la messe, on a chanté un De profundis en fauxbourdon, precedé du Libera, des encensements et l'eau benite. Ce Service sera observé a perpetuité et de la meme façon le 10 May de chaque année, si ce jour n'est pas un Dimanche, ou au premier jour vacant en Reconnoissance de la protection dont le feu Roy a honoré l'Abbaye de Sᵗᵉ Geneviève, et comme fondateur de la nouvelle Eglise.

f Rivoire

De Lorme — Nay — Pialong — f. Lejeune — Bergeat — Regnier

6 Juin 1776

Procession du Sᵗ Sacrement

L'an 1776 le Jeudy 6 Juin, l'Abbaye de Sᵗᵉ Geneviève s'étoit mis en Etat de faire la Procession du Sᵗ Sacrement suivant l'usage, elle avoit chanté la grande Messe a 7 heures du matin, la Paroisse de Sᵗ Etienne avoit aussi chanté sa même tems sa premiere grande Messe, pendant lesquelles est survenue une pluye qui a duré toute la matinée: comme les Abbé et chanoines Reguliers de l'Abbaye de Sᵗᵉ Geneviève ont droit de disposer de cette Procession aux termes de l'Arrest du parlement du 8 Avril 1653, et que suivant cet arrest, les curé, et les Prestres, chapelains et habitués de cette Paroisse doivent se rendre dans l'Eglise de Sᵗᵉ Geneviève pour cette Procession, Mʳ l'Abbé de Sᵗᵉ Geneviève les a attendu jusqu'a 10 heures, vers lequel tems le Sacristain de Sᵗ Etienne, s'est rendu en son appartement pour sçavoir si on feroit cette procession, et a dit que l'avis des Marguilliers de Sᵗ Etienne etoit qu'on ne la fit point à cause du mauvais tems, Mʳ l'Abbé de Sᵗᵉ Geneviève, lui ayant dit que c'etoit aussi son avis, le Sacristain retournant a Sᵗ Etienne pour faire part de cet avis a été rencontré par le Tresorier de l'Abbaye de Sᵗᵉ Geneviève qui lui a dit que c'etoit au marguilliers a venir prendre l'avis de Mʳ l'Abbé, et non pas a lui: on dit que les marguilliers avoient resolu de se transporter eux mêmes a Sᵗᵉ Geneviève pour prendre les ordres de Mʳ l'Abbé, que le sacristain leurs ayant dit que son avis etoit qu'on ne fit pas la Procession, ils n'ont pas paru, et vers les 11 heures le Tresorier de l'Abbaye a remis l'hostie consacrée qui etoit dans le Soleil de Sᵗ Etienne, qu'il a rendu au Sacristain de Sᵗ Etienne, et on n'a pas fait cette procession cette Année; quelques Paroisses de Paris s'etoient mises en marche pour faire cette procession, mais la pluye les a obligé de rentrer dans leur Eglise, ainsy il n'y a point eû, ou très peu de Processions du Sᵗ Sacrement dans Paris cette Année ce jour la 6 Juin 1776:

Regnier

Lundy 5 Aoust 1776

Mort de Monseigneur Le Prince de Conty Grand Prieur de france

Louis-françois de Bourbon, Prince de Conty, Grand Prieur de france étant decedé dans son prieuré l'Abbaye de Sᵗᵉ Geneviève a deputé 4 chanoines Reguliers pour aller rendre les derniers devoirs a S. A. S. le Lundy 5 aoust 1776 ce qu'ils ont fait ledit jour, s'etant transporté à cet effet au temple a l'hotel de Mon Seigneur Le Prince de Conty

Regnier

Clôture du Jubilé

11. 7bre 1776. La clôture du Jubilé de l'Année Ste s'est faite dans l'Abbaye de Ste Geneviève comme dans toutes les églises de Paris le mercredi 11 septembre
1776 cette ceremonie a été annoncée dans lad. Abbaye de Ste Geneviève le mardy 10 septembre sur les 7 heures du soir par une volée des 5 grosses cloches
precedée de 9 coups à 3 reprises sur le gros bourdon, qu'on auroit sonné en volée, s'il ne l'avoit été, cette même volée a été repetée le
lendemain à 5 heures du matin, la chasse de Ste Geneviève, garnie de 9 cierges a été decouverte par devant dès les 5 heures du matin, l'office s'est fait
à l'ordinaire, sans aucun changement pour le cloître.
Après les vespres du jour, Le R. P. Prieur de cette Abbaye, en l'absence du Rme Père Abbé a entonné le Te Deum, qui a été continué par l'orgue et le
chœur alternativement, lequel fini, il a dit le verset et l'oraison auxquelles ... ont chanté les versets et oraisons par lesquels a
fini cette clôture du Jubilé

Regnier

9. Xbre 1776.
Grande Messe en Langue Syriaque

Mr. l'Abbé du Mont Liban, ordre de St Antoine, et superieur general de cet ordre, en asie, sous la domination
des Turcs, est venu prier Mr l'Abbé de Ste Geneviève de lui permettre de chanter une grande Messe le jour de la feste de la
conception de Notre-Dame, qu'on celebre tous les ans le 8 Decembre, mais etant tombée le second Dimanche de l'avent, elle a été remise et
chomée le lundy 9 dud. mois de Decembre 1776, ayant demandé à quelle heure, il pourroit celebrer cette Messe, on lui a indiqué
après la Messe de l'Abbaye de Ste Geneviève qui finiroit à 11 heures, cependant il n'est arrivé qu'un peu après midy et demi, il etoit
accompagné d'un Prieur, ou, abbé de son ordre, d'un clerc, et d'un abbé italien qui etoit le seul, qui parlat françois.
On a allumé pour cette messe les 6 cierges du maitre autel, on lui a donné la chasuble, l'étolle et manipule qui avoit servi pour
la grande messe, auxquels, avec l'aube et la ceinture, il n'a ajouté que sa croix d'Abbé, sans tunicelles, ni dalmatiques, on a mis
un pupitre couvert d'un tapis au bas des marches du sanctuaire, sur lequel, le clerc revetu d'une aube seulement a posé
deux timballes, en forme de chaudrons, mais un peu plus grandes et plus larges que celles dont on se sert icy aux messes qui s'y
disent, et un missel syriaque, posé sur l'autel pour l'introite de la messe du coté de l'Evangile, le clerc syriaque, diacre, sous
servant de soudiacre, a chanté un psaume en langue syriaque, en frappant avec une clef sur ces timballes, sur la fin de ce
psaume est arrivé, Mr l'Abbé de St antoine du mont-Liban, accompagné d'un prestre revetu d'une aube avec un étolle pendante
des 2 cotés, precedés de 2 novices de l'Abbaye, portant leurs chandeliers, et une autre novice faisant la fonction de Thuriferaire
Mr l'Abbé de St antoine, ayant mis du vin et de l'eau dans le calice, est descendu au bas du maitre autel, où il a recité le pseaume
Judica me, ou, autre, il est monté ensuite à l'autel, et a fait les memes encensements, et de la maniere qu'il se pratique icy,
après l'introite dit du coté de l'Evangile, on a reporté le missel du coté de l'Epitre, où il a chanté l'oraison, l'Epitre et Graduel
tandisque que le clerc, ou soudiacre a chanté seul l'introite, le Kyrie, et le graduel, precedé du Gloria in excelsis, le tout
Generalement, en Langue syriaque, Mr l'Abbé de St antoine a dit a basse voix l'Evangile et le prestre assistant l'a chanté sur
un pupitre du coté de l'Evangile, après le credo et les encensements, Le clerc italien a fait lecture des permissions pour quester
en Langue françoise l'une d'un cardinal, et l'autre de Mgr l'Archevêque de Paris, et a exhorté les assistants à faire des
charités à ces pauvres Religieux, qui etant sous la Domination n'ont la liberté de profession de catholique qu'en payant
des sommes immenses au grand Turc; Après cette lecture, le prestre, ou, clerc italien, avec le prestre assistant ont
fait la queste, qui à monté à 38tt avec un Louis que l'Abbaye de Ste Geneviève leurs à donné, fait 62tt
Le Thuriferaire à encensé aux 2 Elevation, après la communion, Mr l'Abbé de St antoine, qui avoit reservé une
particule de la Ste hostie, l'a mise sur la patene, et avec le calice, il a donné la Benediction au peuple,
Ces Messieurs ont diné à la table de Mr l'Abbé de Ste Geneviève au refectoire en maigre, attendu le tems de l'avant
ils ont été conduits ensuite, en une salle où ils ont pris le caffé, et s'en sont retournés il etoit environ 2 heures et demie
De tout ce que dessus à été dressé par le secretaire du chapitre ce memoire

Regnier

1776

Mort du R. P. Rogier

26. Xbre 1776.

Le R. P. Nicolas Rogier prestre chanoine Regulier, est Decedé dans l'Abbaye de Ste Geneviève la nuit du 26. – 27 Decembre, au 27 a minuit un quart, dans la 80e année de son âge, et la 60e de Profession parmi les chanoines Reguliers de la congregation de france, cette morte a été annoncée le vendredy 27 a 7 heures du matin par 3 volées des 4 grosses cloches precedées des Glais, après les vespres du jour, on a Recité celles des morts, et a 8 heures du Soir, on a Recité les complies a basse voix, on a chanté ensuite les 3 nocturnes, et les Laudes de l'office des morts, auquel Le Rme Pere Raymond Revoire abbé de cette Abbaye a officié Pontificalement, on a encore Sonné ce meme jour une volée des 4 grosses precedées des Glais sur les 7 heures du Soir.
Le lendemain 28 après l'oraison du matin, on a Recité Prime et Tierce, ensuite desquelles heures On a dit la Messe du jour au maitre autel a basse voix et a 10 heures on a chanté Sexte, ensuite s'est faite la Levée du corps, sur lequel on a chanté une grande messe des morts a laquelle le Rme Abbé a officié pontificalement, laquelle finie, et après les Prieres accoutumées, le corps du deffunt a été porté au caveau sous le chapitre, ou il a été inhumé.
De ce que dessus a été dressé le present Procez verbal, pour servir ce que de raison en pareille circonstance.

Regnier

Mort du R. P. Behic.

1777

8. mars 1777.

Le R. P. Jean-Joseph Behic chanoine Regulier de la congregation de france, et Prieur-Mage de l'hotel-Dieu de Rouen, étant venu à Paris pour cause de Maladie, et Etant Logé chez Mr Behic son frere à l'hotel de Coëslin Rue des 2 portes, Paroisse de St Sauveur, y est decedé le 8 Mars 1777 dans la 63me année de son âge et la 42e de Profession parmi les chanoines Reguliers. Cette mort ayant été annoncée au Rme Abbé et Superieur General des chanoines Reguliers, Le R. P. Chevalier Prieur de l'Abbaye de Ste Geneviève, se transporta aussitot chez le deffunt pour Regler avec Mr son frere, si on le transporteroit à S. Geneviève, ou si on l'inhumeroit à St Sauveur, la Resolution etant prise de l'inhumer à St Sauveur, M. Le Prieur de St Geneviève, alla rendre Visite à Mr Le curé de cette Paroisse pour convenir du ceremonial, ne l'ayant pas trouvé, il s'adressa à Mr son vicaire avec lequel il convint que le deffunt seroit Enterré dans le caveau de cette Eglise, qu'il y auroit 30 Prestres et autant d'Enfans bleus, pour assister à ces funerailles, Le jour en fut fixé au Lundy suivant 10 dud. mois de Mars sur les 5 heures du Soir, on designa plusieurs chanoines Reguliers de l'Abbaye de Ste Geneviève, qui s'y sont trouvés au nombre de 5 dont 4 pourporter les 4 coins du poile. Cet Enterrement s'est fait le lundy 10 Mars sur les 5 heures et demie du Soir, et après les vespres des morts chantés solemnellement, Le corps du deffunt a été inhumé dans le caveau par Mr Le curé de la Paroisse, Mr Le Prieur de Ste Geneviève a representé le Deuil, et a payé tous les frais de cet Enterrement qui ont monté à 263 tt suivant la quittance qui lui en a été delivrée par Mr Le vicaire de cette Paroisse.

* Mr Lefebvre faisant procureur General
B

De tout ce que dessus, a été dressé ce present Procez verbal, pour servir et valoir ce que de Raison.

Chevalier

Behic

Regnier

1777 Découverte par devant de la Chasse de Ste Geneviève pour le Retablissement de la santé de Mgr l'Archevêque de Paris

1777 Ab. 424 Le Rme Abbé de Ste Geneviève Raymond Revoire ayant été informé le vendredy 23 May 1777 que Mgr l'Archeveque de Paris Christophe De Beaumont etoit attaqué depuis plusieurs jours d'une Maladie dont les sinptomes, quoiqu'ils representasse encore rien de fort inquietant, pouroient neanmoins devenir plus facheux dans la suitte, que sa pieté l'avoit cependant porté a desirer qu'on lui administrat l'Extrême onction, et le St Viatique, Sacrements qui lui avoient été administrés le même jour, ordonnat aussi tost que tous les Prestres qui diroient la messe dans son Eglise, après les oraisons ordinaires, ajouteroient la collecte, Secrette et Post communion, intitulés dans le Missel pro infirmo, que la chasse de Ste Geneviève seroit decouverte pardevant dont le public seroit averti par une volée des 4 grosses cloches de lad. Abbaye, que le samedy 24 may au dit an, on diroit des messes au maitre autel depuis 5 heures et demie du matin jusqu'a midy, que le même jour il seroit chanté par le chanoines une Messe votive de Ste Geneviève suivant le rite de solemnelle mineur avec induts, et l'orgue, que dans l'après midy depuis la Recreation jusqu'a Vespres et depuis Vespres jusqu'a complies, 4 chanoines reguliers assisteroient en aube devant le St Sacrement pendant une demie heure, qu'ils seroient relevés par d'autres chanoines reguliers Prestres, Etudiants du noviciat de demie heure en demie heure, et qu'apres complies on feroit un salut où on chanteroit ce qui seroit marqué dans une Pancarte, pour obtenir par l'intercession de la Sainte Patronne de Paris le Retablissement de la santé d'un si Digne et charitable Prelat.

En consequence la chasse de Ste Geneviève a été decouverte pardevant le samedy 24 dès les 5 heures du matin, cette decouverte a été annoncée par une volée des 4 grosses cloches après le 3 coups pour l'Angelus, on a dit des basses messes depuis 5 heures et demie, jusqu'a la grandes messe, on a chanté une messe votive de Ste Geneviève, quoique ce jour fut le samedy des 4 tems de la pentecoste, avec orgue et 4 induts, après cette messe, on a continué a en dire de basses jusqu'a midy après la Recreation 4 chanoines ont assisté ce jour, et les 2 suivants devant le St Sacrement ainsi qu'il etoit ordonné, le dimanche 25 jour de la feste de Ste Trinité, l'office s'est fait suivant la solemnité de la feste, le celebrant apres l'oraison de la feste, a ajouté memoire, dans la collecte, la secrette, et la post communion pour Mr l'archeveque il n'a pas fait memoire du Dimanche parceque suivant le rit Parisien, on avoit dit la messe du Dimanche au maitre autel, et le lundy 26 la grande messe a esté [illegible] de charles Dolebeneme, l'office a été fait suivant le rit, c'est a dire en double, ce qui auroit été exécuté quand meme on auroit fait d'un semidouble, d'un simple, ou de la ferie, parceque la chasse etoit decouverte, aux saluts après complies, il a été chanté ce qui suit savoir

Le samedy 24 au [illegible] de l'office de Ste Geneviève, qui commence par ces mots Concurrebat, que l'organiste a continué ce jour la seulement ainsy que le [illegible] pour le Roy, Domine salvum fac Regem, l'ayant commencé on l'a laissé continuer, il s'étoit imaginé apparemment que le salut etoit chanté à cause de la solemnité de la feste de Ste Trinité, après le Repons, on a chanté une antienne de la Ste Vierge. O Maria, ensuite de Ste Geneviève Respice, en dernier lieu pour la paix, Deus [illegible] après lesquels Repons et antienne, un novice a chanté le verset miserere mei Domine et la grande [illegible], suivant le rit Parisien, Mr le Prieur de Ste Geneviève, a chanté autant d'oraisons qu'il y avoit de repons et d'antiennes, ce jour la seulement, le reste comme le jour precedent.

Le Dimanche 25 jour de la feste de la Ste Trinité, on a chanté pour le salut après complie le R. Super [illegible], mais sans orgue, et la seule oraison intitulée pro infirmo

Le lundy 26 may 1777, on a chanté pour le salut le R. [illegible] et jejuno, ce dernier salut a fini comme le precedent, Mais on a continué l'oraison, la secrette, et la postcommunion aux grandes et basses messes [illegible] dans le missel pro infirmo

f Revoire Chevalier

Lejeune

Regnier

[illegible]

Mopeo

Occurence du Salut du St Sacrement avec celui de Ste Clotilde

La feste de Ste Clotilde fondatrice de l'Abbaye de Ste Geneviève avec Clovis premier Roy chretien, est fixée au 3 du mois de Juin, de chaque année. Le jour de cette feste on chante après les complies, un Salut qui se termine par le Pseaume De profundis à voix basse

En 1777 cette feste est arrivée le mardy pendant l'octave de la feste du St Sacrement, pendant laquelle on fait aussi un salut tous les jours après complies. Ces deux saluts ayant concurré ensemble, ils ont été chantés ainsy qu'il suit, Les complies du jour de la feste de Ste Clotilde etant finies, deux chanoines reguliers Prestres revetus de chappes violettes se sont placés devant l'aigle

1777. ont entonné le Rf Regina Terræ, qui est celui qu'on chante à la procession avant la grande Messe, ce Repons a été continué par l'orgue, et le chœur, ainsy que l'Antienne de la Ste Vierge Salve Regina, et 3 fois Domine salvum fac Regem avec le Gloria Patri qui a été chanté par l'orgue et le chœur, et l'antienne de la paix Da pacem Domine, un novice a chanté le V/ et le Celebrant 4 oraisons, pendant qu'il mettoit l'encens dans l'encensoir, les 2 chappiers ont entonné pour le salut du St Sacrement les 2 dernieres Strophes de l'Hymne Sacris Solemniis, le St Sacrement ayant été remis dans le Tabernacle, on a recité a basse voix le Psaume De profundis l'organiste n'a pas touché son orgue suivant la coutume après la benediction.

Cette feste de Ste clotilde etoit deja arrivee pendant l'octave du St Sacrement le Samedy 3 juin 1741, et le Samedy 3 juin 1752 comme il est dit dans le volume precedent pages 63 et 264.

✝ Revoire. Chevalier. Morzy. Delorme. Regnier. Aubry.

TE DEUM

En actions de Grace du Retablissement de la santé de Monseigneur l'Archeveque De Paris

22 Juin 1777. Le Dimanche 22 Juin 1777 les chanoines Reguliers, ayant pris la Resolution de chanter un Te Deum en actions de Graces du Retablissement de la santé de Monseigneur l'Archeveque l'Archeveque de Paris après les Vespres, sont Entré au chœur a 2 heures 3 quarts, ils ont chanté Nones et ensuite Vespres, deux Etudiants portant chappes à l'ordinaire, sur la fin desquels Le Rme Abbé de Ste Genevieve est monté au Thresor, avec le nombre de ses officiers comme aux vespres solemnels, pendant qu'il prenoit ses habits pontificaux, le Sacristain a allumé 17 cierges outre les 6 pour les vespres, et les sonneurs ont sonné une volée des 4 grosses cloches, Le Rme s'étant revetus de ses habits pontificaux les chanoines Reguliers se sont rendus au chœur devant l'aigle, et le Rme a son Thrône avec ses officiers, Le premier des Prestres portant chappes lui a annoncé le Te Deum, que le Rme Abbé a entonné, et a été continué par l'orgue et le chœur, après lequel un novice a chanté le V/ Benedic anima mea Dno, le Rme a chanté l'oraison inviolabile pro gratiarum actione, ensuite de laquelle il a donné la Benediction pontificale, qui a terminé cette ceremonie.

✝ Revoire. Chevalier. Delorme. Cordier. Gaudin. Bruni. P. Mithieu. Morzy. Lejeune. Regnier. Aubry.

Mort du Prieur-Curé de Rosny.

Sur la nouvelle que le R. P. Charles-Joseph-Desiré Vervoort Prieur Curé de la paroisse De Ste Genevieve de Rosny étoit tres Dangereusement Malade, les RR. PP. Regnier et Marlot se sont transportés a Rosny le Samedy 27. 7bre 1777. en étant arrivé ils ont appris que led. Sr Prieur étoit decedé entre midy et une heure. ils auroient fait apposer les Scellés

1777. sur les effets du defunt pour la conservation des creanciers et ont fait annoncer cette mort par le son des cloches de cette paroisse. apres l'apposition des scellés le S. Marlot est retourné a Paris et le S. Regnier est resté pour desservir cette cure.

Le Dimanche 28. un chanoine Regulier de l'abbaye de St Vincent de Senlis que le defunt avoit prié de venir pour faire le service divin pendant sa maladie s'est contenté de dire une basse messe pour la paroisse et le S. regnier en a chanté une grande a midy pour le repos de l'ame du defunt apres laquelle il a enterré son corps dans le chœur du coté de l'epitre. il avoit invité a cette inhumation M. M. les curés des environs qui n'ont pu s'y trouver a cause de la feste de St Michel qui tomboit le lundy 29. et a remis au Mercredy suivant 1er 8.bre le service pour le repos de l'ame du defunt, auquel il avoit aussy invité M. M. les curés des environs et les chanoines Reguliers de l'abbaye de Notre Dame de Livry. M. M. les curés de fontenay et de Clandy se sont trouvés au service et M. le curé de fontenay a la priere du S. regnier a chanté la Grand Messe precedée du chant des laudes des Morts et les chanoines Reguliers de la congregation de france ont fait les fonctions de diacre, soudiacre et de chantres et apres cette Messe les sd. srs curés et chanoines reguliers et plusieurs Bourgeois ont diné au presbitere et apres le Diné ont dit un de profundis pour le repos de l'ame du defunt, pour lequel ont fait aussy un service dans l'abbaye de Ste Genneviève comme capitulant de lad. Abbaye.

Regnier

Nomination au Benefice

Le Reverendissime Pere Raymond Revoire abbé de l'abbaye de Ste Genneviève au mont de Paris Superieur General des chanoines reguliers de la congregation de france a nommé au prieuré cure le R. P. Germain Meslan par acte qui n'a point été communiqué au secretaire de lad. Abbaye, mais ce Nouveau prieur curé luy a communiqué les actes suivants.

L'original en parchemin de la representation de M. l'archidiacre du 15. 8.bre 1777. dans lequel sont copiées tout au long les lettres de provisions de Mgr. l'archevesque de paris le tout dument insinué au greffe des insinuations Ecclesiastiques le 24 8.bre aud. an et collé le meme jour on peut voir dans le 1.er Volume page 47. et suivantes de ces lettres de Nomination presentation et provisions.

Regnier

Prise de Possession

Par acte datté au commencement du 17. 8.bre 1777. dument insinué et controllé au Greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de Paris le 24 desd. mois et an, par Me. Jean Pierre De la fresnaye Notaire au chatelet de Paris.

Appert Led. f. Germain Meslan par f. Sebastien Regnier Pretre Chanoine Regulier desd. ordres et congregation avoir été mis en possession corporelle reelle et actuelle dud. Prieuré

1777. cure de Ste Genevieve ... et de tous ses droits appartenances et dependances suivant les usages et ceremonies observées en pareil cas.
Regnier

Demission du Prieuré-Cure de Jossigny par le R. P. Meslan.

Le Reverendissime abbé de Ste Genevieve avoit nommé au Prieuré Cure de Ste Genevieve de Jossigny le R. P. Germain Meslan par acte passé devant Me Lafresnaye No.re au Chatelet de Paris le 4 avril 1774 dont copie page 93 du present registre. Le Prieuré Cure de Ste Genevieve de Rosny etant venu a vacquer par la mort du R. P. Vervoort ce meme abbé a nommé a ce benefice led. R. P. Meslan qui en a pris possession ainsy quil est marqué a la page precedente.
Regnier

Apres sa prise de possession led. R. P. Meslan s'est demis entre les mains dud. Sr abbé de Ste Genevieve du Prieuré Cure de Ste Genevieve de Jossigny par acte passé devant Me Goupy No.re au Chatelet de Paris le 22 8.bre 1777. qui n'a pas encore été communiqué au secretaire du Chapitre. quoiquil en soit en consequence de cette demission
Regnier

Nomination au Prieuré de Jossigny

Par acte passé devant Me Goupy No.re au Chatelet de Paris successeur de Me Lafresnaye le vingt deux octobre 1777. le Reverendissime abbé a nommé au Prieuré Cure de Ste Genevieve de Jossigny vacante par la demission volontaire du R. P. Meslan la personne du R. P. Pierre Couronne Desmarres qui a pris possession de ce benefice par acte passé devant . . . . . qui n'a point été communiqué au secretaire du Chapitre qui n'a fait ces notes que par memoire.
Regnier

Mort du R. P. Rozier Prieur &

Le R. P. André Rozier Prieur de St Quentin de Beauvais est décédé le lundy 10 9.bre 1777 chez le Sr abbé Rozier son frere demeurant a Paris carré de Ste Genevieve psse St Etienne du Mont. Il a été convenu entre Mr l'abbé de Ste Genevieve et Mr le Prieur de St Etienne quil seroit enterré dans lad. abbaye de Ste Genevieve que le Sr Prieur curé de St Etienne feroit la levée du corps, et le conduiroit en son eglise, qu'on y chanteroit les Vespres des Morts et qu'ensuite il seroit transporté dans l'eglise

De S.te Genevieve sur les 6 heures et Demie De ce soir que l'abbaye de S.te Genevieve chanteroit les Vespres du jour a deux heures et Demie et qu'a 4 heures on chanteroit les 3 Nocturnes Des Morts avec les laudes, apres lesquelles la Communauté iroit a souper.

Sur les 7 heures M.r le Curé De S.t Etienne avec son Clergé sont arrivés avec le corps du défunt en chantant un Repond. M.r l'abbé De S.te Genevieve Revestu de ses habits accompagné De ses officiers et les chantres en chappes, les Prestres, etudiants et Novices ayants chacun un Cierge a la main se sont rendus dans la nef pour recevoir le corps du defunt. M.r le Curé de S.t Etienne a fait un Discours latin auquel M.r l'abbé a repondu le corps a été posé sur l'horis. Les chantres ont entonné le Repond immolasi apres lequel le corps a été porté dans le caveau sous le chapitre ou il a été inhumé. Cette mort a été annoncée sur la fin de la grande messe du jour par 3 volées des 4 grosses cloches precedées Des Glais, qui ont été repetés lorsqu'on a reçu le corps et pendant le Repond et lorsqu'on la descendu dans le caveau. Comme cette Ceremonie a fini qu'un peu avant 8 heures les matines qui se disent a cette heure ont été remises au lendemain.

Le Mercredy 12 on a psalmodié les matines prime et tierce du jour a 5 heures et un quart pendant lesquelles on a dit la messe du jour au Maitre autel a 7 heures et demie on a encore sonné trois volées des d.s cloches a 9 heures et Demie, apres sexte M.r l'abbé revestu De ses habits pontificaux a chanté une grande Messe apres laquelle on s'est transporté dans le chapitre ou y a chanté un repond avec les Prieres d'usage en pareille ceremonie il y avoit 13 Cierges a l'autel. De tout ce que dessus a été dressé procès verbal pour servir et valoir ce que de raison.

Levée Des Corps Des Chanoines decedés a Paris

Quoique l'abbaye de S.te Genevieve ait laissé faire a M.r le Curé de S.t Etienne la levée Du corps Du R. P. Rozier elle avoit neanmoins le Droit De la faire elle meme. On en trouve une Preuve Dans le 1.er volume des Ceremonies extraordinaires de cette eglise page 285. a l'occasion De la mort du R. P. Rauset prieur de Boissy decedé sur la paroisse de S.t Mederic, il s'eleva une contestation entre le Curé de cette paroisse et l'abbaye de S.te Genevieve qui pretendoit avoir Droit d'aller faire la levée Du Corps du Pere Rauset. Les avocats consultés sur cette question repondirent que si le P. Rauset fut Decedé sur une paroisse deservie par un Chanoine regulier de S.te Genevieve comme le sont les paroisses de S.t Etienne du mont et S.t Medart, l'abbaye eut été bien fondée Dans sa pretention; parceque l'on presumeroit toujours qu'elle se seroit reservée le droit d'aller lever les corps des Chanoines Reguliers qui decederoient sur les Paroisses qui sont Deservies par un Membre de la dite abbaye.

D'apres cette Decision on peut justement conclure que l'abbaye de S.te Genevieve n'a aucun droit a pretendre faire la levée des corps Des Chanoines reguliers qui Decedent sur une paroisse qui n'est pas deservie par un de ses Membres.

Regnier

Mort d'un Novice

1778. Le 6 Mars 1778 est mort le frere Jean-Baptiste-Alexandre Beru de la petite verolle, maladie qui n'a pas permis de Garder le corps il a été inhumé dans le caveau sous le chapitre quatre heures ou environ après son decès, et le Lendemain on a chanté une Messe des morts pour le repos de son ame.

Regnier

Supression de Festes et Jeûnes Transferés.

Le 11.e jour de fevrier 1778. Monseigneur l'archevesque de Paris donna un mandement tendant a supprimer quelques festes qui jusqu'alors avoient été chommées dans ce Diocese. Il decrit fort au long les raisons qui l'ont engagé a cette suppression. l'intention de ce prelat a été de remedier aux abus qui s'étoient glissés dans le peuple de Paris qui loin de celebrer les festes selon l'esprit de l'eglise qui les a instituées, les passoit dans la dissipation et dans la Debauche. Il a voulu d'ailleurs pourvoir à la subsistance des malheureux dont la vie dépend d'un travail journalier, et que la multiplicité des festes jettoit dans l'indigence. en consequence Mgr. l'archevesque de Paris ordonne par son mandement que dans l'etendue de son diocese, on ne chommera plus a l'avenir a compter de la publication dud. mandement les festes suivantes.

Scavoir:

St. Mathias. 24. ou 25 fevrier.
St. Jacques et St Phillippes. 1.er May.
St. Jacques 25 Juillet.
St. Laurent. 10 Aoust.
St. Barthelemy 24 aoust.
St. Matthieu. 21. 7.bre
St. Michel 29. 7.bre
St. Simon et St. Jude 28. 8.bre
St. Marcel 3. Novembre.
St. Martin. 11 Novembre.
St. André. 30 Novembre.
St. thomas 21. Decembre.
les SS. innocents 28 X.bre

Pareillement il n'y aura plus obligation ni de jeûner ni de s'abstenir de l'usage de la viande les veilles de St. Laurent, de St. Matthieu, de St Simon et St. Jude et de St andré. toutefois pour remplacer lesd. jeûnes le mandement ordonne que désormais on jeûnera le vendredy et le samedy de la premiere et de la seconde semaine de l'avent. Cependant lorsque la feste de la Conception de la S.te Vierge arrivera le vendredy ou le samedy de la 1.ere semaine de l'avent, on ne jeunera point le jour de lad. feste mais nous ordonnons que dans ce cas on s'abstienne de l'usage de la viande et que l'on jeune le mercredy precedent.

Lettres Patentes du Roi données a Versailles au mois de fevrier 1778 confirmatives du Mandement dont l'extrait est cy dessus.

Les imprimés de ces Mandement et lettres Patentes sont reliés avec les Edits, lettres Patentes, Arrets &c de l'année 1778, et le Mandement n'a été rendu publique qu'après les fêtes de Pasques. Regnier

Procession du St. Sacrement

1778. Cette feste est tombée en 1778 le jeudy 18 Juin, Tout étoit disposé pour faire cette Procession, la grande Messe a été célébrée a 7 heures du matin, tant à l'abbaye de Ste Geneviève, qu'a la Paroisse de St Etienne, et à la fin de ces grandes messes, la pluye a commencé, et a continué jusqu'a midy. Sur les onze heures un Ecclesiastique de St Etienne est venu de la part du clergé et des marguilliers demander a Mr l'Abbé de Ste Geneviève, si cette procession se feroit; il a répondu que le tems ne permettoit pas de la faire, qu'on pouvoit retirer le Soleil de St Etienne, et chanter leur derniere grande messe, et sur ce qu'on proposoit de la faire dans l'après diner, Mr l'Abbé a répondu que comme ce n'etoit pas la coutume de la faire l'après diner, on ne la feroit pas.
quelques Paroisses de Paris avoient commencé cette procession, mais la pluye les a obligé a Rentrer dans leur Eglise

Regnier

Grossesse de la REINE

21 Aoust 1778 le ROI ayant donné Avis à Mr l'Archevêque de Paris par sa Lettre écritte à Choisy le 21 Aoust 1778 de la Grossesse de la Reine, sa très chere Epouse et compagne, ce Prelat par son mandement du 24 du même mois, a ordonné qu'on feroit dans son Diocese les Prieres marquées dans ce Mandement pour la conservation de la Santé de la Reine, jusqu'a ce quelle fut accouchée.
Le Rme Raymond Rivoire Abbé de cette Abbaye de Ste Geneviève à ordonné de son côté que tous les Prestres qui diront la messe dans son Eglise, après les memoires ordinaires ils ajouteroient la collecte, la Secrette et la Postcommunion, intitulées dans le Missel, pro muliere Gravida, en y inserant suivant la Rubrique Maria-Antonia-Josepha-Joanna Regina nostra

Regnier

Prieuré-Cure de Marisy Ste Geneviève

Ce benefice est à la nomination de Mr l'Abbé de Ste Geneviève la personne de Pierre Flippier chanoine Regulier de la congregation de France y a été nommé par acte du 27 octobre 1764. mais ayant été privé de la vue, il a Resigné ce Prieuré-cure en cour de Rome du consentement de mond. Sr Abbé de Ste Geneviève en faveur de Jacques-Charles Le Roy, chanoine Regulier de lad. congregation, ces Lettres de Resignation, ayant été communiquées a Mgr l'Evêque de Soissons dans l'Evêché duquel est situé ce benefice cure, ce Prelat a accordé ses Lettres de Provisions aud. Sr Le Roy, en vertu desquelles il a été mis en Possession de cette cure par le Prieur curé de la ferté milon, par acte du 29 Janvier 1777. ces Provisions qui sont du 24 Janvier 1777 et la prise de Possession, n'ont été communiqué au Secretaire de l'Abbaye de Ste Geneviève que le 25 Aoust 1778

Regnier

Mort du R.P. havart

Le R. P. Pierre havart prestre chanoine Regulier de la congregation de France, qui demeuroit au jard, étant venu a Ste Geneviève pour cause de maladie, il etoit travaillé de la Pierre depuis plusieurs années, il a souffert cette operation, et quelque longue quelle ait été, au dire des chirurgiens, comme cette Pierre etoit d'une figure extraordinaire, et adherente a la Vessie, elle lui a occasionné une perte de sang considerable, sa santé s'affoiblissait de jour a autre, il a Reçu les derniers sacrements le mardy 24 novembre 1778, et est mort le mercredy 25 veille de la feste de Ste Geneviève des ardents sur les 4 heures après midy, cette mort a été annoncée le jeudy 26 a 5 heures du matin par trois volées de 4 grosses cloches precedées des Glais, cette meme jour, on est entré au choeur a 2 heures après midy on a psalmodié les nones et complies, les vespres et le Salut ont été chantés ensuite, et a 5 heures s'est faite la levée du corps par le Rme Abbé en habits pontificaux et après le chant des vespres des morts, le corps a été inhumé dans le caveau qui est sous le chapitre avec les ceremonies ordinaires, pendant laquelle inhumation on a sonné une volée des 2 grosses cloches, ce meme jour on a psalmodié les matines pour le lendemain a l'heure ordinaire,
Le vendredy 27 au lieu de l'oraison on a psalmodié les 3 nocturnes et les laudes des morts, qui ont été suivis de la Recitation de Primes et de Tierces, La grande messe pour le deffunt a été chantée par le Rme Abbé en habits pontificaux a 9 heures 3 quarts, precedée du chant de Sexte et suivie de l'absoute dans le chapitre

Regnier

1778.

Acouchement de la REINE

La Reine ayant commencé de ressentir les Douleurs qui précèdent l'accouchement, et le bruit s'étant répandu qu'elle étoit effectivement en travail le samedy 19 Decembre 1778 vers les 6 heures du matin, Mgr l'Archevesque de Paris a ordonné qu'on fit des Prieres publiques avec Exposition du St Sacrement, et Monsieur l'Abbé de l'Abbaye de Ste Geneviève dependante immediattement du St Siege a ordonné de son costé qu'on en feroit egallement dans son Eglise, et qu'on decouvrit la chasse de Ste Geneviève, et a cette occasion a fait un mandement dont suit la teneur

Regnier

19 Decembre 1778

MANDEMENT

du Reverendissime Abbé de Ste Geneviève

ANDRE-GUILLAUME DEGERY abbé de l'abbaye roiale de Ste Geneviève au mont de Paris, dependante immediatement du St Siège apostolique, Superieur général des Chanoines reguliers de la Congregation de France, chef et Supérieur général de tout l'ordre du Val des Ecoliers; aux Chanoines de notre abbaye et à tous autres qu'il appartiendra. SALUT en notre Seigneur:

NOUS touchons, nos très chers frères, à l'evenement le plus interessant pour la monarchie françoise. le ciel a exaucé les voeux ardens que nous lui avons adressés pour la fécondité de notre auguste reine; et il va bientot combler le bonheur de nos [illegible] nations, en donnant à la famille de St Louis un nouveau rejetton. mais helas! la félicité publique ne s'annonce encore que par les douleurs de celle qui doit en être la source. la fille des Césars, l'Epouse du plus puissant des monarques, est soumise comme les autres femmes à l'arrêt que l'eternel a prononcé à la mere de tous les vivans; et le royal enfant qui va éclore de son sein commencera lui même par des pleurs et des sanglots la brillante carrière qui va s'ouvrir pour lui. ah! que le ciel propice conserve des têtes si chères; qu'il écarte de l'une et de l'autre les dangers qui allarment notre amour; et que le meilleur des rois soit aussi le plus heureux des Epoux et des peres. unissons, nos très chers freres, nos Supplications et nos voeux à ceux de la capitale et du royaume entier pour obtenir du ciel une telle faveur. qui doit plus que nous s'interesser à la conservation de la famille roiale et à la perpetuité du trone dans cette famille bienfaisante? nos augustes Souverains ont, nos très chers freres, dans la puissante intercession de Ste Geneviève la plus juste confiance: rappellez vous avec quelle piété vous avez vu ces Epoux recemment unis venir réclamer la protection de cette illustre vierge et revérer les cendres precieuses dont nous avons le bonheur d'être les depositaires. ne doutons point qu'elle n'ait demandé pour eux le bienfait signalé dont nous allons bientot rendre graces au très haut et qu'elle ne leur en obtienne la conservation. pourroit elle n'être la protectrice de ce royaume sans l'être d'une maniere speciale des Souverains qui font le bonheur et les delices.

A CES CAUSES après en avoir conferé avec les venerables Prieur et Chapitre de notre abbaye nous ordonnons qu'à l'instant où l'on apprendra que la reine est en travail la chasse de Ste Geneviève Patrone de Paris et du royaume, sera découverte par le devant, laquelle decouverte sera annoncée au peuple par le son de toutes les cloches; qu'aussitot après il sera celebré une messe solemnelle pour demander à Dieu l'heureuse délivrance

1778. de sa majesté, et le soir il sera fait à la même intention, un salut et une procession, à laquelle sera portée la relique de S^te^. Geneviève, et seront chantées les litanies et autres prières marquées dans le processionnal de notre abbaye et récitées les oraisons convenables: lequel salut sera changé en salut d'actions de grâces si l'on apprend que sa majesté est heureusement délivrée.

Donné à Paris en notre abbaye de S^te^. Geneviève le 19. X^bre^. 1778. signé De Géry abbé de S^te^. Geneviève

Et plus bas par mon R^me^ abbé signé J. Regnier secrétaire du chapitre avec paraphe

Cette découverte de la chasse a été annoncée au public sur les 8 heures du matin par le carillonnement des deux grosses cloches en trois reprises différentes (comme on l'avoit [illegible] encore pratiqué) ensuite par une volée de toutes les cloches, la manière de sonner toutes les cloches dans de pareilles circonstances, est écrite à la page 19 de ce registre, et la manière d'annoncer la découverte de la chasse sous [illegible], sans [illegible] seulement a toujours été annoncée par cette volée de toutes les cloches,

on a dit une basse messe pour tenir lieu de celle de la communauté

La Grande Messe a été chantée à l'heure ordinaire par le R^me^ Abbé en habits pontificaux, avec l'orgue, et toutes les autres cérémonies qu'on observe aux festes les plus solemnelles. c'étoit une messe votive de Ste Geneviève, dont l'introïte commence par ces mots [illegible]

Les vespres ont été chantés à l'heure ordinaire, après lesquels a été chanté le salut annoncé dans le mandement, deux chanoines Réguliers en [illegible] sont montés au maître autel, sur lequel étoit posée la Relique de Ste Geneviève attachée sur un brancard, en Diacres portant la croix, accompagnés de 2 novices acolytes s'est rendu sous le candélabre, deux choristes à genoux devant l'aigle, ont chanté les litanies [illegible] ensuite s'est faite la procession au tour de l'Eglise, les deux Diacres portant la Relique de Ste Geneviève, à côté de laquelle étoient 2 novices avec leurs chandeliers marchoient entre les Diacres et les prêtres, avec les deux chantres et le semainier, revêtus de leurs chapes, la procession étant arrivée auprès de la chasse de Ste Geneviève, y a fait une station, pendant laquelle les chantres ont entonné l'Antienne [illegible] que le chœur a continué, laquelle étant finie, les deux choristes ont repris les litanies, et la procession étant rentrée au chœur, les chantres ont entonné le répons noté dans le propre, qui commence par ces mots [illegible] ensuite l'Antienne de la Ste Vierge, [illegible] et en dernier lieu, l'antienne de Ste Clotilde, [illegible] on a encore chanté l'Antienne pour la paix, 3 fois [illegible] comme il se pratique dans tous les saluts qui se font en l'Eglise de Ste Geneviève, un novice a chanté le ℣ [illegible] et le semainier a dit les oraisons pour la Reine, de la Ste Vierge, de Ste Geneviève, de Ste Clotilde, pour la paix et pour le Roy. -

Le lendemain Dimanche 20 Décembre, la chasse de Ste Geneviève est restée découverte jusqu'après les vespres, après lesquelles on a fait encore un salut, mais sans procession, parce qu'on a sû après dès la veille que la Reine étoit heureusement accouchée d'une Princesse, on a chanté à ce salut le répons Benedicat, l'Antienne de la Ste Vierge, celle de Ste Geneviève et celle de la Paix et pour le Roy, 3 fois Domine [illegible] pour demander à Dieu la conservation de la Reine, de la jeune Princesse et du Roy, et ce salut a été terminé par l'oraison pro [illegible] et on a remis à chanter le [illegible] en actions de grâces lorsqu'on auroit appris le parfait rétablissement de la santé de la Reine

Le Lundy 21 Décembre 1778 les Peres Procureur, et sousprocureur de l'Abbaye de Ste Geneviève, ont été à Versailles pour s'informer au nom de lad. Abbaye de la santé de la Reine, ils ont remis à Madame la Princesse de Chimay Dame d'honneur de la Reine deux boîtes de pain de Ste Geneviève pour la Reine, qui ne recevoit encore personne, ils ont été admis le même jour à presenter leurs respects à Madame fille du Roy, et a lui offrir aussi des pains de Ste Geneviève que Madame la sousgouvernante de la Princesse a reçu pour elle.

TE DEUM

26 decembre 1778 La santé de la Reine étant parfaitement rétablie, Le samedi 26 Decembre 1778, jour de la feste de St Etienne, Le R^me^ Abbé de Ste Geneviève qui avoit officié pontificalement et chanté la grande-Messe dans l'Eglise de St Etienne suivant l'usage et le droit qu'il a d'officier les 2 festes de St Etienne, et qui pouvoit assister au sermon, donner la benediction au prédicateur, et officier aux secondes [illegible] vespres, a préféré d'assister aux vespres de Ste Geneviève, après lesquelles s'étant rendu au sanctuaire, avec le nombre ordinaire de ses officiants a entonné le Te Deum qui a été continué par le chœur et l'orgue en actions de grâces de l'heureuse délivrance de la Reine et du rétablissement de sa santé après avoir chanté l'oraison en actions de grâce, la cérémonie a été terminée par la benediction pontificale,

De Géry

[illegible] Abbé

Hraubert

Regnier

Mort du R. P. Miron

Le R. P. Michel Miron, prestre chanoine regulier de l'Abbaye de Ste Geneviève, y est décédé le mardy 22 decembre 1778, et
22 decembre 1778 a été inhumé le mercredy 23 dans le caveau sous le chapitre par le Rme André Ignace Wegery Abbé de lad. Abbaye avec
les ceremonies et sonnerie ordinaires pour les enterrements des chanoines reguliers de lad. Abbaye.

Mort, &, Transport du R. P. Dourey

Le R. P. Urbain Dourey prestre, chanoine regulier de la congregation de france, ancien Prieur de la Trinité de Chatillon, est décédé a Paris le lundy 28 Decembre 1778 dans une Pension size Rue des Postes, Paroisse de St Etienne du mont, cette mort ayant été notifiée a l'Abbaye de Ste Geneviève, il a été convenu entre le Rme Abbé de Ste Geneviève, et le Prieur-curé de St Etienne, qu'il seroit enterré en lad. Abbaye de Ste Geneviève, que le Sr curé de St Etienne feroit la levée du corps, et le conduiroit dans son Eglise Paroissiale, et qu'ensuite il seroit transporté dans celle de Ste Geneviève. Ces conventions ainsi faites, cette mort a été annoncée par 3 volées des grosses cloches de l'Abbaye de Ste Geneviève, precedées des glais. Les vespres des morts ont été psalmodiées apres le chant de celles du jour, et les complies a basse voix sur les 4 heures après midy, et ensuite on a chanté les 3 nocturnes et les Laudes des morts.

Le Mardy 29 dud. Mois le Sr curé de St Etienne precedé de son clergé, a fait la levée du corps, la conduit dans son Eglise, ou ce clergé a chanté les laudes, ou autres office des morts, et ayant entonné un repons, le corps du deffunt a été transporté de lad. Eglise de St Etienne en celle de Ste Geneviève, dont les chanoines reguliers et novices, chacun un cierge a la main, s'étoient rendus pour recevoir ce corps, qui a été posé d'abord sur 2 treteaux dans la nef, le clergé de St Etienne, ou les bedeaux ayant retiré le drap mortuaire, ou poele de dessus le cercueil, on y a mis aussitot celui de Ste Geneviève. Le clergé de St Etienne ayant fini son Repons, le Sr curé en presentant le corps au R. P. Prieur de l'Abbaye de Ste Geneviève, en l'absence du Rme Abbé a fait un discours en latin, auquel a repondu led. P. le Prieur de Ste Geneviève, ces discours étant finis, les chantres de Ste Geneviève qui etoient en chappes ont chanté le Repon immolans le corps a été posé sur clovis, pendant qu'on chantoit ce repon le P. Prieur a quitté sa chappe pour prendre la chasuble, et a chanté la grande-Messe, laquelle finie, il a repris sa chappe pour dire l'oraison non intres, laquelle finie, après les aspersions et encensements le corps a été porté en terre, on a sonné autant de volées des cloches que pour un chanoine regulier de lad. Abbaye.

Regnier

Mort, &, Inhumation du R. P. Pierre Hardy De-Levaré ... Prieur-Curé de S. Medard.

28 decembre 1778 L'an mil sept cent soixante dix huit le lundy vingt huit Decembre, Mr Le Vicaire de la Paroisse de St Medard Les Paris, est venu donner avis a l'Abbaye de Sainte Geneviève sur les 4 heures du soir que le R. P. Pierre Hardy de Levaré son oncle, chanoine Regulier de la congregation de france, Prieur-curé de cette Paroisse, benefice dependant de lad. Abbaye, pourvû de cette cure par le Rme Abbé de Ste Geneviève en 1742 s'étoit trouvé si mal qu'il s'étoit crû dans la necessité de l'administrer, fonction qui appartient de droits au Rme Abbé, et qu'il a toujours exercée envers les Prieurs-curés de St Medard,

Le Rme Abbé de Ste Geneviève n'étoit pas alors a Ste Geneviève, lorsque Mr Le vicaire de St Medard, neveu dud. Sr Hardy Delevaré a annoncé cette nouvelle, mais Mr Le Procureur de cette Abbaye, sur cette nouvelle se transporta sur le champ a St Medard et trouva le Sr Prieur-curé de cette paroisse presque sans connoissance, Mr l'Abbé de Ste Geneviève étant de Retour et ayant appris cette nouvelle, se rendit aussitot avec led. Procureur a St Medard sur les 7 heures du soir, ils trouverent le malade a peu pres dans le même etat, le malade sembla seulement lui temoigner combien il etoit sensible a la visite que lui rendoit son superieur General, sans cependant pouvoir articuler aucune parole, et Le malade est decedé ce meme jour sur les 8 heures du soir, Mr son neveu et son vicaire qui depuis quelque tems gouvernoit cette Paroisse pour le spirituel et pour le temporel pour son oncle, ne donna avis a l'Abbaye de Ste Geneviève de cette mort, que le lendemain mardy 28 sur les 9 heures du matin, et avertit en même tems que les marguilliers de cette Paroisse se disposoient a faire

1778.

apposer les scellés sur les effets du deffunt, ce qu'ayant appris le Procureur de l'Abbaye de Ste Geneviève, il se transporta aussi
tot au presbytere de St Medard, il y trouva en effet les marguilliers de cette parroisse, et le commissaire occupés a l'apposition de
ces scellés, et demandat qu'ils fussent apposés à sa requeste comme officier et ayant pouvoir et procuration de lad. Abbaye, habile
à succeder aux cottes-mortes des Prieurs-curés qui sont à sa nomination, et comme en estant les premiers curés, suivant les
Edits et arrets rendus en pareilles circonstances, ce qui fut executé, et Mr le vicaire de cette parroisse, avertit le Procureur de Ste Geneviève
qu'on ne trouveroit point d'argent sous ces scellés, parce que le deffunt son oncle avoit distribué de son vivant tous les fonds aux pauvres
et à la fabrique pour la decoration de son Eglise, mais il annoncat aussi qu'on ne trouveroit pas de dettes, l'apposition de ces scellés
n'a finit que le lendemain a 3 heures du matin, et la veille sur les onze heures et demie du soir, les marguilliers de St Medard s'étant
assemblés, envoyerent deux deputés au Procureur de l'Abbaye pour luy dire, qu'ils ne trouvoient sur leur registre aucun article qui
concernat la fabrique pour les obseques des Predecesseurs du deffunt morts dans leur Prieuré-cure de St Medard, sur quoy le
Procureur leur dit que l'Abbaye de Ste Geneviève étoit dans l'usage d'enterrer ses confreres, et qu'elle remplirait ce devoir a l'egard du deffunt.
Les marguilliers etant assurés par cette reponse, que l'Abbaye de Ste Geneviève feroit les frais des funerailles, ils ordonnerent seulement
que la mort de leur curé seroit annoncée par le son de toutes les cloches de la Parroisse, et de quatre heures en quatre heures, on
sonneroit 3 volées, jusqu'au jour de l'enterrement.

Comme il est d'usage pour les curés de Paris, d'estre exposés après leur mort sur un lit de Parade, le Procureur de Ste Geneviève
en fit dresser un par les jurés crieurs dans la salle basse du deffunt où il fut exposé toute la journée du 30, et la matinée du 31 dans
cette sale. Le choeur et le sanctuaire de l'Eglise de St Medard, furent aussi tendües pendant les vigiles, dont sera fait mention cy après, on
a aussi dressé dans le choeur un dais avec 4 colones la representation etoit dessus environnée de cierges sur deux gradins, ou estrade il
il y avoit 3 lais de tenture dans le choeur, les stalles etoient couvertes de drap noir, ainsi que les pupitres, le lutrin et banquettes la nef fut
aussi tendüe de 2 lais, qui furent prolongés le lendemain dans tout le bas côté jusqu'a la chapelle où le defunt avoit desiré etre enterré (les
Jurés crieurs avoient outrepassé les ordres qu'on leur avoit donnés a ce sujet, et pour l'instruction de ceux qui pourroient etre dans le cas de
consulter par la suite, ce qui s'est pratiqué dans cette circonstance, il est bon d'observer que cette tenture à ete trop considerable et
qu'on eût pu la diminuer de moitié)

Le Rme Abbé de Ste Geneviève ayant appris cette mort, il ordonnat qu'on observeroit les mêmes ceremonies pour les funerailles du deffunt qu'il l'ont été
observées pour les Predecesseurs du deffunt, en consequence cette mort a été annoncée par 3 volées des grosses cloches de lad. Abbaye precédées des glas, le mardi jour
mardi 29 decembre. Le mercredy 30 après les vespres du jour, on a psalmodié les vespres des morts ..... completes, et sur les 4 heures du soir, les chanoines
Reguliers s'étant assemblés au choeur, se sont rendus en l'Eglise de St Medard dans le meme ordre que s'observe pour les Processions, le Suisse de la maison conduisoit
la marche, ensuite les novices, un subdiacre portant la croix nouvelle pour les enterrements, les chanoines ..... par les Diacres, et les Prestres, le Rme Abbé en
..... croix pectorale, et Etolle, terminoit la procession, a la sortie de la Procession, on a sonné une volée des grosses cloches, et passant par la ..... qui
donne sur la rue Bordette, s'est rendue en cet ordre en l'Eglise de St Medard, et a été reçue a la porte de l'Eglise par les Ecclesiastiques de cette parroisse,
les chanoines ont occupés les stalles hautes et basses des 2 cotés du choeur, et les Ecclesiastiques se sont placés vers le sanctuaire, le Tresorier de l'Abbaye
de Ste Geneviève avoit eu la precaution d'envoyer a St Medard tous les ornements noirs de l'Abbaye, quant aux livres de chant, ceux de St
Medard ont servi, parceque l'Abbaye de Ste Geneviève des 1763 à adopté le Breviaire Parisien, Deux prestres chanoines Reguliers ont fait la
fonction de chantres a cet office, Le Rme Abbé, qui etoit placé dans la premiere stalle du choeur, avec tapis et coussin a dit les oraisons, les vigiles
et laudes des morts, ayant été chantés, la communauté de Ste Geneviève est retournée à lad. Abbaye processionellement, et a son arrivée on a sonné
une volée des grosses cloches

Le jeudy 31 decembre après l'oraison et la recitation des prières, on a dit une basse messe au maistre hotel, pour tenir lieu de la grande
qui y auroit chanté a l'ordinaire sans cette ceremonie, et d'ailleurs, les chanoines reguliers devoient en chanter une grande a St Medard a 9
heures 3 quarts s'étant rassemblés, ils sont partis pour se rendre a St Medard dans le meme ordre que le jour precedent, étant arrivés a la maison
presbyterale, ou le corps du deffunt etoit exposé, le Rme Abbé de Ste Geneviève en camail, croix pectorale et Etolle, accompagné de 2 prestres
assistants, et autres officiers, en a fait la levée, et on conduisit le corps du deffunt processionellement en son Eglise en cet ordre, le Suisse
de la maison de Ste Geneviève etoit a la teste, suivi des Enfants de la pitié au nombre de 36 avec des torches, derriere eux la croix de la parroisse
suivie de 60 Ecclesiastiques, ensuite la croix de Ste Geneviève et les chanoines reguliers au nombre de 80 tant prestres et Etudiants que novices
le corps du deffunt, qui etoit revestu habillé et le visage decouvert à la requisition des Marguilliers et des Prestres de la parroisse (quoique cette
fut l'usage d'enterrer ainsi à visage decouvert) etoit porté par 4 prestres de la parroisse en aubes et Etolles noires, quatre autres les suivoient et prêts
pour les relever de tems à autres, le corps dans la marche etoit environné de 36 enfans bleus portant des chandeliers et des cierges: quatre chanoines
Reguliers portoient les 4 coins du Poële. Tous les Marguilliers tant anciens que nouveaux en habits de Deuil terminoient la marche, le convoi a
passé par les Rües d'Orleans, jardin du Roy, copeau et Mouffetard, étant arrivés a l'Eglise de St Medard, le corps fut deposé sous le lit de Parade qui
etoit dressé derriere l'aigle, La grande Messe à été chantée par Mr le Prieur de Ste Geneviève, et les chanoines reguliers de lad. Abbaye, avec les memes
ceremonies, que s'observent dans l'Eglise de Ste Geneviève Messieurs les curés de Paris ont été invités a ce convoy par des billets que l'Abbaye de Ste
Geneviève au nombre de mil à 1200, dont 600 distribués dans la parroisse et encore d'autres billets pour les communautés dont aucun de l'une et de
l'autre façon, n'ont été remis au Secretaire du chapitre, pour servir ensuite de modele, Mrs les curés de Paris qui etoient invités, etoient placés avec Mrs les Ecclesiastiques
dans le sanctuaire, La grande messe etant finie, Mr l'Abbé de Ste Geneviève, s'est aproché du corps, après les Prieres et ceremonies, il a été conduit dans sa chapelle
où il a été inhumé.

Delguy Gilbert F. Haubert

Regnier

Nomination au Prieuré-Cure de St. Medard les Paris

Copie de la presentation et Nomination

Venerabili Domino Archidiacono de Josaio, seu vicario vestro Generali. Salutem in Domino
Nos Andreas-Guillelmus De Gery Abbas Sanctæ Genovefæ in monte Parisiensi, et præpositus Generalis canonicorum
Regularium ordinis Sti Augustini, congregationis Gallicanæ, nec non caput et præpositus Generalis totius ordinis Vallis Scholarium
Ad Prioratum-curatum Sti Medardi, in suburbio Parisiensi, cujus vacatione occurrente, Præsentatio et nominatio, a lue jus
Præsentandi et nominandi, ad Nos, Ratione abbatiæ nostræ Stæ Genovefæ de monte Parisiis, Repræsentatio vero et intronisatio ad vos
Ratione vestri Archidiaconatus, collatio autem, Provisio, et quævis alia dispositio, ad illustrissimum et Reverendissimum Dominum Dominum
Archiepiscopum Parisiensem spectare et pertinere Respective dignoscuntur, liberum et nunc vacantem per obitum fratris Petri
Hardy Delware, illius ultimi possessoris pacifici, Dilectum nostrum fratrem Philemonem-Josephum Dubois, presbyterum
Canonicum Regularem nostræ congregationis Expresse professum, et Priorem nostrum assistentem, tanquam sufficientem
Capacem et idoneum, ad dictum Prioratum-curatum Sti Medardi, obtinendum, Regendum et Gubernandum, harum serie
Litterarum Vobis Nominavimus et præsentavimus, Nominamus et præsentamus per præsentes, Vos obnixe precantes, quatenus
Præsentatum nostrum, et præsentationem nostram hujusmodi recipere et admittere, dictumque præsentatum nostrum Præfato
illustrissimo et Reverendissimo D. Archiepiscopo Parisiensi repræsentare, litterasque vestras repræsentationis desuper necessarias concedere
seu fieri et Expediri mandare velitis et Dignemini
Datum Parisiis coram consiliariis Regis notariis in castelleto Parisiensi subsignatis in dicta Abbatia Stæ Genovefæ ubi
commoramur, die vero secunda Januarii anno Domini 1779 ante meridiem, et signavimus cum dictis notariis tam has præsentes
in quibus dictæ Abbatiæ sigillum apponi jussimus, quam harum minutam Relictam penes Dominum Martinum-Joannem
Baptistam Goupy alterum ex illis notariis, sic signatum, De Gery Abbas Stæ Genovefæ, Girard et Goupy cum paragraphis, in margine
appositum est sigillum Stæ Genovefæ,
Plus bas est écrit insinué au Greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de Paris, le 10 fevrier 1779 et controllé le meme jour, Reçu 15s
Signé Chauveau avec paraphe.

Copie de la representation de Mr l'Archidiacre de Josas

Illustrissimo ac Rev.mo D. D. Archiepiscopo Parisiensi, Vestrisve Vicariis Generalibus, aut Eorum alteri
Joannes-Antonius-Benedictus Bruno De Malaret Presbyter S. F. P. Doctor Theologus, insignis et Metropolitanæ Ecclesiæ
Parisiensis canonicus, nec non in Eadem Ecclesia archidiaconus Josaii, Salutem in Domino.
Ad Prioratum-curatum Sti Medardi in suburbio Parisiensi in archidiaconatu nostro, cujus occurrente vacatione, Præsentatio et
nominatio, seu jus præsentandi et nominandi ad venerab. D. Abbatem Stæ Genovefæ de monte Parisius, Repræsentatio vero, et
intronisatio ad nos, institutio autem, Provisio, et quævis alia Dispositio ad vos pro vestra archiepiscopali Dignitate respective
spectant et pertinent, liberum nunc et vacantem per obitum fratris Petri Hardy Delware illius ultimi possessoris pacifici
Dilectum nostrum fratrem Philemonem-Josephum Dubois presbyterum canonicum Regularem Expresse professum
ordinis Sti Augustini, congregationis Gallicanæ, tanquam sufficientem capacem et idoneum, ad dictum Prioratum-curatum
Sti Medardi tenendum, Regendum et deserviendum, abasque nobis debite, ex litteratorie præsentatum, Vobis harum serie
litterarum repræsentamus, Vosque Rogamus ut illum admittere, eique litteras desuper necessarias concedere, et Expediri mandare
velitis et dignemini, salvo jure nostro et alieno Datum Parisiis sub signo sigillo nostris, ac secretarii archidiaconatus nostri
subscriptione anno Domini 1779, die vero mensis januarii 2a. præsentibus Mag.ris Joanne Mosnier, et Gabriele-nicolao Besnard
presbyteris Parisiis commorantibus, testibus ad præmissa vocatis et nobiscum in minuta præsentium signatis. signatum, De Malaret
archid. de Josaio cum paragrapho, et inferius. De Mandato, signatum Bingot cum paragrapho, et a coté, insinué au Greffe des
insinuations Ecclesiastiques du diocese de Paris le 10 fevrier 1779 et controllé le meme jour Reçu 15s Signé Chauveau avec paraphe

Copie de la collation de Mgr l'Archeveque de Paris

Christophorus De Beaumont, miseratione Divina, ac Sanctæ sedis Apostolicæ Gratia, Parisiensis archiepiscopus, Dux Sti Clodoaldi,
Par franciæ, Regii ordinis sancti spiritus commendator, Sorbonæ Provisor Etc Dilecto nostro fratri Philemoni-Josepho Dubois
presbytero canonico Regulari Expresse professo, ordinis Sti Augustini congregationis Gallicanæ Salutem, et Benedictionem Prioratum
Curatum Sti Medardi Parisiis, cujus occurrente vacatione nominatio et præsentatio, seu jus nominandi et præsentandi ad D.num Abbatem
Stæ Genovefæ de monte Parisiis, Repræsentatio autem et intronisatio ad Venerabilem D.num archidiaconum de Josaio, collatio vero,
Provisio, et quævis alia Dispositio ad Nos respective spectant et pertinent, liberum nunc et vacantem per obitum fratris Petri
Hardy Delware, illius ultimi possessoris pacifici, Tibi, qui formulario Alexandri VII pure et simpliciter subscripsisti
abasque sufficienti, capaci et idoneo debite et litteratorie præsentato et Repræsentato contulimus et Donavimus, conferimusque et
donamus, ac de illo, illiusque juribus et pertinentiis universis providimus et providemus per præsentes, curam animarum tibi
committentes ad annos personalis, et continuæ in Eadem Residentiæ, ac statutorum Diœcesanorum observationis: quocirca
prædicto Venerabili D.no archidiacono de Josaio, vel Ejus vicario præsentium tenore mandamus quatenus Te, vel procuratorem
tuum Legitimum nomine tuo et pro te in dicti Prioratus-curati Sti Medardi, illiusque jurium et pertinentium
universorum, corporalem, Realem et actualem Possessionem ponat et inducat, seu poni et induci faciat, ut moris
ut moris est, adhibitis solemnitatibus attendis, jureque cujuslibet salvo. Datum Parisiis in palatio nostro

Archiepiscopi sub signo, sigilloque nostris, ac secretarii Archiepiscopatûs anno Domini 1779, die vero mensis Januarii 2ª præsentibus ibidem Magistris Francisco-Alexandro Lebault presbytero et claudio Rolland laico Parisiis commorantibus testibus ad præmissa vocatis et nobiscum in minutâ præsentium signatis, sic signatum + Chr Arch Parisiensis et infra De mandato Ill.mi ac Rev.mi D. D.ni Parisiensis Archiepiscopi, signatum Godescard cum Parapho. et a côté les armes de Mgr l'archevêque, et au dessous insinué au Greffe des insinuations ecclesiastiques de Paris le 10 fevrier 1779 controllé le même jour Reçu 5.tt signé chauveau, avec Paraphe

Copie du Procès verbal de Prise de Possession

L'An mil sept cent soixante dix neuf le 5.me jour de Janvier avant midy

En la presence de nous Martin-Jean-Baptiste Goupy conseiller du Roi notaire au chatelet de Paris soussigné et des temoins cy après nommés

frere Philemon-Joseph Dubois, prestre chanoine Regulier de l'ordre De S.t Augustin, congregation de france demeurant à Paris en l'Abbaye Royale de S.te Geneviève au mont d'icelle ville, pourvû par Monseigneur l'Archevêque de Paris, sur la nomination et presentation de Monsieur l'Abbé de S.te Geneviève au mont de Paris, et sur la representation de Monsieur l'Archidiacre en l'Eglise de Paris, du Prieuré-cure de S.t Medard de cette ville, vacant par le decès du frere Pierre hardy De Levart Prestre chanoine dud. ordre et congregation, dernier Prieur et paisible Possesseur dud. Prieuré-cure

En vertu des Provisions, qui ont été accordées aud. frere Dubois par mond. seigneur l'Archevêque de Paris le 2 Janvier present mois, sur la representation de M.re Jean-Antoine-Benoist-Bruno, De Malaret, archidiacre ~~de~~ de Josias en l'Eglise de Paris en datte du .... (2 Janvier 1779) le tout duement signé, contresigné, scellé, et en bonne et due forme

A led. frere Philemon-Joseph Dubois a été par mond. S.r De Malaret mis en possession corporelle, Reelle et actuelle dud. Prieuré-cure de S.t Medard de Paris, et de tous ses droits, appartenances et dependances, par la libre entrée en jouissance dud. Prieuré-cure par la principale porte d'icelui, Toucher de lad. porte, prise d'eau benite, Prieres a Dieu faites à genoux au pied du maitre autel, Toucher du Tabernacle, du Pupitre, des fonds Baptismaux, de la chaire à prêcher, et du confessional, son des cloches, seance en la place affectée aud. Prieur-curé, chant de l'hymne [illegible] s, Exhibition Presentation, et lectures desd. Provisions, et icelles Rendües aud. frere Dubois, et enfin par les autres ceremonies et formalités en pareil cas requises et accoutumées à haute et intelligible voix par nous notaire susd. en presence des temoins cy après, personne ne s'y est opposé. Dont acte fait et passé à Paris en lad. Eglise Prieurale et Paroissiale de S.t Medard de cette ville les jour et an susd. en presence de Messieurs Etienne Perrier maitre menuisier demeurant Rüe d'orleans marguillier comptable, Jean-Baptiste-françois Lefebvre, marchand Amidonnier Rüe Poliveau, Guillaume Després maitre en Pharmacie demeurant Rüe Mouffetard, Robert d'Haire fabriquant de couleurs Rüe de la fontaine, Pierre Fremin M.e Megissier, demeurant Pont aux Tripes, S.r Louis-Jean-Baptiste Pare bourgeois de Paris demeurant Rüe de la monnoye, Nicolas Boullon de S.t Ange marchand Tanneur demeurant Rüe De Lourcine, Marin Dosnesson m.d Tanneur demeurant Rüe du fer à moulin, Sulpice-Antoine Lefevre m.d Epicier Rüe Mouffetard, michel ferret m.tre Boulanger demeurant même Rüe; Michel-Martin Leroy bourgeois de Paris demeurant Rüe des fossés M. le Prince, Paroisse S.t Cosme, Jacques Poria m.d Epicier Rüe Mouffetard, Pierre hulda M.e chandelier même Rüe, charles De Longchamps M.e Brasseur demeurant susd. Rüe Mouffetard, charles-Gabriel-Jean-Baptiste Davignon bourgeois de Paris demeurant Rüe du Puits l'hermite, françois Marie m.d de vin demeurant susd. Rüe Mouffetard, Jacques-Nicolas Dufresne m.d Mercier demeurant même Rüe, Louis Dorigny ancien m.d Tanneur demeurant Rüe censier, Tous de la Paroisse de S.t Medard. M.e Pierre hardy De Levart prestre vicaire de lad. Paroisse demeurant au Presbytere d'icelle, M. Jean-André Gaudin prestre chanoine Regulier dud. ordre de S.t Augustin congregation de france Prieur de l'Abbaye Royale de S.te Geneviève au mont de cette ville y demeurant, et de M. Louis-françois Labouret aussi Prestre chanoine Regulier desd. ordre de S.t Augustin et congregation de france demeurant pareillement en lad. Abbaye de S.te Geneviève tous temoins requis et appellés a l'effet des Presentes, lesquels ont signé avec nous notaire susd. La minutte desd. presentes demeurée aud. M.e Goupy No.re soussigné. signé Goupy avec paraphe, en marge est écrit scellé lad. jour et an Reçu 65.s et paraphé, et plus bas est écrit insinué au greffe des insinuations Ecclesiastiques du Diocese de Paris le 10 fevrier 1779 et controllé le meme jour Reçu 5.tt signé chauveau avec Paraphe.

Ce que dessus et de l'autre part transcrit et copié sur les Expeditions en papier, par moy secretaire du chapitre soussigné

Regnier

1779.

Reception du ROI, de la REINE, & de la Famille Royale

Le Roi pénétré de reconnoissance envers le Seigneur de l'heureuse délivrance de la Reine, et de la naissance d'une Princesse, prit la Résolution de venir à Paris pour lui en rendre ses actions de grace, et à cet effet d'entendre la messe à la métropole, faire sa prière à Ste Geneviève Patronne du Royaume, et de se faire accompagner par la Reine, la famille Royale les Princes et Princesses du Sang Royal, et des Seigneurs et Dames de la cour.

Le jour de cette auguste cérémonie ayant été fixé au 8 février 1779 Mr le Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies, en donna avis à Mr l'Abbé de Ste Geneviève par une lettre, dont suit la teneur

2 février 1779. » Paris ce 2 février 1779

» J'ay l'honneur de vous prévenir Monsieur que le Roy la Reine la famille Royale tous les princes et princesses
» du sang se rendront à votre Eglise lundy prochain huit du présent mois après avoir entendu la messe
» dans celle de nôtre dame
» J'ay l'honneur d'être Monsieur vôtre très humble et très obéissant serviteur Dreux G.d Mtre &c

Deux jours après M. l'Abbé de Ste Geneviève en reçut une seconde de Mr Amelot Secretaire d'Etat qui lui mandoit la même chose

En conséquence de ces lettres, Mr l'Abbé ordonna que pour ce jour le Tresorier de lad. Abbaye découvriroit entièrement la chasse de Ste Geneviève, comme le jour de sa fête, feroit tapisser la chapelle de Ste Clotilde, dont la chasse seroit déposée sur l'autel qui lui est dédié que le maître autel, le sanctuaire, et le chœur seroient déco[rés] comme aux fêtes solemnelles.

Depuis le 3 du mois de février, jusqu'à celui de l'Arrivée du Roy les maîtres des cérémonies les officiers du garde meuble et des menus vinrent successivement à Ste Geneviève pour visiter le local, faire rétablir le pavé de devant l'Eglise, qui n'a ... été que sablé, et firent observer que les poteaux aux armes de l'Abbaye empêcheroit les carosses de la cour de tourner facilement

Mr l'Abbé de Ste Geneviève a crû devoir assembler le chapitre pour lui représenter que le chœur ne pouroit contenir tous les Princes et Princesses qui devoient accompagner S. M. qu'il lui paroissoit convenable de déroger pour cette fois à l'usage observé de conduire le Roy processionellement en chappes et d'occuper les stalles hautes, qu'il suffiroit que 12 chanoines des plus anciens marchassent devant le Roy et se plaçassent dans les 6 stalles hautes du fond du chœur de chaque côté, pour laisser les autres stalles tant hautes, que basses aux personnes de la suite du Roy et que les autres chanoines Reguliers tant Prestres, qu'Etudiants, et même les novices restassent dans la nef: ce qui a été exécuté mais aucun des seigneurs n'a monté dans les stalles hautes, ce qui a laissé un grand vuide et a fait décider que dorenavant en pareilles circonstances on suivroit l'ancien usage.

Tandis que le Tresorier de l'Abbaye de Ste Geneviève travailloit à la découverte de la chasse de Ste Geneviève, et de Ste Clotilde, en à ... l'Eglise, les Gardes meuble et des menus du Roy, ont fait apporter des Tapis, Rideaux, coussins, fauteuils et Tabourets ou pliants, ils ont commencé par dresser une barricade devant la principale porte de l'Eglise, et a faite deux banquettes depuis l'Entrée de l'Eglise jusqu'au jubé, ils ont tapissé la nef et couvert les pilliers de la nef et même ceux du chœur ils ont achevé la chapelle de Ste Clotilde, en la courant de Rideaux, et ont fait deux Gardes Robbe sous le cloître du côté de la sacristie des Prestres seculiers.

La découverte de la chasse de Ste Geneviève fut annoncée au public par une volée de toutes les cloches de l'Abbaye sur les 7 heures du soir, qui fut repetée le Lendemain à 5 heures du matin après les 9 coups sur le gros bourdon pour l'Angelus du matin la manière de sonner toutes les cloches, est spécifiée page 19 de ce Regsitre

Le lundy 8 février les Tapissiers du Roy étendirent un tapis depuis la porte d'Entrée de l'Eglise jusqu'aux marches du sanctuaire et depuis le maître autel, jusqu'à la chapelle de Ste Clotilde, posèrent un Prie-Dieu au bas des marches du sanctuaire qu'ils couvrirent d'un tapis de velour Rouge, deux coussins dessus, et autant aux pieds avec deux fauteuils pour le Roy et la Reine, et derrière leurs des pliants, ou Tabourets pour les Princes et Princesses

Ce même jour sur les 9 heures, un détachement des Cent Suisses, qui arrivèrent, et vinrent prendre leur poste dans la nef, vers les 9 heures et demie un détachement de 28 Gardes du corps pour occuper les leurs dans la nef, Le

chœur

1779 chœur, le Sanctuaire, le Rond point et les Tribunes pour n'y laisser entrer ni placer que des Personnes d'une certaine distinction
on avoit fait preparer des Salles pour leur procurer quelques rafraichissement, les unes pour Messieurs les gardes du corps, une
autre pour Messieurs les officiers des Gardes françoises, et Suisses, et une 3me pour le detachement des cent Suisses

La crainte qu'on eut, qu'il ne se trouvat à cette ceremonie une trop grande affluence de monde, vu la petitesse de l'Eglise, fit qu'il
y eut peu, et vers le midy la nef se trouvant presque deserte, les gardes du corps furent obligés de faire entrer le peuple
Cette ceremonie n'a rien derangé pour l'office divin, ni pour les autres Exercices publiques de la communauté

Arrivée du ROI

8 fevrier 1779. Led. jour lundy 8 fevrier 1779 la communauté de Ste Geneviève ayant été avertie par le son de la cloche à une heure apres midy, les S^{rs} chanoines Reguliers, Prestres, les Etudiants, et les novices se rendirent aussitot au chapitre, et tandis qu'ils prenoient des chappes pour cette ceremonie
M^{r} l'Abbé avec ses officiers alla s'habiller à la Sacristie avec ses officiers, d'ou il se rendit a la porte de l'Eglise dans le même ordre qu'il est marqué
Page 4 de ce Registre, a peine y fut il arrivé, que les carosses des Princes et Princesses arriverent aussi, dans le premier étoient M^{r} le Duc et
Madame la Duchesse de chartres, dans le 2e M^{r} le Prince de condé, ensuite Mr Madame, et Mlle de Bourbon, apres
eux le Prince, et la Princesse de Conty, qui furent suivis de M^{r} le Duc de Penthievre, enfin Mad. la Duchesse de Lamballe.
Tous entrerent d'abord dans le chœur, et en sortirent quelque moment après, avant l'Arrivée du Roy et de la Reine
pour aller les recevoir a la Descente de leur carosse, qu'ils devoient les preceder en Entrant dans l'Eglise
Sur les 2 heures ou environ le Roy, la Reine accompagnés de Monsieur, frere du Roy, et de Madame, Mgr le comte
D'artois et de Madame la comtesse, et de Mesdames Elizabeth, Adelaide et Sophie, et d'autres Dames de la Suite sont arrivés
Le Roi Etant entré, on a mis un carreau par terre sur lequel Etant mis a Genoux, M^{r} l'Abbé lui a presenté la croix a
Baiser, et après l'avoir encensé, la mitre en teste, et tenant la crosse en main, l'a harangué dans les termes suivants

Sire

C'est un grand spectacle pour la Religion, de voir Vôtre majesté venir dans ce temple antique, Rendre graces au Tres haut, d'un bienfait précieux, en luy même, et plus encor par les douces Esperances qu'il fait naître dans les cœurs de vos fideles sujets, et c'est aussi un grand motif de consolation et de joye pour tous ceux qui aiment cette Religion Sainte. de voir l'auguste compagne de vôtre trône, partager avec vous les sentiments d'une pieté reconnoissante comme elle partage l'amour du peuple et les transports de leur allegresse

Le Temple dans lequel Reposent les cendres de la puissante protectrice de Vôtre Royaume est, Sire, le premier que les Rois vos prédecesseurs ayent consacré à la gloire du dieu des armées, celuy qui s'éleve maintenant et qui a déja frappé les Regards de vôtre majesté, sera un monument Eternel de Vôtre magnificence comme de celle du Roy vôtre ayeul, et vôtre Regne, Sire, semblable à celuy de Salomon ne sera pas moins illustre par l'entier accomplissement de ce grand ouvrage que par cette haute sagesse qui fait déja le bonheur de vôtre peuple et l'admiration de l'univers.);

apres ce compliment M^{r} l'Abbé accompagna leurs Majestés au son de l'orgue jusqu'a leurs Prie-Dieu, et etant monté au Sanctuaire
il recita les Prieres accoutumées qui furent suivies d'une antienne de Ste Geneviève sur la fin de laquelle après l'oraison de la S^{te} le Roy et la
Reine monterent a la chapelle de Ste Clotilde que les 2 prestres assistants leur presenterent a baiser tandis que les chantres et les chœurs
chanterent une antienne de cette Sainte Reine de france qui fut aussi suivie de l'oraison, pendant qu'on chantoit cette antienne
M^{r} l'Abbé eut l'honneur de presenter des pains de Ste Geneviève a leurs Majestés, et quelques chanoines en presenterent aussi aux
Princesses du Sang: les chantres entonnerent le ℣. Domine salvum fac Regem avec l'orgue, M^{r} l'Abbé ayant ensuite donné la
Benediction Pontificale, il accompagna le Roy et la Reine jusqu'a la porte de l'Eglise au son de l'orgue

De tout ce que dessus, et de l'autre part a été dressé le present Procez verbal, pour servir ce que de raison les jour et an susd.

Delgery
Dubois
Gilbert
Chaubert
Regnier

1779.

Mort et inhumation du R. P. Hubert-François Caron Prieur Curé de S.t Éloi de Roissi.

13 May 1779

Le Jeudi 13. Mai 1778. on vint avertir que M. Caron Prieur de Roissi étoit fort mal
le R. P. Procureur partit sur le champ et le trouva en effet fort affoibli et
consideré par les Chirurgiens du lieu comme étant sans aucune esperance de
guerison. la Fabrique de cette paroisse avoit deja pris une déliberation au sujet de la
cotte morte et avoit authorisé le Marguillier en charge à faire poser les scellés
et à répéter la cotte morte comme appartenante aux pauvres. le R. P. Procureur leur
representa que la cotte morte étoit adjugée à l'abbaye de S.te Geneviève par la
Declaration du Roi de 1770. confirmée en 1774. qu'ainsi toutes démarches de la
fabrique à cet égard deviendroient inutiles. le vendredi 14. le Prieur de Roissi mourut
vers les 10. heures du soir. les marguilliers et la fabrique ne se présenterent
point pour les scellés que la maison s'abstint aussi de faire apposer, parceque
le deffunt n'ayant que des dettes courantes et connues on crut qu'il étoit inutile de
proceder à cette opération. le Samedi 15. les Vigiles furent chantées à 6. heures du soir.
le lendemain Dimanche 16. sur les 11. heures on fit les obseques on y invita tous
les Curés et vicaires des environs; plusieurs s'y trouverent et le R. P. Procureur fit
la cérémonie de l'enterrement. le Prieur a été inhumé dans la chapelle de S.t Roch
au pied de l'autel. 24. des plus pauvres de la paroisse de l'un et de l'autre sexe
avoient porté des cierges et environné le corps du deffunt pendant la cérémonie et la
grande messe. on leur donna à chacun 3. par forme d'aumone. le clergé
fut invité à dîner au presbitere selon l'usage. on présenta à chacun des [illegible]
Curés et vicaires 6.tt pour leur assistance que quelques uns d'eux refuserent. toute la
paroisse donna dans cette circonstance des marques de son attachement au deffunt
qu'il avoit gouverné pendant plus de 25. ans avec beaucoup de zele, tous
assisterent à la cérémonie avec la plus grande décence; le seigneur du lieu donna
l'exemple à ses vassaux.

Le Lundi 17. on celebra dans l'eglise de S.te Geneviève un Service Solemnel
pour le repos de son âme comme membre du Chapitre. M.r l'abbé officia
pontificalement. les Vigiles des morts furent chantées la veille.

Marion Sac.

Office Annuël Celebré par Mgr l'Archevêque de Paris

12 Juin 1779. Le Samedy 12 juin 1779, le chapitre assemblé capitulairement en la maniere ordinaire, aprés l'examen et la signature des comptes, le Reverendissime André-Guillaume DeGery abbé de cette Abbaye de Ste Geneviève au mont de Paris, Presidant aud. chapitre, lui ayant fait part de la Promesse que Monseigneur l'Archevêque de Paris lui avoit déja faite de venir officier le jour de la feste des apôtres St Pierre et St Paul premiers Patrons et titulaires de Notre Église, et même de diner ce jour là au refectoire avec la communauté, le chapitre a crû devoir arrêter, qu'il seroit faite une deputation à ce digne et Respectable Prelat à l'effet de le Prier de vouloir bien effectuer sa Promesse, en consequence le Rme Abbé a designé les RR PP Gaudin Prieur, Delorme ancien Abbé, et Marlot Procureur de lad. Abbaye pour l'accompagner en cette deputation, lesquels se sont transportés à Conflans le jeudy 17 sur les dix heures du matin et ont prié de nouveau Monseigneur l'Archevêque au nom du chapitre d'effectuer sa promesse, et d'accepter pour ses officiers à l'Autel les chanoines Reguliers de lad. Abbaye

Monseigneur l'Archevêque a Reçû cette deputation de la maniere la plus polie, la plus agreable et la plus satisfaisante, et a accedé à toutes ces propositions, à condition seulement qu'il seroit Reçû sans ceremonie, qu'il dineroit au refectoire, où il seroit seul, avec la communauté et en Portion

Le Samedy 26 le Procureur de l'Abbaye retourna à Conflans pour demander l'heure à laquelle Monseigneur l'Archevêque se rendroit à l'Abbaye de Ste Geneviève le 29: le Prelat lui dit que son heure seroit celle de l'Abbaye, qu'il ne vouloit rien changer aux usages, le Procureur lui ayant dit que l'office commencoit ordinairement, les grandes festes à 9 heures, le Prelat donna aussitot l'ordre à ses gens de tenir ses chevaux prests pour 7 heures et demie

Arrivée et Reception de Mgr

29 Juin 1779: Le Mardy 29 juin 1779 jour de la feste des Apotres St Pierre et St Paul, Monseigneur l'Archevêque est arrivé avant 8 heures et demie du matin, il étoit seul dans son carosse, il étoit suivi d'un autre carrosse dans lequel etoient 3 de ses valets de chambre qui apportoient avec eux sa chapelle; son Gentilhomme et un de ses aumoniers etoient dans un 3e carrosse

Monseigneur l'Archevêque fut Reçû à la descente de son carosse par le Rme Abbé et six anciens chanoines Reguliers qui le conduisirent dans la salle dite de la Reine d'Espagne

Le Rme Abbé ayant demandé au Prelat la permission de lui presenter tous les Prestres, Etudians et Novices qui composoient la maison, et Mgr lui ayant temoigné que cela lui feroit plaisir, on sonna la cloche du devoir et tous se rendirent aussitot à la salle, où Monseigneur s'entretint avec eux, jusques presque au moment de la Messe. on avoit prevenu tous ceux qui devoient servir à l'autel de se rendre dans cette même salle au commencement de Tierce, pour conduire Processionellement Mgr l'Archevêque à la Sacristie

29 Juin 1779

Mais ce Prelat ne voulût pas même souffrir qu'on observat à son egard, le ceremonial qui est d'usage les jours que le Rme Abbé officie pontificalement, Mgr l'Archeveque se rendit à la Sacristie accompagné seulement du Rme Abbé et le Procureur de la maison, et le Prelat y fût habillé par ses Gens qui le revêtirent de ses habits pontificaux, tandis qu'on chantoit tierce, cette petite heure finie, Mgr accompagné de deux prestres chanoines Reguliers en chappe, precedés des novices portant leurs chandeliers, un soudiacre portant la croix de la Procession, des induts, porte crosse et porte mitre, un novice portant la croix archiepiscopale, porte bougie et porte Livre, s'est rendû au sanctuaire. et à suivi la Procession qui se fait ordinairement avant la grande Messe, avec une Station dans la chapelle dite de la misericorde, ou on avoit mis un Prié-Dieu couvert d'un tapis, coussin et fauteuil à coté de l'autel de cette chapelle, et du côté de l'Epitre, et s'étant placé sur ce Prié-Dieu, il a chanté l'oraison, après laquelle la Procession s'est rendüe dans la nef ou a chanté le Repons du Jour conjointement avec l'orgue, lequel fini Mgr l'archeveque qui etoit placé sous l'orgue a donné la benediction pour laquelle on s'est incliné nuds teste, le chantre lui à annoncé l'antienne, qu'il a chanté pendant laquelle la Communauté est rentrée au choeur, et Mgr l'archeveque à chanté l'oraison, s'étant placé derrière les chantres, qui ont annoncé l'introïte de la messe, le Prelat est retourné à la sacristie pour achever de s'habiller pour la grande Messe, s'étant revestû de tous ses habits pontificaux, il s'est rendû au sanctuaire precedé des mêmes officiers, prestres chanoines reguliers, etudiants et novices; dont un en chape accompagné de deux autres novices portant la croix archiepiscopale s'est placé dans le sanctuaire du côté de l'evangile proche la balustrade de fer, deux autres novices avec leurs chandeliers precedés des diacre et soudiacre, marchoient devant Mgr l'Archeveque; le premier chantre à annoncé au Prelat le Gloria in Excelsis. Le soudiacre à chanté l'Epitre au jubé après laquelle il à receü la Benediction de Mgr l'Archeveque qui a donné aussi la Benediction au Diacre, qui lui à porté le Livre des Evangiles à baiser au Prelat, la encensé ensuite et sans fermer le Livre, il l'à aussi presenté à baiser au Rme Abbé qui etoit placé en sa stalle ordinaire, et la aussi encensé l'ayant rendû au soudiacre, celui ci la fait baiser à tout le clergé en la manière ordinaire, le Prelat à donné la benediction avant le Pax Dni comme il se pratique dans ce Diocese, après l'Agnus Dei le Diacre à aporté la Paix à baiser au Rme Abbé, qui à été encensé par les deux Thuriferaires; la plus grande partie des Etudiants et des Novices à communié à cette messe, après le R. P. Frippier qui à perdû la vüe.

Cette ceremonie avoit attiré beaucoup de monde en notre Eglise, et après la messe Mgr l'Archeveque ne voulût point Estre Reconduit en ceremonie comme on avoit projetté de le faire, après son action de Grace, le Rme Abbé et quelqu'autres chanoines Reguliers l'accompagnerent dans les salles, et dans le jardin, ou il se promenat jusqu'au diner, et vers l'heure de midi il fût conduit au Refectoire, il y fût servi en portion, comme il l'avoit expressément Recommandé, et placé au centre de la Table, ayant le Rme Abbé à sa droite, et le T. R. P. premier assistant à sa gauche, et ensuite les autres superieurs selon leur rang.

On avoit dressé à côté de la Table une Espèce de Buffet sur lequel etoient des Piles d'assiettes de fayance pour cette même table, et des Domestiques etoient preposés pour y servir; la Lecture a été faite pendant ce diner à l'ordinaire, on fit diner en même tems Messieurs ses aumoniers, et chevalier d'honneur dans la salle des hôtes, les trois valets de chambre dinerent dans le Refectoir à la seconde Table, et les valets de pied et le cocher dans un autre endroit qui leur avoit été destiné.

Le diner etant fini, Monseigneur l'Archevêque fût reconduit par tous les Prestres dans la salle de la Reine d'Espagne, ou après avoir demeuré quelque tems, on lui proposa de voir la nouvelle Eglise que Mr Soufflot controlleur des batiments du Roy, et architecte lui montrat avec le plus grand detail, après avoir vû et examiné le dedans de cette Eglise, Monseigr l'Archeveque montat au haut de l'Eglise jusqu'au dessus du Peristille, suivi alors d'un grand nombre de chanoines Reguliers, et autres personnes, et etant rentré dans la maison, il montat à la bibliotèque dans laquelle il se promenat long tems ainsi que dans le cabinet de l'histoire Naturelle, et d'antiquité. Pendant ce tems le Tresorier de l'Abbaye fit dresser un Thrône pour les vespres, composé d'un dais avec ses plumets et aigrettes, et son pendant, qui est celui qu'on met à la chasse de Ste Genevieve le jour de sa feste. Ce Thrône fut placé dans la niche, ou le Rme se met pour les vespres, avec un fauteuil, coussin, Prié-Dieu et carreau le tout couvert et garni en Velour Rouge et franges d'or,

Monseigneur l'Archeveque se rendit à 3 heures à la sacristie pour s'habiller pour les vespres

et tandis qu'il s'habilloit les chanoines Reguliers ont chanté Nones, après lesquelles le Prelat fût conduit à son trône avec les mesmes officiers du Rme Abbé lorsqu'il office pontificalement, pour les vespres qui ont été chantés avec les Ceremonies ordinaires, et ont été terminées par la benediction pontificale, après lesquelles, Monseigneur l'Archevêque, est monté en carosse sur les 4 heures et demie pour retourner à Conflans, laissant toute la maison aussi satisfaite de l'honneur qu'il avoit bien lui faire en cette circonstance, qu'il le paroissoit lui même de s'être rendu a notre invitation.

Le Samedy 3 juillet 1779 Le Rme Abbé de Ste Geneviève accompagné des mêmes chanoines Reguliers de la premiere deputation se rendit à Conflans pour Remercier Monseigneur l'Archevêque, il leur fit l'Accueil le plus gracieux et leur renouvellat combien il etoit satisfait d'avoir passé avec eux la journée du 29

On rend compte ici de cette ceremonie avec un certain detail, parcequ'il doit faire une Epoque pour la maison, et que tous ceux qui la composent, sans en excepter un seul, ont regardé, avec raison le jour où ils ont vû ce digne Prelat vivant au milieu d'eux, et conversant familierement avec eux, comme le jour le plus heureux. Mgr l'Archevêque a même invité le Rme Abbé à diner pour le jeudy suivant avec un chanoine Regulier.

De tout ce que dessus et des autres parts a été dressé le present Procès verbal pour servir et valoir ce que de raison. /.

De Gery — Chaubert — Dubois — Gandin — Gilbert — [illegible] — Pelletier — Poiveron — Lejeune — [illegible] — Mongez l'aîné — Pazion — A. Mongez — [illegible] — Regnier

Nomination au Prieuré-Cure de St. ELOY de Roissy

3 Juillet 1779: Le Reverendissime André-Guillaume De Gery Abbé de l'Abbaye Royale de Ste Geneviève au mont de Paris, et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de France, a Nommé la personne du R. P. Joseph-Marie Chaubert chanoine Regulier de lad. congregation au Prieuré-cure de St. Eloy de Roissy, vacant par la mort du R. P. Caron, par Acte passé devant les notaires au châtelet de Paris le 3 juillet 1779. Lequel P. Chaubert etoit Prieur-curé de Vusolles diocese de Langres et n'a pris possession du Prieuré cure de St Eloy de Roissy qu'au mois de Septembre suivant.

l'Acte de Nomination, n'ayant point été remis au Secretaire du chapitre de lad. Abbaye de Ste Geneviève, ni l'acte de prise de possession dud. Prieuré-cure de Roissy, il n'a pû en porter l'extrait, comme il eut fait, si les originaux lui eussent été communiqués au surplus ils ne different pas de ceux de la prise de possession, nomination, et representation de Mr l'archidiacre, du R. P. Caron, qui avoit été nommé à ce Prieuré-cure en decembre 1754, comme il est trouvé dans le volume precedent page 267

Regnier

Service Solemnel

Pour le Repos de l'ame du R. P. Denis-Louis Muly Superieur Général de l'oratoire.

24 Juillet 1779 Le R. P. Denis-Louis Muly Superieur General de l'oratoire Etant decedé a Paris, Mrs de l'oratoire Envoyerent aussi tost des billets pour assister à son Enterrement; Mr l'Abbé de Ste Genevieve ne pouvant y assister a cause de la Diette qui se tenoit alors suivant l'usage, il deputa Mr Le Prieur de Ste Genevieve avec trois autres chanoines pour y assister, et peu de jours apres, accompagné de trois chanoines Reguliers, il se Transporta chez Mrs de l'oratoire pour Leurs temoigner la part que l'Abbaye de Ste Genevieve avoit prise a la perte de ce Superieur General, et comme il y a association de Prieres entre Mrs de l'oratoire et l'Abbaye, il leur remarqua que pour satisfaire à cette association, il seroit fait un service solemnel dans l'Eglise de Ste Genevieve pour le Repos de l'âme du deffunt, et Le jour en fut fixé au 24 Juillet 1779: et Le 23 du même mois sur les 7 heures du soir, ce service fut annoncé par 3 volées des 4 grosses cloches de l'Abbaye precedées de 9 coups a 3 reprises sur le gros bourdon, qui furent repetés de la meme façon le samedy 24 à 5 heures du matin.

Le Maitre Autel etoit paré en noir, garni de 13 cierges, le sanctuaire couvert d'un Tapis noir, Le catafalque posé sur des ... couvert du Poêle que Messieurs de l'oratoire de la maison de St Honoré avoient Envoyé à cet Effet, et plusieurs cierges autour. La Grande Messe a été chantée le Samedy 24 Juillet 1779 par le Rme Abbé de Ste Genevieve en habits pontificaux assisté de ses officiers ordinaires, a laquelle ont assistés plusieurs Messieurs de l'oratoire tant de la maison de St Honoré, que de l'institution et de St Magloire, ils etoient placés dans les hautes stalles du fond du choeur immediatement après Mrs les premiers et second assistants, qui occupoient les 2 premieres stalles à droite et a gauche, La Messe a ete suivie de l'absoute avec les Prieres et ceremonies ordinaires.

Regnier

~~Nomination au Prieuré Curé de~~ [redacted]

TE DEUM

En actions de Grace de la reprise de l'isle de la Grenade.

12 Septembre 1779 Les armées Navalles de la france, ayant repris sur les Anglois, l'isle de la Grenade, Le Roy mandat à Mr l'Archevêque de Paris de faire chanter dans sa Metropole et son Diocese, un Te Deum en actions de Grace, Mr l'Abbé de Ste Genevieve ordonnat pareillement qu'il en seroit chanté un dans son Eglise le Dimanche 12 Septembre 1779 après Vespres, qui a été annoncé le samedy 11 pendant les complies par le bourdonnement des 2 bourdons, qui fut repeté le dimanche 12 a 5 heures du matin et à midy; Les vespres etant finies, Mr l'Abbé de Ste Genevieve Revêtu de ses habits pontificaux, s'etant rendu au sanctuaire, a entonné le Te Deum qui a été continué par l'orgue et le choeur et après les Vets et oraison, il a donné la Benediction qui a terminé la ceremonie

Regnier

TE DEUM

12 7bre 1780 **Messe et Te Deum en actions de Grace de la conservation du Prince Louis.**

Le feu ayant pris pendant la nuit au chateau de Saverne proche Strasbourg, appartenant à S. A. E. Louis-René-Edouard de Rohan-Guémené, et l'ayant entierement consommé, a couru risque d'être écrasé sous les ruines de ce chateau, et par une providence particuliere [illegible] a évité ce danger, et comme il est aumonier et grand aumonier de france, et superieur general de l'hopital Royal des quinze vingt, les aspirants a cet hopital, ont fait chanter une grande messe avec le Te Deum, en actions de Grace de la conservation de ce Prince et ont choisi a cet effet l'Eglise de Ste Genevieve, qui a accedé volontiers a leurs instances.
Le Mardy 12 Septembre 1779 jour de St Martien, la grande Messe a été chantée par le R. P. Prieur de l'Abbaye de Ste Genevieve comme aux solemnels mineurs, après laquelle, ayant entonné de l'autel le Te Deum, il est retourné au chœur en son habit de chanoine Regulier, et après l'oraison en action de Grace, la cérémonie a été finie

Service Solemnel

Pour le repos de l'Ame du R. P. Viallet Ancien Abbé de Ste Genevieve

12 octobre 1779 Le 12 octobre 1779, les vespres, 1er nocturne et les Laudes des Morts ont été psalmodiés, et le Rme Abbé de Ste Genevieve a chanté la grande Messe pour le repos de son ame, il y avoit 13 cierges a l'autel, et 24 au tour de la representation

Pegrier [illegible]

Bout de l'An du frere Alexandre.

Le frere Alexandre [illegible] est decedé le 20 Decembre 1778, le bout de l'an devoit se faire le 20 Decembre 1779, et il a été fait le 18, parcequ'on avoit retenu ce jour pour le service suivant

Pegrier [illegible]

Messe Solemnelle.

Pour le Repos de l'Ame de Dlle Jeanne Maire épouse de M. Lefevre

20 Decembre 1779 Le Lundy 20 Decembre [illegible] a tierce, il a été chanté sur le rite de solemnelle mineur, une Grande Messe pour le repos de l'Ame de Dame Jeanne Maire Epouse de M. Jean-Baptiste-françois Lefebvre conseiller du Roi, controlleur General des rentes de l'Hotel de Ville de Paris, mere du R. P. Jean-Laurent Lefebvre, qui a été élu Procureur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, a leur dernier chapitre, a laquelle Messe ont assisté plusieurs Parents et amis de la deffunte et pour lesquels on a mis des fauteuils, ou Pliants couverts en Noir

Pegrier [illegible]

Bout de l'An du R. P. Michel Miron.

22 decembre 1779 Le R. P. Michel Miron, prestre chanoine Regulier est decedé en cette Abbaye le 22 Decembre 1778, et le 22 Decembre 1779 il a été chanté une Messe Solemnelle pour ce bout de l'an,

Pegrier [illegible]

Service Solemnel

Pour le repos de l'Ame du R. P. Revoire ancien Abbé de Ste Genevieve

10 Juin 1780 Le Lundy 10 Juin 1780 le Rme Abbé de Ste Genevieve a chanté en habits Pontificaux une grande messe pour le repos de son ame, il y avoit 4 induls, les vespres, 1er nocturne des Laudes de l'office des morts avoient eté psalmodiés le dimanche precedent après complies qui ont eté chantées, ce service comme celui du R. P. Viallet avoit été annoncé par 9 coups sur le gros Bourdon suivis de 3 volées les 4 grosses cloches le reste comme cy dessus,

Enterrement d'un Sonneur

Par Acte capitulaire du 23 fevrier 1754 il a été reglé qu'on feroit un service solemnel pour [illegible] le Duc d'Orleans et son auguste famille, tous les ans, et qu'il seroit annoncé par le son des cloches la veille et le jour. [illegible] nommé Jean-Charles-Louis [illegible] sonneur, a été suffoqué par une cloche qu'il sonnoit, on lui a administré l'Extreme onction dans le clocher meme, et a été ensuite enterré dans l'ancien cimetiere ; Voiez le Registre des actes de sepulture de l'année 1780

Pegrier [illegible]

Procession & Salut du S.t Sacrem.t

Reglement pour la Procession du S.t Sacrement et le Salut qui se fait le jour de l'octave.

1 Juin 1780 Par deux Arrets du Parlement rendus entre l'Abbaye de S.te Genevieve, et les curé et Marguilliers de la Parroisse de S.t Etienne du Mont, les 2 Avril et 8 Aoust 1653 M.r l'Abbé de S.te Genevieve a été maintenu dans le droit de disposer de la Procession du S.t Sacrement qui se fait dans l'octave, et d'en fixer l'heure. c'est pour cette Raison que les chanoines Reguliers de l'Abbaye de S.te Genevieve chantent la grande Messe du jour a 7 heures, et le clergé de lad.e Parroisse chante aussi à la meme heure une premiere, la seconde etant remise après le retour de la Procession, après ces premieres Messes chantées, le clergé et les Marguilliers de S.t Etienne doivent se rendre en l'Eglise de S.te Genevieve pour faire cette Procession conjointement qui dure 3 heures, qui ne rentre ordinairement qu'environ une heure après midy, mais ce clergé et ces marguilliers ne se rendent dans l'Eglise de S.te Genevieve que vers les 10 heures, ensorte qu'on n'a pas eu temps suffisant pour chanter a 3 heures vespres cette Raison a engagé M.r l'Abbé de S.te Genevieve d'assembler son chapitre, et a proposé de remettre les vespres a 4 heures qui seroient suivis des complies, et du Salut, et de remettre aussi les matines pour le lendemain a 8 heures et demie il a encore proposé de fixer a 6 heures du soir la Procession et le Salut qui se faisoit a 7 heures, et de chanter a 8 heures et demie les matines pour le lendemain. ce qui a été accepté par le chapitre

Par les deux arrets, il est dit que le porte croix de S.t Etienne se placeroit entre la banniere et le baton du S.t Sacrement. et celui de l'Abbaye precede le Dais, en 1779 le porte croix de S.t Etienne s'est obstiné a marcher avec celui de S.te Genevieve, pour ne rien changer, ou pour maintenir l'ancien usage, M.r l'Abbé de S.te Genevieve a envoyé un chanoine pour prier M.r le curé de S.t Etienne d'ordonner a son porte croix de se conformer aux arrets de 1653 cependant ce porte croix s'est obstiné en 1780 à vouloir marcher a coté de celui de S.te Genevieve, cette contestation a duré pendant une demie heure, M.r le curé de S.t Etienne lui ayant ordonné de se conformer aux arrets de 1653, il s'y est enfin conformé et la Procession n'est rentrée qu'a une heure et demie

Le jeudy 25 may 1780 les vespres, precedés du chant de None, ont ete chantés a 4 heures ils ont ete suivis des complies, et du Salut M.r l'Abbé est resté dans son thrône a entonné les complies, les chantres et [illegible] sont restes en [illegible], les convers [illegible] le Salut a été chanté, un peu avant la benediction 4 novices avec leurs flambeaux et les thuriferaires se sont rendus au Sanctuaire les repons et antiennes ayant ete chantés M.r l'Abbé s'est mis a genoux sur les marches du maitre autel, et après avoir encensé le S.t Sacrement, il a donné la benediction,

La communauté s'est rendue au refectoire a 7 heures, et après la Recreation [illegible] a 8 heures et [illegible] les matines du lendemain

Le jeudy 1.er Juin 1780 jour de l'octave du S.t Sacrement, la communauté est entrée au choeur a 5 heures pour les matines du lendemain, la Procession et le dernier Salut s'est fait a 6 heures, ainsy qu'il avoit été reglé, comme il a été dit cy dessus.

De Géry

Regnier

Messe Solemnelle

Pour le Bout de l'an du R. P. Michel-Gabriel Dutillet

6 Juin 1780 Le R. P. Michel-Gabriel Dutillet, prestre chanoine Regulier est mort le 30 Juin 1779, le bout de l'an tomboit le 30 Juillet 1780 mais a cause de la feste de S.t Paul, on a anticipé le Service qui a été fait le 26 Juin au dit an, et on a observé le meme Ceremonial, que pour le [illegible] mentionné en la page precedente

Regnier

Nomination a la cure de Nanterre

5 Juillet 1780: l'acte de nomination a la cure de Nanterre est semblable a celui de la nomination a la cure de S.t Medard, raporté cy devant page 149. elle a été faite par le R.me De Géry en faveur de Jacques Claude Delabarre vacante par la mort de Jacques Barthelemy Truneau, cette nomination est du 5 Juillet 1780

il a été mis en possession de cette cure par M.r François Gabriel Secrée Depenvern curé de S.t Etienne du mont a Paris le 18 Juillet 1780

Regnier

17 Juillet 1780.

Messe Solemnelle.

Pour le Repos de l'ame de Dom La Croix Superieur General des Benedictins

Le R. P. General des Benedictins étant decedé en Province, il a été celebrée une messe Solemnelle pour le repos de son ame en cette Abbaye par le Rme Abbé de Ste Geneviève, a officié à cette messe in pontificalibus, et on a observé les memes ceremonies que pour M. Le Superieur General de l'oratoire, page 81 de ce Registre.

De Geny

Regnier

1er Septembre 1780

Transport & Inhumation du Corps de M. Soufflot.

l'An 1780 le mardy 29 Aoust, Mre Jacques-Germain Soufflot chevalier de l'ordre du Roy, Architecte de S. M. intendant General de ses batiments honoraire, et Architecte de la nouvelle Eglise de Ste Geneviève, est decedé dans son hotel à Paris cour de l'orangerie aux Thuilleries Parroisse de St Germain l'Auxerrois, ou il devoit etre inhumé le 31 dud. mois, suivant les Billets d'invitation dont on avoit envoyés plusieurs a Messieurs les Abbé, et chanoines Reguliers de l'Abbaye de Ste Geneviève, et en consequence, Mr l'Abbé avoit deputé quatre chanoines reguliers pour assister à cet Enterrement qui devoit se faire led. jour 31: entre 8 huit heures du soir. Pendant qu'on chantoit les vespres des morts, Mgr l'Evêque de St Brieux et Mr Vernet les ayant aperçus, et s'étant approchés d'eux, leurs ont representé que le deffunt ayant été choisi pour la construction de la nouvelle Eglise de Ste Geneviève, il conviendroit, et desiroient même que le corps du deffunt fut deposé dans l'Eglise de Ste Geneviève en attendant que la nouvelle fut parachevée pour y estre ensuite transporté, que ses heritiers le souhaittoient même ardemment.

Les Deputés ont repondu, qu'ils en feroient leur rapport à Mr l'Abbé de Ste Geneviève qui devoit assembler le chapitre le Lendemain à 6 heures du matin, qu'ils presumoient que le chapitre accederoit volontiers à leur demande, et que sur les 7 heures on feroit part à S. G. et à Mrs les heritiers du deffunt de ce que Mr l'Abbé auroit decidé avec son chapitre: sur cette promesse, Mgr l'Evêque de St Brieux, et Mr Vernet Executeur testamentaire du deffunt, en ayant conferé avec les parents du deffunt, ont prié Mr Le curé de St Germain, de differer l'Enterrement, parce que le corps du deffunt pourroit etre transporté a Ste Geneviève, Mr le curé a repondu que quoique la fosse fut deja ouverte, cependant pour contenter ses parents, il feroit deposer ce corps dans une chapelle, en attendant le consentement de Mgr l'Archevêque de Paris, et de Mr l'Abbé de Ste Geneviève; Les Deputés pour assister a cet Enterrement a la teste desquels étoit Mr Le Souprieur lui ayant rendu de ce que dessus, et le vendredy 1er Septembre 1780, Le chapitre étant assemblé en la maniere accoutumée, Le Rme Abbé a fait part au chapitre du rapport de ces deputés, et a Representé que le defunt n'ayant point designé dans son testament, ou, autre acte Equivalent, qu'il souhaittoit estre enterré dans la nouvelle Eglise de Ste Geneviève on ne pouvoit lui accorder sa sepulture dans l'Eglise actuelle, pour l'être transporté ensuite dans la nouvelle, lorsqu'elle seroit achevée que dans le cas ou ses heritiers, et son Executeur Testamentaire, le requereroient par une deputation Expresse, et speciale a cet Effet: le chapitre a adheré avis Mgr l'Evêque de St Brieux, et Mr Vernet en qualité d'Executeur Testamentaire instruits de cette Deliberation, ont aussitot rendu visite a Mr l'Abbé de Ste Geneviève, et l'ont prié tant de leur part que de celle des heritiers du deffunt de consentir que son corps fut deposé dans l'Eglise de Ste Geneviève pour l'être ensuite transporté dans la nouvelle. a quoy a consenti Mr l'Abbé et le chapitre, Mgr l'Evêque de St Brieux et Mr Vernet en ayant prevenu Mr le curé de St Germain, il a obtenu une Permission pour le Transport et inhumation.

Ceremonies observées pour le transport et l'inhumation.

Les choses ainsi Reglées et arrestées Mr l'Abbé a ordonné au Tresorier de preparer tout ce qui étoit necessaire tant pour la Reception du Corps que pour l'Inhumation: après l'Angelus pour midy ce Transport a été annoncé par 3 coups de la grosse cloche qui ont été repetés plusieurs fois, et suivis de 3 volées des quatre grosses cloches, après les vespres du jour on a psalmodié les complies, et a 5 heures les matines pour le lendemain, lesquelles finies la communauté

1781

fust rendue pour le souper, pendant lequel tems, on a mis deux Tréteaux dans la nef, et deux autres entre l'aigle et le tombeau de Clovis, 13 cierges au maître autel, garni d'un devant en noir sans autres tentures, on a seulement garni le grand candelabre de 13 cierges. Le vendredy 1.er 7bre vers les 6 heures et demie du soir, les chanoines reguliers, et novices en habits de chanoine se sont rendus dans la nef, précédés du porte Bédeaux, d'un soudiacre portant la croix, accompagné de deux acolytes, avec leurs cierges, et suivis de 2 chantres en chappes et de M.r l'Abbé en habits pontificaux avec le nombre ordinaire de ses officiers. M.r l'Abbé étant sous l'orgue, Monsieur le curé de S.t Germain accompagné de son clergé, a présenté le corps du deffunt qui a été posé d'abord dans la nef sur deux tréteaux, a fait un compliment selon cette cérémonie, auquel M.r l'Abbé de S.te Geneviève a répondu, après ces compliments, on a ôté le drap mortuaire de la paroisse, et on a posé celui de S.te Geneviève sur le corps du deffunt qui était enfermé dans une Bierre, ou cercueil de plomb, ainsi que l'avoit exigé M.r l'Abbé, on l'a porté et posé ensuite sur 2 autres tréteaux entre l'aigle, et le tombeau de Clovis, les vespres ont été chantés solennellement sur le corps, et de là il a été déposé sur 2 pierres dans le caveau qui est sous la chapitre près la muraille à gauche en y entrant.

Et le samedy 2 septembre 1780 il a été chanté une Messe solennelle pour le repos de l'âme du deffunt, qui a été célébrée par M.r l'Abbé en habits pontificaux à laquelle ont assisté M.gr l'Evêque de S.t Brieux placé devant un Prie-Dieu dans le sanctuaire, les parents du deffunt, et même les artistes, de ce que dessus et de l'autre part a été dressé le présent procès verbal.

De Géry

Regnier

Grossesse de la REINE

16. Juillet 1781.

le ROI ayant donné avis à M. l'Archevêque de Paris de la grossesse de la Reine sa très chère Epouse et compagne pour ordonner des Prières dans son Diocèse, pour la conservation de la santé de la Reine, et une heureuse Délivrance, Le R.me Abbé de S.te Geneviève, a ordonné de son côté que tous les Prêtres qui disent des messes dans son Eglise, après leurs memoires ordinaires, ajoutent, la collecte, la secrette, et la postcommunion, intitulées dans le Missel pro mulier[illegible] en y insérant suivant la Rubrique [illegible] [illegible], ce qui a commencé le 16 Juillet 1781.

De Géry | Regnier

23. Aoust 1781.

Bout de l'An

Pour M.r Soufflot.

Le corps de M.r Jacques-Germain Soufflot, chevalier de l'ordre du Roi, Architecte de la nouvelle Eglise de S.te Geneviève, ayant été transporté en l'Eglise de S.te Geneviève, ainsi qu'il est dit en la page précédente, quoiqu'il devoit être inhumé en la paroisse de S.t Germain l'Auxerrois, ses héritiers ayant pris la résolution de faire célébrer la cérémonie du bout de l'An pour le repos de son âme, ont pensé qu'il convenoit que cette cérémonie devoit être faite dans l'Eglise où reposent ses cendres; ils ont prié M.r l'Abbé de S.te Geneviève, qu'elle se fit dans son Eglise, ce qu'il leurs a accordé avec plaisir. Le jour en ayant été fixé aujourd'huy 22 Aoust 1781 elle a été annoncée la veille sur les 7 heures du soir par trois volées des 4 grosses cloches de lad.e Abbaye, précédées des glas à l'ordinaire. Le maître Autel a été decoré à l'ordinaire on a mis des chaises couvertes d'un drap noir, pour les parents, et sur le tombeau de Clovis la représentation, ou catafalque couvert du drap ordinaire de l'Abbaye de S.te Geneviève, sur lequel on a mis le cordon de l'ordre de l'ordre duquel le deffunt étoit décoré. La grande Messe a été célébrée par M.r le Prieur de l'Abbaye de S.te Geneviève, et l'absoute a été faite dans le choeur, et non pas dans le chapitre, devant le caveau duquel est inhumé le corps du deffunt.

Regnier

Bout de l'An

Pour le T. R. P. Arnould-Jules Gilbert 1er assistant du Rme

17 Septembre 1781 Le Lundy 17 Septembre, La Grande Messe a été celebrée par Mr le Prieur de l'Abbaye de Ste Genevieve pour le bout de l'an du T. R. P. Arnould Jules Gilbert premier assistant du Rme Abbé a laquelle il a assisté, avec les Capitulans du chapitre General qui etoit alors assemblés, le tout avec les ceremonies ordinaires

Segnier

Bout de l'An.

Pour le R. P. Charles Antoine Jacques Marion.

25 Septembre 1781 Le Mardy 25 Septembre 1781 La grande Messe a été Celebrée par Mr le Prieur de l'Abbaye de Ste Genevieve pour le bout de l'an du R. P. Charles-Antoine Jacques Marion, a laquelle ont assisté plusieurs capitulans du chapitre General, on a observé les ceremonies pareilles et ordinaires

Segnier

Grossesse de la REINE suite. Decouverte pardevant de la Chasse de Ste Genevieve.

12. Octobre 1781. Le tems des couches de la Reine approchant, Le Rme Abbé de Ste Genevieve a jugé à propos de doubler les prieres commencées a ce sujet le 16 Juillet dernier, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Patronne de Paris et du Royaume une heureuse delivrance de cette Auguste Reine, et il a ordonné qu'on decouvriroit pardevant la chasse de cette Sainte, qui seroit annoncée la veille par le son de toutes les cloches de l'Abbaye, que le lendemain il celebreroit une messe Pontificalle, a laquelle assisteroient tous les Superieurs et autres Deputés, composant le chapitre General de la congregation de france, actuellement seant en lad. Abbaye; que tous les jours il seroit chanté à ce sujet un Salut après complies, pour lequel on tinteroit par trois et diverses fois les bourdons, jusqu'a la Delivrance parfaite de la Reine, il a fait en meme tems un Mandement a cette occasion, dont suit la copie

MANDEMENT

du REVERENDISSIME ABBÉ DE L'ABBAYE de Ste Geneviêve

qui ordonne des priérês publiques dans son églife pour l'heureufe délivrance de la REINE

12 octobre 1781:

ANDRÈ-GUILLAUME DE GÈRY

Abbé de l'abbaye Royale de S.te Genevieve au mont de Paris, dépendant immédiatement du S.t Siège Apostolique; Superieur Général des Chanoines Reguliers de la Congrégation de france, Chef et Général de tout l'ordre du Val des Ecoliers, aux Chanoines de notre abbaye, et a tous autres qu'il appartiendra **Salut** en notre Seigneur.

Tous les temples de la Capitale et du Royaume retentissent, nos très Chers freres, des prieres que les français adressent au très haut pour l'heureuse délivrance de la Reine; pourrions nous ne pas mêler nos voix à celles qui s'élèvent vers le Ciel pour en obtenir un tel bienfait? Notre Eglise dépositaire des Cendres précieuses de S.te Genevieve, est regardée Comme une des Sources desquelles doivent se répandre sur toute la france les graces et les bénédictions du tout puissant. nos Augustes Souverains ne recoivent point du Seigneur une faveur signalée, qu'ils ne s'en Croient redevables à l'intercession de cette illustre Vierge: et tel est le principe de cet empressement religieux avec lequel ils viennent honorer son tombeau, toutes les fois que la piété les amène dans la Capitale de leur Empire. Efforçons nous nos très Chers freres, de mériter de plus en plus cette Glorieuse prérogative; redoublons de zèle et d'ardeur dans les prieres que nous adressons au Seigneur pour la Conservation du Roy, pour celle de la Reine, pour la prospérité du Royaume, dont la félicité ne sera jamais plus assurée que quand il sera gouverné par une longue suite de Princes issus de cette tige si auguste et si chere à la nation. Nous ne pouvons nos très Chers freres, faire un meilleur usage de l'autorité qui vient d'être remise de nouveau entre nos mains, qu'en vous procurant les moyens de faire Eclater des Sentimens que la nature a mis dans les Coeurs de tous les français, et que la Religion a encore affermis dans les Vôtres; et nous nous empressons d'autant plus de donner cet essor à votre piété, que nous nous trouvons dans des Circonstances où elle sera soutenue par un plus grand Concours de nos respectables Confreres; et que nos voeux ne seront pas seulement ceux de l'Abbaye de S.te Genevieve, mais aussy ceux de la Congrégation toute entière.

A ces causes après en avoir conféré avec les Vénérables Prieur et Chapitre de notre Abbaye, nous ordonnons que le Vendredy douze de ce mois, la Chasse de S.te Genevieve, Patronne de Paris et du Royaume, sera découverte pardevant, laquelle cérémonie sera annoncée au peuple le jeudy onze vers le soir et led. jour de Vendredy douze au matin par le son de toutes les Cloches de notre abbaye; que le meme jour il sera Célébré une Messe solemnelle à laquelle nous officierons pontificalement, et à laquelle assisteront tous les Superieurs et autres

Députés Composant Le Chapitre Général de La Congrégation de france, actuellement Etant en cette abbaye de S.te Genevieve. nous ordonnons en outre que Lad. Chasse de S.te Genevieve demeurera découverte jusqu'à l'heureuse délivrance de La Reine, et qu'il Sera fait tous Les jours après Complies un Salut auquel Seront Chantés Les repons, antiennes et autres prières Convenables: Lequel Salut Sera Changé en un Salut d'actions de Graces Lorsque Sa majesté Sera heureusement délivrée; et Sera Led Salut d'actions de graces continué pendant neuf jours, Si, Selon nos voeux et Ceux de toute La nation, Sa majesté Donne Le jour à un Prince. /: Donné à Paris, En notre abbaye de S.te Genevieve, Le Mercredy dixieme jour d'octobre mil Sept Cent quatre vingt un, Signé Dom Géry abbé de S.te Genevieve.

Et plus bas par mon Révérendissime abbé, Signé f. Regnier, Sécrétaire du Chapitre, avec paraphe. /:

Le vendredy 12 Le R.me a chanté la grande messe in pontificalibus, a laquelle ont assisté tous les capitulants du chapitre General [illegible] avec ceux de lad. Abbaye de S.te Genevieve, conformement aud. Mandements precedé la veille du son de toutes les cloches, et[illegible] le lendemain a 5 heures du matin

Saluts

Regnier [illegible]

Les Saluts ordonnés par ce Mandement, ont été annoncés par plusieurs coups, et a 3 differentes reprises des 2 Bourdons, et on y a chanté 1.° Le Repons Benedicat [illegible] l'Antienne de la S.te Vierge [illegible], celle de S.te Genevieve [illegible] celle de S.te Clotilde [illegible] après laquelle on a chanté du 6.e ton le pseaume Exaudiat. l'Antienne pour la paix Da pacem [illegible], un novice a chanté ensuitte le V.t Deus Israel [illegible] [illegible], et le choeur a repondu, mais seulement en Plain-chant [illegible] Parisien [illegible]. Le semainier [illegible] habit de choeur, s'est placé devant l'aigle avec les 2 chantres qui ont porté chappe aux saluts, et a chanté, les oraisons suivantes 1.° Deus Regnorum, [illegible] regnum moderator. 2 De beata virgine 3.° de S.te Genovefa, 4.° de S.te Clotilde, 5.° pro pace,

Ces oraisons se trouvent dans le supplement du Processional de la maison, avec les Antiennes cy dessus, tant dans les [illegible] du Parisien, que propre de la maison.

La chasse de S.te Genevieve qui était decouverte pendant, a été illuminée depuis les 5 heures du matin, jusqu'après les Saluts pour lesquels seulement on ajoutoit 6, ou 8 cierges, en bougie, et les 6 cierges du maitre autel étoient aussi allumés pendant les grandes messes, quoique l'office ne fut que d'une ferie, simple, ou semidouble et l'angelus du matin a toujours été sonné par une des 4 grosses cloches

Accouchement de la REINE
Naissance d'un DAUPHIN

22. Octobre 1781 Le lundy 22 octobre 1781 la Reine a commencé vers le midy a ressentir les douleurs de l'Enfantement, et elle est accouchée heureusement vers les une heure, ou une heure et demie d'un Prince; un Page a été aussitôt deputé pour annoncer a la ville que la Reine a donné au monde un Dauphin, et vers les deux heures il se fit a Paris plusieurs salves d'Artillerie pour annoncer a la ville l'heureuse Delivrance (la cloche du Palais, et celle de la ville sonnant presque continuellement) de la naissance de Monseigneur le Dauphin.

Conformement au Mandement du R.me Abbé de S.te Genevieve, Le 1.er Salut en action de Grace, fut chanté a 5 heures et demie, pour lequel on a sonné par 3 differentes fois les 2 bourdons, le maitre autel fut garni de 13 cierges, et les cierges du candelabre allumés. on a chanté a ce Salut le Repon [illegible] le Sponse [illegible] au lieu du pseaume [illegible], ensuite les antiennes cy dessus, pour la Sainte Vierge, S.te Genevieve et S.te Clotilde, cy dessus. 3 fois [illegible] avec le [illegible]. l'antienne pour la paix, le V.t et la premiere oraison en action de Grace, et les autres oraisons cy dessus. Ce Salut en actions de Grace, il y avoit 13 cierges au maitre autel, on a aussi allumé les cierges du candelabre, qui est au milieu du choeur

Cette Naissance a été annoncée par le Son de toutes les cloches de l'Abbaye de S.te Genevieve, sur les 7 heures et demie du soir, le lendemain a 5 heures du matin, et après les matines a 8 heures et demie,

Des ce lundy 22 et mardy 23, on a illuminé la principalle porte, et le clocher par des lampions, et meme le mercredy 24: et toutes les [illegible] pendant ces 3 jours qui sont les 22 23 24. et 25

Le mardy 23 octobre 1781 Les Procureurs de l'Abbaye de S.te Genevieve au nom de lad Abbaye partirent pour Versailles et eurent l'honneur d'estre presentés à Monseigneur le Dauphin a qui ils presenterent des Pains benis de S.te Genevieve, ils eurent aussi l'honneur d'estre admis à l'audiance de la Reine, tenue par Madame La Princesse De Chimay, Dame d'honneur de la Reine Cette Dame d'honneur leur dit que la Reine etoit dans un Etat aussi satisfaisant qu'il etoit à desirer.

Le 22 octobre 1781 Le Roi a écrit a M. l'Archevêque de Paris, et lui a dit que son intention est qu'il fasse chanter en l'Eglise Métropolitaine de Paris, et qu'il ordonne une Procession Générale, en actions de grace de la naissance d'un fils dont la Reine étoit heureusement délivrée,

En conséquence de cette Lettre, M. l'Archevêque a fait un Mandement, à la fin duquel, est copie de la Lettre du Roi, suit la copie de l'un et de l'autre

MANDEMENT

de M. l'Archevêque de Paris

CHRISTOPHE DE BEAUMONT &c

25. Octobre 1781. Le Seigneur mes très Chers freres, semble oublier nos iniquités, pour ne se souvenir que de ses miséricordes; et dans le tems même où nous osons provoquer sa colere par la multitude de nos prévarications, sa bonté nous accorde le bienfait le plus signalé; qu'y a-t-il en effet dans l'ordre des graces temporelles, que nous puissions comparer à la naissance d'un Dauphin? Elle est pour le trône la preuve la plus sensible de la protection divine, et pour la nation, le gage le plus certain de sa félicité.

Oui M. T. C. f. nous pouvons dire de notre auguste Monarque ce que l'Ecriture a dit du Roy Salomon, qu'il est véritablement aimé du Seigneur. 2, puisqu'il reçoit aujourd'huy de sa main la plus précieuse des Bénédictions promises sur la terre à ses serviteurs 3, celle que toutes les autres ne sauroient suppléer: Le Seigneur lui donne un fils destiné à retracer ses vertus; un fils qui, en perpétuant lui même un jour la plus auguste Maison de l'univers, perpétuera en même tems le bonheur et la Gloire de la Monarchie.

Cette Gloire et ce bonheur M. T. C. f. sont l'ouvrage d'un Gouvernement sage et bienfaisant, qui a constamment préservé la France de ces tristes révolutions que présente l'histoire de tant d'autres peuples. Quels puissants motifs n'avons nous donc pas de désirer que le Sang de St. Louis soit toujours celui de nos Rois! puisse aussy leur Regne être toujours celui de la Bienfaisance, de la Justice, de la Religion et des Mœurs!

Les Espérances que nous concevons aujourd'huy M. T. C. f. sont d'autant plus fondées, qu'en suivant l'Exemple qu'il a reçu de son auguste et vertueux Pere, Le Roy voudra présider lui même à l'Education du Dauphin; il se fera un devoir de lui inculquer ces grandes maximes qu'il a prises pour regle de sa conduite; il lui

21 Octobre 1781 dira qu'un Souverain n'est revetu de La Puissance Supreme que pour L'employer au bonheur de ses Sujets; qu'étant L'image de Dieu sur la terre, C'est à Lui de punir Le vice, de recompenser La Vertu, et d'arreter, par ses Exemples comme par ses Loix, Le torrent des mauvaises mœurs, qui tot ou tard entraine La Chute des plus puissans Empires; qu'il doit à La Religion une protection Sincere et Constante, et que C'est peu qu'il La protege, s'il ne La pratique Lui même, s'il n'en accomplit tous Les preceptes, et s'il ne respecte tout ce qui appartient à son Culte.

Quelle force n'auront pas Les Leçons paternelles, Soutenues de L'exemple! quel plus sur moyen de s'instruire dans Le grand art de regner, que d'avoir sans cesse sous Les yeux Le modèle d'un bon Roi! telle sera La destinée du Prince qui vient de naitre. une douce et heureuse habitude Lui rendra Comme naturelle L'observation des devoirs qu'il aura un jour à remplir. il puisera dans Le Cœur et dans Les Exemples de son auguste Mere cette bonté qui rend L'autorité aussi aimable qu'elle est respectable; cette sensibilité qui voudroit pouvoir essuyer Les Larmes de tous Les Malheureux; cette bienfaisance qui fait ses délices de pourvoir à Leurs besoins.

Nous sommes françois, M. T. C. F.; à ce titre seul quelle part ne devons nous pas prendre à L'heureux évenement qui Comble en ce jour Les Voeux de La Patrie! Empressons nous donc de rendre au Seigneur de Solemnelles Actions de Graces: Le Roi Lui même nous y invite. Il veut qu'en partageant sa joye, nous partagions aussi sa reconnoissance. Prions Le Ciel de veiller sur Les jours du Prince qu'il vient de nous donner dans sa misericorde, et d'Eloigner d'une tête si chere Les dangers qui environnent La fragilité de L'Enfance. Demandons La Conservation d'un jeune Roy, qui veut que La justice soit L'ame de tous ses projets, et dont Le Sentiment Le plus vif est L'amour de ses peuples. Demandons Celle d'une jeune Reine, qui en acquérant de nouveau Le doux nom de Mère, n'en devient que plus chère et plus précieuse à La Nation. Conjurons Enfin Le Seigneur d'accorder à ce Royaume Le plus grand de tous Les dons, en y faisant fleurir La foy et La Piété. que son Saint nom soit à jamais glorifié parmi nous; en sorte qu'on puisse toujours dire que Le Dieu des armées est notre Dieu, et qu'il perpétue notre bonheur, en Conservant sur Le Trone de La france L'Auguste Maison qu'il y a placée depuis tant de siecles.

A Ces Causes après en avoir Conferé avec nos Vénérables freres Les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine; Nous Ordonnons que Lundy vingt neuf du présent mois, jour auquel nous Chanterons dans notre dite Eglise Métropolitaine une Messe Solemnelle, L'après midy, Nous ferons avec Le Chapitre et Le Clergé de notre dite Eglise,

octobre 1781

La Procession Solemnelle pour la Naissance de Monseigneur le Dauphin, accoutumée en pareil Cas, les Eglises et les Chapitres, qui de droit ou de Coutume se trouvent à la Procession de l'Ascension y assisteront; que toutes les Eglises Paroissialles, Communautés Séculieres et Régulieres de la Ville et faux bourgs de Paris, exemptes ou non Exemptes, viendront processionnellement led. jour Vingt neuf du présent mois, à notre Eglise Métropolitaine, depuis Sept heures du matin jusqu'à midy, pour remercier Dieu de l'heureuse Délivrance de la Reine, de la Naissance de Monseigneur le Dauphin, et prier pour la Conservation des personnes Sacrées de Leurs Majestés, et du Prince qui vient de naître; que lesd. Paroisses et Communautés retourneront Ensuite dans leurs Eglises, pour y célébrer une messe Solemnelle, et Chanter le te Deum, en action de Graces.

Ordonnons aussy que dans toutes les abbayes, Chapitres, Paroisses et Couvent de notre Diocèse hors la ville et fauxbourgs de Paris, il Sera Chanté une Messe Solemnelle et le te Deum, en action de Graces, le Dimanche qui Suivra la réception de notre présent Mandement.

Si mandons aux Archiprêtres de St. Marie Madelaine et de St. Severin, de notifier notre présent Mandement à tous Abbés, Prieurs Curés, Supérieurs et Supérieures de la ville et desdits fauxbourgs, et aux Doyens Ruraux, de L'envoyer aux Curés de la Campagne, Supérieurs et Supérieures de Communautés, à ce qu'ils n'en ignorent, et qu'ils L'observent et fassent observer par les personnes qui Leur Sont Soumises.

Donné à Paris en notre Palais Archiépiscopal, le Vingt Cinquieme Jour d'octobre mil Sept Cent quatre vingt un, Signé ✠ Christophe Archevêque de Paris par Monseigneur Signé Godescard.

22 octobre 1781

LETTRE DU ROI
a M. l'Archeveque de Paris

Mon Cousin, La divine Providence vient de mettre le Comble à mes Souhaits, par la Naissance d'un fils, dont la Reine, ma très Chere Epouse et Compagne vient d'être heureusement délivrée. Cet Evénement qui assure le bonheur de mes peuples, en assurant ma Succession, pénetre mon Coeur de la plus juste reconnoissance. mon premier Soin est de m'empresser d'en rendre Graces à Dieu; et je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez Chanter le te Deum en l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour et a l'heure

1781

publiques, que Le Grand Maître ou Le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, et que vous ordonnerez une Procession Générale, et Les autres prieres accoutumées en pareilles occasions. Sur ce, je prie dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en Sa Sainte et digne garde. Ecrit à Versailles Le Vingt deux Octobre mil Sept Cent quatre Vingt un. Signé Louis. et plus bas amelot. et au dos est Ecrit: A mon Cousin L'archevêque de Paris, Pair de france, Commandeur de L'ordre du Saint Esprit./

Observations

Suivant ce Mandement, les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Ste Geneviève, devoient donc aller le 29 octobre 1781 processionellement de la Metropole, et au retour chanter une Messe Solemnelle, suivie du Te Deum: Mais cette Abbaye n'a jamais fait aucune procession en vertu des Mandements en vertu des Mandements des Archevêques de Paris, quoique dans tous leurs Mandements, ils aient toujours ordonné aux communautés même exemptes de s'y conformer: les chanoines de la Ste Chapelle de Paris, les Religieux de l'Abbaye de St Germain des Prés qui sont exempts, n'ayant point obtempéré a ce Mandement, ainsi que l'Abbaye de Ste Geneviève en a été informée, elle n'a point fait la procession ordonnée par le Mandement de Mr l'Archevêque D'ailleurs par le 1er Mandement du Rme Abbé de Ste Geneviève du 10 octobre, cy devant transcrit, il avoit annoncé que si S.M. donnoit le jour a un Prince, on feroit dans son Eglise un Salut en action de Grace pendant 9 jours qui finiroit le 30 octobre 1781 ce qu'il a confirmé par un 2e Mandement, dont suit la copie./

26 octobre 1781:

MANDEMENT
du
REVERENDISSIME ABBE DE L'ABBAYE
de Ste Geneviève

qui ordonne qu'une Messe Solemnelle Sera Célébrée, et le Te Deum chanté dans son Eglise, en actions de graces de l'heureuse délivrance de la Reine, et de la Naissance de Monseigneur le Dauphin.

ANDRÉ GUILLAUME DE GERY

Abbé de l'abbaye Royale de Ste Geneviève du mont à Paris, dependante immédiatement du St Siège apostolique; Supérieur Général des Chanoines Reguliers de la Congrégation de france; Chef et Général de tout l'ordre du Val des Ecoliers: aux Chanoines de notre abbaye, et à tous autres qu'il appartiendra; Salut en notre Seigneur.

Vous êtes témoins nos très chers freres, de la vive alégresse qu'inspirent aux habitans de cette Capitale l'heureuse délivrance de la Reine et la naissance de Monseigneur Le Dauphin. les mêmes feux les mêmes acclamations, les mêmes démonstrations de la Joie publique vont bientôt éclater dans toutes les parties du Royaume, par tout on célébrera avec les mêmes transports un Evénement qui assure le bonheur de la france, en affermissant de plus en plus Le Trône dans La maison qui L'occupe avec tant de Gloire. Mais quelqu'intéressant

26 Octobre 1781:

que soit cet Objet pour nous et pour nos neveux, il en est un autre, nos très chers freres, qui fait sur nos cœurs une impression encore plus vive et plus sensible; c'est la douce satisfaction que goute en ce moment un Monarque digne de toute notre amour, et La joie avec laquelle il fixe ses regards paternels sur Le nouveau Gage que son auguste Compagne vient de lui donner de sa tendresse. quel accroissement un tel Evenement ne va-t-il pas donner à Leur amour mutuel; et avec quelle complaisance leurs fideles sujets ne les voient-ils pas jouir de l'unique bien qui paroit manquer à leur bonheur!

Plus nous avons sollicité ce bienfait de la divine Providence, nos très chers freres, plus aussi nous devons en rendre graces au Pere des misericordes et au Dieu de toute consolation qui a daigné nous l'accorder. Mais que de supplications ne devons nous pas ajouter aux témoignages de notre reconnoissance! Ce Royal Enfant sur lequel nous fondons de si douces espérances, n'est encore qu'une fleur tendre que le moindre souffle peut enlever. le rang suprême dans lequel il est né, ne le préserve point des dangers attachés à la foiblesse de son age; et une tendre sollicitude pour ses jours précieux se mêle, comme malgré nous, aux sentiments de joye que nous cause sa naissance. Conjurons donc le Seigneur de nous conserver ce don de sa bonté. que les Anges tutélaires de la France veillent autour de son berceau; que la patrone de ce Royaume, l'illustre et bienheureuse Genevieve, emploie pour lui auprès du Maître des Rois sa puissante intercession; qu'il croisse pour retracer à nos yeux les Vertus héréditaires dans les augustes Maisons de France et d'Autriche; et qu'il ne monte sur Le Trône de ses Ancêtres, qu'après avoir longtems appris par les Exemples et les Leçons du Roi son pere Le grand art de régner.

Voila nos très chers freres, l'objet des Vœux et des ardentes prieres qui doivent accompagner nos actions de Graces. Mais par quelle autre voie que par Jésus Christ les unes et les autres peuvent elles monter jusqu'au Trône de La Majesté divine! persuadés que c'est par lui seul que nous pouvons approcher avec une juste Confiance de ce Trône de La grace, nous avons commencé nos Prieres publiques par une oblation solemnelle du sacrifice, dans lequel ce Dieu fait homme et immolé pour notre Salut demande et obtient pour nous les secours et les Graces qui nous sont nécessaires; pouvons nous les terminer d'une maniere plus conforme à l'esprit de la Réligion, qu'en offrant de nouveau tous ensemble ce même sacrifice qui est aussi essentiellement un sacrifice de Louange et d'actions de Graces, et dans lequel nous rendrons à Dieu le Culte de sa suprême Grandeur? nous l'offrirons donc avec la pompe convenable pour la Conservation du Roi, pour celle de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de toute la famille Royale; et sans craindre d'epuiser les merites infinis —

26 Octobre 1781 de ce Sacrifice en multipliant les objets de nos prieres, nous demanderons au Dieu de la Paix, qui est en même temps le Dieu des armées, la prosperité des armées du Roi, la Victoire et la Paix.

A Ces Causes après en avoir Conferé avec les Venerables Prieur et Chapitre de notre abbaye, nous ordonnons que le mardy trente de ce mois, jour auquel doivent se terminer les Saluts indiqués par notre précédent Mandement, il sera célébré dans notre Eglise une Messe Solemnelle, pour rendre Graces à Dieu de l'heureux accouchement de la Reine, et de la naissance de Monseigneur Le Dauphin; laquelle Messe sera immédiatement suivie du Te Deum, de la priere pour le Roi, et autres accoutumées; et que le même jour après le Salut, la Chasse de Ste Genevieve sera recouverte.

Donné en notre abbaye de Ste Genevieve, le Vendredy vingt six Octobre mil sept cent quatre vingt un. Signé De Gery abbé de Ste Genevieve. et plus bas par mon Reverendissime abbé, Signé fr. Regnier Secrétaire du Chapitre avec paraphe.

CLOTURE

30 Octobre 1781 La cloture de ces Prieres et Neuvaine, a été annoncée par le son de toutes les cloches le lundy 29 octobre 1781. cette volée a été répétée le mardy 30 dud. mois et an, a 5 heures du matin, et pour l'entrée du choeur pour la grande Messe qui a été celebrée par le Rme Abbé, suivie du Te Deum: en habits pontificaux. Mrs de la justice, et les porteurs de la chasse de Ste Genevieve ont assisté a cette Messe pendant laquelle, et le Te Deum on a encore sonné 2 ou 3 volées de toutes les cloches. cette ceremonie a été terminée par les Prieres indiquées par le second Mandement du Rme Abbé, et la Benediction pontificalle, après laquelle on a Recouvert la chasse de Ste Genevieve sans autres Prieres, ni Saluts: mais le soir on a posé des Lampions sur la principale porte de lad. Abbaye, sur celle qui donne dans la rue Bordette et sur le clocher comme les 3 jours mentionnés cy devant

De Gery

Regnier

TE DEUM

1er Decembre 1781

En action de Graces de l'heureuse Delivrance de la Reine et de la naissance de Monseigneur Le Dauphin.

par les aveugles de l'un et de l'autre sexe nommés Aspirants

Le Rme André-Guillaume De Gry Abbé de l'Abbaye de Ste Genevieve, et Superieur General des chanoines Reguliers de la congregation de france, ayant permis aux aveugles de l'un et de l'autre sexe, aspirants des Places à l'hotel des quinze vingt de faire chanter dans son Eglise un Te Deum, en actions de grace de l'heureuse Delivrance de la Reine, et de la naissance de Mgr Le Dauphin. Cette ceremonie a été annoncée le vendredy 30 Novembre 1781 à 7 heures du soir par 3 volées des grosses cloches de lad. Abbaye.

Le Samedy 1er Decembre 1781 feste de St Eloy qui n'est que du Rit semidouble après l'oraison du matin, on a recité Prime et Tierce, pendant lesquels on a sonné 3 autres volées des d. cloches, l'autel garni de 10 cierges, La Grande Messe a été chantée par le semaineur du Rit double, et les ornements des Dimanches, l'autre a été sonnée par une autre volée des d. cloches, après cette messe un prestre chanoine Regulier a antonné de sa place le Te Deum qui a été continué par l'orgue et le choeur après lequel un des chantres qui tenoient le choeur en chappes, a antonné le pseaume Laudate Dominum omnes Gentes ensuite 3 fois Domine Salvum fac Regem un novice a chanté le V. et le Prestre, qui avoit antonné le Te Deum, a chanté les oraisons qui sont dans le processional de la maison.

Regnier

TE DEUM

2 Decembre 1781

En actions de Graces de la Reprise de la Ville d'york, sur les anglois.

par l'Abbaye pour la reprise de la ville d'york

Les Americains avec les troupes auxiliaires de la france ayant repris sur les Anglois La Ville D'yorck en virginie Le Roi a ecrit a Mgr l'Archeveque de Paris que son intention etoit qu'il fut chanter en sa cathedrale un Te Deum et ensuite dans toutes les Parroisses de la ville de Paris, Le Rme Abbé de Ste Genevieve a ordonné de son coté qu'il fut aussi chanté dans son Eglise de Ste Genevieve le Dimanche 2 Decembre 1781 après les vespres qu'on a chantées a 2 heures et demie, cette ceremonie a été annoncée, après l'Angelus après midy, le maitre autel fut orné et garni de 13 cierges, et ceux du candelabre, après Magnificat le Rme Abbé, est monté au trone avec ses officiers ordinaires, s'étant revetu de ses habits pontificaux, et le grand chantre d'une chappe Rouge, avec son baton pastoral, se transporta au sanctuaire, ou s'etoit placé le Rme Abbé, qui a antonné le Te Deum qui a été continué par le choeur, l'organiste quoiqu' averti ne s'étant pas trouvé pour toucher l'orgue, après cette hymne, on a chanté le pseaume Laudate Dominum omnes Gentes, trois fois Domine Salvum fac Regem, un novice a chanté le V. et le Rme les oraisons qui sont dans le Processional, et a fini cette ceremonie par la Benediction Abbatialle, pendant laquelle ceremonie, on a sonné une volée des 4 grosses cloches pour laquelle on avoit bourdonné par 3 reprises, les deux Bourdons après l'Angelus pour midy.

Regnier

4 Decembre 1781.

MESSE SOLEMNELLE & TE DEUM

Par Messieurs de la faculté de Droit

En actions de Graces de l'heureuse Délivrance de La Reine et de La Naissance de Monseigneur le Dauphin, demandée par Messieurs de La faculté de Droit.

Messieurs de la faculté de droit, desirants faire chanter une Messe solemnelle suivie du Te Deum en l'Eglise de Ste Genevieve en actions de grace de l'heureux accouchement de la Reine, et de la Naissance de Monseigneur le Dauphin le mardy 4 Decembre 1781 se sont adressés au Rme Abbé de Ste Genevieve, qui non seulement y a consenti, mais meme qu'il chanteroit cette Messe en habits Pontificaux.

Cette ceremonie a été annoncée d'abord sur les 2 Bourdons pendant les vespres, mais encore par 3 volées des quatre grosses sur les 7 heures du soir le lundy 3 Decembre

Le lendemain 4 les chanoines Reguliers de lad. Abbaye après l'oraison du matin ont psalmodié, Prime, Tierce et Sexte, Ea

4 Decembre 1781 Etant rentrés au chœur pour cette messe solemnelle à 10 heures precises au son des 4 grosses cloches, ils ont chanté nones, pendant lesquelles, le R.me Abbé s'est revêtu de ses habits pontificaux et ses ministres de tuniques et chappes; le chant des nones fini, et les 13 cierges du maître autel, et ceux du Candelabre étant allumés, le R.me Abbé est monté à l'autel. Le Grand chantre portant son baton cantoral, accompagné de deux Prestres chanoines reguliers ayant pris les chappes blanches et s'étant rendus devant l'aigle, ont annoncé la messe intitulée pour actions de graces qui commence par ces mots in Ecclesiis laquelle a été chantée par des musiciens que M.rs de la faculté de droit avoient amenés à cet effet, avec l'orgue, le Soudiacre a chanté l'Epitre au jubé. M.rs de la faculté de droit, sont entrés par la grande porte du chœur et se sont placés dans les premieres stalles du chœur ainsi que le chapitre de S.te Genevieve l'a accordé par acte capitulaire du 27 May 1774. Les assistans, bedeaux [illegible] occupoient les premieres stalles proche le sanctuaire, et les chanoines reguliers jusqu'à la coupe des stalles. L'Alleluia a été chanté par 4 prestres chanoines reguliers en chappe, ensuite la prose conjointement avec l'orgue en plain chant. Le Diacre est monté au jubé pour l'evangile et le credo par les musiciens, pendant lesquels on a sonné encore une volée des 6 grosses cloches, le R.me Abbé a chanté la preface de S.te Genevieve, les musiciens ont chanté en musique O salutaris hostia, l'Agnus Dei, et le verset Domine salvum fac Regem. La Messe étant finie, le R.me Abbé sans quitter les ornemens de la messe, s'étant rendu dans son fauteuil placé dans le sanctuaire, le grand chantre est monté au sanctuaire, et lui a annoncé le Te Deum que les musiciens ont continué avec l'orgue en plain chant. Le grand chantre a annoncé le pseaume Laudate Dominum omnes gentes du 6.me ton, qui a été chanté par les chanoines reguliers ensuite Domine salvum fac Regem qui a été repeté avec l'orgue, a l'ordinaire, lequel fini, un novice a chanté le ℣ Benedic[illegible] et le Reverendissime Abbé a chanté les oraisons qui sont dans le Ceremonial de la maison, et a fini cette ceremonie par une benediction pontificale. Pendant le Te Deum on a sonné une volée des 6 grosses cloches, et une derniere des 2 bourdons.

De Gery

Regnier

11 Decembre 1781

Decouverte pardevant de la Chasse de S.te Geneviève pour le Retablissem.t de la santé de Mgr l'Archevêque de Paris.

Le Reverendissime Abbé de S.te Genevieve ayant appris le lundy 10 Decembre 1781 dans l'après diner, que Monseigneur l'Archevêque de Paris étoit dangereusement malade, qu'il avoit même reçu les derniers sacrements, ordonna aussitôt au Tresorier de l'Abbaye de Decouvrir pardevant la chasse de S.te Genevieve, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de cette sainte Patronne de Paris le retablissement de la santé de cet illustre Prelat, que le lendemain, on chanteroit une grande Messe suivant le rit de solemnelle mineur, que tous les Prestres reguliers et seculiers qui disent la messe dans cette Abbaye après les oraisons occurrentes, ajouteroient celle intitulée dans le Missel pro infirmo. Que dès les 5 heures du matin, jusqu'à midy, excepté le tems de la grande Messe, les chanoines reguliers diroient leurs messes au maître autel que hors le tems de l'office divin, deux chanoines reguliers et deux novices, feroient une station devant le saint Sacrement pendant une demie heure, pour obtenir par leurs prieres le prompt retablissement de la santé de cet illustre [illegible]

11 Decembre 1781

Et apres complies on feroit un salut. cette decouverte de la chasse a été annoncée ce meme jour sur les 8 heures du soir par le tintement sur les 2 bourdons a 3 reprises differentes.

Le Mardy 11 Decembre 1781, la chasse de S.te Genevieve a été decouverte l'ardevant, des les 5 heures du matin on a allumé les 10 cierges suivant la coutume, et on a dit des Messes au maitre autel, et cette decouverte a encore été annoncée comme le jour precedent sur les 8 heures et demie.

Ce meme jour a 10 heures precises on a sonné une volée des 4 grosses cloches pour l'entrée du choeur, on a chanté Sexte, ensuite la grande messe qui a été celebrée par le chambrier de l'abbaye, avec diacre et soudiacre et l'orgue, cette messe etoit celle intitulée dans le missel *pro infirmo* avec les ornements violets avec une oraison de S.te Genevieve sous une meme conclusion — Depuis Midy jusqu'a 3 heures, et depuis jusqu'a 5 heures, les personnes designées dans un tableau affiché a l'endroit qu'on nomme la petite Salle, se relevant de demie heure en demie heure, ont fait des stations devant la M. [illegible] pour obtenir par leurs prieres le retablissement de la santé du seigneur archeveque. Les complies ont été chantées a 5 heures un quart, pendant lesquels on a tinté les 2 bourdons, par 3 differentes fois comme on les avoit le matin a 8 heures et demie, apres lesquels on a fait un salut, auquel on a chanté le R/ *Aster Cantu* le pseaume 40 *Beatus qui intelligit*, l'antienne de la S.te Vierge *Alma* celle de S.te Genevieve *Respice*, un novice a chanté le V/ tel qu'il est marqué dans le processional, l'antienne de la S. Vierge, *Alma Redemptoris*, celle de S.te Genevieve, *Respice*, un novice a chanté le V/ et le celebrant trois oraisons, celles pour les infirmes, de la S.te Vierge, et de S.te Genevieve, marquées dans le processional.

Le Mercredy 12 on a tinté les 2 bourdons a 5 heures du matin, la Grande messe, qui etoit celle pour le temps de l'avent a été chantée a 10 heures, sans orgue, avec 3 oraisons, la 1.ere de la Sainte Vierge, la 2.de de S.te Genevieve, et la 3.e pour les malades, avec le *Gloria in excelsis* le *Credo* et la preface de la S.te Vierge. Les complies et le salut comme hier.

Le jeudy 13 on a tinté les 5 heures du matin on a tinté les 2 bourdons, on a encore dit des messes au maitre autel, et sur les 6 heures on a appris que Mgr l'archeveque etoit decedé le mercredy 12 sur les onze heures du soir

14 Decembre 1781.

Service & Messe Solemnelle Pour le Repos de l'Ame de Mgr. l'Archevêque de Paris.

Le vendredy 14 Decembre 1781, le chapitre assemblé au son de la cloche en la maniere accoutumée auquel a presidé le R.me André-Guillaume Degery Abbé de cette Abbaye, pour la reception d'un novice apres laquelle, le R.me Abbé a dit que Monseigneur l'Archeveque de Paris etoit decedé le mercredy 12 de ce mois, et a exposé que dans de pareilles circonstances on avoit fait un service solemnel pour le repos de l'ame des predecesseurs de ce prelat, qu'on avoit chanté l'office des morts, suivi le lendemain d'une Grande Messe, qu'il estimoit qu'on devoit observer les memes ceremonies pour le dernier deffunt, et a adjouté que l'usage etoit communement des églises etoit d'aller jetter de l'eau benite au deffunt, qu'il ne paroissoit pas a la verité que l'Abbaye de S.te Genevieve eût esté exacte a observer ce ceremonial, mais que le deffunt ayant donné des preuves de sa bienveillance pour cette Abbaye dans laquelle il avoit officié pontificalement a sa requisition le 12 juin 1779, il estimoit que sans tirer a consequence pour la suite, on pourroit aller processionellement jetter de l'eau benite au deffunt, et ensuite fixer un jour pour faire un service solemnel, ce qu'a approuvé le chapitre,

En conséquence de cette Délibération, et le même jour 14 décembre 1781, les vespres furent chantées à 2 heures et pendant qu'on psalmodioit les complies, un chanoine regulier soudiacre, ayant pris la croix, s'est rendu au bas des marches du sanctuaire, la communauté s'est mise en route, sans chant ni sonnerie, a passé par les rues de la montagne Ste Geneviève, la place Maubert, la rue Gallande, de St Jacques, a passé sous le petit chastelet, a suivi la rue neuve notre-Dame, et s'est rendue dans la salle, où l'on a exposé à découvert le corps du Prelat, revetu de ses ornements pontificaux et les autres marques de ses dignités, en y étant arrivé le Rme Abbé a jetté de l'eau benite au deffunt, on a chanté le Deprofundis en fauxbourdon, a récité l'oraison, Deus qui inter apostolicos, a jetté encore de l'eau benite au deffunt, a quoy fait aussi son clergé, est descendu l'escalier qui conduit à l'archevesché a tourné autour de la cathedrale et est revenu à l'Abbaye par ladite rue neuve notre-Dame, le petit chastelet, et les rues St Jacques, et St Etienne des grès.

Les Neveux de Mgr l'Archevesque de Paris ont fait imprimer des Billets d'invitation aux convois, service et enterrement de leur oncle, dont ils en ont envoyés plusieurs à l'Abbaye de Ste Geneviève pour le lundy 17 Décembre 1781 à 9 heures du matin en l'église de Paris, a laquelle inhumation le Rme Abbé de Ste Geneviève a assisté accompagné du R. P. 1er assistant et du Rd Pre Marlot

Messieurs les Doyen, chanoines et chapitre de la cathedralle, ont fait un service solemnel pour le repos de l'Ame de Mgr l'archevesque de Paris, le Décembre 1781 pour lequel ils ont fait imprimer des Billets d'invitation, et en ont envoyés plusieurs a l'Abbaye de Ste Geneviève, auquel a assisté le Rme Abbé de Ste Geneviève accompagné des susnommés

Le service dans l'Eglise de Ste Geneviève pour le repos de l'ame de Mgr l'Archevesque, ayant été fixé au samedy 29 Décembre on a fait imprimer des billets d'invitation à ce service, on en a envoyés aux neveux du deffunt, a Messieurs de la cathedralle a plusieurs maisons Regulieres, et autres personnes de distinction, par la petite poste avec le directeur de laquelle on s'étoit abonné, et tandis qu'on imprimoit ces billets le Tresorier de lad. Abbaye s'estoit abouché avec le maitre des Ceremonies pour tendre en noir l'Eglise, dont le choeur a été tapissé depuis les Tribunes jusque aux balustres, et les stalles basses couvertes d'un tapis de pareilles etoffes, le devant de l'Eglise etoit tendu d'un drap noir, on a aussi tendu depuis le sanctuaire jusqu'à l'aigle, avec des chaises et coussins dans l'avant sanctuaire; au dessus du tombeau de clovis etoit posé un lit de parade a 4 colones, a sur le drois mortuaire etoit posée une couronne de Duc, une mitre au milieu, le cordon bleu ensuitte, et aux pieds une croix, et une crosse le tout couvert d'un crespe, autour de ce catafalque deux marchepieds sur lesquels il y avoit 36 chandeliers avec leurs cierges sur lad. tenture tant devant l'Eglise que dans le choeur, plusieurs Ecussons, ou armoiries en grand, et plus petits sur les pans du lit de parade, le maitre autel sur lequel il y avoit 10 chandeliers, avec autant de cierges, etoit paré en noir, et 16 cierges sur le candelabre, qui est entre le tombeau de clovis et l'aigle

Sonnerie et Office

Le vendredy 28 Décembre 1781 les vespres du jour ont été chantées à 2 heures et demie, precedés de la psalmodie de nones, et suivies des vespres des morts qui ont été chantées, deux chanoines en habits ordinaire de choeur, mais ayant chacun un bonnet quarré à la main, ont fait l'office de chantres, après le chant de ces vespres on a psalmodié les 3 nocturnes de l'office des morts avec les Laudes, le meme jour a 5 heures et un quart, on a chanté les complies, et ensuite le salut pour le Retablissement de la santé de Madame la comtesse D'artois, pour lequel retablissement la chasse de Ste Geneviève etoit decouverte par devant, et la grande messe pour le lendemain a été annoncée par 3 volées de 4 grosses cloches, precedées des glas

29 Decembre 1781 Le samedy 29 après l'oraison du matin on a psalmodié les 2 petites heures, ~~[illegible]~~, sonné 3 volées comme le jour precedent,

On est entré au choeur pour la grande Messe a 10 heures, et pendant qu'on chantoit nones le Rme Abbé s'est habillé pontificalement pour la grande Messe a laquelle ont assisté les Parents du Prelat qui occupoient les premieres stalles a droite en entrant, les Reguliers etoient placés de l'autre côté, les autres personnes de distinctions sur les fauteuils et pliants les officiers dud. Seigneur archevesque sur des bancs entre l'aigle et la representation, cette ceremonie a fini par l'absoute le Deprofundis en fauxbourdon

Delgery

Regnier

27 Decembre 1781

Decouverte pardevant de la Chasse de S.te Geneviève pour le Retablissement de la Santé de Madame la Comtesse d'Artois.

l'An mil Sept cent quatre vingt un, Le jeudy 27 Decembre, Le R.me Abbé de S.te Geneviève ayant appris sur les 6 heures du Soir que Madame la comtesse d'Artois belle Soeur du Roy, etoit tombee dangereusement malade, il ordonna aussi tôt, qu'on decouvrit la chasse de S.te Geneviève pardevant pour demander a Dieu par l'intercession de cette Sainte, le Recouvrement de la Santé de cette Princesse qu'on diroit des Messes au maître autel dans la matinee jusqu'a midy, et que après les Complies on feroit un Salut.

Comme la feste de cette Sainte Patronne de Paris devoit arriver dans 6 jours, Le Rond point etoit deja Tapissé jusqu'a la voute, comme de coutume, et Le Dais posé au dessus de la chasse, qui n'etoit couverte que d'un Voile, ou chemise de Taffetas Verd parsemé de fleurs d'or, il ne fut donc question pour decouvrir cette chasse que de lever le devant de ce Voile.

Cette decouverte fut annoncée d'abord par le tintement des 2 bourdons sur les 6 heures et demie, et ensuite pendant les matines par une volée de toutes les cloches, qui fut repetée le lendemain vendredy 28 après L'Angelus avec le gros bourdon, et dès ce jour, et pendant la neuvaine, on a dit des messes au maître autel, jusqu'a midy, et tous les prestres qui ont dit dans l'Eglise de S.te Geneviève ont ajouté les collectes, secrettes et postcommunions dans leurs messes, excepté le jour de la feste de S.te Geneviève. Ce même jour 28 le Procureur de l'Abbaye de S.te Geneviève, avec un chanoine Regulier de lad. Abbaye est allé a Versailles de la part de lad. Abbaye, pour s'informer de la Santé de la Princesse, ils ont été Reçus par Madame La Duchesse De Lorge, a laquelle ils ont laissé des boëtes de Pain de S.te Geneviève pour la Princesse, dont la santé etoit tres infirme.

Pendant les complies de ce jour on a tinté par 3 fois sur les bourdons, et on chanté le meme salut que pour Monseigneur l'Archevêque de Paris. Tous les matins pendant cette neuvaine, a 6 heures du matin, et du soir, on a tinté par 3 fois les 2 bourdons. De tout ce que dessus a été dressé le Present acte /.

Delgery

Regnier

Reception de la REINE

Decembre 1781 Remis au mois de Janvier prochain

La Reine ayant été heureusement delivrée le 22 octobre 1781, et ayant donné au Roi, et a la Nation un Dauphin, avoit eu la resolution de venir à la cathedralle dans le courant du Mois de Decembre pour ses Relevailles, et de la a S.te Geneviève, pour rendre à Dieu ses actions de Graces de ces deux grands Bienfaits : mais Madame la comtesse d'Artois sa belle Soeur étant tombee dangereusement Malade dans ce tems, la ceremonie fut remise au mois de Janvier 1782, et le jour fixé au lundy 21 de ce mois, Et dès le —

Samedy 12. Mr. Amelot ministre, et Secretaire d'Etat en donnat avis au Rme Abbé de Ste Geneviève par une lettre, dont suit la copie.

a Versailles le 12. Janvier 1782.

12 Janvier 1782 Mon R.d P.

Je crois devoir vous prevenir que la Reine doit aller à Paris le lundy vingt un de ce mois pour faire sa priere à Ste Geneviève aprés avoir entendu la Messe à Notre Dame, vous voudrés bien prendre les mesures nécessaires pour recevoir sa Majesté dans votre Eglise de la maniere dont Mr. De Nantouillet vous l'expliquera.

Je suis trés parfaitement Mon R. P. Votre trés humble trés affné serviteur signé Amelot, au bas de la Lettre est écrit a Mr. L'abbé de Ste Geneviève.

Comme la chasse de Ste Geneviève avoit été entierement decouverte pour sa feste, qui arrive le 3 janvier, que la nef, le choeur, les bas cotés du coste de l'Epitre et le Rond point jusqu'a la voute étoient tapissés a l'ordinaire et 4 Lustres ataches a la voute autour de cette chasse, qui restent jusqu aprés l'octave de cette feste qui se termine ordinairement le 10 de janvier, mais lorsque cette octave tombe un jeudy, l'octave ne finit que le lendemain vendredy, apres complies sans salut, et si cette octave tombe un samedy, elle ne finit que le dimanche par un salut aprés complies, et on retire aussitot les tapisseries, et les lustres, et on recouvre entierement la chasse. Mais comme cette année on etoit prevenu que S. M. viendroit a Ste Geneviève dans le courant du mois de janvier, les tapisseries, les lustres sont restes en place, et la chasse de Ste Geneviève, qu'on decouvre entierement pour le Roi et la famille, en quelque tems qu'il leur plaise de venir faire leurs prieres aux piés de cette chasse, elle ne fut couverte en attendant que la Reine fut venüe en son Eglise, que d'un voile.

Autres Preparatifs pour la Reception de la Reine.

Ces preparatifs ont commencé par la visite que les Paveurs du Roi ont faite du Pavé du quarré de Ste Geneviève, qu'ils ont reparé en entier, et sur lequel ils ont repandu beaucoup de sable pour le rendre plus doux.

Les officiers du Garde meuble, et des menus sont venus des les premiers jours de la semaine aprés le 1er dimanche de l'octave de l'Epiphanie pour preparer, les Barrieres, les Tapis de pied, les Banquettes; ils ont posé une Barriere au dehors de l'Eglise, et dans la nef une autre barriere depuis l'entrée, jusqu au choeur, a droite et a gauche, adossée contre les piliers, et des banquettes couvertes de Tapisserie de moquettes, pour asseoir le clergé, Tout le pavé de la nef fut couvert de Tapis, ainsi que le choeur et le sanctuaire, et une large Bande autour du Rond point, jusqu'a la chapelle de Ste clotilde, et le pavé aussi couvert de Tapis

Le Dimanche 20 Janvier, Mr. le Lieutenant de Police, vint examiner si le tout etoit en Regle pour le dehors de l'Eglise, et dans la place de la nouvelle Eglise devant laquelle la Reine devoit passer, et le meme jour sur le soir, des officiers des Gardes du corps, vinrent reconnoitre les lieux, et les Postes qu'ils devoient occuper le lendemain on pria ces Messieurs d'eviter l'inconvenient qui avoit resulté de trop d'attention de leur part en 1779 lors de l'entrée du Roi, et de la Reine, en ne laissant entrer dans l'Eglise, que trés peu de Personnes, de sorte qu'au moment de l'Arrivée de leurs Majestes, toute l'Eglise ne fut remplie que de la Populace, et dont leurs Majestés avoient été fort surprises, on pria donc ces Messieurs de laisser entrer pour garnir les tribunes et la nef toutes personnes habillées decemment, que leurs indiqueroient les Procureurs General, et de la maison, que Mr l'Abbé de Ste Geneviève avoit nommes dans un chapitre tenu precedemment, en leur enjoignant de ne conduire que des Personnes, habillées proprement et decemment.

Messieurs les officiers du Garde meuble, et des Menus, ayant representé que ce même jour Dimanche 20 Janvier ils seroient occupés depuis midy jusqu'au soir a arranger les meubles qu'ils avoient fait aporter La Grande Messe fut chantée au choeur en la maniere acoutumée et a l'heure ordinaire, et aprés la derniere messe qui se dit a midy, ils ont fermé les portes de l'Eglise, ils ont attaché un Tapis au dehors, et au dessus de la principalle porte de l'Eglise, ils ont ensuite étendu entre les banquettes depuis la Grande Porte de l'Eglise jusqu'au jubé et ayant oté les 2 marches des stalles prés de la porte d'entrée du choeur, pour rendre le passage moins étroit, ils ont posés et étendu

21 Janvier 1782

les Tapis qu'ils avoient aportés sous le jubé, dans le chœur, a porte les 2 marches prés de la porte du chœur pour monter aux Stales, pour rendre le passage plus libre, sur les marches du maitre autel, dans le Rond point jusqu'a l'autel de la chapelle de S.te Clotilde, qui a été Tapissée, et les fenestres fermées par des Rideaux de Taffetas, ils ont ensuite couverts les 2 Prié-Dieu de drap d'or, et sur chaque Prié-Dieu 2 coussins de Velours Rouge a franges d'or, et ils posés ces Prié-Dieu l'un au bas des marches du sanctuaire, sous le candelabre qu'on avoit retiré, et l'autre aux Pieds de l'autel de S.te Clotilde, ils ont ensuite placés des Pliants, ou Tabourets dans le chœur pour les Dames d'honneur de la Reine, et enfin on a tendu en Rideaux de Taffetas Rouge le Parloir du costé de la sacristie de l'Abbaye pour servir de commodités en cas de besoin, et sur les 7 heures du soir, on annoncé la decouverte entiere de la chasse de S.te Genevieve, par une volée de toutes les cloches de l'Abbaye

Le Lundy 21 Janvier 1782, l'oraison du matin a été faite dans la d.e chapelle de la misericorde, pendant laquelle on a encore sonné une volée de toutes les cloches, l'oraison a été suivie de Prime, et la grande Messe chantée dans cette chapelle

Vers les 8 heures et demie, M.rs les Gardes du corps au nombre de 18 vinrent reconnoitre leurs postes dans l'Eglise, et un instant aprés ils furent conduits à la salle des hôtes pour y prendre des Rafraichissements, aprés quoy, ils retournerent à l'Eglise prendre leurs postes pour ne les quitter qu'aprés le Depart de la Reine, quelque instant avant son arrivée le nombre des Gardes du corps fut augmenté de 15 autres qui se detacherent de la cathedralle pour se joindre aux premiers, Grossir le cortege, et faire le service

Vers les 9 heures et demie arriverent les cent suisses en habits de ceremonie, d'abord au nombre de 5, lequel à l'arrivée de la Reine se trouvat être de 17: on avoit egalement preparé un endroit dans la salle des Abbés

Sur les 10 heures arriverent dans la Place de S.te Genevieve quelques compagnies des Gardes suisses qui furent suivis de celle des Gardes françoises: les officiers des 2 corps furent priés de venir prendre des Rafraichissements dans la salle des Cardinaux qui leurs avoit eté preparée.

Dans cette matinée le Tresorier de l'Abbaye de S.te Genevieve avoit oté le Retable qui est au dessus de l'autel de la chapelle de S.te Clotilde, dans lequel sont renfermées les chasses de plusieurs saints, et entre autres celle de S.te Clotilde qu'il posat sur l'autel, qui etoit orné comme le jour de sa feste, avec plusieurs chandeliers garnis de leurs cierges,

La grande Messe precedée de Tierce, et suivie de Sexte, a été chantée en la chapelle de la misericorde à 9 heures du matin, et a 10 heures la communauté allat diner. et a 11 heures et demie on sonnat l'assemblée et chacun se rendit au chapitre pour y prendre d'aprés l'Arresté de la veille des bonnets quarrez, surplis en aumusses, et chappes de ceremonies, tous sortirent du chapitre pour aller prendre dans la nef sur des banquettes les places accoutumées, et en meme tems M.r l'Abbé revêtu de ses habits Pontificaux, accompagné de deux prestres assistans, des porte crosse et mitre tous en chappes, et ses autres officiers, suivi du secretaire du chapitre en chappe et portant sur un coussin de Velours Rouge, la vraie croix la communauté precedée d'un soudiacre aussi en chappe, qui se placerent dans la nef prés le jubé et les prestres, etudians et novices se placerent sur les banquettes a droite et a gauche, et M.r l'Abbé ses 2 prestres assistans se placerent sous l'orgue dans un fauteuil, et auprés de lui le secretaire, le porte benitier, 2 novices portant leurs chandeliers, le thuriferaire, et 2 autres novices portant un carreau sur lequel la Reine devoit s'agenouiller pour baiser la vraie croix, Pendant cet arrangement la chasse de S.te Genevieve qui etoit ornée comme le jour de sa feste, le Tresorier fit allumer les cierges qui l'environoient, le maitre autel garni de 18 chandeliers, le candelabre prés l'aigle, et les cierges de la chapelle de S.te Clotilde

21 Janvier 1782

Arrivée de la Reine

La Reine etant partie du chateau de la Muette à 9 heures et demie arrivat à la cathedralle vers les onze heures, ou elle fut relevée de ses couches par M.r Le Doyen, (l'archevé vacant) elle entendit la messe, aprés laquelle on chanta un Te Deum sans musique, et de la elle se rendit à S.te Genevieve à midy et un quart, en entrant M.r l'Abbé lui presenta le Goupillon, les officiers du Garde-meuble, etandirent un Tapis, sur lequel les 2 novices poserent un coussin de velours, sur lequel la Reine s'etant mis à Genoux, M.r l'Abbé lui presenta la vraie croix a Baiser

21 Janvier 1782 La Reine s'étant élevée Mr l'Abbé l'encensat, et après repris sa Crosse, et la mitre en teste, complimentat Sa Majesté en ces termes

Madame

La Naissance d'un Prince qui doit un jour regner sur nos neveux, et la Conservation des Jours precieux de Votre Majesté, sont deux bienfaits de la divine providence qui excitent Egalement les sentiments de notre reconnoissance envers elle, et les transports de l'allegresse publique. — — Jouissez longtems Madame de toutes les graces que le Seigneur vous a prodiguées; de la tendresse du Roy, de l'amour et de l'adulation des peuples, et voyez dans une paix profonde dans une prosperité inalterable les petits Enfans de ce Fils cheri que vous venez de donner au Roy et a la nation! tels sont Madame les vœux que les saintes Ecritures nous apprennent a former pour votre Majesté, tel est l'objet des prieres ardentes que nous adressons tous les jours au Ciel par l'entremise des deux grandes Saintes dont votre Majesté vient revérer dans ce temple antique les dépouilles Sacrées.//.

Le compliment fini, l'organiste a touché son orgue, le soudiacre portant la croix et les 2 acolytes avec leurs chandeliers allerent se placer dans le sanctuaire a gauche à coté de la Balustrade, les Etudiants et les prestres se placerent dans les hautes stalles du chœur des 2 cotés, et les prêtres en chappes de ceremonie, resterent dans la nef et sur les banquettes, le nombre des stalles hautes n'étant pas suffisant pour les contenir, se placerent ensuite les officiers de la justice du Bailliage de Ste Geneviève, Le grand chantre avec son baton cantoral, et les 2 prestres qui l'accompagnoient marchoient ensuite; et se placerent devant l'aigle suivis des porte mitre et crosse, ensuite les assistants Mr l'Abbé etoit a peu de distance de la Reine, qui fut conduite depuis la nef jusqu'au Prie-Dieu au bas des marches du sanctuaire, devant lequel etoit un fauteuil de velours rouge avec des crepines d'or, la Reine etoit accompagnée de Madame Elizabeth sœur du Roi, de Madame Adelaïde tante du Roi, de Mademoiselle de Bourbon Princesse de Condé, de Madame De Lamballe surintendante de la Reine, de Madame La Princesse de Chimay dame d'honneur, et de plusieurs autres Dames qui se placerent a droite et a gauche de la Reine. qui etant arrivée a son Prie-Dieu Mr l'Abbé monta avec ses officiers au sanctuaire, et tourné vers la Reine Recita les Prieres accoutumées pour la Reception des Testes couronnées lesquelles finies, Les chantres entonnerent l'Antienne de Ste Genevieve, qui fut continuée par le chœur, pendant laquelle Mr l'Abbé presenta a la Reine 4 boetes de pain de Ste Genevieve dans un bassin, et en meme tems deux autres chanoines reguliers designés pour faire les fonctions de maitres des ceremonies, en presenterent 2 boëtes a chacune des Dames de la Suite de la Reine, et a plusieurs autres officiers dans des bassins couverts d'un linge sans boëtes. quant a celles presentées a la Reine, elle chargeat son premier aumonier de les lui remettre, elle fut conduite a la chapelle de Ste Clotilde, au Prie-Dieu, preparé a cet effet avec aussi un fauteuil semblable au premier, et les chantres entonnerent l'antienne de cette sainte Reine, pendant laquelle les 2 prestres assistants de Mr l'Abbé, ayant pris chacun une etolle prirent de dessus l'autel la chasse de Ste Clotilde, qu'ils porterent a baiser a la Reine

La Reine s'etant rendue a son premier Prie-Dieu, les chantres entonnant le Ps Domine salvam fac Reginam qui fut repeté jusqu'a 3 fois par l'orgue, et le Chœur, et suivi des oraisons, apres lesquelles Mr l'Abbé finit la ceremonie par la Benediction Abbatiale, apres laquelle, Les Prestres et Etudiants

21 Janvier 1782

Precedés du porte croix et des deux acolytes sont descendus dans la nef, et ayant repris leurs premieres places, La Reine a été reconduite par M.r l'Abbé a son carosse au son de l'orgue et sa suite étant passée les prestres, etudiants et novices ont reportés leurs chappes, où ils les avoient reposées.

Sonneries

Outre les 2 volées de toutes les cloches dont a été fait mention cy devant, on a encore sonné toutes les cloches, savoir sitot que les sonneurs ont apercu le carosse de la Reine, et lorsqu'elle s'est remise

Et Le Dimanche 27 janvier 1782 M.r l'Abbé est allé avec le Prieur de la maison, est allé a Versailles pour remercier la Reine de l'honneur qu'elle avoit fait a l'Abbaye le lundy 21: S. M. les a reçus tres Gracieusement.

De tout ce que dessus, et des autres parts, a été dressé procès verbal, pour servir ce que de raison.

Delgery

Regnier

Decouverte pardevant de la Chasse de S.te Geneviève pour le Retablissement de la santè de Madame Sophie tante du Roy

22 fevrier 1782

Madame Sophie Tante du Roy étant tombée Dangereusement malade, et le Bruit s'en étant repandû le vendredy 22 fevrier 1782: Le R.me Abbé de S.te Geneviève ordonna aussitot qu'on decouvrit pardevant la chasse de S.te Geneviève pour demander a Dieu par l'intercession de cette Sainte le Retablissement de la santé de cette Princesse, que cette chasse resteroit decouverte pendant 9 Jours, pendant lesquels on diroit des Messes au maitre autel depuis 5 heures du matin jusqu'a midy que les prestres, ou, etudiants et novices iroient faire une station, hors les heures de l'office en l'Eglise a la meme fin, suivant le Tableau qui en seroit fait, et que tous les soirs après complies on feroit un salut auquel on chanteroit les mêmes prieres que pour Mg.r l'Archevesque de Paris (page 172) ce qui s'est observé jusqu'au dimanche 3 Mars 1782: La Princesse étant decédée ce meme jour, on a encore chanté un salut ou a omis le Pf. on y a chanté l'antienne de S.te Geneviève, le ℣ pour le Roi, et ce salut a fini par le pseaume De Profundis en faux bourdon pour le Repos de l'Ame de cette pieuse Princesse.

Delgery

Mort et inhumation du R. P. Sellier

Mort du R. P. Sellier 25 fevrier 1782:

Le Lundy 25 fevrier 1782 sur les 9 heures du matin est decedé en l'Abbaye de Ste Geneviève le R. P. Charles-Nicolas Sellier, Prestre chanoine Regulier de lad. Abbaye, et Sacristain dans la 82e année de son âge et 63me de
Profession parmi les chanoines Reguliers de la congregation de France
La Soeur du deffunt qui demeure Rue des Sept-voyes instruite de la maladie de son frere, et prevoyant que
cette maladie annonceroit une mort prochaine, avoit prié le cas arrivant, qu'on l'avertit de cette mort verballement
avant qu'elle l'aprit par le son des cloches, crainte d'une revolution, ainsy cette mort n'a été annoncée par le son
des cloches que dans l'après midy: Mais on a écrit le même jour, aux autres Parents du deffunt pour les avertir du
Jour de l'Enterrement, et du Service solemnel pour le repos de l'ame du deffunt

Le Mardy 26, après les vespres qu'on chante en caresme, immédiatement après la grande Messe du jour, on a psalmodié aux
desmoes pour le deffunt, et dans l'après diner, on a posé des chaises, couvertes de noir au bas des marches du sanctuaire pour les
parents qui assisteroient a l'Enterrement du deffunt. Les complies, et le Salut pour le retablissement de la santé de Madame
Sophie Tante du Roi, ont été chantés a 3 heures precises, et une heure après s'est faite la Levée du corps qui a été posé sur le
Tombeau de clovis, on a chanti les 3 nocturnes et les Laudes de l'office des Morts, et le corps du deffunt a été inhumé dans
le caveau sous le chapitre en presence des Parents dud. deffunt qui ont signé l'Acte de Sepulture

Le mercredy 27, on a chanti une Messe solemnelle, celebrée par le R. me Abbé de Ste Geneviève qui avoit déja fait l'Enterrement la
veille en habits pontificaux, a laquelle ont assisté plusieurs Parents du deffunt de l'un et de l'autre sexe, et les deputés des R. P.
Benedictins, des chanoines reguliers Blancmanteaux et de l'oratoire de St Honoré de la Rue St honoré,

Delgery Abbé de Ste gen.

Regnier

Baccalaureat et License en Droit

Nomination d'un chanoine Regulier de l'Abbaye de Ste Geneviève, pour prendre les Degrez de Baccalaureat et de Licence en droit

24 may 1782 R. P. Dollez

Cum ex Decreto consultissimæ facultatis Parisiensis, Die vigesimâ quintâ februarii anni millesimi septingentesimi
Septuagesimi secundi, id honoris causâ, concessum Abbatiæ Sanctæ Genovefæ fuerit, ut singulis trienniis Abbas
Prior, et Procurator Dictæ Abbatiæ, unum ex ejusdem canonicis Regularibus, nominarent, qui gratis, et omni impensâ
immunis, Gradus Baccalaureatûs, et Licentiatûs, in prædictâ facultate, jure communi obtineat: Nos Abbas, Prior et
Procurator ejusdem Regalis Abbatiæ Sanctæ Genovefæ, cessione, ac demissione factâ per Dilectum nostrum franciscum
Carolum Caullier, à nobis antea nominatum, juris totiûs, quod ipsi ex eâ nominatione competebat, Dilectum nostrum
Jacobum-Josephum-Michaëlem Dollez presbyterum, Nostræ Abbatiæ canonicum Regularem Nominamus, qui jure, à
consultissimâ facultate concesso Gaudeat.

Datum in Abbatiâ Regulari Sanctæ Genovefæ de Monte Parisiis. Anno millesimo septingentesimo octogesimo secundo
Die vigesimâ quartâ Maii

Regnier
Scriba capituli

1782
2 May 1782

Messe Solennelle.
Pour le Repos de l'Âme de Mr. Jean Savary Greffier, & Tabellion de l'Abbaye de Ste. Geneviève

Mr. Jean Savary, qualifié cy dessus, est décédé à Paris le mercredy 15 May 1782 sur la paroisse de St. Benoist, où il a été inhumé. Les services importants, qu'il a rendus à l'Abbaye de Ste. Geneviève en qualité d'homme d'affaire, pendant plusieures années l'ont engagée à faire un service solennel pour le repos de son âme. Ce service a été fixé au lundy 27 dud. mois; elle a fait imprimer des billets d'invitation, qui ont été envoyés aux parents et amis du défunt, suivant la liste que la dame sa veuve et Mr. son frère ayant donné. Ce service a été annoncé le Dimanche 26 par 3 volées des 2 grosses cloches, qui ont été reprises le lendemain à 9 heures du matin; le maître-autel étoit orné comme aux messes d'un bout de l'an, il y avoit une représentation sur laquelle étoit le nouveau poële de velours, pour les morts, entourée de laquelle il y avoit 12 cierges, et des chaises dans l'avant-sanctuaire pour les parents et amis invités.
La grande messe a été chantée par le Semainier, et suivie de l'absoute, la cérémonie a fini par le pseaume De profundis en faux bourdon.

Regnier

30 May 1782

Pain Bénit

Depuis que l'Abbé de Ste. Geneviève est Triennal, les marguilliers de l'Eglise Paroissiale de St. Etienne du mont, sont dans l'usage de presenter le chanteau du pain beni le Dimanche, avant la feste du St. Sacrement à Mr. l'Abbé de Ste. Geneviève la première fois qu'il est élu en cette qualité, pour ce pain beni estre rendu à lad. Paroisse le jour de la feste du Saint Sacrement. Cet usage a été accueilli par l'Abbaye qui a toujours rendu ce pain beni au jour fixé pour le rendre; elle ne s'attendoit pas que ces marguilliers tendroient d'en introduire un nouveau, en faveur de l'ancien, et pour rendre leur tentative inutile et infructueuse, elle proteste n'acquiescer qu'à l'ancien usage, qui est de ne rendre le pain beni qu'à chaque nouvelle d'un nouvel Abbé, et non pas à chaque continuation Triennalle du même Abbé, comme l'ont tenté les Marguilliers. En conséquence le chapitre a arresté que l'acceptation du chanteau faite pour cette année par Mr. l'Abbé, ne pourra tirer à conséquence, et que doresnavant, on ne recevera point le chanteau, ni ne rendroit le pain beni qu'à chaque élection d'un nouvel Abbé, et non pas à chaque continuation Triennalle, et qu'on ne innoveroit rien absolument aux [illegible]

Regnier

1 Aoust 1782

Mort &, Transport
du T. R. P. Delorme

Le T. R. P. Charles-François Delorme, Assistant du Rme. Abbé de l'Abbaye de Ste. Geneviève au mont de Paris, et ancien Abbé de lad. Abbaye, étant tombé malade à Auteuil dans la maison seigneurialle

de lad. Abbaye, et n'ayant pû estre transporté à Paris, il est decedé dans la maison seigneurialle le jeudy 8 Aoust 1782 entre une et 2 heures aprés minuit. Si tost qu'il eût rendû le dernier soupir, on envoya un exprés au R.^me Abbé de Ste Geneviève pour luy annoncer cette mort, et pour savoir si le deffunt seroit enterré à Auteuil, ou s'il seroit transporté dans lad. Abbaye pour

Le Reverendissime decida avec son chapitre, que le corps du deffunt seroit aporté à Paris, pour y estre enterré, comme le deffunt l'avoit souhaitté pendant sa maladie, il ordonna que cette mort seroit annoncée par le son des cloches de l'Abbaye que sur les 4 heures aprés midy, on chanteroit tout l'office des morts, auquel il assisteroit, et qu'on observeroit les mesmes ceremonies, qu'on a coutume d'observer pour un assistant et ancien Abbé de Ste Geneviève, qu'on feroit imprimer des Billets d'invitation tant au service, qu'à l'enterrement, qui seroient envoyés, non seulement aux Parents et amis du deffunt mais encore à plusieurs maisons Regulieres, et à M.^rs les Porteurs de la chasse de Ste Geneviève, suivant la coutume.

Cette Resolution, les R.R. P.P. Marlot procureur, et [illegible] furent deputés pour se transporter à Auteuil, suivis d'un autre carrosse pour representer le Deuil, ils etoient munis d'un consentement de Mg.r l'Archevêque de Paris pour ce Transport.

Ces deputés etants arrivés à Auteuil le vendredy 9 sur les 6 heures du matin, y ont trouvé le R. P. Regnier confesseur du deffunt, qui s'y etoit rendû le Mercredy 7 pour assister le malade dans une pareille circonstance, quoy qu'aprés sa chutte il eût deja eté administré. Ces deputés allerent rendre visite à M.^r le curé d'Auteuil pour lui faire part de cette resolution, et pour observer les ceremonies usitées en pareil cas, et regler les frais funeraires. M.^r le curé ordonna aussitot que cette mort seroit annoncée par le son des cloches de son Eglise, precedées des glais, que cette sonnerie seroit repetée pendant la grande-messe, l'Absoute, et lors du Transport.

Ce meme jour le corps du deffunt avoit eté exposé dés les 6 heures du matin sous la principalle porte de l'hotel seigneurial, et environ une heure aprés, M.^r le curé d'Auteuil, precedé de son clergé, des chantres, et des gardes du Terroir avec leurs hallebardes, la pointe en bas, garnies d'un crespe, a fait la Levée du corps, suivi des 3 chanoines Reguliers, de lad. Abbaye de Ste Geneviève, et de plusieurs habitans dud. lieu, a conduit le cercueil dans le choeur de son Eglise, a chanté une grande Messe, a laquelle ont assisté lesd. chanoines Reguliers qui se sont placés avec le Procureur fiscal dud. lieu dans le banc seigneurial de lad. Abbaye, comme representans le Deuil, plusieures personnes dud. lieu de l'un et de l'autre sexe ont aussi assisté a cette messe, qui a eté suivie de l'absoute, et dont a eté dressé un acte dans le Registre des baptêmes, mariages et sepultures d'Auteuil, et qui a ete signé par lesd. chanoines reguliers, le Procureur fiscal et autres. Et le corps du deffunt est resté dans le choeur, jusqu'au moment du Transport.

Sur les 8 heures et demie, ou environ, est arrivée une voiture drappée [illegible] appellée Corbillard, et aussitôt M.^r le curé en surplis et étolle, precedé de son clergé et des gardes du Terroir, a jetté de l'eau benite sur le corps du deffunt, qui a eté porté ensuite dans le corbillard, ou etant placé, on a ôté le drap mortuaire de l'Eglise d'Auteuil, et en sa place on a mis celui de l'Abbaye de Ste Geneviève, dans ce corbillard etoient placés le juré crieur, et le maître d'ecole d'Auteuil, qui etoit en surplis, dans lequel sont aussi montés deux domestiques de l'Abbaye de Ste Geneviève habillés en noir avec des crespes sur leurs chapeaux et gants, ayant chacun un flambeau allumé.

M.^r le curé d'Auteuil toujours en surplis et étolle, à encore jetté de l'eau benite sur corps du deffunt, et est monté aussitot dans un carosse avec le confesseur du deffunt, et M.^r le vicaire, aussi en surplis, ce carosse etant suivi de celui dans lequel etoient les deux deputés de l'Abbaye de Ste Geneviève pour representer le deuil.

Le corbillard entrant dans Paris, les 2 domestiques de l'Abbaye de Ste Geneviève en sont sortis, et l'ont accompagné avec leurs flambeaux allumés jusqu'à l'Eglise de Geneviève, ou etant arrivés, on á retiré le cercueil du corbillard au son des cloches de lad. Abbaye, il a eté posé sur 2 treteaux dans la nef, ou le R.^me Abbé en habits pontificaux a la teste de son clergé s'etoit rendu pour le Recevoir. M.^r le curé d'Auteuil en le presentant á fait un discours en Latin, auquel le R.^me a su[illegible] á repondu en la meme langue.

Ces discours finis les chantres ont entonné le psaume De profundis que le choeur a continué en fauxbourdon, pendant lequel le corps du deffunt a eté posé sur le tombeau de drap, et le R.^me Abbé revetu de ses habits pontificaux a chanté la grande Messe á laquelle ont assisté les frere, neveux et parents du deffunt dans les premieres stalles hautes du coté de l'Epitre comme representants le Deuil, les stalles hautes de 2 cotés ont eté occupées par plusieurs Ecclesiastiques et des deputés de M.^rs de l'Abbaye de St Germain des Prés de l'oratoire, de la doctrine chretienne, Premontrés, feuillants, et autres Religieux, on avoit encore mis des Bancs pour autres seculiers des 2 cotés des stalles basses dans le choeur. M.^rs les porteurs de la chasse de Ste Geneviève, qui avoient ete invités a cet Enterrement, etoient placés dans les stalles basses du coté de l'autel a l'ordinaire, et les tribunes, et le rond point etoient occupés par un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe. Aprés le service, s'est faite l'Absoute, qui etant finie, le corps du deffunt a eté inhumé avec les ceremonies ordinaires et usitées au son des cloches dans le caveau sous le chapitre en presence de tous ceux qui ont assisté a la grande Messe.

De tout ce que dessus, et de l'autre part a eté dressé le present acte pour servir et valoir ce que de raison, fait les jour et an susd.

Marlot Regnier De Geny Abbé de Ste Gen.

15 May 1783

Bout de l'An
Pour M. Savary.

La Dame veuve, Messieurs les freres et Parents de Defunt Mr Jean Savary, cy devant Greffier du bailliage de l'Abbaye de Ste Genevieve, ayant pris la Resolution de faire le Service du bout de l'An pour le repos de l'Ame du deffunt en l'Eglise de Ste Genevieve, et en ayant obtenu la permission et le consentement de lad. Abbaye, firent imprimer des billets d'invitation à ce Service, et aux messes qui se diroient depuis 8 heures jusqu'a midy le jeudy 15 Mai 1783. Ce Service a été annoncé la veille sur les 7 heures du Soir, par 3 Volées des 2 grosses cloches precedées de 9 coups sur la plus grosse, suivant l'usage, qui fut repetées le lendemain a 5 heures après l'Angelus; Pendant cette matinée apres 8 heures, Le maitre Autel, et Les chapelles du Rond-point furent tendues en noir, parcequ'on devoit y celebrer des messes basses pour le defunt, on mit sur le tombeau de Clovis une representation, garni de 8 chandeliers argentés avec leur cierges, et des fauteuils au bas du Sanctuaire du coté de St Etienne, pour les personnes invitées à ce Service. La grande messe, precedée de Sexte, a été chantée du Rit double, avec la Prose, et suivie de l'absoute, et du De profundis en faux bourdon, ensuite de laquelle, Le Deüil est monté dans Le Rond-point, pour assister aux messes basses, indiquées dans les billets d'invitation. De tout ce que dessus a été dressé le present proces verbal par le Secretaire du chapitre, pour servir, et valoir ce que dessus, les jours et an susd.

Regnier

Procession du St Sacrement

19 Juin 1783.

L'an mil sept cent quatre vingt trois le dix Neuf Juin L'incertitude du tems fit hésiter sur le départ de la procession du St Sacrement qui se fait par les Chanoines Reguliers de Ste Genevieve conjointement avec le Clergé et les Marguilliers de St Etienne du Mont. Mr L'abbé de Ste Genevieve a qui plusieurs Arrêts du Parlement accordent la préeminence à cette auguste Ceremonie et le droit de la diriger, voulut qu'on profitat de quelque moment de beau tems qu'il se fit dans la Matinée, et pour se soustraire aux dangers de la pluie il ordonna que les Chanoines Reguliers iroient purement et simplement en Surplis et en Aumusse et le Clergé de St Etienne de même en surplis, En Consequence la Procession Sortit de Ste Genevieve en la Maniere accoutumée et suivit la Marche Arrêtée, quelques gouttes d'Eau donnerent des Craintes qui ne furent que trop justifiées par La pluie Abondante qui tomba dans le tems que la Procession étoit rue St Jean de Beauvais et qui engagea Mr. L'abbé de Ste Genevieve a faire droit sur la représentation de Mrs Les Marguilliers de St Etienne, En Consequence il fut ordonné au Suisse de Ste Genevieve d'abreger le Cours de la procession, d'Entrer dans l'Eglise des Carmes

de la Place Maubert pour Laisser passer le fort de La pluie et pour de là retourner à Ste Genevieve ce qui fut fait et exécuté Conformement aux Ordres de M. L'abbé de Ste Genevieve et aux désirs de tous les Assistans en foi de quoi j'ai Signé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison

Regnier

Enterrement d'un Particulier.

25. Octobre 1783. Le Samedy 25 Octobre 1783. le S. Augustin-Joseph-Gilain Regnier Md. Boutonnier à paris est mort subitement dans L'Eglise de Ste Genevieve en entendant la Messe, plusieurs personnes L'ayant vu tomber se sont empressés de le secourir et l'ont transporté à L'Entrée de La grande Sacristie où n'ayant donné aucune signe de Vie, Mr Le Lieutenant du Bailliage accompagné de son Greffier et d'un Chirurgien, se sont transportés auprès du Corps et Le Chirurgien après l'avoir Visité a Constaté qu'il étoit mort. dans Le Même Moment on a déposé Le Corps dans L'infirmerie des Garçons et La Justice de Ste Genevieve a dressé procès Verbal de ce fait et a entendu plusieurs temoins, sur Les Six heures du Soir a été Sonnée une Vollée des deux petites Cloches precedée des Glais et Le Lendemain Vingt Six, vers les Cinq heures du Soir a été sonné une autre Vollée pour L'Enlevement du Corps qui étoit exposé au bas de L'Escalier de la Bibliotheque où les Novices, les Etudians et plusieurs Prestres revetus de leurs habits de Chœur se sont transportés et ont Conduit Le Corps à la Chapelle de la Misericorde où a été chanté les Vêpres des Morts, deux Novices portant Chappe, L'office fini le Corps a été Conduit dans L'ancien Cimetiere de Lad. abbaye où il a été inhumé et Sonnant pendant ce tems une troisieme Vollée desd. deux petites Cloches.

Regnier

TE DEUM

En actions de Grace du Rétablissement de la Paix.

14. Decembre 1783. La Paix ayant été Conclue à Versailles le 3 Septembre 1783, Entre la france & L'angleterre, a laquelle l'Empereur, Roy de hongrie & de Bohême Et L'impératrice de toutes les Russies ont Concourru comme Médiateurs, Sa Majesté Très chrétienne en a donné avis a Mgr. L'archevêque de Paris par une Lettre dattée de fontainebleau le 15. Novembre 1783, Et lui a fait savoir que son intention étoit que pour Remercier la Divine providence d'un Evenement aussi heureux, et se conformer aux Vœux de son Cœur il fit chanter le Te Deum dans L'Eglise Métropolitaine de sa bonne Ville de Paris, En Consequence de cette Lettre, le Prélat a fait un Mandement le 10. Decembre par Lequel pour se conformer aux intentions de Sa Majesté, a ordonné que le Te Deum seroit chanté dans son Eglise —

Métropolitaine le Dimanche 14. Decembre avec le verset
[illegible] Et l'oraison [illegible] l'antienne
℣. le verset [illegible] Et l'oraison [illegible] que le Dimanche
21. du même mois il Sera pareillement chanté dans toutes les Eglises de la Ville
et des fauxbourgs de paris, Et le Dimanche qui Suivra la reception du présent
Mandement dans toutes les autres Eglises de son Diocese.

L'Abbaye de S.te Genevieve Relevant immédiatement du S.t Siege, le R.me abbé
a ordonné que le [illegible] Seroit chanté dans son Eglise le même jour que la
Cathédrale, En Consequence le Samedy 13. Decembre vers les cinq heures du Soir on l'a
annoncé par les deux Bourdons par trois reprises differentes le lendemain quatorze
vers les Six heures du Matin on les sonna de nouveaux aussi par trois volliés differentes
Et L'après Midy vers les quatre heures on Sonna toutes les cloches de L'abbaye pour
l'entrée du [illegible] pendant lequel on Continua à les sonner, les Vepres finies le
R.me est monté au Trésor accompagné de ses officiers ordinaires, S'etant revetu de
ses habits pontificaux et le Grand Chantre ayant pris son Baton Cantoral et
S'etant transportés au Sanctuaire le R.me Abbé entonna le [illegible] qui fut
Continué par le Chœur et L'orgue, Ensuite duquel on Chanta les antiennes, versets
et oraisons susmentionnés et cette Cérémonie fut terminée par la Bénédiction
abbatialle.

Deguy, Compain, Sohier, Gaudin, Gaultier, Bérard de praval, Lefebvre, Menger, Bourdon, Hennequin, Mariette, Vidlong, Mazion, Regnier

MESSE SOLEMNELLE & TE DEUM.

22 Decembre 1783.

En actions de Grace du Rétablissement de la Paix demandés par Messieurs
de la Faculté de Droit.

Messieurs de la faculté de Droit desirans faire chanter une Messe Solemnelle et
un Te Deum en l'Eglise de S.te Genevieve en action de Grace du Rétablissement de la Paix,
se sont adressé à M. L'abbé de S.te Genevieve qui a Consenti à leur demande,
En Consequence le Lundy 22. Decembre 1783 après la Messe du Chœur, M.rs les
Docteurs en droit S'etant Rendus au Chœur, on Commencera la Messe qui fut chantée
par M. Le Trésorier de L'abbaye assisté de deux chanoines Reguliers faisant diacre
et soudiacre et deux Etudians en chappes faisant Coriste, la Messe finie le Prêtre
Officiant sans quitter les ornemens de la Messe dessendit au bas de L'autel ou L'un
des chantres est venu lui Entonné le Te Deum qui fut Continué par le Chœur et L'orgue,
Ensuite duquel fut chanté le Domine Salvum fac Regem avec l'oraison.

Regnier

1784

Office Solemnel Célébré par Mgr l'Archevêque de Paris.

Les Abbé, Prieur, Chanoines Reguliers, et Chapitre de l'Abaye de Ste Geneviève au mont de Paris ayant des le 28 Decembre 1783 formé le dessein d'inviter Monseigneur l'Archevêque de Paris (Antoine-Eleonor-Leon Le clerc de Juigné) d'officier en leur Eglise à une de leurs festes, et considerant qu'elles concourent presque toutes avec celles ausquelles le Prelat officie dans son Eglise, crurent devoir lui proposer d'officier le Dimanche le 11 Janvier 1784 qui étoit le lendemain du jour de l'octave de la feste de Ste Geneviève Patronne de Paris, jour auquel sa chasse demeure decouverte, et exposée à la veneration des fidels, qui ont la devotion de venir en grand nombre implorer la misericorde de Dieu par l'intercession de cette sainte, lorsque le lendemain de son octave tombe un jour de Dimanche, qu'ils nomment et qualifient, jour de la Neuvaine.

Monseigneur l'Archevêque avoit accepté cette invitation avec plaisir, mais ayant été invité depuis de consacrer le nouvel Evêque de Bayonne, qu'il conjointement avec les deux Evêques qui devoient assister le consecrateur devoient ... ce dimanche 11 Janvier pour cette ceremonie, Monseigneur l'Archevêque le fit sçavoir à Mr l'Abbé de Ste Geneviève, qui rendit aussi tost visitte au Prelat et convinrent ensemble qu'au lieu du Dimanche, il viendroit officier le Samedy precedent, qui étoit le jour même de l'octave.

Arrivée, &, Reception de Mgr.

Janvier 1784 Le Samedy 10 Janvier 1784 Monseigneur l'Archevêque est arrivé en l'Abbaye de Ste Geneviève sur les 9 heures et un quart il fut reçu à la Decente de son carosse par Mr les Abbé ses assistans et plusieurs anciens prestres de lad. Abbaye tous en leurs chappes ordinaires de choeur, et conduit en la grande salle, ou se rendirent aussi Messieurs ses grands Vicaires, son Gentilhomme, son chevalier d'honneur et ses autres officiers qui aporterent sa chapelle, dans un carosse qui suivoit celui du Prelat. La communauté de Ste Geneviève ayant été avertie par le son de la cloche de l'Arrivée de Monseigneur l'Archevêque, precedée de la croix et des acolythes vint processionellement saluer et presenter ses respects à ce digne et respectable Prelat, s'étant ensuitte retirée, Monseigneur l'Archevêque se revetit d'un Rochet, Etolle et chape, la mitre en teste, et tenant sa crosse, et precedé de sa croix, fut conduit processionellement par toute la communauté, qui étoit venue en lad. salle, à l'Eglise au son des cloches par la porte collaterale du cloître la plus proche de l'orgue, sous lequel s'étant arrêté, on mit un carreau à ses pieds, et s'étant mis a genoux, Mr l'Abbé de Ste Geneviève lui presenta la croix a baiser, le Prelat s'étant relevé, led. Mr l'Abbé lui presenta l'eau benite, et après l'avoir encensé, il le complimenta, le Prelat ayant repondu a ce compliment il fut conduit processionellement au bas de l'orgue, jusqu'au bas des marches du maitre autel, et après avoir adoré a genoux le St Sacrement, il se rendit en la sacristie pour s'y revetir de ses habits pontificaux pour la grande Messe, tandis qu'on chantoit Tierce au choeur, après laquelle heure, le grand chantre portant son baton de ceremonie, accompagné de deux prestres faisant les fonctions de Choristes on chanta l'introit de la messe comme aux festes annuelles, et avec les mesmes ceremonies qui s'observent lorsque le Rme Abbé officie en habits Pontificaux, pendant l'introit, Monseigneur l'Archevêque monta a l'autel precedé accompagné de son

au meme nombre et des memes officiers qui servent aux festes annuelles, lorsque M.r l'Abbé de S.te Geneviève officie pontificalement.

M.rs les Porteurs de la chasse de S.te Geneviève ont assisté à cette Messe, a laquelle ils avoient été invités par billets, ils etoient placés dans le choeur, et occupoient les stalles basses, et des bancs autour du marchepied de l'autel, qui est leur place ordinaire. après l'evangile le soudiacre porta le livre a baiser au Prelat, qui fut encensé par le Diacre, et le soudiacre dans le fermer, le porta aussi a baiser a M.r l'Abbé qui fut aussi encensé par le Diacre. Les encensements après l'offertoire étant finis, les officiers du Prelat, lui donnerent a laver, et son chevalier d'honneur lui presenta la serviette; avant la communion, le prelat ayant baisé la paix, le diacre la porta aussi a baiser a M.r l'Abbé, Le R.P. Gripper ancien prieur de Marly, prieuré-cure dependante de l'Abbaye de S.te Geneviève, et aveugle depuis plusieurs années eut la devotion de recevoir la communion, avec plusieurs candidats et novices de la main de Monseigneur l'Archevêque.

Cette grande Messe étant finie, on a chanté sexte, pendant lequel office, Monseigneur s'est retiré dans la sacristie, et ayant fait son action de grace, il s'est revetu de son rochet et de son camail, et a été reconduit dans la grande salle precedé de la croix, et de tous ceux qui l'avoient servi a l'autel.

M.rs les Porteur de la chasse de S.te Geneviève de S.te Geneviève furent presentés au Prelat par M.r l'Abbé au Prelat, qui leur fit un accueil si gracieux, que M.r Cochin le fils l'un d'eux, prit la liberté de representer a S.G. que cette societé jouissoit d'une si bonne reputation, que plusieurs de ses confreres étoient parvenu a l'Echevinage, et qu'en cette qualité ils jouissoient du privilege de committimus, qui pourroit aussi estre accordé a cette compagnie, qui ne passoit pas le nombre de quarante, par sa Majesté, si S.G. vouloit s'employer pour l'obtenir, que Messieurs ses confreres auroient l'honneur de lui presenter à ce sujet, Monseigneur l'Archevêque leur a repondu, qu'il l'examineroit.

Peu de tems après est arrivé Mg.r l'ancien Evêque de Senez qu'on attendoit, et un instant après son arrivée on sonna le diner, Monseigneur l'Archevêque, accompagné de Mg.r l'ancien Evêque de Senez, de Messieurs les Abbés de Dampierre, d'Argent de Flevat, de Malaroux ses grands vicaires generaux, d'un de ses secretaires, et de son chevalier se rendit au refectoire où la communauté l'attendoit, le Prelat après avoir dit le Benedicite fut placé au milieu de la table du fond, ayant à sa droitte Mg.r l'ancien Evêque de Senez, a sa gauche M.r l'Abbé de S.te Geneviève, et a droite et à gauche, outre M.rs ses vicaires generaux, et officiers cy dessus nommés M.rs les assistans, le visiteur de la Province de france, le Prieur de l'Abbaye de S.te Geneviève, le Procureur General, et le curé de S.t Etienne du mont.

Cette table fut servie proprement, sans superfluité, on commencea la lecture que le Prelat fit cesser quelque tems après, tout se passa avec la plus grande decence, on avoit mis des tapis sous la table a laquelle presidoit Monseigneur l'Archevêque, et on servit quelques mets de plus aux autres tables, pour allonger le service, et faciliter celui de la table principale: Le Prelat s'apercut neanmoins que la communauté qui avoit fini de diner souffroit trop du froid, en restant plus long tems, trouva bon, qu'elle se retirat avant lui.

Après le diner, Monseigneur l'Archevêque se rendit à la salle, où il fut salué de nouveau, par les prestres, et malgré le froid, il se transporta à la nouvelle Eglise, dont il visita et admira les travaux, et de retour à la salle vers les trois heures et demie il se revetit de son rochet, et de son camail, pour aller à la sacristie où il prit ses habits pontificaux pour les vespres, auxquels il officia pontificalement, et sous un dais, qu'on lui avoit entre la grille collateralle, et la balustrade du sanctuaire. Les vespres furent chantés comme aux festes annuelles, auxquels assista Monseigneur l'ancien Evêque de Senez qui étoit placé au choeur, avec tapis et carreau dans la premiere stalle du coté de l'evangile, on lui porta l'encens, et a M.r l'Abbé pendant le cantique Magnificat.

Messieurs les vicaires Generaux qui assisterent a vespres furent placés à droite et à gauche dans les stalles du fond et les vespres finirent par la benediction pontificale, après lesquels, tandis qu'on chantoit complies au choeur, Monseigneur l'Archevêque fut reconduit a la grande salle, et temoigna autant de satisfaction de la

Reception qui lui avoit été faite, que M. l'Abbé de Ste Geneviève, et tout le chapitre en corps lui faisoit l'honneur, qu'il [illegible] de recevoir, le Prelat remonta en carosse, vers les cinq heures et demie

Mrs l'Abbé de Ste Geneviève, le 1er et 3e Assistans et le Procureur de l'Abbaye qui avoient été le 28 Decembre inviter Monseigr l'Archevêque à officier furent le remercier le 16 janvier, le Prelat leur dit qu'il étoit venu chez eux avec inclination, et les assura de nouveau de l'attachement qu'il avoit pour la congregation et pour la maison de Ste Geneviève

De Gery — Compain
Gaultier. Bonnet de pradal
Lefebvre — Gaudron Sohier
Marelle Boudon
l'Ecuyer Lejeune — l'Honger — Viallon
Jouin — Nazion — Gillet
Saladin
Regnier

Découverte par le devant de la Chasse de Ste Geneviève pour demander a Dieu un Tems plus favorable.

Fevrier 1784.

Le Reverendissime Abbé de Ste Geneviève, et Superieur General des chanoines Reguliers de l'ordre de St Augustin Congregation de france, chef et General de tout l'ordre des chanoines Reguliers du val des Ecoliers, ayant convoqué les capitulans de ladte Abbaye le Samedy 21 fevrier 1784, leur representa, qu'il avoit reçu dans le moment un Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris, par lequel il étoit ordonné, que dans toutes les Eglises de Paris, Exemptes et non Exemptes, on y feroient les Prieres des quarante heures, avec Exposition du St Sacrement, pour demander à Dieu la cessation d'un hiver, très long et très dur, et d'une abondance Extraordinaire, dans tout le Royaume, et aud la de neige, qui n'avoit cessé de tomber, pendant deux mois, et dont une fonte subite causeroit de très grands Dommages que l'usage de l'Abbaye de Ste Geneviève, dans des calamités publiques, étoit de Decouvrir par le Devant la chasse de Ste Geneviève pendant une Neuvaine, de faire un Salut tous les jours après complies, d'y chanter les leçons et les oraisons qui seroient indiquées, de dire des basses messes au maître autel depuis cinq heures jusqu'à midy, excepté le tems des grandes Messes, et d'ajouter à ces Messes les oraisons, collectes et Postcommunions, dont mention est dessus Les capitulans soussignés ayant adopté les sentiments du Rme Abbé, il a fait le Mandement, dont suit la copie

MANDEMENT

du Révérendissime Abbé de l'abbaye Royale de Ste. Genevieve de Paris, dépendante immédiatement du Saint Siege.

qui ordonne des Prieres dans Son Eglise pour Demander à Dieu un tems plus favorable.

André-Guillaume De Gery abbé de l'abbaye Royale de Ste. Geneviève au mont de Paris, dépendante immédiatement du St. Siege Apostolique; Superieur Général des Chanoines Reguliers de la Congrégation de France, Chef et Général de tout l'Ordre du Val des Ecoliers: aux Chanoines de Nôtre abbaye, et à tous autres qu'il appartiendra; Salut en nôtre Seigneur.

Le grand Prélat que la miséricorde de Dieu à placé sur le Siége de Paris, nous donne, nos très chers freres, un Exemple que nous ne pouvons nous dispenser d'imiter. En même tems que dans un Mandement plein de Zèle et d'onction il invite les fideles de Son Diocèse à entrer avec ferveur dans la Carrière de la pénitence qui va S'ouvrir pour Eux, il donne aussi l'essor à Sa Charité pastorale; et après avoir déploré avec l'Eloquence la plus touchante les maux que la rigueur de la Saison a déja fait éprouver à Son peuple; il nous invite à recourir à la prière, pour arrêter ce fléau, et prévenir ceux qu'il pourroit Entraîner après lui.

Nous N'attendions que ce signal, Nos très Chers freres, pour Suivre Nous-Mêmes les mouvements de Nôtre Cœur attendri Sur la misere publique, et ajouter des prières Solemnelles à celles que nous ne cessons d'offrir à Dieu dans le Secret pour la Cessation de ce fléau, et le soulagement des pauvres à qui il Se fait Sentir d'une manière Si affligeante. Nous marcherons d'autant plus volontiers Sur les traces de Nôtre illustre Archevêque, qu'en cela nous remplirons les Vœux non-seulement de la partie du peuple la plus souffrante, mais aussi de plusieurs personnes aussi distinguées par leur rang que par leur piété, qui Nous ont déja sollicité d'employer pour le soulagement des malheureux les ressources que La Religion à mises entre nos Mains; C'est à dire, l'intercession de cette puissante Protectrice de La Capitale et du Royaume, dont nous avons le bonheur de posseder les précieuses Reliques.

Ayons donc recours, Nos très chers freres, à ce Moyen dont l'Expérience de plusieurs Siècles nous a démontré l'efficacité. C'est Surtout dans des Calamités semblables à celles que nous éprouvons, que Nos peres ont ressenti les heureux effets

de l'intercession de S.te Genevieve. A sa prière, nos champs brulés par une sécheresse excessive ont été arrosés de pluies salutaires; à sa prière, des Eaux trop abondantes ont fait place à la sérénité; à sa prière enfin, ce fleuve que les Glaces enchainent aujourd'huy, et qui surmontant ses bords a quelquefois porté dans nos murs la désolation et l'effroi, a repris son Cours ordinaire, et rempli la fonction à laquelle une providence bienfaisante semble l'avoir destiné, celle de porter l'abondance dans cette Capitale, et d'amener à ses heureux habitans les productions des Provinces voisines.

Le bras de Dieu n'est point raccourci Nos très cher freres, et le crédit de Notre S.te Patrone auprès de lui n'est point diminué. Nous verrons renouveller les Merveilles dont nos Peres nous ont transmis le souvenir, si nous l'invoquons avec la même foi et la même ferveur qui les a tant de fois conduits au pied de son tombeau.

Que l'ardeur de nos prières ne se laisse pas ralentir par les apparences qui semblent nous promettre la fin prochaine du fléau qui s'est appésanti sur Nous. Combien de fois ces Espérances n'ont elles pas déja été trompées? Conjurons le Seigneur de les réaliser, de hater la fin des malheurs présens, d'éloigner pour toujours ceux qui semblent nous ménacer, et de couronner du plus heureux succès les soins que se donne la sage prévoyance de nos Magistrats pour ramener au milieu de Nous la sureté et l'abondance.

A ces Causes après en avoir conféré avec les Vénérables Prieur et Chanoines de Notre abbaye, Nous ordonnons que demain Dimanche vingt deuxieme de fevrier, la Chasse de S.te Genevieve, Patrone de Paris et du Royaume, sera decouverte par le devant, au son des Cloches de Notre abbaye, et demeurera ainsi découverte jusqu'au Dimanche vingt-neuf du même mois inclusivement. que led. jour vingt deux, il sera célébré une Messe solemnelle à laquelle nous officierons pontificalement, et à laquelle, ainsi qu'à toutes les Messes qui seront dites dans Notre Eglise jusqu'au vingt neuf inclusivement, on ajoutera aux Oraisons du jour, et à celles de S.te Genevieve, la Collecte ad te nos, Domine, clamantes exaudi; la secrete Omnipotens sempiterne Deus, cujus munera elementa omnia recreantur; et la postcommunion Omnipotens sempiterne Deus, qui nos & castigando sanas &c. En outre, que pendant led. espace de temps, il sera fait tous les jours après Complies un Salut auquel sera chanté le Pseaume Miserere, le trait Domine non secundum, l'antienne de S.te Genevieve Respice, l'oraison ad te nos, Domine, clamantes exaudi, & celle de S.te Genevieve

Donné en Notre abbaye de S.te Genevieve, le samedy vingt-unieme jour de fevrier Mil sept cent quatre vingt quatre. Signé De Géry Abbé de S.te Genevieve. et plus bas par mon Reverendissime abbé et Superieur General Signé f.r Regnier avec paraphe.

En consequence de ce Mandement, Le 22 fevrier, jour du dimanche de la quinquagesime, après l'Angelus du matin, on à annoncé au publique la Decouverte de la chasse de S.te Genevieve d'abord par le tintement sur les deux bourdons par trois differentes reprises, et ensuite sur les 7 cloches par une volée des 4 grosses cloches.

La grande messe du jour de la quinquagesime a été celebrée avec l'orgue par le R.me Abbé en habits pontificaux et avec les ceremonies qui s'observent aux festes annuelles Et le lundy 23 fevrier on a chanté la messe

de S.te Geneviève qui a été celebrée par le semainier, et les autres jours on a chanté la messe du jour, avec l'oraison, secrette, et post communion, indiquées dans le mandement dont copie est de l'autre part.

Et depuis le 22 fevrier jusques et compris le 1er dimanche de caresme qui étoit le 28 du même mois de fevrier, on a dit des basses messes au maitre autel depuis 5 heures du matin jusqu'a midy, excepté les grandes messes, et les vespres qui se chantent après la grande messe en caresme, et apres les complies on a chanté le salut indiqué par le mandement du R.me Abbé, precedé par le tintement d'un des 2 bourdons comme les 1ers jours, la cloture de ces saluts a été faite le dimanche.

Compain — Sohier — Gaudin

Le Blanc de Beaulieu — Gaultier — Bonnet de Pradal

Mariette — Mazion — Regnier — Gillet

Mort du Prieur-Curé de Rosny

février 1784

Le R.P. Germain Meslin, chanoine regulier, et prieur-curé de Rosny, qui étoit logé dans la maison seigneuriale dud. Rosny appartenante a l'Abbaye de S.te Geneviève, est decédé subitement le jeudy 19 fevrier 1784, le prieur-curé de Villemomble qui n'est éloigné de Rosny que d'un quart de lieue, ayant mandé cette nouvelle par un exprès au R.me Abbé de S.te Genevieve, le R.P. Marlot procureur de lad. Abbaye se transporta aud. Rosny dès le vendredy matin, pour faire rendre au deffunt les derniers devoirs, et pour veiller aux meubles, papiers et effets, et la conservation des creanciers, s'il en survenoit : ce mesme jour on a chanté l'office des morts dans l'eglise de la paroisse, et le samedy la messe a été celebrée par led. R.P. Marlot, le corps du deffunt, ensuite a été inhumé dans le chœur de cette paroisse, avec les ceremonies ordinaires,

Service Solemnel en l'abbaye

independamment du service celebré a Rosny, l'Abbaye de S.te Genevieve devoit aussi en chanter un solemnel avec une grande messe conformement aux constitutions (Chapitre 14 V. 3 de defunctis) ce qui auroit été executé dans le courant de la 1ere semaine de caresme, mais la chasse de S.te Genevieve étoit decouverte par le devant pour les causes expliquées cy dessus et des autres parts, ce service fut remis au 3 de Mars suivant,

Le lundy 2, apres les vespres du jour, qui se chantent en caresme immediatement apres la grande messe, celui des morts fut chanté solennellement ce meme jour a midy, et il fut annoncé par 3 volées des 4 grosses cloches, precedées des glas, qui furent repetées a 4 heures du soir, et après les complies du jour a basse voix on a chanté tout l'office des morts, compris meme les laudes, le mardy 3 apres l'angelus du matin a 5 heures, on a sonné encore 3 volées des cloches aussi precedées des glas qui furent encore repetées a 10 heures et suivie d'une messe celebrée par le R.me Abbé en habits pontificaux, comme aux matines du jour precedent, on a aussi envoyé des invitations a ce service, aux communautés de Paris avec lesquelles on est en association de prieres, comme aussi aux autres maisons de la province, avec lesquelles l'Abbaye de S.te Genevieve est pareillement en societé de prieres

Regnier

Nomination au Prieuré-Cure de Rosny

du R. P. Pierre Couronné Desmarres.

Copie de la nomination

A Monsieur l'archidiacre de Paris

Le Prieuré-Cure de Ste Genevieve de Rosny Diocese de Paris actuellement vacant par la mort de Mr. Germain Mesland prêtre chanoine Regulier de la Congrégation de france dernier titulaire et paisible possesseur.

Duquel Prieuré-Cure en Cas de Vacance les nominations et présentation appartiennent à Messire André Guillaume De Gery prêtre abbé de Ste Genevieve Superieur Général des Chanoines Reguliers de lad. Congrégation de france à Vous Monsieur la présentation et l'inthronisation à Cause de Votre qualité de Grand archidiacre de Paris et a Monseigneur L'archevêque de Chartres la provision l'institution et toutes autres dispositions Canoniques à Cause de sa dignité archiépiscopale.

Nous André Guillaume De Gery demeurant à Paris en Lad. abbaye de Sainte-Genevieve bien informé des Bonnes Vie, Mœurs, Capacité, Doctrine et expérience de Mre. Pierre Couronné Desmarres aussi prêtre Chanoine Regulier de la même Congrégation actuellement Prieur Curé de Ste Genevieve de Jossigny même Diocese, vous avons Nommé et présenté, Nommons et présentons la personne de Mond. Sr Desmarres pour être pourvu dud. Prieuré-Cure de Ste Genevieve de Rosny Diocese de Paris, vous priant et Requerant, Monsieur de lui accorder vos Lettres de Présentation et inthronisation à ce nécessaires afin qu'en vertu d'icelles et des présentes il puisse prendre Possession dudit Prieuré-Cure de Ste Genevieve de Rosny, et ensuite en jouir aux honneurs, fruits, profits revenus et émoluments y attribués nos droits et Ceux d'autrui Conservés.

Ce fut ainsi fait et donné par Nous En présence des Conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris soussignés en Notre demeure L'an Mil Sept Cent quatre Vingt quatre le Vingt unieme jour de fevrier et avons Signé Ces présentes et une expédition sur laquelle nous avons Mis et apposé le Cachet de Nos armes. Regnier. D

Procession & Salut du S.t Sacrement

L'an 1784 le jeudi 10 juin, jour de la feste-Dieu, la grande Messe a été celebrée a 7 heures du matin par le R.me Abbé en habits pontificaux, il avoit consacré 2 hosties, l'une pour le soleil de l'Abbaye, et l'autre pour celui de S.t Etienne, pour etre porté en procession suivant l'usage, tout étoit disposé pour cette procession, les chanoines reguliers s'étoient déja revetus de chappes, lors qu'une pluye est survenue qui n'a pas permis de faire cette procession, sur les 11 heures le Curé de l'Abbaye a retiré la S.te hostie du soleil de S.t Etienne, qu'il a conservée dans le ciboire pour la procession du jour de l'octave, et a rendu aux clercs de S.t Etienne leur soleil

Les vespres ont été chantées à l'heure ordinaire, ausquels le R.me Abbé a officié en habits pontificaux, et dans lesquelles S'étant placé dans son fauteuil, il a entonné complies, après lesquels il a fait le salut, ce qui a été fait aussi après les vespres et complies tous les jours de cette octave, a l'exception du jour de l'octave, qui étoit le 17 on a dit les matines a 5 heures, qui ont été suivies du dernier salut de cette feste

Regnier

Transport & Inhumation du S. Bourgault

L'An 1784 le 30 juin est decedé dans sa maison sise a Paris rue des vieilles Thuilleries Parroisse S.t Sulpice le S.r Charles Bourgault maitre charpentier, et ancien juré de sa communauté; il avoit ordonné par son testament qu'il souhaittoit etre inhumé en l'Abbaye de S.te Genevieve, qu'il y eut 24 cierges au maitre autel, et autant a coté de son corps, que chacun des chanoines reguliers de lad. Abbaye eût un cierge d'environ une demie livre et que l'Eglise fut tenduë en noir, et par le meme testament, il leguoit a lad. Abbaye une somme de dix mille livres a condition qu'on diroit a perpetuité dans lad. Abbaye par chaque anné une grande Messe, et tous les jours une basse messe pour le repos de son ame, laquelle proposition a été acceptée par l'Abbaye par acte capitulaire du 1.er juillet aud. an

Le corps du deffunt enfermé dans un cercueil de plomb, et par dessus une Bierre de bois de chesne a été presenté a l'Abbaye le 2 juillet par M.r Francois-Denis Roman vicaire de S.t Sulpice, deposé sur une estrade entre 2 piliers de la nef et a été receu par le R. P. Jean le Blanc Souprieur de lad.e Abbaye accompagné des Prestres, etudiants et novices, M.r le vicaire de S.t Sulpice en presentant ce corps, a fait un discours, auquel a repondu M.r le Souprieur de S.te Genevieve, les discours finis le corps du deffunt a été porté sur une estrade posée aux pieds du tombeau du Roy clovis, on a chanté les vespres des morts, après lesquels le corps du deffunt a été inhumé dans le caveau sous le chapitre, a coté de celui du S.r Soufflot

Regnier

Renouvellement d'association de Prieres avec les Chanoines Reguliers de l'abbaye de S.t Victor-les Paris.

Copie de l'acte Capitulaire de l'Abbaye Royale de S.t Victor.

30 Aout 1784 Le Lundy trente Août mil Sept Cent quatre vingt quatre Le Chapitre général de l'abbaye Royale de S.t Victor ordinairement assemblé au Son de la Cloche en la Maniere accoutumée et composé tant des Capitulans de la Maison que d'une partie des Prieurs forains membres dépendant de lad. abbaye de S.t Victor, les autres convoqués de fait par les Constitutions; le R. P. Prieur a fait lire à la Compagnie un extrait des Registres Capitulaires de l'abbaye Royale de S.te Geneviève, qu'il a dit lui avoir été remis au nom de cette abbaye par M. L'abbé accompagné de trois Chanoines Reguliers de Son Chapitre, le vingt huit du présent mois, contenant un acte relatif au retablissement de l'ancienne association de Prieres qui existoit autrefois entre lad. abbaye et la notre et que depuis longtems nous désirions de voir revivre.

Lecture faite dudit Extrait, l'affaire mise en délibération par le R. P. Prieur, le Chapitre général flatté de voir une union aussi ancienne et aussi honorable se renouveller avec une abbaye qui fit pendant bien des années la gloire de notre ancienne Congrégation, charmé que la Maison ait choisi pour faire revivre cette union, la Circonstance d'une assemblée générale qui pourroit lui donner plus de Solemnité, a unanimement statué qu'elle approuvoit les démarches faites pour parvenir à ce Renouvellement d'association, et que telles en Seroient les Conditions

1.° Qu'il Seroit célébré le premier Jour non empêché après la fête de S.t Victor un service dans l'abbaye Royale de S.te Geneviève pour tous les Chanoines de S.t Victor; et à S.t Victor un même service pour tous les Chanoines de S.te Geneviève, le premier Jour non empêché après la fête de S.te Geneviève.

2.° Qu'arrivant le décès d'un Chanoine de l'une ou de l'autre abbaye soit resident à l'abbaye même, soit demeurant dans un prieuré cure ou autre Bénéfice dépendant d'icelle, il en Seroit reciproquement donné avis à l'abbaye associée, et que le Landemain il Seroit recité après l'office du Chapitre, les Pseaumes De profundis et Voce meâ avec les versets et oraisons convenables; et qu'en outre il Seroit célébré au jour non empêché une Messe haute et conventuelle pour le Repos de l'ame dudit Chanoine Regulier, laquelle Messe sera changée en Service Solemnel célébré à S.te Geneviève pour le Prieur de S.t Victor et à S.t Victor pour L'abbé de S.te Geneviève mourant en place.

3.° Que les deux abbayes envoyeront réciproquement deux députés pour assister au service Solemnel des funérailles de Chaque Chanoine Regulier décédé et que lesdits députés seront invités à Manger au Refectoire en Signe d'union et de Confraternité.

4.° Que les deux abbayes se délivreront un acte d'association contenant les Conditions cy dessus énoncées et que ledit acte sera transcrit sur les Registres Capitulaires et déposés aux Chartriers Respectifs.

Et au surplus la Compagnie a prié le R. P. Mulot Prieur conjointement avec les P.P. Bellanger Trésorier et Guyot Bibliothécaire de se transporter chez M. l'abbé de Ste Geneviève pour luy faire part ainsy qu'aux Chanoines de cette abbaye, de la présente délibération et de la parfaite unanimité avec laquelle elle a été prise. Fait en Chapitre Général les jour et an que d'autre part. Signés, f. Mulot G. Prieur, f. Granger sous-Prieur, f. Huet Doyen, f. Bellanger trésorier, f. Tourton Prieur du Bois St Pere, f. Fresain chanoine de St Marcel, f. Luce Prieur de Villers le Bel, f. Quittet Prieur Curé d'Athis, f. Deleurije, f. Sauvage Prieur Curé d'Amponville, f. Septier Prieur Curé de Bucy le Roy, f. Delongchamps Chambrier, f. Guyot Chantre et premier Bibliothécaire, f. Ducastin Infirmier, f. Laurent Second Bibliothécaire, f. Lanternie, f. Suleau, f. Moreau, f. Boudin et f. Droubin Secrétaire du Chapitre.

Je Soussigné Prêtre chanoine Regulier et Notaire du Chapitre de l'Abbaye Royale de St Victor Certiffie le présent Extrait conforme à l'original fait à lad. abbaye le trente un aoust mil Sept cent quatre vingt quatre Signé f. Droubin avec paraphe.

Reverendissimo Abbati et dilectissimis Canonicis Regularibus Congregationis Gallicanæ in abbatiâ Regali Stæ Genovefæ Parisiensis.

Nos Franciscus Valentinus Mulot in Sacra facultate Parisiensi Doctor theologus et humilis Prior Sti Victoris ac Regiæ hujus abbatiæ Canonici regulares, tàm claustrales, quàm Priores foreases, Salutem in eo qui est Resurrectio et Vita.

Joan. 11. 25

Ad renovandam unitatem spiritus cum religiosis et dilectissimis canonicis regularibus in abbatiâ Regali Stæ Genovefæ Parisiensis, vocatis in unâ spe vocationis nostræ, visum est nobis in Capitulo generali congregatis intrà augustinatiæ, piam Sodalitatem à Majoribus inchoatam excitare, et vinculo pacis arctiori facere Constantam. quod autem fœderis hoc tantum ore concludi nolentes, ad eam quam in Christo speramus vitam producendam potissimum intendimus et enixe flagitamus; concanonicorum igitur prædictorum et commendandorum causâ opera misericordiæ celebrabuntur invicem, et eis nemo dubitabit suffragari, pro quibus asserente S. P. N. hipponensi, orationes Deo non inaniter allegabuntur; Deinceps uterque conventus singulis alter alterius abbatiæ defunctis fratribus solitos ad Primam psalmos emortuales De Profundis et Voce Meâ cum Missa conventuali persolvet; quæquidem Missa solemni ritu celebrabitur, sive pro Reverendissimo abbate Stæ Genovefæ, sive pro Reverendo Priore Sti Victoris, in suo quoque munere decedentibus, subsequente ad Mensam regularem fraternâ deputatorum invitatione pro omnibus etiam utrinque defunctis annuum offeretur sacrificium proximâ die hinc post Stæ Genovefæ, inde post Sti Victoris solemnitatem, non impedita quod in Necrologio jam insertum anno 1569 reflorescere jussit Capituli Generalis

Eph. 4. 3

Ibid.

Ibid.

Aug. Serm. de Verbis apost. 32.

Relligiosæ de Resurrectione cogitans unanimitas, Prid. non. sept. anno rep. salut 1784.
fundationis domus nostræ 671.

Datum apud S.tum Victorem die et anno supra memoratis sub sigillo capitali
Chirographo-que nostro, tum cantoris tum notarii, signé Droukin n. du Chapitre,
Guyot cantor et armarius seu Bibl. et f. Mulot Prior Vicarius S. Victoris.

L'Expédition en papier des deux actes cy dessus et des autres part, est deposé
au Chartrier dans une Boëte de chêne intitulée Paris chapelles... association
de Prieres....

Les clauses et conditions de ce renouvellement d'Association de Prieres sont aussi
specifiées dans le Registre des actes capitulaires de l'abbaye de S.te Genevieve commencé
en 1775 pages 187. et suivantes avec l'acte fait en consequence dont une Expédition en
papier a été délivrée à l'abbaye de S.t Victor pour être deposée dans ses archives.

Ces abbayes ont fait imprimer des Billets d'invitation pour être envoyés, lorsque
quelque Chanoine Regulier, et Prieur-Curé dependant de lad. abbaye sera décédé, pour
assister par députés aux obseques et service solemnel qui se feront pour le repos de l'ame
du deffunt, et être invités à diner au refectoire en signe d'union et de confraternité.

Celui de l'abbaye de S.t Victor est intitulé, Reverendissimo Abbati &c.a et celui de
S.te Genevieve Venerabili Magno Priori &c.a

Notum vobis facimus quod &c.a

Le R. P. huet Prêtre chanoine regulier profeß de l'abbaye de S.t Victor, ancien
souprieur de cette Maison, et ensuite Prieur de Albis, étant décédé dans cette abbaye, elle
envoya à celle de S.te Genevieve un Billet pour lui donner avis de cette mort, et lui
annoncer que le deffunt seroit enterré le dimanche 7. Novembre 1784 à 10. heures du Matin,
qu'on feroit un service solemnel pour le repos de son ame le Vendredy 12. desd. mois et an,
et que la veille seroient chantées les Vigiles à 3. heures après midy).

Comme le jour de l'Enterrement du R. P. huet étoit un dimanche et precisement
à l'heure des grandes-Messe le souprieur de l'abbaye de S.te Genevieve, se transporta
à S.t Victor, pour savoir si aux termes du Billet d'invitation, qui fixoit le jour de
l'inhumation au dimanche 7. Novembre, et le service solemnel au Vendredy suivant on devoit
assister à ces deux Offices, on lui repondit qu'on devoit assister principalement à
l'Enterrement, Mais que les députés de l'abbaye de S.te Genevieve, n'ayant point assisté
à cet Enterrement, parceque c'étoit un jour de fête, ils pourroient assister au service.

Pour satisfaire par l'abbaye de S.te Genevieve aux clauses et conditions de cette
association de Prieres, le Mardy 9. après primes, on recitat le psaume 141. voce meâ
avec le Deprofundis et oraison convenable, et la grande Messe fut remise au Vendredy suiv.t

Le Vendredy 12. Novembre le souprieur de S.te Genevieve, et le secretaire du Chapitre,
en Manteaux Longs se transporterent à S.t Victor, pour assister au service solemnel
comme députés de l'abbaye de S.te Genevieve et furent placés dans les hautes stalles
avant les Chanoines Reguliers de S.t Victor, on chantoit alors une des petites heures

du Jour laquelle finie, M. Le Grand Prieur de S.t Victor en aube, Etole et Manipule et l'amit sur la tête, suivant l'usage de Paris, vint se placer devant l'aigle entre deux Chanoines Reguliers de S.t Victor faisant la fonction de Chantre, en habits ordinaires, ayant seulement chacun un bonnet quarré, on a recité à voix basse les recommendaces avec les oraisons, ensuite ces deux chantres ont entonné la Messe, et deux autres Chanoines Reguliers en chappes ont chanté le Trait.

Pendant cette Messe, un Chanoine Regulier de S.t Victor, est venu prier les deputés de S.te Genevieve d'assister au dinez, on leurs a donné chacun un cierge comme aux autres associés, et immediatement après M.rs de S.t Victor ont été à l'offrande, la Messe étant finie M. Le Grand Prieur, revetu d'une chappe, precedé du porte Croix et de deux acolytes s'est transporté sur la fosse du deffunt, a été suivi de tous ceux qui ont assisté au service après lequel Repon, tous ont jetté de l'Eau Beniste sur la fosse.

Les deux Deputés de S.te Genevieve ont été conduits dans l'appartement de M. le Grand Prieur qui leurs a dit que l'abbaye de S.t Victor avoit une association de Prieres avec M.rs de l'abbaye de S.t Germain des Prez, et les Chartreux, que M.rs de S.t Germain avoient assisté à l'Enterrement du deffunt, mais qu'il etoit fort surpris de n'avoir vu, ni a l'Enterrement ni au service aucuns deputés de la part des Chartreux, c'est peut etre la raison pour laquelle le service avoit été fixé à un Vendredy.

Les deux deputés de l'abbaye de S.te Genevieve ont assisté au dinez, placés à coté de M. Le Grand Prieur.

De tout ce que dessus a été dressé le present procès Verbal pour servir et valoir ce que de raison en temps et lieu. J. Regnier

Grossesse de la Reine.

Le Roy par une Lettre du 19 Novembre 1784 adressée à M.gr l'Archevêque de Paris, lui annonce la Grossesse de la Reine, et qu'en Consequence, il lui sera fort agréable qu'il ordonne une collecte, ou Priere particuliere pour la conservation de la personne de la Reine, et de l'Enfant promis à ses Voeux, ce qui a été executé par un Mandement de ce Prelat datté du 26. Novembre de la même année.

Le R.me Claude Rousselet abbé de l'abbaye de S.te Genevieve, a ordonné de son coté par un Billet imprimé que tous les prêtres qui diront des Messes dans son Eglise ajouteront à ces Messes la Collecte, Secrette et postcommunion inscrittes dans le Missel Parisien, pro muliere Gravida, en y ajoutant les noms de Baptêmes de la Reine qui sont Maria-Antonia-Josepha-Joanna Regina nostra. R.ca

1784. Le R.^me P. Claude Rousselet promû à la dignité de docteur ez Loix par la faculté des droits de l'université de Paris.

13. Janvier Il existoit depuis longtemps entre la faculté des droits et l'abbaye de Ste Genevieve une union fondée de la part de la faculté sur les services qu'en differentes circonstances elle avoit reçus de l'abbaye. à l'époque de la construction de la nouvelle Eglise, lorsque le Portail de cette Basilique acheré permit à l'architecte de s'occuper des batiments qui devoient décorer la place, le chapitre saisit avec empressement cette occasion de donner à la faculté une nouvelle preuve de son attachement et de son estime. les anciennes écoles tomboient en ruines, la compagnie forcée de les abandonner cherchoit un local où elle pût donner ses leçons et procurer à chacun de ses principaux membres une retraite commode. le terrein qu'avoit occupé le college de Lizieux transferé depuis peu au College de Beauvais lui parut réunir ce double avantage, mais elle manquoit des fonds nécessaires pour réaliser un projet aussi dispendieux dans l'exécution que vaste et bien conçu. c'est alors que le chapitre ~~toujours guidé par son attachement pour la faculté~~ s'offrit à lui avancer une somme considérable prix de l'adjudication d'une reserve dont il venoit d'obtenir la coupe dans les bois de Vor. cette proposition entroit trop bien dans les vües de la faculté pour n'être pas accueillie comme elle le méritoit aussi dans le premier transport de sa reconnoissance, arreta-t-elle, qu'une chaire en droit canonique seroit établie dans l'abbaye de Ste Genevieve en faveur d'un chanoine régulier membre du chapitre et que les étudians qui suivroient les leçons de ce nouveau professeur obtiendroient dans l'université de Paris les mêmes grades et jouiroient des mêmes privileges que ceux qui assistent aux écoles.

Les raisons dont il est inutile de rendre compte ici, arreterent l'effet qu'on devoit naturellement se promettre de cette délibération; ou plutôt déterminerent la faculté à y substituer un second arrêté par lequel elle s'engageoit à conduire jusqu'à la licence inclusivement, gratis et honoris causâ, (ce sont les termes de la délibération) ~~un~~ un chanoines réguliers de l'abbaye qui après avoir été présentés par le R.^me abbé les R.R. P.P. Prieur et Procureur auroient suivi ses leçons ~~pendant~~ soutenu les theses d'usage. il fut statué en même temps que cette présentation n'auroit lieu qu'à ~~l'expiration~~ de chaque triennat.

Le R.^me P. Claude Rousselet alors Professeur de théologie dans l'abbaye de Ste Genevieve et le P. Jacques Peyraud Bibliothéquaire et aujourd'hui Prieur Curé de Pricu en Poitou profiterent les premiers du bénéfice de cette délibération. le P. Peyrau obtint même le bonnet de docteur par une espece d'extension donnée à l'arrêté de la faculté et le R.^me P. Rousselet eut partagé cette faveur avec lui, si la dignité de chancelier de l'université de Paris dans l'Eglise de Ste Genevieve dont il étoit revêtu dans le même temps, n'eut fait naître quelques difficultés sur le cérémonial à observer pour sa promotion au doctorat. un jour devenoit venir où la faculté croiroit s'honorer elle même en lui déférant un titre dont elle l'avoit déja reconnu digne par ses talens et son mérite personnel.

En effet M.^rs de la faculté instruits que le R.^me P. Claude Rousselet ~~avoit~~ a été élu—

abbé de Ste Geneviève et Supérieur général des chanoines réguliers de la Congrégation de France arrêterent dans une assemblée tenüe le 9. Décembre 1784. qu'on lui offriroit le bonnet de docteur.
Je serois manquer à la fidélité que la qualité d'historien impose que de ne pas transcrire icy littérallement cette délibération, monument précieux de la bonne intelligence de la faculté envers l'abbaye de Ste Geneviève et son chef actuel.

Extractum
è Commentariis Consultissimæ Jurium Facultatis

Anno Domini 1784, die vero Jovis 9ª Decembris, habita sunt ordinaria Consultissimæ Facultatis comitia, quibus interfuerunt Consultissimi Antecessores D. D. Martin, Primicerius, Comes et Decanus in actu, qui eo nomine comitiis præfuit Bouchaud, Sindicus, De Lattre, Censor in Universitate, Goulliard, Bardin Quæstor, è Clarissimis vero Doctoribus aggregatis qui jus comitiorum habent D. D. Deferriere, Drouot, Vattelin, Godefroy, Sarreste.

Peractis Solitis Consultissimæ Facultatis negotiis Dixit Consultissimus Decanus quod cùm in generalibus, ordinariis Consultissimæ Facultatis Comitiis habitis anno 1772, die vero Martis 25. februarii, B. Matthiæ Sacro, ageretur de modo quo ergà Reverendos abbatem Priorem et Canonicos Regulares Abbatiæ Sanctæ Genovefæ, accepti pro Scholarum ædificatione beneficii se memorem præstaret Consultissima Facultas, unanimi Suffragio decretum fuerit ut Reverendi Abbas, Prior et Procurator dictæ Abbatiæ Singulis trienniis nominarent atque præsentarent unum ex dictæ Abbatiæ Canonicis Regularibus, qui gratis et omni impensa immunis — Baccalaureatus et Licentiatus gradus Jure Communi obtineat, id que honoris causâ et in perpetuum grati animi monumentum. Deindè adjecit Consultissimus Decanus, cùm nuper ad abbatiam Sanctæ Genovefæ et præpositura generalem Canonicorum Regularium Congregationis Gallicanæ electus fuerit vir Clarissimus D. D. Claudius Rousselet, vir tot eximiis naturæ et ingenii dotibus, tot animi virtutibus ornatus; et cum Baccalaureatus et Licentiatus in utroque Jure gradibus jam Sit insignitus, novam indè ordini Consultissimo Subesse occasionem, altius insitos memores animi Sensus testificandi, idcircò proponere ut Reverendissimo huic Abbati Doctoris titulus, honoris causâ deferatur, præsertim cùm in Sacrâ Theologiæ Facultate non debint hujus ce —

generis exempla.

Re in deliberationem missa ac maturius perpensa, censuerunt omnes nostræ huic Academiæ nihil antiquius esse debere, quàm ut Dominum sanâ fide, doctrinâ et moribus adèo conspicuam, ac insuper ergà Consultissimam Facultatem adèo beneficiam, se nunquam intermoritura gratitudine, summâ que observantiâ prosecuturam libenter, et ex animo profiteatur, ideò que congruum omninò sibi videri, ut arreptâ occasionne, Reverendissimus Abbas Sanctæ Genovefæ D. D. Rousselet in utroque Jure Licentiatus Doctoris titulo, præstita quidem sacramenti fide; sed non propugnatis honoris causa Thesibus, quam primum decoretur. Et ita conclusit Consultissimus Decanus. Sicque soluta sunt Comitia. Infra scriptum est: ita esse testor, Bouchaud Syndicus. Signé Martin antecessor-comes, primicerius et Decanus.

13. Janvier. Le D. Ventenat présenté pour prendre dans la faculté de droit les degrés de Bachelier et de Licentié.

Cette délibération fut apportée le même jour au Rme D. Rousselet par M. le Doyen de la faculté et le jour fixé pour sa réception au Jeudi 13. Janvier 1785.

En conséquence le Rme P. abbé accompagné des R. R. P. P. D. D. assistans, des P. P. Sieur, Procureur général et Prieur de Ste. Geneviève et du P. Etienne Pierre Ventenat Professeur de Juvenat qui devoit être présenté pour prendre dans la faculté les degrés de Bachelier et de Licentié, conformement à l'arrêté dont on a déja parlé, se rendit dans sa voiture aux écoles de droit sur les neuf heures du matin.

On transcrira encore icy le procès verbal de cette cérémonie rédigé par le greffier de la faculté.

Extractum è Commentariis Consultiss.æ Jurium Facultatis.

Anno Domini 1785, die vero Jovis 13 Januarii habita sunt Consultissimæ Facultatis Comitia à Consultissimo Decano in actu extrà ordinem convocata, ad recipiendum Reverendissimum Abbatem Sanctæ Genovefæ in iisdem Comitiis Doctoris titulo honoris causâ decorandum.

Sed priusquam fiat totius rei gestæ narratio, observandum est quod cum in præcedentibus comitiis ageretur de formâ Reverendissimo huic abbati Doctoralem lauream decernendi, quorumdam in mentem venerit articulus 12.us Statutorum Consultissimæ Facultatis anni 1679, et supremi Galliarum Senatus autoritate comprobatorum anno 1682, die vero augusti 31° Iste porrò articulus sic se habet

Pour obtenir le degré de Docteur, l'on sera tenu un an après la licence, d'expliquer publiquement une matière de Droit civil ou Canonique, ou de soutenir une thèse sur l'un et l'autre droit &c.ª Inde patet licuisse olim duplici modo lauream Doctoralem impertiri; nimirum vel praemissa dissertatione, vel propugnatis Thesibus. Nequidem vero hunc posteriorem modum, ut pote caeteris tum Baccalaureatus, tum Licentiatus actibus, magis consentaneum, usu suo constanter retinuit Consultissima Facultas.

At eadem, cum priori modo nulla lege fuerit expresse derogatum, merito existimavit meditatam et academicam dissertationem magis decere Virum insigni dignitate conspicuum, cujus insuper apprime nota est omnibus singularis eruditio, magis[†] proinde esse honorificam. Placuit etiam ut publice quidem sed in Scholis Superioribus, honoris ad hunc gratia praeligeret Reverendissimus Abbas; ac tandem ut ad majorem pompam, omnes Consultissimi Antecessores et Clarissimi Doctores Aggregati per totum tempus adessent, singuli suis insigniti ornamentis.

† tanquam eum decere, quam extemporaneam et scholasticam argumentationem magis

His in antecessum definitis, consedit Ordo Consultissimus die Jovis 13.º Januarii, hora ipsa decima; confestimque Bidelli jussi sunt advenienti Reverendissimo Abbati et è curru descendenti, cum massis suis occurrere, atque eum deinceps praecedere. Simul deputati fuere Consultissimi Antecessores DD. De Lattre et Goulliart, Clarissimi vero Doctores Aggregati D.D. Deferriere et Dumenil, qui Praelatum in suprema scalarum parte exciperent, ac postea comitarentur in eodem fere temporis momento, consessui renunciatum fuit Abbatem Reverendissimum appropinquare; eoque cum primoribus Canonicis Regularibus Sanctae Genovefae Scholas Superiores ingresso, surrexerunt omnes. Tum Consultissimus Decanus Praelatum rogavit ut ipse et comitatus ejus in sellis brachiatis sederent: quo facto Reverendissimus Abbas super Capº. 2º x de immunitate Ecclesiarum, et Lege 2.ª codice de Secundis nuptiis, non minus eruditè quam eleganter disseruit. Lectis hisce duabus dissertationibus, Consultissimus Decanus orationem habuit, cujus tenor sequitur:

" Nihil optatius Consultissimae Facultati contingere poterat, quam si se daret occasio, " qua posset suos ergà venerabiles viros Canonicos Regulares Abbatiae Sanctae Genovefae " sensus animi grati renovare. En sibi feliciter, atque votis oblatam totis, ut ita dicam, ulnis " amplectitur, sibique datam esse solido laetatur gaudio.

" ad Abbatiam S.tae Genovefae, generalem que Canonicorum Regularium Congregationis " Gallicanae praeposituram, ex totius ejusdem Congregationis votis electus est, atque promotus " Vir Clarissimus quem non solum collatis Bacchalaureatus et licentiatus gradibus, ad " supplicandum pro Doctoratu libenter ex ejus meritis admisit; sed et virtutum atque scientiarum " necessitudine sibi pridem conjunctum habet Consultissima Facultas. Novum inde Consultissimae " Facultati desiderium accessit, ut hinc se Venerabili S.tae Genovefae Domui magis atque " magis praeberet acceptorum ab ea beneficiorum gratam et memorem, inde ut sibi, quibus " posset arctioribus vinculis velut annecteret Congregationem, quam et illius qua apud

1789.

» omnes et singulos civium ordines tot fruitur titulis existimationis intuitu, et speciali ejus in ipsum venerationis consortium habere tam ardenter optat, quam honori ducit haec nostra Facultas.

» Haec sua vota si Consultissima Facultas reputavit ad impleturam, si publice Gallicanae Congregationis Abbati Reverendissimo testaretur quanti faciat dotes ejus eximias, multiplicis doctrinae copiam; pectus ut candidum et apertum, ita et fallaciae fucique nescium; in obeundis muneribus dignitatem et assiduam curam; caeterasque virtutes omnes, quarum contemplatione viro Clarissimo supremam in ipsa dignitatem Congregatio Gallicana contulit.

» His impulsa momentis Consultissima Facultas secum animo reputavit, et illi splendori quo fruitur aliquid accessurum, et venerabilibus viris Canonicis abbatiae Sanctae Genovefae, totique Congregationi Canonicorum Regularium gratum et acceptum fore, si concessa solemniter et publice Reverendissimo eorum abbati laurea Doctorali, palam faceret Consultissima Facultas, quam sibi cordi sit suum in consortium admittere virum, qui se apud ipsam in utriusque Juris scientia apprime versatum esse non semel probavit, et cujus aeque tam animi dotes, quam ingenii praestantiam veneratur, atque colit. His de causis, Abbas Reverendissime, ut votis Consultissimae Facultatis obsequar, tuique ipsius desiderio faciam satis, ne tandem hic astantium expectationem diutius morer, in instanti est ut te nomine et jussu Consultissimae Facultatis Doctorem in utroque jure palam et publice renunciem.

Expressis ad eo ad virum genuinis Consultissimae Facultatis animi sensibus, Consultissimus Decanus Reverendissimum abbatem, prius tamen ab eo praestita sacramenti fide, palam et publice, cum omnium plausu Doctorem renunciavit; statim que erupit Praelatus in gratiarum actiones, quarum tenor sequitur:

» Insitos mihi jam a pluribus annis obsequii sensus amplissime Decane, Consultissimi Antecessores, doctores Clarissimi; novum incrementum sumere ex vestra in me honorificentissima et benevolentiae plena agendi ratione, publice me data occasione profiteri; et mentis meae propensioni, et voto domus San-Genovefae cujus nomine non minus quam meo debitum vobis gratitudinis vectigal hodie persolvo maxime consentaneum est.

» Quamvis enim solemnis mihi semper religio fuerit Consultissimam Facultatem intra quam per integrum quinquennium utriusque Juris studio operam dedi, ut matrem ac magistram venerari; quamvis dulce sit recordari in propugnandis thesibus Baccalaureatus aut Licentiatus praevisa Praesidem mihi fuisse virum hunc praestantissimum qui primarias vices Jure tum dignitatis tum etiam antiquitatis apud vos nunc obtinet, atque etiam non nullos in hoc Clarissimo coetu conspiciam qui tunc examinatorum officio erga me functi sunt; nihil tamen

" Singulare mei in Vos memoriæ ac grati animi testimonium sibi adeò deposcit
" ac insperatus honor quo me dignati estis cum Doctoris titulo ac nomine me —
" decorare ultrò Statuistis litteras que tanti hujus ac quæ insoliti beneficii fidem
" in perpetuum facturas ad me deferri jussistis.

" Longiori sanè mihi oratione opus esset ut quantum satis est, affari possem
" quid pro collata in me tam singulari gratia Consultissimis Antecessoribus —
" Clarissimis que Doctoribus debeam, quid debeat ipsa San-Genovefæa domus —
" cui suum in ipsam obsequium et amorem testari se melius non posse existimavit
" Consultissima Facultas quam si hujus præsulis ac moderatoris caput laureâ
" Doctorali cingeret. Verum si in evolvendis palam meæ in Consultissimam —
" Facultatem gratitudinis sensibus paulò diuturnum tempus insumere me non
" sinit quæ mihi incumbit necessitas ut longiorem tractationi rerum in hebdomadario
" vestro consessu agi solitarum moram non afferam; Id tamen apertè coram Vobis profiteri
" liceat Consultissimi antecessores, Clarissimi que Doctores, non vanum et perfidum me dixisse
" sacramentum cum modò fidem meam quam jam olim semel atque iterum dederam,
" erga Consultissimam facultatem obstrinxi.

" Amplissimum Decanum debitâ veneratione prosequi eò magis mihi pronum erit
" quod virtus mihi intercedat necessitudo cum viro quem ingenii sagacitas morum comitas,
" in agendis rebus solertia non minus privatæ amicorum societati optabilem, quam
" procurandis Consultissimæ Facultatis commodis promovendis ipsius juribus
" atque amplificandæ gloriæ utilem præstiterunt.

" Meritissimum Syndicum debitâ observantia eo libentius Complectar quod —
" maximâ apud me in existimatione semper fuerit vir omni litterarum ac scientiarum
" genere excultus, quem suum esse si gratulatur sibi Consultissima Facultas suum etiam
" esse inclyta litterarum ac numismatum Academia et Collegii Regii Societas gloriantur.

" Consultissimis antecessoribus Clarissimis Doctoribus toti que Facultati debitum
" præbere obsequium eò jucundius mihi erit quod huic ce dominæ ac Congregationi —
" præfici mihi contigerit in quam Benevolentiæ suæ specimen adeò præclarum exoravit
" Consultissima facultas cum solemni decreto statuit ut singulis Triennis Canonicus
" ex ejus gremio assumptus Baccalaurei et Licentiati gradus gratis obtineret.

" Liceat mihi Consultissimi Antecessores Doctores que Clarissimi hic data —
" occasione grates novas vobis referre ob collatum in Domum San-Genovefæam beneficium
" cujus anticipato affectu et cum nondum ad hue publicâ almæ Facultatis deliberatione
" id benevolentia vestra monumentum ratum firmatum que esset fructus gratissimos primus
" omnium ego percepi cum Reverendissimus Abbas qui tunc Ecclesiæ San-Genovefæ præerat
" voluit ut cum Sacrarum litterarum ac Theologiæ doctrinâ quâ Juniores Canonicos jam —

1785

„ a pluribus amicis informabam studium juris consociarem et ad obtinendos Baccalaurei
„ et Licentiati imo et Doctoris gradus me compararem. Quod quidem ita felicem
„ exitum habuit ut duas priores vobis suffragantibus consecutus sim et ad
„ adipiscendos ipsos Doctoratus honores pro quibus jam supplices vobis
„ preces exhibueram me disponerem, nisi ab eo proposito me retraxisset novi illius
„ muneris ratio quod abdicata Cancellarii universitatis Parisiensis dignitate, intra
„ ambitum quidem urbis principis, sed extra San-Genovefaeam domum obeundum
„ susceperam.

„ At mihi nunc ad eadem reduci atque novum benevolentiae pignus per
„ Doctoratus honores mox consecuto id praesertim curae erit at una cum Priore
„ meritissimo et vigilantissimo rei communis administro eos vobis proponam ad jurium
„ studia capescenda qui sint ad comparandam legum et maxime juris canonici peritiam
„ aptissimi atque hunc in finem consultissimae Facultati eum praesentamus quem tradendis
„ juventuti nostrae liberalibus disciplinis magistrum ideo praefecimus quod ingenii perspicacia,
„ singulari eruditione ac doctrina, maxima que discendi cupidine ac studii amore prae
„ caeteris excellere nobis visus fuerit, et demandata sibi provincia summa cum omnium
„ plausu, et discipulorum suorum fructu defungatur.

Concione absoluta, surrexit Abbas Reverendissimus et singulis omnibus osculum
dedit, dulcissimum fraternitatis pignus, ac tandem post mutuas gratulationes, ab ordine
consultissimo ad currum usque deductus fuit in ipso discessionis articulo salutatus; et ita
soluta sunt comitia infra scriptum et Ita testor Bouchaud Syndicus et Martin ant.
Comes primicerius et Decanus

Lecta et recognita hac rei gestae narratione in comitiis die 20. Januarii habitis,
unanimi suffragio placuit ut ad perpetuam rei memoriam in actu consultissimae Facultatis
referretur. Signé Martin antr. comes primicerius et Decanus

Quelques jours après sa reception le R^me^ D. Rousselet alla rendre visite à
chacun de Messieurs les Professeurs et Aggrégés de la faculté, et le Dimanche
23 Janvier il les invita par billet à venir diner à l'abbaye le Jeudi 26. tous les membres de
la compagnie se trouverent au repas qui fut donné dans la salle des hotes où
l'on avoit dressé à cet effet une table de 26. couverts. Si la pompe de
l'étiquette avoit rendüe imposante l'inauguration du nouveau Docteur, l'enjouement et la
gaiété qui regnerent pendant le diner ~~ajouterent encore~~ à l'ordre et à la délicatesse avec
lesquels il fut servi.

Rousselet Abbé   Nazion Sec^re^ du chapitre.

17 Janvier

Mort du P. e Valy.

Le 19. ~~avril~~ janvier 1785. est décédé à auteuil dans la 71. année de son âge et la 51. de Profession le P. Etienne Valy Prêtre chanoine régulier de l'abbaye de S.te Geneviève secrétaire du R.me P. Général et Prieur titulaire de S. Jean de Semur en auxois. peu de personnes ont sçu se concilier comme lui l'estime et l'amitié des confrères avec lesquels il vivoit à peine fut-il entré dans la Congrégation qu'il perdit m.de sa mere reste unique de sa famille. Son coeur étoit fait pour sentir et connoitre les douceurs de l'amitié, aussi, hors d'état de s'attacher à des parens qui n'existoient plus, la Congrégation lui tint lieu de tout. Curé de S.t Patrice du mans, Prieur de Chastragel, sous procureur général, Prieur de S.t Jean de Semur et enfin Secrétaire des R.mes P. Delorme, Resoire et De Gery il se conduisit dans ces differentes places comme un bon chanoine régulier qui n'avoit d'autre ambition que de se rendre utile au corps qui l'avoit adopté. quoique dans un âge ou l'on peut sans crainte de passer pour un membre inutile songer à la retraite, son attachement pour le R.me P. Rousselet l'avoit déterminé à continuer auprès de lui les fonctions de Secrétaire qu'il avoit rempli avec autant de discrétion que de zele sous trois abbés Generaux, lorsqu'une chute qu'il fit à auteuil le 11. 9.bre 1784. et qui dans l'origine ne paroissoit pas devoir être dangereuse, l'enleva à la Congrégation et à ses amis après deux mois et demi de souffrances. l'égalité de son âme ne se démentit pas pendant les dix semaines qu'il demeura étendu sur un lit de douleur. il méritoit qu'on réunit ses cendres avec celles de ses frères dans le caveau de l'abbaye et cette dernière faveur lui eut été accordée sans doute s'il l'avoit demandé.

Il a été inhumé dans le choeur de la Paroisse d'auteuil proche et vis à vis le banc seigneurial de l'abbaye, après les vespres des morts chantées par M. le Curé et tout le clergé de la Paroisse. quatre chanoines de S.te Geneviève députés pour assister à cette triste cérémonie ont porté les quatre coins du drap mortuaire et ont signé sur les registres. l'abbaye avoit fourni le luminaire.

Cette mort fut annoncée à S.te Geneviève à midi le Dimanche 23. Janvier par le son des cloches. et les vigiles chantées le même jour à cinq heures du soir. le R.me P. Général y officia pontificalement ainsi qu'au service solennel célébré le Lundi 24. à dix heures du matin. après l'offertoire, le R.me P. Général assis dans un fauteuil placé sur le devant du maître autel et la mitre en tête donna la patene à baiser à tout le clergé à la tête duquel marchoit le T. R. P. premier assistant suivi des deux députés de l'abbaye de S.t Victor, de deux de S.t Germain des prez et de l'oratoire. le Suisse suivoit immédiatement le dernier novice, il précédoit trois des huissiers du chapitre, dont l'un portoit un cierge, l'autre le pain et le 3.e le vin.

1789. la messe ~~finie~~ on a chanté le libera avec l'aspersion et ~~le libera~~ l'encens autour de la représentation. en fin la cérémonie a été terminée par le de profundis en faux bourdon.

Conformement à l'acte d'association qu'on peut lire à la page 194. de ce registre M.rs les députés de S.t Victor ont été au refectoire l'un à la droite, et l'autre à la gauche de M. l'abbé.

Rousselet Abbé   Mazion Secret.re du chapitre.

Mort du P. Cordier.

14. fevrier Le 14. Fevrier 1789. est mort dans l'abbaye de S.te Genevieve le P. ythier Cordier, Prêtre chanoine regulier de la même abbaye agé de 74 ans et dans la 50.e de sa profession. d'une assiduité constante à tous les offices la maladie seule l'empechoit d'y assister. on pourroit le citer comme un modele à suivre si aux bonnes qualités dont il étoit doué, il avoit sçu joindre un caractere plus doux qui est comme le vernis de la vertu.

Mazion, Secr.re   Rousselet Abbé

Mort du P. Brunier.

27. fevrier. Le 27. fevrier 1785 est mort dans l'abbaye de S.te Genevieve le P. françois René Brunier Prêtre chanoine regulier de la d. abbaye agé de 61. ans et dans la 41.e de sa profession. après avoir administré la maison des deux amans pendant quelques années en qualité de Prieur il fut mis à la tête du Prieuré de S.t Lo de Rouen. on ne pouvoit faire un meilleur choix soit à cause de sa regularité exemplaire, soit à cause de l'indulgence avec laquelle il pardonnoit à la jeunesse les defauts de cet age. né avec une ame extremement sensible, le foible, le malheureux trouvoit en lui un defenseur zelé, souvent même l'envie de leur être utile l'emporta hors des bornes de la stricte justice. tout excès est blamable sans doute; mais s'il en est un que l'on doive excuser c'est celui ~~sans doute~~ qui prend sa source dans la bonté du coeur et dans l'humanité. il jouissoit à Rouen de l'attachement et du respect de ses confreres, et de l'estime des principaux magistrats, lorsqu'au mois de Décembre 1772. des ordres du Roi le conduisirent à la Bastille comme accusé d'avoir contribué à introduire dans Paris la fameuse requête de la noblesse de Normandie relative à la révolution opérée dans les Parlemens par M.r le Chancelier Maupeou. la constance avec laquelle il supporta l'ennui d'une captivité de 13. mois, sa noble fermeté ~~avec laquelle il~~ dans ses reponses aux différens interrogatoires qu'on lui fit subir, sans jamais altérer la vérité, ou compromettre ses amis ont rendu son nom celebre dans les annales de cette prison d'Etat. ses voeux eussent été remplis, si avec la liberté qu'on venoit de lui rendre il lui eut été permis de demeurer à S.te Genevieve comme membre du chapitre. ce ne fut qu'au mois d'aoust 1774. peu de tems après la mort du roi Louis 15.e que les Supérieurs crurent pouvoir sans crainte de blesser le ministere, lui accorder cette faveur. assidu à tous les exercices réguliers, il n'en sortoit que pour méditer -

dans le silence et la retraite ~~sur~~ les livres saints, les ouvrages des Peres et de Port-roial dont la lecture faisoit ses délices. le régime de la Congrégation qui connoissoit tout son mérite lui offrit souvent à quelques-uns son [illegible] des places importantes; les scrupules d'une conscience peut être trop timorée et l'amour de la paix et du repos le determinerent toujours à preferer la simplicité de la vie canoniale aux honneurs d'une Prioriture et aux sollicitudes de l'administration d'une maison. celle de St. Lô de Rouen étoit seule capable de changer ses résolutions à cet égard, mais des circonstances particulieres ne permirent pas d'abord de la lui confier; le gout et l'habitude avoient jetté de trop profondes racines dans son âme, lorsqu'on pût lui proposer cette place. obligé par une douleur des plus vives dans la gorge et au coté de se retirer à l'infirmerie, la profonde solitude dans laquelle il resta enseveli l'espace de trois mois sans vouloir souffrir d'autre visite que celle du domestique chargé de le servir, loin d'apporter quelque soulagement au mal dont il étoit consumé ne fit que l'irriter. son imagination d'autant plus vive alors que le corps devenoit plus foible, lui peignoit tous les objets sous les couleurs les plus sombres. cedant enfin aux instances réitérées de ses amis, il commencoit depuis quelques jours à se livrer à la société lorsqu'il fut ~~atteint~~ saisi d'une fievre violente qui en moins d'une semaine le conduisit au tombeau. le medecin qui ne connut jamais le genre de sa maladie, parceque, dans les principes du P. Demeyér, la medecine n'est qu'une science purement conjecturale, le medecin dis-je qui ne pût le voir que lorsqu'il n'y avoit plus de ressource fit proceder à l'ouverture de son corps par le chirurgien de la maison. on trouva que la cause de sa mort venoit d'obstruction au foie et au Pancréas. une partie du Poumon étoit sensiblement altérée et adhérente au dos. il a eté enterré par le Rme. P. General suivant le rit de la Congrégation.

Roussellet Abbé   Mazion secrétre.

11 mars 1785.

Procession de l'université.

Depuis le 12. Decembre 1783. la Procession de l'université n'étoit pas venue en station dans l'Eglise de l'abbaye de Ste. Genevieve.

Cette année 1785, dans les premiers jours du mois de fevrier M. l'abbé Delneuf alors recteur vint rendre visite au Rme. P. Roussellet abbé de Ste. Genevieve et lui demander son agrément pour que l'université à la suite de la procession qui a lieu quatre fois l'année, fit celebrer la messe de la station dans l'Eglise de l'abbaye. cette demande ne pouvoit qu'être favorablement accueillie; en conséquence peu de tems après le mandement de M. le Recteur qui fixoit ~~la~~ la cérémonie au Vendredi 11. mars 1785. elle fut annoncée la veille à 7. heures du soir par une volée des six premieres cloches.

Le jour de la Procession on chanta la messe du chapitre à 7. heures et demie, et sur les dix heures la ~~[illegible]~~ des cloches aiant annoncé l'arrivée de la procession, le chapitre se rendit en habit de choeur dans la nef de l'Eglise précédé des

chandéliers et de la croix. au moment où Mrs. de l'université entrerent deux anciens prêtres l'un à droite et l'autre à gauche revetus de chappe leur offrirent de l'encens; ils étoient accompagnés chacun d'un novice chargé de présenter le goupillon d'eau bénite. ils encensèrent ensemble M. le Recteur à son arrivée, après lui avoir présenté l'eau bénite. le Rme. P. abbé et le P. Pingré chancellier de l'université l'accompagnerent alors jusqu'à la premiere stalle du choeur où l'on avoit placé le tapis et le carreau aux armes de l'université.

L'on entonna la messe votive du St Esprit qui fut celebrée par Mr. l'abbé Lefebure Doyen de la faculté de théologie et Senior de la maison de Sorbonne. le P. Pelletier trésorier avoit fait préparer dans la sacristie du chapitre les ornements de velours connus sous le nom de gros rouge. on alluma dix cierges sur l'autel comme aux fêtes solemnelles majeures auxquelles le t. R. P. Prieur officie. comme l'on étoit en carême on ne mit aucune tenture dans le choeur et le candelabre ne fut pas descendu. les acolythes et les thuriferaires furent pris parmi les novices. au moment où la procession alloit sortir 12. chanoines reguliers en habit de choeur dont 4. Prêtres, 4. etudiants, et 4. novices se trouverent dans la nef pour la saluer.

La communauté sur les 11. heures et demie s'étoit rendue à la chapelle de misericorde pour y psalmodier les vespres de la ferie qui ne purent être chantées ce jour là au choeur, la procession ne s'étant retirée qu'à midi et demie.

Roussellet   Nazion Secre.

Benediction des Rameaux.

20 mars 1785. Mgr. l'archevêque de Paris est dans l'usage de venir chaque année lorsque le temps le permêt, précédé de son chapitre, faire dans l'eglise de Ste. Genevieve la bénédiction des rameaux qui ne se distribuent qu'au clergé de la Cathédrale. c'est un chanoine Régulier qui chante l'Evangile après avoir demandé au Prélat sa bénédiction. la cérémonie faitte le Prédicateur du Carême monte en chaire et prêche communément la premiere partie du Sermon dont il debitera le restes l'après dîné à N. D.

Lorsque Mgr. l'archevêque ne peut pas assister à cette procession, M. le Doyen le remplace; le chapitre de Ste. Genevieve se rend alors dans la nef en chappes mais sans être précédé de la croix et des chandeliers. c'est aussi au Prélat seul que l'on présente la vraie croix à baiser.

Cette année 1785. le Dimanche 20. Mars le chapitre de la Cathédrale s'est rendu ainsi à l'eglise de Ste. Genevieve ayant M. le Doyen à sa tête. comme l'on n'étoit pas prévenu de l'absence de M. l'archevêque, on a rendu à Mr. le Doyen tous les honneurs qui ne sont dus qu'à la Crosse. c'est pour obvier aux suites que pourroit avoir ce cérémonial insolite que le secrétaire du chapitre a été chargé d'en faire notes sur le présent registre.

Roussellet   Nazion Secre.

3 avril 1785. ~~Peder~~ Iere messe du P. Ravoisé.

Le Dimanche 3. avril 1785. le P. Louis Ravoisé son maitre des novices a chanté sa premiere messe sous le rit de solemnel mineur suivant l'usage de la Congregation. le R. P. Prieur en étole et en chappe a rempli la fonction de Prêtre assistant. 2. chanoines reguliers Prêtres ont porté chappe et l'alleluia a été egalement chanté par les Prêtres.

Rousselet   Mazion, secret.re

Tedeum pour la Naissance de Mgr. le Duc de Normandie.

3 avril 1785. Le meme jour 3. avril 1783. le R.me P. Rousselet après les 1eres vespres de l'annonciation auxquelles il avoit officié pontificalement, a entonné le Tedeum en actions de graces de l'heureuse delivrance de la Reine et de la naissance de Mgr le Duc de Normandie. on a chanté ensuite le verset Domine salvum fac regem enfin la ceremonie a été terminée par la benediction qu'a donné le R.me P. abbé.

Rousselet Abbé   Mazion Secret.re

30. avril 1785. Mort du P. Lejeune.

Le Samedi 30 avril 1785. est mort le P. Louis Lejeune chanoine de cette abbaye agé de 65. ans et dans la 38.e de sa profession. il a été enterré le Dimanche 1er. may après les vespres des morts auxquelles le R. P. Prieur 2e. assistant a officié dans l'absence du R.me P. abbé et du T. R. P. 1er. assistant. comme les rogations tomboient cette année le 2e jour de may et que differentes paroisses de Paris viennent le lundi et le mardi chanter processionnellement la messe dans l'Eglise de Ste. Genevieve, on a été obligé de renvoyer au lundi 9. mai le service solemnel que l'on celebre pour le repos de l'ame d'un chanoine regulier dans la maison dont il etoit membre. la veille on a chanté les vigiles auxquelles le R.me P. Rousselet a officié pontificalement.

Rousselet   Mazion

13. may 1785. Prieres pour obtenir de la Pluie.

une secheresse extraordinaire aussi contraire aux biens de la terre que pernicieuse pour les hommes commencant à repandre l'allarme parmi les differentes classes de citoyens Mgr. l'archevêque de Paris a ordonné des Prieres dans tout son diocèse pour faire cesser ce fleau. le R.me P. Rousselet de son coté a enjoint à tous les Prêtres seculiers ou reguliers qui celebreront la messe dans l'Eglise de son abbaye d'y ajouter la collecte deus in quo vivimus &c.a et intitulée dans le missel ad petendam pluviam; la secrete delicta flagitiis nostra &c.a et la Post communion tuam tuam domine &c.a

Rousselet   Mazion

Découverte de la chasse pardevant pour obtenir de la Pluïe

14 may 1785.

Le R.me P. Rousselet instruit que Mg.r l'archevêque de Paris venoit de donner un mandement par lequel il enjoignoit qu'à commencer du Dimanche 15. may de dire dans toutes les Eglises du Diocèse à l'issue de la principale messe pendant neuf jours consecutifs le pseaume miserere, le trait Domine non Secundum suivi du verset ostende nobis et de la collecte que l'on recitoit depuis plusieurs jours à la messe, et après les vespres de faire une procession autour, ou au dedans desd. Eglises en chantant les litanies des Saints qui devoient être terminées par l'oraison de S.t Marcel et de S.te Genevieve et des autres Saints Patrons, et au retour de chanter l'antienne Sub tuum præsidium, le verset ora pro nobis, et l'oraison concede nos famulos tuos, à l'effet d'obtenir la pluie devenue plus nécessaire que jamais ; le R.me P. Rousselet en vertu du droit qu'il a comme abbé de S.te Genevieve de donner des mandemens dans de pareilles circonstances donna le 14. dud. mois de May adressé le sien aux chanoines reguliers de son abbaye. on croit devoir le transcrire icy.

Mandement du Reverendissime abbé de l'Abbaye Royale de S.te Genevieve de Paris, dépendante immédiatement du S.t Siege apostolique

Qui ordonne des Prieres dans son Eglise pour demander à Dieu la cessation de la Sécheresse et la Conservation des Fruits de la terre

Claude Rousselet, Docteur en Droit Canonique et Civil de la Faculté de Paris, abbé de l'abbaye Royale de S.te Genevieve au Mont de Paris dépendante immédiatement du S.t Siége apostolique, Supérieur Général des Chanoines Reguliers de la Congrégation de France ; Chef et Général de tout l'ordre du Val des Ecoliers : aux Chanoines de notre abbaye, et a tous autres qu'il appartiendra Salut en notre Seigneur.

Les Biens spirituels et qui intéressent directement le Salut de nos ames, sont sans doute,

Nos très Chers Frères, dans l'ordre de la Religion ceux que nous devons principalement demander au Seigneur dans les prières que nous lui adressons. Mais il ne nous deffend pas de recourir à lui dans nos besoins temporels, et de le prier de détourner de nous les maux qui nous affligent dans nos Corps ou dans nos biens. S'il a daigné autrefois s'obliger par une promesse solemnelle d'exaucer les prières que son peuple lui adressoit dans ses tribulations lorsqu'il invoqueroit son nom dans le Temple que Salomon élevoit en son honneur, et de faire découler à leurs demandes des pluies salutaires que le Ciel fermé par les péchés des Israëlites refusoit à la terre frappée de stérilité; seroit-il ~~[illegible]~~ insensible aux Voeux et aux supplications que nous lui présentons pour nos nécessités temporelles dans ces Temples où il réside d'une manière bien plus particulière, et où se renouvelle continuellement l'auguste sacrifice dont les Victimes immolées dans le Temple de Salomon n'étoient que la figure.

Une sécheresse excessive et trop longtems prolongée désole nos Campagnes. Les Plantes destinées soit à la subsistance de l'homme, soit à la nourriture des animaux, périssent faute de recevoir un arrosement que des pluies bienfaisantes leur auroient procuré. Le Cultivateur est menacé de voir ses espérances trompées, ses soins et ses travaux devenus inutiles.

La Confiance Religieuse que le peuple de cette Capitale a eue de tout tems dans la protection de Ste. Geneviève, est pour nous Nos Très chers Frères, un motif pressant de recourir à sa médiation si souvent efficace pour obtenir du Seigneur la cessation de la Calamité dont nous commençons à ressentir les funestes effets. Le bras de ce Dieu tout-puissant qui a fait si souvent éclater sa gloire dans les prodiges qu'il a opérés par l'intercession de notre sainte Patrone n'est pas racourci.

C'est principalement dans des circonstances semblables à celle où nous nous trouvons, que les habitans de cette immense Cité ont éprouvé sa Vertu bienfaisante. Qui sçait, si malgré le nombre et la gravité des fautes dont nous nous rendons tous les jours coupables envers Dieu, et dont les maux qui nous affligent sont peut-être la punition, il ne se laissera point fléchir par nos larmes, et s'il n'accordera pas au redoublement de nos prières cette pluie désirée qui doit rétablir l'abondance et la fertilité des Campagnes pourvu cependant que nous retournions à lui avec un coeur véritablement contrit et pénitent et avec une résignation sincère à sa divine Volonté.

A ces causes, après en avoir conféré avec les Vénérables Prieur et Chanoines de notre Abbaye, Nous ordonnons qu'aujourd'hui samedi quatorzième jour du mois de Mai, la Chasse de Ste. Geneviève, Patrone de Paris et du Royaume, sera découverte par devant, au son des Cloches de notre Abbaye, et sera fait sur le Champ un salut convenable à la Circonstance; que ladite Chasse demeurera ainsi découverte jusqu'au Dimanche Vingt deux du même mois inclusivement; que pendant ledit intervalle il sera fait chaque jour après Complies un salut et une procession dans laquelle sera portée la Relique de Ste. Geneviève, et sera Chantée une des Litanies marquées dans

le Processionnal de notre Eglise; qu'à la Station devant la Chasse de Ste. Genevieve on chantera l'Antienne de lad. Sainte Respice; qu'après la Procession l'on chantera alternativement le Trait Domine non secundum, le Repons Si clausa coelo marqué dans le processionnal Ad petendam pluviam, et l'Antienne de la Ste. Vierge Sub tuum Praesidium avec les Oraisons convenables. Ordonnons en outre que les Collecte, secrette et Post communion déja par nous ordonnées continueront d'être récitées à toutes les Messes qui se célébreront dans notre église, et ce jusqu'à ce qu'il plaît au Seigneur d'exaucer nos prieres.

Donné en notre abbaye de Sainte Genevieve, le Samedi quatorzieme Jour de Mai mil sept Cent quatre Vingt Cinq

Signé Rousselet, abbé de Sainte Genevieve

et plus bas

Par le Révérendissime abbé

Signé Mazion

En conséquence de ce mandement, le d. Jour 14. may pendant que l'on chantoit les matines du Jour de la Pentecôte on a découvert la Châsse de Ste. Genevieve au son de toutes les cloches et à la suite de cet office on a fait un Salut.

Rousselet Abbé, Mazion Secretaire

16 may 1785 Mgr. le Duc de Valois et Mgr. le Duc de Monpensier viennent voir la Bibliotheque et le Cabinet

Le lundi de la Pentecôte 16. may 1785. Mgr le Duc de Valois et Mgr. le Duc de Monpensier fils de Mgr le Duc de Chartres, accompagnés de Mde. la Comtesse de Genlis leur Gouverneure, sont venus voir la Bibliotheque et le Cabinet de cette abbaye. on sait que l'un et l'autre sont enrichis des bienfaits de leur auguste bisayeul. la communauté étoit au refectoire au moment de leur arrivée, ainsi que le R.me P. Rousselet, mais il avoit donné ordre qu'on vint l'avertir aussitot que les jeunes Princes seroient descendus de voiture. aussi eut il l'honneur de leur faire sa cour et de leur tenir compagnie pendant tout le tems qu'ils donnerent à l'examen des morceaux les plus interessans qui entrent dans les collections des antiques. Mde. De Genlis demanda au R.me abbé la permission de conduire les jeunes princes dans son appartement ils y passerent un quart d'heure et ne se retirerent qu'après avoir fait leurs remerciments par la bouche de Mde. leur Gouverneure au R.me P. Rousselet et aux P.P. Pingré Bibliothécaire et Mongez l'ainé Garde du Cabinet. ce dernier peu de jours après reçut de Mde la Comtesse de Genlis une lettre dans laquelle aux sentimens de reconnoissance qu'elle croioit lui devoir pour son honnêteté et sa complaisance elle joignoit les éloges les plus flatteurs de son esprit et de ses talents

Rousselet Mazion Secre.

Réception de la Reine

24 may 1785. Si la naissance de Mgr. le Duc de Normandie avoit été un [illegible] d'allégresse pour la nation qui voioit dans ce jeune prince un nouvel appui du trone, l'excessive sécheresse qui depuis longtems affligeoit les campagnes avoit bientot fait succeder aux cantiques de joie les prieres prescrites par l'eglise pour les calamités. ces deux motifs réunis determinerent la reine à se rendre dans la basilique de cette abbaye le mardi 24. may 1785. M.r le Baron de Breteuil ministre et secrétaire d'Etat au departement de Paris en donna avis suivant l'usage au R.me P. Rousselet par une lettre dattée de Versailles du   la veille sur les 7. heures du soir une volée de toutes les cloches suivie de celle du gros bourdon annonça au peuple cette pompeuse cérémonie. le jour à 5. heures du matin la chasse de S.te Genevieve fut decouverte au son des cloches et du bourdon on chanta l'office dans la chapelle de misericorde. sur les 8. heures M.rs les gardes du corps arriverent, on les conduisit à la salle des hôtes où les attendoit un ample dejeuner. les cent suisses vinrent après ils furent traités dans la salle des abbés. enfin sur les dix heures les officiers des gardes françoises et suisses qui commandoient le detachement qui garnissoit le quarré de S.te Genevieve et les rües adjacentes furent invités à se rafraichir dans une autre salle. deux chanoines reguliers de l'abbaye étoient chargés de faire les honneurs de la table de M.rs les gardes du corps et de celle de M.rs les officiers des gardes. la communauté dina à 10. heures et demie.

enfin sur les midi le son de la cloche du dortoir annonça à la communauté qu'elle devoit descendre au chapitre pour prendre les chappes que le P. trésorier y avoit fait mettre à cause de la cérémonie. deux chanoines reguliers faisants les fonctions de maitres des cérémonies étoient chargés de ~~placer~~ distribuer dans la nef les differens membres qui composoient le clergé de maniere que les superieurs et les anciens Prêtres étoient les plus proches de l'orgue venoient ensuite les etudiants et les novices, ces derniers se trouvoient immédiatement à la porte du choeur.

au moment où l'on jugea que la reine alloit arriver le R.me P. Rousselet revêtu de ses ornemens pontificaux et assisté de ses officiers ordinaires sortit de la sacristie pour se rendre dans la nef. à peine sa majesté fut elle descendüe de son carosse que le R.me P. abbé après lui avoir présenté la vraie croix qu'elle baisa à genoux lui adressa la parole ainsy qu'il suit.

« Madame

« La France a applaudi avec transport à une alliance qui est devenüe

" le sceau d'une paix inaltérable entre deux puissances depuis longtems
" rivales de grandeur et de gloire. les vertus éclatantes que S. M. a
" développées sur le premier degré du trône et depuis qu'elle y est assise
" lui ont assuré sur les cœurs un empire bien plus flatteur que celui
" qu'elle tient de son auguste rang en faisant le bonheur du monarque,
" vous avez fait celui de toute la nation qui a été ~~soumise~~ à ses loix.

Il a manqué pendant quelque tems à nos désirs de pou-
" voir l'appeller du doux nom de mere. la naissance d'une Princesse
" qui semble être déja la vive image de S. M. par les qualités
" aimables dont elle jette les premiers éclats, a dissipé nos
" craintes et nos inquiétudes. un bienfait encore plus grand accordé à
" nos vœux dans celle d'un Dauphin destiné à perpétuer ~~dans le cœur~~
" des françois a comblé nos espérances. l'accroissement d'un nouveau bonheur
" rejetton qui affermit de plus en plus le sceptre dans la branche ainée des
" Bourbons, nous fait jouir aujourd'hui des précieux avantages de voir
" S. M. venir aux acclamations de tous les ordres des citoyens empressés
" de contempler une souveraine chérie et adorée, deposer aux pieds
" de Geneviève les témoignages publics de sa reconnoissance.

" Puisse, Madame, la multiplication d'une famille si chere aux
" françois nous procurer de nouveau l'honneur d'être auprès de V. M. les
" organes et les interprètes des sentimens d'amour et de respect dont
" tous les cœurs sont pénétrés à son égard. Puisse aussi la
" consommation de ce majestueux édifice qui va bientôt s'achever
" par de nouveaux actes de la bienfaisance royale accélérer le
" spectacle si désiré de cette fête pompeuse et à jamais mémorable
" où Louis et Antoinette imitateurs de la piété de Salomon mêleront
" leurs cantiques de louanges à la voix des ministres du Seigneur et
" d'un peuple innombrable rassemblé pour la dédicace de ce temple
" magnifique, monument éternel de leur religion.

Le compliment du Rme P. General fini, les deux chanoines reguliers
maitres des cérémonies firent défiler dans le chœur tout le clergé à l'exception
des novices qui resterent dans la nef. la reine et toute son cortege suivoit
immédiatement le Rme P. abbé qui accompagné de ses officiers monta dans
le sanctuaire, au bas duquel on avoit preparé pour la Reine un fauteuil et
des carreaux. cependant le Précenteur en chappe et son baton à la main assisté
de deux chanoines réguliers revetus de chappes chanterent l'antienne de Ste
Genevieve Respice. l'orgue toucha ensuite le verset Domine salvum fac regem
alternativement avec le chœur. pendant que la reine faisoit sa priere le Rme P.
abbé lui présenta les pains dits de Ste Genevieve et les deux maitres de
ceremonie en offrirent chacun de leur coté aux personnes de la suite de S. M.
qui entouroient le tombeau de cloix. cette distribution faitte, la Reine tenitas

le Sanctuaire du coté de l'Evangile pour aller à la chapelle de S.te Scholastique dont elle baisa la chasse que l'on avoit placée à cet effet sur l'autel. elle revint ensuite se placer sur le prie dieu surmonté d'un dais où elle s'étoit mise à genoux auparavant. le R.me P. abbé chanta alors les oraisons marquées dans le cérémonial de cette Eglise pour ces sortes de cérémonial et après lui avoir donné à S. M. la benediction Pontificale il eut l'honneur de la reconduire à la porte de l'Eglise précédé en tout le clergé dans le même ordre que l'on avoit observé en entrant dans le choeur. Rousselet Mazion

25. mai 1789. Suite des prieres pour demander la cessation de la Sécheresse.

En conséquence du mandement de Mg.r l'archevêque qui ordonnoit des prieres pendant l'octave du S.t Sacrement pour obtenir de la pluie, le R.me P. Rousselet enjoignit à son chapitre de chanter au Salut pendant la même octave le trait Domine non secundum le Repons marqué dans le processional ~~dans un cas~~ à cause de cette calamité et l'antienne Respice. Rousselet Mazion

Mort du P.re Boscheron.

20. Juin 1789. Le 20 Juin 1789. est mort dans cette abbaye le P. Charles Boscheron dans la 76.e année de son age et la 56.e de sa profession. après avoir gouverné pendant plus de 20. ans la Paroisse de Mandeville au diocèse d'Evreux. les infirmités l'obligerent de se retirer à S.te Genevieve où il a demeuré depuis 1773. en qualité de simple chanoine regulier. il a été enterré le 21. Juin avec suivant les ceremonies usitées.

Rousselet C. Mazion

31. aoust 1789. Service du F. René, Garcon

Le R.me P. Rousselet instruit par une lettre du P. aubin de la Forest Prieur de Courdemanche que le F. René Garcon religieux Convers de cette abbaye étoit décédé dans la paroisse de Courdemanche où il étoit allé prendre des vacances dans le courant du mois d'aoust, notifia cette mort à la communauté par un billet affiché à la porte Latine. en consequence le 31. dud. mois le T. R. P. Prieur officia au service solemnel qui fut celebré pour le repos de son ame selon l'ust de la Congregation.

Rousselet Mazion

23 Xbre 1785. # Mort de Mgr. Louis Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans 1er Prince du Sang au Chateau de St Assises le et transporté et inhumé au Val de Grace le 1785

A la Nouvelle de cette Mort L'Abbaïe de Ste Geneviève crut devoir donner à la Maison d'Orléans des Marques publiques de sa juste reconnoissance pour la haute protection dont les differens princes de ce nom l'avoient honorée et pour les dons qu'elle en a reçus.

Il fut donc arreté unanimement et verbalement que l'on celebreroit un service solemnel pour le repos de l'ame de Mgr. Louis Philippe d'Orléans; en consequence le Xbre 1785. Mr. L'abbé de Ste Geneviève et MM les premier et second assistant et Mr le Procureur Général allerent a la 1ere audience publique que donna Mgr Louis Philippe Joseph d'Orléans après le decès de son auguste père, pour lui faire part des intentions et du desir du Chapitre. Le Prince reçut avec satisfaction la proposition d'un service, on le pria d'en fixer le jour, le Prince repondit qu'il le feroit savoir au plutot.

Le Lundi 14 Xbre Mr. Le Procureur de L'abbaïe alla chez Mr. Le Chevalier de Durfort pour le prier de rappeller au souvenir du Prince le service qui lui avoit été proposé et qu'il avoit accepté. il en avoit été question la veille chez S. A. S. et Le Prince paroissoit desirer que le service qui devoit se celebrer dans l'eglise de Ste Geneviève n'eut lieu qu'après la celebration de celui qu'on devoit faire dans l'eglise de notre Dame avec grande pompe et ou il devoit etre prononcée une oraison funèbre. Mr. Le Procureur de Ste Geneviève representa qu'alors le service ne pourroit etre celebré a Ste Geneviève que vers le 15 ou 20 janvier 1786 attendu la proximité des fêtes de noel, des fêtes et des octaves de Ste Geneviève et des Rois. Le Prince changea d'avis, et fit mander à Mr. L'abbé de Ste Geneviève, par Mr. Le chevalier de Durfort qu'il desiroit que le service se fit le plutot possible, c'est a dire le jeudi 22 ou le vendredi 23 Xbre.

Le Lundi 19 Xbre Mr L'abbé accompagné de Mr. Le Procureur alla chez Mr. Le Chevalier de Durfort pour lui demander lequel des deux jours seroit plus agréable au Prince. Ce 1er Gentilhomme manda le lendemain 20 que le Prince choisissoit le vendredi a dix heures precises.

En consequence on fit imprimer 700 billets conçus en ces termes

M.

Vous etes prié de la part des Abbé, Prieur, Chanoines reguliers et Chapitre de L'abbaïe Royale de Ste Geneviève d'assister au Service solemnel qu'ils celebront dans leur Eglise Vendredi 23 Xbre. 1785 a neuf heures et demie

prières pour le repos de l'ame de très haut, très puissant, très excellent prince Monseigneur Louis philippe d'Orléans, duc d'Orléans premier Prince du Sang.

Un deprofundis.

Tous les Billets d'avis pour la Maison d'Orléans les Grands officiers les Gentilshommes dont Mr Le Chevalier de Durfort avoit donné la Liste, et pour autres personnes de considération ont été envoyés cachetés en noir avec l'adresse et pliés en forme de Lettres, les autres Billets étoient seulement pliés et roulés. les Jurés Crieurs se sont chargés de faire rendre promptement ces Billets à leur Destination et ils ne purent l'être que le Jeudi 2. Xbre veille du Service.

Preparatifs du Service tant dans l'Eglise que dans l'interieur de l'abbaïe

Par le Ministere des Jurés crieurs toute la façade exterieure de l'Eglise fut tendüe à une elevation considerable, et cette tenture garnie de grands et petits Cartouches aux armoiries du prince. la Grande nef egalement tendüe et Decorée Jusqu'a la naissance de la Voute. la même nef garnie de Chaises drapées. les deux chapelles à coté de la principale porte du Choeur revetues de paremens de Velours noirs ainsi que les deux retables. Le Jubé Jusqu'au dessus du crucifix tant du coté de la nef que du choeur tendu et armorié ainsi que les tribunes, le Choeur les Stalles hautes et basses tout le contour du Sanctuaire; et toutes ces parties etoient ornées avec doubles Bandes de Velours sur lesquelles etoient attachées en grand nombre les armoiries du prince. sur Le Tombeau de Clovis on avoit formé un Catafalque de 10 à 12 pieds de haut; sur lequel etoient posés les differens ordres du prince couverts de Crepe. Le catafalque etoit couronné d'un tres grand Dais ovale et en forme de Dôme, orné de 4 aigrettes, attaché a la voute du choeur, du quel tomboient quatre rideaux, parsemés de larmes et bordés d'hermines; repliés sur eux mêmes noués et attachés du coté de l'autel aux deux piliers qui separent le Sanctuaire du choeur, et du coté de la nef aux deux piliers qui separent le Jubé de la nef au tour du Catafalque etoient posés trois gradins garnis dans tous les sens de chandeliers et de cierges de differentes grandeurs avec des plaques aux armoiries du prince. tout le pavé du Sanctuaire et une partie de celui du Choeur etoient couverts de tapis. dans une partie du Sanctuaire et au pourtour exterieur du rondpoint Jusqu'aux chapelles il y avoit des chaises drapées. le Choeur et le Sanctuaire n'etoient eclairés que par les lumieres du Catafalque et des cierges du Maitre autel. (on a observé qu'il auroit été mieux et même necessaire d'ajouter a la decoration un cordon de Lumieres)

La principale porte de l'entrée de L'abbaye, celle dite de L'aumonerie etoient tendües et ne faisoient qu'un seul corps de tenture avec la façade du portail de l'eglise.

La porte de la cour qui conduit a la Colonade, la porte de la grille qui conduit au Jardin et qui distribue aux deux Salles des abbés a droite, et a gauche a la Salle de la Reine etoient egalement tendues et ornées des Ecussons du prince.

les deux Salles susdites et la petite après celle de la Reine et le passage pour entrer dans la Salle des Papes étoient tendües en entier et n'étoient éclairées que par des Bougies distribuées à egales distances. celle des abbés etoit destinée pour les officiers de la Maison du Prince, celle de la Reine reservée pour le Prince ainsi que la Suite. celle des cardinaux non tendüe pour les Valets de pied.

La Ceremonie fut annoncée par le son de toutes les cloches. ce qui fut repeté le 23 a 5 heures du Matin, à l'arrivée du Prince et pendant le Service.

Ceremonial observé pour la Reception du Prince.

Le Prince avoit fait dire qu'il arriveroit a dix heures &c. et dès neuf heures une bonne partie de ses officiers arriverent successivement et allerent prendre les manteaux de ceremonie dans la Sale des Cardinaux

A dix heures un quart on annonça le prince qui arriva precedé de ses coureurs avec ses pages et ses ducs, en grand manteau de deuil garni de ses ordres. Mr l'abbé de Ste Geneviève, les Superieurs et autres Chanoines Reguliers au nombre de 12 allerent le recevoir a la descente de sa voiture et le conduisirent dans la sale qui lui avoit été preparée. Mr l'abbé lui demanda la permission d'aller s'habiller pour le service et ne le point faire attendre. M.M. les ducs de Bourbon et duc d'Enghien son fils avoient aussi été invités pour le service. on demanda au Prince s'il falloit les attendre. S. A. S. repondit qu'on pouvoit toujours commencer. alors M.M. les 1er 2e et 3e assistant et quelques autres chanoines Reguliers conduisirent le Prince à l'Eglise, en le faisant passer de la sale ou il s'etoit rendu dans la suite, de la dans les Salles des papes et des cardinaux, ensuite par les deux ailes du Cloître qui conduisent à la porte de l'Eglise la plus voisine de la Porterie.

Toute la Communauté s'étoit deja rendüe à cette porte avec la croix et deux chandeliers, et Mr Degery 1er assistant, ancien General et abbé de Ste Geneviève qui avoit pris le devant presenta de l'eau benite au prince et lui adressa la parole sur l'objet de cette ceremonie triste et lugubre et sur le motif particulier qui avoit engagé les membres du chapitre de l'abbaye a la faire; suppléant en cette occasion à Mr l'abbé qui se revetoit de ses habits pontificaux pour le service.

Monseigneur,

„ Les tristes devoirs que nous rendons à Votre Auguste Pere sont l'expression d'un
„ sentiment que nous partageons avec toute la nation. il n'est point de françois qui
„ n'ait admiré en lui toutes les vertus qui font les bons Princes, et qui les font regner
„ sur le cœur des peuples lors même qu'ils ne portent point la Couronne. et qui
„ en doit plus que nous ce tribut d'une juste reconnoissance? tous les Princes qui
„ vous ont transmis, Monseigneur, le sang de Louis le Juste nous ont comblé de
„ leurs bontés. le frere unique de Louis le Grand nous a plusieurs fois honoré
„ de sa presence. L'immortel Philippe d'Orleans a daigné poser les fondemens

« l'un de nos édifices, de la même main qui tenoient avec tant de gloire les
« rênes de cet Empire. Son fils qui dans d'autres temps eût été élevé des
« autels, a choisi parmi nous cette retraite où sa piété répandoit tant d'édification
« et sa charité tant de bienfaits ; et quelles marques de bonté, de bienfaisance
« n'avons nous pas reçues du Prince que nous pleurons aujourd'hui ! ne nous est-il
« pas permis, Monseigneur, d'espérer qu'héritier des vertus comme des titres
« et du sang de ces grands Princes, vous daignerez nous conserver la haute protection
« dont ils nous ont toujours honorés, et agréer comme eux le respect profond,
« le dévouement parfait qui nous attache à Votre Altesse Sérénissime, et à son
« auguste maison.

Le discours fini, tout le Chapitre précéda le Prince qui alla se placer à la 1.re
stalle du côté de l'Epître garnie de carreaux ainsi que les deux suivantes. tous
les officiers de sa Maison le suivoient et furent placés selon leur rang dans les stalles
hautes et basses jusqu'à la coupe des stalles. les Chanoines Reguliers occupoient les
autres. on avoit même placé des chaises entre les stalles hautes et les basses, ce qui
formoit un triple rang. les autres officiers du Prince étoient placés partie dans
le sanctuaire et tout autour du rond point sur un triple et quadruple rang de
chaises drapées ; ils occupoient presque tout l'espace entre la balustrade du
sanctuaire et les chapelles. Le cortège du Prince étoit de plus de deux cents personnes.
M.r L'abbé accompagné de tous ses officiers entra par la porte du milieu du chœur,
arrivés au bas des chaires leur firent successivement au prince les salutations
d'usage, auxquelles le prince répondit. Le service étoit commencé lorsque Mg.rs
le duc de Bourbon et duc d'Enghien entrèrent avec plusieurs officiers de leur Maison
et le Prince rentrant à la 1.re stalle fit placer les deux princes aux premières à l'Epître
et à l'Evangile les diacres et sousdiacres les bedeaux &c. firent à chaque fois les salutations
aux Princes. La Messe fut chantée très gravement à l'aide de 4 basses tailles
et de 3 serpents. après le service on chanta le Libera on fit les cérémonies
de l'eau bénite et d'encens autour du cataphalque. M.r L'abbé retourna à la
sacristie par le chemin le plus court pour pouvoir rejoindre plutôt les
princes à qui l'on fit tenir le même chemin pour retourner à la salle. M.r L'abbé
rejoignit les princes qui restèrent quelques instans et ensuite furent reconduits
à leur voiture par le même cortège de chanoines reguliers.

M.r Laurens évêque de Comminges se trouva au service il y eut des députés
de différens corps, entre autres, de la cathédrale, M.r le Général des Bénédictins
de S.t Maur et ses assistans, des Mathurins &c. qui furent placés soit dans
le chœur soit dans le rond point du côté de l'Epître. Rousselet

Mort du R.P. Chaubert

23. X.bre 1785. Le vingt troisième jour de Décembre 1785 est mort en cette abbaïe le
T. R. P. Louis Chaubert ancien abbé d'icelle et ancien Supérieur de la
Congrégation, agé de quatre vingt deux ans un mois et douze jours dans la

Soixante septieme année de sa profession. il etoit entré a l'age de quinze ans dans cette congregation dont son grand oncle le R.me Pere Jean B.te Chaubert étoit un General. il montroit deslors une pieté tendre qui s'est soutenüe pendant tout le cours de sa longue carrière et qui a été le principe de cette grande Regularité dont il a toujours donné l'exemple. apres avoir fini ses etudes il entra dans la carrière de la Regence que sa santé alors fort delicate le força d'abandonner. il fut successivement sousprieur et Prieur de l'abbaye de S.t Ambroise de Bourges, ou il gagna l'estime de tous les gens de bien et singulierement de S. E. Mgr. Le cardinal de la Rochefoucault archeveque de cette ville. il occupoit ce poste lorsqu'au chapitre General de 1745 on le fit visiteur de la Province d'Aquitaine. sa douceur et sa Moderation contribuerent beaucoup a calmer les agitations que ce chapitre avoit occasionnées dans la Congregation. en 1748 il passa a la Place de Prieur de S.t Quentin de Beauvais et changea la visite d'Aquitaine contre celle de France. les vertus et la sagesse qu'il avoit montrées dans l'une et l'autre Province le firent juger digne de succeder en 1754 dans la place d'abbé de S.te Genevieve et de Superieur General de la congregation au T. R. P. Blaise Duchesne. et cette importante dignité lui fut conferée de nouveau au chapitre General de 1757. Personne ne la meritoit mieux que lui par son Zele pour la Regularité et par l'amour tendre qu'il avoit pour sa congregation. on peut dire que cet amour étoit son unique passion. il la connoissoit parfaitement et dans le plus grand detail. si quelquefois des sujets equivoques ont obtenüe de lui une confiance qu'ils ne meritoient pas. Jamais il n'eut de preventions desfavorables contre les gens de Bien et ses fautes, s'il en est qu'on puisse lui reprocher, n'ont jamais eu d'autre principe qu'un excès de Bonté et de charité. Le R. P. Chaubert n'a pas toujours été a l'abri des disgraces que les hommes les plus meritans eprouvent quelquefois même dans les societés les plus reglées. après avoir rempli la place d'assistant pendant six années après son Generalat il fut eloigné du Gouvernement de la congregation et envoyé en qualité d'abbé au Val des Ecoliers. mais le Chapitre général de 1769 repara le tort qu'on avoit fait en cette occasion a la congregation et rapella le R. P. Chaubert dans le Regime en qualité d'assistant. il reprit alors ses anciennes fonctions sans que le souvenir de l'injustice qu'il avoit eprouvé rallentit son Zele pour le corps ni alterat sa Charité envers ceux qui en avoient été les auteurs. il demeura dans les differens degrés de l'assistance jusqu'au chapitre de 1784 qu'il supplia de le decharger de toute administration, a quoi l'assemblée ne consentit que sous la condition qu'il ne cesseroit point d'aider de ses conseils le Regime de la congregation. il continuoit de lui rendre des services d'autant plus meritans qu'ils etoient plus libres, lorsqu'une goutte remontée l'enleva de ce monde après quelques jours de Maladie. sa memoire sera toujours chere à tous ceux qui aiment la regularité et le bon ordre, et qui ont conservé l'ancien esprit de la congregation dont il a si bien merité.

1786. Le R. P. Chaubort étant mort dans l'après midi du 23 avril inhumé le lendemain veille de noel à quatre heures du soir après qu'on eut chanté à deux heures les Vêpres solennelles et psalmodié les Complies. le reste des obseques a été remis après l'octave de Ste Genevieve.

Le onze janvier 1786 sur les quatre heures du soir l'on chanta solennellement le service des morts, le lendemain 12. sur les dix heures la grande Messe à laquelle sembleront et assisterent les députés des differens corps qui avoient été invités par des billets particuliers que l'on avoit fait imprimer.

Rousselet

Mort du L. Gautier.

31 mars 1786. Le 31. mars 1786. est mort dans cette abbaye le R. P. Laurent Augustin Gautier Prêtre chanoine régulier de la Congrégation de France et l'un des membres de ce chapitre. il étoit dans la 77e. année de son âge et la 58e. de sa profession. appellé à Ste Genevieve par le R. P. De Gery ~~dont~~ abbé et Supérieur général il se regarda dès lors comme entierement mort au monde et se consacra à la retraite la plus profonde. l'étude de l'Ecriture Sainte et l'assistance à l'office divin et aux autres exercices de la communauté partageoient tout son temps. à peine les douleurs aiguës d'une colique ~~à la quille~~ dont il étoit souvent tourmenté ~~lui~~ étoient elles capables d'interrompre le cours des austérités qu'il s'étoit prescrites à lui même d'après la regle de St. Augustin et nos Constitutions. on l'a vû plus d'une fois victime de son zele tomber en foiblesse au milieu du choeur et à peine revenu à lui même reprendre le chant ou la psalmodie avec une ferveur qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer. sa mémoire comme celle du juste sera toujours en veneration dans cette maison qu'il n'a pû édifier que pendant un petit nombre d'années, et ses cendres reunies avec celles de notre bienheureux réformateur et des autres saints personnages l'ornement de l'ordre Canonique attireront les bénédictions du ciel sur l'abbaye de Ste Genevieve et sur la Congrégation.

Il a été enterré le 1er avril après les vêpres des morts suivant l'usage et le rit de la Congrégation, et le service solennel pour le repos de son âme a été célébré le 3. du même mois. la veille on avoit chanté les vigiles aux quelles le Rme. P. Général a officié pontificalement.

Rousselet — Magiou

1ere Messe du L. Bandy.

17 avril 1786. Le Lundi de Pâques 17. avril 1786. Pierre Michel Bandy Prêtre chanoine régulier de cette abbaye a chanté sa premiere messe sous le rit du solennel mineur. le R. P. Prieur en étole et en chappe a fait la fonction de Prêtre assistant, deux chanoines réguliers Prêtres ont porté chappe et l'alleluia a été chanté par les prêtres.

Magiou

Rousselet

1786.
6 may.

Grossesse de la Reine

Le Rme P. Rousselet abbé de Ste Geneviève ayant reçu de Mgr l'archevêque d'après une lettre du Roi, l'avis de donner son mandement pour l'heureuse délivrance de la Reine a enjoint de son côté par des billets imprimés distribués dans les différentes sacristies de cette église à tous les Prêtres qui y celebreront la messe d'ajouter aux oraisons du jour celles qui sont insérées dans le missel pro mulière gravida. Rousselet

Nazion

mort du F. Domet.

6 Juin 1786. Le 6. Juin 1786. est mort dans cette abbaÿe le F. Pierre Guillaume Domet religieux Convers chargé de l'inspection de la cuisine il étoit dans la 72e année de son âge et la 41e de sa profession. l'inhumation s'est faitte le lendemain 7e du mois par le T.R. P. Soher Prieur de cette maison et 2e assistant du Rme P. Général, qui a célébré la messe solennelle suivant l'rit de la Congrégation. Rousselet

Nazion

mort du P. Pellissier

1er aoust 1786. Le 1er Aoust 1786. est mort dans cette abbaÿe le P. Jacques Pellissier Prêtre, Procureur et trésorier de notre Eglise. après avoir exercé pendant plusieurs années dans l'abbaÿe de St Leger de Soissons les fonctions de Procureur, on lui confia la Procurature de cette maison et la cure qui y est annexée. quelque tems après appellé à Ste Geneviève par le régime il travailla à la Procure générale sous le P. De Courtoux et le P. Revoire. ce dernier ayant été élevé à la Place d'abbé de Ste Geneviève au chapitre général de 1772. le P. Pellissier quitta les affaires de la Congrégation pour veiller sur le dehors de la sacristie en qualité de trésorier. un zele infatigable pour l'office divin, une probité intacte, et on aurait dire une espece de passion pour la décoration des autels le rendoient digne de cette place de confiance. un nombre considerable d'ornemens réparés à neuf et quelques autres ~~inconnus~~ d'une couleur jusqu'à lui inconnue dans notre Eglise attesteront à nos successeurs les services qu'il a rendus dans ce genre au chapitre. des obstructions au foie l'ont enlevé à la Congrégation et à ses amis après deux mois de maladie il a été enterré le 2. aoust après les vigiles des morts aux quelles M. l'abbé a officié et le lendemain 3. dud. mois on a célébré le service solennel suivant l'rit de la Congrégation Rousselet Nazion

Mgr. L'Archevêque de Paris vient officier

28 aoust

Le 28 aoust 1786. fête de S.t augustin, Mgr. l'archevêque sur
l'invitation du R.me P. Roussel ~~s'est rendu~~ dans cette abbaye à
neuf heures et demie du matin pour y officier pontificalement à
la grande messe et aux vêpres. Le R.me accompagné des supérieurs
majeurs et de quelques autres chanoines réguliers prêtres s'étoit
rendu sur les neuf heures à la porte de la maison pour recevoir
le Prélat à la descente de son carosse. pendant qu'on le conduisoit
à la salle de la Reine, la cloche du dortoir avertit le reste de la
Communauté de venir présenter ses hommages à Mgr. bientôt
l'heure de l'office obligea le chapitre d'aller à l'Église et il ne resta
dans la salle avec le Prélat pendant qu'il prenoit son camail et son
rochet que ceux des chanoines prêtres étudians et novices qui
devoient l'assister à l'autel, et qui le précédèrent à la sacristie où il
revêtit les ornemens pontificaux, dont se sert le R.me le jour de S.t
augustin sans en excepter même les bas et la chaussure violette. après
la messe solemnelle qui ne finit qu'à midi, Mgr. l'archevêque
accompagné des supérieurs majeurs et de ses deux aumoniers
monta à la bibliothèque où il demeura jusqu'à une heure et demie
tems auquel la cloche du dortoir annonça le dîner. la communauté
étant assemblée Mgr. dit le Benedicite et alla occuper à la table
des supérieurs la place du R.me à sa droite étoit M. l'ancien Evêque
de Senez et à sa gauche le P. abbé. venoient ensuite M.rs les vicaires
généraux, les aumoniers et le chevalier d'honneur de Mgr. enfin les
R.R.P.P. Rousteau, le M. le Curé de S.t Médard et le R.P.
Procureur général. au milieu du refectoire à très peu de distance de la
table du régime on en avoit dressé une pour la commodité du
service qui fut fait par les domestiques de Mgr. conjointement avec
ceux de l'abbaye. à peine le novice chargé de faire la lecture eut-il
achevé de lire l'écriture S.te que le Prélat lui fit signe de reprendre sa
place à table. le nombre des couverts étoit de 101. l'ordre et la propreté
présiderent à ce repas. pour que Mgr. pût présider ~~des~~ graces ~~...~~
avec la Communauté le R.P. Procureur avoit eu l'attention d'ajouter
un plat à ceux que l'on sert ~~aux~~ Chanoines réguliers les jours de
fête de maison auxquels le R.me P. abbé officie.
au sortir du refectoire le Prélat passa à la salle de la Reine avec
toutes les personnes qui avoient eu l'honneur de manger à sa table.
le caffé et la liqueur les y attendoient; les autres chanoines ...

1786. réguliers Prêtres en trouverent dans la salle des abbés, ou l'on avoit dressé une table pour les Domestiques de Mgr. Ses valets de chambre dinerent dans la salle de l'hôtel et furent servis par un domestique de l'abbaye.
Cependant Mgr. toujours accompagné du Rme. S. Général et des supérieurs majeurs alla visiter les travaux de la nouvelle Eglise. Son Retour fut sur les heures pour officier à vespres. au dessus de son trône on avoit élevé un dais. quant au reste des cérémonies elles furent les mêmes que pour le Rme. S. abbé, qui ce jour là occupa sa stalle, celle du T. R. P. 1er assistant fut remplie à vespres par Mr l'ancien Evêque de Senez.
De retour à la sacristie pour se déshabiller Mgr. y fut de nouveau salué par le Rme. S. abbé et par le T. R. P. De Gery 1er assistant qui le remercierent au nom du chapitre d'avoir bien voulu honorer l'abbaye de sa présence et après s'être entretenus avec lui jusqu'à 6. heures du soir ils le reconduisirent à son carrosse, ainsi que Mgr. l'ancien Evêque de Senez.

De tout ce que dessus a été dressé procès verbal par moi soussigné Prêtre, chanoine régulier et secretaire du chapitre pour servir ce que de raison.

Lesprit

Magion

Mort du T. R. P. De Gery.

7. 8bre Le T. R. P. andré Guillaume De Gery, dont nous essayons de tracer icy l'éloge historique, fut un de ces hommes privilégiés que la Providence se plait quelquefois à combler de ses dons les plus rares. il naquit à Reims le 17. février 1727.
à la solidité du jugement le plus sur, il joignoit le brillant d'une imagination vive et féconde, et l'avantage non moins précieux d'une mémoire étonnante. les graces de sa figure, où se peignoit la candeur d'une belle ame, donnoient un nouveau lustre aux qualités de son esprit.
L'université de Reims se souvient encore d'avoir formé les premieres années de son enfance; mais bientot ses parens se déterminerent à l'envoyer au College de St. Vincent de Senlis.
Cette maison jouissoit alors d'une réputation, qu'elle devoit autant aux talens et aux talens des maitres, qu'au mérite de la plus part des élèves, qui placés dans les différentes états de la société s'y distinguoient surtout par les sentimens de religion et de probité qu'ils avoient puisés à cette école.
Le jeune De Gery y entra précédé des couronnes et des prix remportés à l'université. Ses progrès également rapides et soutenus lui mériterent bientot de la part de ses maitres les distinctions les plus flatteuses, l'honneur entre autres de présenter-

1786.

plus d'une fois les hommages de Pentionnaire aux Princes et Princesses de la maison royale qui se rendoient à Compiègne ou en Flandres alors le théâtre de la guerre. il étoit déjà connu du régime de la Congrégation qui prévit dès lors que cet enfant seroit un jour l'ornement du corps qui auroit le bonheur de l'adopter.

Le choix de l'Ecolier de Senlis ne fut pas longtems incertain. les leçons des Chanoines réguliers avoient commencé sa vocation; la reconnoissance la fixa.

admis au noviciat de Ste. Genev. loin de détruire l'opinion qu'il y avoit devancé, il fut pour ses confrères ce qu'il avoit été pour ses condisciples l'objet de leur émulation. les exercices spirituels auxquels ce tems d'épreuve est spécialement consacré, ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude de la langue grecque que le R. P. Gillet auteur d'une traduction de l'histoire de Josephe prenoit plaisir à lui enseigner. à peine eut-il prononcé ses voeux, que les supérieurs, qui savoient le former un cours de Juvenat sous leurs yeux, y retinrent le nouveau Profès. ces deux années expirées, il fut envoyé à Ste. Barbe en Auge pour y étudier la philosophie. ~~Si pendan~~

Si pendant son Juvenat, on avoit admiré l'élégante fidélité avec laquelle il traduisoit les passages les plus obscurs des auteurs Grecs et Latins, et la facilité de sa composition. on fut encore plus étonné de la clarté de ses idées et de la justesse de son raisonnement dans les matières épineuses de la dialectique. mais ses succès, soit comme Rhéteur, soit comme Philosophe, quelque brillants qu'ils fussent d'ailleurs, n'étoient que le prélude de ceux qui l'attendoient dans les champs sacrés de la théologie.

C'étoit le tems où l'école de Ste. Genev. passoit pour une des plus florissantes de la Capitale. versés dans l'étude de l'Ecriture et des Peres, les Professeurs et les disciples s'efforçoient dans des thèses publiques d'opposer au torrent des nouvelles opinions sur la grace, la doctrine de St. Augustin et de St. Thomas. en vain le Chapitre général de 1743. intimidé ou séduit, avoit paru s'accommoder aux sentimens de ces théologiens modernes, le génie de l'Evêque d'hippone n'en dominoit pas moins dans nos écoles. il veilloit sur nos bancs. appellé à paroître dans ces circonstances, le P. De Géry s'y montra bientôt digne de soutenir l'honneur de la Congrégation devant le Clergé de France en corps. obtenir les suffrages d'une assemblée où les talens et les vertus se trouvoient unis à l'éclat imposant de la naissance, étoit depuis longtems l'unique objet de son ambition. les applaudissemens et les éloges surpassèrent ses espérances.

Cependant le moment étoit arrivé pour la Congrégation de cueillir les fruits qu'elle voioit à ses soins après sept années de travaux et d'attente parvenus à leur maturité. les supérieurs crurent donc devoir envoyer le P. D. Géry enseigner la Philosophie à l'abbaye de N. D. de Ham en Picardie. ce cours achevé, il passa à Senlis en qualité de

1786. Professeur de théologie; mais le voeu de l'ordre entier l'appelloit sur un plus vaste théâtre; il revint à Ste Geneviève donner des leçons dans cette même école qui peu de temps auparavant témoin de ses triomphes.

Une analyse succincte des différents traités qu'il a ~~composés~~ rédigés à cette époque ne seroit peutêtre pas déplacée ici. celui de la religion entre autres est un chef d'oeuvre, où la beauté du style, jointe à la solidité des preuves, ajoutez encore, s'il est permis de le dire, à la grandeur du sujet. mais qu'est il besoin de chercher dans les oeuvres théologiques du R. R. P. De Géry la matière de son éloge? la Congrégation ne renfermoit elle pas dans son sein plusieurs chanoines réguliers qui doivent aux leçons de cet habile Professeur leurs talents et les dignités dont ils sont revêtus, récompense ordinaire du mérite et des services?

La réputation du P. De Géry n'étoit pas renfermée dans la seule enceinte des murs de Ste Genev. ou des autres maisons de la Congrégation; plusieurs pasteurs des premières paroisses de cette ville qui avoient assisté soit aux thèses qu'il présidoit, soit à celles qu'il attaquoit dans des écoles étrangères, convaincus qu'un homme qui traitoit avec autant d'ordre et de précision les questions du dogme et les points de la morale chrétienne, ne pouvoit qu'exercer avec fruit le ministère évangélique, le sollicitèrent de venir partager avec eux cette fonction la plus pénible du sacerdoce.

Le P. De Géry voulut inutilement opposer quelque résistance aux prières de ces respectables personnages, obligé enfin de céder aux conseils de ses amis et aux ordres de ses supérieurs, il débuta dans la carrière de la prédication. Son attachement aux jeunes confrères dont l'instruction lui étoit confiée, l'engagea d'abord à concilier les fatigues de la chaire avec les devoirs de la régence, mais bientôt sa santé ne lui permit plus que de s'occuper du soin d'enseigner les peuples.

On le comptoit déjà au nombre des Prédicateurs les plus célèbres de cette capitale, lorsque ses ennemis et de sa gloire et de ses succès le dénoncèrent à M. l'archevêque de Paris, comme ayant avancé des propositions condamnées par le Pape et le clergé de France. en vain les manuscrits qui renfermoient ces prétendues erreurs furent remis entre les mains du Prélat; en vain le P. De Géry voulut bien subir un examen juridique devant le conseil de conscience de M. De Beaumont. dès ce moment les chaires du diocèse lui furent interdites.

Victime de l'intrigue le P. De Géry alloit se voir condamné à un silence éternel, si la providence ne lui eut réservé un protecteur dans la personne de M. de Fitz James qui occupoit alors le siège de Soissons. ce Prélat juste appréciateur du mérite, connoissoit trop bien celui du P. De Géry, pour ne pas lui offrir dans son diocèse un asile, où il put à l'abri de la persécution et de l'envie se rendre utile à la Congrégation et à l'Eglise. il fut donc nommé Prieur de l'abbaye de St Léger et curé de la paroisse qui en dépend. le P. De Géry a rempli cette double fonction avec autant de zèle que de succès jusqu'à l'avènement de M. De Bourdeilles.

À cette époque M. de Montazet qui songeoit à donner une nouvelle forme au missel et au catéchisme ~~de son diocèse~~ de Lyon voulut l'avoir pour coopérateur dans une entreprise aussi importante. La place de Sacristain du Chapitre de St. Just et de Curé de la paroisse étoit vacante; Mgr l'archevêque la demanda et l'obtint pour le P. De Géry. que ne nous a-t-il permis de transcrire ici les lettres dans lesquelles M. De Montazet pressoit le P. De Géry de venir l'aider de ses conseils et de ses lumières; et les réponses de ce dernier, où partagé entre son amour pour la retraite confiée à ses soins et ce qu'il devoit aux sollicitations d'un grand Prélat, il éprouvoit ces peines secrètes augustes, qui prennent leur source dans la délicatesse du sentiment et la bonté du coeur. Des amis vertueux et éclairés firent enfin cesser ses irrésolutions. il se rendit aux instances de M. De Montazet qui pour l'attacher à jamais à son diocèse, lui procura peu de tems après la résignation de la Cure de Nelly bénéfice d'un revenu considérable. Ce Prélat s'occupoit même des moyens de mettre le P. De Géry au nombre de ses Vicaires généraux; mais les circonstances s'opposèrent toujours à l'exécution de ce projet.

+ [illegible] qui devoit [illegible]

Quelque appliqué que fût le P. De Géry à la confection des travaux de l'autre côté, il ne manquoit pas toutes les semaines de retourner à son peuple, de lui rompre le pain de la parole dans les jours spécialement consacrés au culte du Seigneur. nous avons entre les mains les homélies qu'il composa alors, ainsi que les explications des articles du symbole dans lesquelles on le voit développer avec adresse les grandes vérités de la religion.

Honoré de la confiance de M. De Montazet, pourvu ~~d'un riche bénéfice~~ de la Cure de Nelly, le P. De Géry n'avoit aucun à désirer, si son attachement à la Congrégation lui eut permis de voir d'un oeil indifférent, l'orage qui sembloit se former contre elle.

Le Chapitre général de 1769 alloit être convoqué. Des Commissaires nommés par le roi devoient assister aux délibérations. leur présence insolite, les ordres dont on les disoit chargés, tout annonçoit que dans cette assemblée une obéissance aveugle prendroit la place de la liberté. déja même quelques chanoines réguliers que leur âge et leurs services rappelloient aux premières places du corps préféroient la paix et le repos à l'honneur de se rendre encore utiles, s'étoient retirés dans des bénéfices. loin de céder à l'impulsion d'un exemple dont les suites pouvoient être si funestes pour la Congrégation, le P. De Géry n'hésite point à donner sa démission de la Cure de Nelly, et de sacrifier au bien public, les flatteuses espérances que lui permettoient l'attachement et l'estime de M. l'archevêque. libre d'honneurs et de tous engagemens étrangers à la Congrégation, il arrive à Nevers, où se tenoit le Chapitre d'Aquitaine. Si d'un côté la conduite des Commissaires avoit eu bientôt dissipé les inquiétudes que causoit leur présence; de l'autre les suffrages réunis en faveur du P. De Géry, pour présenter au Chapitre général les voeux de la Province, attestèrent à la Nation, que l'assemblée avoit pu agir et voter librement.

Personne n'ignore les décrets qui furent portés dans ce Chapitre. Jusque là chaque administrateur pouvoit rendre ses comptes dans la forme qu'il jugeoit la plus facile. à cette époque on établit dans la comptabilité un ordre fixe et invariable; dont il ne fut plus permis de s'écarter. plusieurs articles de nos constitutions étoient tombés en désuétude, ou devenus impraticables; on en rédigea de nouveaux plus conformes aux moeurs du tems et aux circonstances. la partie des études est toute entière du P. De Géry; on ne pouvoit confier à des mains plus sures et plus exercées, un objet aussi important.

Le P. De Géry venoit de donner dans cette assemblée de preuves si éclatantes de son zèle et de la supériorité de ses talens, qu'elle crut devoir le nommer Visiteur de la Province de Champagne. c'étoit le seul moyen qu'elle eut alors de lui témoigner sa reconnoissance. bientôt après il quitta S.t Irénée pour prendre la Prieurature de S.t Vincent de Senlis qui le rapprochoit davantage de son département.

Nous ne suivrons le P. De Géry ni dans le cours de ses visites, ni dans les assemblées Provinciales qu'il présida, et après avoir dit qu'il fut l'ame des délibérations de 1772 et de 1775, nous ajouterons que nommé à la Prieurature + de S.t Martin d'Epernay en 1778, les voyages longs et fréquents que sa place de Visiteur rendoient indispensables, ne l'empêchèrent pas d'emporter les regrets de cette paroisse nombreuse et difficile, lorsqu'il la quitta trois ans après, pour remplir les Prieurature de Toussaints de Chalons.

+ et à la Cure

On n'avoit point oublié dans cette ville, qu'une des meilleures oraisons funèbres de Louis quinze étoit celle du P. De Géry prononcée dans l'Eglise d'Epernay au moment de la mort de ce Prince. on sçavoit, que livré à l'impression et présenté au Roi, ce discours avoit obtenu à Paris et à Versailles, les mêmes applaudissements que la Province avoit cru lui prodiguer; c'étoit donc pour l'académie de Chalons une espèce d'obligation de lui offrir le Panégyrique de S.t Louis. cette pièce d'éloquence est entre les mains de tout le monde, et justifie pleinement le choix de la savante Compagnie qui mit sur le champ l'orateur au nombre de ses associés. il étoit à peine décoré de ce titre d'honneur, que le Chapitre général de 1778 l'appella à Paris. Chapitre à jamais mémorable dans les fastes de la Congrégation qui alloit enfin s'acquitter envers le P. De Géry, en le plaçant sur le fauteuil abbatial.

Il en est des talens supérieurs; comme des statues colossales, plus celles-ci sont élevées, plus elles atteignent le degré de proportion que l'oeil se plait à fixer. de même le mérite du P. De Géry ne parut jamais dans un jour plus favorable, que lorsqu'on le vit assis au gouvernail de la Congrégation. avec quelle dignité ne parlat'il pas dans les chapitres de 1781 et 1784 qu'il présidoit comme supérieur général? quelle onction dans les discours qu'il prononçoit de tems à la Communauté de S.te Geneviève en qualité d'abbé. que dirons nous de ses lettres circulaires dans lesquelles il s'élevoit avec tant de force contre les abus qui cherchoient à se glisser dans la Congrégation? et de sa correspondance soit avec les magistrats et les Evêques, soit avec ses confrères? tantôt c'est un

homme en place, dont la politique est de n'en point avoir, et qui en même temps qu'il ignore l'art de tromper et de feindre, connoit aussi les bornes que lui prescrivent la discrétion et la prudence. tantôt c'est un ami qui épanche son coeur au sein de l'amitié; icy enfin, c'est un supérieur qui par un heureux mélange de tendresse douceur et de sévérité, prévient les écarts d'une jeunesse inconsidérée; c'est un pere qui arrête un fils téméraire sur les bords du précipice.

Au milieu des pénibles occupations de sa place, le R. P. De Géry trouvoit encore le temps de composer des discours dignes de passer à la postérité. de ce nombre est celui qu'il prononça dans l'Eglise d'Orléans en l'honneur de cette héroine suscitée de Dieu pour abbattre l'orgueil des anglois et sauver sa patrie. M. De Beaumont lui même l'invita à remonter dans les chaires de la Capitale, dont vingt ans auparavant il l'avoit forcé de descendre. la vérité avoit enfin dessillé les yeux de ce Prélat, qui par des témoignages publics d'estime et de confiance, s'efforçoit de réparer l'injustice de ses + ~~langueurs~~. n'oublions pas que c'est à la conduite pleine de sagesse et de prudence du R. P. De Géry que nous devons la chute de ce mur de séparation qui existoit depuis si longtemps entre l'archevêché et l'abbaye de Ste Genevieve il est consigné dans nos archives, ce jour, où M. de Beaumont sur l'invitation du T. R. P. De Géry et du Chapitre, vint officier dans notre Eglise. le Prélat le citoit depuis, comme un des plus beaux de sa vie. il en a conservé le souvenir jusqu'à sa mort.

+ anciens préjugés.

Nous ne finirions point si nous voulions rapporter icy les différens traits de la vie du R. P. De Géry qui méritent d'être conservés. résumons son éloge, en disant que les services qu'il a rendus à la Congrégation pendant les six années de son généralat la douceur de son gouvernement paternel, l'étendue de ses vuës, ses efforts pour ranimer dans nous l'émulation et l'étude, l'estime des Magistrats, la confiance des Ministres, enfin l'amour et la vénération de ses confreres, lui obtiennent un rang distingué parmi nos abbés.

Nos constitutions ne permettoient pas de prolonger sa supériorité. les deux triennats révolus au Chapitre de 1784. la seule place qu'on pût lui offrir étoit la premiere assistance; il y fut nommé d'une voix unanime. nous nous flattions du bonheur de le voir encore à la tête de la Congrégation; lorsqu'une attaque d'apoplexie l'a enlevé subitement à Dammartin chez son frere le 7. 8bre 1786. dans la 60e. année de son âge et la 43e. de sa profession.

à la nouvelle de ce triste événement, le Rme P. Rousselet autant par attachement pour son ancien maître, que par égard pour ses dernieres volontés, députa deux chanoines de son abbaye, chargés du soin de ramener le corps à Paris. il a été enterré dans le caveau du Chapitre le 8. du même mois après les Vespres chantées solemnellement; et le 12

on a célébré un Service pour le repos de son âme, suivant l'usit de la Congrégation. le concours prodigieux des personnes qui ont assisté à cette lugubre cérémonie, et les larmes répandues sur la tombe du T. R. P. De Gery, nous paroissent au-dessus de tous les éloges, que l'on pourroit consacrer à sa mémoire. Rousselet

Mazion
Secrétaire

Service anniversaire pour le repos de l'âme du T. R. P. De Gery.

1787
5. 8bre
En vertu d'une délibération du Chapitre Général alors assemblé le service du T. R. P. De Gery décédé le 7. 8bre 1786. fut fixé au Vendredy 5. 8bre 1787. par reconnoissance pour les services de cet ancien Supérieur général. on arrêta que pour cette fois seulement le Rme. P. abbé de Ste Geneviève officieroit pontificalement à la messe qui seroit chantée pour le repos de son âme. des billets imprimés furent envoyés en conséquence dans toutes les Communautés et chez Mrs les Curés de Paris. ce service a été célébré suivant l'usit de la Congrégation et tous les membres composant le Chapitre général y ont assisté.

Rousselet Mazion Secrét.

Mort et Interrement de Mr. Nouvelet Prieur Curé de la Villette.

20. février
1788.
M. George Nicolas Nouvelet Chanoine Régulier de la Congrégation et Prieur Curé de la Paroisse de St. Jacques St. Christophe de la Villette St. Lazare est mort le 20 février 1788. dans la 75e. année de son âge et de sa profession la 53e. il avoit pris possession de cette Cure le 21. Juillet 1757. d'après le desir qu'il témoigna pendant sa maladie de voir quelques uns de ses confrères de la maison de Ste Geneviève à laquelle il étoit affilié (son bénéfice dépendant de Mrs. de St. Lazare) M. l'abbé de Ste Geneviève se rendit chez lui le Lundi 18. février, accompagné du Procureur de l'abbaye qui l'avoit déjà été voir plusieurs fois ce dernier y étant retourné le 20, le trouva à l'agonie, elle avoit commencée la veille à 8 heures du soir et dura jusqu'au lendemain à une heure après midi. le Procureur écrivit sur le champ à M. le Vicaire Général de St. Lazare pour le prévenir de cette mort, ainsi qu'aux officiers de la justice de St. Lazare à l'effet,

1788.

par eux d'apposer les Scellés chéz le deffunt pour la sureté des meubles et effets et celle des personnes qui pourroient avoir quelque droit à sa succession. ces Mrs. vinrent sur le champ et firent leur opération qui ne finit qu'à 7. heures du soir.

Le mort fut exposé toute la journée du mercredy 21. dans la salle basse de la maison Presbytérale. le clergé de la Paroisse vint chanter dès le soir même du 20. le libera sur le corps. le lendemain 21. on chanta les vigiles après lesquelles tous les habitans de la Villette et de la Paroisse circonvoisines vinrent faire leur prières aux pieds du mort, qui ne fut mis dans la bière que ce jour là au soir. comme le deffunt avoit été Curé pendant 42. ans et que d'ailleurs il étoit Curé de la Banlieüe de Paris, on crut devoir faire imprimer des billets qui furent envoyés à tous les Curés de Paris et de la Banlieüe. quatre députés de l'abbaye de Ste. Geneviève se transporterent le 22. à la Villette pour l'enterrement. vers 9. heures et demie, les Prieur alla chanter à l'Eglise la laude des morts après laquelle tout le clergé composé de 16. chantres de la Paroisse la Villette et des Enfants de chœur au nombre de huit du bas chœur de la Paroisse de St. Laurent et des enfants de chœur de la même Paroisse de plusieurs Curés de la Banlieüe de deux députés de la maison de St. Louis Ste. Catherine de Paris, d'un chanoine Régulier de l'abbaye de St. Victor de M. le Procureur de la maison de St. Lazare accompagné de trois de ses Confreres, se rendirent au Presbytere où le corps étoit exposé. le vicaire de St. Laurent comme Confesseur du deffunt étoit revêtu d'une Robe. les Prêtres eurent chacun un cierge d'une livre et demie, le bas clergé un cierge d'une demie livre seulement. le corps fut porté depuis le Presbytere jusques vers l'ancienne abbaye de Ste. Perine où finit de ce côté la Paroisse. le mauvais tems et la saison ne permirent pas de prendre au retour un autre chemin, on revint donc sur ses pas. le corps étant entré dans l'Eglise 2. chanoines Réguliers prirent des chappes et occuperent le banc des chantres. le Prieur de l'abbaye comme le plus ancien chanta la messe et fit l'inhumation. un autre Chanoine Régulier fit Diacre; le Soudiacre étoit un Prêtre de St. Laurent. les quatre coins du drap avoient été portés par deux Lazaristes et deux Chanoines Réguliers. la messe fut chantée très gravement par le clergé de la Villette et le bas chœur de St. Laurent, la Prose dies irae et le Pie Jesu en musique par les Enfants de chœur de St. Laurent. on avoit mis 12. grands Cierges sur l'autel, 8. autour du corps, 4. aux petits autels et 4. sur le banc d'oeuvre. après la cérémonie, Mrs. les Curés et Vicaires et autres Ecclésiastiques qui y avoient assisté se réunirent à la maison Presbytérale où plusieurs furent retenus à diner ainsi que les Parens du deffunt. depuis le 20. à une heure après midi, jusqu'au 22. au soir, on ne cessa presque point de sonner. le corps fut enterré dans l'Eglise auprès et au milieu de la premiere marche du Sanctuaire

1788. Sous une tombe de pierre qu'il y avoit fait placer en 1787. pour le Prédécesseur de M. Moutelet. Le lendemain 23. M. l'abbé de S.te Geneviève alla S.t Lazare rendre visite à M. le vicaire Général et lui présenter un Chanoine Régulier pour la Cure de La Villette. M.r le vicaire Général accueillit l'abbé de S.te Geneviève avec beaucoup de distinction et relativement au principal objet de sa visite il lui répondit que l'usage de sa Congrégation étant de laisser les Evêques diocésains maîtres des bénéfices Cures qui en dépendoient d'elle il avoit cru devoir envoyer la nomination en blanc, à M. l'archevêque de Paris en lui observant cependant dans la lettre qui l'accompagnoit que ce bénéfice avoit de tout temps été possédé par un Chanoine Régulier de S.te Geneviève.

Et le mardy 26. on a chanté solemnellement dans l'Eglise de cette abbaye les vigiles des morts pour le repos de l'âme de M. Moutelet le mercredy 27. le service a été célébré suivant le rit de la Congrégation M. l'abbé y a officié ainsy qu'aux vigiles

Moutelet Mazion s.re

15. Avril. Mort et Enterrement du T. R. P. Sohier:

Le 15 avril 1788. est mort à Senlis dans la 62.e de son âge et de sa profession le T. R. P. Charles Jean Baptiste Sohier 3.e assistant du R.me P. Général. après avoir régenté la théologie à l'abbaye de S.t Jacques de Provins il fut appellé à S.te Geneviève en qualité de sous Procureur Général; mais bientôt après il quitta cette place pour aller remplir la Direction du séminaire d'où il passa à celle de Beaulieu du mans. il s'étoit concilié l'estime et le respect des personnes les plus distinguées de cette ville par sa régularité et la simplicité de ses moeurs lorsque le régime de sa Congrégation le nomma visiteur de la Province de Bretagne. les supérieurs majeurs crurent devoir cette marque de confiance à un homme qui pendant plusieurs années avoit administré avec autant de probité que d'économie le modique temporel de l'abbaye de Beaulieu. la mort du T. R. P. Delorme ayant fait vaquer une place dans le régime, elle fut offerte au T. R. P. Sohier qui l'accepta. le Chapitre général de 1784 ratifia ce choix du régime en continuant le T. R. P. Sohier dans la 3.e assistance et dans la même assemblée le refus constant du T. R. P. Pompaire qui venoit d'être nommé second assistant le fit passer à cette place peu de mois après choisi pour succéder au T. R. P. Cahouillet qui quittoit la Direction de S.te Geneviève il se vit encore élevé à la première assistance par la mort du T. R. P. De Géry. le Chapitre Général de 1787 l'avoit nommé à la troisième assistance lorsqu'une

hydropisie de poitrine dont il portoit ... germe depuis plusieurs mois l'a enlevé à la Congrégation. il est mort et a été enterré à Auteuil dans le Choeur de l'Eglise paroissiale. quatre Chanoines Réguliers de l'abbaye de Ste Geneviève du nombre desquels étoit le R. P. Prieur assisterent à son enterrement et porterent les coins du drap mortuaire et le ... on chanta dans l'Eglise de l'abbaye une messe solemnelle pour le repos de son âme. le Rme P. Général y officia, ainsy qu'aux Vigiles qui avoient précédé le service.

Augustet — Mazion s.re

31. Juillet 1788. Mort et Interrement du R. P. hebert.

Le R. P. hebert Souprieur de cette abbaye et maître des novices est mort le 30. Juillet 1788. dans la 40e de son âge et de sa profession la 1re. il étoit titulaire d'une cure en Normandie lorsqu'il se présenta au noviciat de Ste Barbe en Anger à peine eut-il fait l'emission de ses voeux qu'il fut chargé de la conduite de ce même noviciat qui l'arrive de pour confesseur appellé à Ste Geneviève au Chapitre Général de 1787. pour remplir les mêmes fonctions, on s'apperçut bientot que ses forces et sa santé ne répondroient pas à l'ardeur de son zele le régime prescrit en conséquence de la soumettre à la Directeur du Lac, lorsqu'une dartre vive dont il étoit rongé avant d'entrer dans la Congrégation le fit succomber. il a été enterré le 31. du même mois de Juillet suivant l'écrit de la Congrégation.

Augustet — Mazion

7. aoust 1788. Quêtes ordonnées dans l'Eglise de Ste Genev. en faveur des Parroisses du diocèse qui ont été ravagées par la grêle du 13. Juillet, et mandemt. du Rme P. Rousselet à ce sujet.

" Claude Rousselet Docteur en droit Canonique et
" Civil de la faculté de Paris, abbé de l'abbaye Roiale de Ste
" Genevieve au mont de Paris dépendante immédiatement du
" St Siège apostolique, Supérieur général des Chanoines réguliers
" de la Congrégation de France, chef et général de tout l'ordre du

1788. " Et des Écoliers aux chanoines de notre abbaye et à tous autres
" qu'il appartiendra salut en notre Seigneur.
" Rien n'est plus conforme, mes très chers frères aux principes du
" christianisme et à cet esprit de charité qui doit être le caractère distinctif
" des ministres de l'Évangile que de secourir nos frères dans leur
" necessité, et de leur faire part des biens que la providence a remis
" entre nos mains, que pour nous en rendre les dispensateurs à l'égard
" de nos semblables. nous sommes à la vérité bien éloignés de ces
" beaux temps de la primitive église, où les fidèles n'avoient tous ensemble
" qu'un seul coeur et une seule âme, et mettoient en commun les biens
" qu'ils possedoient pour les faire servir au bien de la société générale
" dont ils regardoient tous les membres comme leurs frères. mais les
" principes qui leur inspiroient ce détachement généreux des biens de la
" terre sont toujours les mêmes. S'il est une circonstance où ces principes
" doivent se reproduire dans toute leur force et toute leur étendue, c'est
" sans doute dans celle où nous avons à exciter votre commisération et
" votre sensibilité à l'occasion des ravages et des pertes énormes qu'ont
" éprouvées des provinces entières de ce Royaume par l'orage désastreux du
" 13. Juillet. il me suffira de vous renvoyer à ce sujet au mandement
" plein de tendresse et d'onction que l'illustre et charitable Pontife de cette
" capitale a adressé aux fidèles de son Diocèse, et dans lequel il s'est
" appliqué à exciter dans le coeur de ses diocésains les sentiments de
" bienfaisance dont il ne cesse de donner lui même des exemples si
" admirables.
" A ces causes, après en avoir conféré avec les Venerables Prieur et
" Chanoines de notre abbaye, nous ordonnons que sans préjudice des
" secours particuliers que nous nous proposons d'accorder à ceux de
" nos cultivateurs et fermiers qui ont essuyé le malheur du 13. Juillet, comme
" aussi de ceux que nous verserons dans la caisse destinée à soulager les
" Paroisses du diocèse qui ont été affligées de ce fléau, et qui à ce titre
" sont devenues l'objet de la sollicitude du premier Pasteur, il sera fait
" des quêtes dans l'église de notre abbaye, par ceux des Chanoines de
" notre dite abbaye que nous désignerons à ce sujet, pour être le
" produit de ces quêtes employé à secourir les Paroisses du diocèse qui
" ont été ravagées par la grêle du 13. Juillet et remis entre les mains de
" M. Frémicau Receveur du clergé du diocèse.
" Donné en notre abbaye de Ste Geneviève le Dimanche 17e jour
" de aoust 1788.

Rousselet abbé de Ste Geneviève
Par mon Reverendissime
Mazion

En conséquence de ce mandement le R.me P. Rousselet a nommé le P. Le Blanc et Beaulieu Grand Chantre pour quêter dans l'église de l'abbaye

Rousselet

Mazion

Procession de la Confrairie Roiale de N. D. de Paris.

19. Aoust. 1788. Le 19. Aoust 1788. M.rs les Confreres de la Grande Confrairie Roiale de Notre Dame sont venus processionnellement chanter une grand-messe en l'Eglise de cette Abbaye. M. l'abbé Dubirer chanoine de l'Eglise de Paris et alors maître de cette Confrairie avoit eu l'attention quelques semaines auparavant d'écrire au R.me P. Abbé pour lui demander son agrément et en même tems lui indiquer le jour ou cette Procession auroit lieu. Le R.me aiant donné des ordres en conséquence, on chanta ce jour là la messe du chapitre à huit heures du matin. Le P. Sacristain fit dresser aussitôt après aux pieds du tombeau de Clovis une estrade avec deux chandeliers au milieu de laquelle devoit reposer l'image de la Vierge. A l'entrée de la Procession on sonna une volée des quatre grosses cloches; la même volée fut répétée lorsqu'elle sortit de l'Eglise. La messe fut chantée avec six induts. Le chapitre fournit ses ornements, c'étoit le blanc d'été qui sert aux fêtes d'abbé. Comme il devoit y avoir un sermon après l'Evangile, on avoit dressé une chaire dans la nef, il eut été mieux de la placer dans le chœur en face de la porte par où le chapitre entre.

Nos Registres attestent que cette Procession étoit déja venue pour la première fois le 17. Aoust 1764. M.rs les Confreres auroient désiré que le chapitre les reçut en corps ou au moins par députés, on leur repondit comme en 1764 que l'usage de l'abbaye étoit de ne recevoir ainsi que le chapitre cathedral.

Rousselet Magion s.cr

Les Ambassadeurs de Tipo Sultan viennent voir la Bibliotheque.

1.er 7.bre 1788. Le 1.er 7.bre 1788. Leurs Excellences les Ambassadeurs de Tipo Sultan qui étoient depuis quelque tems à Paris sont venus voir la nouvelle Eglise de S.te Genevieve d'où ils furent conduits à notre Bibliotheque. Comme ils n'avoient fait prevenir personne de leur arrivée aucun des superieurs majeurs ne se trouva à l'abbaye pour leur en faire les honneurs. Ils

1788. furent donc accompagnés seulement du R. P. Souprieur et de
quelques Prêtres de la maison. ils étoient arrivés sur les cinq
heures du soir et se retirent un peu avant six heures. ils parurent
très contents de la bibliothèque mais ne firent pas beaucoup
d'attention aux raretés du cabinet, sans doute parce qu'ils n'étoient
pas en état de les apprécier. Rousselet Mazion Secr.

Mort et Interrement du R. P. Regnier.

12. 8bre Le 12. 8bre 1788. est mort le R. P. Sébastien Regnier Prêtre Chanoine
Régulier et Procureur des Centives de cette abbaye, il étoit dans la 90e
année de son age et de sa profession la 66e. on ne connoit pas depuis la
réforme de Chanoines réguliers qui ait demeuré aussi longtemps que lui dans la
même maison. nos Registres attestent qu'appellé à Ste Genevieve par
obédience du Rme P. Général il s'y rendit le 10. 8bre 1726. on lui confia
bientot après la place de Secrétaire du Chapitre et de Procureur des
Centives. il a occupé cette dernière place jusqu'à sa mort et ce ne fut
qu'au mois de février 1785. qu'il se démit du Secrétariat. les archives de
l'abbaye transmettront à la postérité la plus éloignée les services qu'il a rendu
dans cette partie à la maison de Ste Genevieve. il a été enterré le 14.
8bre suivant le rit de la Congrégation. Mazion Rousselet

Mgr l'ancien Evêque de Senez vient donner la Tonsure

9. 9bre 1788. Le Dimanche 9. 9bre 1788. Mgr l'ancien Evêque de Senez est venu
donner la tonsure à deux jeunes Profès qui devoient aller incessamment
à Croix pour y commencer leur cours d'Etudes. la cérémonie s'est faitte
vers l'heure de midi dans la Chapelle de l'oratoire. le Prélat en arrivant à
Ste Genev. avoit été conduit à l'appartement du Rme où l'attendoient les
Supérieurs majeurs et les Novices et Etudiants chargés de remplir quelques
fonctions auprès de lui. après avoir revêtu le Rochet le petit Camail et l'Etole,
il se rendit à l'oratoire précédé du Porte crosse, du Porte mitre, du Céroferaire,
et du collectaire; marchoient ensuite le P. Précenteur, les deux Prêtres qui
devoient faire assistant, enfin le R. R. P. Prieur qui accompagnoit Mgr. au
milieu de l'oratoire à peu de distance de l'autel étoit un Priedieu garni du
tapis à l'usage du Rme lorsqu'il officie. le Prélat après avoir fait sa prière
procéda à la cérémonie de la tonsure qui fut précédée de la Confirmation, il
s'étoit déja revêtu des ornemens avec lesquels il devoit célébrer la messe. les
Prêtres assistants n'eurent d'autres fonctions que celle de lui ôter la mitre et de la
lui remettre aux les temps prescrits par le Rituel. le R. P. Prieur et le P. Précenteur
prirent leur place pendant la messe après laquelle Mgr fut reconduit chez le
Rme dans l'ordre qu'il en étoit sorti. il dina à la salle d'hôtel, et assista à
Vêpres dans le Sanctuaire où avoit préparé sa place en face de celle où l'on
met le fauteuil du Rme P. General. Rousselet Mazion

1788.

Assemblée des différens Generaux et Procureurs Généraux d'ordre dans l'abbaye de Ste Genev.

26. 9bre Le 26. 9bre 1788. Il y eut dans l'appartement du Rme P. Général une assemblée composée de M. l'abbé de Prémontré et du Procureur Général de l'ordre, du P. General de la Congrégation de St Maur et du Procureur Général de lad. Congrégation, de M. le Général des Trinitaires ou Mathurins, de M. le Grand Prieur de St Victor et du chambrier de lad. abbaye, du P. General et du Procureur Général de l'ordre de Cluny, du Procureur Général de la Congrégation de St Vannes enfin du Procureur Général de tout l'ordre de Citeaux et du fondé de pouvoir de M. l'abbé de Clairvaux, le régime de notre Congrégation y fut également admis. l'objet de cette convocation étoit d'aviser aux moiens à prendre pour que les Réguliers pussent avoir des représentans ainsy que les autres ordres de Citoiens dans l'assemblée des Etats qui devoit se tenir dans le courant de l'année prochaine. tous ces Mrs dinèrent à la salle d'hôtel à l'exception de M. le Général de Prémontré qui étoit obligé de partir le jour même pour son abbaye. notre intention en dressant le présent procès verbal est de constater la prééminence que les différens Generaux d'ordres ou de Congrégations s'accordèrent dans cette circonstance à donner à l'abbé de Ste Geneviève en choisissant son abbaye pour le lieu de leur assemblée.

Roussilet — Mazion

1789
5. Janvier

Prieres pour demander la cessation du Froid

Nos annales transmettront à la postérité l'hyver de 1788. elles diront qu'il fut aussi remarquable par sa durée que par son excessive rigueur. en effet depuis le 22. 9bre précédent jusqu'au 12. Janvier on peut assurer que le froid a presque toujours été en augmentant. nous avons vu constamment le thermomètre à 15. degrés au dessous de la congélation; un jour entre autres il étoit à 19. degrés 3/4. cette calamité en faisant déserter les atteliers écroit nécessairement multiplier le nombre des indigens. certains les Pasteurs de cette Capitale mettoient en oeuvre tous les moiens que leur suggeroit une charité également ingénieuse et patiente pour voler aux secours de la partie souffrante de leur troupeau; le riche à leur voix prodiguoit ses trésors; mais si les aumones étoient abondantes la misère étoit plus grande encore. ce c'est alors que M. l'archevêque dans un mandement où se développe toute la sensibilité de son coeur enjoint au clergé de son Diocèse de dire à la messe les oraisons notées dans le missel ad petendam aeris serenitatem. le Rme P. Abbé de Ste Genev. empressé de marcher sur les traces du premier Pasteur ordonna en conséquence par un mandement déposé dans les sacristies à tous les Prêtres qui célébreroient la messe dans l'Eglise de son abbaye d'ajouter aux oraisons du jour celles notées dans le missel ad petendam aeris serenitatem.

Mazion — Roussilet

Baccalauréat et Licence en Droit

11. Janvier. Le P. Pierre Etienne Ventenat Professeur de cette Abbaye en vertu du concordat passé entre la faculté des Droits et l'abbaye de Ste Genevieve ayant obtenu les Grades de Bachelier et de licentié et même le bonnet de Docteur juste récompense de ses talents et de son application à l'Etude il fut question de lui donner un successeur. le Rme. P. Abbé crut ne pouvoir mieux le remplacer qu'en fixant son choix sur le F. Joachim Prosper Foy Diacre qu'une obédience avoit appellé depuis peu de tems dans cette abbaye. en conséquence des provisions dont la teneur suit lui furent expédiées par le secrétaire du chapitre.

„Cum ex decreto Consultissimae Facultatis Parisiensis die vigesimâ
„quintâ Februarii anni millesimi Septingentesimi Septuagesimi Secundi,
„id, honoris causâ, concessum fuerit Abbatiae Stae. Genovefae, ut singulis
„triennii, Abbas, Prior et Procurator dictae Abbatiae, unum ex ejusdem
„Canonicis Regularibus, nominarent, qui gratis et omni impensâ immunis
„gradus Baccalaureatus et licentiatus in praedictâ Facultate Jure
„communi obtineat: Nos abbas, Prior et Procurator ejusdem Abbatiae
„Sanctae Genovefae cum dilectus noster Petrus Stephanus Ventenat
„Presbyter Lemovicensis non solum Baccalaureatus et licentiatus, sed et
„etiam Doctoratus gradus adeptus fuerit, juris totius quod ipsi ex nostra
„nominatione competebat, dilectum nostrum Joachim Prosperum Foy
„Diaconum Noviomensem, nostrae Abbatiae Canonicum Regularem, nominamus
„qui jure à consultissimâ facultate concesso, gaudeat. –
„Datum in abbatiâ Stae Genovefae in monte Parisius, anno millesimo –
„Septingentesimo octogesimo nono die vero mensis Januarii undecimâ.
„Signé Rousselet, Boré et Marbot. De mandato
Mazion

Députation de 4. chanoines Réguliers pour aller Jetter de l'Eau Benite sur le Corps de Mr le 1er President du Parlement.

28. Janvier Le Rme P. General instruit de la maladie de M. d'ormesson que le Roi venoit de nommer au mois de 7bre précédent à la place de 1er Président du Parlement de Paris eut l'attention d'envoier tous les jours à son hotel prendre l. Bulletin. dès qu'on sent que le mal loin de ceder aux remedes et aux ordonnances des Medecins ne faisoit qu'augmenter, on recommanda ce respectable magistrat aux Prières du chapitre, par un Billet affiché à la porte Latine. aussitot après sa mort quatre Chanoines Reguliers furent députés pour aller lui Jetter de l'eau Benite. l'enterrement s'est fait le 31. Janvier et les autres membres du chapitre à la tête desquels étoit le T.R.P. Prieur y assisterent. on observe que le chapitre de Ste Genevieve n'est dans l'usage de députer que pour les seuls Princes du sang; mais dans cette circonstance ~~il a été~~ ~~par~~ on a rendu un hommage public de sa veneration ~~pour le~~ Vertueux chef de la magistrature. Rousselet
Mazion.

1789.
20 mars.

Enterrement de Mr. Savary.

Nous ne parlons icy de l'enterrement de M. Nicolas Savary décédé
le 19. mars 1789. qu'à cause de la ~~difficulté~~ ~~qui pouvoit faire~~ à cet égard ~~entre~~
~~l'abbaye et~~ M. le Curé de S.t Etienne. Mr. Savary depuis environ 50.
ans étoit attaché à l'abbaye en qualité d'archiviste. son intelligence dans
les affaires lui merita successivement la place de Prévôt de [illegible]
Vauguard ainsy que la lieutenance du Baillage de S.te Genevieve. obligé à
cause de son âge et de ses infirmités de renoncer à toute espece de
travail, il s'étoit retiré depuis le 1er. Janvier de cette année dans la
chambre ditte du fermier au dessus de la loge du Portier de la
Basse cour. le chapitre par reconnoissance pour ses anciens services
lui continua les mêmes appointements dont il avoit toujours joui.
Sur la fin de fevrier dernier une espece d'attaque de paralisie
ayant fait craindre pour ses jours, le R. P. Souprieur en sad. qualité
fut chargé de l'administrer; on avoit eu l'attention auparavant d'
envoyer chercher son confesseur membre du clergé de S.t Etienne. à cette
nouvelle M. De Pennetiere Curé de la Paroisse se rendit à l'abbaye,
il prétendoit que lui seul avoit droit d'administrer le malade et de
l'enterrer en cas de mort, ses raisons étoient que M. Savary quoique
appointé par l'abbaye, nourri et logé à ses dépens n'y avoit jamais
été sur le pied de Domestique, les seuls commensaux séculiers que le chapitre
~~ait le droit~~ d'enterrer. le conseil de la Congrégation consulté sur cette
question prononça en faveur de l'abbaye. comme M. le Curé n'avoit
pas paru se rendre à leur décision, ont s'attendoit au moment de
l'inhumation à voir quelqu'acte extrajudiciaire signifié de sa part.
cet acte ne pouvoit être qu'une assignation en référé pardevant M.
le Lieutenant Civil, ou un arrest du Parlement surpris sur requête. dans
le premier cas il fut arrêté qu'ons. présenteroit chez le Magistrat par
Procureur pour répondre à l'assignation et on l'eut fait sans doute d'une
maniere triomphante puisque des extraits mortuaires multipliés attestoient
la possession ou l'abbaye avoit été dans tous les tems d'enterrer non
seulement ses Domestiques et les differentes personnes qu'elle logeoit et
nourrissoit à titre d'employés à ses affaires; mais encore des seculiers qui
etoient morts subitement soit dans l'église soit sur l'escalier de la
Bibliotèque. le chapitre citoit encore l'exemple de M. le Duc d'orléans
que le P. R. P. abbé avoit administré et dont il avoit conduit le corps au
Val de grace, sans aucune reclamation du Curé ou de la fabrique de
S.t Etienne. Dans le cas de l'arrest sur requête, les ordres les plus précis
avoient été donnés, soit au suisse, soit aux Portiers de conduire aux
Procureurs tous ceux qui se présenteroient porteurs d'une signification
quelconque. l'intention du chapitre en prenant cette sage précaution
étoit de forcer l'huissier de rediger par écrit le dire par lequel on se seroit
rendu opposant à l'arrest et quant une ordonnance necessaire on auroit
procédé à l'inhumation. les mesures du chapitre ainsy prises on fit la
levée du corps. pendant que l'on chantoit les vêpres des morts à la
Chapelle de misericorde un enfant de 16. ou 17. ans vint remettre

~~ou M. le lanqueur~~ une signification de la part du Curé qui étant venu deux fois à l'abbaye dans le cours de l'après dîné avoit ensuite bien prié qu'on lui envoya sur le champ chez lui la signification qui pouvoit être apportée tant à l'enquête qu'à celle de la Fabrique. cette demande de M. le Curé annonçoit ses intentions pacifiques aussi s'empressa-t-on de ~~l'aprés le ... ~~ l'acte capitulaire lui fut porté par l'enfant qui étoit venu le donner au chapitre. il paroit que M. le Curé n'entend point donner de suite à cette affaire sur laquelle sans doute il a pris l'avis des gens sages de l'état. et tout ce que dessus j'ai soussigné secrétaire du chapitre declare le présent procès verbal pour servir ce que de raison. // + conformer.

Mazion Rousselet

Premiere messe du P. Foy.

29. mars. Le 29. mars 1789. Dimanche de la Passion, le P. Joachim Prosper Foy a chanté sa premiere messe, il officia la veille aux premieres vêpres et aux matines. il y eut orgue à la messe deux prêtres portèrent chappe à tout l'office.

Rousselet Mazion

Prieres pour les Etats Généraux

30. avril Mgr. l'archevêque de Paris aiant cru devoir ordonner des prieres publiques dans l'étendue de son diocèse pour les Etats Généraux le Rme. P. Rousselet animé des mêmes sentimens que ce respectable Prélat donna un mandement dont la teneur suit.

Mandement du Révérendissime abbé de l'abbaye Roiale de Sainte Genevieve de Paris dépendante immédiatement du St. Siége.

qui ordonne des Prieres dans son Eglise pour les Etats Généraux.

Claude Rousselet, Docteur en droit Canonique et Civil de la Faculté de Paris, abbé de l'abbaye Roiale de Ste. Genevieve au mont de Paris dépendante immédiatement du St. Siége apostolique Supérieur général des Chanoines Réguliers de l'ordre de St. augustin Congrégation de France, chef et général de tout l'ordre dit al. des leobert aux Chanoines de notre abbaye et à tous autres qu'il appartiendra. Salut en notre Seigneur.

Il est enfin arrivé, nos très chers frères, ce jour ardemment

désiré, où le meilleur des Rois rassemble son peuple autour de son trône pour l'interroger sur ses maux et les remèdes propres à les guérir, sur ses besoins et les moiens d'y satisfaire.

S'il s'est montré dans l'éclat de sa majesté et avec l'appareil de sa puissance, sa bonté brille d'une lumière aussi pure et plus douce; sa bonté nous promet tout le bonheur auquel nous aspirons; sa puissance l'éloignement de tout ce qui nous en pourroit faire craindre la diminution ou la perte; maître du plus puissant empire de l'univers, il est au milieu de nous, moins comme un Roi à la tête de ses sujets, que comme un père entouré de ses enfans avides de leur bonheur dont il fait dépendre le sien, il en va assurer la durée sur une base inébranlable. Qu'il est digne, nos très chers frères, ce prince si bienfaisant de notre amour le plus tendre! livrons nous aux doux sentiments qu'il inspire; mais n'oublions pas le premier auteur d'un bien si précieux.

C'est ce Dieu que rend tout don parfait, qui seul règle les destinées des empires, il tient dans sa main les coeurs des Rois et des peuples: rendons lui d'éternelles actions de graces pour les bienfaits déja reçus et sollicitons par de nouvelles instances ceux qui nous restent à obtenir. Y eut-il jamais d'objet de nos demandes plus intéressant, plus digne d'animer notre ardeur et d'enflammer notre zèle?

Depuis longtems nous adressons des voeux ardens dans le secret pour obtenir l'heureuse issue d'une entreprise si heureusement commencée. Maintenant que le respectable Prélat que Dieu a donné dans sa miséricorde au Diocèse de Paris, a prescrit pour cette fin des prières publiques, nous cédons à l'impatience où nous étions d'en ordonner de solennelles dans notre Eglise.

Vous avez éprouvé plus d'une fois dans des nécessités pressantes la protection de la sainte illustre qui y est honorée: vous ne lui présentâtes jamais vos hommages pour obtenir des graces plus précieuses: puisse la vue de ses vénérables reliques, ranimer votre foi, affermir votre confiance, vous pénétrer plus vivement de l'étendue de son crédit auprès de Dieu, de l'intérêt qu'elle prend à votre bonheur! puisse le succès de vos prières prouver combien elle est regardée avec raison comme la puissante protectrice de ce Roiaume!

A CES CAUSES après en avoir conféré avec les vénérables Prieur et Chanoines de notre abbaye, nous ordonnons:

1°. qu'à commencer du jour de l'ouverture des Etats généraux jusqu'à la fin desd. Etats on dira à toutes les messes la collecte, la secrète et la post communion intitulées dans le missel [illegible]

2°. que le Dimanche troisième de may, la chasse de Sainte Geneviève Patrone de Paris et du Roiaume sera découverte par le doyen au son des cloches de notre abbaye, et demeurera ainsi découverte jusqu'au mercredy six du même mois inclusivement; que led. jour trois de may, il sera fait à l'issue des vêpres dans notre Eglise, un

Salut solemnel auquel on chantera l'hymne.
le verset. l'oraison
. le trait le verset
et l'oraison ensuite le Pseaume
66. le verset
l'oraison l'antienne
& le verset l'oraison,
la Prière pour le
Roi, et avec le verset
l'oraison

3°. que le lundi quatre de may, jour de l'ouverture des États il sera célébré une messe solemnelle du Saint esprit, à laquelle nous officierons pontificalement, et à laquelle ainsi qu'à toutes les messes qui seront dites dans notre Eglise, jusqu'au six mai inclusivement, on dira l'oraison de sainte Genevieve avec celle
que le mardi cinq, il sera célébré une messe solemnelle de S. Augustin (à cause de la solemnité du jour avec mémoire de sainte Genevieve: que le mercredy six il sera aussi chanté une messe solemnelle de la sainte Vierge avec mémoire de sainte Genevieve; et que le soir de chacun de ces trois jours, il sera célébré un salut dans lequel on chantera les prières marquées ci dessus.

4°. que tous les Dimanches et fêtes, depuis l'ouverture des États Généraux jusqu'à leur clôture, il sera chanté dans notre Eglise, à l'issue des vêpres le trait le Pseaume 66. Deus
l'antienne & la
avec les
prière pour le Roi
versets et oraisons.

Donné en notre abbaye de Sainte Genevieve le jeudi trentième jour d'avril mil sept cent quatre vingt neuf. Rousselet

Par mon Révérendissime
Mazion

3. Juin 1789. Decouverte de la châsse par devant pour la maladie de Mg.r le Dauphin.

Le mercredy 3. Juin, sur les dix heures du matin on entendit les ..... de l'Eglise Cathédrale, comme le bruit s'étoit repandu la veille que Mg.r le Dauphin étoit en très grand danger, le R.me P. Rousselet jugea qu'il étoit à propos d'envoier à N. D. s'informer du sujet de cette sonnerie extraordinaire. on apprit que l'on avoit exposé le S.t Sacrement la veille à dix heures du soir, et que l'on commencoit le matin même les prières des quarante heures. en conséquence de cette nouvelle, le R.me ordonna que l'on découvrît sur le champ la châsse

par le Doyen au son de toutes les cloches de l'abbaye; il enjoignit de plus d'ajouter à toutes les messes aux oraisons du jour celle Pro infirmo; et que le soir après Complies on ferait une procession à laquelle on porterait l'image d'argent de Ste Geneviève, et qu'à cette Procession on chanterait la litanie Salvator mundi & avec les invocations qui se trouvent à la fin du Supplément du Processionnal. il ordonna encore, que rentrés dans le Chœur on chanterait le Répons Offerebant l'hymne Spes magna gentis, l'antienne Sub tuum Præsidium, et que le Salut serait terminé par les oraisons de Ste Geneviève et Pro infirmo.

Le Jeudi 4. le Révérendissime célébra pontificalement la messe du Jeudi dans l'octave de la Pentecôte en ajoutant les oraisons pro infirmo, la bénédiction Pontificale de la messe fut celle marquée pro Rege infirmo, avec cette différence qu'au lieu de dire Regis nostri, il dit Delphini.

Cette messe qui avait été annoncée la veille à huit heures du soir et le jour à cinq heures du matin par le son de toutes les cloches, était le commencement d'une neuvaine pendant laquelle il devait y avoir des messes au maître autel depuis le matin jusqu'à midi et le soir une procession et un Salut comme on avait fait la veille. on avait effectivement dit des messes au maître autel le matin du cinq, et on devait faire le Salut le soir, lorsqu'on apprit au commencement de Vêpres que Dieu avait appelé à lui Mgr le Dauphin. aussitôt on donna ordre de refermer la châsse, ce qui fut fait au son de toutes les cloches de l'abbaye sonnées de la même manière et pendant le même intervalle de temps que pour la découverte; au lieu du Salut comme on était à Vêpres lorsqu'on apprit la mort de Mgr le Dauphin, le T. R. P. P. Bozé Prieur et premier assistant fit chanter le De profundis en faux bourdon et dire les versets et l'oraison Inclina &ca.

Mrs les Porteurs de la Châsse ayant été avertis par leur clerc que le grand chantre avait envoyé chercher exprès, se trouvèrent en assez grand nombre au Salut du mercredi 3. et à la messe du Jeudi 4. il en était même déjà arrivé quelques uns pour le Salut du même jour, qui ont assisté au De profundis.

Mrs de la Justice de l'abbaye n'ayant pas été prévenus, n'ont paru à aucune de ces Cérémonies.

De tout ce que dessus, j'ai soussigné, Secrétaire du Chapitre, dressé le présent procès verbal, pour servir ce que de raison.

Joubert

Mazion

Messe d'actions de Graces, Tedeum chantés pour la prise de la Bastille.

15. Juillet le Tedeum

On a vu dans ce registre fol 240. à la datte du 30. avril le mandement du R.me P. abbé qui ordonne des Prieres dans l'eglise de son abbaye pour les Etats généraux. nous nous flattions que sensible à nos maux le ciel daigneroit y mettre un terme en faisant souffler l'esprit de paix et d'union sur tous les membres de cette auguste assemblée. deux mois cependant s'étoient déja écoulés et les trois ordres qui la composoient loin de se rapprocher paroissoient plus disposés que jamais à une rupture ouverte. il s'agissoit de la vérification des pouvoirs en commun que l'ordre du tiers exigeoit comme un préliminaire indispensable et auquel le clergé et la noblesse se refusoient constamment. enfin convaincus de la justice des prétentions du tiers la majorité du clergé et la minorité de la noblesse venoient de se réunir et de consentir non seulement à la vérification des pouvoirs en commun, mais encore à la votation par tête; lorsque le Dimanche 12. Juillet on apprit à Paris la funeste nouvelle du renvoi de M.r Necker. ce ministre étoit alors l'idole de tous les bons françois, qui voioient en lui le génie tutélaire de la patrie; et qui elle devoit et les Etats généraux et la maniere dont ils étoient constitués. les aristocrates n'ignoroient pas que la capitale ressentiroit vivement le coup qu'ils venoient de porter à l'illustre Genevois aussi pour intimider les Parisiens avoient ils appellés à grands frais sur les bords de la seine une armée de plus de 50. mille hommes tant infanterie que cavalerie composée pour la plupart de regiments étrangers, à la solde de la france.

A peine scait on dans Paris ce qui s'étoit passé la veille à Versailles que 20. mille citoiens de tout âge et de tout ordre se rendent aux champs-Elisées résolus de porter leurs voeux réunis aupres du trone et de ranimer par leur présence dans le coeur du monarque les sentiments de confiance et d'estime qu'il conservoit encore pour son ministre disgracié. un détachement du régiment Royal allemand arrete sans coup ferir cette troupe de Bourgeois désarmée et sans chef.

le Lundi 13. dès le matin les habitans sont convoqués à l'assemblée des differents districts de nombreuses Patrouilles Bourgeoises se repandent dans tous les quartiers, le tocsin et le cliquetis des armes se font entendre à chaque instant et cette immense cité n'agueres le sejour de la paix et des plaisirs offre partout l'image des camps et des combats. l'abbaye de S.te Genevieve, au milieu de ces tumultes et de la confusion inséparables dans des circonstances aussi facheuses, auroit peut-être été la proie d'une troupe de Brigands qui s'étoient deja portés sur la maison de S.t Lazare, sans le patriotisme éclairé de D. Marlot qui depuis 20. ans ce respectable Confrere remplissoit la place de Procureur du Chapitre avec un zèle et une exactitude qui lui donnoient

des droits à notre reconnoissance. instruite que le district de S.t Etienne est convoqué il vole à l'assemblée pour lui offrir au nom de l'abbaye tous les secours dont elle peut disposer. cette démarche que l'amour du bien public et la prudence conseilloient, quoique accueillie d'une manière bien flatteuse pour l'abbaye ne la préserva pas d'une visite que 600. jeunes gens des Ecoles de médecine, chirurgie et Pharmacie vinrent lui rendre sur les 7. heures du soir dans l'espérance d'y découvrir 3000. fusils dont ils nous prétendoient dépositaires. le bruit s'étoit aussi répandu que nous recélions dans nos greniers une quantité prodigieuse de grains. M.rs De S.t Felix et Sereau nommés par le Comité permanent pour prendre des renseignements à cet égard étant venu vérifier le fait se retirerent convaincus et rapporterent au comité que ce soupçon n'avoit pas plus de fondement que celui qui la veille avoit transformé ~~la~~ ~~voix~~ l'abbaye en un arsenal.

Paris cependant étoit toujours dans les plus vives allarmes. les hussards d'un coté se présentoient à l'entrée des fauxbourgs, de l'autre les brigands infestoient tous les quartiers de la capitale, et devenoient plus à craindre encore que l'ennemi. dix hommes du Régiment des Gardes françaises que le district de S.t Etienne eut l'attention de nous envoyer pour veiller à notre sureté ne contribuerent pas peu à dissiper l'effroi qui depuis deux jours s'étoit emparé de presque tous les esprits. nous flottions entre la crainte et l'espérance lorsque plusieurs coups de canon qui sembloient partir du coté de la porte S.t Antoine nous annoncent que la milice Bourgeoise aidée du Régiment des Gardes assiege la Bastille. attaquer ce monument du despotisme, l'emporter et y planter l'étendard de la liberté fut pour nos braves concitoiens l'affaire du moment. nous laisserons à des plumes plus exercées que la notre le soin de transmettre à la postérité la vengeance éclatante que le peuple indigné tira sur le champ du lache gouverneur de la Bastille et du perfide Prévot des marchands, un reste d'égard pour le sang dont ils sont issus et plus encore la crainte de souiller ces registres nous impose la loi de ne point y transcrire leurs noms.

La nuit qui suivit cette journée à jamais mémorable fut encore plus agitée que la précédente. on entendoit de tout coté crier : aux armes citoiens, la ville est prise, nous sommes trahis. dès le matin 80. bouches à feu furent placées sur les ponts et dans les principales rües que l'on dépavoit et où l'on s'empressoit de former des barricades. l'arrivée de plusieurs membres de l'assemblée nationale, de M. l'archevêque de Paris, à leur tête, qui vinrent annoncer le renvoi des troupes étrangeres campées à nos portes, parut ramener l'ordre et le calme dans la capitale. notre chapitre fut des premiers à signaler sa joie par le chant du te deum que le R.me P. abbé entonna en habit de choeur seulement.

18. Juillet messe d'actions de graces.

Le Samedi 18. à 6. heures du matin on decouvrit le st sacrement de la chasse au son des cloches suivant le rit accoutumé et le R.me P. abbé célébra pontificalement une messe solemnelle d'actions de graces à laquelle

MM.rs composant le Comité du district de St. Etienne assistèrent et occupoient les hautes stalles depuis celles du Rme P. abbé et du T. R. P. Prieur jusqu'à la crypte, le chapitre remplissoit les autres; une grande partie de la milice Bourgeoise du district à laquelle s'étoit jointe celle de St. Jean de Latran remplissoit le sanctuaire et dans toute la longueur du chœur, les armes hautes, un des soldats de cette milice portoit au haut d'une pique les clefs de la Bastille, c'étoit celui là même qui au moment de la prise de cette forteresse a eu le bonheur et la gloire de s'en emparer.

La messe achevée, on entonna un de Profundis en faux bourdon pour le repos de l'ame des généreux François qui au siège de la Bastille avoient scellé de leur sang le recouvrement de la liberté. Le Rme P. abbé étant de retour à la sacristie pour quitter ses ornements MM.rs du Comité du district de St. Etienne vinrent le saluer et le complimenter sur le ~~zèle~~ de patriotisme dont le chapitre n'a cessé de donner des preuves signalées dans les circonstances présentes.

De tout ce que dessus Je soussigné Secrétaire du chapitre ai dressé le présent procès verbal pour servir ce que de raison. Rouffelet

Mazion

Suite du Procès verbal cy dessus.

18. Juillet — On a obmis de rapporter dans le Procès verbal cy dessus que pendant la messe d'actions de graces célébrée par le Rme P. abbé les Dames Bouquetières de la Rüe aux Fers vinrent en corps au son des fifres et des tambours et précédées d'un détachement de la garde Bourgeoise déposer aux pieds de la chasse un Bouquet. Le Rme P. abbé étant de retour dans la sacristie elles vinrent le saluer: on leur donna de l'argent qu'elles refusèrent d'abord, et qu'elles acceptèrent enfin cédant aux instances du P. Procureur chargé de cette commission.

Rouffelet Mazion

Tedeum chanté par les Dames Poissardes du Fauxbourg St. Antoine

29. Juillet — Le 29. Juillet 1789. Six Dames du marché du Fauxbourg St. Antoine députées par leur Compagnie sont venues accompagnées de leur musique demander que le Chapitre consentît à ce qu'elles témoignassent à Dieu dans notre Eglise leur reconnoissance pour le retour de la liberté et de la paix, elles prièrent qu'on voulût bien chanter le Tedeum à l'issue de la grande messe, ce qui leur a été accordé, comme il se trouvoit de voir chanter le tedeum à la requisition d'une Compagnie particulière, le chapitre desira que quelqu'une de ces Dames

on auroit pourvu à leur défaut, mais auleur nom en signant l'acte sur le registre du rétor d'une copie leur a été délivré à leur réquisition.

Mousselet — Mazion

3. Aoust. # Tedeum chanté par les Dames de la halle.

Le 3. Aoust 1789. les Dames herbagères de la halle sont venues en corps, escortés de la Compagnie Bourgeoise de leur district entendre la grand-messe du Chapitre. une d'elles portoit un bouquet de fleurs d'orange qui a été placé aux pieds de la chasse. à l'offertoire elles ont présenté un pain à benir. la grand messe chantée, le R.me P. A. L. Duvint a entonné le Tedeum qui a été suivi de l'antienne Respice et de l'oraison pour le Roi. la cérémonie achevée, elles ont demandé à voir M. l'abbé qui suivant l'usage s'est rendu à leur invitation au rétor où les présidentes de la Compagnie lui a présenté une part de pain bénit et la cocarde nationale.

Mousselet — Mazion

La Compagnie Bourgeoise de Vaugirard vient présenter son Drapeau à S.te Genevieve

3. Aoust. Le d. Jour 3. aoust 1789. la Compagnie Bourgeoise de Vaugirard qui étoit venue dès les 11. heures à l'hotel de Ville s'est rendue à notre Église précédée de sa musique militaire pour y faire hommage de son drapeau à la Bienheureuse Patrone de la Capitale. les officiers de différents districts le major général à leur tête sont montés dans l'appartement du R.me P. Général qui s'entretenoit avec M. le Curé de cette Paroisse d'affaires relatives à l'intérêt et au bien général de Vaugirard dont le Chapitre est Seigneur en partie. le R.me P. abbé a reconduit ces M.rs jusque dans le Sanctuaire où après avoir fait sa prière il a adressé à la compagnie qui étoit sous les armes un discours pour les exhorter à maintenir du bon ordre et de la concorde, dans ces tems orageux et difficiles; il a terminé en donnant la bénédiction pontificale.

Mazion

~~6. Aoust.~~ N. B. nous ne rendrons pas compte icy des différentes Corporations et Communautés qui sont venues dans l'Eglise de cette abbaye pour y faire chanter des Tedeum nous observerons seulement qu'à l'epoque où nous ecrivons, ceci c'est à dire au 16. aoust 1789. il ne s'est point passé de jour depuis le 3. du même mois où nous n'aions chanté dans le cas nécessaire deux et même cinq de ces corporations ou communautés, toutes conduites par le même esprit de patriotisme et par leur confiance dans les prières de la Patrone de cette Capitale et du Roiaume.

Dufflot Mazion

16. Aoust. Tedeum chanté à l'occasion des délibérations prises dans l'assemblée nationale le 4. de ce mois

M. l'archevêque par un mandement en datte du 14. de ce mois aiant ordonné que l'on chanteroit un Tedeum dans toutes les Eglises de son Diocèse à l'occasion des délibérations prises dans l'assemblée nationale le 4. de ce mois, le R.me P. Général animé des mêmes sentimens que le Prélat, par un mandement affiché à la porte Latine ordonna également que le Tedeum seroit chanté dans son Eglise le Dimanche 16. du mois d'aoust. en conséquence a l'heure de midi une volée de toutes les cloches, suivie de celle du Bourdon annonça cette cérémonie au peuple. à l'issue des Vespres le R.me P. abbé vetu de ses habits Pontificaux et accompagné de ses officiers se rendit dans le Sanctuaire à la place qu'il a coutume d'occuper. le grand chantre en chappe et portant son baton lui entonna le Tedeum, que l'orgue poursuivit. le grand chantre étoit accompagné d'un prêtre aussi en chappe.

Dufflot Mazion

Prieres des 40. heures pour rétablir le calme dans le Roiaume

13. 7.bre Le Roi aiant écrit à tous les Prélats du Roiaume pour qu'ils eussent à ordonner des prières publiques, chacun dans leur diocèse à l'effet de rétablir le calme, M. l'archevêque de Paris pour se conformer aux intentions de S. M. donna un mandement en conséquence. le R.me P. Abbé s'empressa ~~de s'y conformer~~ d'ordonner dans son Eglise des prières de quarante heures qui furent solemnisées les 13, 14, et 15. 7.bre suivant l'usage accoutumé, avant le salut qui a été celui prescrit pour le tems de la tenue des Etats généraux on a fait la procession au tour de

1789. l'Eglise avec la petite relique de Ste Genevieve, et on a chanté les petites litanies marquées au supplement du Processional. nous observerons ici que depuis le 28. Juillet précedent jusqu'au 22. 7bre de cette année, la chasse a été découverte pendant pour satisfaire à la devotion du peuple de cette capitale. plus de 50. tant districts que corporations y sont venus pendant ces deux mois en procession dans notre Eglise. le grand chantre seul en habit de choeur a été chargé de les recevoir suivant l'usage établi pour les Paroisses de Paris, a l'exception cependant de la sonnerie et de l'orgue qui n'ont eu lieu pour aucune de ces Processions.

Rousselet Marion

22. 7bre

Bénédiction du Drapeau donné au District de St Etienne par l'abbaye de Ste Genevieve.

L'abbaye de Ste Genevieve toujours empressée à donner des preuves de son patriotisme n'eut pas plutot su la milice Bourgeoise se former, qu'elle fit prier Mrs du district de St Etienne par l'organe du P. Marlot son Procureur, de permettre qu'elle seule fit les frais du drapeau sous lequel ses cinq Compagnies devoient marcher. le district sensible aux offres du Chapitre, se reposa entierement sur lui de la complette de son drapeau, de la devise et des signes distinctifs. les temoignages publics que le district a donné au chapitre de sa reconnoissance nous permettent de croire qu'à cet égard, ses esperances n'ont point été trompées. au milieu du drapeau est un vaisseau armé en guerre que la Patrone de Paris paroit conduire ou lit pour devise: **Il ne perira point**. le jour de la bénédiction fut fixé au 22. 7bre et le Rme P. abbé à la tête de son chapitre prié d'en faire la cérémonie.

Comme l'Eglise de l'abbaye n'offroit qu'un local incommode et trop angustié pour la foule de spectateurs et le nombre de soldats et d'officiers de la milice Bourgeoise qui devoient assister à cette fête, Mrs du district se chargerent d'obtenir l'agrément des Curé et Marguilliers de la Paroisse de St Etienne pour qu'elle eut lieu dans leur Eglise. en consequence le 22. 7bre à 7. heures du matin les cinq compagnies se rendirent dans le jardin de l'abbaye, d'ou elles allerent en bon ordre à l'Eglise de St Etienne. les Demoiselles du district avoient choisi ce jour là pour faire leur procession et venir deposer à l'exemple de leurs concitoiennes leurs offrandes aux pieds des reliques de Ste Genevieve. accompagnées de la milice Bourgeoise et d'une musique militaire elles promenerent dans les principales rues du district la statue en bois doré artistement travaillée de leur sainte Patrone. reconduites avec le même cortege à l'Eglise, elles y attendirent le Chapitre et le Rme P. abbé qui ne devoient se mettre en marche qu'au moment ou on leur annonceroit l'arrivée de Mrs. La marquise Delafayette cette vertueuse Epouse du restaurateur de la liberté françoise avoit accepté de faire une quête pour les infortunés dans le sein de ~~[illegible]~~

1789.

recevoir des chaines en échange des enfans qu'ils donnent à la patrie. ainsy des fers contre lesquels viennent se briser les armes victorieuses du héros tombent à la voix de sa généreuse compagnie.

Le R.me P. abbé revêtu de ses habits pontificaux et précédé de son chapitre en habits de chœur se rendit processionalement à l'église de S.t Etienne pour y chanter la messe qui fut celebrée sous le rit de grand solemnel. à l'offertoire après un discours adapté à la circonstance il bénit le drapeau qui lui présenta le premier sergent de la compagnie soldée. la cérémonie achevée le R.me P. abbé et le chapitre retournerent à l'église dans le même ordre et précédés du Dénoiseau du district. on y chanta le te Deum après lequel le R.me P. abbé donna la bénédiction pontificale.

M. Etienne Commandant du District a fait préparer dans la salle ditte des novices une table de 120 couverts à laquelle entre autres personnes furent invités M.rs la marquise de La fayette, le R.me P. abbé, les supérieurs majeurs et aucuns plusieurs membres du chapitre. en tout ce que dessus, J'ai soussigné secrétaire du chapitre dressé le présent procès verbal pour servir ce que de raison.

Roubière D. Nazion.

9. 9.bre

Messe solemnelle chantée à S.t Etienne pour réparation du vol d'un ciboire rempli d'hosties consacrées, fait dans cette église.

Le 1.r 9.bre un particulier vola entre 10. et 11. heures du matin dans l'église de S.t Etienne du mont un ciboire rempli d'hosties consacrées. M. De Pennemonne vivement affligé d'une si horrible profanation crut ne pouvoir mieux la réparer qu'en faisant faire une ~~neuvaine~~ quarantaine à laquelle il invitta pour chaque jour une Paroisse, ou une Communauté. l'ouverture en fut fixée au Dimanche 8. 9.bre et le R.me P. abbé ainsy que le chapitre prièrent de vouloir bien venir le lendemain 9. processionnellement chanter la grand messe, vespres et le salut. en conséquence sur les 9. heures du matin le chapitre s'étant rendu au chœur y chanta tierce. cette petite heure achevée le clergé se mit en marche et le grand chantre entonna le Psaume Miserere. la croix — ni archiet étant portée par un jeune clerc en chappe rouge, accompagné des deux acolytes et précédée de l'encensoir et du Bénitier. le maître des cérémonies en surplis et en aumusse ordonnoit la procession qui fut reçüe à la porte de l'église de S.t Etienne par M. le Curé et une partie de son clergé en chappe avec l'eau bénite et l'encens. on rendit au R.me P. abbé les honneurs dus à un Prélat il fut conduit à la première stalle du chœur qu'on avoit ornée d'un tapis. pendant que les célébrans et les officiers s'habilloient dans la sacristie, on chanta le répons Domine non secundum qui fut terminé par l'oraison marquée dans le Processionnal, que le R.me P. abbé chanta. la messe fut chantée sous le rit de solemnel majeur par le C. R. P.

1789. herbin 2e. Assistant. il y eut un Prêtre Assistant et le induts. la messe achevée on chanta ~~une~~ un répons après lequel le semainier entonna Sexte et la procession se mit en marche pour retourner à l'Eglise de Ste Geneviève où la petite heure fut achevée.

L'après diné du même jour à 4. heures le chapitre s'est rendu à l'Eglise de St Etienne dans le même ordre que le matin, en chantant aussi le Pseaume miserere, suivi des mêmes répons et oraison. le semainier entonna aussitôt après l'office de none. après les vêpres auxquelles officia le R. P. D. herbin, on chanta les complies. ce fut le Rme P. abbé qui officia au salut, il étoit en mozette et en rochet deux prêtres en chappe faisoient les fonctions d'assistant le grand chantre accompagné d'un chanoine en chappe entonna les Pseaumes Pénitentiaux. le Rme P. abbé ayant donné la bénédiction le chapitre se retira dans le même ordre que le matin, mais en silence.

De tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès verbal pour servir ce que de raison.

Rousselet

Mazion

Mr. Le maire, mr. De la Fayette et m.rs les representans de la Commune viennent assister à la Grande messe le jour de la Fête de Ste Geneviève.

1790.

3. Janvier. Comme ce Registre est uniquement consacré à rappeller le souvenir des cérémonies extraordinaires qui peuvent avoir lieu dans l'abbaye de Ste Geneviève, nous n'y avons jamais inséré le cérémonial employé à l'égard de la municipalité qui est dans l'usage de venir chaque année entendre la grande messe dans notre Eglise le jour de Ste Geneviève. les grands changements opérés à l'hôtel de ville depuis la révolution nous imposent l'obligation de rendre compte de ce qui s'est passé cette année lors de la réception de Mrs les représentans de la Commune.

Dans le courant du mois de Décembre, le R. P. Procureur après en avoir conféré avec plusieurs membres du Chapitre se rendit chez M. le maire pour l'instruire de l'usage immémorial où étoit le corps municipal de se rendre dans notre Eglise le jour de la fête pour y entendre la grande messe. M. le maire sensible à cette marque d'attention du Chapitre répondit que le jour de Ste Geneviève il viendroit à notre Eglise à la tête des députés de la Commune à 9 heures du matin. comme le Chapitre Cathédral a coutume de venir ce jour là chanter la messe conjointement avec le Chapitre de Ste Geneviève et qu'il est toujours rendu à l'abbaye entre 7. heures et demie et 8. heures. d'après la

reponse de M. le maire le P. Procureur eut devoir aller trouver M. le Chantre et M. le Doyen pour les prier de concerter la marche du Chapitre Cathedral de maniere à se trouver à 9. heures du matin dans notre Eglise.

En conséquence de cet avis donné par le P. Procureur M.rs de N. D. arriverent à S.te Genevieve à 8. heures et demie et après avoir chanté tierce suivant l'usage dans la salle du Chapitre ils allerent au choeur occuper le coté droit qui leur est toujours assigné. M.rs de la Commune, M. le maire à leur tête s'y rendirent à 9. heures précises comme ils l'avoient promis. à la droite de M. le maire à qui l'on avoit preparé un fauteuil et un carreau dans le Sanctuaire en face de la credance étoit M.r le President de la Commune, à sa gauche M. le Procureur général Sindic qui ceda sa place à M. le Marquis de la fayette Commendant général de la garde nationale qui arriva pendant le Credo. après la messe le R. P. abbé s'étant deshabillé à la sacristie vint faire son Compliment à M. le maire nous allons transcrire ici la réponse de M. le maire qu'il eut l'honnêteté d'envoyer quelques jours après au R.me P. abbé+ ~~[illegible]~~.

+ par une lettre expresse qu'il lui a copié le 6 mars où il lui disoit que ce discours avoit d'autant plus lui témoigner l'expression des sentimens de la municipalité de Paris pour votre Congrégation, il ajoutoit que le discours de M. l'abbé qu'il devoit bien conserver et qu'il le supplioit de lui envoyer en s'chargeroit de le faire un nouveau titre ajouté à tous les témoignages de confiance et de vérité dont ses concitoyens l'avoient honoré.

Monsieur,

Tout est également saint et ~~respectable~~ antique dans ce lieu consacré par la piété. ce temple est l'objet d'une longue et constante vénération. votre ordre depuis des siècles y reçoit l'hommage des fidèles. J'ai conduit ici au contraire une commune qui se montre, pour la première fois, une municipalité naissante, mais qui ne dégénérera pas de la piété de nos ancêtres. mais qui libre et franche vient suivant un usage qu'elle respecte et qu'elle doit conserver offrir ses prières à la patronne de Paris. Nous retournons ici où nous le même attachement pour votre Congrégation. la municipalité emploiera ses bons offices pour vous maintenir dans vos droits et dans le service du temple où vous êtes consacrés, et son voeu sera toujours d'entretenir la pieuse correspondance entre le corps municipal et votre Eglise.

De tout ce que dessus j'ai soussigné secrétaire du Chapitre dressé le présent procès verbal pour servir ce que de raison.

Rousselet

Mazion

Mort du R. P. Regnard.

26. février 1790.

Le 26. février 1790. est mort dans cette abbaye le R. P. honoré Regnard Prêtre Chanoine Régulier du chapitre de S.te Genevieve. il étoit dans la 78.e année de son âge et de sa profession la 58.e il a été enterré le 27. dud. mois et an par le R.me P. abbé suivant l'us de la Congrégation.

Mazion

1791. mars.

Mort de Mr. De Pennevern Curé de la Paroisse de S.t Etienne du mont

Le   Mars 1791. M. François Gabriel Secrée de Pennevern Prêtre et Curé de la Paroisse de S.t Etienne du mont est mort d'une hydropisie de poitrine dans la   année de son âge. il y avoit 45. ans qu'il avoit fait profession parmi les chanoines réguliers de la cy devant Congrégation de France. il a été enterré le vendredi   du même mois dans le choeur de l'Eglise de S.t Etienne par le clergé de cette Paroisse après avoir été exposé suivant l'usage sur un lit de parade et dans une chapelle ardente pendant trois jours. les cy devant chanoines réguliers ont été processionnellement lui jetter de l'eau bénite et chanter un deprofundis. deux députés de la maison ont accompagné son convoi.

Le mardi on a chanté les matines des morts selon l'ancien rit de la Congrégation et le lendemain M. le cy devant abbé a célébré un service solemnel pour le repos de son âme.

Marion

4. avril.

Transport de M. De Mirabeau

En vertu d'un décret de l'assemblée nationale, M. honoré Gabriel Riquetti cy devant Comte de Mirabeau député à l'ass. assemblée et l'un des membres du directoire du département de Paris a été le 4. avril transporté de la chaussée d'antin où il étoit décédé, dans le caveau sous le chapitre pour être de là transféré dans la nouvelle Basilique de S.te Geneviève lorsqu'elle sera achevée. le même décret ordonne que les grands hommes qui auront bien mérité de la patrie recevront par la suite le même honneur. cette lugubre cérémonie s'est faite avec la plus grande pompe. le corps a été présenté à M. le cy devant abbé par M. le Curé de S.t Eustache. l'assemblée nationale en corps, ainsy que les membres du département et les officiers municipaux ont accompagné le convoi. il étoit 11. heures du soir lorsque le cortège est arrivé dans notre Eglise. on s'est contenté de chanter un deprofundis et de le conduire ~~au lieu~~ en suite au lieu où il devoit être en dépôt. Son cercueil se trouve à côté de celui de M. Soufflot destiné depuis longtems à être transféré dans la basilique dont il fut l'architecte.

Il seroit trop long de rapporter icy l'empressement avec lequel differentes associations sont venues déposer sur le cercueil de M. De Mirabeau avec des Couronnes civiques des preuves multipliées de leur vénération pour les cendres de cet homme extraordinaire.

Mazieu

Epitaphe de M.r Lingré

Hic Jacet
Alexander Vitus Lingré,
abbatiæ S.tæ Genovefæ de monte Parisiis
Canonicus
& Ex Bibliothecarius.
Parisiensis Universitatis
In eâdem Ecclesiâ
Cancellarius.
Regiarum Navium
Astronomus Geographus.
Regiæ Scientiarum Parisiensis,
Nec non Multarum,
Tum Domi,
Tum apud Exteros,
Academiarum Socius.
Iis Omnibus
Quæ humanioribus Litteris,
Quæ Scholarum Philosophiæ,
Quæ Sacræ Theologiæ,
Quæ accuratioribus denique Scientiis
Deditissimos Decem

Epitaphe de Mr. Pingré:

Hic Jacet
Alexander Vitus Pingré
Sacerdos.
Abbatiæ Sanctæ Genovefæ Parisiis
Canonicus Regularis
Et Bibliothecarius.
Parisiensis Universitatis,
In eâdem Ecclesiâ Cancellarius.
Regiarum e Variarum Astronomus Geographus.
Regiæ Scientiarum Parisiensis,
E Nec non e Aliarum,
Tum Domi, Tum apud Exteros,
Academiarum Socius.
Iis Omnibus,
Quæ Humanioribus e Litteris,
Quæ Scholarum Philosophiæ,
Quæ Sacræ Theologiæ,
Quæ accuratioribus Denique Scientiis
Deditissimos decent,
Amplissimè Adornatus.
Puer e Moribus,
Memoriâ Juvenis,
Ingenio Vir et Labore,
Consilio Senex,
Doctrinâ Longævus,

Epitaphe de Mr Pingré

Hic Jacet
Alexander Vitus Pingré
Sacerdos,
Abbatiæ Sanctæ Genovefæ de monte, Parisiis
Canonicus Regularis,
Et Bibliothecarius.
Parisiensis Universitatis,
In eâdem Ecclesiâ
Cancellarius.
Regiarum Navium Astronomus Geographus.
Regiæ Scientiarum Parisiensis Academiæ,
Necnon Multarum
Tum Domi,
Tum apud Exteros,
Academiarum Socius.
Iis omnibus quæ humanioribus litteris,
Quæ Scholarum Philosophiæ,
Quæ Sacræ Theologicæ
Quæ accuratioribus denique Scientiis
Doctissimos decent amplissimè Adornatus.
Puer, Moribus
Memoriâ Juvenis,
Ingenio Vir et Labore,
Consilio Senex,
Doctrinâ Longævus,
Pietate verè Canonicus et Regularis.
Inter varia indefessè studiorum genera
Annis Octogintà et quinquè absolutis,
Immarcessibilem Gloriæ Coronam cum Sanctis percepturus
Obiit die 1.ª Mensis Maii 179[illegible]

Nª Elle a été envoyée aux rédacteurs du Publiciste qui l'ont insérée dans leur Journal du mois d'8bre 1806

Notice sur Mr. Anquetil

Chanoine Régulier de Ste. Geneviève et membre de l'Institut National de France.

Mr. Louis Pierre Anquetil né à Paris le 21. février 1723. d'une ancienne famille de la Bourgeoisie, entra de bonne heure dans l'Ordre des Chanoines Réguliers de Ste. Geneviève. Les principes de Vertu, l'amour pour l'étude qu'il avoit puisés dans l'Université de la Capitale, ne tardèrent pas à se développer au sein d'une Congrégation accoutumée dès lors à donner des Savans aux premières Académies du Royaume, et à l'Église une multitude de pasteurs recommandables par leur inépuisable charité et leur zèle vraiment apostolique.

Envoié par ses Supérieurs à Reims en qualité de Directeur du Séminaire, il y débuta dans la carrière de la littérature par l'histoire de cette Ville, ouvrage devenu extrêmement rare, et que doivent néanmoins consulter ceux qui veulent étudier les premiers âges de la Monarchie Française.

Les éloges que lui mérita cet essai, l'enhardirent à donner au public, sous le nom de L'Esprit de la Ligue, l'histoire de ces temps malheureux dont nos dissentions modernes ont presque effacé le souvenir.

De tous les écrits de Mr. Anquetil, c'est sans contredit celui qui a le plus contribué à lui assurer un rang distingué parmi nos meilleurs Écrivains. On peut lire à cet égard l'opinion de Laharpe dans son Cours de Littérature.

A L'Esprit de la Ligue, succédèrent bientôt L'Intrigue du Cabinet, Les Mémoires du Maréchal de Villars, Louis XIV, sa Cour et la Régence.

Toujours infatigable, Mr. Anquetil travailloit au Précis de L'Histoire universelle, lorsque les Comités Révolutionnaires pour qui les talens et les vertus étoient autant de titres de proscription, l'arrachèrent à ses savantes et paisibles occupations. Le 9. Thermidor en brisant ses fers, lui permit de mettre la dernière main à cet ouvrage, l'objet constant de ses méditations, au milieu des angoisses

d'une captivité qui ne lui laissoit entrevoir d'autre terme que la mort.

L'expérience avoit enfin appris que pour remplir dignement les places, même dans une République, il faut plus que du patriotisme. C'est à cette époque, que le Ministre des Relations Extérieures, (Charles Lacroix) introduisit Mr. Anquetil dans les Archives de son Département. Son livre intitulé Motifs des Guerres et Traités de Paix, fruit de ses travaux dans cette partie de l'administration, atteste tout à la fois la rectitude de son jugement, et l'étendue de ses connoissances en diplomatie.

Le génie qui depuis le 18 Brumaire an 8, préside à ce vaste empire devoit mieux que personne, apprécier le mérite de M. Anquetil: et en effet la préface qu'on lit à la tête de son Abrégé de l'histoire de France, nous apprend comment et à quelle occasion, il en a conçu le projet.

Au milieu des beautés de détail que présente en grand nombre cet excellent ouvrage, on trouvera sans doute quelques imperfections échappées plutôt au grand âge, qu'à la plume de l'auteur de L'Esprit de la Ligue. aussi lui a-t-il valu de la part de Napoléon avec la Croix d'honneur, une pension digne à la fois du premier Monarque de l'Europe et du Nestor de la Littérature.

Si comme Écrivain, M. Anquetil s'est acquis des droits à la reconnoissance de la Postérité, les vertus sociales qu'il posséda dans un degré éminent, lui ont mérité à jamais l'attachement et la vénération de ceux qu'il honora de son amitié. Doué d'une sensibilité qui n'est pas toujours l'apanage de la Vieillesse, combien de larmes n'a-t-il pas versé jusque dans ses derniers momens, sur les pertes ou les malheurs que ses parens ou ses amis venoient d'essuier. Les consolations qu'il leur prodiguoit alors, produisoient un effet d'autant plus sûr, que dictées par la raison et le coeur réunis, il étoit impossible de leur opposer une longue résistance. Curé pendant plus de vingt ans d'une des premières paroisses de l'ancien Diocèse de Sens, c'est en grande partie dans l'exercice des fonctions du Saint Ministère, qu'il avoit puisé cette éloquence douce et persuasive qui parvient à cicatriser les plaies les plus profondes de l'âme.

Les bornes d'une notice ne nous permettent pas de donner à l'éloge de M. Anquetil l'étendue dont il est susceptible; aussi après avoir payé à sa mémoire ce bien foible tribut, nous laisserons à la Savante Compagnie dont il fut membre, le soin de lui décerner des honneurs plus solennels et plus durables.

Détails historiques
Sur M. Anquetil.

N.ᵃ Ils ont été demandés par M.ʳ [illegible] Secrétaire perpétuel de la 3.ᵉ Classe de l'Institut.

M.ʳ Louis Pierre Anquetil naquit à Paris le 21. Février 1723, d'une ancienne famille de la Bourgeoisie. Il étoit l'ainé de plusieurs frères parmi lesquels on peut citer M. Anquetil de Briancourt Consul à Surate à l'époque de nos guerres dans l'Inde avec l'Angleterre, et Anquetil Duperron membre de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles Lettres, l'un des hommes les plus érudits du 18.ᵉ Siecle.

Les succès que M.ʳ Anquetil obtint dans ses humanités au Collège Mazarin, semblerent présager ceux qui l'attendoient ~~un jour~~ dans le vaste champ de l'histoire. Il aimoit à se rappeller que les lauriers qu'il cueillit alors, il les dût en grande partie aux soins éclairés d'un de ses oncles maternels Docteur de Sorbonne, qui voulut bien surveiller son éducation. On peut croire que ce vertueux Ecclésiastique en inspirant à son neveu le gout de la saine littérature, travailloit encore à pénétrer son âme des sublimes vérités de la Religion, puisqu'à peine âgé de 17. ans, il entra dans l'ordre des Chanoines Réguliers de S.ᵗᵉ Genevieve.

Cette Congrégation accoutumée dès son berçeau à donner des Savants aux premières Académies du Royaume, et à l'Eglise des Pasteurs recommendables par leur inépuisable charité, et leur zele vraiment apostolique, offroit à M. Anquetil dans l'une et l'autre carrière des modeles qu'il devoit égaler et peutêtre même surpasser un Jour.

Son cours d'etudes achevé dans le Prieuré de S.ᵗᵉ Barbe en Auge sous le P. Le Courayer obligé depuis, pour ses opinions religieuses, de chercher un azile chez les Anglois qui n'ont pas craint de lui décerner après sa mort les honneurs de l'église de Westminster; il fut envoyé à l'Abbaye de S.ᵗ Jean de Sens, pour y professer successivement les Belles Lettres, la Philosophie et la Théologie. M.ʳ Anquetil parut dans ces différentes chaires, tour à tour Rhéteur éloquent, habile Dialecticien, et Théologien profond, mais bientot il alloit figurer sur un théatre plus digne des ses talents, que la sphère toujours étroite du Cloitre.

Le frere du celebre Marquis de Louvois, Letellier Archevêque de Reims, après avoir donné au Séminaire de son diocèse une forme nouvelle,

choisir pour le diriger les Génovéfains dont il estimoit la doctrine qui, au reste étoit celle de l'École de Port Royal, de la Congrégation de St. Maur, et de l'Oratoire. &c.

Jaloux de répondre à la confiance de ce prélat et de ses Successeurs, les Abbés de Ste Geneviève s'étoient appliqués dans tous les tems, à ne mettre à la tête de cet établissement, l'un des plus beaux du royaume en ce genre, que des Sujets d'un mérite éprouvé, capables en un mot, par leurs exemples et leurs leçons de former de dignes Ministres des Autels. C'est à ce double titre que M. Anquetil vint à Reims, en qualité d'un des Directeurs du Séminaire de cette Ville.

Plus les fonctions qu'il alloit remplir étoient honorables, plus il comprit l'étendue des obligations qu'elles lui imposoient; aussi désormais tout entier aux devoirs de sa place, il n'y chercha d'autre délassement que dans l'étude approfondie de notre histoire, vers laquelle un penchant irrésistible l'entrainoit depuis longtems.

La Bibliothèque du Chapitre Métropolitain lui offrit à cet égard des ressources qui surpassèrent son attente. Au nombre des richesses que renfermoit ce dépôt littéraire, on comptoit une collection de manuscrits comprenant avec les annales de la ville de Reims, les Faits et Gestes de ses archevêques. Armé du flambeau de la critique, M. Anquetil n'hésita point de pénétrer dans ce labyrinthe pour en extraire une histoire d'autant plus intéressante, qu'elle se rattache aux premiers âges de la Monarchie Française.

En effet revêtus de la dignité de premier Duc et Pair ecclésiastique, décorés de l'auguste prérogative de sacrer nos Rois, les Archevêques de Reims depuis Clovis jusqu'à Henri IV. avoient joué un rôle distingué parmi les grands Vassaux de la Couronne: quelquefois même, on les vit sous la Monarchie féodale lutter avec succès contre l'autorité du trône.

Fréron dans son Année littéraire, Querlon dans les Affiches de Province firent l'un et l'autre l'éloge de l'Histoire de Reims.

Nos jeunes Écrivains pourroient comme M. Anquetil recueillir à leur début les suffrages de leurs contemporains, si comme lui se défiant de leurs propres forces, ils ne craignoient pas de s'appuyer de l'expérience de ceux qui les ont précédés dans la carrière. Avant de livrer son Histoire de Reims à l'impression M. Anquetil crut devoir consulter deux personnages avantageusement connus dans la république des lettres, M. De Lussan auteur de plusieurs romans où les charmes du style ajoutent à l'intérêt de la fiction, et l'abbé Lenglet Dufresnoy non moins célèbre par son immense

érudition, que par ses séjours périodiques à la Bastille où seul de tous ceux que renfermoit cette prison d'état, il eut le triste privilège d'entretenir quelquefois en présence d'un geolier, l'homme au masque de fer dont le nom et la naissance sont encore aujourd'hui un problème.

Tandis que d'un côté M. Anquetil commençoit sa réputation littéraire, de l'autre, il s'essayoit dans les premières chaires de Reims, au grand art des Bourdaloue et des Massillon. Le chapitre Cathédral, entre autres, eut lieu de s'applaudir de l'avoir choisi pour prêcher dans son Eglise l'octave de la Fête dieu, station solennelle dans ce diocèse et ~~dans tous les~~ depuis long-tems décernée aux Orateurs chrétiens qui jouissoient d'une certaine célébrité.

Cependant le régime de la Congrégation de Ste Geneviève attendoit avec impatience le moment où il pourroit donner à M. Anquetil des preuves distinguées de son estime pour ses talens, et de sa reconnoissance pour les services qu'il n'avoit cessé de rendre à l'ordre, et au diocèse de Reims, pendant les cinq années qu'il venoit de consacrer à la direction du Séminaire.

Il ne tarda pas à se présenter. La Priorature de l'abbaye de La Roë, dans la ci-devant province d'Anjou, étant devenue vacante, le régime s'empressa d'y nommer M. Anquetil. Cette abbaye l'une des plus anciennes du roiaume renfermoit une communauté nombreuse composée de Chanoines réguliers dont les uns ~~étoient~~ employés à la desserte d'une paroisse voisine sous la surveillance du Prieur qui en étoit le curé titulaire + remplissoient les fonctions de Vicaires, et les autres beaucoup plus jeunes s'appliquoient à l'étude de la science ecclésiastique.

Honoré de la confiance des grands propriétaires qui plus d'une fois verserent par ses mains d'abondantes aumônes dans le sein de l'indigence, chéri des pauvres dont il étoit le pere et l'appui, respecté du mercénaire qui le trouvoit sans cesse occupé à utiliser son travail et son industrie, M. Anquetil se croioit fixé pour longtems dans sa place, lorsque les Supérieurs majeurs l'appellerent à la priorature de l'abbaye de St Vincent de Senlis, à laquelle ~~étoit~~ annexé à cette époque, un collège ~~célèbre~~.

Il paroit que ce pensionnat qui comptoit encore au nombre de ses élèves des sujets ~~qui~~ illustrés ~~[illegible]~~ dans l'Eglise et dans la Magistrature, avoit perdu de son ancienne splendeur. En vain les Dotteville et les

Lingré jaloux de l'honneur d'une maison à laquelle ils devoient ~~l'éclat~~ dont par eux mêmes ils brilloient, s'efforcoient ils chaque année d'y ranimer par leur présence, l'émulation; les études n'en étoient ~~devenoient~~ pas moins de jour en jour plus languissantes. Le Collège de St Vincent ne pouvoit redevenir ce qu'il avoit été jadis, que sous un chef instruit à l'école des Rollin et des Coffin dans l'art d'enseigner la Jeunesse.

En effet du moment où M. Anquetil eut pris en main les rênes de cette administration, on vit les liens de la discipline se resserrer, le nombre des écoliers ~~augmenter~~ considérablement augmenter; et les professeurs rivaliser entre eux d'application et de zèle. Non content d'entretenir par de fréquentes exhortations, ces premiers élans d'une ferveur renaissante, M. Anquetil ne manquoit pas tous les mois de visiter les différentes classes, pour s'instruire ~~en juger~~ par lui même des progrès des élèves et des talens des maîtres.

En même tems qu'il surveilloit les différentes branches de l'éducation il portoit un oeil également attentif sur tout ce qui pouvoit contribuer à la santé, et au développement des forces physiques de cette Jeunesse confiée à ses soins. Nous citerons à cet égard un fait qui prouve à quel point s'étendoit sa sollicitude paternelle: Puisse son exemple trouver beaucoup d'imitateurs parmi nos modernes instituteurs!

Après les vacances de 1766. un écolier rentra au collège de St Vincent portant dans son sein le germe de la petite vérole. Les symptomes ~~de cette affreuse maladie~~ ne tardèrent point à se développer. L'inoculation à peine introduite en France à cette époque, ne comptoit qu'un bien petit nombre de partisans. Ainsi quelque pût être l'opinion de M. Anquetil sur les salutaires effets de ce préservatif, tout lui imposoit l'obligation de ne point en tenter l'expérience sur des enfans de l'existence desquels il devoit compte aux parens. Il falloit néanmoins empêcher que ceux des pensionnaires qui ~~en~~ n'avoient point encore été atteints de la maladie n'en devinssent les victimes. De l'avis d'un jeune médecin commensal de la maison, il les rassemble, ~~leur~~ fait administrer les médicamens nécessaires, et ainsi disposés, il les envoye dans la chambre du malade. Ils étoient trente environ, tous respirèrent auprès du lit de leur camarade l'air contagieux, tous eurent la petite vérole, ~~et~~ aucun d'~~eux~~ n'y succomba. Au milieu de ces occupations multipliées, M. Anquetil trouvoit encore le tems d'écrire sur l'histoire. Encouragé par l'accueil favorable que son premier ouvrage avoit

du public
~~reçut~~, Il composa pendant son séjour au collège de St Vincent de Senlis l'Esprit de la Ligue, celui de tous ses écrits qui a le plus contribué à lui assurer un rang distingué parmi nos meilleurs historiens, et ~~qui~~ dont M. De la Harpe dans son Cours de Littérature n'a pas craint de dire qu'il honoroit le siècle où il avoit paru.

M. Anquetil depuis six ans administroit le collège avec un succès tel qu'on pouvoit se le promettre d'un homme doué de toutes les qualités nécessaires pour remplir une place aussi importante, lorsqu'au mois d'8bre 1769, des raisons de santé, et peutêtre aussi des sujets de mécontentement le déterminèrent à accepter la Cure de Chateaurenard au diocèse de Sens, à laquelle Mr le Cardinal de Luynes venoit de le nommer.

Mr Anquetil alloit donc ~~entrer dans~~ parcourir une carrière presqu'étrangère à un homme qui depuis son entrée dans l'ordre de Ste Geneviève n'avoit connu que la vie commune. Aimé et respecté de ses confrères ~~[illegible]~~ dont la plupart savoient apprecier son mérite, pouvoit-il se flatter d'inspirer les mêmes sentimens aux ouailles ~~dont la conduite [illegible]~~ [illegible] ~~confiée à ses soins~~ qu'il étoit désormais appellé à gouverner? ~~Quelles réflexions~~ durent être Quelles réflexions qui accompagnèrent ~~les premiers instans de son entrée dans le presbytère de Chateau-Renard~~ sa prise de possession? Et tous les années qu'il avoit passées soit à Reims, soit dans l'Anjou, soit à Senlis, lui rappelloient des souvenirs agréables, plus ~~l'avenir~~ la perspective de l'avenir, lui paroissoit effrayante. [+ à peine Mr Anquetil étoit-il fixé dans cette retraite, qu'une ~~[illegible] pour Mr Anquetil, [illegible] retraite où il alloit se fixer~~,] Madame ~~[illegible]~~ Dame l'ornement de son sexe, le modèle des épouses et des mères, dont les yeux toujours ouverts sur l'indigent prevenoient ses besoins, une Dame enfin ~~en un mot enfin~~ à qui ~~la fin du 18e siècle doit cette fondatrice enfin~~ à qui Vincent de Paule eût ~~auroit~~ ambitionné cette fondation connue à Paris sous le nom de Charité maternelle ~~[illegible]~~. Mme De Fougeret, ~~que la révolution, dont le mari receveur général des finances de l'ancien régime~~ ~~veuve aujourd'hui du~~ ~~de ce nom seigneur de Chateaurenard~~ ~~sous l'ancien régime~~ ~~[illegible] victime de la révolution~~ ~~fous~~ révolutionnaire.

Peutêtre La réputation de ~~M. Anquetil~~ l'auteur de l'Esprit de la Ligue ~~avoit bientôt passé de la capitale dans les provinces~~, fut-elle un des motifs qui détermina Mme De Fougeret à faire l'acquisition

de la terre de Chateau Renard?

